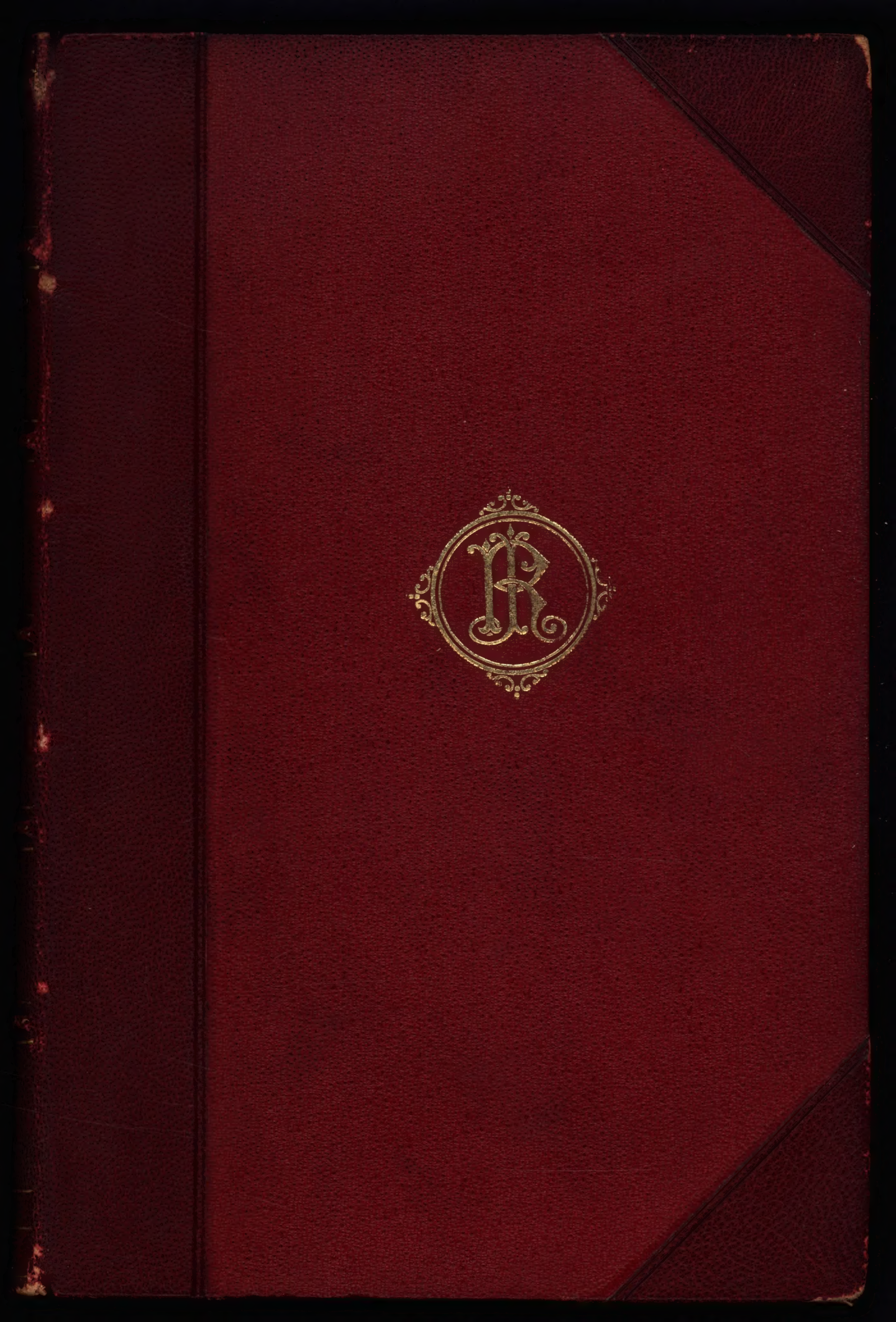






ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE,

CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIÈME ANNNÉE

1894

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE

PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

(SUITE)

---

§ III. — *Les douze cités de la province de Novempopulanie d'après la Notitia provinciarum.* — Il est prouvé que la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* est postérieure à 375. Tout permet de croire qu'elle a été rédigée au commencement du cinquième siècle. Dans la partie de ce document consacrée aux Sept Provinces (*in Provinciis Septem*), la Novempopulanie occupe le quatrième rang. Elle vient après la Seconde Aquitaine, et avant la Première Narbonnaise. La meilleure édition de la *Notitia provinciarum* est, sans conteste, celle qu'a donnée naguère M. Mommsen, en utilisant cent un manuscrits. Voici la portion de son texte concernant la Novempopulanie :

PROVINCIA NOVEMPOPULANA. — AQUITANIAE TERTIA.

Metropolis civitas Elusatium.
Civitas Ausciorum.

Civitas Aquensium.
— Lactoratium.
— Convenarum.
— Consorannorum.
— Boatium.
— Benarnensium.
— Aturensium.
— Vasatica.
— Turba, ubi castrum Bogorra.
— Elloronensium[1].

Tel est, par rapport aux douze cités de la Novempopulanie, le texte établi par M. Mommsen. Les deux plus anciens des manuscrits qu'il a mis à contribution sont ceux de Corbie et de Cologne. Les érudits s'accordent à faire remonter le premier au sixième siècle[2] et le second au septième[3]. Mais ici s'élève, au sujet de mon domaine historique, un cas tellement singulier que j'ai le devoir de l'étudier avec une extrême attention.

J'ai pu consulter le manuscrit dit de Corbie, avec le secours

1. *Notitia provinciarum*, édit. Mommsen, dans les *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi* IX, 605-608. Je ne crois pas devoir reproduire ici, sur chacune des douze cités composant la Novempopulanie, les nombreuses variantes données par M. Mommsen, d'après tous les anciens manuscrits connus.

2. Sur le ms. de Corbie, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 12097, voir le fac-similé donné dans l'ouvrage de de Bastard, pl. II-IV; *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, tab. XL-XLII. Cf. Maassen, *Geschichte der Quellen des Canon. Rechts*, I, 556, et dans *Bibliotheca iuris canonici*, II, II, 268 (*Compte rendu de l'Académie de Vienne*, t. LIV, année 1856); de Wailly, *Éléments de paléographie*, II, 290; Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, 203; *Id.*, *Choix de documents géographiques conservés à la Bibliothèque nationale;* Mommsen, *Auctores antiquissimi*, dans les *Monumenta Germaniae*, IX, 562.

3. Sur le ms. de Cologne, conservé à Cologne, sous le n° CCXII, voir Maassen, *Geschichte der Quellen des Canon. Rechts*, p. 574 et suiv.; Cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. xv; Mommsen, *Auctores antiquissimi*, dans les *Monumenta Germaniae*, IX, 562.

d'un éminent paléographe, M. Henri Omont. Voici la portion de ce texte concernant la Novempopulanie :

[IN] PVINCIA NOVĒPOLANA . Ñ . XII

MET̄. CIUIT̄. AUSCIORUM [1].
CIUIT̄. AQUENSIUM.
— LACTORACIUM.
— CONUENARUM.
— CONSURANORŪ.
— BOATIUM.
— BEN...ENSIUM [2].
— AUTURENSIUM [3].
— UASATICA.
— TURBA . UBI CASTRŪ BOGORRA.
— ELLORONENSIUM.
— ELUSATIUM [4].

A propos des corrections ou grattages des mots *Ausciorum* en *Elusatium*, et d'*Elusatium* en *Ausciorum*, voici comment s'exprime M. Longnon : « Dans P (manuscrit de Corbie), *on avait écrit* Ausciorum, *mais une main contemporaine, peut-être même celle du copiste qui avait transcrit la Notice, l'a effacé et remplacé par le mot* Elusatium. » Et un peu plus bas, à propos de *civitas Ausciorum :* « Ausciorum *résulte ici dans P d'une correction parallèle à celle qui est signalée plus haut au n° 105* », c'est-à-dire à propos de *civitas Ausciorum* [5].

M. Longnon voudra bien m'excuser; mais les deux corrections dont il parle, et celle d'*Auturensium* dont il ne dit rien, sont assurément postérieures à tout le surplus de la description de la Novempopulanie. Il y paraît d'abord par la

1. Corrigé, par grattage, en *Elusatium*.
2. Trou de ver ayant détruit trois lettres.
3. Corrigé en *A turensium*.
4. Corrigé, par grattage, en *Ausciorum*.
5. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, 1re livraison, I, 16.

couleur de l'encre, manifestement plus noire dans les trois parties modifiées. Il y paraît aussi par la forme des nouvelles lettres substituées, qui ne sont pas assurément du sixième siècle, et qui n'ont pu être tracées qu'entre le septième et le neuvième. Notez bien qu'ici ce n'est pas moi qui décide. Je ne fais que répéter docilement ce que m'a dit M. Omont.

En voilà assez sur le manuscrit de Corbie. Passons à celui de Cologne, que je n'ai jamais vu, et dont je reproduis ce qui m'intéresse, d'après la publication de MM. Jaffé et Wattenbach.

In provincia Novempopulana ciuit. N. xII.
Metropolis civitas Elusacium.
Civitas Ausciorum.
— Aquensium.
— Lactoratium.
— Convenarum.
— Consorannorum.
— Boatium.
— Benarnentium.
— Aturentius.
— Uuasatica.
— Turba ubi castrum Bogorra.
— Illoponentium.

Telles sont les deux portions de manuscrits que je tenais tout d'abord à fournir, après le texte correspondant de la *Notitia provinciarum* établi par M. Mommsen. Avant de raisonner à ce sujet, je dois encore rafraîchir sommairement les souvenirs du lecteur sur des points échappant à toute contestation.

Lors de la première organisation complète du christianisme dans les Gaules, *Elusa* ou Eauze, qui était déjà la métropole civile de la province, en devint aussi la métropole religieuse. Le plus ancien de ses prélats connus est Mamertinus, qui

1. Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, p. 164 (Cologne, 1874). Ms. nº CCXII.

assista en 314 au concile d'Arles[1]. Le dernier métropolitain dont l'existence soit historiquement constatée est Scupilio, qui assista au concile de *Castro Garnomo* tenu entre 670 et 673[2]. Mais dans la charte dite de Nizezius (vers 680), le mot *pagus Elesanus* ou *Elusanus* est visiblement pris dans le sens de diocèse[3]. Un texte de la même période, mais moins ancien, celui du cosmographe anonyme de Ravenne, mentionne également *Elusa*[4]. Cette ville ne fut donc pas détruite par les Sarrasins d'Abdérame, comme certains l'ont prétendu. Ce furent les Normands qui la ruinèrent vers le milieu du neuvième siècle. Alors disparut le siège métropolitain d'Eauze, dont le diocèse fut réuni à celui d'Auch. Ainsi naquit l'archevêché d'Auch, dont le premier titulaire connu est Airard, qui vivait en 879[5].

Tels sont les faits que je tenais d'abord à constater. Et maintenant raisonnons.

Certains travailleurs pourraient peut-être avoir la tentation de se prévaloir de la portion précitée du manuscrit de Corbie pour affirmer que ce manuscrit ne remonte pas au sixième siècle, mais qu'il est au contraire postérieur au milieu du neuvième, époque approximative où Eauze cessa d'être la métropole de la province, et où les prélats d'Auch en devinrent les archevêques. Au premier abord, en effet, les grattages et nouvelles écritures déjà signalées sembleraient avoir été faites sous cette impression dans le manuscrit de Corbie. Mais devant l'unanimité des plus éminents paléographes qui font remonter ce texte au sixième siècle, je ne puis que m'incliner. N'importe. L'erreur corrigée n'en demeure pas moins singulière, puisqu'elle deviendra la vérité même dès la seconde

1. Mamertinus episcopus, Leontius diaconus de civitate Elusatium (*var.* Tolosa). — Mansi, *Concil. omn. ampl. collect.*, II, 475.

2. Scupilio metropolitanus Elosanae urbis episcopus. — Maassen, *Zwei Synoden unter Kœnig Childerich II*, 15.

3. Et in pago Elesano, alias villas nostras : Ginningus, Saviniago, etc. Pardessus, *Diplom.*, II, 184-185.

4. *Ravennatis Anonymi Cosmographia* (édit. Pinder et Parthey), 300.

5. *Gall. christ.*, I, 977.

portion du neuvième siècle. Remarquons, du reste, que cette erreur n'existe pas dans le manuscrit de Cologne, qui date du septième siècle. Ici, la *Metropolis civitas Elusacium* est en tête, et la *civitas Ausciorum* vient aussitôt à la suite.

Après ces explications, je me sens tout à fait libre pour étudier séparément chacune des douze cités de la Novempopulanie mentionnées dans la *Notitia provinciarum*.

§ IV. — *Toponymie novempopulanienne.* — *Novem populi*, Liste de Vérone; Ammian. Marcell., *Rer. Gest.*, XV, 11; Hieronym., epist. X, t. I, *ad Ageruchiam.* — *Novempopuli*, Salvian. *de Gubern. Dei*, VII, 7. — *Novempopulana*, Sext. Rufus, *Brev. rer. gest.*; Polem. Silv. *Laterculus;* Not. Prov. — *Novempopulanus*, *a*, *um*, adj. *Notit. dignitatum;* inscription suspecte, Bladé, *Épigr. antique de la Gascogne*, n° 3.

§ V. — *Metropolis civitas Elusatium.* — La *Notitia provinciarum* signale Eauze comme la métropole de la province de Novempopulanie : *Metropolis civitas Elusatium*. Cette cité fut-elle ainsi qualifiée dès la création de ce gouvernement? On pourrait en douter, si l'on s'en tenait uniquement à un passage d'un auteur du milieu du quatrième siècle, d'Ammien Marcellin, qui signale les *Ausci* et les *Vasatae* comme les principales cités de la Novempopulanie[1]. Mais souvenons-nous qu'en 314 Mamertinus souscrivit au concile d'Arles comme prélat d'Eauze. Donc cette ville était déjà la métropole politique et ecclésiastique de la province. J'ai déjà montré comment les diocèses d'Eauze et d'Auch, représentant la *civitas Elusatium* et la *civitas Ausciorum* du Bas-Empire, furent réunis, vers le milieu du neuvième siècle, et formèrent, dorénavant l'archevêché d'Auch. J'ai dit aussi que la partie occidentale de cet archevêché, située à gauche de la Baïse, représente sans doute, au temps du Bas-Empire, la *civitas Elusatium*, et la partie orientale, la *civitas Ausciorum*.

1. In Novempopulos Ausci commendant et Vasatae. — Ammian. Marcell., *Rer. Gest.*, XV, 11.

Aucun texte ne signale, dans la première, des noms de *pagi* ou de *vici*. Quant à ce qui témoigne de sa constitution municipale, il suffit des documents déjà cités. En revanche, je dois signaler les localités suivantes, situées dans l'ancien archevêché d'Auch, au couchant de la Baïse, et par conséquent attribuables, dans l'hypothèse que j'ai déjà formulée, à la *metropolis civitas Elusatium* :

Elusa. Mentionnée plusieurs fois dans les textes de l'époque romaine. Incontestablement Eauze (Gers), ou plutôt une localité voisine de cette ville, *Ciutad*, dont le nom rappelle *civitas*, c'est-à-dire le chef-lieu de la province romaine et de la *civitas Elusatium*.

Besino. Mentionné dans la carte de Peutinger. M. Longnon l'identifie avec Vic-Fensac (Gers)[1].

Scittio ou *Scotio*. M. Longnon écrit *Sottium*[2]. Inscrit dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Tous les érudits, sauf M. Eugène Camoreyt, veulent retrouver cette localité dans Sos (Lot-et-Garonne). J'aurais trop à faire si je voulais traiter ici la question. C'est pourquoi je me borne à faire remarquer que, dans les deux manuscrits de l'Itinéraire, nous n'avons la forme *Sottio*. Celui de Paris porte *Scittio* et celui de Vérone *Scotio*. Donc, l'expression *Sottium* est arbitraire.

J'ai déjà signalé plus haut l'impossibilité de distinguer avec le secours des textes le territoire des diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch, et par conséquent les territoires de la métropolis *civitas Elusatium* et de la *civitas Ausciorum*. Le lecteur se souvient aussi que j'ai hypothétiquement adapté ces deux circonscriptions aux deux parties de l'archevêché d'Auch séparées par la Baïse. En parlant plus bas des limites de cet archevêché tel qu'il exista du neuvième siècle à la Révolution, je signalerai les anciens archidiaconés et archiprêtrés qui le composaient. Si ma supposition était fondée, il faudrait donc former le diocèse d'Eauze des archidiaconés situés à l'ouest de la Baïse, et l'évêché primitif d'Auch de ceux qui se trouvent à l'est.

1. Longnon, *Atlas histor. de la France*, texte explicatif, 1re livraison, 26.
2. *Ibid.*, 3e liv. 31.

§ VI. — *Civitas Ausciorum.* — On sait que j'ai attribué approximativement au diocèse primitif d'Auch, et par conséquent la *civitas Ausciorum* du Bas-Empire, toute la portion de l'ancien archevêché d'Auch située au levant de la Baïse. On connaît aussi les textes qui ne permettent pas de douter, dès l'époque d'Auguste, de l'existence d'un municipe ou cité des *Ausci*, déjà réduit, sous le Bas-Empire, à la *civitas Ausciorum.*

Aucun renseignement ne nous est parvenu sur la division de la *civitas Ausciorum* en *pagi* et en *vici*. Voici les localités moins importantes signalées dans les textes antiques.

Ad sextum. Signalé par l'Itinéraire Hiérosolymitain. M. Longnon l'identifie avec l'Auberge, commune de Marsan (Gers)[1].

Climberrum (var. *Cliniberrum*, *Climberrum*, *Climbrum*), dans l'Itinéraire d'Antonin, *Elimberrum* dans Pomponius Mela, et *Eliberre* dans la carte de Peutinger. Il y a donc lieu d'hésiter entre *Climberrum* et *Elimberrum* ou *Eliberre*. Les basquisants romantiques préconisent exclusivement *Elimberrum*, par la raison que cette forme est plus favorable à leurs rêveries.

Belsino, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin. M. Longnon prétend retrouver *Belsino* dans la petite ville de Masseube (Gers)[2].

Une inscription, dont il y a peut-être lieu de se défier, est consacrée à la divinité tutélaire d'un lieu innommé : TVTELAE | LOCI HVI | VS | TITVLI | NVS | V*otum* S*olvit* L*ibens* M*erito*[3]. Supposé que cet épigraphe soit authentique, il est impossible de savoir s'il concerne une localité du territoire hypothétique de la *Metropolis civitas Elusatium*, ou de celui de la *civitas Ausciorum*. L'inscription, en effet, n'existe pas en nature, et nous ignorons le lieu précis du département du Gers où elle aurait été trouvée.

Voici les anciennes divisions ecclésiastiques de l'arche-

1. *Ibid.*, 31.
2. *Ibid.*, 26.
3. Bladé, *Épigr. ant. de la Gascogne*, n° 28.

vêché d'Auch formé, je l'ai déjà dit, des diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch, et correspondant à peu près à la *civitas Elusatium* et à la *civitas Ausciorum* du Bas-Empire.

Depuis une date indéterminée, le diocèse d'Auch se divisa d'abord en quatorze archidiaconés, savoir[1] :

1° Archidiaconé de Savanès (*archidiaconatus Savanesii*), vers la fin du treizième siècle ;

2° Archidiaconé du Sempuy (*archidiaconatus Sempodii*), 1226 ;

3° Archidiaconé de Pardaillan (*archidiaconatus Pardelhani*), vers la fin du treizième siècle ;

4° Archidiaconé de Vic (*archidiaconatus Vici*), vers la fin du treizième siècle ;

5° Archidiaconé de Sos (*archidiaconatus Sociensis*), vers la fin du treizième siècle ;

6° Archidiaconé d'Astarac, en deçà du Gers (*archidiaconatus Astariaci citra Ercium*), 1226 ;

7° Archidiaconé d'Astarac au delà du Gers (*archidiaconatus Astariaci*), 1226 ;

8° Archidiaconé de Fites et de Refites (*archidiaconatus Fitarum et Vicinatus*), fin du treizième siècle ;

9° Archidiaconé de Pardiac (*archidiaconatus Pardiaci*), 1226 ;

10° Archidiaconé d'Anglès (*archidiaconatus de Anglesio*), 1226 ;

11° Archidiaconé d'Armagnac (*archidiaconatus Armaniaci*), fin du treizième siècle ;

12° Archidiaconé d'Eauze (*archidiaconatus Elizonae*), 1226 ;

13° Archidiaconé de Magnoac (*archidiaconatus Magnoaci*), 1226 ;

1. Les archiprêtrés donnés comme apparaissant pour la première fois vers la fin du treizième siècle nous sont fournis par le Livre rouge, f°s 65 v° à 84 r°, *Arch. départem. du Gers*, G. 19. — Les archidiaconés apparaissant pour la première fois en 1226 sont indiqués dans Dom Brugeles, *Chron. ecclés. du diocèse d'Auch*, Preuves de la Première partie, p. 49.

14° Archidiaconé de Correnseguet (*archidiaconatus Correnseguesii*), fin du treizième siècle.

Outre ces quatorze archidiaconés, il est encore fait mention de celui de Juliac (*archidiaconatus Juliacensis*), 1195. Dom Brugeles, *Chron. eccles. du Dioc. d'Auch*, Preuves de la Première partie, p. 1 : *In Juliacensi archidiaconatu medietatem Ecclesiæ de Laviniaco.*

Plus tard, huit de ces archidiaconés furent supprimés. Il ne resta plus que ceux d'Anglès, de Sabanès, de Sos, de Pardaillan, d'Astarac, de Magnoac, de Vic et d'Armagnac [1].

Voici, d'après un pouillé de 1544, les noms des archiprêtrés composant alors le diocèse d'Auch : archiprêtrés de Goudrin (*de Gondrino*), de Vic (*Vici*), de Valence (*Valentiæ*), de La Sauvetat (*de Salvitate*), de Lussan (*de Lusano*), de Durban (*de Durbano*), de Montferrand (*de Monte Ferrando*), de Panassac (*de Panassaco*), de Sadournin (*de Saturnino*), de l'Isle-d'Arbeyssan (*Insula Arbeissanii*), de Lauraet (*de Lauraeto*), de Beaumarchez (*de Bellomarchesio*), de Saint-Griède (*de Sancto Griedat*), de Cremens (*de Cremerio*), de Corneillan (*de Cornelhano*) [2]. — Les archiprêtrés de Vic (*de Vico*), de Montferrand (*de Monte-Ferrando*), de Valence (*Valentiae*) et de Gondrin (*de Gondrino*) sont mentionnés dès 1226 [3].

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, le diocèse d'Auch subit, en ce qui concerne les archiprêtrés, divers remaniements dont je n'ai pas à m'inquiéter ici. Ces modifications ne sont pas, en effet, de nature à projeter la moindre lueur sur la géographie de la *civitas Ausciorum* [4].

1. Dom Brugeles, *Chron. eccles. du dioc. d'Auch*, 10. Voir l'étendue et la composition de ces archidiaconés par archiprêtrés dans la *Carte géographique de l'archevéché d'Auch*, de Sanson, 1754.

2. *Archives nationales*, G $^{8}_{4}$, 1679 r° à 1699 r°.

3. Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, Preuves de la Première partie, p. 49.

4. Sur ces changements, consulter : *Pouillé du diocèse d'Auch en 1572*, aux archives de l'archevêché d'Auch ; Sanson, *Carte géographique de l'archevéché d'Auch*, 1754 (rééditée par M. l'abbé Cazauran) ; *Recueil des sta-*

§ VII. — *Civitas Aquensium.* — J'ai déjà fourni les preuves de l'existence de cette cité dès le règne d'Auguste. J'ai aussi montré que, sous le Haut-Empire, elle fut démembrée du territoire qui constitua alors la cité d'*Iluro*. Enfin, j'ai établi que, sous le Bas-Empire, la partie orientale de la *civitas Aquensium* donna naissance à la *civitas Aturensium*. Alors, il ne resta donc plus à la *civitas Aquensium* que le territoire des diocèses de Dax et de Bayonne, tels qu'ils existaient au moment de la Révolution. Il est, en effet, hors de doute que le second a été démembré du premier.

Mais à quelle époque fut créé l'évêché de Bayonne? Bon nombre d'annalistes de cette ville et du pays de Labourd tiennent les uns pour le premier siècle et les autres pour le troisième ou le quatrième. Par malheur, leurs raisonnements ne reposent que sur un récit purement légendaire concernant l'apostolat et le martyre de saint Léon à Bayonne. C'est pourquoi je ne discuterai pas ce texte. D'autres écrivains, se fondant sur la charte dite d'Arsius, affirment que le diocèse dont s'agit existait déjà vers 980. Mais quoi? La charte d'Arsius est fausse. M. l'abbé Dubarrat, qui croyait, et qui croit peut-être encore l'avoir simplement ébranlée, dans sa brochure sur *La charte d'Arsius*, se trouve en réalité l'avoir ruinée pour toujours. Tel est non seulement mon humble avis, mais celui d'un éminent diplomatiste, M. Giry, avec lequel j'ai conversé sur ce point. Mais, si la pièce dont s'agit est apocryphe, elle n'en remonte pas moins à la fin du douzième ou au commencement du treizième siècle, comme il appert de l'écriture conforme aux habitudes de la chancellerie romaine de ce temps-là.

Certes, M. l'abbé Dubarrat a prouvé le faux; mais il n'en a pas indiqué l'intérêt. C'est ce que je compte bien montrer ailleurs, et sans long retard. En attendant, je tiens le diocèse de Bayonne pour antérieur à 980. Selon moi, les causes de la création de cet évêché doivent remonter à peu près à l'époque où les Sarrasins, maîtres de toute l'Espagne jusqu'aux

tuts synodaux du diocèse d'Auch, etc. (1770), pp. 64-72; Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, passim.

Pyrénées, ruinèrent tous les diocèses, et parmi ceux du Nord l'évêché de Pampelune, dans le ressort duquel se trouvait toute la portion de la vallée de la Bidassoa, sise sur la rive gauche de ce petit fleuve côtier, autrement dit le territoire réparti plus tard entre les archiprêtrés de Fontarabie, de Cinco-Vilas ou de San-Esteban de Lerin, et de Bastan. Il est prouvé que jamais les Musulmans ne s'emparèrent de ces pays. Les chrétiens qui l'habitaient n'eurent alors d'autre ressource que de se placer dans la juridiction des prélats de Dax. C'est donc à tort que plusieurs géographes, s'appuyant ici sur la doctrine courant de l'identité des territoires des diocèses primitifs avec ceux des cités du Bas-Empire, ont attribué aux *Tarbelli* et à la *civitas Aquensium* les trois archiprêtrés susnommés.

Cette extension du diocèse de Dax vers le sud n'est pas d'ailleurs faite pour nous surprendre. Il est, en effet, largement prouvé qu'après la ruine des évêchés du nord de l'Espagne, les archevêques de Narbonne pour la Catalogne, et les archevêques d'Auch, héritiers des métropolitains d'Eauze, pour la Navarre et l'Aragon, pourvurent autant que possible, à raison de leur voisinage, aux besoins spirituels des chrétiens du nord de l'Espagne. De là des droits persistants de suprématie exercés au delà des monts, sur les anciens diocèses restaurés ou nouvellement créés, jusqu'à l'époque où le rétablissement de l'archevêché de Tarragone vint soumettre à sa juridiction les prélats du nord de la Péninsule.

Voilà bien, ce me semble, les causes de la création du diocèse de Bayonne. Quant à la date où elle eut lieu, aucun document ne permet de rien préciser. Mais si l'on songe qu'il exista dans le royaume d'Aquitaine un comté bénéficiaire de Vasconie Citérieure, englobant le Labourd, la Basse-Navarre, la Soule, le Béarn, et le territoire des archiprêtrés de Fontarabie, de Lerin et de Bastan, on peut raisonnablement supposer que le diocèse de Labourd ou Bayonne fut alors créé aux dépens de celui de Dax, et par conséquent composé de toute la portion du comté de Vasconie Citérieure qui ne se trouvait pas soumise aux prélats d'Oloron. Or, l'évêché de ce

nom englobait les vicomtés d'Oloron et d'Ossau, annexées de bonne heure à celle de Béarn, et la viguerie héréditaire d'Aspe. Ainsi, le surplus du comté de Vasconie Citérieure dût absorber la Soule, la Basse-Navarre (moins le futur archidiaconé de Mixe dépendant de Dax), ainsi que les pays de Cize et de Labourd, plus les trois archiprêtrés susnommés. Le nouveau diocèse de Labourd ou de Bayonne comprit, en deçà de la Bidassoa, les archidiaconés de Labourd et de Cize, et au-delà les trois archiprêtrés susnommés. Dans un pouillé du dix huitième siècle, ce dernier est appelé archidiaconé de Basse-Navarre. Le pays de Cize était assurément compris, au point de vue politique, dans la Basse-Navarre. Mais n'oublions pas qu'il n'en formait qu'une partie.

Voilà pour l'étendue du diocèse primitif de Dax, et par suite de la *civitas Aquensium*. Pour restituer celle-ci il faut donc ajouter à l'évêché de Dax, tel qu'il existait avant la Révolution, toute la partie de l'ancien diocèse de Bayonne sise en France. Il est d'ailleurs amplement prouvé que les archiprêtrés de Fontarabie, de Bastan, de Lérin, et Cinco-Villas, échappèrent, sous Philippe II, roi d'Espagne, à la juridiction des prélats bayonnais, et retournèrent enfin sous l'autorité des évêques de Pampelune. Ce n'est pas tout. La *civitas Boatium* se trouvait au nord de la *civitas Aquensium*. Il est certain que la première n'existait plus en l'an 506. D'autre part, quantité d'érudits affirment à bon droit que le territoire de la cité disparue fut absorbé dans le diocèse de Bordeaux. Mais d'autres, au contraire, et notamment M. Longnon, affirment avec grande vraisemblance qu'une partie de la *civitas Boatium*, dont la totalité devait égaler le bassin de la Leyre, fut alors annexée aux diocèses de Dax et de Bazas.

La cité augustale des *Tarbelli* se divisait à coup sûr en *vici* et en *pagi*. Nous verrons plus bas, en effet, l'état du *Vicus Iulii* ou diocèse primitif d'Aire. En attendant, constatons que l'inscription précitée de Hasparren atteste, et par deux fois, l'existence d'un *pagus* innommé.

Voici maintenant les localités moins importantes de la *civitas Aquensium* :

Aquae Tarbelliace. Chef-lieu de la *civitas Aquensium* déjà signalée dans les textes précités. C'est incontestablement la ville de Dax (Landes).

Coequosa. Signalée dans l'Itinéraire d'Antonin. Selon M. Longnon, la nation aquitanique des *Cocosates* « mentionnée à la fois par César et par Pline, tirait évidemment son nom de la principale localité du pays, et celle-ci, *Cocosa*, n'est pas sans doute différente de celle que l'Itinéraire indique sur le parcours de la route de Bordeaux à Dax et qui, selon toute apparence, était située sur la limite de la *civitas Boatium* et de la *civitas Aquensium*. Les *Cocosates* seraient ainsi une peuplade cliente des *Tarbelli*. » M. Longnon place *Coequosa* entre Lespéron et Sindères (Landes), à 5,500 mètres de chacun de ces villages[1].

Carasa. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin. M. Longnon croit le retrouver à Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

Imum Pyrenaeum. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, et identifié par M. Longnon avec Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées)[2].

Lapurdum. Il est question dans la *Notitia dignitatum* d'une *tribunus cohortis Novempopulanae Lapurdo*. Ce nom de *Lapurdo* est incontestablement représenté par celui du pays de Labourd, dont Bayonne (Basses-Pyrénées) était le chef-lieu.

Mosconum. Nommé dans l'Itinéraire d'Antonin. Il n'est pas déraisonnable de l'identifier avec Saint-Girons en Marensin (Landes)[3].

Summum Pyrenaeum. Nommé dans l'Itinéraire d'Antonin, et représenté d'après M. Longnon par Roncevaux (Espagne), à peu près sur la ligne médiane des Pyrénées. Ne pas confondre ce *Summum Pyrenaeum* avec une localité de même nom, comprise dans la *civitas Elloronensium* et dont il sera question plus bas[4].

1. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, 1re livr., 27.
2. *Ibid.*, 27.
3. *Ibid.*, 30.
4. *Ibid.*, 31.

Un pouillé du diocèse de Dax de 1527 divise cet évêché comme suit : archiprêtrés de Gosse et Seignanx (*archipresbyteratus de Gossa et Senhanxa*); de Maremne (*archipresbyteratus Maritime*); de Rivière-la-Douze (*archipresbyteratus de Rippe la toze*, sic); de Lanescq (*archipresbyteratus de Lanesse*), de Chalosse (*archipresbyteratus de Chalossa*); d'Auribat (*archipresbyteratus Aure vallis*), de Gert et Pouillon (*archipresbyteratus de Gerti et Pollionis*); de Brassenx (*archipresbyteratus de Brassenco*); de Greslin et Gamarde (*archipresbyteratus de Legresu et Gamarden.*); de Rivière-Luy-de-Béarn (*archipresbyteratus Rippe Luvii*); de Rivière-Gave (*archipresbyteratus Rippe Guarivi*); de Rivière-Luy-de-France (*archipresbyteratus de Rippe Lubii*); de Rivière-Fleuve (*archipresbyteratus Rippe fluminis*)[1].

Un autre pouillé du seizième siècle nous montre le diocèse de Dax divisé comme suit : 1° dans le département actuel des Landes, les archiprêtrés de Gresin, de Gosse et Seignanx, de Maremne, de Marensin, de Lanescq, de Rivière-la-Douze, de Chalosse, d'Orthez, de Gert et Pouillon, de Brassenx, de Lescanaux, de Rivière-Luy, de Rivière-Gave, et de Rivière-Fleuve; 2° dans le département actuel des Basses-Pyrénées, l'archidiaconé de Mixe et les archiprêtrés d'Orthez, de Salies et de Jutsaï[2].

Comme nous le verrons plus bas, en traitant de la *civitas Elloronensium*, l'archidiaconé de Soule dépendit un certain temps de l'évêché de Dax. Mais il n'y a pas plus lieu de comprendre dans la *civitas Aquensium* du Bas-Empire le territoire dudit archidiaconé que ceux des archiprêtrés de Fontarabie, de Lérin, et de Bastan, aujourd'hui dépendant de l'évêché de Victoria, créé en 1840[3].

1. *Archives nationales*, G $^8_4$, fol. de 1732 v° à 1733 r°.
2. *Archives départementales des Landes*, *Supplément à la série G*, art. 65.
3. Je crois devoir fournir ici la composition de ces trois districts. — I. *Arciprestazgo de Fuentarrabia* : Fuentarrabia, Pasage de Fuentarrabia, Lezo, Renteria, Oyarzun, Irun. — *Arciprestazgo de Cinco-Villas o San*

§ VIII. — *Civitas Lactoratium.* — Mentionnée dans la *Notitia provinciarum.* Aucun texte antique ne signale sur ce territoire l'existence de *pagi* ou de *vici*; mais la carte de Peutinger mentionne, à 20 lieues de *Lactora* et à 18 de *Tolosa*, le lieu de *Sarrali*, dont la lecture longtemps contestée doit être aujourd'hui tenue pour certaine. M. Longnon place Sarrali au passage de la Guisone, à la limite des communes de Saint-Georges et de Labrihe (Gers)[1].

Un pouillé du diocèse de Lectoure de 1533 nous le montre divisé comme suit : archiprêtrés de Sempeserre (*archipresbyteratus de Sancti Petri de Serris*), de Marsolan (*archipresbyteratus de Marsolano*), de Céran (*archipresbyteratus de Cerano*) et de Maurous (*archipresbyteratus de Maurosio*)[2]. Un autre pouillé du dix-huitième siècle divise le même évêché en archiprêtrés de Sempeserre, de Lomagne, de Céran, et de Marsolan[3].

§ IX. — *Civitas Convenarum.* — En ce qui concerne ce municipe, je renvoie le lecteur à ce que j'ai déjà écrit ailleurs sur *Les Convenae et les Consoranni.*

§ X. — *Civitas Consorannorum.* — Ici, je me réfère à mon travail sur *Les Convenae et les Consoranni.*

§ XI. — *Civitas Boatium.* — Ici, je n'ai rien de mieux à faire que de m'approprier d'abord les recherches de M. Jullian sur ce municipe, qu'il préfère appeler *civitas Boiorum.*

Esteban de Lerin : Vera, Lesaca, Yanci, Aranaz, Echalar, Goyzueta, Aranaz, Sumbilla, Santesteban, Gastelu, Oiz, Dona Maria, Legasa, Navarte, Oiaregui, Urroz, Ituren, Zubieta, Elgorriaga. — III. *Arciprestazgo de Bastan* : Maya, Errazu, Arizcun, Eluetea, Elizondo, Garzain, Irurita, Almandoz, Berrueta, Aniz, Ziga, Lecaroz, Azpicuelta, Arraioz, Oronoz. — Risco, *La Vasconia*, p. 234.

1. *Id. Ibid.*, 1re livraison, p. 31.

2. *Arch. nation.*, fonds latin G 8_4; fol 1545 v° à 1551 v°.

3. *Biblioth. nation. Collect. Fontette, portefeuille* 29, *rôle de tous les bénéficiaires du diocèse de Lectoure.* Voir aussi aux *Arch. départem. du Gers le rapport de la visite des églises du diocèse de Lectoure* faite par ordre de Mgr de Cugnac, en 1773. Ces deux documents m'ont été signalés par M. l'abbé Cazauran, qui a dressé et publié une carte de l'ancien diocèse de Lectoure.

Parmi les peuples de l'Aquitaine soumis en 56 avant Jésus-Christ par P. Crassus, légat de César, figure celui des *Vocates*. « Je n'hésite pas, dit M. Jullian, à reconnaître nos *Boii* dans ces *Vocates :* les formes intermédiaires *Boiates* et *Bocates* nous sont données par une inscription et par le texte suivant de Pline. Les lettres *b* et *v* alternent constamment comme on sait; quant à la présence du *c* entre les deux premières syllabes, il n'y a peut-être pas à s'en inquiéter, car le *c* a pu s'aspirer entre deux voyelles. » D'ailleurs, nous voyons au moyen-âge réapparaître la voyelle disparue pendant des siècles, et l'on appelle alors *Bogium* le pays de Buch.

« Pline l'Ancien écrit au premier siècle, en s'aidant d'un document qui paraît remonter aux premières années du siècle d'Auguste : *Aquitanicae sunt... Sediboviates...*, *Tarusates*, *Basabocates*, etc.[1].

« Faut-il voir dans les *Sediboviates* les *Boii* ou *Boiates?* C'est possible. Je préfère croire cependant que c'est dans un autre des noms de cette liste qu'il faut les chercher, dans celui de *Basabocates*, qu'on peut décomposer en « *Basates*, *Bocates* »; les *Basates* sont les Bazadais, les *Bocates* sont la *civitas Boiorum*.

Aucun autre auteur des deux premiers siècles ne mentionne les *Vocates* ou *Bocates*. Ils apparaissent, au commencement du troisième, dans *Boios*, mentionné dans la portion précitée de l'Itinéraire d'Antonin, et sise à seize mille pas de Bordeaux. « Il est évident qu'il faut regarder *Boios* comme l'accusatif de *Boii*, et non pas, ainsi qu'on le fait constamment, comme un nominatif. Quelle que soit la correction à apporter au chiffre de la distance entre *Boii* et *Burdigala*, il ressort de ce texte que les *Boii* étaient au sud-ouest de Bordeaux, et que ce nom servait à désigner aussi l'emplacement du chef-lieu de ce peuple, chef-lieu qui semble bien avoir été sur l'emplacement de Saint-Vincent de La Teste-de-Buch, la vieille capitale du pays de Buch ».

M. Jullian parle ensuite de l'épitaphe précitée d'un *civis*

1. Plin. *Nat. Hist*, IV, 19 (33).

Boias. « Au quatrième siècle, poursuit-il, les Boïens sont cités par Paulin de Nole[1]; il paraît qu'il s'agit non de la *civitas* mais du chef-lieu. *Piceos*, c'est-à-dire, sans doute, aux toits enfumés, par allusion aux huttes misérables de la bourgade des *Boii*.

« Vers l'an 400, la *Notitia Galliarum* nous apprend que les Boïens formaient encore une des douze cités de la Novempopulanie (*civitas Boatium*). Ce texte est le dernier qui mentionne la cité des Boïens[2] ».

La *civitas Boatium* dût disparaître entre 400 et 410, lors de la grande irruption des Barbares dans le midi de la Gaule. Le chef-lieu de ce municipe ne devait pas être fortifié. Voilà, sans doute, pourquoi la cité fut abolie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au concile d'Agde, réuni en 506, tous les évêques des cités de la Novempopulanie furent présents ou représentés, sauf celui de l'ancienne *civitas Boatium*. Que devint leur territoire? D'après M. Longnon, il paraît alors « avoir été partagé entre les évêchés de Bordeaux, de Bazas et de Dax[3] ». Ce géographe donne à la *civitas Boatium* la même étendue que celle du bassin du petit fleuve côtier de la Leyre[4]. Je me rallie très volontiers à cette double opinion; mais, dans ce partage, le diocèse de Bordeaux eut assurément la plus large part. Ce fut la contrée qui constitua d'abord l'archiprêtré de Buch, et ensuite l'archiprêtré de Buch et Born. Mais écoutons à ce sujet M. Jullian. « Cette cité ne devait pas être limitée à ce qui forma l'archiprêtré de Buch. Il ne paraît pas douteux qu'elle renfermait en outre le pays de Born, réuni avec celui de Buch au diocèse de Bordeaux, et destiné à former un archiprêtré distinct ». Toutefois, étant donné que ce pays

1. At tibi me (?), domine illustris, si scribere sit mens,
Qua regione habites, placeat reticere nitentem
Burdigalam, et piceos malis describere Boios.
(Paulin, *Carmina*, 10 (*Epistolae*, 3), 230.)

2. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 189-192.

3. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, Ire livraison, Introduct., p. IV.

4. *Ibid.*, planche II.

conserva toujours ses limites et son nom (*Bornerum*, *Bornum*, Born), on peut supposer ceci au sujet de son histoire : à l'origine, il formait le territoire d'une peuplade indépendante dont le nom se trouve peut-être dans la liste des *gentes Aquitanicae* de Pline (les *Bereorates?*). Dans l'organisation de la Gaule, cette gens a été attribuée à celle des *Boiates*, et les deux territoires sont devenus deux *pagi* de la même *civitas;* au cinquième siècle, ces deux pagi sont devenus deux archiprêtrés de la cité de Bordeaux[1]. »

Ainsi parle M. Camille Jullian. Voici maintenant, sur le même sujet, la doctrine de M. Allmer, à la suite de son commentaire de l'épitaphe précitée d'un *cives* (pour *civis*) *Boias :*

« Les *Vocates* et les *Boiates* ou *Bojates*, les *Gates* et les *DaTii :* ville, chef-lieu, sont, croyons-nous, tout un.

« Deux peuples aquitains mentionnés par César comme faisant partie de la ligue qui fut battue par Crassus dans la troisième campagne de la guerre des Gaules, les *Vocates* et les *Gates*, vraisemblablement voisins, paraissent n'avoir formé, après la réorganisation de la Gaule par Auguste, qu'une seule cité des mêmes noms. *Vocates* se reconnaît facilement dans *Boiates* ou *Bojates*, à la simple condition de prononcer le *j* avec l'aspiration du langage local; *Gates*, assez facilement aussi dans *Datii* (Δάτιοι), moyennant la correction de *d* en *g* (Δ en Γ) : *Gatii* (?).

« L'intervalle phonétique entre *Tasta*, nom de ville, chef-lieu des *Datii* de Ptolémée, et le mot latin *testa* est si mince et si franchissable qu'on se sent une extrême tentation de passer outre. *Testa*, en latin, signifie « un crâne », « une tête »; la ville principale de l'actuel pays de Buch est *la Teste de Buch;* le nom intermédiaire du moyen-âge est le *cap* ou *captal* de Buch, dont la signification est la même : la *tête* de l'estuaire de la Leyre. La raison de ce nom pourrait être que cet estuaire a plus ou moins la forme en profil d'une tête de quadrupède ou d'oiseau, dont l'œil est représenté par une île qui y occupe la place précisément convenable pour cet

1. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 191-192.

effet. *Tasta*, supposé l'équivalent de *testa*, le Cap ou Captal de Buch, sont une même dénomination et désignent apparemment un même endroit. — Les Bojates habitaient, donc le long de l'Océan, l'actuel pays de Buch ou de Bueys, le *Bogium* du moyen âge. — Sans doute, nous identifions sans preuves les *Datii* avec les *Gates* et avec les *Bajates*, mais ceux qui tenteront de les identifier autrement ne pourront peut-être pas faire mieux que nous la preuve du bien fondé de leurs hypothèses[1]. »

Tel est le plus récent état de la doctrine concernant le problème dont je m'inquiète à l'heure présente. Je vais maintenant parler pour mon propre compte. Voici d'abord un exposé de faits qui, ce me semble, facilitera grandement ma discussion ultérieure.

En ce qui concerne l'archiprêtré de Buch et de Born, qui représentait évidemment une très grande partie de la *civitas Boatium*, je tiens à constater qu'au siècle passé cette circonscription portait le nom de Parentis, à raison d'une paroisse située dans le pays de Born, et à laquelle était attaché le titre archipresbytéral. Mais auparavant il n'en était pas ainsi. D'après un document de 1239, les contrées de Buch et de Born formaient alors deux archiprêtrés distincts (*Archipresbyteratus Bogeii*, *Archipresbyteratus Borni*) dans le diocèse de Bordeaux[2]. Celui de Buch est alors nommé immédiatement après ceux de Lesparre et de Moulis. Vient ensuite l'archiprêtré de Born. Celui de Cernès n'est qu'au cinquième rang.

Depuis la réunion des deux circonscriptions ecclésiastiques dont s'agit, l'archiprêtré de Buch et Born était borné au sud par le Marensin, compris dans le diocèse de Dax[3]. Au cou-

1. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, année 1890, pp. 117-118, article 863 *bis*.

2. *Extrait de la Liève en latin du Livre de* 1239 (diocèses de Bordeaux), 24 pages in-fol.

3. Le Marensin comprenait les paroisses suivantes : Azur, Castets, Escalus (Saint-Michel-Escalus), Léon, Mixe, Moliets, Saint-Girons-du-Camp (quartier de Vieélle), Linxe, Lit, Maa (Moliets et Maa), Messanges, Saint-Michel, Taller, Vieux-Boucau. (Le Boucau avant le changement de la direc-

chant, il s'étendait le long de l'Océan. Vers le nord, et aussi pour une partie du levant, il confinait à l'archiprêtré de Moulis. Par le surplus de la partie orientale, il touchait à l'archiprêtré de Moulis et aux diocèses de Bazas et de Dax. L'archiprêtré de Buch et Born comprenait les paroisses suivantes, dont je crois suffisant de fournir les noms sous la forme française : 1° *Pays de Buch :* Saint-Vincent de la Teste, Saint-André du Teich, Saint-Pierre de Lège, Saint-Pierre de Sales, Saint-Jean de Lamothe, Saint-Martin de Mios, Saint-Gervais de Biganos et Comprian, Saint-Vincent de La Canau, Saint-Amand-de-Courgas ou de Saumos, Saint-Sauveur du Temple et Sautuges, Saint-Éloi d'Andernos, Saint-Paul d'Audenge, Saint-Seurin du Porge, Sainte-Marie de Lenton, Saint-Pierre de Cazaux, Saint-Exupère de Beliet. 2° *Pays de Born :* Saint-Pierre de Parentis (chef-lieu de l'archiprêtré de Buch et Born au dix-huitième siècle), Saint-Martin du Vignac, Saint-Jean de Mezos, Saint-Julien en Born, Saint-Paul en Born (ou de Frontignac), Sainte-Madeleine de Gastes, Saint-Martin de Biscarrosse, Saint-Martin de Pontenx, Saint-Sauveur de Sanguinet, Saint-Vincent d'Aureillan, Sainte-Marie de Mimizan, Sainte-Eulalie en Born, Saint-Michel de Bias.

Parlons maintenant du pays de Buch, considéré au point de vue laïque.

Au siècle passé, on attribuait assez volontiers à ce pays les paroisses de Saint-Martin de Carcans, Saint Vincent de La Canau, Saint-Seurin du Porge, Saint-Sauveur du Temple, et Saint-Amand de Saumos, par l'unique raison qu'elles étaient alors comprises dans l'archiprêtré de Buch et Born. Cela n'empêche pourtant pas l'abbé Baurein de les adjuger, et à bon droit, au Médoc.

Cette contrée se divisait en Haut et Bas-Médoc, correspondant à peu près aux archiprêtrés de Moulis et de Lesparre. La paroisse de Saint-Martin de Carcans, dit Baurein, « est située

tion de l'Adour en 1578). *Arch. départementales des Landes, Supplément à la série B,* 42.

dans le Médoc; tous les anciens pouillés du diocèse la placent dans l'archiprêtré de Moulix; mais on prétend qu'elle est dépendante de l'archiprêtré de Buch et Born. Les renseignements fournis sur cette paroisse le portent par exprès; mais, après avoir bien examiné et approfondi ce fait, on trouve que dans des appeaux synodaux de 1708 à 1731, cette paroisse était placée à ces époques dans l'archiprêtré de Moulix, et que, si on prétend maintenant qu'elle est dépendante de celui de Buch et Born, qui ne s'est jamais étendu jusqu'à Carcans, ce n'est qu'autant que le curé, plus à portée de quelque congrégation de ce dernier archiprêtré, aura demandé à y être admis; mais cela ne change en rien la situation de la paroisse relativement à l'archiprêtré, dont elle est dépendante de toute antiquité[1]. »

Voici comment le même auteur s'exprime sur Saint-Vincent de La Canau. « On croit devoir placer ici cette paroisse, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans l'archiprêtré de Moulix. Il dépend d'un archevêque de mettre dans son diocèse tel ordre qu'il juge à propos, de transférer une ou plusieurs paroisses d'un archiprêtré à un autre, mais ces paroisses ne changent pas pour cela de contrée; celles qui sont placées dans le Médoc ne sont pas censées situées dans la contrée de Buch et Born, parce qu'elles sont placées dans l'archiprêtré de ce nom[2] ».

Passons à Saint-Seurin du Porge. « Cette paroisse, dit Baurein, est maintenant comprise dans l'archiprêtré de Buch et Born; cela n'empêchera pas que nous ne l'attribuions à la contrée du Médoc, dans lequel elle se trouve placée, quoiqu'à son extrémité méridionale[3]. »

Voici pour Saint-Sauveur-du-Temple. « Elle est une des paroisses qui, quoique situées dans le Médoc, ont été attribuées, on ne sait pourquoi, à l'archiprêtré de Buch et Born. Mais sans prétendre nous élever contre cet arrangement, qui n'a point été sans raisons, quoiqu'elles ne nous soient pas con-

1. Baurein, *Variétés Bordeloises*, II, 207-208.
2. *Ibid.*, III, 70.
3. *Ibid.*, III, 82.

nues, nous croyons devoir suivre l'ordre civil, qui place cette paroisse dans le Médoc, et avancer qu'elle en fait partie[1]. »

Enfin, voici ce qui concerne Saint-Vincent-de-Saumos. « Il se présente ici une question, savoir si c'est dans la contrée de Buch ou dans celle de Médoc qu'est placée la paroisse de Saumos. Il n'y a point de doute que, suivant l'ordre ecclésiastique, elle ne doive être attribuée à cette première. Tous les anciens pouillés, l'ordre même actuel des congrégations, la placent dans l'archiprêtré de Buch et Born; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est située dans les landes du Médoc et qu'elle dépend de la juridiction de Castelnau, ainsi que la paroisse du Porge, qui est placée beaucoup au delà de celle de Saumos. C'est donc en suivant l'ordre civil et celui des juridictions que nous nous déterminons à placer Saumos dans le Médoc, quoique, suivant l'ordre ecclésiastique, cette paroisse, ainsi que quelques autres, soient situées dans l'archiprêtré de Buch et Born. En faisant la description de la contrée du Médoc, nous devons lui attribuer tout ce qui est situé dans l'étendue de son territoire, sans en excepter ce que l'ordre ecclésiastique aurait compris, pour certaines raisons, dans une contrée différente[2]. »

Pour les raisons empruntées à l'abbé Beaurein, il y a donc lieu de distraire du pays de Buch les cinq paroisses de Carcans, La Canau, Le Porge, Le Temple, et Saumos. Cela réduit de seize à onze le nombre de paroisses comprises dans ce district, dont le territoire a toujours été très infertile. Je ne saurais admettre qu'il suffise pour colloquer les *Boïi*. Il ne faudrait pas non plus s'exagérer, durant la période féodale, l'importance de la seigneurie ou haute-justice de La Teste, autrement dit le captalat de Buch.

Ce captalat ne se composait, au dix-huitième siècle, que des paroisses de La Teste, de Gujan, et de Casaux. On a prétendu que l'étendue dudit captalat était originairement beaucoup plus vaste. Certains lui ont même attribué tout le

1. Baurein, *Variétés bordeloises*, III, 89.
2. *Ibid.*, III, 95-96.

pays de Buch. Mais le fait est que cette doctrine est condamnée par l'ensemble des textes de la période féodale et monarchique. On pourrait, à la rigueur, ajouter aux trois paroisses susnommées celle de Comprian, absorbée depuis dans Biganos. Nous savons, en effet, qu'au quatorzième siècle les captals de Buch s'intéressaient fort à l'église de Comprian[1]. Je renonce donc à contester sur ce point. Mais on a proposé de placer aussi la localité de Certes dans le captalat primitif de Buch. Et pourquoi? Uniquement parce que cette terre, contiguë à la précédente, et comme elle située en Buch, avait aussi appartenu aux Grailly et aux d'Albret, et qu'après être sortie du patrimoine de ces maisons, elle continua à porter le titre de captalat jusqu'à la Révolution. Mais la vérité est qu'il s'agit ici de deux seigneuries distinctes.

En effet, les Grailly et les d'Albret prenaient volontiers le titre de captal dans le Bordelais. Outre les deux terres précitées, je puis signaler encore le capitalat de Latresne, dans l'Entre-Deux-Mers. De même, en Agenais, ils avaient celui de Pouyagut. Il n'y a donc pas lieu de croire que jamais le captalat de Buch ait été très sensiblement plus étendu qu'avant la Révolution.

Voilà donc ledit captalat de Buch distingué du pays de même nom. Quant au pays de Born, considéré au point de vue laïque, il dépendait de la sénéchaussée de Tartas, et englobait les treize paroisses suivantes, formant une prévôté : Aureilhan, Bias, Biscarosse, Gastes, Parentis-en-Born, Pontenx, Sainte-Eulalie-en-Born, Saint-Paul-en-Born, Lévignacq, Mézos, Mimizan, Saint-Julien-en Born, Sanguinet[2].

Tels sont les faits qu'il importait d'exposer au préalable. Maintenant, je puis discuter une fois encore, et toujours avec autant de respect, contre le docte M. Allmer.

Et d'abord, je crois avoir prouvé dans la section I de ce mémoire que les *Datii* n'étaient pas cantonnés entre la Garonne et les Pyrénées, mais bien au-dessous des *Gabali*, dans

1. Baurein, *Variétés Bordeloises*, VI, 278-279.
2. *Arch. départementales des Landes, Supplément à la série B, art.* 42.

la portion de la Celtique annexée par Auguste à l'ancienne Aquitaine autonome. J'espère avoir aussi démontré que la partie sud de l'Aquitaine augustale ne se divisa d'abord qu'en quatre cités, parmi lesquelles celle des *Vasates*, laquelle ne subit aucun démembrement jusqu'à la création de la province de Novempopulanie. J'ai montré, en outre, que cette cité se démembra, sous le Bas-Empire, en *civitas Vasatica* et *civitas Boatium*. Voilà bien autant de raisons nouvelles de ne point placer les *Datii* sur le territoire de la cité augustale des *Vasates*. Ledit territoire est, en effet, déjà occupé, sous le Haut-Empire, par les habitants de ce dernier municipe. Et puis, ne l'oublions pas, on n'a crée, sous Auguste, dans le sud de l'Aquitaine agrandie, que de vastes cités, démembrées plus tard comme j'ai dit. Or, la création d'une cité n'englobant qu'un territoire aussi restreint et aussi stérile que le petit bassin de la Leyre aurait évidemment constitué aux habitudes politiques de ce temps et de notre région une exception des plus bizarres.

Quant à l'argument tiré par M. Allmer de la ressemblance du nom de *Tasta*, chef-lieu des *Datii* et de *Teste de Buch*, la chose est purement fortuite, et d'ailleurs absolument improbante, puisqu'ici la Teste de Buch est une dénomination de l'époque féodale, indiquant tout bonnement que là commençait, en allant du nord au sud, la région appelée pays de Buch. Donc, sur ce point surtout, je me sépare respectueusement de mon vénéré maître. Je ne saurais non plus supposer avec lui que les *Gates* de César pourraient être les *Datii*. Ces prétendus *Gates*, les *Garites* de force éditions, appartenaient incontestablement à l'Aquitaine. Mais quoi? Nous les trouvons dans les vieux manuscrits sous les formes *Gates*, *Gautes*, *Gaites*, sans qu'il y ait la moindre raison de donner la préférence à l'une d'elles.

Pas davantage je n'accepte le rapprochement de La Teste de Buch et de la *Tasta* de Ptolémée proposé par M. Allmer, et j'en vais donner les raisons. Dans le sud-ouest de la France féodale, le mot *capdeulh* latinisé en *capdolium* ou *capdulium* sert à désigner la principalement maison d'un fief, le

château. Ce terme se trouve dans les coutumes de Saint-Sever[1], de Dax[2] et de Béarn[3].

On le trouve en latin dans un registre de la connétablie de Bordeaux[4] et même jusque dans le Rouergue[5].

(*A suivre.*)

1. Reservé toutesfois qu'en succession de biens nobles, l'aisné du premier mariage doit avoir la maison principale, appellée vulgairement *Capdeulh* par préciput, avec le jardin à icelle contigu, *Coutumes de Saint-Sever,* tit. XII, art. 26, dans le *Nouveau coutumier général* de Bourdot de Richebourg, IV, seconde partie, p. 934.

2. Quand il y a enfants de divers mariages, telle succession d'héritages nobles est divisée en tant de parts qu'il y a de mariages, réservé toutesfois à l'aisné du mariage le *Capdeulh* par préciput. *Coutumes d'Ax*, tit. II, art. 8, dans le *Coutumier général* de Bourdot de Richebourg, IV, seconde partie, p. 914. (V. aussi l'art. 9 du même titre.)

3. *Coutumes de Béarn*, tit. X, art. 6; tit. XXXVIII, art. 7; tit. XLIV, art. 11.

4. Fecit pariagium in tota terra sua cum domino Salis, in hunc modum, quod dictus Guillelmus retentis sibi Capdolio, decima, vineis, etc. dabat D. Regi medium pro indiviso toties terre suâ. *Regest. Constabul. Burdigal.*, ap. Du Cange, *Gloss.*, art. *Capdolium.*

5. Salvo tamen et sibi retento homagio et recognitione fortalitii, Capdulii, sive donjon castri antiqua, quod nobis, etc. *Charta comit. Rutenensis pro Dom. Severaci*, ap. Du Cange, *Gloss.*, art. *Capdolium.*

Jean-François Bladé.

L'AMBASSADE D'ACCURSE MAYNIER

A VENISE (1499)

(SUITE)

III.

En arrivant à Venise, Beaumont et Maynier trouvaient l'opinion publique généralement bien disposée en faveur de la France et de l'alliance franco-vénitienne. La signature du traité de Blois y avait été célébrée par de grandes réjouissances; il avait été communiqué solennellement aux représentants de toutes les puissances italiennes à Venise; des lettres de remerciement avaient été écrites à tous les personnages qui avaient plus ou moins contribué à sa conclusion, à M. de Ligny, à J.-J. Trivulce, à Julien de La Rovère. On donna au courrier arrivé le premier à Venise avec la nouvelle, — un messager de Trivulce, — vingt-cinq ducats et un habit complet d'écarlate. La proclamation de la ligue, le 25 mars, avait donné lieu à une cérémonie solennelle, telle qu'on n'avait pas vu la pareille à Venise depuis plusieurs années[1]. Les politi-

1. Marino Sanuto, II, 455, 457, 458; nouvelles de Venise, 19 et 20 février, et Venise, in Pregadi, 20 février 1499. Les réjouissances furent relatées aux ambassadeurs vénitiens en France pour être racontées à la cour. Cf. Venise, *A. d. S.*, *Secreti Senato,* XXXVII, fol. 77 v°. *Oratoribus nostris in Francia.* — *Ibid.*, II, 517, Venise, 25 mars 1499. Cf. Venise, *Secreti Senato*, XXXVII, fol. 82 v°, 26 mars 1499.

ques prévoyants qui redoutaient pour la République, après la victoire de Louis XII, le voisinage d'un allié trop puissant, qui désiraient que l'expédition ne commençât pas immédiament, n'étaient qu'une infime minorité[1]. La Seigneurie était presque unanime à désirer la victoire de Louis XII.

Aussi bien, quand les ambassadeurs approchèrent du territoire vénitien, la Seigneurie ordonna-t-elle à tous les gouverneurs des places qu'ils devaient traverser de leur rendre de grands honneurs[2], et, le 26 juin, quand un héraut des ambassadeurs, accompagné par l'ancien ambassadeur vénitien en France, Hieronimo Zorzi, se présenta aux Pregadi et leur annonça que ses patrons arriveraient le jour même à Chioggia, elle ordonna aux employés des *Rason Vecchie* de leur préparer leur logement au *palazzo Dandolo*, à *calle da le Rasse*, et d'en faire déménager l'*orator* florentin qu'on transféra dans un palais sur la Zuecca[3]. Les Pregadi délibérèrent aussi sur les détails de leur réception et du traitement à leur réserver ensuite : ils décidèrent de leur fournir des gondoles, de leur faire offrir des présents par les villes de terre-ferme, de leur offrir eux-mêmes une somme de cinquante ducats et de payer le dîner du jour de leur arrivée. Filippo Trum et Marco Trivixam proposèrent de payer toutes leurs dépenses : cette proposition ne rencontra que vingt-deux opposants. Mais le système fut trouvé trop dispendieux, et, le 30 juin, après une nouvelle délibération, on décida de fournir aux ambassadeurs un subside de cent vingt ducats par mois, à charge à eux de s'entretenir comme ils l'entendraient[4].

1. Chronicon Venetum dans Muratori (p. 68), 10 février 1499.
2. Marino Sanuto, II, 848. Liom, podestat de Crema, à la Seigneurie, 22 juin 1499.
3. *Ibid.*, II, 835 et 849. Venise, *in colegio*, 26 juin 1499.
4. *Ibid.*, II, 865. Venise, *in colegio*, 30 juin et 1er juillet 1499. — Alli oratori francesi se fano le spese cum darseli cento vinti ducati il mese. (Latuada à Ludovic.) — La petite opposition se traduisit par le dépôt d'une proposition tendant à décider qu'à l'avenir on ne défrairait plus aucun ambassadeur. « Quelli contrariavano ad fare delle spese missero una parte che nelo advenire non se facessero più le spese ad alcuno ambassatore e cussi fo obtenuto, secondo mi è dicto. (Latuada à Ludovic Sforza, 30 juin 1499.)

Les lettres de créance de Louis XII à la Seigneurie pour ses ambassadeurs furent lues le 28 juin au Colegio, par Hieronimo Zorzi, qui était en quelque sorte l'introducteur et l'interprète de ses collègues français, et le lendemain, 29 juin, eut lieu l'audience solennelle de réception des ambassadeurs de Louis XII par la Seigneurie[1]. Ils furent reçus par les Pregadi, en séance publique, au milieu d'une escorte d'honneur de seize gentilshommes. Maynier prononça en latin un discours très éloquent et très long qui dura plus d'une demi-heure. Il s'y félicitait, au nom du roi, de l'alliance contractée par lui avec la République, alliance qui avait déjà pour résultat d'accroître la cordialité de leurs relations. Il entremêla son discours de beaucoup d'insultes et de violences à l'égard du duc de Milan pour qui il fut vraiment injurieux. En un mot, il parla « comme l'ambassadeur d'une puissance parle pour plaire à la puissance alliée en présence de qui son discours est prononcé[2]. » Immédiatement après s'ouvrait une audience secrète : avec elle commençait à Venise la période politique de l'ambassade de Maynier et de Beaumont.

Le but principal et positif de l'ambassade de Maynier à Venise était de décider la Seigneurie à une rupture officielle et définitive avec Ludovic Sforza par le renvoi de l'ambassadeur milanais Christophe de Latuada et le rappel de l'ambassadeur vénitien Lippomano; en second lieu, de fixer en commun une date pour l'ouverture des hostilités effectives contre le duc de Milan. Ce fut à cette double tâche que s'employa d'abord et dès le premier jour Accurse Maynier.

Le 29 juin, quand la salle du Collegio eut été évacuée par la foule venue en grand nombre pour écouter le discours de Maynier, et que l'audience secrète fut déclarée, Maynier prit

1. Le texte de la lettre de créance, qu'il est inutile de reproduire ici, est dans Marino Sanuto, II, 863. — M. San., II, 859, Venise, *in pregadi*, 28 juin 1499; *ibid.*, II, 856, Venise, *in pregadi*, communication de Zorzi, 28 juin 1499.

2. L'audience fut annoncée en poste à Louis XII et aux ambassadeurs vénitiens en France. (Milan, *A. d. S.*, *Carteg. gen.* Lettre (inédite) de Simon Cattaneo à « lo abate de San Benedicto, » 17 juillet 1499.)

de nouveau la parole pour exposer le but réel de la mission de l'ambassade; il développa les demandes du roi relativement à la rupture diplomatique et à la rupture militaire entre la ligue et son adversaire. Le plus profond secret fut gardé sur ce discours et sur les demandes adressées par Maynier à la Seigneurie. Latuada lui-même, malgré ses informations particulières, n'en sut rien de précis :

Li ambasciatori Francesi questa matina accompagnati da 16 zentilhomeni sono stati alla Illustrissima Signoria, allaquale per il gran judice fo facta una oratione latina assai longa, consumando in essa più di meza hora, e l'effecto de dicta oratione e stato in congratularsi in nome del christianissimo Re de la liga contracta tra la Maestà Sua e questa Signoria cum la extensione de la benivolentia che intercede tra essi, como si sole in simile oratione per plaudere a la parte al conspecto de chi se pronuntia. Questo fo fato publicamente. Dopo, excluse le brigate intrate per vedere fare questa prima visitatione, epsi oratori fecero una altra expositione como secreta, de la continentia de laquale per studio che li habii usato, fin qui non si e possuto intendere altro, salvo che mi è stato referto, che *inter cetera* debiano havere ricercato che per testimonio de volere attendere alle cose promisse, questa Signoria debia revocare l'oratore suo quale è appresso la Excellentia Vestra e licentiare me di qua; e questa hora si è dicto per la terra e facendossi hogi pregadi sopral facto di questa expositione de li oratori francesi, credo se sara stata vera la dicta requisitione se gli fara sopra cio per questa Signoria la deliberatione sua de laquale se ne dovera intendere qualche cosa. Al che advertiro cum omne diligentia [1].

Les demandes des ambassadeurs français étaient pour Venise d'une extrême importance. Le moment était venu pour la Seigneurie d'aborder le terrain concret des réalités politiques. L'alliance franco-vénitienne entrait dans une période positive. Il y eut à Venise comme un mouvement d'esprit, dont les ambassadeurs français eurent une vague sensation, sinon pour essayer de se soustraire aux obligations de la ligue, au moins pour en retarder l'échéance et en diminuer l'importance. Avant de répondre aux demandes des diplomates français, la Seigneurie prit le temps de la réflexion.

1. Milan, *A. d. S. Carteg. gen.* Latuada à Ludovic Sforza, 29 juin 1499.

Les journées du 30 juin et du 1er juillet furent consacrées par les Pregadi à méditer leur réponse au discours de Maynier, et aussi à rechercher les meilleurs moyens financiers à employer pour réunir les fonds nécessaires aux premiers besoins militaires. La curiosité publique était surexcitée :

Fin qui non intendo cosa che sia deliberata in pregadi sopra la expositione de li oratori francesi. Ben credo che circa il licentiare me e revocare l'ambasciatore di la non si fara nulla, persuadendomi cossi la occurrentia di tempi. Tuttavolta staro advertito per intendere le cose più che sia possibile[1].

Le tempérament militaire de M. de Beaumont s'accommodait mal de ces temporisations Le 2 juillet, dans une nouvelle audience, les ambassadeurs renouvelèrent leurs demandes avec plus d'insistance[2].

Il fallait s'exécuter. Les Pregadi votèrent enfin, sur la proposition des Savii di Conseio et des Savii di Terra Ferma, par cent soixante et une voix, le texte de la réponse à adresser aux diplomates français[3]. Cette réponse se compose de deux parties bien distinctes de ton, sinon de style : dans toutes les affirmations de principes, l'accord est parfait entre les alliés ; sur les questions pratiques, les Vénitiens font des réserves et proposent de nombreux prétextes à l'inaction :

Magnifice et reverende domini oratores,

Ve habiamo dicto a bocha et hora cum el senato nostro ve replicamo che tanto gratamente e cum tanto piacer habiamo sentita la venuta vostra e vedute le vestre persone, quanto za molti anni habiamo veduta legatione che a nuy no sta mandata da chadauno principe e sii chi esser se vogli ; ne immerito quidem, imperoche certissimo è et indubitato la nostra observantia e reverentia verso el Christianissimo Re esser magiore de quella mai

1. Milan, *A. d. S. Carteg. gen.* Latuada à Ludovic Sforza, 30 juin 1499.
2. Mar. Sanuto, II, 875, 881, 884, 886, 896. Venise, *in colegio*, 2 juillet 1499 et jours suivants.
3. Un amendement portant sur quelques détails de rédaction et proposé par Paul Barbo ne réunit que vingt-six voix.

habiamo havuta ad alcun altro. Le virtu veramente et singular conditione de le persone vostre sono de sorte che hano accumulato el piacer nostro, e la opinione che de vuy havevemo confirmata etiam et acressuta, dapoy che coram ve habiamo veduti et alditi; si che, per luno e per laltro respecto, sete sta da nuy veduti et racolti cum quella compita satisfactione de animo che se convene et a la Christianissima Maestà quale ve ha mandati, et a vuy che sete venuti oratori soi. Responderemo ad le propositione per vuy facte in nome de epsa Maestà, e sera la nostra risposta resoluta secondo il nostro costume. Ringratiandovi prima de le amorevolle parole et honorevoli termini per vui usati ne la facundissima et ornatissima oratione per vuy habùta, ne laquale cum summa prudentia ed elegantia, havete toccate molte parte essentiale a nui gratissime, e presertim de la unione perpetua et indissolubile che nui habiamo insieme cum la Christianissima Maestà et siamo per havere in ogni tempo : imperoche ultra la mutua benivolentia se agionge etiam la conformita de li animi tendenti ad uno medesimo fine, usque adeo che doi grandissimi vinculi reputamo havere insieme : luno è de la confederatione fra nuy scripta, laltro veramente è de la connexione de li mori e volunta che anchor più è da esser extimata. Habiamo intesa la nominatione dei collegati et amici de la Christianissima Maestà si per la expositione vestra come per la poliza per vuy mandatane, continente dicti collegati : et a questo non occorre dire altro nisi, che medesimamente nuy ve nomineremo li nostri. Che la Christianissima Maestà se ritrovi cum li signori Re di Spagna e de Engelterra et altri signori per vui nominati in quelli boni termini ne havete dechiariti, summamente ne piace, e questo ponemo in nostro capitale, perche ogni quiete, commodita et beneficio de la Christianissima Maestà e del stato suo nuy reputamo nostro proprio, existimando haver ogni fortuna commune cum la Maestà sua, laquale ringratiamo de cosi bona et amorevole communicatione. La reformatione de la lettera nostra patente ratificatoria de la liga conclusa, nuy siamo per far molto volentieri et in ogni larga ed ampla forma, per esser la fede del stato nostro naturale, inconcussa et immutabile, como per molte experentie in ogni tempo habiamo dimonstrato : però siamo promptissimi ad fare tale reformatione e ratificatione et anche parati far el juramento solemne e personalmente, sicome ne havete rechiesti, perche lanimo et intentione nostra constantissima è de viver sempre unitissimi cum la Christianissima Maestà et cum tutti li posteri suoi perpetuamente. Restava responder a una sola parte, che però è la più importante, videlicet circa la impresa de Milano da esser tolta al presente; nelaqual cosa essendo la mente de la Christianissima Maestà in omnibus unita cum la nostra et el fine suo conforme cum el nostro objecto, nuy prima volemo permettere

questa conclusione che sempre siamo per incedere unitamente cum epsa Maesta; volemo tum a quella, per la cura sapiamo lha de la cose nostre, explicar tuto quello ne occorre a questi propositi, azo la possi cum la summa sapientia sua accommodar le sue deliberatione a beneficio e securta dei communi stati et de la christiana religione. Non dubitamo a Vestre Magnificentie esser notissimo, el che etiam a Sua Maesta habiamo significato de tempo in tempo, el Turco haver preparato potentissima armata marittima e numerosissimo exercito terrestre; e fin qui non se ha possuto intendere per qual impresa sian sta facte dicte preparatione; et benche havessemo la pace cum lui, e pur non essendo bon conseglio repossar sopra la fede de infideli, nui simelmente habiamo facta validissima armata da mar per securta del stato nostro; et tanto mazormente al presente quella ingrossamo e multiplicamo, per quel che novamente e seguito (e tegnimo anchor non sii in noticia de la Christianissima Maestà), zoe che Scenderbassa cum molti migliara de cavali lezeri de la Bossina a di XXI del mese passato è corso sopra el territorio nostro de Zara, fino sotto le mure de la terra, hostiliter, ferro et igne, cum grandissima crudelita, sachisando, brusando et devastando tutto quel territorio nostro, et el medemo se divulga esser de proximo per seguir in Friul et in tutti i luogi nostri confinanti cum el signor Turco; donde se ne conferma la dubitatione, come etiam ne è sta significato novamente de Constantinopoli, che larmata marittima similiter habi a venir a li damni et invasion de luogi nostri; el che fra brevissimi zorni, immo hora, se intendera cum certeza, che è cossa importantissima per la incredibil et formidolosa potentia del Turco e per il longo confin lha cum el stado nostro. Nui tegnimo che questi movimenti ne siano sta provocati e concitati contra per li communi inimici de la Christianissima Maestà e nostri et maxime dapoi contracta la liga nostra cum epsa Maestà. Facemo tute le provision a nuy possibile, e non solum se preparamo da mar, ma etiam da terra mettemo in ordine tute le zente darme nostre, adzio le siano prompte et expedite in ogni bisogno. Habiamo voluto dechiarire a Vestre Magnificentie tuto el stato de le cosse presente, et anche lo dechiariremo integralmente a la Christianissima Maestà, remettendosi ad ogni deliberation de quella chè sapientissima : et replicandone la dicta conclusione, che nui siamo sempre per esser in ogni action uniti et conformi cum la deliberation de la Maesta Sua, cum laqual volemo sempre haver ogni fortuna commune. Et confortamo la Christianissima Maestà che quando la deliberi tuor al presente limpresa de Milano, la vogli personalmente transferirse a quella, perche a questo modo nui tenimo per indubitato che cum la auctorita et existimatione sua, non solum la fara limpresa piu facile, ma etiam la Maesta Sua la ultimera fra po-

chi giorni, si come è necessario se faci et come etiam affermano le Magnificentie Vestre et seria el desyderio nostro [1].

Ainsi, les Pregadi exprimaient leur satisfaction d'accueillir à Venise une ambassade française, remerciaient les ambassadeurs de leur si sage discours, approuvaient la liste de puissances alliées que le roi leur avait fait présenter, se déclaraient enfin prêts à prêter le serment solennel qu'on leur demandait; ils se disaient disposés à marcher toujours d'accord avec le roi, mais, avant de marcher, ils demandaient à lui faire un exposé fidèle de leur situation présente : les armements des Turcs étaient menaçants, déjà des attaques partielles avaient prouvé ces armements dirigés contre leur état; ils laissaient Louis XII juge s'ils pouvaient, sous la menace d'un tel danger, commencer une expédition continentale; enfin, ils exprimaient le désir que Louis XII vînt lui-même diriger l'expédition et se transportât de sa personne en Italie.

Ne voulant pas se borner à négocier cette dernière question avec les ambassadeurs, les Pregadi communiquèrent dès le 5 juillet leur réponse à leur résident en France, avec charge d'insister très vivement pour la présence du roi en Italie, tout du moins à Asti, afin de rendre le succès plus assuré par son autorité personnelle.

Responsio facta oratoribus Christianissimæ Majestatis in allegatis introclusis vobis plane declarabit omnem intentionem nostram quam studebitis optime exprimere eidem Majestati; inter cetera autem videbitur nos in calce ipsius responsionis suadere quod si Christianissima Majestas impresentiarum decrevit aggredi expeditionem Mediolanensem, velit personaliter ad eam se conferre, quum auctoritas et extimatio persone sue faciliorem reddet dictam expeditionem et illam citissime terminabit, sicuti est maxime necessarium. Nam in celeritate arbitramur consistere non tam cessationem impensarum quam etiam bonum expeditionis, quam, absente Christianissima Majestate, difficiliorem et magis laboriosam futuram tenendum est, procul dubio, vel saltem diuturniorem, cum effusione et amis-

1. Venise, *A. d. S.*, *Secreti Senato*, XXXVII, fol. 99 v°. Die 4 julii 1499. « *Quod oratoribus christianissime Majestatis Francorum respondeatur in hac forma.* »

sione maximæ impensæ et fortasse non sine discrimine. Idcirco in casu predicto suadebitis et instabitis quod Christianissima Majestas personaliter se conferat saltem in civitatem suam Hastensem, ubi sola persona Suæ Majestatis longe majorem fructum faciet quam totus reliquus exercitus. Et in omnem eventum memorabitis quod cuncta fiant et procedant secretissime, ne divulgatio deliberationis Christianissima Majestatis facta ante tempus cautiorem reddat communem hostem nostrum et diligentiorem in propriam defensionem [1].

Cette réponse fut suivie d'une assez longue période d'inaction. Si nettes que fussent en principe ses déclarations, la Seigneurie ne hâta pas ses préparatifs militaires et ne voulut précipiter aucune décision relativement à la rupture diplomatique. Ainsi, le 10 juillet, l'élection des provéditeurs pour le pays de Brescia, depuis longtemps en question, n'était pas encore faite. Malgré sa promesse aux ambassadeurs de tenir tous ses engagements, elle semblait disposée à attendre que Louis XII commençât la guerre, et la commençât heureusement. En ville, on disait tout haut que les Pregadi étaient très divisés sur la réponse définitive à faire à la France. Ces bruits arrivèrent aux oreilles des ambassadeurs; ils demandèrent des explications. Le doge les apaisa en leur promettant de leur communiquer promptement « une bonne résolution », en leur assurant que, malgré l'opposition assez vive de quelques membres, Venise garderait sa foi à Louis XII; mais il se rabattait encore, pour obtenir un sursis [2], sur les dangers que « le Turc » faisait courir à la Seigneurie. Pour gagner du temps,

1. Venise, *A. d. S. Secreti Senato*, XXXVII, fol. 101, datum die quinto julii. « *Oratori nostro in Francia.* »

2. Tous ces détails qui reflètent le mouvement des esprits à Venise nous sont donnés par une lettre de Latuada à Ludovic Sforza, du 10 juillet 1499, dont voici le passage principal : « Quello che ho scripto de la resolutione facta sopra la expositione de li oratori francesi è vero, pur sino questo di non è facta altra resolutione ne anche proveditori per Bressana como se era ragionato, ne per quanto intendo se fara tante cose, perche per quello che ho da bono loco anchora che sii risposto ad epsi oratori de volere observare omne promessa, benche le cose del Turco li poessenо portare excusatione; nondimanco vogliano prima vedere chel Re rumpa e quali progressi fara, havendo confortato la Maestà Sua che volendo pur-

la République imagina de demander au Pape un Bref appelant l'attention des souverains « contre les présents mouvements du Turc » et condamnant « les hommes détestables fauteurs, et promoteurs de cette exécration[1]. » La Seigneurie chargea ses ambassadeurs en France d'obtenir de Louis XII son intervention auprès d'Alexandre VI dans ce sens; elle désirait que le Pape et Louis XII avertissent de la politique antichrétienne de Ludovic Sforza les princes allemands, le comte palatin, le duc de Bavière, l'archevêque de Mayenne, etc., pour qu'ils se déclarassent contre lui :

Quod Sanctissimus Pater scribat in forma efficacissima ad omnes Christianos potentatos et præsertim ad principes Germaniæ et electores imperii; qui, sicuti christiani sunt et de christiania republica bene et religiose sentiunt, ita non dubitamus eos aegre laturos et abominaturos tantam inesse in aliquibus Christianis principibus perfidiam et neglectum divini timoris ut etiam audeant infideles movere.

fare questa impresa contra la Excellentia Vestra, vengha grosso per poterla presto finire; perche cossi facendo, anche loro non mancharano de rumpere e de observare omne promessa, e questo perche havendo loro assai che fare cum el Turco, quando la guerra se volesse nutrir cum tirarla in lungo, questa se non poteria molto tempo sustenere la guerra e contra el Turcho e contra la Excellentia Vestra; pero laudavano venesse e galiardo, che in pochi di fosse la impresa vinta; e perche per la terra publicamente se diceva che in Pregadi era molta contrarieta sopra la resolutione che se haveva ad fare, che ragionevolmente doveva essere pervenuto a noticia depsi oratori, nel parlare chel principe li fece, gli dixe che li voleva mostrare la parte presa; ne la quale, anche chel paresse li fossano stati molti de contraria opinione, non era pero causato per manchare di quella se era promesso al re; ma perche havendo questa Signoria rottura cum el Turco, como si vedeva, non li pareva al presente se dovesse attendere ad questa impresa per non potere fare tanto, e cossi se attendaria ad fare li effecti, facendo epso re quello li recordavano, cioè de fare vivamente e venire grosso per finire la guerra e non nutrirla, acio la Excellentia Vestra presto succumbesse.

1. Venise, *A. d. S.*, *Secreti Senato*, XXXVII, 19 juillet 1499 : *Oratoribus nostris in Francia* « super presentibus novitatibus Turchorum contra Christianos et super illis detestandis qui fuerunt tam execrandae rei promotores et impulsores. »

2. *Ibid.*, même document cité, note précédente, et Marino Sanuto, II, 927, Venise, *in colegio*, 17 juillet 1499.

Cette résolution fut communiquée à l'ambassade française, qui l'approuva fort[1]. Mais ce n'était là qu'une demi-mesure qui ne pouvait suffire à contenter le roi de France. Les ambassadeurs se firent de plus en plus pressants. Un incident imprévu vint fournir un nouveau prétexte à leurs demandes : un courrier français fut arrêté en territoire milanais. Le 19 juillet, M. de Beaumont demanda qu'on répondît à cet acte arbitraire par le renvoi de Latuada. Le surlendemain, Accurse Maynier vint avec son collègue faire constater que cette arrestation équivalait à une déclaration d'état de guerre. Le 22 juillet, ils renouvellent leur demande; un envoyé de Trivulce vient joindre ses instances aux leurs[2]. D'autre part, une lettre de Louis XII, qui le 19 juillet déclarait à Loredam que le moment d'agir était venu, arrivait le 23 à Venise et demandait formellement à la Seigneurie le rappel de l'ambassadeur vénitien résidant à Milan. Le doge ne pouvait plus répondre, comme il l'avait encore fait le 19 à Beaumont, « que le temps d'agir n'était pas encore venu et que l'armée n'était pas prête[3]. »

Le 24 juillet, les *Savii di Conseio* et les *Savii di Terra Ferma*[4], pour complaire à ce désir du roi, proposèrent d'ordon-

1. Ou plus précisément à M. de Beaumont, venu seul aux Pregadi ce jour-là, Maynier étant malade de la fièvre. Latuada dit malignement que Maynier avait gagné sa fièvre en voulant « fare prova de la persona. » Mais peut-être subissait-il tout simplement une influence régnante, puisque le résident de Montferrat était malade en même temps que lui : « Urbano e indisposto di febre como è anche el judice magior de Provenza, oratore francese; l'uno (che e Urbano), al judicio meo, è perche vede le cose francese non havere ad succedere si como el signor Constantino e lui vorriano, l'altro per havere voluto fare prova della persona. » (Lettre de Latuada à Ludovic, 19 juillet 1499.)

2. Marino Sanuto, II, 938. Venise, *in pregadi*, 19 juillet. Chronicon Venetum, p. 128, 22 juillet 1499; Venise, *in pregadi*, 22 juillet, M. San., II, 959.

3. Marino Sanuto, II, 938.

4. La proposition fut faite par les Savii di terra firma à l'unanimité, Francesco Tron, Benedetto Giustiniani, Aloisio de Molino, Giorgio Cornaro, et par les Savii di conseio à l'unanimité moins un, Marin Leono, Marco Antonio Moroceni, Leonardo Loredam, Nicola Foscarini.

ner à l'ambassadeur Lippomano de demander au duc de Milan son audience de congé et de revenir à Venise; en second lieu, de procéder à l'élection de deux provéditeurs généraux qui devraient être nommés dans les mêmes conditions et munis des mêmes pouvoirs que les provéditeurs envoyés jadis dans le territoire d'Alexandrie au secours de Ludovic Sforza lui-même; enfin, d'expédier le plus promptement possible dans le territoire de Brescia quinze cents hommes d'armes de la République :

Gratificandum est Christianissime Majestati circa requisitionem factam revocandi oratorem nostrum existentem Mediolani; idcirco vadit pars quod scribatur prefato oratori ut, sumpta licentia ab illo Domino Duce, redeat ad presentiam nostram.

Insuper eligi debeant de presenti duo solemnes et honorandi provisores nostri generales copiarum nostrarum, qui eligantur cum omnibus modis, conditionibus, structuris et pœnis, cum quibus electi fuerunt provisores generales missi in territorium Alexandrinum in auxilium ducis Mediolani.

Demum comittatur (*sic*) gentibus nostris armigeris deputatis usque ad numerum armigerorum 1500, quod cum omni celeritate se conferant in agrum nostrum Brixiensem[1].

Cette proposition fut adoptée par cent vingt-trois voix. Filippo Tron, *savio di conseio*, proposa un amendement portant le renvoi de Latuada :

Philippus Truno, sapiens consilii, vult partem suprascriptam cum hac additione quod orator Mediolanensis apud nos existens licentiari similiter debeat cum verbis accommodatis quæ videbuntur serenissimo principe nostro[2].

1. Venise. *A di S.*, *Secreti Senato*, XXXVII, fol. 106. « Die XXIV julii. »

2. *Ibid.* — *L'extérieur* de la journée du 24 juin nous est conservé et fidèlement reproduit dans une lettre de Latuada à Ludovic Sforza, écrite en chiffre par l'ambassadeur, et que je cite d'après un *extractus zifre* de la chancellerie milanaise. On y voit la succession précipitée des événements et la joie des ambassadeurs à leur sortie de la séance :

« Questa nocte li oratori francesi hebeno lettere dal Re, in resposta de la resolutione facta per questa Signoria, lequale andorno questa mattina ad communicare; e, per quanto ho inteso de bono loco, la continentia di epse è como el Re sta cum satisfactione grandissima de lo animo e provisione de

Il fut adopté par soixante et onze voix contre huit et une abstention. L'ordre de départ de Lippomano lui fut signifié immédiatement et lui arriva le 26 juillet au soir. Cette grave nouvelle de la rupture diplomatique avec Ludovic Sforza fut en même temps transmise à Loredam pour qu'il en fît part à Louis XII. La Seigneurie développait en guise d'excuses les motifs qu'elle avait eus de différer si longtemps le rappel de son ambassadeur : un rappel trop hâtif aurait excité les défiances de Ludovic Sforza et l'aurait déterminé à presser davantage l'achèvement de ses mesures défensives ; la présence d'un ambassadeur vénitien était nécessaire pour assurer la liberté de la circulation des courriers entre la France et Venise[1].

Distulimus hucusque revocare oratorem nostrum Mediolani commorantem, quum reputabamus alienum a rebus benegerendis ante tempus idoneum facere talem demonstrationem et præbere causam ut D. Ludovicus magis sibi caveret et festinantius prospiceret suæ tuitioni. Distulimus quoque revocare ipsum oratorem ut facilior esset aditus cursoribus ultro citroque proficiscentibus prout in horas. Cuncta, ut par est, communicavimus magnificis oratoribus istius Christianissimae Majestatis, sed nunc intellecta, tum litteris vestris, tum postremo relatione magnificorum oratorum predictorum, requisitione Sue Celsitudinis, volentes, sicuti cum effectu sumus conformes cum Sua Majestate et ad eumdem finem tendimus cum illa, in hoc etiam nos confirmare, statuimus revocare ipsum ora-

questa Signoria per non manchar de le promesse. Ad epsi oratori ce riposto ringratiando prima el Re, confortandolo poi ad venire galiardo e in persona perche ad questo modo havera presto fine ; facendo firmo fundamento che la E. V. vedendosi tanto rumore alle spalle e dal canto dal Re e dal canto loro se perdara de animo et omne cossa abandonara. E nel uscire epsi oratori da questa signoria fecero demonstratione di gran contenteza. — Questo io lho per vero e da bono loco. — La E. V. che e sapientissima proveda mo senza alcuno risparmio dove bisogna e facii per forma che questi non habiano lo intento suo ne la E. V. se lassi manchare lo animo ; havendo epsa omne cossa ad proposito per propulsar omne impeto ; e lo designo de costoro è che, exclusa la E. V. dal stato, Francesi non habiano ad sapersi governare cum Italiani, e poi cum la morte de questo Re el dominio habii venire in loro mani.

1. *Ibid.*, *Secreti Senato* XXXVII, fol. 108. — Die XXVI julii. Oratori nostro apud Christianissimam Majestatem.

torem. Ad quem jam scripsimus ut ad nostram revertatur presentiam. Et ulterius delegimus duos solemnes provisores nostri exercitus, videlicet viros nobiles M. A. Maurocenum equitem et M. Trevisanum; copiæ quoque nostræ parantur ad equitandum in agrum Brexianum contiguum territorio Cremonensi, conducimusque pedites in bono numero; et omnia necessaria summa diligentia et sine intermissione instruuntur ad irruptionem.

Scribit præterea ista Christianissima Majestas ad magnificos oratores suos pervenisse ad illius aures profecturas esse ex Alemania nonnullas copias seu Elvetios in subsidium D. Ludovici, facturasque esse transitum per territoria nostra Tridenti finitima, quod tum Sua Majestas non potest sibi persuadere. Volumus ut Suae Majestati affirmetis non solum nos non esse daturos transitum copiis predictis, quum nimis esset absurdum permittere quod per loca nostra copiæ transirent adversariorum, quæ communi desyderio istius Majestatis et nostri repugnarent; immo jam ordinavimus et præcepimus ut blada subditorum nostrorum in illis finibus conducantur ad fortilitia, nec deerimus quoad poterimus muniri ea loca ne adversarii possint illa invadere.

Postremo volumus ut antedictæ Majestati nostro nomine, accommodatis verbis, suadeatis velit monere tam ducem Ferrariæ quam Marchionem Mantuæ et D. Jo. Bentivolum ut se abstineant ab omni favore præstando D. Ludovico, aliter Majestas sua habebit eos perpetuo inimicos. Idem arbitramur bene ad propositum et esse prestiturum causam quod quiscumque suprascriptorum continebit sese ab omni operatione contraria Majestati sue. Utile etiam reputaremus dare operam quod Florentini sine ulteriori dilationi se resolvant et aperte declarent quales futuri sint, optimumque esset si et ipsi exhiberent aliquem numerum armigerorum in favorem expeditionis prefatæ Christianissimæ Majestatis. Quod eo magis inducimur memorare et solicitare quo D. Ludovicus publice affirmat sese habiturum præsidium a dictis Florentinis armigerorum 250.

Cette décision fut tenue aussi secrète que possible. Ni le duc de Milan ni son ambassadeur à Venise ne s'attendaient à une solution aussi prochaine : « Le tort de Ludovic Sforza, dit le chroniqueur vénitien anonyme, fut de croire impossible le renvoi de son ambassadeur, et cette incrédulité fut la cause de sa perte, car il ne prit pas les mesures nécessaires pour parer à cette hypothèse[1]. » Quant à Latuada, son aveuglement était encore plus complet et moins excusable, car, depuis le mois de

5. Chronicon Venetum, p. 128. (22 juillet 1499.)

juillet et l'arrivée des ambassadeurs, l'hostilité publique était devenue évidente au point de lui créer une situation souvent pénible. Les ambassadeurs français, qu'il était allé visiter le jour même de leur première audience, l'avaient reçu avec une politesse glaciale. Sans doute ils avaient consenti à recevoir sa visite, étaient allés au-devant de lui jusqu'au milieu de l'antichambre; Maynier lui avait cédé la place d'honneur à la droite de M. de Beaumont; ils l'avaient remercié de ses offres personnelles de service, des preuves d'estime que leur avaient prodiguées Ludovic Sforza, mais ils avaient borné là leur accueil et leur entretien, et Maynier lui avait parlé de son évêché de Glandève en Provence, façon indirecte de l'effrayer sur les dangers que son dévouement à Ludovic pourrait faire courir à ses intérêts personnels, et sur la confiscation qui en serait peut-être la conséquence :

Doppo disnare servato lordine quale ho scripto alla E. V. in mandare prima ad vedere se li oratori francesi mi admettariano et havuta da essi la contenteza sua, io sono andato ad visitare epsi oratori, liquali me venetero incontra fin a mezo di una sala cum accompagnarmi in una camera, mettendomi in mezo al intrare in epsa cum ogni dimonstratione de humanità e di honorarmi. Assentato poi pur anche a mane dextra et in mezo Mre de Beomonte, li declarai che zonte le signorie sue, io deliberai de andarle ad visitare e farli riverentia, sapendo che faria cosa grata alla E. V. e per la singulare observantia quale epsa porta al Christianissimo Re et anche lo vinculo de affinità del quale e conjuncta cum la Maestà Sua; ma havendo etiam havuto de cio expressa commissione, tanto più expeditamente mi era transferto alle Signorie loro per fare questo officio, e cosi replicato lo effecto dele parolle predicte, me li offersi se cosa alcuna grata se li posseva fare per me, mentre che stassessero qua, apparecchiato ad farla et obsequire in tutto alla volunta de le Signorie sue. Me ringratiorno assai cum parolle molto accommodate e de la visitatione e de le offerte cum dire che la Vestra Excellentia li haveva honorati in questo camino tanto, havendoli mandato doi ambassatori fin ad Casale, che non possevano senon laudarsi grandamente de lei et essere debitori de havergline obligo. Delche havevano scripto al Christianissimo Re como farano anchora di questa visitatione et offerte che io li haveva facto adesso. Et in fine del parlare suo, dimonstrorno havere noticia de la persona mia e del vescovato che io tengho in Provenza. Unde io dixi che riservava al ultimo in farli offerte particulare como persona

particulare, et subdita del Christianissimo Re, havendo el vescovato mio nel dominio de la Maestà sua, e cossi li feci etiam queste offerte particulare che non haveva però deliberato di fare, dubitando io che per farli sapere che havesse il vescovato mio in quelle parte non havesse ad portarmi damno in farmene tanto più presto levare la possessione. E credo che questa noticia de la persona mia fosse data alli dicti oratori da Urbano, quale li tene quasi continua compagnia. E pero, sono stato adesso in continua dubitatione de havere aviso che la possessione del vescovato mi sia levata, laqual cosa fa che di novo mi racomando a la Excellentia Vestra.

Me demandò poi M. de Beumonte de M. Galeaz Vesconte cum laudare molto la persona sua, dicendo haverlo conosciuto in Savoya al tempo del duca Philippo, e io li dixi che la E. V. l'haveva mandato al serenissimo Re de Romani, cum dimandare poi a luy del stare del Christianissimo Re e Regina. Il quale me risposi che staseva bene, e la regina era gravida per parturire a questo novembre. E rasonando poi de la qualità di questa terra, cum laudarla io assai e dire che facevano questi zentilhomini gran caso del Christianissimo Re, dixe se questi Signori teneriano cuncto del Re, la Maestà sua teneria cuncto di loro, subjungendo chel Re haveva argento, gente, subjecti assai, e gran verita e sentimento. Il che io confirmai plaudendoli al tutto, ma entrai in simile ragionamenti per vedere de cavare qualche cosa. Nel partirme essi oratori mi fecero medesme dimonstratione de humanità et honore, accompagnandomi uno dessi, cioè il gran giudice, fin alla scala del descendere [1].

Ce que les diplomates français lui laissaient deviner, les Vénitiens le lui disaient tout haut et grossièrement. Non seulement les jeunes gens, mais les hommes mûrs, les gens des meilleures familles, manifestaient bruyamment leurs sentiments de haine contre le duc de Milan. On insultait Latuada dans la rue; il raconte quelques scènes de ce genre à Ludovic Sforza :

Ne voglio tacere che non tanto li gioveni, ma anche li vegii e de li boni, questo publicamente affirmano cum tanta colera et sparlare de la E. V. che non se potria dir più, e da qui nacque che heri passando per Santo Joanne et Paulo, che veniva da messa, oldite alcuni zentiluomini e non de li minori, che dissero : « Lhe ancora qui, questo ambasciatore de Ludovico? »

1. Milan., A. d. S. *Cartegg. generale*, Latuada à Ludovic Sforza, 29 juin 1499.

usando altre parolle quale me vergogno ad scrivere, e veramente fo periculo non facesse scandalo cum darli qualchi pugni o farli dare qualche pugnalata; pur non volsi lassarmi vincere dala colora, ma feci vista de non oldire. Fo bene uno de li mei che li dixe queste formale parolle : « Faressino meglio voi bechi ad parlare de altri che del signor Ludovico. » e non li fo risposto altro nisi : « Va a solazo, frascha. » La E. V. non prenda displicentia de queste minaze e stia galiarda e de bono animo, che N. S. Dio ce aiutara insieme con li soi boni e fideli subditi, per modo che V. E. vedara vendicta de chi la vole offendere e farli male. El tutto consiste che quella non se perda de animo e se ricorda chella foe figliolo de uno duca Francesco, e cossi ne faza dimonstratione. Alla E. V. me ricomando [1].

On raisonnait librement à Venise du jour prochain où le Milanais appartiendrait aux Français d'abord, et ensuite, après la mort du roi, aux Vénitiens. Les adversaires primitifs de l'alliance française ou bien s'y étaient ralliés ou bien n'osaient plus rien dire. Latuada n'ignorait pas les dispositions générales de la Seigneurie, l'ensemble de ses préparatifs, l'imminence d'une rupture :

La risolutione facta sopra la expositione de li oratori francesi, per quello se ha de omne canto, e de non manchare a cosa promessa, e per questo per el prencipe e tutta la Signoria, quando se portò el Messale delquale ho scripto a la presentia de li oratori, che cossi havevano richesto, se giurò, e parimente fecero essi oratori in nome del Re suo che li observaria quanto haveva promisso. E pero per questa Signoria se mandara como se affirma gentedarmi alle frontere de la E. V. per potere tutto ad uno tempo rumpere ad quella, quando el Re rumpara de l'altro canto che debbe essere a di 2 di agosto prossimo, como per altre scrivo, e non se manchara de omne altre provisione necessarie per la destructione de quella; pare fino a questa hora che siino per mandare ultra el conte de Pitiliano, non se e possuto intendere; e de questo li oratori francesi ne stano molto alegri, e lo dicono apertamente, e gia se è rasonato de fare doi proveditori per Bressana, fra liquali M. Marco Sanuto, homo certo molto inimico de la E. V.; per quanto epso ha havuto ad dire crede toccara la sorte ad luy per uno depsi. Ad credere questa resolutione, ultra che, como ho dicto, me è confirmata da molti canti, me se li adjunge le gravissime provisione se fano per provedere di dinari, volendosi reschat-

1. *Ibid.*, *A. d. S.*, le même au même, 8 juillet 1499.

tare questo anno circa ducati 500 milia cum queste graveze nove de la quale ho scripto [1].

Latuada faisait d'ailleurs tous ses efforts pour savoir la vérité. Il allait jusqu'à entretenir des espions dans le palais de l'ambassade française. Mais les secrets de Venise étaient bien gardés, et malgré toute sa sagacité, il n'aboutissait qu'à des conjectures. Elles méritent certainement d'être rapportées ici :

Illustrissimo et excellentissimo Signor mio observandissimo. Per omne studio che io habii saputo usare, operando anchora il mezo dell'oratore Neapolitano e Fiorentino, e molti altri mezi cum questi zentilhomini, sino a tenere uno exploratore in casa de li oratori francesi, che li sta el più del tempo cum bona introductione, non ho possuto intendere altri particulari de la expositione depsi oratori più de quello che ho scripto, perche quando epsi vano alla Signoria se li da audientia secretissima, cum exclusione de molti del collegio e de tutti li secretarii, salvo quelli di capi di Deci. Ma per quanto se affirma per la terra e pare rasonevole, epsi oratori indubitatamente affirmano chel Christianissimo Re vole venire a damni de la Ex. V. di presente, e pero ricerchano 500 hominidarme e dinari per aiuto della impresa, del che se ne con displicentia, perche la conditione dei tempi non lo comporta, et el negarlo li pare sera forse causa de alterare el Re. Il che anche non vorriano fare, per dubio che la Ex. V. cum la prudentia e modi soi non facesse intelligentia cum epso Re per mettere in casa loro quello che epsi havevano designato fare in casa de V. E. E però fino questo di non se intende anche sii facta veruna resolutione; laquale e molto sollicitata da epsi oratori. Ma, per quanto me e acertato, per conservarsi cum el Re, fano omne conato per farlo differire questa sua venuta, allegandoli non essere al presente tempo per questa rottura del Turco, laquale fa che più presto doveriano essere aiutati da la Maestà sua che essere ricercati de aiuto, persuadendolo ad aspectare altro tempo, perche ancora epsi cercharano de pacificarsi cum el Turco, acio possino non manchare alla Maesta sua de le promesse. Da optimo loco sono avisato che ce sono alcuni zentilhomini e de li boni, liquali sono restrecti insieme per veder di trovar modo de assettarsi cum la E. V. et unire Italia, acioche bisognando se procedesse unitamente contra il Turco, quando non se ritraesse dala impresa principata, tenendo per firmo che pacificata la E. V., li movimenti del Turco cessariano, si come affir-

1. *Ibid.*, *A. d. S.*, le même au même, même lettre.

mano che del tutto epsa ne è causa e questi che pensano ad questa unione pare fazano non pocha difficultà in assicurarsi de la fede de la E. V., perchè da l'altro canto come ho dicto dubitano che essa non facesse intelligentia cum el Re. Ad chi me ha facto questo discorso, ho certifficato che hano ad stare di bono animo, perche omne volta che se vadi cum sincerita cum la E. V, epsa fara el medesimo; siche el melior rimedio potessero trovare de prender fede de la E. V. era el deponere lo malo animo che hanno verso quella e che bene se doveriano persuadere che la predicta V. E. essendo sapientissima, como loro affirmano, conoscera che omne volta chel Re venesse alli damni soi, era prima necessario che lo stato di quella fosse stalla di Francesi, quali forse anche vorriano per cautione qualche forteza ne le mano. Alche quella ce pensaria bene, e poi de l'altro canto conoscera che la destructione del stato di questo Signor era quella del suo, perche dovi fosse la festa a casa de altri, saria vigilia a casa sua. E pero landava lo proposito de chi haveva questo animo e confortava a mettere in effecto quello che havevano in animo, perche questo era el modo de tranquillare Italia e tutta la christianita. Attendaro cum omne diligentia per intendere quello riportarano questi oratori Francesi et anche quello seguira cerca questa unione, per posserne avisar la E. V. Allaquale me ricomando di continuo.

Venetiis. 3 julii 1499. Minimus servitor Christophorus, episcopus Glandatensis.

Il reconnaissait que « les mauvaises dispositions et les haines de la majorité des conseils vénitiens à l'égard de Ludovic Sforza étaient telles qu'aucune tentative de rapprochement ne pouvait avoir de résultat, et que le succès seul du duc de Milan lui ramènerait Venise[1]. » Et malgré tout, au dernier

1. *Ibid.*, le même au même; 26 juillet 1499. Voici un extrait de cette lettre : « Ben li significo che ancora che ce sii qualcuno disposto ad pacificare li presenti rumori, non dimanco tanta è la indispositione e malo animo de la piuparte alla disfatione de la Ex. V. che io cognosco non essere per reuscire fructo de omne bona opera che se habii far se prima la Excellentia Vestra non resista, contra la opinione de costoro, alli primi impeti de Francesi; il che tengono per firmo non debii fare ne habii a durare per tuto agosto proximo. Ma dicano bene che se la E. V. se mantene pur uno mese e Francesi non prendano pede, che haverano ad ritornare indietro con loro graveza e poi omne cosa facilmente se assettaria. Questo e lo judicio de costoro. E pero la E. V. debbe far omne sforzo in questi principii per resistere e propulsare le injurie si de Francesi como

moment, il hésitait à croire à la possibilité de son renvoi et et de la rupture. Il s'ingéniait à se persuader que l'on en aurait parlé davantage si elle avait dû se produire :

..... Non intendo chel sii anche scripto al Lyppomano per la revocatione, e ce sono alcuni che hano havuto ad dire non se fara cossi presto, perche vorranno stare a vedere li progressi de Francesi, dicendo ancora che V. E. non fara revocatione di me per molte cose porriano occorrere[1].

Le jour même où Latuada écrivait cette lettre, Lippomano demandait au duc de Milan une audience pour lui communiquer les ordres qu'il venait de recevoir de son gouvernement. Le duc lui répondit d'un air triste qu'il connaissait depuis longtemps les accusations portées contre lui par les Vénitiens; qu'elles n'étaient pas fondées; que la justice de Dieu prononcerait entre eux et lui; qu'à son tour, il allait rappeler son représentant de Venise[2].

Cette réponse verbale ne parut ni suffisante ni assez précise à Ludovic Sforza. Il rédigea un long mémoire, très développé, en forme de réponse au discours de Lippomano, où il essayait de se justifier complètement des accusations portées contre lui. Le brouillon fini, il hésita s'il le confierait à Lippomano pour être remis à la Seigneurie ou s'il se bornerait à lui en donner lecture, et il consulta les ambassadeurs florentins sur ce doute, et aussi sur la valeur de son factum qu'ils approuvèrent naturellement beaucoup[3]. Il se décida à

de costoro, e far in uno mese quello se doveria far in doi o tre, che certamente la E. V. redura omne cosa al voto suo e sara supplicata di pace e assetto. »

1. *Ibid.*, le même au même, 27 juillet 1499.

2. Lettre de Lippomano à la Seigneurie, 27 juillet 1499, M. San., II, 978, et lettre des rectori de Bergame à la Seigneurie, d'après le récit de Lippomano, 1[er] août, M. San., II, 1007.

3. Florence, *A. d. S.* Lettere alla Signoria, reg. 12, fol. 22. Les ambass. florentins à Milan à la Seigneurie, 28 juillet 1499. — Alla partita del oratore veneto, li volea dare commissione per referire a quella Signoria e ne havea facto una certa bozza scripta laquale volea vedessimo, per consultare se stava bene e qual fussi meglio, parlare a boca o dare in scriptis. La substantia dicea essere come si maravigliava delli modi e moti di quella

lui remettre le mémoire par écrit après l'avoir lu publiquement, ce qui eut lieu le 29 juillet. Ce mémoire formait un exposé général très net et très complet de la situation politique jugée par un Milanais[1].

Magnifico ambasciatore. Havendoci l'altroheri dicto la Magnificentia Vestra di la licentia quale haveva havuto de la illustrissima Signoria sua de repatriare, ne la risposta quale li facessimo, li dicessimo che havevamo preveduto questo et insieme le declarassimo l'admiratione ne laquale ne stasevamo, vedendo a quale segno mira questo effecto, et essendo conscii che per noi non e data causa alchuna giusta ad epsa Illustrissima Signoria de farlo e vedendo che partendosi la Magnificentia Vestra da qui, el primo suo rispecto ha essere de presentarsi al conspecto de la predicta illustrissima Signoria, opportunamente ne occore el mezo de epsa Vestra Magnificentia, non solo per fare la declaratione de la dispositione nostra secundo il consueto in la partita de li ambasciatori, ma perche la expone anche l'ambasata subsequente; e però la pregamo che azonta a Venezia, voglii referire alla predicta Illustrissima Signoria sua che lhavemo carichata a farli intendere che se recommandamo ad epsa illustrissima Signoria, de laquale sempre se siamo reputato fiolo, havendola tenuta per patre per li beneficii recevuti, de liquali essendo sempre stato predicatore cum confessare de esserli grandamente obligati, ne pareva che epsa ne dovesse fare capitale et extimare

Signoria e che sapea non gline haver dato cagione, « se gia non se reputassino offesi per havere io aiutato Vestra Signoria e chavato loro Pisa di mano per mezo de laquale loro aspiravano al dominio de Italia...

1. Milan, *A. d. S. Carteg, Genes.* « 1199. 29 Luglio. Al magnifico messer Marco Lippomano, oratore de la illustrissima signoria de Venezia. » Minute originale datée de « Mediolani die xxviiii julii 1499 » et signée « Ludovicus Maria Sfortia Anglus, dux Mediolani, » et en dessous « B. Chalcus. » — Le brouillon conservé aux archives de Milan présente un certain nombre de corrections qu'il est intéressant de relever. Lig. 12, au lieu de *voglii referire*, il y avait d'abord *con la lectione de questa nostra lettera dire;* page 52, lig. 11, *de li signori confederati* après *participazione* a été mis en surcharge; lig. 16, après *mancato*, on a effacé *de la lega e de la fede data;* page 53, lig. 30, au lieu de *la reputaria la injuria nostra*, il y avait : *esso se moveria e saria contra ley;* page 54, lig. 8, au lieu de *questo carico de referire*, il y avait: *darli in scripto queste cose e pregarla che in nome nostro* (la phrase a été barrée avant d'être achevée); lig. 9, *manchare de la lega e fede* a été remplacé par *fare questo*; lig. 14, *havere*, par *essere*; lign. 17, *de questo canto*, par *de la Cesarea Maesta e sacro imperio*; ligne 20, *a quella parte quale sono conveniente a dire*, par *al bono officio nostro.*

per questi vinculi el stato suo e nostro essere facto una medesima cosa, e tenere de haverne accompagnati in omne sua fortuna. In laquale cosa vedendo adesso, per questi termini che la serva con noi, la dispositione sua essere molto diversa da questo che se persuadevamo dovesse essere, ne restiamo pur in troppo admiratione, e restassemo fino al principio, quando vedessemo che la fece la lega col Christianissimo Re de Franza, contra li capituli de la lega quale haveva con noi e contra la fede e giuramento intervenuto; laquale, quando fosse stata solamente per renovare l'amicitia et lianze antique quale quella Signoria diceva havere havuto con la casa de Francia e non per altro effecto como la ce faceva affirmare, se ben lhaverla fatta senza participazione de li signori confederati, che è contra li capituli, lassava causa de doversene dolere, tamen se saria possuto tolerare, ma trovando per li effecti che la fece questa legá con promissione e capituli pertinenti alla offensione nostra, da quella illustrissima Signoria ce è data causa urgentissima de doversi dolere fin al celo che la ce habii mancato, e che la habii pur troppo male corresposto al nostro filiale animo verso lei, senza che gli ne habiamo dato alchuna ne vera ne justa causa. E se la volesse dire che li siamo stati contra ne le cose di Pisa, non li havemo obligo alchuno ne per la lega ne per altro, et in epse el rispecto nostro non e stato de fare contra le cose de quella illustrissima Signoria ma solo per restituire le cose de Italia in el consueto suo stato, como era conveniente, per stabilire la quiete universale e levare l'umbreza e pericolo nel quale se teneva el stato nostro, perseverando quella Signoria ne la possessione di Pisa senza bisogno. E pero se quella Signoria se tolle per injuria che noi necessariamente habiamo procurato che de Pisa se ne facesse quello che era inante alla guerra, non misura le cose con la rasone quale convene alla prudentia de uno tale dominio, e se per questo se e colligata con Francesi, sperando con questa via torne el nostro, confirma la umbreza quale se haveva del retenerse lei Pisa in mano e fa testimonio palese che la sii andata pocho sinceramente, mirando alla occupatione di quello daltro. Non si po adumcha tore de noi questo facto de Pisa per ingiuria nel quale non era obligo alcuno, e la necessita de la securita nostra ce ha strecti, e però se dolemo che epsa Illustrissima Signoria ce sii manchata, e questa lamenta la faremo con tutti li signori confederati. E quanto a Francesi, in questo facto de la impresa quale se procura contra noi, la Magnificentia Vestra dira alla illustrissima Signoria sua che due cose, pensando sopra el rasonevole, ne hanno fare pocho temere : luna, la conjunctione del sangue quale habiamo con la persona del Christianissimo Re, la quale fa che quando questo stato fosse in mane sua, non havendoli stare Sua Maestà, non porria pensare

che lassarlo in possanza de altra persona quale fosse più sua de noi; l'altra è che non havendo, ne per el stato, quale è nostro per tutte le rasone del mundo, ne per altra cosa, causa alchuna justa de offenderne, dovemo credere che sel vorra correspondere de facto al nome suo de Christianissima, non vorra in effecto pigliare impresa injusta contra chi è suo, e doveria da Sua Maestà expectare aiuto quando fosse offeso da altri, e quando pur con Sua Maestà più valessero le sinistre persuasione de altri cha el dovere, speramo che Dio, quale mai ce ha abandonati, non manchara lui alla protectione de la justicia nostra; e la Maesta Cesarea con el sacro imperio, de lo interesse de li quali se tracta specialmente, ultra quello che possemo noi, fara che a quelli quali pigliarano impresa contra noi reuscira cosi pocho honore adesso, como è facto per el passato, quando hano cercato de farne contra,

Intendemo anche chel se vocifera per Venetia e in Roma, dove el pontifice lo ha dicto al oratore nostro haverlo havuto da quella illustrissima Signoria, che per opera nostra el Turco habii rotto a quella illustrissima Signoria sopra laquale cosa, o quando se fundasse la causa de fare contra noi o si confirmasse, saria el fundamento sopra cosa erronea, tanto como sel si credesse contra li evangelii. Non e costume nostro de mentire, e, seben per qualche rispecti tacemo, alle volte sentendo dire el falso, mai se trovara che lo habiamo affirmato per cosa vera. E pero sopra l'anima nostra dicemo chel non e vero chel Turco se sii mosto ad instantia nostra, ne che mai habiamo facto opera per chel se movesse. E vero è questo, non lo volemo negare, che veduto che quella illustrissima Signoria se era obligata con Francesi e za se manifestava per le operatione sue chel fine de la colligatione sua con Francesi mirava contra noi, ce parve de mandare uno homo nostro al Turco per significarli la lega che ha facto quella Signoria con Francesi, e pregarlo ad volere mandare ad epsa Signoria ambassatore ad confortarla ad bene vivere con noi ne pensare alla offesa nostra, con certificarla che altramente la reputaria la injuria nostra; non essendo in questo altro che cercare con loro modo che seschivasseno li desordini, e quella Signoria se revocasse da li designi sinistri contra el stato nostro, non vedemo che la se ne possi dolere se forse volesse accusare la troppo modestia nostra o che la volesse che a lei fosse permesso el fare contra noi, e negato a noi el cerchare bonamente che la non ce facesse injuria. Ma in questo, Dio, quale vede li cori de li homini et è giusto giudice, parendoli che al animo de quella Signoria verso noi fosse pocho sufficiente la provisione modesta quale facevamo, ha facto chel Turco, prima che lhomo nostro possi essere stato a uno tertio del camino, ha rotto a quella Signoria, e ha demonstrato che se lei ha

pensato de metterci Francesi adosso, epsa da l'altro canto ha havere alli fianchi potentia molto più formidabile de quella de Francesi, con declarare a tutto el mundo chel non sii per lassare inulta la injuria quale se templa contra noi, quali havemo rasone e vie assai de possere sperare che, o se assetaremo con pace, o se defenderemo contra larme de Francesi, meglio che farsi non potera quella illustrissima Signoria dal Turco. Ce è parso adunche, nel partire de la Magnificentia Vestra da noi, darli questo carico de referire questo prefacto alla Illustrissima Signoria sua, perche la sapii quanto torto ha ad fare questo ed a pensare alla offensione nostra, non havendogline dato causa e non havendo mai desiderato altro più como posserli in qualche cosa relevata e de momento declarare con facti con quanta gratitudine de animo servamo memoria de li beneficii suoi.

E da laltra parte cognoscendo in la offensione nostra essere la offesa de la Maestà Cesarea e del sacro imperio, li quali non mancharano al interesse suo, ultra quello che faremo noi con le forze proprie e per questo possendo essere certa de non essere manco infestata da la Cesarea Maesta e sacro Imperio quanto dal Turco, habia fare bona consideratione, como credimo prima che la se metta sotto tanto peso, la quale cosa li havemo voluto mandare per non mancare al bono officio nostro, non essendo mai intrati in guerra, se non necessitati, e non havendo noi cercato de fare, ma solo de propulsar l'injuria.

Ludovic Sforza résume ici, on le voit, tous ses griefs et tous ses arguments; il déclare son étonnement que la Seigneurie ne croie ni à son dévouement ni à sa reconnaissance. Il exprime ses plaintes de l'alliance franco-vénitienne, peut-être tolérable s'il s'était simplement agi pour la Seigneurie de renouveler une ancienne amitié, tout à fait insoutenable puisqu'elle avait pour but de l'attaquer; il réfute les arguments que Venise apporte pour justifier cette alliance; il l'inquiète sur les chances d'une guerre entre la France et Milan, sur l'intervention probable de l'empereur Maximilien; enfin, il se défend d'avoir excité le sultan à commencer une guerre contre Venise. Ce mémoire, à la fois défensif et comminatoire, fut envoyé aux principales puissances italiennes, Rome, Florence, Naples, Gênes, Bologne, Sienne, Forli, Ferrare, en Espagne, et aux ambassadeurs milanais en Allemagne, Somenzi, Visconti et Cotta, et à l'ambassadeur en Savoie,

Paul Somenzi[1]. Un autre mémoire complémentaire adressé le lendemain aux divers gouvernements exposait, au point de vue milanais, la politique vénitienne, dont le but secret, — dans cette guerre, était la prise de possession du duché de Milan qui, soit par suite de la mort de Louis XII dès lors escomptée, soit par suite de l'expulsion des Français déjà prévue en raison de leur despotisme, reviendrait bientôt à la Seigneurie, — et la politique française, qui tendait à détrôner le roi de Naples après le duc de Milan, à dominer par là toute l'Italie et à imposer sa loi à tous les princes de l'Europe[2]. Cet appel de la dernière heure à l'opinion européenne demeura sans écho.

Lippomano partit de Milan le 30 juillet et retourna à Venise par Brescia, d'où il écrivit à la Seigneurie une relation plus détaillée de son audience de congé, et où il se fit envoyer par elle de l'argent[3]. Le successeur désigné de Lippomano à l'ambassade de Milan, Domenego Pixani, dont la mission était terminée avant d'avoir commencé, rendit ses coffres-forts aux *Raxon nuove*[4].

Le renvoi de Latuada allait bientôt compléter le rappel de Lippomano. — Dès le 24 juillet 1499, dans la séance des Pregadi, Francesco Capelo avait demandé qu'on donnât à Latuada l'ordre de quitter Venise. Filippo Trum, *savio di conseio* et *procurator,* avait conseillé de surseoir à cette décision, et sur sa proposition, et par soixante-dix-huit voix, on avait délibéré de ne pas le renvoyer avant le retour de

1. La lettre adressée au Sacré-Collège est dans Marino Sanuto, II, 1089, à la date du 30 juillet 1499. Les indications relatives à l'envoi de ces copies sont en marge de la première page de cette minute de Milan : « Fiant exempla per Roma, Napoli, Florenza, etc. »

2. Milan, *A. d. S. Carteg. generale*, Mémoire du duc de Milan au roi d'Espagne, 30 juillet 1499. Le titre de la minute (Exemplum regibus Hispaniæ) indique bien qu'il s'agit d'une circulaire. Cf. le texte à l'appendice, nº 7.

3. Mar. Sanuto, II, 978. Lettre de Lippomano à la Seigneurie, 27 juillet 1499.

4. *Ibid.*, II, 978. Venise, 29 juillet 1499.

Lippomano en terre vénitienne[1]. On se borna à le faire surveiller, sa maison fut gardée de jour et de nuit, et toutes ses courses furent espionnées, ce qui lui rendit très difficile l'exercice des fonctions diplomatiques[2]. Cette situation ne pouvait se prolonger sans dommage pour la dignité du duc de Milan. Ludovic Sforza le comprit et se décida à le rappeler. Le 30 juillet, Latuada vint notifier aux Pregadi que Ludovic Sforza lui avait ordonné de quitter Venise dans la huitaine, mais qu'avant son départ il demanderait au doge une dernière audience; que la Seigneurie était libre maintenant et

1. *Ibid*, II, 961, *in pregadi*, 24 juillet 1499. Il faut noter une discordance entre Marino Sanuto et les registres officiels des *Secreti Senato*. Ceux-ci, dans le texte que j'ai cité précédemment et qui est celui auquel Sanuto fait allusion ici, prêtent à Filippo *Trum* l'initiative de la proposition que Sanuto attribue à *Capelo* et qu'il fait combattre justement par *Trum*. L'erreur vient très probablement du registre officiel, autant qu'on peut l'induire et de ce que nous savons de l'exactitude minutieuse de Sanuto, et de ce que nous connaissons du caractère paradoxal et volontiers frondeur de *Trum*.

2. Cette surveillance avait commencé dès le 9 juillet, sous le prétexte honorable d'assurer la sécurité de Latuada; il était gardé par un *capo di guardia de li capi dé X*. Milan, *A. d. S.*, *Carteg. gen.* Lettre de Latuada à Ludovic Sforza, 13 juillet 1499: « Honore et amorevole demostratione che me fa questa Illustrissima Signoria: gia sono quattro sere che accio non sia offeso, me fa fare la guardia de uno capo de guardia deli capi de Dieci, o sii a dire il vero, per vedere se di notte vene alcuna persona da me ad notificarme le occurrentie di qua, et heri sera ce incapo uno pur veneto, ma non zentilhomo, che era stato a cena con me; pur havendo domestigeza cum epso capitaneo e per essere uno de li mei cum luy, lo lasso; io non dubito per questo ce incappi persona alcuna de laquale me ne possi seguire caricho, perche N. S. Dio me ha dato tanto ingenio che sapero conservare ogniuno. De questo prego la E. V. che non ne faci motto, parendomi chel non sii tempo al presente. » Cf. une autre lettre de Latuada, du 30 juillet, où il est dit: « David di Basilea me ha facto dire che voluntera parlaria cum mi, quando potesse farlo cum securezza, ma perchel sapeva che alla casa mia di e nocte era fata la gardia, et anche in omne loco dove andava me era misso dreto li exploratori, non voleva farlo, dubitando periculare el signor Antonio Maria e se stesso, e pero mi pregava li volesse mandare uno mio fidato in certo loco e eri mandatoli lo mio cancellero, li ha dicto per quanto epso me ha referto chel signor marchese era per acconziarse cum questa Signoria laquale omnino lo torria per avere adito per el stato suo de turbare le cose di Parmesana. »

maîtresse de choisir entre la guerre et la paix [1]. Le doge répondit que « tous ces événements dépendaient de Dieu et qu'il avait confiance dans la justice divine. » Après que Latuada eut quitté la salle, il y eut dans les Pregadi une vive discussion sur les retards qu'il mettait à s'en aller. Les ambassadeurs français s'en plaignirent, déclarèrent qu'il était inconvenant qu'un ambassadeur milanais restât encore si longtemps à Venise. Le 1er août 1499, les Pregadi décidèrent, par cent quarante-quatre voix contre trente-trois et neuf abstentions, de congédier Latuada, vu le retour de Lippomano, les instances des ambassadeurs français et la convenance de cette mesure. On lui donna jusqu'au dimanche suivant pour achever ses préparatifs de départ :

Cum jam aliquot dies revocatus fuerit ex Mediolano vir nobilis Marcus Lypomano, eques, qui ibi erat orator noster, conveniens pariter est ac necessarium licentiare hinc oratorem Milanensem, tum ut satisfiat requisitionibus oratorum Christianissimæ Majestatis, tum vero quia nobis quoque sic videtur. Is vadit pars quod cras mane mittatur unus secretarius ad domum ejusdem oratoris Mediolanensis ad intimandum ei quod sicuti se dixit esse facturum, ita faciat, et die dominico hinc discedat, revertaturque ad dominium suum [2].

Le secrétaire Bernardino de Ambrosiis fut chargé d'aller lui signifier à domicile cette résolution des Pregadi. L'audience de congé de l'ambassadeur milanais eut lieu le 3 août [3]. La rupture diplomatique était complète désormais entre la Sérénissime République et le duc de Milan. Les ambassadeurs français, à la patience et à l'habileté desquels ce résultat était

1. Marino Sanuto, II, 982. Venise, 30 juillet 1499.
2. Venise, *A. d. S.* Secreti Senato, XXXVII, fol. 108 v°, 1er août 1499, et Marino Sanuto, II, 994, 1er août 1499.
3. Marino Sanuto, II, 1003. Venise, 3 août 1499. — La défiance qui avait entouré les derniers temps de son séjour poursuivit les gens de sa maison. Un malheureux prêtre, habitué à San Zaccaria, qu'il employait comme chapelain, fut accusé de lui avoir révélé des secrets d'État, et arrêté par ordre du conseil des Dix avec quelques prétendus complices; le colegio se réunit, le prêtre fut mis à la torture, mais on ne put rien prouver contre lui et on dut le remettre en liberté. (Marino Sanuto, II, 1003, 3 août 1499.)

dû pour une grande part, avaient ainsi atteint le principal but de leur mission.

IV.

En même temps que la rupture diplomatique entre Venise et le duc de Milan, l'ambassade française avait pour tâche de hâter la rupture militaire effective, de surveiller les préparatifs, et M. de Beaumont devait spécialement être attaché à l'armée et en partager le commandement avec les deux provéditeurs généraux, soit pour symboliser l'alliance, soit, plus pratiquement, pour la surveiller. Aussi les ambassadeurs, en matière militaire, s'associent-ils étroitement à la politique vénitienne. Le 24 juillet, ils appellent l'attention de la Seigneurie sur l'intention prêtée à Maximilien d'envoyer à Ludovic Sforza, par Trente, un corps auxiliaire de huit cents Suisses, et demandent que des mesures soient prises pour leur barrer le chemin. Le lendemain, dans une discussion au sujet de l'artillerie milanaise, Beaumont blâme l'emploi des bombardes et préconise celui des canons [1]. Le 24 juillet aussi, ils insistent pour la nomination immédiate des provéditeurs. La contribution effective de Venise à la guerre et l'envoi à l'armée d'un représentant du roi de France étaient choses convenues dès longtemps. Cependant les ambassadeurs eurent à réclamer à diverses reprises l'accomplissement de ces engagements de Venise, et Louis XII les appuya par deux lettres : dans la première, tout en remerciant la Seigneurie du bon accueil fait à l'ambassade et en annonçant l'envoi outre monts d'une armée française de 1,600 lances et de 10,000 hommes de pied, il demandait le concours effectif de Venise et l'envoi au camp de M. de Beaumont [2]; dans la seconde, en renouvelant ses remerciements et ses encouragements, il insistait sur l'intérêt personnel que Venise avait à faire cette cam-

1. Marino Sanuto, II, 960. Venise, *in Colegio*, 24 juillet 1499; *ibid.*, *in Colegio*, 24, 28, 31 juillet 1499. M. Sanuto, II, 959, 973, 987.

2. Marino Sanuto, II, 959. Venise, *in Colegio*, 24 juillet 1499, analyse d'une lettre de Louis XII.

pagne, « parce que cette affaire vous regarde, » disait-il[1]. Le 25 juillet, Beaumont demandait à être averti du jour où l'armée serait prête à se mettre en marche pour s'entendre avec les provéditeurs : on ne lui fit encore que des réponses évasives[2]. Ce ne fut que le 28 juillet qu'il fut officiellement autorisé à se joindre à l'armée. Le jour même, il offrit aux provéditeurs, qui les acceptèrent, des épées à la française[3]. Le 4 août il annonça qu'il partirait pour l'armée trois jours avant Morosini pour avoir le temps de s'équiper à Brescia[4]. La Seigneurie comprit cette insinuation, et, le 6 août, le Colegio décida de lui donner, en sus de sa pension mensuelle et aux frais des provéditeurs généraux, un cheval de cent à cent vingt ducats, une tente, et de payer les armes qu il achèterait à Brescia. La motion fut votée par 165 voix contre 21, sur la proposition des Savii di Conseio e des Savii di Terra Firma.

Dovendose al presente partir di questa cita el magnifico ambassador del Serenissimo Re di Franza, Mgr di Beaumonte, per andar in Bresana e deli dapoi lhara commodita transferirse nel campo del signor Re de Franza ne esser per ritornar de qui conveniente e demonstrarli qualche liberalita e munificentia verso la Magnificentia sua, siando maxime de la qualita e condiction molto ben note a questo conseglio

Pero l'andera parte che al dicto magnifico ambasciator quale va a Bressa per fornirse de cavalli et armadure, oltra li ducati 200 che li e sta deputadi per le spese al mese, sia pagato uno cavallo per la persona sua da ducati 100 fin 120 che sia conveniente a la Magnificentia sua; item che li siano pagate tute le armature per la persona sua, quale l'ordeneria a Bressa, et una padiglione et el tuto per li procuratori nostri li sia apresentado per nome de la Signoria nostra, li quali accompagnar debiano el soprascripto presente cum parole degne et accommodate, si come a la prudentia sua apparera per honor de la Signoria nostra[5].

1. M. Sanuto, II, 1015. Lettre de Louis XII à la Seigneurie, Lyon, 20 juillet 1499.
2. *Ibid.*, II, 963, *in Colegio*, 25 juillet 1499, et Milan, *A. d. S. Carteg. gen.* Lettre de Latuada à Ludovic Sforza, 27 juillet 1499.
3. Marino Sanuto, II, 976. Venise, 28 juillet 1499.
4. *Ibid.*, II, 1105. Venise, 4 août 1499.
5. *Ibid.*, II, 1028. Venise, *in Colegio*, 6 août 1499 et Venise, *A. d. S.* Senato Terra, reg. XIII, fol. 88, 6 août 1499.

Le 7 août, il vint prendre congé de la Seigneurie[1] et quitta Venise avec un autre capitaine attaché à l'ambassade ; on lui compta son mois de 200 ducats ; on ordonna aux *rectori* des places qu'il traverserait de le recevoir toujours avec de grands honneurs, et l'on écrivit aux provéditeurs de lui accorder toujours la préséance. Reçu le 9 août à Vicence, d'où il repartit aussitôt pour Vérone, il arriva le 13 à Brescia, dont les magistrats envoyèrent à sa rencontre Polo Trevisani. Il y était encore le 21 août, continuant à préparer son équipement tout en pressant les chefs vénitiens de commencer les hostilités[2]. Maynier, après son départ, continua ses démarches pour obtenir enfin l'ouverture des hostilités. Le 22 août il vint une dernière fois, couvert de fourrures, protester contre les lenteurs de la Seigneurie. Le doge lui répondit que tout était enfin prêt pour la guerre et que ce jour-là même les troupes vénitiennes entreraient en campagne. L'ordre de commencer la guerre avait été expédié le 19 août aux provéditeurs généraux après un vote des Pregadi[3].

Provisoribus nostris generalibus.

Terzo zorno ve scrivessemo copiosamente e dechiarissimo quanto ne occorreva e presertim circa quello se era per vui de fare in redur tute le zente nostre d'arme in campagna e farve presti, siche senza dilatione pos-

1. Avant son départ, il voulut visiter le palais des Doges et assister à l'élection d'un *procurator ;* cette visite eut lieu le 5 août (Marino Sanuto, II, 1028, *in Colegio,* 6 août).

2. M. Sanuto, II, 1030, *in Colegio*, 7 août 1499 ; *ibid.*, II, 1062, lettre des recteurs de Vicence à la Seigneurie, 9 août 1499 ; *ibid.,* II, 1080, lettre de Polo Trevixam, Brescia, 13 août 1499. — On avait d'abord et pendant quelque temps cru qu'à son départ de Venise Beaumont irait à Ferrare, Bologne et Florence, pour rattacher de plus en plus ces puissances à l'alliance française (Milan, *A. d. S. Carteg. gen.*, lettre de Latuada à Ludovic Sforza, 27 juillet 1499).

3. Marino Sanuto, II, 1114. Venise, *in Colegio*, 22 août 1499. Venise, *Arch. de S.*, Secreti Senato XXXVII, fol. 111. *Proveditoribus nostris generalibus.* La mesure est prise sur la proposition de Marinus Leono, Dominicus Marino, Philippus Tronus, Leon Lauredanus, Nicolaus Fuscacareno, sapientes consilii, Francus Tronus, Benedictus Justinianus, Ludovicus de Molino, Georgius Cornario equites sapientes terre firmæ.

sate poi nel nome de Dio dar principio al impresa; el ben de laquale consisteva in celerita. Siamo certi che avanti el recever de queste, haverete dato in qualche parte executione al dicto ordine nostro, e perche questa matina habiamo havuto l'adviso che ve mandiamo ne le alligate, che ne notifica le zente de la Christianissima Maestà deverso Aste esserse reducte in campo et haver roto contra el stato de Milano, e za presi alcuni luogi de quello, como per dicti avvisi vedereti, parendovi non esser più tempo de indusiar ma de coadjuvar la impresa de questo canto, azo se ne habi presta e certa victoria; ne ha parso scrivervi la presente cum el senato nostro, per laqual ve dicemo che nostra mente seria che, quanto più presto ve fusse possibile cum tuto lo exercito nostro in Dei nomine dovessate passare su quel del inimico e dar principio, dove e come a lo illustrissimo nostro governatore general e a vui, consultata bene la cosa, apparera meglio e più expediente, e benche le zente nostre da pe e da cavallo et anche le arteglarie al recever de le presente non fusseno tute prompte, non restessate pero de passare e sollicitar che tute ve sezuitano perche fra pochissime hore tuti serano cum vuy e poi per la gratia de Dio andate in loco che non havete molto contrasto; e son le cose conditionade per modo che sete per conseguirne victoria, purche non se dagi più tempo al inimico, ma se solliciti cum quella diligentia che la cossa ricercha. Nui ve habiamo dicto quanto seria de nostra opinione, remettendone pero ad ogni determination de vuy, che ve ritrovati sul facto. Sapiate veramente che i provisionati da Roma sono zonti bona parte a Ravenna, e se ne vengino in celerita; el simele fanno i provisionati e zente darme da Urbino, e pocho da poi sera el signor da Arimino cum la sua compagnia. Sollicitate adunque perche ve replicamo che in sollicitudine e celerita el tuto consiste, e date opera intender hora per hora ogni processo del inimico per ogni via possibile. Et azo che ben possiate intendere el tuto, habiamo concesso ali rectori nostri de Brescia, Bergamo e Crema che tutto quello che haverano da novo, velo debino integre e minute significar. Questa parte non volemo restar de ricordarvi, che ne la irruptione farete contra el stato de Milano, dobiate primum usar ogni demonstratione amorevole verso li territorii ducheschi e lhabitanti in essi; e quelli luogi del inimico che ve se darano spontaneamente, dobiate non solum non damnificare ne offendere per alcun modo, ma accarezarli per exemplo de tutti li altri. Quelli veramente che per forza vegnirano ne le mane vostre, tracterete da inimici per modo che el loro danno faci li altri facili a la deditione.

Cette guerre, on le sait, fut courte et brillante, et l'armée vénitienne contribua pour sa part à la défaite de Ludovic

Sforza[1]. Ce ne fut pas sans que la Seigneurie ait eu à vaincre d'abord ses propres hésitations et sa timidité : elle n'y fut pas peu aidée d'abord par les deux diplomates, ensuite par Accurse Maynier. Le 22 août, la rupture militaire avait complété la rupture diplomatique : en deux mois, la mission de l'ambassade française était ainsi achevée.

V.

Le séjour d'Accurse Maynier à Venise se prolongea environ quatre mois encore. Son rôle, par la force même des choses, diminua, mais son influence personnelle semble n'avoir fait que grandir. Homme de robe et homme du midi, il s'entendait mieux avec les Vénitiens et leur plaisait plus que son collègue, type achevé du soudard français tel que l'a trop souvent connu l'Italie de la Renaissance, rapace et autoritaire, faux et cynique[2]. La sympathie publique avait d'abord également entouré les ambassadeurs. Quand après expérience ils trouvèrent insuffisante leur pension mensuelle et qu'ils déclarèrent au Colegio qu'ils refuseraient désormais l'argent de la Seigneurie, celle-ci s'était empressée, pour ne pas les mécontenter et par l'intermédiaire de Hieronimo Zorzi, de décider qu'elle payerait toutes leurs dépenses, sans limite, aux frais des revenus des *Raxon Vecchie*, et l'entretien de leurs chevaux restés à Padoue[3]. Les anciens ambassadeurs Zorzi et

1. Depuis longtemps la cause de ces hésitations n'était plus un mystère pour personne en Italie. Dès le 16 juillet, l'ambassadeur florentin résidant à Milan écrivait à la Seigneurie (Lettere Estere alla Signoria, reg. XXXVII) : « Delli avisi de Venetia sintende che quella Signoria non è per rompere a questo stato se prima non vede tal processo de Franzesi che possino credere dovere essere più tosto compagni della vittoria che del pericolo, e quel doge ha usato dire che non vorria che al tempo suo Italia ruinasse.

2. Les preuves, grandes ou petites, de ce jugement qui pourra paraître excessif sont trop nombreuses pour que je les donne ici.

3. M. Sanuto, II, 1003. Venise, *in Colegio*, 1er août 1499. Ce système fut encore modifié, comme il appert du document extrait du reg. *Senato Terra*, XIII, cité ci-dessus.

Michiel s'étaient mis à leur disposition, avec deux autres nobles vénitiens, pour leur faire visiter la Merceria[1]. La sécurité de l'ambassade était assurée par les mesures les plus rigoureuses : deux gentilshommes furent mis en prison pour une insulte à un Français de sa suite[2]. Les demandes d'intérêt personnel n'étaient pas moins bien accueillies : une pétition de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne, qui sollicitait un bénéfice en terre vénitienne, présentée le 8 juillet par le chapelain de l'ambassade, appuyée le 12 par Maynier lui-même, fut prise en grande considération, et la Seigneurie promit de l'examiner avec soin[3]. On pourrait multiplier ces exemples.

Mais la sympathie ne tarda pas à diminuer à l'égard de M. de Beaumont. Loin de savoir gré à la Seigneurie de sa générosité, l'achat, à Brescia, du cheval qui lui était offert fut pour lui l'occasion de querelles et d'exigences excessives. Il n'y avait pour lors qu'un cheval à vendre, qui plaisait à l'ambassadeur, mais dont le propriétaire, un certain Lazarino de Rimano, voulait deux cents ducats. Beaumont insistait pour qu'on le lui achetât, se disant l'esclave de la Seigneurie, lui promettant à son retour en France ses services dévoués. Pour trancher le différend, les provéditeurs lui envoyèrent les cent vingt ducats que la Seigneurie avait décrété d'employer à l'achat de ce cheval : il les accepta d'abord, puis se ravisa, la somme étant inférieure au prix du cheval de Lazarino, et les renvoya; puis, pour montrer son déplaisir, il cessa pendant plusieurs jours d'assister aux conseils de l'armée. La Seigneurie dut intervenir pour terminer cette querelle ridicule. Elle ordonna d'acheter pour Beaumont le cheval de Lazarino, après estimation par trois maréchaux-ferrants, et ensuite de le convoquer de nouveau aux séances du conseil et lui demander toujours son avis[4]. Après la prise de Crémone il excita de nouveau un sérieux mécontentement dans le camp vénitien :

1. M. Sanuto, II, 1003. Venise, 1er août 1499.
2. *Ibid.*, II, 1031. Venise, 7 août 1499. Dans ce texte, *basado* doit probablement s'entendre au sens fort.
3. *Ibid.*, II, 901 et 916. Venise, *in pregadi*, 8 et 12 juillet 1499.
4. Marino Sanuto, II, 1119. Lettre des proveditori à la Seigneurie,

on l'accusa d'avoir soutenu sous main les Crémonais et d'avoir conseillé au châtelain de ne pas capituler[1]. Aussi, sous prétexte que la guerre avait altéré sa santé, est-ce peut-être pour se soustraire à des reproches au moins tacites qu'il quitta le camp et alla loger à Crémone, du moins il rentra en Lombardie sans retourner à Venise, où l'on ne semble pas s'être souvenu de lui.

Maynier bénéficia par contraste de tout ce que perdait de sympathies M. de Beaumont. Quand il voulut changer de logement et quitter le palais Dandolo, la Seigneurie s'empressa de lui donner, à Campo San Stefano, le palais de Zaccaria Barbaro que les *Raxon Vechie* louèrent à raison de 120 ducats par an[2]. Le 22 août, elle prenait en considération une supplique présentée par lui au nom de quelques individus de Cherso, bannis au temps du comte Pasquale Malipiero, et qui demandaient à servir dans la flotte vénitienne[3]. M. de Ligny fit demander par un envoyé spécial, le Napolitain Pietro Dentice, la noblesse vénitienne : Maynier s'associa aux demandes de cet agent, et on la leur promit immédiatement. L'inscription de M. de Ligny parmi les membres du Grand Conseil, pour lui et ses héritiers légitimes, fut votée le 14 septembre suivant par 1420 voix contre 22 et deux abstentions[4]. Autant le Roi

Brescia, 21 août 1499; *ibid.*, II, 1139. Lettre des rectori de Brescia à la Seigneurie, 23 août; *ibid.*, II, 1165, Venise, *in Colegio*, 29 août 1499. — Beaumont prit, en effet, part aux délibérations suivantes, à toute la campagne jusqu'à la prise de Crémone, et figura le 24 septembre dans l'entrée solennelle de l'armée à Crémone. Il approuva fort les provéditeurs d'avoir accepté la capitulation du château qui, à son avis, était assez fort pour tenir six mois. (M. Sanuto, II, 1307. Lettre de Morexini à la Seigneurie, 15 sept. 1499.)

1. Sanuto, II, 1307, même lettre de Morexini. Ces soupçons sont fondés surtout sur le témoignage du comte Louis Avogadro qui a reçu les confidences du châtelain Francesco de Quartieri. Celui-ci lui aurait déclaré avoir reçu de « *quelqu'un dans le camp* » l'avis de ne pas se rendre.

2. Sanuto, II, 1114, 22 août 1499, *in Colegio*.

3. *Ibid.*, II, 1114, 22 août 1499, *in Colegio*.

4. Les renseignements donnés par Marino Sanuto sur P. Dentice proviennent de sier K. Hieronimo Zorzi. Marino Sanuto, II, 1023, Venise, 5 août 1499, et II, 1305, Venise, *in gran Conseio*, 14 septembre 1499.

et le Gouvernement français se montraient satisfaits de la sagesse et de son habileté, autant Venise était contente de son esprit de modération. Il avait la réputation d'un brave homme; il avait réussi à se concilier les sympathies et l'estime de ses collègues. L'ambassadeur florentin Ridolfi dit qu'il a toujours montré de bonnes dispositions pour Florence, que c'est un bon jurisconsulte et un honnête homme[1]. Cette estime se manifesta pendant la grave maladie qui l'éprouva au mois d'octobre, et si profondément, qu'on le crut perdu et qu'il reçut les sacrements : la Seigneurie lui envoya des médecins et les *Savii* allèrent plusieurs fois le visiter au nom de la République[2]. Cette estime se marqua encore d'une façon plus pratique quand il dut quitter Venise. En prévision de son départ et pour lui témoigner la reconnaissance publique pour ses bons services, les Savii di Conseio et de Terra Firma proposèrent, le 10 novembre, de lui offrir un cadeau de trois cents ducats vénitiens « *d'oro di zecha* » dans une « *taza* » et une quantité d'étoffe suffisante pour se confectionner trois vêtements, l'un de velours cramoisi, l'autre de velours violet, le troisième de velours noir. Cette proposition réunit 126 voix et fut votée malgré un amendement de Grimani qui voulait restreindre le don à trois habits et à cent ducats, lequel ne réunit que 50 voix.

1. Florence, *A. d. S.* Lettre estere alla Signoria, reg. XXXIX. Lettre de Ridolfi à la Seigneurie de Florence, Venise, 8 octobre : « Dallo oratore de Francia ho ritracto come a questi di e stato que M. de Ghuixa a vedere la terra. Il quale dice e personaggio molto accepto al Re e che dorme con luy, el che a certo proposito crede haver facto buona opera con lui a beneficio delle Signorie Vestre, tale che con la Maesta del Re doverra giovare et desservi (*sic*) caro. Io ne lo ho ringratiato perche sempre dimostrò esser affectionato a cotesta città, è in natura sua retragho e buono homo. E il Re mostra per lo scriver suo e delli altri della corte si tenghi molto satisfacto de luy in questa legatione, e che, per esser buon doctor et huomo necto, disegnia farlo presidente del consiglio a Milano o mandarlo a Genova a stare in compagnia del ghovernatore. »

2. Marino Sanuto, III, 41. Venise, vers le 25 octobre 1499. Il était si malade le jour de la Toussaint, qu'il ne put accompagner aux offices solennels le doge et les autres chefs de la Seigneurie (M. Sanuto, III, 46, 1er novembre 1499.)

Sapientes consilii; sapientes terre firme, excepto S. Leonardo Grimani.

Havendo ad partirse de questa cita el magnifico orator del serenissimo Re de Franza per transferirse da la Maesta sua, non è salvo che ben a proposito demonstrare verso la sua persona qualche liberalita e munificentia, si come se ha usado sempre verso li oratori de la Maestà antedicta, e pero landera parte che al dicto magnifico ambassador sia in questa partida sua dato in dono ducati 300 doro venetiani de cecha in una taza e pano de seda per veste tre, videlicet una de veludo cremesin, una de veludo violeto et una de veludo negro.

De parte 126.

P. Leonardus Grimani, sapiens terre firme, vult quod dicto oratori dentur tantummodo vestes tres supradicte et ducati centum qui heri ballottati fuere in collegio pro expensis ipsius oratoris præsentis mensis.

De parte 50.

De non 0.

Non syncere 1[1].

Cette estime, et la sympathie dont il jouissait, rendaient plus aisée la tâche de Maynier. — Maynier, après la déclaration de guerre à Ludovic Sforza, devait surveiller et diriger discrètement la politique et la diplomatie vénitienne, comme M. de Beaumont surveillait les actions de guerre de la République. Il s'acquitta de cette fonction délicate avec beaucoup de savoir-faire.

Il serait difficile de suivre son action dans les menus incidents auxquels donna lieu la complication quotidienne des affaires générales de la Seigneurie pendant cette période de crise; ce que nous en savons permet de croire qu'il surveillait les moindres détails. Un inconnu, Génois d'origine, chargé de nouvelles que l'on dit inquiétantes, venu dans un but peut-être dangereux, arrive-t-il à Venise, il s'empresse d'en informer la Seigneurie[2]. Sait-il que des soldats recrutés à Rome

1. Venise, *A. d. S. Secreti senato*, XXXVII, fol. 154, 10 novembre 1499, et *ibid., Senato Terra*, reg. XIII, fol. 104.

2. Le 22 août, un inconnu se présente aux Pregadi. On fait évacuer la salle aux membres ordinaires pour affaire du Conseil des Dix. A la reprise de la séance, Maynier fait annoncer au Conseil qu'un Génois venu *per stafeta* et porteur d'il ne sait quelles nouvelles, est arrivé à Venise.

par la République risquent d'être débauchés par Ludovic Sforza, il fait part de ses craintes aux Pregadi et demande le huis clos pour cette communication[1]. Quand des seigneurs français venaient à Venise, il les présentait à la Seigneurie : M. d'Entraigues, l'ancien défenseur de Pise, M. de Guise, vinrent visiter la ville. Bien que leurs voyages n'eussent rien de diplomatique, Maynier n'en tira pas moins de leur présence à Venise une preuve de la bonne entente régnant entre les gouvernements[2]. Maynier affectait, d'autre part, d'avoir à cœur les intérêts des Vénitiens. Le 3 septembre, il déclarait au Conseil des Pregadi qu'il était convenable que le Roi envoyât des secours à la Ligue Grise contre Maximilien, pour que Maximilien ne pût pas faire de mal à la Seigneurie[3]. Le 20 août, il avait signifié à l'ambassade turque, qui était arrivée à Venise, d'avoir, par ordre de Louis XII, à laisser la Sei-

On ne lui répond rien : son Génois était précisément cet inconnu. Mais à la séance du soir, encore à huis clos, on lui communique les nouvelles apportées par ce Génois et relatives à la reddition de Gênes, comme on le crut généralement. (M. Sanuto, II, 1114 et 1117, 22 août, *in Colegio* et, *dapoi disnar, Colegio.*) Dans cette séance, après le prononcé du huis clos comme il ne restait là aucun greffier ayant entrée au Conseil des Dix, ce fut sier Bartolo Zustignam, Savio di Terra firma, qui donna lecture des pièces. (*Ibid.*, II, 1117, 23 août, *in Colegio.*) Le lendemain, Maynier écrivit à Louis XII une relation de ces nouvelles et la communiqua aux Pregadi. Quand le secrétaire interprète Gaspar Della Vedoa en commença la lecture, Francesco Trum demanda de nouveau le huis clos, qui dura assez longtemps. (*Ibid.*, II, 1117.)

1. Marino Sanuto, II, 1136, 25 août 1499, *in colegio.*

2. M. Sanuto, III, 29, 12 octobre 1499. Lettre de Ridolfi à la Seigneurie de Florence, citée plus haut. On voit par cette lettre que Maynier prenait soin de mettre en lumière l'importance des Français qui visitaient Venise. C'est probablement d'après Maynier que Sanuto appelle M. de Guise « uno cuxin del re. » Bien d'autres Français se rendaient à Venise. Le *Copia-lettere* de François de Gonzague (reg. LII, 18 sept. 1499) aux Archives de Mantoue mentionne deux Français qui traversent Mantoue allant à Venise. Ligny avait annoncé, le 3 novembre (Marino Sanuto, III, 48), son intention de venir à Venise après le retour de Louis XII en France, mais il voulait y être reçu « en tant que Ligny » et non pas comme ambassadeur ou parent du roi. (Cf. lettre de Costabili au duc de Ferrare, 27 novembre 1499.)

3. Marino Sanuto, II, 1195, 3 septembre 1499, *in Colegio.*

gneurie en paix, — sans du reste obtenir autre chose qu'une réponse insolente « conforme à la nature des Turcs et à leurs mœurs perfides[1]. » Le 13 septembre, au moment où l'on allait décréter des fêtes pour célébrer la victoire de la Ligue et où Maynier était venu s'entendre avec les Pregadi sur ce sujet, on apporte en grand tumulte des lettres de mer, et Maynier se retire discrètement. Les nouvelles étaient mauvaises; il vint, le soir, apporter ses condoléances[2] personnelles et officielles.

VI.

Maynier, par son influence personnelle autant que par le seul fait de sa présence, contrôle perpétuel de l'exécution de la Ligue, maintint un harmonieux concert dans les relations diplomatiques des états alliés avec les autres puissances.

C'est à lui qu'est due, pour la plus grande part, la solution de la longue et inextricable affaire du rapprochement du marquis de Mantoue avec la Seigneurie de Venise. Cette affaire était depuis longtemps une des plus graves préoccupations de la diplomatie italienne. — Dès leur arrivée à Venise, M. de Beaumont et Maynier s'étaient employés pour le marquis; le 17 juillet, il les remerciait de leurs bons offices. Louis XII, tout en appelant le marquis *trufador*, pour ne pas heurter de front le sentiment vénitien, entrait dans ses désirs, dans un intérêt militaire évident : il avait chargé ses envoyés de faire valoir à la Seigneurie les avantages que la Ligue retirerait de l'adjonction de cet allié. Il demanda, par une lettre directe à la Seigneurie, de le reprendre à sa solde, donnant comme motifs les intelligences qu'il avait dans diverses villes du Milanais, surtout à Crémone, la valeur et le nombre de ses troupes, trois cents hommes d'armes et six cents chevau-légers[3]. A la

1. Marino Sanuto, II, 1132, 20 août 1499, *in Colegio*.
2. Marino Sanuto, II, 1286, 13 septembre 1499, *in Colegio*.
3. Je renvoie pour les détails de cette question à mes études sur *La politique de François de Gonzague, marquis de Mantoue*, et sur *Les rela-*

fin de juillet, les agents mantouans étaient nombreux à Venise et fréquentaient chez les ambassadeurs français. La Seigneurie croyait même devoir engager ceux-ci à se défier de ceux-là[4]. Malgré les répugnances légitimes de Venise à renouveler avec le marquis la précédente alliance si vite rompue et trahie par lui, Latuada se disait convaincu, dès ce moment, que leur différend s'accommoderait. Dès le 12 juillet, il annonçait à Ludovic Sforza leur réconciliation. La nouvelle était encore prématurée[5].

La E. V. resta certificata del ritorno qua de lo heremita del Signor marchese de Mantua et de la efficace instancia se faceva per li oratori francesi chel se conducesse da questa illustrissima Signoria e como la pratica se stringeva, ne pare li restasse difficultà nisi del modo da assicurarsi de la fede depso marchese. Hora li significo come heri mattina fui accertato che epso era venuto qui secreto, como homo del re di Franza et era stato admisso et allozato in casa de li Garzoni del bancho, e haveva offerto per cautione de la fede sua una terra sopra el Po ad ellectione di questa Signoria perche fosse tolto in protectione et assoldato. E benche io habii con molti modi et arte fato cerchare in casa depsi Garzoni et anche in altri lochi per intendere se questo era vero, nondimanco non li ho tro vato certitudine; havendo etiam per via molto indirrecta factone diman-

tions de François de Gonzague avec Louis XII et Ludovic Sforza. Les principaux textes utiles ici sont les suivants : Mantoue, Arch. Gonzaga, Copialettere, CLXIII; le marquis à un secrétaire, 17 juillet 1499; Marino Sanuto, *II*, 1015; *lettre de Lorédam à la Seigneurie, Lyon, 20 juillet*; Mantoue, *ibid.*, CLXIII, le marquis à Guielmetto; 7 août 1499, Marino Sanuto, II, 1027, lettre de Louis XII, 6 août 1499. Tout en proposant cette alliance, Louis XII déclarait qu'il s'en rapporterait aux préférences de Venise. (*Ibid.*) Le 22 septembre, à Milan, Ligny disait encore la même chose : « Si la Signoria non dira nulla al re, crede si accordera questo col voy... »

1. Marino Sanuto, II, 973. Venise, *in Colegio*, 28 juillet 1499.

2. Milan, *A. d. S.*, *Carteggio generale*, Latuada à Lud. Sforza. Venise, 12 juillet 1499. Latuada dément lui-même en *post-scriptum* la moins vraisemblable des assertions de sa lettre : « Non trovo alcun fondamento chel signor marchese sia stato qui. » Celui qu'on avait pris pour François de Gonzague n'était qu'un simple agent du comte de Pitigliano. Le 30 juillet, Latuada écrivait encore que le marquis traiterait certainement avec Venise, son territoire devant fournir à Venise un chemin pour se rendre en Parmesana.

dare ad uno de li capi de X, epso ridendo dixe : « Sono ben qui persone de le sue. » Pur per la terra se ne fa qualche motto, e facile cosa saria chel se fosse assicurato ad venire qua; e porria essere venuto cossi secreto che io non lo poteria sapere. E certamente è poi ritornato a me uno homo de cuncto, del quale me vaglio ad explorare de le occurrentie di qua, quale me ha affirmato esser vero, e che questa nocte è partito, et essere stato tolto in protectione da questa Signoria cum provisione de ducati 25 milia da essere pagati la mità per el re di Franza e laltra mita per questa Signoria, senza altro soldo, e luy per segureza de la fede sua habii deponere in mane di questa Signoria una de tre forteze, cioè Hostia, Rever o vero Sarmede ad ellectione depsa Signoria : discorrendo mo quello che è ragionevole, non mi pare doverlo credere, perche se benhavesse, cum la depositione de una depse terre, assicurato la Signoria de la fede sua, epso non haveria altra segureza ne de la protectione ne de la provisione, e mancho de la restitutione de la terra, quale mai ce saria facta; ma considerando quali sono li governi soi, non saria erroneo a crederlo. Quale sii mo la verita di questo, non lo posso dire alla E. V. per non saperlo, remettendome ad quello che me sforzaro a intendere più ultra per avvisarne la E. V. Allaquale non omettaro dire che qua ce sono homini e de li primarii quali cercavano farlo in tutto restare senza sordo e abandonato da questa Signoria. Alla E. V. me ricomando di continuo.

A la fin de juillet, François de Gonzague reprit des relation directes avec la Seigneurie par l'intermédiaire du médecin Zaccaria. Son fidèle Antimaco arriva à Venise en même temps et s'aboucha immédiatement avec les diplomates français :

« E gionto qui Antimaco, secretario del marchese di Mantoa, ed io tengho per firmo che le cose sue se assettarano cum questa Signoria, e che epso sii per fare contra l'offitio de bono cognato contra la Excellentia Vestra, che anche a luy ce potera portare damno e forse prima a luy che alla E. V.[1]. »

L'ambassadeur français multiplia les démarches pour obtenir de la Seigneurie la reprise en grâce du marquis. Venise, par égard pour Louis XII, pardonna au marquis sa trahison. Le 8 août, il adressait aux ambassadeurs français une lettre de

1. Milan, *A. d. S.*, *Carteg. gen.* Latuada à Lud. Sforza, 27 juillet 1499.

remerciements, et, le 11, il faisait remercier la Seigneurie par Antonio de Roberti et Donato de Pretis, déclarant « se jeter dans les bras maternels et le sein de la République, mettre en son pouvoir sa personne, son état, tous ses biens y compris son âme, » et exprimait son désir de faire à son service quelque belle chose « *qualche cosa rilevata*[1] ». Mais si la réconciliation de Venise et du marquis était dès ce moment un fait acquis, elle ne devint un fait officiel qu'assez longtemps après. Le 17 août, à une première ouverture officielle faite par Maynier en faveur du coupable repentant, le Colegio se bornait à répondre qu'il y réfléchirait. Les provéditeurs ne savaient pas encore s'ils pouvaient accorder ou refuser à un condottiere d'avoir une entrevue avec le marquis[2]; il fallut que Placidio vînt renouveler la demande de la part de Louis XII lui-même[3] et que Maynier redoublât ses instances[4]; il fallut enfin que le marquis fît acte de repentir en faisant signifier à la Seigneurie, par des sujets vénitiens, Antonio de Ruberti et Pier Brazadelo, qu'il venait de repousser de brillantes offres de la part de Ludovic Sforza, et que le même jour le comte Della Concordia vînt demander le pardon du marquis. Ce ne fut qu'après la victoire de la Ligue que le rapprochement du marquis et de Venise fut tout à fait définitif. Le marquis de Mantone en conserva toujours une très vive reconnaissance à celui qui avait été le principal artisan de ce rapprochement[5].

Cette question mise à part, l'entente diplomatique fut presque absolue entre la France et Venise à la veille et pendant

1. Mantoue, *Copialettere*, CLXIII, le marquis de Mantoue aux ambassadeurs, 8 août 1499; *ibid*., *id*., le marquis à Ant. de Ruberti : Ne gli offerimo e ne butamo ne le braccia e dolce gremio suo, reponendo in sua bailia la persona, stato, e cio che habiamo, fin all'anima.

2. Marino Sanuto, II, 1127, 17 août 1499.

3. M. Sanuto, II, 1153, 27 août 1499, *in Colegio*.

4. Il donna comme argument que les conditions que le marquis proposait semblaient justes au roi et à M. de Beaumont et qu'ils les agréaient.

5. Cf. dans *Revue historique de Provence*, I, 357, *Deux lettres du marquis de Mantoue à Accurse Maynier*. Son contentement se traduisit encore par le don d'un cheval à M. de Beaumont et par le don de 50 ducats d'or au secrétaire de Trivulce, Placidio. (Mantoue, *Copialettere*, CLXIII.)

toute la durée de l'expédition. Maynier était l'intermédiaire naturel des deux gouvernements, mais il ne se bornait pas à être un instrument passif. Ce fut lui qui communiqua à la Seigneurie l'intention de Louis XII de demander à Alexandre VI l'excommunication de Ludovic Sforza, les idées de Louis XII sur l'utilité de l'alliance florentine et son désir de recevoir les Florentins dans la Ligue s'ils se déclarent contre Ludovic Sforza[1]. La Seigneurie lui communiquait en retour la délibération prise de faire demander au pape l'envoi d'ambassadeurs en Hongrie pour déconseiller au roi de Hongrie l'alliance avec le sultan. Maynier s'associe avec empressement à ce projet et déclare que pour sa part il demandera à Louis XII d'envoyer lui aussi une mission en Hongrie[2]. La République n'avait du reste pas besoin d'être encouragée, sinon dans son alliance avec la France, au moins dans sa haine contre Ludovic Sforza. Ainsi le 5 août, l'ambassadeur napolitain ayant cru devoir ou pouvoir afficher les relations secrètes de son roi avec le duc de Milan, s'attira du Doge cette hautaine réplique : « Que le roi y pense bien, et qu'il n'essaye pas de se mettre en travers pour nous nuire, » ce qui signifiait que le mieux à faire pour lui était de rester neutre, ou que sinon il lui en cuirait. L'ambassadeur penaud se borna à répondre qu'il transmettrait ces propos à son maître[3]. Un autre diplomate, l'ambassadeur d'Espagne près Maximilien, Gualtier, ayant passé à Venise à son retour en Espagne, fut reçu par les Pregadi et chargé par eux d'expliquer à son gouvernement le motif de la rupture de Venise avec Milan : c'était qu'en échange des services jadis rendus à Ludovic Sforza par la Seigneurie, il venait d'exciter les Turcs à l'attaquer. « Chacun de nos services, disaient les Pregadi, nous a été payé par une noire ingratitude. » Le don de dix-huit brasses de velours noir ne fut pas jugé inutile pour mieux graver ces vérités dans l'esprit de l'ambassadeur[4] :

1. Marino Sanuto, II, 1131, 24 août 1499, *in Colegio.*
2. M. Sanuto, II, 1114. Venise, *in Colegio,* 22 août 1499.
3. *Ibid.*, II, 1023. Venise, *in Colegio*, 5 août 1499.
4. Venise, *A. d. S. Secreti senato*, XXXVII, fol. 112 v° 113. Die

Magnifice domine orator,

Nuy ve habiamo dicto e replicamovi cum el Senato nostro che certamente ve habiamo veduto et udito tanto voluntieri quanto exprimerve possamo; perche ultra el respecto de le catholice Maesta de li Serenissimi Re vestri se azonge etiam le qualita de la persona vestra, e lo affecto e bono animo quale sempre havete demonstrato verso la Signoria Vestra, sicome ne hanno referito e testificato tuti li oratori nostri sono stati in Alemagna dove za molti anni se ha retrovato la Magnificentia Vestra. Donde è causato che siamo constretti grandamente amarvi. Ritornando veramente hora Vestra Magnificentia a li soi Serenissimi Re, ne e parso ben conveniente pregarla che in nome nostro la vogli a Sue Altege exponere quanto qui sotto li explicheremo.

Primum quidem : che per la nostra antiquissima et in ogni tempo continuata bemvolentia et observantia verso le catolice altege, da laquale mai siamo, per deviare nui, cum tuto el core desyderamo la incolumità, prosperita et ogni amplitudine e gloria de le Maestà sue quanto la medesima propria nostra ; e possono epse Maestà de nuy et de tutte le cose del stato nostro disponere como de soi veri et observantissimi amici e specialissimi confederati, e cussi largamente ne offerirete a le Maestà sue, exprimendosi la summa reverentia li portamo e sempre siamo per portare senza alcuna variatione; e questo officio non porete far cum tanto larga expressione, che in vero anchor magiore non sia la optima nostra dispositione verso sue alteze. Potra poi referire Vestra Magnificentia a le catolice Maestà el stato de le cosse christiane in queste parte. Delche nui se rendemo certissimi che quello per el suo naturale instituto ne siano sollicite e curiose, come ben per le magnanime e christianissime operation sue le hanno dimonstrato quanto alcuno altro principe e signor o potentato christiano El gran Turco la cui potentia e grandissima e formidabile, havendo facto preparatione terrestre e maritime el tempo proxime superior, quante mai l'habi facto per el passato, tandem se ne e ussito in persona ne la Grecia cum exercito de cavallo e da piedi ultra persone 120 milia e ha similiter mandato fuora la sua armata de galie, nave, parandarie e fuste, circa velle 300. In questi termini se ritrovano le cose de christiani. Quanto veramente pericolo a tuta la christiana religione immediatamente e certissimamente ne seguiteria quando, quod Deus avertat, le cosse nostre recevesseno alcuno sinistro,

24 augusti 1499. « Quod oratori Hispano ex Alemania redeunti in Hispaniam dicatur in hunc modum ». Ce discours fut décidé sur l'initiative des *Savii di Conseio* et des *Savii di terra firma*, par 176 voix contre 9. Pas d'abstention. (M. Sanuto, II, 1136. Venise, *in Colegio*, 25 août 1499.)

ognuno lo intende e molto meglio de li altri le catholice alteze per la summa sapientia sua; lequal etiam sano che el stato nostro maritimo e lo scuto e reparo de tuti le altri luogi christiani, e per dire liberamente el tuto a le Regie Alteze, questi movimenti Turcheschi contra christiani sono sta da principi christiani promossi, sollicitati et impulsi, cossa abominabile e detestanda; imprimis vero dal ducha de Milan, quale continuamente cum ambassadori et nuntii, cum suasion e promissione, e cum ogni mezo possibile ha invitato e tirato el Turcho ad romper la pace haveva cum nuy, novamente per lui solemniter confirmata, e vegnir contra christiani. Simile diabolica operatione non solum a nui, ma a tuti christiani principi, e præsertim a le catholice alteze die esser molestissima, et excitar chadauno ad extirpar questa mala radice, e l'auctore e sollicitator de tanti mali, el quale, non contento de esser stato causa ed origine de tute le guerre, dissensioni e scandali, za gran tempo stati non solum in Italia, ma etiam fra tuti li principi e potentati christiani, ha voluto per corroborar e sigillar ben l'opera sua tirar etiam infideli ad exitio e pernitie de li Christiani e de la cattolica fede. Tegnimo che Nostro signor Dio non vora piu differire la conveniente retributione a tanti meriti, e za se ne comença a veder la experientia. Nuy non volemo a le Regie Alteze commemorar li beneficii per nui conferiti al ducha de Milan, perche a tuto il mondo e notissimo nui cum danari, forze e sangue nostro, haverlo sostenuto, defeso, protecto e mantenuto in quel stato; e prima governador, e poi ducha. La gratitudine rependita ognuno etiam lha veduta e vede : non volemo devenire ad particularia in una cossa cosi notoria e manifesta. Unum est che mai el dicto signor ha cessato ne cessa apresso tuti li principi del mundo calumniare e darne graveza et operar tutte quelle cosse siano a damno, vergogna e ruina del stato nostro, usque adeo che veramente se verifica in questo caso qual dicto che de ogni beneficio da nui receputo ne ha pagati de una grandissima ingratitudine, e volemo dir questo che se alcuna fatica al presente ha el stato nostro, tegnimo la sii per haver sostenuto uno simele signor, intrato et governador e ducha de Milano per el modo che a tuti e noto, sapemo lui non esser restato taxarne etiam apresso le cattolice alteze, ma sapemo etiam la sapientia sua esser tale et haver etiam epse vedute tale experientie che ben le cognosceno e la qualita et el naturale instituto del stato nostro et anche le condítione e natura del ducha de Milano. De tutte queste cose ne è parso officio nostro renderne conto a le Regie Alteze per mezzo de Vestra Magnificentia, e siamo certi che quelle, ne le presente materie christiane, farano quelli pensieri e provisione che le parerano conveniente a la grandeza de tanta cosa e cussi importante al bene et a la securita de la Christiana religione. In conclusione ve replicamo quello che

nel principio habiamo toccato che la devotione et observantia nostra verso le catholice alteze è naturale, immutabile e perpetua; et aprezso le altre conformita ne sia haver cum sue alteze, vedemo quelle esser come etiam siamo nui in bona amicitia e confederatione cum el Christianissimo Re di Francia, e speramo che questa amicitia et intelligentia sia per esser a beneficio e commodo de la republica christiana.

Et exnunc captum sit quod prefato oratori dentur dono brachia viginti veluti negri.

Il n'y a guère qu'envers l'empereur Maximilien que la Seigneurie se départait de cette raideur d'attitude. Un ambassadeur allemand allant en Savoie au commencement d'août demanda à la Seigneurie un sauf-conduit et l'obtint d'elle. Maynier, demandant des explications sur cette concession, n'obtint que cette réponse : « La Seigneurie n'est pas en guerre avec l'Empire. » Peut-être cette concession impliquait-elle, comme Maynier pensa l'y voir, un secret désir de ne pas s'aliéner tout à fait Maximilien; peut-être était-ce tout simplement de la correction diplomatique. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable, à en juger par la conduite ultérieure de Venise à l'égard de l'empereur[1]. En effet, à un ambassadeur, Georges Hallecher, envoyé par Maximilien, très tardivement, le premier septembre 1499, pour ordonner à la Seigneurie de déférer à son jugement sommaire, en sa qualité de défenseur-né de la paix publique, tout différend ou toute contestation survenue entre elle et le duché de Milan, le gouvernement vénitien se bornait à répondre qu'il délibèrerait sur cette affaire avec les Pregadi[2]. On attendit, pour lui donner d'autres explications que les événements eussent marché, et, le 6 septembre, on lui répéta à peu près la même réponse faite précédemment à l'ambassadeur espagnol[3].

1. *Ibid.*, II. Cf. Pélissier, *Le Traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499.*

2. Sanuto, II, 1183, *in Colegio*, 1er septembre 1499, l'appelle Zorzi Eliger ou Alechier conseier e castelan de Salocet. Il fut logé dans la maison de Piero Pinder à San Bartolamio.

3. Venise, *A. d. s.* Secrete senato, XXXVII, fol. 116 v°. Die 5 septembris. « Quod magnifico domino Georgio Helecher respondeatur in hac forma. » Le discours fut proposé par les *Savii di conseio*, Marino Leoni, Dominico

Magnifice domine orator, non utemur longa verborum serie in explicando Magnificentie vestre quam grate et libenter illam videamus et audiamus, tam ob nostram erga Cesaream Majestatem reverentiam, tum etiam ratione persone sue. Quum pluries apud nos legationis munere functa fuerit, facile ei fuit dignoscere animum et dispositionem nostram, et his quoque diebus, in primo nobiscum congressu a vobis habito, hanc partem diffuse admodum copioseque ei declaravimus. Unum est quod neminem oratorem videre potuissemus missum præsertim a serenissimo rege vestro, quem semper singulari observantia ac devotione fuimus prosecuti. Ad propositionem autem nobis factam a Magnificentia Vestra nomine Cesareæ Majestatis respondentes, dicimus in hunc modum universo orbi esse notissimum, imprimis vero Majestatis Cesareæ, favisse nos semper rebus Domino Ludovico eumque prius tamquam gubernatorem subindeque tanquam Mediolani ducem manutenuisse et conservasse eum, tot impensis, incommodis et periculis status nostri, quot (ut unico verbo ea exprimamus) vere non potuisset petere filius nec majora desiderare ab uno suo cordialissimo patre, neque nos magis facere potuissemus pro statu proprio nostro. Credimus quoque neminem esse qui non intelligat qua forma gratitudinis tot et tam notabilia beneficia recompensaverit. Nullo etenim tempore cessavit is dominus, apud quoscumque mundi principes et potentatus, nobis calumnias impingere taxareque sinceritatem nostram, et potissimum apud Majestatem Cesaream, (conando omnibus artificiosis mediis nostram erga eam observantiam denigrare ac maculare), verum etiam nulli alii injuriarum generi pepercit. Ubi visum est ei omnibus viis et mediis posse statum nostrum in aliquod discrimen seu ignominiam inducere, utque nihil omnino intentatum reliqueret quod ei possibile videretur. Ad hunc effectum, postposito omni timore Dei, adeo elaboravit et operatus est, talisque fuit ipsius instigatio et impulsio quod infideles Turcos adtraxit ad violationem pacis, inter nos jamdiu vigentis ac de recente solemniter firmate, et ad irruptionem terra marique potentissima manu contra statum nostrum, vel potius contra christianos omnes,

Marino, Tron, L. Loredam, D. Trevisano et les Savii di terra fiima F. Tron, Marco Zorzi, L. de Molin, B. Giustinian. — Pol Barbo proposa un amendement : « Paulus Barbo, consiliarius, vult partem lectam in totum et per totum exceptis versis inter duo parapha contentis loco quorum verborum dicatur. « Usque adeo quod sua Cesarea Majestas certam particularem noticiam operationum habuisset certi reddimur sepius et graviter dictum D. Lodovicum redarguisset et admonuisset ». Cet amendement n'eut pas de succès. La proposition fut votée par 174 voix. — (Cf. Marino Sanuto, II, 1215, *in Colegio*, 6 septembre 1499.

quum neminem fugiat statum nostrum esse scutum et antemurale christiane religionis. Nos facile ex naturali instituto nostro hæc omnia dissimulanter tolerabamus. Verum optimus Deus noster, talium detestabilium facinorum vindex et ultor, quum diù et multum distulisset ac permisisset, noluit tandem differre amplius consignam et congruam ejusmodi operibus retributionem; quumque Christianissimi Francorum regem ad recuperationem statûs sui excitasset inspirassetque, effectum est quod Christianissima majestas sua, ejusmodi honestissimi sui desyderii divino judicio jam compos est facta. Si quis vero novit et bene consyderaverit (*sic*) ac perpenderit modum, facilitatem et celeritatem in tali recuperatione secutam, necessario debet concludere non humanam hanc sed divinam omnino operationem extitisse. Sumus cum Christianissima Maestate strictissimo indissolubilis et perpetui fœderis nexu colligati, et ideo erga eam ab officio et debito cujusvis boni amici fidelis ac optimi confederati neque defuimus neque defuturi sumus; persuademus nobis Cesaream Majestatem, intellectis his quæ supra enarravimus ob suam sapientiam et bonitatem nos esse commendaturam, et quum videat quam mirabiliter Deus optimus noster in hoc negocio est operatus, cognoscet procul dubio esse ipsius divinam voluntatem mittendi nunc ad executionem sanctissimum illud religiosissimunque desyderium. Quod certo scimus Cesareæ Majestati a teneris annis inesse convertendi universas christianorum vires ad defensionem christianorum et exterminium infidelium; ad hoc certissimi sumus non deerunt Christianissime Majestatis vires nostræque simul, juxta id quod semper per omnia retroacta tempora facere consuevimus. In conclusione dicimus vobis et replicamus observantiam et reverentiam nostram erga Majestatem Cesaream eam esse quanta ab aliquo imaginari aut exprimi possit et ita Magnificentiam vestram rogamus ut majestati prefate amplissime persuadeat et declaret nomine nostro; non enim poterit hanc partem adeo diffuse et sufficienter explicare, quum longe major et abundantior non sit cum effectu.

Et ex nunc captum sit quod, post lectionem dicte responsionis faciendam oratori Cesareo ei etiam traddatur ipsius exemplum; quod etiam mittatur Romam et in Franciam ad oratores nostros communicandum et legendum summo pontifici et Christianissime Majestati; præterea dari debeant dono eidem oratori Cesareo tot brachia veluti negri quot sint ei pro una veste, et demum solvi debeant ex pecuniis dominii nostri expense ab eo facte super hospitio in hac civitate nostra.

Quand, au mois de novembre, Louis XII envoya une ambassade à Maximilien, il en avertit la Seigneurie pour qu'elle

pût donner ses commissions à ses envoyés. La Seigneurie demanda seulement qu'il fût rappelé à Maximilien que, soit dans la trêve qui allait se conclure, soit dans tous les actes ultérieurs, Venise devait être spécialement mentionnée comme l'amie et la confédérée particulière de Louis XII[1]. L'alliance franco-vénitienne était donc bien effective.

Le dernier épisode diplomatique important auquel se trouva mêlé Accurse Maynier, et auquel il s'employa, fut la tentative faite *in extremis* par Ludovic Sforza pour rompre l'alliance franco-vénitienne et ramener à lui la Seigneurie. — Latuada, aussitôt après son départ de Venise, avait, à son passage à Ferrare, exprimé, avec la certitude d'une prochaine rupture, le désir qu'il avait du maintien de la paix, et indiqué des garanties de paix à offrir aux Vénitiens[2]. Cette idée de détacher Venise de l'alliance française persista à la cour de Ludovic. Plusieurs fois, mais toujours infructueusement, des démarches furent faites pour décider la Seigneurie à recevoir un ambassadeur milanais. Le 21 août, les provéditeurs arrêtent à Ponte d'Oglio un écuyer d'Ascanio Sforza, porteur de lettres de créance, qui se dirigeait vers Venise, et lui refusent l'entrée du territoire vénitien[3]. Ludovic pensa que Latuada, grâce à son influence personnelle, pourrait le servir plus utilement en cette occurrence. Le 23 août, Latuada, travesti, avec une escorte de cinq hommes seulement, dont son chapelain, son secrétaire et deux courriers, partit en poste de Pavie. Le but de son voyage était tenu absolument secret[4]. Il gagna en deux jours Ferrare, y arriva le soir et s'installa incognito à l'auberge de l'« Angelo. » Mais là la fièvre le prit et il dut se faire saigner[5]. Malgré sa maladie et le retard qui en résulta, il fit immédiatement demander à la Seigneurie un sauf-conduit pour Venise. « Il avait commission, disait sa lettre, de com-

1. Venise, *Secreti Senato*, XXXVII, 8 nov. 1499.
2. M. Sanuto, II, 1038, lettre du vicedomino Donado, résident à Ferrare, à la Seigneurie, 8 août 1499.
3. *Ibid.*, II, 1131, le podestat de Pontedoglio à la Seigneurie, 8 août 1499.
4. Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E XIX, Brognolo au marquis, 23 août 1499.
5. M. Sanuto, II, 1157, Donado à la Seigneurie. Ferrare, 26 août 1499.

muniquer à la Seigneurie, de la part du duc de Milan et du cardinal Ascagne, des choses utiles, avantageuses, propres à faire grand plaisir à la Seigneurie. » Il disait aussi avoir « carte blanche » du duc, qui voulait se mettre absolument à la discrétion de la République. Toutefois, sa commission, pour ménager la dignité du duc, était signée du seul Ascanio. Il proposait de se rendre à Venise secrètement, d'y loger soit à San Giorgio, où il pourrait soigner sa fièvre, soit dans le palais ducal même, où personne n'oserait soupçonner sa présence; il demandait déjà à quelle heure il pourrait arriver à Venise[1].

Pendant ce temps, Ludovic Sforza faisait répandre le bruit de son accord prétendu avec Venise moyennant la cession de la Ghiara d'Adda et de Crémone : « Je lui donnerai ce qu'elle réclame, Crémone et la Ghiara d'Adda, » et il ajoutait, faisant allusion aux terres enlevées par « le Turc » : « et je lui ferai rendre les terres qui lui ont appartenu. » Il se disculpait fort d'être la cause de la guerre commencée par le Turc; mais on ne pouvait croire à la sincérité de son désir de réconciliation, car il ajoutait : « Oui, je lui donnerai les places qu'elle veut, mais une fois la paix faite, j'y mettrai tant de feu qu'il faudra bien qu'elle retire ses troupes de la Ghiara d'Adda, ces troupes qui restent deux ou trois mois à assiéger le moindre château[2]. » Ces imprudentes paroles, répétées de bouche en bouche jusqu'aux oreilles des podestats vénitiens de Bergame et des provéditeurs, n'étaient pas faites pour faciliter la tâche de Latuada. Ascagne était plus politique, à en juger d'après les arguments analysés et recueillis par Brognolo. Il voulait convaincre la Seigneurie qu'on ne pourrait jamais *prouver* l'alliance du duc de Milan et du sultan; qu'en effet, leurs relations avaient un tout autre caractère que celui d'une alliance; que

1. *Ibid.*, II, 1157, Latuada, évêque de Glandève, à la Seigneurie. Ferrare, 26 août.

2. *Ibid.*, II, 1161, les *rectori* de Bergame à la Seigneurie, d'après des on-dit, 26 août 1499, et *ibid.*, *id.*, même lettre, paroles du duc de Milan entendues par son camérier J.-B. da Spino, répétées par celui-ci à un anonyme et colportées par cet anonyme à Bergame.

si la Seigneurie persistait à livrer l'Italie au roi de France, Ludovic Sforza la lui livrerait à son profit, tandis qu'au contraire, si elle consentait à la neutralité, l'appui de Milan pourrait lui servir beaucoup contre les Turcs :

El Reverendissimo Mgr Ascanio ha mandato el Reverendo Monsignor de Latua a Venecia et un altro mandara a Roma, pur in nome suo, per reservare la dignita del signor duca, e per quanto intendo manda a dira Venetiani che non se trovara mai che questo illustrissimo signor habia procurato chel Turcho vengi a li damni soi, ma essere bene vero che poi che Sua Excellentia hebbe inteso quella Signoria havere facto lega cum el re di Franza per venire alli danni soi, et havendo inteso la deliberatione del Turcho, havendo etiam noticia che quella illustrissima Signoria haveva uno capitulo col predicto Re di Franza de non rompere a Sua Celsitudine quando la fosse molestata dal Turcho; per questa causa se mosse a mandare al Turcho per intertenerlo accioche con questa licita schusa quella Signoria non li havesse causa de rompere, e farli questa conclusione che si se deliberavano fare el Re de Franza signore de Italia, Sua Excellentia vorra esser la prima a farlo, il che quanto habia ad essere in proposito suo le possono considerare, e sel Re di Francia non li correspondeva, fara altri, che non li siano mancho de disturbo che Sua Maéstà; subjungendoli in fine che staendo ipsa illustrissima Signoria a casa sua como la ragione e la fede data richercha, li promette Sua Reverendissima Signoria de operare talmente che questo illustrissimo Signor li adjutaria contra al Turcho. Et in simili forma credo se mandera anche a dire al papa[1].

Latuada, après sa lettre du 26 août, envoya un second message par un de ses courriers pour demander au doge un entretien absolument confidentiel : il lui faisait savoir que le duc, son maître, céderait son duché tout entier à Venise pour en faire ce que bon lui semblerait et qu'il donnerait carte blanche à la Seigneurie[2]. Cette franchise désespérée était assez peu diplomatique. La Seigneurie comprit qu'il y avait dans ces propositions sans mesure une ruse pour la brouiller avec

1. Modène, *Arch. de St.*, Carteggio ducale. Lettre de Costabili au duc de Ferrare, 23 août 1499.

2. *Chronicon Venetum* de Muratori, p. 97, 27 août 1499. Faisons remarquer, toutefois, que cette date est peut être inexacte et que ce message est peut-être celui-là même que Donado dit avoir été envoyé le 26.

Louis XII. Le Conseil ordonna, pour toute réponse et verbalement, au messager de Latuada de partir immédiatement à peine de perdre la tête et de dire à l'ambassadeur qu'il ne s'avisât pas de s'approcher de la frontière vénitienne, parce qu'on le ferait saisir comme rebelle et juger. En même temps, on montra à Maynier les propositions faites par Latuada, façon peu voilée de faire valoir et la sincérité de l'alliance et la modération de ses conditions.

A la fin d'août, à la veille de son départ, Ludovic Sforza persistait encore dans cette tentative. Sans en comprendre ni le peu de chances de succès, ni même le peu d'utilité pour sa défense, il songea à envoyer son frère Ascagne lui-même comme ambassadeur à Venise, offrant la cession de Crémone et de la Ghiara en échange de la simple suspension des hostilités qui lui permettrait de tourner toutes ses forces contre la France. Les provéditeurs Vénitiens refusèrent purement et simplement d'entrer en négociations avec le cardinal[1]. Latuada, d'autre part, malgré la brutalité des réponses de la Seigneurie, était encore à Ferrare le 1er septembre, guérissant lentement sa fièvre, attendant peut-être un revirement des Pregadi. Giasone del Mayno était venu l'y joindre pour le remplacer, porteur d'une commission aussi large que possible, mais sans propositions fermes[2]. Il prétexta le désir de faire un pèlerinage à Venise pour obtenir un sauf-conduit de l'ambassadeur vénitien à Ferrare, H. Donado : ce sauf-conduit lui fut absolument refusé[3]. Les réponses faites à Latuada avaient au reste découragé Del Mayno, qui s'arrêta à Ferrare et de là écrivit les nouvelles à Ludovic Sforza. Sa lettre arriva à Milan au moment même où le duc en partait. La mission des deux Milanais était naturellement terminée par ce départ. Le 3 septembre, les Pregadi annoncèrent à l'ambassadeur vénitien en France leurs refus constamment opposés aux propositions de

1. *Ibid.*, p. 99, 31 août 1499. De même ce fait qui ne nous est connu que par cette chronique se confond peut-être avec le fait rapporté par Sanuto au 21 août.

2. M. Sanuto, II, 1194. Donado à la Seigneurie. Ferrare, 1er septemb. 1499.

3. *Ibid.*, II, 1203. Le même aux mêmes, *ibid.*, 3 sept. 1499.

Ludovic; ils attribuèrent même le départ du duc au désespoir où l'avait jeté, selon eux, l'impossibilité de réaliser cette alliance, sa dernière chance de salut[1]. Bien que ce fût là se donner peut-être trop d'importance, il n'en faut pas moins reconnaître que l'attitude nettement décidée de Venise contribua à décourager définitivement Ludovic Sforza, et l'on peut attribuer pour une part le mérite de cette ferme attitude à l'influence d'Accurse Maynier.

Le départ de Ludovic Sforza, aveu par le vaincu de sa défaite, marqua l'apogée de l'alliance franco-vénitienne. La nouvelle en fut accueillie à Venise avec enthousiasme : les Pregadi reçurent le corps diplomatique, congédièrent sans façon l'ambassadeur allemand Hellecher; il y eut entre eux et Maynier un grand échange de félicitations. Maynier annonça son intention de célébrer de grandes réjouissances dès qu'il aurait la nouvelle officielle de l'événement. Après l'entrée de Trivulce à Milan, les manifestations redoublèrent et les congratulations[2]; ce furent là sans doute pour Maynier les plus lumineuses journées de son séjour à Venise.

Mais ce triomphe même de la politique qu'il y représentait mettait moralement fin à sa mission; il n'avait pas d'instruc-

1. Venise, *A. d. S. Secreti Senato*, reg. XXXVII, fol. 115 v° 116. *Oratori nostro in Francia*. Cette lettre fut écrite sur la proposition à l'unanimité des *Savii di conseio* e des *Savii di terra firma*. En voici le début : « Scripsimus vobis precedentibus litteris nostris appulsum Ferrariam R. D. episcopi Glandatensis missi a D. Ludovico cum oblationibus omnium rerum suarum necnon repulsam a nobis datam ipsi domino episcopo qui ex Ferraria ad nos cursorem destinaverat pro petendo salvoconductu veniendi ad nos dicta de causa; secutum est postea quod D. Ludovicus, intellecta egritudine superventa dicto episcopo antedicto, quamprimum loco ipsius miserat Ferrariam D. Jasonem del Mayno, primarium ex consiliariis suis, qui illuc adveniens, ubi intellexit responsum a nobis datum domino episcopo, ibi remansit in suspenso et rem omnem notificavit Domino suo, qui revera spem omnem collocaverat in persuadendo populis suis quod erat aut propediem futurus erat in bona intelligentia cum serenissimo Dominio nostro, et q. s. »

2. M. Sanuto, II, 1198, 1203, 1268. Venise, *in Colegio*, 3, 4, 10 septembre 1499. Malheureusement la coïncidence de désastres maritimes avec ces succès empêchèrent de les fêter comme on espérait le faire (*ibid.*, II, 1294, Venise, *in Colegio*, 14 septembre 1499).

tions en vue des événements ultérieurs et des difficultés qui pouvaient surgir. Il arriva qu'il recommanda et fit recommander par le roi à la Seigneurie des gens indignes, et que les Pregadi durent prier Louis XII d'être désormais moins accessible à des solliciteurs inconnus :

Comendavit nobis superioribus diebus magnificus orator Christianissimae majestatis apud nos Petrum illum Leonum exulem, vobis notum, commendatumque similiter litteris propriis majestatis prefate; quæ, intellecta atrocitate casus propter quem exulat, vobis etiam significati, ac severitate legum nostrarum, non dubitamus potius eum fore persecuturam quam commendaturam. Concurrunt quotidie plurimi ad Majestatem suam, petentes litteras commendatitias neque integre exprimunt veritatem aut etiam falsa exponunt, abutentes bonitate, clementia et mansuetudine Christianissime Majestatis sue. Allate fuerunt similiter ad nos littere regie in commendationem comitis Gaiaci et Fracassi qui, obliti rerum preteritarum, quodque paulo ante fuerant aperte hostes Christianissime majestatis sue et nostri, non erubescunt petere fortilicia et loca importantissima territorii Cremonensis ut de eis facere possint id quod nuper de Citadella tentarunt, sicut ad aures quoque et noticiam pervenit Christianissime majestati cui soli, captato tempore reverenter supplicabitis nostro nomine dignetur claudere suas benignas aures, tam exorbitantibus petitionibus eorum qui sunt ipsius et nostri inimici [1].

Il continua à assister aux séances des Pregadi, à prendre part à ses délibérations, à recevoir communication des nouvelles diplomatiques, maritimes ou autres [2]. La présence du roi à Milan et l'envoi d'une ambassade à son entrée solennelle [3] diminuèrent son rôle : c'était désormais avec le roi

1. Venise, *A. d. S. Secreti Senato*, XXXVII, fol. 151 v°; Oratori nostro in Francia.

2. Par exemple, le 16 septembre, on lui lit un Mémoire relatif aux mesures commandées par la situation maritime (M. Sanuto, II, 1308. Venise *in Colegio*, 16 septembre 1499. (Le 4 octobre, il accompagne au Conseil les agents de Montferrat et de Rimini (*ibid.*, III, 21, *in Colegio*). Le 29 octobre, on lui donne connaissance d'une lettre du roi de Hongrie (*ibid.*, II, 1377, *in Colegio*).

3. Les instructions politiques données par la Seigneurie à cette ambassade sont datées du 28 septembre 1499. Venise, *Arch. d. S., Secreti Senato*, XXXVII, fol. 131. *Oratoribus nostris ad Christianissimam Majestatem Francie.* Cf. app. n° 7.

lui-même et par ses propres ambassadeurs qu'allait traiter Venise. On ne voit pas que Maynier soit intervenu dans la question de Crémone, dans celle de la guerre turque, ou dans les affaires de M. de Ligny[1]. La maladie survenant annihila définivement son activité et son importance. Louis XII le rappela au mois d'octobre. Pour récompenser ses services et reconnaître les heureux résultats de sa mission, il songea à faire de lui un gouverneur de Gênes, puis un président du Sénat de Milan[2]. Mais l'état de santé de Maynier empêcha le roi de lui confier l'une ou l'autre de ces charges. Quand Maynier revint en France, ce fut pour s'y rétablir[3], et quand il rentra dans la vie publique ce fut pour retourner une seconde fois à Venise comme ambassadeur[4].

1. Je reviendrai ultérieurement sur ces questions.

2. Marino Sanuto, III, 48, 3 novembre 1499, et III, 50, 9 novembre 1499. Cf. aussi la lettre de Ridolfi citée plus haut.

3. A son passage à Milan, il dit à Costabili que le seul motif de son retour en France était le mauvais état de sa santé. (Modène, *A. d. S.*, *Carlegg. ducale.* Costabili au duc de Ferrare, 27 novembre 1499.)

4. Je saisis cette occasion d'imprimer ici une des trop rares lettres de Louis XII qui aient survécu à l'incendie destructeur des archives anciennes de la Seigneurie. Elle est conservée dans la série *Collegio, sezione III secreta, lettere, Re di Francia* (1500 1580) et adressée : « Strenuo equiti patricio veneto nobis carissimo D. Constantino Priolo : Ludovicus Dei Gratia Francorum Jerusalem et Siciliae rex, dux Mediolani. Strenuo equiti patricio veneto D. Constantino Priolo nobis carissimo salutem. Remittimus ad illustrissimum principem D. Augustinum Barbadicum ducem et senatum vestrum, amicos et confederatos nostros, dilectissimum consiliarium nostrum et oratorem Accursium Maynerium, legum doctorem, judicem majorem Provincie, cujus relatione egregie vestre virtutis et singularis in nos devotionis affectum intelleximus et rerum experientiam percepimus. In qua pro generosi animi vostri natura nostro et illustrissimi vestri dominii statu, Dei denique omnipotentis gloria et sacre religioni christiane, communibus armis militandum erit; sublatis ejus auxilio et fugatis hostibus suis et nostris, ut stetis, maneatis et perseveretis, obnixe precamur, nostroque oratori quem vobis et toti senatui nobis amicissimo gratissimum fore speramus, fidem et credentiam adhibeatis et pro solita humanitate benigne susceptum amplectamur nos; etsi illustrissimi vestri dominii statui et honori generaliter intendamus vobis quoque vestris precibus ac commoditatibus dignas principe semper referemus gracias et beneficia vobis implorata. Bene valete. Lugduni, die decima tertia mensis martii.

« LOYS. COTEREAU. »

Comblé d'honneurs et de présents par la Seigneurie, Maynier partit vers la fin de novembre pour Milan. Il laissait à sa place, pour l'expédition des affaires, un secrétaire qui montrait le même zèle que lui pour le maintien du bon accord entre les puissances alliées[1]. Il en remportait la réputation d'avoir été *amicissimo*[2] de la Seigneurie, louange que l'égoïsme exigeant et altier de Venise décernait bien rarement. Il avait su la mériter sans jamais sacrifier rien des intérêts de la France, et le talent qu'il avait mis à faire réussir sa mission n'avait pas peu contribué au succès total de l'alliance franco-vénitienne.

1. Ce secrétaire quitta Venise vers le milieu de décembre, et la Seigneurie récompensa ses services par le don de dix-huit brasses de velours noir pour se faire un habit, par une délibération proposée par les Savii di Conseio e di Terra firma, le 10 décembre 1499, et votée par cent quinze voix contre vingt-neuf et quatre abstentions. (Venise, *A. d. S.*, *Senato Terra*, XIII, fol. 104.) : Essendo dopo el partir del magnifico orator de la Christianissima Maestà, cusi amicissimo di questo stado come ogniuno intende, restato el secretario suo, quale ne le cosse occorse de qui se ha adoperao cum tanto amore et affectione quanto più dir se puote et dovendo hora partirse, el convien al decoro e dignita de la Signoria nostra usar verso lui qualche demonstracion acio lhabi causa nel advenire de perseverar in questo suo bon animo et volere, e però.

L'andera parte che per auctorita di questo consiglio sia dato al dicto secretario in dono brasa desdocto de veludo negro per farsi una vesta.

2. Voir la délibération citée dans la note précédente.

(*A suivre.*) Léon-G. PÉLISSIER.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I.

LETTRE MISSIVE DE JEAN ROQUES, ÉVÊQUE DE CAVAILLON, AUX CONSULS D'ALBI.

Jean Roques, né à Albi à une date inconnue, entra dans l'ordre des Frères Mineurs, fut évêque de Bethléem en 1428 ou 1429[1], puis transféré au siège de Cavaillon. Les chronologistes ne sont pas d'accord sur l'époque de cette translation que Gams fixe au 25 septembre 1434 et les auteurs du *Gallia christiana* au 9 septembre 1433[2]; mais la plupart font mourir J. Roques qu'ils nomment J. Rocca (Sbaralea), J. de Rupe (Gallia), J. de la Roche (Gams), ou même Raymond de la Rochaz (de Mas Latrie), dans le courant de l'année 1436, sans indication ni du jour, ni du mois.

Il est désormais possible d'être plus exact et plus précis. Le document que nous publions prouve d'abord que Jean IV, évêque de Bethléem, devint Jean II, évêque de Cavaillon, le 9 septembre; et il faut sous-entendre 1433, pour cette excellente raison que ledit prélat n'était plus de ce monde le 9 sep-

1. Gams (*Series episcoporum*) considère cette date comme douteuse; M. de Mas Latrie (*Trésor de chronologie*) l'admet sans restriction. Sbaralea (*Supplementum ad scriptores ordinis S. Francisci*. Rome, 1806, in-f°, p. 457) indique l'année 1429.

2. « Ex priori vero ecclesia (de Bethléem) ad hanc (de Cavaillon) traducitur V idus septembris anni 1433, ex libris Vaticani... » (*Gallia christiana*, I, col. 952.)

tembre 1434. Donc, dans l'intervalle entre ces deux dates, le 3 novembre [1433] l'évêque de Cavaillon, Jean, écrit aux consuls d'Albi, sa ville natale (*ont yey aguda ma nayssensa*). Il leur raconte que, à la demande de son *maître*, c'est à-dire du cardinal de Foix[1], le pape a consenti avec empressement à sa translation au siège de Cavaillon. Cette décision fut prise en consistoire le surlendemain de la fête de sainte Carissime (7 septembre) et la veille de celle de saint Salvi (10 du même mois), par conséquent le 9 septembre, date indiquée dans le *Gallia christiana*. Puis, comme il faut solder divers frais avant d'être mis en possession du nouvel évêché, J. Roques demande qu'on lui vienne en aide, car sa bourse est vide.

Les comptes consulaires de 1433-1434 ne contiennent pas de réponse à cette requête; mais, au chapitre des dons et présents, on trouve[2] la mention d'une dépense faite le 5 septembre [1434], à l'occasion de « *Mor l'avesque de Cavalho, local era trespassat d'aquest mon, apelat Me Johan Roquas, local era nadieu* (natif) *de la presen siutat*[3] *e moric en la siutat sobre dicha de Cavalho pres d'Avilho* » (Avignon). Ce jour-là, une messe fut célébrée pour le repos de son âme dans l'église des Frères Mineurs d'Albi, et la communauté contribua à la cérémonie par l'offrande de six torches de deux livres valant ensemble un écu et demi ou 2 livres 12 sous 6 den., l'écu étant compté pour une livre 15 sous.

Ce n'est donc pas en 1436[4], mais en 1434 qu'est mort J. Roques, dans les derniers jours du mois d'août ou le 1er ou 2 septembre au plus tard. Sbaralea se rapproche davantage de la vérité lorsqu'il fixe l'époque de ce décès *vers* 1433.

1. Il s'agit du cardinal Pierre de Foix qui a joué un si grand rôle dans les affaires de l'Eglise à cette époque. Sbaralea (*Op. cit.*) appelle J. Roques « comes Petri Fuxi Minoritæ. »

2. Archives d'Albi, CC. 185, f° 63. — L'année consulaire commençait le lundi après l'Exaltation de la Croix (CC. 194) : donc le 21 septembre 1433.

3. Sbaralea lui attribue à tort Barcelone pour patrie.

4. Dans le *Gallia christiana*, I, col. 952, on lit : « ... sedebatque adhuc anno 1436. » Cette erreur est reproduite par Gams, p. 532, et par M. de Mas Latrie, col. 1406.

La vie du personnage qui nous occupe est à peu près inconnue; les détails qui ont échappé à l'oubli sont fournis par l'histoire du Concile de Constance et complétés, dans quelque mesure, par Sbaralea. Docteur de l'Université de Toulouse[1], attaché à la personne du cardinal de Foix, J. Roques a joui d'une réputation d'orateur brillant autant que profond. Versé dans la science des saintes Écritures, il appréciait et connaissait aussi la littérature profane : poètes, penseurs et philosophes lui étaient familiers. Son style était élégant et pur. Plusieurs de ses sermons avaient obtenu un succès mérité, l'un surtout qui fut prononcé lors du Concile de Tortose, en 1429. Mais son plus célèbre discours fut la triple thèse qu'il osa soutenir contre Gerson, durant le Concile de Constance. On sait que le Cordelier J. Petit, mort en 1411, avait fait l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, et que sa doctrine ayant été réprouvée par l'évêque de Paris et le Parlement, le duc de Bourgogne en appela à Rome. L'affaire fut portée devant le Concile, et J. Roques soutint les idées de son frère en religion. Après la réfutation au moins partielle qu'en fit Gerson, les partisans du duc de Bourgogne essayèrent de faire condamner leur contradicteur comme hérésiarque. L'évêque d'Arras posa dans ce sens ses conclusions, le 21 octobre 1415; Gerson répondit, et J. Roques lui donna la réplique. Enfin, lorsque les idées de J. Petit furent soumises à un examen définitif, le cardinal de Cambrai en demanda la condamnation, tandis que J. Roques s'efforçait de les montrer conformes aux Écritures[2].

Cette persévérance mise au service d'une thèse violente dénote un tempérament ardent, un esprit subtil. D'ailleurs, le cardinal de Foix, personnage habile et essentiellement actif, devait avoir reconnu dans J. Roques des qualités de nature à seconder les siennes. Il est à souhaiter que, au cours

1. Jacques Lenfant, *Hist. du Concile de Constance* (Amsterdam, 1714; 2 vol. in-4°), t. II, p. 317. Remarquons que son nom ne figure pas dans les documents publiés par M. Marcel Fournier dans le t. I de ses *Statuts et privilèges des universités françaises*.

2. Jacques Lenfant, *op. cit.*, p. 317 à 319 et 354.

de dépouillements d'archives, des documents nouveaux permettent d'établir la part exacte de collaboration que l'un a dû prendre à l'œuvre de l'autre.

Ch. Portal.

(*Au dos.*) A mos cars e honorables senhors, als senhors cossols de la honorabla ciutat d'Albi.

Mos senhors cars e honorables, humil e devota recomendacio davant mesa, fau saber per las presens a la vostra honorabla senhoria que nostre senhor lo papa, a la instancia de mon senhor mon mestre, me a translatat de la glieya de Bethleem a la glieya de Cavalho, lo qual nostre senhor lo papa per la sua gracia no tardet gayre de far so que mon senhor lhi demandava cum quar yau tramesi lo portador de las presens, mon servidor, a Roma ont apliquet la vigilia de Nostra Dona, la qual es la festa de sancta Caresma, et foro bayladas las lettras de mon senhor a notre senhor lo papa lo jorn de Nostra Dona de septembre, e l'endema, la vigilia de sant Salvi[1], sens far autre proces ni ausir autres testimonis, ni foc nulh comessari, mas el meseys foc comissari et relador en disen que el e totz sabiau be qui era e qui soy, en son consistori, com es acostumat, me translatet ayssi cum es dig, que cresi que paucs son si tost expeditz e sens comissari e sens proces; e jassi que la glieya sia petita, empero veiar a (?) competenta per mi, am VI o VII servidors et tantas cavalgadas, e si trobi qui m'en presenta, sil voli arrendar per II ans, per cascun an VIII^c florens, e se ne gasanhara l'arrendador VI^c quascun an; vertat es que yau soy enpachat de prenre possessio quar de VIII bullas non m'en a portada sino una, jasse que totas siau pagadas, mas so demoradas en la cambra apostolical d'aqui que pague la meytat de la vacantia e una partida dels *menutz servicis*, per que monta so que i yey ara trametre CCC escutz, e, cum aia vuiada la borsa, quar ja me costa lo fagh de aquesta gleya CC escutz, yey recors especial et singular cofisensa en la mia tres honorabla mayre, ont yey aguda ma nayssensa e mon noyriment e laqual d'autras vetz m'a secorrut e sostengut et honorat en mos actes e en mas necessitatz e tribulatios[2], per

1. La fête de sainte Carissime est célébrée le 7 septembre, celle de la Nativité de la Vierge, le lendemain, et celle de saint Salvi, le 10. Sainte Carissime et saint Salvi sont particulièrement honorés dans le diocèse d'Albi.

2. Nous avons vainement recherché dans les comptes consulaires, depuis 1403, la trace de ces « secours ». Toutefois, on lit dans l'*Histoire littéraire de la ville d'Albi*, par M. Jules Rolland (Toulouse, 1879, in-8°, p. 140), qu'« au commencement du quinzième siècle, J. Roques expliquait dans l'église Saint-Salvy (d'Albi), les évangiles en langue romane et reçut des consuls 10 livres tournois en récompense. »

que vos suppliqui tant carament e humilment coma podi que vos plassia de mi secorre que puesca aver ma possessio e per consequent los frugs de la dicha gleya los quals soy de intencio, alogada que aia ma besonha, de far venir a la ciutat d'Albi et aqui estar am vos autres. Autra causa no vos escrivi quant a present sino que pregui Dieu que vos tenga en sa garda. Amen. Escrig en Avinhon, al palays apostolical, a la cambra de sant Paul, ont es ma habitacio, a[1] III de novembre,

Per lo vostre filh et precador de Dieu,
frayre Johan, avesque de Cavalho[2].

(*Archives du Tarn.* — Document acquis en 1893.)

II.

DEUX ALLUSIONS AU ROMAN DE CLIGÈS DANS LA LITTÉRATURE PROVENÇALE.

Dans l'introduction de sa belle édition du roman de *Cligès*, paru en 1884, et formant le tome premier des œuvres complètes de Chrétien de Troyes, M. W. Fœrster a cité quelques passages d'auteurs provençaux qui prouvent la popularité dont jouit au moyen âge, dans le midi de la France, le roman du célèbre trouvère champenois. Ces passages sont au nombre de trois, mais ils émanent de deux auteurs seulement, l'auteur de *Jaufré* et celui de *Flamenca*[3]. On peut y ajouter deux autres mentions intéressantes, dont l'une a échappé à M. Fœrs-

1. Avant *a*, il y a *lo* exponctué.
2. On sait que l'évêché de Cavaillon a été supprimé en 1790.
3. M. G. Paris a proposé dubitativement (*Romania*, VII, 459) de voir une autre allusion à *Cligès* dans un passage de Guiraut de Calanson :

E de Felis
Si con lo fes amors morir.

Mais cette conjecture, qui repose sur la correction de *Felis* en *Fenis* et de *lo* en *la*, est peu vraisemblable.

ter et dont l'autre figure dans une publication postérieure à l'édition de *Cligès*.

Dans la *Cour d'Amour*, publiée en 1882 par M. Constans, d'après le manuscrit unique de Cheltenham[1], on lit aux vers 315 et suivants :

> Qu'anch Galvains no saup re d'amors,
> Ni anch Floris ni Blanchaflors,
> Ni l'amors Ysolt ni Tristan
> Contra nos dos non valg un gan.

La fin du premier de ces vers est une correction peu heureuse de l'éditeur. Le manuscrit porte *ni sore damors*, et M. Constans dit en note : « M. Chabaneau nous fait remarquer que *Sore d'Amors* pourrait bien être le nom ou le surnom altéré d'un héros ou d'une héroïne de roman. Il faudrait alors, ce nous semble, lire *Sorre d'Amors*, et ce serait un surnom d'héroïne; mais la chose est bien douteuse. » Malgré le ton sceptique de M. Constans, la remarque de M. Chabaneau est pleine de sens. Il faut conserver servilement la leçon du manuscrit au premier vers et lire :

> Qu'anch Galvains ni Soredamors.

Soredamors est, en effet, une des héroïnes du roman de Chrétien de Troyes, la mère de Cligès et la propre sœur de Gauvain, au nom duquel l'auteur de la *Cour d'Amour* a accouplé son nom. Ce nom, remarquons-le, n'a rien à voir avec le provençal *sorre*, sœur. Comme l'explique Chrétien de Troyes lui-même, le premier élément de *soredamors* est l'adjectif féminin *sore*, en français actuel *saure*, en provençal *saura*. Il est intéressant de constater que le troubadour anonyme à qui nous devons la *Cour d'Amour* a reproduit le nom tel quel sans songer à le travestir à la provençale en *Sauradamors*. C'est là une nouvelle preuve, s'il en fallait encore une, que les romans de Chrétien de Troyes n'ont pas été traduits en pro-

1. *Les manuscrits provençaux de Cheltenham*. Paris, Maisonneuve, 1882. (Tirage à part de la *Revue des langues romanes*.)

vençal, comme l'a supposé Fauriel, mais qu'ils se sont répandus dans la haute société méridionale sous leur forme française originale.

La seconde allusion au roman de *Cligès* que j'ai à signaler nous est parvenue dans des conditions singulières. Sur un manuscrit du roman français d'*Énéas*, qui fait partie de la bibliothèque Laurentienne de Florence, où il porte la cote XLI, 44, au dernier feuillet, une main italienne du treizième siècle a écrit négligemment et comme par manière de passe-temps les lignes suivantes dont je reproduis la disposition exacte dans toute sa bizarrerie[1] :

Per uos donna uallenz cheu non aus
dir ninon pos dir a uos ma desi
ranza.
eu am plus uos de bon cor
lialmenz
che gliges non ama fenices
ueramenz
ne florio blancaflor.
ne alixandre sore damors
per cheu uos ai (?) amada (?)
en la me (*blanc*) la plus ualen
chanc fos ...m... rend (?)....

Il semble bien à première vue que nous ayons là *disjecti membra poetæ*; mais de reconstituer tous les vers tels qu'a dû les écrire le poète provençal que le scribe italien avait sous les yeux ou plutôt dans l'esprit, ce serait chose trop aventureuse. Aussi osé-je à peine m'y hasarder. Qu'il suffise de faire remarquer que le début offre trois vers de dix syllabes, puis un vers de douze, un vers de six et un vers de huit syllabes.

1. J'ai vu et transcrit ce passage il y a quelques années lorsque le manuscrit de la Laurentienne était déposé à la Bibliothèque nationale de Paris. C'est ce manuscrit qui a servi de base à l'édition d'*Enéas* donnée récemment par M. Salverda de Grave (*Bibliotheca normannica*, hgg. von Hermann Suchier, tome IV, Halle, Niemeyer, 1892). On peut lire ce même passage, moins complet, moins diplomatiquement exact et sans aucune observation, à la page III de l'introduction mise par M. Salverda de Grave en tête de son édition.

On pourrait ainsi écrire ce début, en amendant l'orthographe et les fautes de scribe :

> Per vos, domna valen, qu'eu non aus dir
> Ni non posc dir a vos ma desiranza :
> Eu am plus vos de bon cor lialmen
> Que Cliges non amet Fenices veramen
> Ne Floris Blancaflor
> N'Al xandre Soredamor.

L'allusion à *Floire et Blanchefleur* vient s'ajouter à toutes celles que l'on a déjà relevées[1]. On remarquera que l'allusion à *Cligès* est double, puisqu'elle vise non seulement les amours de Cligès et de Fénice, mais celles d'Alexandre et de Soredamors, père et mère du héros de Chrétien de Troyes, qui forment la première partie du roman. A. T.

1. Voy. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den provenz. Troubadours bekannten epischen Stoffe* (Halle, 1878), p. 30 et suiv.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Maxime Lanusse. **De l'influence du dialecte gascon sur la langue française**, de la fin du quinzième siècle à la seconde moitié du dix-septième. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Grenoble, impr. Allier, 1891, in-8° de XVI-470 pages.

« Ce docteur en langue vulgaire, dit Balzac, en parlant de Malherbe, avoit accoustumé de dire que depuis tant d'années il travailloit a degasconner la Cour et qu'il n'en pouvoit venir à bout. » M. Lanusse s'est proposé de montrer dans quelle mesure non seulement la Cour de France, mais la langue française, a été « engasconnée », et, plus heureux que Malherbe ne se figurait l'avoir été, il est venu honorablement à bout de sa tâche. Par une pieuse pensée de reconnaissance, il a dédié sa thèse « à la mémoire vénérée de M. Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des lettres de Paris », qui lui en avait indiqué le sujet, et à cet hommage il a associé le plus infatigable pionnier de l'érudition contemporaine, celui dont les multiples publications font tant d'honneur à la France méridionale, notre éminent collaborateur M. Philippe Tamizey de Larroque. Ce n'est pas faire un mince éloge du livre de M. Lanusse que de proclamer qu'il est digne de ses parrains.

Je ne saurais mieux faire, pour présenter au lecteur la thèse de M. L., et lui en faire goûter la sage économie, que de reproduire la table des matières :

Livre I. Le parler gascon. — 1. Les dialectes provinciaux et la langue française au seizième siècle. — 2. Caractères généraux du

parler gascon. 3. Phonétique du parler gascon : vocalisme. — 4. Phonétique (*suite*) : consonantisme.

Livre II. La langue française en Gascogne. — 1. La langue française en Gascogne jusqu'en 1539. — 2. La Renaissance en Gascogne. — 3. Les auteurs gascons.

Livre III. Le gascon dans la langue française. — 1. Caractères généraux de l'influence gasconne. — 2. Influence sur la prononciation. — 3. Influence sur le vocabulaire. — 4. Influence sur la syntaxe. Conclusion.

Puisque je viens d'écrire ce mot « conclusion » et que la conclusion doit être le tout d'une thèse, je ne puis passer sous silence les objections nombreuses que la thèse de M. Lanusse a soulevées en Sorbonne, d'autant plus que des revues universitaires ont relevé surtout ces objections en les grossissant, comme il arrive toujours. On lui a reproché d'abonder sans mesure dans son sens et de voir du gascon partout. J'avoue que ce n'est pas du tout mon impression. Je vois bien qu'il a écrit, p. 450 : « Loin d'avoir exagéré l'influence gasconne, nous serions plutôt tenté de croire qu'elle fut en réalité bien plus étendue, bien plus large, bien plus puissante que nous ne l'avons montré. » Cette phrase menaçante, sorte d'air de bravoure qu'il aurait mieux valu ne pas chanter, est bien dans la conclusion, mais ce n'est pas la conclusion. La vraie conclusion, je la vois dans les phrases suivantes qu'il est impossible de ne pas considérer comme l'expression exacte de la vérité : « De l'influence gasconne sur la langue française... il faut bien dire qu'il reste peu de traces dans la langue actuelle (p. 452)... Malherbe et les autres grammairiens ont réussi à dégasconner la langue. Et c'est justice... » (p. 454). Voilà qui est vrai, sinon nouveau. Mais ce qui est nouveau et d'un grand intérêt dans le livre de M. Lanusse, c'est la critique à laquelle il a soumis en maints passages la langue de Montaigne. On sait que M. Voizard a publié en 1885 une ***Etude sur la langue de Montaigne***, qui est aussi une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne. D'après cette thèse, les « gasconismes » du célèbre écrivain gascon ne seraient pas moins insaisissables que la « patavinité » de Tite-Live. Là où les contemporains de Montaigne voyaient ou affectaient de voir, pour lui en faire le reproche, des tours ou des mots gascons, M. Voizard voit de l'ancien français. M. Lanusse a écrit un excellent chapitre sur « les expressions communes au gascon et à l'ancien français » (p. 217

et suiv.), et je suis tout à fait d'accord avec lui contre M. Voizard quand il dit : « La vérité est qu'il n'y a guère d'archaïsmes dans la langue de Montaigne : ces prétendus archaïsmes ne sont autre chose que des souvenirs du gascon. »

Si maintenant il fallait descendre dans le détail, je ne voudrais pas cautionner, bien entendu, toutes les opinions émises par M. Lanusse, et j'aurais plus d'une réserve à faire. Il a écrit, par exemple, un copieux chapitre, plein de citations de Monluc et de Montaigne, sur « les verbes transitifs employés comme intransitifs » (p. 414-424) ; mais il ne semble pas avoir vu nettement ce qui caractérise le gascon, ce qui le rapproche et le distingue à la fois de l'espagnol[1] dans ces curieuses constructions. La préposition *à* ne se place pas devant n'importe quel complément direct; il faut que ce complément direct soit un nom de personne — et en cela le gascon et l'espagnol marchent d'accord ; — il faut en outre, — et ici le gascon se sépare de l'espagnol — certaines conditions particulières dans le détail desquelles je ne puis entrer, mais que M. Lanusse n'a même pas entrevues : la plus ordinaire est que le complément direct, placé après le verbe, fasse pléonasme avec un pronom placé avant. Montaigne écrit, en bon gascon qu'il est : « La vanjance blesse plus *ses enfans* qu'elle ne *le* guérit *à luy*. » Il n'aurait pas l'idée d'écrire : « La vanjance blesse plus *à ses enfants* » ou « qu'elle ne *lui* guérit. » Il n'est donc pas exact de dire que nous avons là « un verbe transitif employé comme intransitif : » c'est une manière particulière d'exprimer le complément direct.

En terminant, j'insisterai particulièrement sur le plaisir et le profit que j'ai tiré de la lecture du premier chapitre du livre II, la langue française en Gascogne jusqu'en 1539, qui occupe vingt et quelques pages[2]. Ce n'est qu'une esquisse, mais fort intéres-

1. On peut s'étonner que citant Vaugelas qui attribue ce gasconisme à l'influence espagnole, M. L. ajoute « nous ne savons pourquoi. » Le rapprochement avec l'espagnol s'impose, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il y ait emprunt de l'un à l'autre.

2. A la page 126, M. L. cite en note le *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosq*, publié par M. Tamizey de Larroque, sans faire allusion aux quelques mots qui ont été dits ici même (voy. t. IV, pp. 107-108) de cette publication. Nous sommes heureux de voir que, malgré le silence de M. L., notre compte rendu ne lui a pas échappé, car il attribue « au savant éditeur » et reproduit textuellement deux phrases qui appartiennent en réalité à l'auteur de ce compte rendu.

sante. Elle le serait bien plus si l'auteur avait pu utiliser tous les matériaux qu'il faudrait pour écrire une étude complète sur ce sujet particulier qui, à lui seul, pourrait faire l'objet d'une thèse. Parmi ces matériaux, il faut mettre en première ligne les nombreuses lettres de rémission relatives à la Gascogne contenues dans les registres du Trésor des Chartes, pour la plupart rédigées en français dans le pays même. La vaillante *Société des archives historiques de Gascogne* ne songera-t-elle pas quelque jour à faire un recueil de ces lettres comme sont en train de le faire des sociétés voisines pour la Saintonge et le Poitou?

A. T.

SÉNÉQUIER. **Grasse. Notes à la suite de l'inventaire des Archives communales.** 1 vol. in-8° de XXIII-467 pages. Grasse, Imbert, 1893.

M. Sénéquier n'a pas prétendu faire une histoire complète et suivie de la ville de Grasse, qu'il se borne à résumer dans une vingtaine de pages d'introduction. Son livre n'est que la juxtaposition, dans un ordre assez arbitraire, d'une série d'études très documentées sur diverses questions d'institutions et d'archéologie locale. Trois chapitres (I, II, III) sont consacrés à l'administration municipale, aux privilèges, aux élections, à la viguerie et à la sénéchaussée; trois autres (IV, V, VI) à l'évêché, au chapitre, au clergé, aux ordres religieux et aux confréries. M. Sénéquier y rattache la description topographique et archéologique de la cathédrale, remarquable par ses nefs superposées et par les travaux inspirés par Vauban, par quelques tableaux de maîtres, (Subleyras, Rubens, Fragonard), la description des chapelles et la nomenclature biographique des évêques. Il revient ensuite aux questions d'institutions municipales avec les établissements hospitaliers et de bienfaisance, les corporations d'arts et métiers, les industries locales (IX, X), les octrois, dîmes et impositions diverses (XIII-XIV) et le théâtre (XV). Il y a intercalé (chap. XI et XII) une étude très précise sur les fortifications et un chapitre sur les événements militaires et politiques importants qui, peut-être, aurait pu être fondu dans l'introduction. Les derniers chapitres sont relatifs aux hameaux, aux quartiers ruraux et suburbains, aux places et rues remarquables, et aux maisons notables.

Le xxe et dernier chapitre, sous le titre de *Quelques dates*, est un résumé chronologique des événements locaux mémorables du dix-neuvième siècle. — M. Sénéquier a recueilli avec beaucoup de patience, non seulement dans les archives communales, mais aussi dans les archives notariales et dans les papiers des anciennes familles, tous les faits intéressant son sujet ; il s'est abondamment servi de l'histoire encore inédite du diocèse de Grasse par l'érudit jacobin du dix-huitième siècle, le R. P. Cresp. Peut-être l'auteur a-t-il conservé des faits dont l'importance même locale est minime; on regrette sa brièveté au sujet des corporations, et l'on estimera qu'il a fait parfois des incursions d'une audace mal récompensée dans le domaine de l'étymologie. Mais il faut par contre le féliciter d'avoir rompu avec cette tradition peu raisonnée qui empêche les monographies locales de dépasser la date de 1789. Il a fait une part notable aux antécédents immédiats, aux hommes[1] et aux choses de la Révolution : élections aux États généraux, Assemblée législative, Convention, clubs, Terreur, Tribunal révolutionnaire et guillotine, enfin réorganisation judiciaire et administrative de la France. On voit par là que, malgré le désordre parfois prolixe de la composition, le livre de M. Sénéquier contient tous les éléments d'une excellente monographie municipale et qu'il est une utile contribution à l'histoire de Provence.

L.-G. PÉLISSIER.

L. GUIBERT. **Laron. Topographie, archéologie, histoire.** Limoges, Ducourtieux, 1893. In 8° de 80 pages.

La famille de Laron a joué un rôle important en Limousin dans le haut moyen âge, et a fourni deux évêques de Limoges, Jourdain (1023-1051) et Gui (1073-1086) ; on pourrait même dire trois, car Itier, qui sépare Gui de Jourdain, était beau-frère d'Adémar

1. Parmi ces personnages, il convient de citer les frères de Mougins-Roquefort, l'un maire, l'autre curé de Grasse, tous deux élus députés, celui-ci du clergé, celui-là du tiers en 1789. Le maire, par une dérogation extraordinaire aux règlements municipaux qui interdisaient la réélection d'un magistrat pour l'année qui suivait sa sortie de charge, fut réélu pendant trois ans, 1787, 1788, 1789, et sa réélection confirmée par le Parlement de Provence et le gouvernement. La famille de Mougins-Roquefort continue à soutenir avec honneur ce vieux nom populaire en Provence.

de Laron. Ses membres ont porté le titre de *comtor*, et le chroniqueur Jaufré de Vigeois mentionne avec quelque emphase la « progenies Larumdensium dominorum. » Chose singulière, la localité d'où les *comtors* de Laron ont pris leur nom et où ils ont dû posséder un château est aussi obscure aujourd'hui que la famille de Laron a été célèbre autrefois, et c'est une vraie révélation, même pour les érudits limousins, que le mémoire de M. Guibert. Ce nom se retrouve aujourd'hui sur les bords de la Maude, dans une région de la Haute-Vienne limitrophe de la Creuse dont M. G. donne une carte à grande échelle : on y voit la montagne et le village de Mont-Laron, et, de l'autre côté de la Maude, la montagne de Bois-Laron et les villages de Laron et des Granges-de-Laron, le tout dans la commune de Saint-Julien-le-Petit, jadis appelée de Saint-Julien-de-Laron. M. G. pense que l'ancien château devait être au lieu dit actuellement la butte ou le château de Rochein, depuis longtemps désert. L'auteur ne se borne pas à suivre les destinées de la famille de Laron, qui disparaît obscurément au quatorzième siècle : ses derniers chapitres constituent une importante contribution à l'histoire administrative de la France du treizième au quinzième siècle. Il suffit d'en reproduire les titres pour en montrer l'intérêt : l'apanage d'Alphonse de Poitiers et le diocèse de Limoges ; le bailliage royal de Laron ; le bailliage de Bourganeuf et l'enclave poitevine. Toutes ces questions sont traitées avec la science et la conscience bien connues de l'auteur ; ce n'est guère que sur des points de détail qu'on peut hésiter à le suivre. J'en indiquerai quelques-uns en terminant, ne fût-ce que pour montrer à M. G. avec quelle attention j'ai lu son mémoire.

P. 7-9. Les efforts de M. G. pour localiser autour de Peyrat-le-Château tous les noms mentionnés dans un diplôme de Dagobert I en faveur de Saint-Denis ne semblent pas heureux : dans *Petramfictam* et *Patriacum*, qui sont dits *super fluvium Vulsiæ*, il faut bon gré mal gré voir *Pierrefitte* et *Peyrat-la-Nonnière*, sur la rivière de *Voueize*, c'est-à-dire dans une région du Limousin très éloignée de celle où se trouvent Peyrat-le-Château et Laron. Quant à *Patriacus super fluvium Vigiæ* qui embarrasse fort M. G., si la variante *Parciacum* qu'il indique lui-même est autorisée, l'embarras disparaît. Il s'agirait de *Parsac* (Creuse), à proximité d'un cours d'eau que la carte de l'état-major appelle le Verraux, mais qui peut avoir porté autrefois le nom de *Vige*, car près de

sa source se trouve le village et le moulin de *Vige* ou des *Viges*, commune de Saint-Dizier-La-Tour.

P. 20. L'idée ingénieuse que sous *Rochein* se trouve l'ancien nom de *Roger* porté par un grand nombre de membres de la famille de Laron ne résiste pas à la critique philologique la plus indulgente.

P. 31. *Casamentum* ne signifie pas *cabane*, loin de là. Du Cange explique avec raison : « feudum quod a casa dominica dependet. »

P. 32. Il n'est pas nécessaire de franciser le nom limousin *Trenchaserp* pour en faire *Trancheserpent*. Au quinzième siècle, cette famille était ordinairement appelée *Trencheserf*, *Trancheserf*, par une confusion assez singulière entre *serp* et *serf* : si au patronymique de *Trancheserf* on joint le prénom de *Perceval*, on aura, il faut l'avouer, un nom de fière allure : c'est celui que portait un personnage qui figure dans mes *Etats provinciaux* (II, 67) et que je retrouve dans les registres du Parlement de Poitiers, poursuivi pour excès par le prieur de Bénévent le 14 août 1434 (Arch. nat., X^2 A 21.)

P. 34. l. 2. « Guillaume *Airaldi*, de Tulle. » Comme cette indication vient du cartulaire de Bonlieu, ne faut-il pas entendre « de Tullo », c'est-à-dire « de Toulx-Sainte-Croix » ?

P. 75. On connaît au moins un sénéchal de Louis IX en Limousin avant 1240 : d'après les notes de Gaignières (B. nat. lat. 17118, p. 363) les titres de Grandmont mentionnent en 1236 *B. de Liuro, constitutus senescallus domini regis Francie in Lemovicensi diocesi*. M. G. ignore également la mention, en 1301, de Pierre de Villeblevin, qui fut sénéchal de Limousin, comme « *senescallus regis in bailia de Leront* » : Gaignières qui la reproduit (loc. cit. p. 152) l'emprunte aux titres de l'évêché de Limoges.

P. 74. Le bailliage de Bourganeuf, dont M. G. n'a pas trouvé de mention avant 1434, est bien antérieur à cette date. On lit dans une quittance originale d'Aimeri de Rochechouart, datée du 15 août 1350 (Bibl. nat. *Clairambault* 192, n° 7459) : « Joieux Durant, de Plaisance, fermier de l'imposition de 12 deniers pour livre de la ville, terre et jurisdicion de l'abbé et chapitre du Dorat, de Plaisance, et de plusieurs parroisses en bailliage de Bourgueneuf et de Briderais et en la chastellenie et ressort de Montmorillon. »

A. T.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes, 1892 et 1893.

N° 45 (avril-juin 1892). P. 353-359. J. du Teil. Napoléon Ier et le général Gassendi, 1788-1800. [Ils avaient été camarades à l'Ecole d'artillerie d'Auxonne; Bonaparte aida beaucoup à l'avancement de Gassendi; franchise de Gassendi à l'égard de Napoléon.] — P. 360-70. L. de Berluc Pérussis. Documents inédits sur le protestantisme à Forcalquier. [Suite de la publication du livre de raison d'Anthoine Gassaud, avec d'abondants et précis commentaires.] — P. 381-93. Andrieu. Les reliques de saint Gérard Tenque à Manosque, extrait de l'*Histoire religieuse et hagiologigue du diocèse de Digne*, en cours de publication. [Le corps de Gérard Tenque était conservé à Manosque à la fin du treizième siècle; les reliques furent visitées par Philippe Vitalis en 1629; elles ont été brûlées et jetées au vent pendant la Révolution.]

N° 47 (oct.-déc. 1892). P. 527-530. V. Lieutaud. Les notaires d'Annot. [L'étude actuelle a hérité de treize fonds : Braux, Méailles, Saint-Benoît (3), Ubraye (2), Annot (5 qui ont disparu.) La plus ancienne remonte à 1563.]

P. 531-540. Berluc-Pérussis. Documents inédits sur le protestantisme à Forcalquier (fin). [Appendice : généalogie des Gassaud depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours.]

N° 48 (janv.-mars 1893). P. 1. F. ARNAUD. L'instruction publique à Barcelonnette. [Notice intéressante; suite p. 89-101.] — P. 11. ANONYME. Une nouvelle source de l'histoire bas-alpine : Le journal de Jean Le Fèvre. [Simples extraits de l'édition Moranvillé; on fait remarquer que « M. Moranvillé n'a connu et utilisé que le manuscrit de Paris qui paraît être autographe. Il y aurait eu cependant avantage à le conférer avec les autres (ms. Mejanes, Roux-Alphéran et P. Arbaud) pour combler les lacunes du manuscrit parisien et assurer la lecture bien souvent estropiée par lui de mille noms de lieux et de personnages provençaux. » Suite, p. 49-57.] — P. 29. J. DU TEIL. Le livre de raison de noble Honoré du Teil. [Fragments, de 1571 à 1586. Suite, p. 76-89.]

N° 49 (avril-juin). P. 74. AUBIN. Le général Champeaux et Courbons. (Né non à Courbons (Basses-Alpes), mais à Courban (Côte-d'Or]. — P. 101-114. Ch. DE RIBBE. Une famille provençale au quinzième siècle, les Guiran la Brillanne. [Rectification des origines de cette famille qui provient de Guilhem Guiran « providus vir apothicarius. » A suivre.]. — P. 114-115. Location de curé par Ant. David et S. Sclangon, du lieu de Sallignac, contre messire Gaspar Daudet de Melun. [Extrait du registre de Jean Pellissier, notaire à Sallignac.]

Bouches-du-Rhône.

Revue Sextienne, 1893.

Tome XI. P. 129. ROSTAN. Le rêve d'un archéologue. Décoration et iconographie de l'église de Saint-Maximin (Var); fin. — P. 131. FASSIN. Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles. (Suite, 1708-1726; suite, p. 160; année 1727. Suite, p. 191, 1728-1731. — P. 145. CHAVERNAC. Daviel en Provence. [Notice biographique; suite et fin, p. 161; pièces justificatives, p. 177.]

Publications spéciales :

P. I. DE HAITZE. Histoire de la ville d'Aix, tome IV et dernier. Page 129 à 256. (Livre XXIII, § 4 (1675) à 48 (1685). Livre XXIV, § 1 et 2 (1685).

F. SOBOLIS. Histoire de Provence de 1562 à 1607. P. 193 à 224. (Du 24 décembre 1594 au 29 février 1596).

Charente-Inférieure.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1893.

5e livr. Cette livraison est consacrée tout entière au compte rendu des fêtes organisées à Saintes par la *Société des archives* en l'honneur de Samuel Champlain, les 1er et 2 juillet dernier; discours, conférences, poésies, etc.

6e livr. P. 445-451. L. Audiat. Qui a commencé? Les origines de la Réforme en Saintonge. [Polémique avec M. N. Weiss, à propos d'une conférence faite à Saintes par ce dernier.] — P. 451-462. La Morinerie Les Barin de Marennes. [Très substantiel supplément à l'article *Barin* de la *France protestante.*]

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1893.

2e livr. P. 173-210. Dr F. Longy. Le canton d'Eygurande (suite). — P. 211-243. René Fage. Les Etats de la vicomté de Turenne (suite, chap. III à VII, traitant des dons extraordinaires, des impôts, de la conservation des privilèges, des dépenses des états, etc.) [Bon travail, nouveau sur tous les points]. — P. 244-272. Decoux-Lagoutte. Hommes illustres de Treignac : III, Jean du Chemin, seizième évêque de Condom, † 1616. [Fin de cette bonne notice; quelques pièces justificatives, qui ne suppléent malheureusement pas à l'absence presque complète de notes]. — P. 273-290. Abbé Lecler. Nobiliaire de la généralité de Limoges (suite). — P. 291-297. Alfred Leroux. Origines des monastères de la Marche et du Limousin, par le frère Claude Chalemot. [Ce travail, composé vers 1662, fournit quelques indications utiles à l'histoire ecclésiastique du Limousin]. — P. 298-306. René Fage. Dictionnaire des médecins limousins (suite, lettre M.) — P. 309-312. Barbier de Montault. Le salut de Jean XXII à la sainte face. [Reproduit, d'après un livre d'heures incunable qui a figuré en 1887 à l'exposition rétrospective de Tulle, une forme abrégée et remaniée d'un *salut* attribué au pape Jean XXII. Commentaire instructif.] — P. 313-326. Cartulaire d'Uzerche, publ. par J.-B. Champeval. (Suite, nos 423 à 458, dixième-douzième siècles.) [Les annotations sont moins énigmatiques que jadis.] — P. 327-342. Inventaire

des titres du château de Pompadour, rédigé par le sieur Bonotte en 1565, publ. par l'abbé Poulbrière. [Compense un peu la perte des archives de cette seigneurie.]

3e livr. P. 343-371. René Fage. Les états de la vicomté de Turenne. (Suite, chap. VIII à XII, traitant des procès, des travaux publics, de l'instruction publique, etc.) [Détails curieux.] — P. 372-390. Dr F. Longy. Le canton d'Eygurande. (Suite et fin de cette trop longue monographie.) — P. 391-406. Decoux-Lagoutte. Hommes illustres de Treignac : IV, Antoine de Cous, dix-septième évêque de Condom. [Biographie très fouillée.] — P. 407-418. Chronique de l'église d'Objat en 1712, publ. par Barbier de Montault. [Ce n'est, à vrai dire, qu'un inventaire du mobilier et un relevé des fondations pieuses.] — P. 419-440. Abbé Lecler. Nobiliaire de la généralité de Limoges. (Suite.) — P. 441-447. René Fage. Dictionnaire des médecins limousins. (Suite, lettre M.) — P. 461-476. Cartulaire d'Uzerche, publ. par J.-B. Champeval. (Suite, nos 459 à 486, dixième-douzième siècles.) — P. 477-600. Inventaire des titres du château de Pompadour, publ. par l'abbé Poulbrière (Suite.)

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1893.

2e liv. P. 177-198. E. Rupin. L'enceinte vitrifiée de Sermus, canton de Saint-Privat (Corrèze). [Signale à cette occasion les monuments du même genre dispersés dans la Marche, la France du nord-ouest, l'Ecosse et l'Allemagne.] — P. 299-110. Notes d'Antoine Rymond, notaire de la vicomté de Rochechouart, 1572-1620, et papiers de famille de Jean Lestourgie de Nonars, 1585-1602, publiés par L. Guibert. [Moins intéressants que les précédents registres du même recueil.] — P. 211-212. Raymond Serrure. Méreau de Godefroid de Pompadour. [Ce personnage fut évêque de Périgueux et du Puy, puis grand aumônier de France à la fin du quinzième siècle. En réalité, il s'appelait *Geoffroi* (Gaufredus), et non pas, comme dit l'auteur de l'article, *Godefroid.*] — P. 213-220. La maison ducale des Cars-Peyrusse : choix de documents publ. par J.-B. Champeval. — P. 221-252. Archives historiques de la Corrèze, publ. par Clément-Simon. (Suite.) [Aux précieux documents originaux qu'il avait donnés précédemment, l'auteur ajoute un pouillé de la fin du dix-huitième siècle sans grande valeur.] — P. 253-272. J.-B. Champeval. Cornil. [Bonne notice sur cette petite seigneurie du Bas-Limousin.] — P. 273-284. L. de Nussac. Boucheron et Sarrazin. [Notes historiques sur ces deux familles nobles.] — P. 285-290. Lettre circulaire du comité patriotique de Brive aux habitants de la cam-

pagne, publ. par AUVARD. [Cette circulaire, du 29 janv. 1790, a pour objet de détourner les paysans des scènes de violence et de brigandage qui viennent de se produire dans la Corrèze.] — P. 298-317. CLÉMENT-SIMON. Notice de quelques manuscrits d'une bibliothèque limousine. [Il s'agit d'un ms. des sermons de Pierre de Limoges et d'un recueil ms. de divers traités théologiques et moraux, en la possession de M. C. S. Notes et extraits importants pour l'histoire littéraire du moyen âge.] — P. 319-333. Cartulaire de Saint-Martin de Tulle, publ. par J.-B. CHAMPEVAL. [Pièces 460 à 485, des dixième-treizième siècles.] — P. 335-336. A. FROIDEFOND. Monnaie grecque trouvée aux environs de Brive. [Drachme d'Apollonie d'Illyrie.]

3e liv. P. 338-391. Journal historique d'Elie de Rouffignac, 1588-1589, publ. par L. GUIBERT. [L'un des plus intéressants du recueil poursuivi par M. L. G.] — P. 393-397. PH. LALANDE. La motte du Pigeon. [Description de cette motte féodale, aux abords de la route de Martel à Souillac.] — P. 439-449. Vicomte DE GROUCHY. Les deux testaments d'Etienne Baluze. [Ne reproduit que celui de 1704, mais signale celui de 1716 publ. par M. L. Delisle. Cf. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1872 et 1893.] — P. 451-465. J.-B. CHAMPEVAL. Castel-Novel. [Bonne notice historique sur ce château du quinzième siècle.] — P. 467-470. CLÉMENT-SIMON. Notice de quelques manuscrits d'une bibliothèque limousine. (Suite.) [Indications complémentaires sur Pierre de Limoges, dues à l'obligeance de M. Delisle, sur les sermons de Pierre de Limoges. Cf. le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXXIII, 93.] — P. 471-475. MARC DE MAYNARD. Les armoiries d'Antoine de Meynard, évêque de Lodève. — P. 478-491. BARBIER DE MONTAULT. L'œuvre de Limoges à Catane en Sicile. [A propos du récent ouvrage de Carmelo Sciuto-Patti sur le trésor de la cathédrale de Catane.] — P. 493-512. Cartulaire de Saint-Martin de Tulle, publ. par J.-B. CHAMPEVAL. (Pièces 486 à 519, des dixième-treizième siècles.)

Creuse.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques, 1893.

Deuxième série, t. III, 1er bull. — P. 21-46. PÉRATHON. Les Anglais dans la Marche. [Simple esquisse où se sont glissées de trop nombreuses erreurs. — P. 22, le traité de Paris (et non d'Abbeville) de 1259 ne faisait pas de la Marche une dépendance du duché de Guienne, puisque la

Marche relevait du Poitou, lequel était aux mains d'Alphonse, frère de Louis IX. — P. 37, au lieu de « Louis de *Senneterre*, maréchal de France », lire « Louis de *Sancerre* ». — P. 38, l'occupation de la ville d'Ahun par les Anglais en 1417 est un fait absolument controuvé.] — P. 47-127. G. Martin. La Haute Marche au douzième siècle; les moines cisterciens et l'agriculture. [Article très intéressant, écrit d'après l'étude directe des cartulaires ou documents isolés inédits des abbayes d'Aubignac, d'Aubepierre, de Bonlieu, de Prébenoit et du Palais-Notre-Dame. En note, à la page 118, M. M. remarque qu'une charte de Hugues, comte d'Angoulême, où est mentionné W. abbé de Prébenoit, et que j'ai publiée jadis en la datant de 1246-49, doit être des environs de 1204. Il me paraît avoir raison, et la charte acquiert par cela même un intérêt considérable pour la biographie du célèbre Hugues de Lusignan, dont les démêlés avec Jean-Sans-Terre ont eu des résultats si importants pour l'histoire de France. En appendice, notice très utile sur les archives des abbayes cisterciennes de la Marche.] — P. 118-138. Autorde. Les feux de la Saint-Jean. [Étude de folklore.] — P. 139-163. Abbé Dardy. Le seigneur d'Ajain, député à l'assemblée paroissiale de Moulins en 1780. [Reproduit d'après des archives de famille les discours prononcés par Louis-François, marquis de la Celle, vicomte de Châteauclos, seigneur d'Ajain. En note, page 147, ce piquant extrait d'une lettre du seigneur d'Ajain : « Les volontaires du premier bataillon de la Creuse en passant sur cette route ont tranché à coups de sabre la plupart de nos arbres pour faire la première épreuve de leurs armes. »] — P. 164-169. J. Bellet. Érection, au commencement du dix-huitième siècle, d'une chapelle domestique à la Maison-Rouge, près de la Souterraine. — P. 170-171. A. Thomas. Les routiers dans la Marche sous Charles VI. [Simple commentaire d'une lettre de rémission de 1418 mal publiée par feu Douët d'Arcq.] — P. 172. P. Valadeau. Le canton de la Souterraine, histoire, géographie, statistique, mœurs et coutumes. [La partie historique est renvoyée à plus tard; en appendice, texte d'un mémoire rédigé en 1762 par l'abbé Soudanas, curé de Lizières, sur l'agriculture dans la région.] — P. 217-225. Les illustrations du Bulletin. [Notes de MM. Autorde et Pérathon jointes à quatre belles planches qui reproduisent le dolmen de Ménardeix, près de Pionnat, les boiseries du Moutier-d'Ahun, la tapisserie de Sainte-Barbe du musée de Guéret.]

Drôme.

I. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique*, 1892.

1892. Janvier. P. 5-18. Abbé Chevalier. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. (Suite et à suivre.) — P. 19-33. Lacroix. Le collège de Chabeuil. [Fondé en 1601 par testament de Jean Reynaud; détails intéressants sur des représentations de mystères au début du dix-septième siècle.] — P. 34-49. Brun-Durand. Les amis de Jean Dragon. (Suite et à suivre.) [Autographes de Jean Vulson de la Colombière, Jean Abraham ou Habram, Gervais Alexis, P. Berthe, J. Boudrins (inconnu), Isaac Casaubon.] — P. 55 69. Abbé Fillet. Colonies dauphinoises de l'abbaye de Montmajour. (Suite et à suivre.) — P. 70-86. Abbé Perrossier. Un collectionneur dauphinois : l'abbé de Lesseins. (Suite et a suivre). — P. 87-98. G. Vallier. Dictionnaire des devises... du Dauphiné. (Fin.) — P. 98-101. Forterre. L'hiver de 1709. [Extrait des registres paroissiaux d'Aps, dans l'Ardèche.] — P. 102-109. Lagier. Le Trièves et son passé. (Suite et à suivre.)

Avril. P. 123-135. R. Vallentin. Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon. [N'a jamais existé.] — P. 136-144. Abbé Fillet. Colonies dauphinoises de Montmajour. (Fin.) — P. 145-160 Roman. Autographes de 280 gentilshommes dauphinois en 1638. [Liste des signatures mises au bas d'une lettre au cardinal de Richelieu dans une réunion de la noblesse tenue à Grenoble. (A suivre.)] — P. 161-171. Abbé Perrossier. Un collectionneur dauphinois : l'abbé de Lesseins. (Suite et à suivre.) — P. 172-183. Lagier. Le Trièves et son passé. (Suite et à suivre.) — P. 184-199. Abbé J. Chevalier. Mémoires pour l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. (Suite et à suivre.) — P. 200-233. Brun-Durand. Les amis de Jean Dragon. (Fin.) [Isaac Casaubon, J. Dragon de Choméane, J.-Raoul Lefèvre de Lausanne, Bertrand du Four, J. Lesleus, Écossais, Henri de Lubac, Pierre du Moulin, Hector Mutonis, Daniel Peyrol, Pierre Piffard, Pierre Richard, George Thoson (inconnu).]

Juillet. P. 250-265. Abbé Isnard. Une équipée de quelques habitants du Valentinois ou la prise de Valréas. [En 1451, d'après le récit latin d'un notaire témoin de cet acte de brigandage; extrait d'un recueil sur Valréas préparé par feu Charransol, mort avant de pouvoir écrire l'histoire de sa ville natale.] — P. 266-272. Abbé J. Chevalier. Mémoires pour

l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. (Suite et à suivre.) — P. 273-292. LAGIER. Le Trièves et son passé. (Suite et à suivre.) — P. 293-305. J. ROMAN. Autographes de 280 gentilshommes dauphinois en 1638. (Fin.) — P. 306-318. Abbé PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. (A suivre.) — P. 319-333. Abbé PERROSSIER. Un collectionneur dauphinois : l'abbé Lesseins. (Suite et à suivre.) — P. 334-340. ANONYME. Quatre ordres de Des Adrets, tirés des archives communales de Saint-Nazaire-en-Royan.

Octobre. P. 351-370. Léon EMBLARD. Jacques Tardivon, dernier abbé de Saint-Ruf, et la Société académique et patriotique de Valence. (A suivre.) — P. 371-391. LAGIER. Le Trièves et son passé. (Fin, à ce qu'il semble.) — P. 392-405. A. CAIZE. Le registre baptistaire de Saint-Vallier, 1568-1575. [Etude sur l'état des personnes et l'origine des noms patronymiques; travail de dilettante.] — P. 406-422. Abbé PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. (Suite et à suivre). — P. 423-436. LACROIX. Luc et sa mosaïque. (A suivre.)

II. *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, 1893.

Sept.-oct. P. 161-177. MAZON. Chronique religieuse du vieil Aubenas (Suite et à suivre.) — P. 178-188. Le P. APOLLINAIRE. Etudes franciscaines sur la Révolution dans la Drôme. (Suite et à suivre.)

Nov.-déc. P. 201-216. Abbé PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin. (Suite et à suivre). — P. 217-225. MAZON. Chronique religieuse du vieil Aubenas. (Suite et à suivre.) — P. 225-233. Le P. APOLLINAIRE. Etudes franciscaines sur la Révolution dans la Drôme. (Suite et à suivre.) — P. 233-238. PERROSSIER. Le vœu de sainte Geneviève à Romans. [Acte constitutif de la confrérie, 1800.]

Livraison supplémentaire : Vie et miracles de la Bienheureuse Philippe de Chantemilan, p. 97-139 (fin); Prosolarium ecclesie Aniciensis, office liturgique de la Circoncision en vers, p. p. le chan. Ulysse CHEVALIER, d'après un ms. du seizième siècle.

Garonne (Haute-)

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. N° 12, avril à juillet 1893.

P. 71-73. DE RIVIÈRES. Traité avec un orfèvre d'Albi pour la réparation d'une croix à Sainte-Martiane, en 1635, texte français. — P. 74-75. DESAZARS. L'œuvre de Gabriel Vendage de Malapeire, constructeur de la

chapelle de N.-D. du Mont-Carmel à Toulouse, en 1671. — P. 78. DE MALAFOSSE. Notice sur le serrurier toulousain Joseph Bosc, du dix-huitième siècle. — P. 80. Abbé GALABERT. Note sur la bastide de Galembrun, fondée en 1290 près de Grenade.— P. 85. MASSIP. La crypte de la chapelle Saint-Antonin. — P. 86-87. DE BOUGLON. Ciboire émaillé du treizième siècle, avec dessin. — P. 88-90. DE MONTSABERT. Montre d'armes reçue à Briatexte en 1426 (anc. style), de Bernard de Coaraze. [Texte français mal publié. Au lieu de : *trésorier des guerres es païs de Languedoc et duché de Guienne*, formule bien connue, l'éditeur a lu : *tresorier des gouvernement et païs* etc.] — P. 5. COUGET. Inscription funéraire récemment trouvée à Liéoux, près de Saint-Gaudens, où l'on remarque le nom *Harbelex*.] — P. 96-99. DE MALAFOSSE. Notice sur l'exposition rétrospective d'Albi avec dessin d'une croix du quinzième siècle de fer forgé. — P. 100-101. FERRÉ. Nouvelles observations sur les fouilles de Martres-Tolosanes.

Gers.

Revue de Gascogne, 1893.

Sept.-oct. P. 385-403. Abbé TAUZIN. Chroniques landaises : la Fronde. I. La Fronde parlementaire. — P. 404-412. LAUZUN. Le château de Massencôme, partie historique. (Fin.) — P. 413-433. CAMOREYT. Objets inscrits trouvés à Lectoure. (Suite et à suivre) — P. 434-446. CABIÉ. Lettre de Bernard de Grossoles au comte d'Armagnac, 1402. [Texte gascon et traduction d'après la collection Doat, avec un très bon commentaire historique.] – P. 447-478. *Soirées archéologiques* aux archives départementales. [A signaler une très bonne notice de M. de CARSALADE DU PONT sur la famille du cardinal d'Armagnac, ascendance et descendance; Fleurette d'Armagnac, qui épousa en 1565 Blaise de Villemur était sûrement une fille naturelle, dite par euphémisme *nièce*, du célèbre cardinal. Notons incidemment qu'elle avait hérité de son père le goût des livres, et que son nom, associé à celui de son mari, se trouve sur un manuscrit du procès de Jeanne d'Arc à Cheltenham (Voy. *Annales du Midi*, II, 95.)] — P. 473-474. A. THOMAS. La forme primitive du nom de sainte Quitterie.

Novembre. P. 48[illegible]-502. LA PLAGNE-BARRIS. Anecdotes sur Vic-Fézensac au quinzième siècle. (Fin.) — P. 503-511. CAMOREYT. Objets inscrits trouvés à Lectoure. (Suite et à suivre.) — P. 521-526. Soirées archéologiques : DELLAS, statue de M. d'Etigny à Auch ; DESPAUX, Catherine de

Médicis à Auch ; Lacomme, portrait inédit de Pascal.] — P. 502-531 Notes diverses : A. Thomas, sur le nom d'un évêque de Dax au quatorzième siècle (*Guttierez* et non *Guittard*); Le même, sur un mot gascon du descort de R. de Vaqueyras (*hiera* = lat. *fibella* pour *fibula*, d'après une observation de M. P. Meyer); Lavergne et L. Couture. Sur quelques points de l'histoire littéraire du patois.

Décembre. P. 533-548. L. Couture. Fromentières évêque d'Aire. (Fin.) — P. 549-551. Claudin. Les antécédents d'Henry Poyvre et de Jean de Vingles, premiers imprimeurs de Pau. [Poyvre avait exercé à Toulouse, et de Vingles appartenait à une famille de typographes lyonnais.] — P. 552-559. Batcave. Deux lettres de P. de Marca à Jean de Launoy. [En appendice, deux lettres de Roland Desmarets à Marca et de Marca à Desmarets.] — P. 572-579. Soirées archéologiques : Dellas, les pénitents d'Auch au dix-septième siècle; Despaux, aventure singulière d'une pénitente blanche (1781); Tierny, les boursiers de Lectoure au seizième siècle.

Gironde.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 1893.

N° 2. P. 97-132. Bladé. Geographie historique de l'Aquitaine autonome. (Voy. *Annales du Midi*, V, 553.] — P. 221-263. Imbart de la Tour. Les coutumes de La Réole. [Étude critique d'une haute valeur, où l'auteur par un examen rigoureux, prouve que le célèbre texte n'est ni un privilège du dixième siècle émané de Gombaud ou de Guillaume Sanche en faveur du monastére, ni une charte de coutumes proprement dite, mais une compilation fabriquée avec des documents d'ailleurs authentiques vers 1187 dans l'intérêt des droits seigneuriaux du couvent.]

Isère.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1892.

P. 1-128. Abbé Ginon. La correspondance d'Eugène Chaper. — P. 129-336. J. Masse. Histoire de l'annexion de la Savoie, 2e partie. — P. 337-402. Le père Apollinaire. Études franciscaines sur la Révolution dans le département de l'Isère. — P. 403-422. J. Romeu. Dernières années de Marie Vignon, veuve du connétable de Lesdiguières. [Complète la Notice de M. Pilot de Thorey ; reproduction d'une belle médaille de 1613.] —

P. 423-437. C. Royer. Les avocats consistoriaux au parlement de Grenoble, discours de réception à l'Académie delphinale. — P. 451-480. Dr Prompt. Les œuvres latines apocryphes du Dante. [N'intéresse que très indirectement le Midi de la France, heureusement ; encore serait-il bon de ne pas italianiser le nom du célèbre légat de Romagne Bertrand du Pouget, qui était du Quercy, en *Del Pogetto*, p. 457.] — P. 503-544. Prudhomme. Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution : maison de l'Aumône de Saint-Hugues ou hôpital de la Madeleine ; hôpital de Saint-Antoine ; hôpital de Saint-Jacques. [Étude très approfondie, avec publication de pièces justificatives. A suivre.) — P. 545-548. Delachenal. Une citation de Guy Allard : *Burgunnaria* et Bourgoin. [La localité appelée *Burgunnaria* par l'auteur de la vie du vénérable Bouchard, comte de Corbeil, était située sur le territoire de Lices, près de Corbeil, et n'a rien à voir avec Bourgoin.] — P. 548-563. Prudhomme. La journée des Tuiles, d'après les mémoires du chevalier de Mautort. [Extrait des Mémoires de Mautort, inédits, dans une bibliothèque particulière.]

Lot-et-Garonne.

Mai-Juin. Momméja. Etudes rustiques d'après nature; le feu de la Saint-Jean. — Tholin. Le livre de raison de Bernard Gros, commandeur du Temple-de-Breuil en Agenais sous Charles VIII et Louis XII. — Journal agenais des Malebaysse.

Juillet-Août. Tamizey de Larroque. Un notaire d'autrefois. (Nous reparlerons de ce travail). — E. d'Antin. Une commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume. — Tholin. Mémoires et pièces diverses pour servir à l'histoire des volontaires de Lot-et-Garonne de l'an II. — Andrieu. Lettre inédite du naturaliste agenais. L. A. Chaubard.

Tarn.

I. *Albia christiana*, 1893 (première année).

Nos 1-2. Janvier-février. P. 5-9. E. Fort. Organisation paroissiale des diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (A suivre.) — P. 10-12. Aug. Sicard. Nos anciens évêques. — P. 13-18. [H. Ginestet.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (A suivre.) — P. 19-26. Le vœu de la ville de Gaillac à saint François-Xavier. [En 1697 et 1758, d'après les registres de délibérations commu-

nales.] — P. 27-31. C. Maurel. Charte de la ville de Viterbe. [Traduction du dix-septième siècle. Lire *cossolz*, au lieu de *amalz*. A suivre.] — P. 32-37. E. F. [Fort.] Monastère Notre-Dame d'Albi. [Fondé en 1827. A suivre.]. — P. 40-45. Etat du diocèse d'Albi en 1695 et en 1893. (A suivre.) — *Planches* : vues de l'église Saint-Jean de Tartage (Gaillac); du monastère N.-D. (Albi).

Nos 3-4. Mars avril. P. 53-57. E. F. [Fort.] M. l'abbé Auguste Bruguière, ancien archiviste du diocèse. — P. 58-60 [E. Fort.] Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 61-65. B. Maurel. Monographie de la ville de Viterbe. (A suivre.) — P. 66-69. [Dr Rascol.] Etudes religieuses sur Murat et ses environs. (A suivre.) — P. 70-75. E. F. [Fort.] La chapelle du prieuré d'Ambialet (avec deux planches). — P. 76-81. Etat du diocèse d'Albi en 1695 et 1893. (Suite et à suivre.) — P. 82-84. E. F. [Fort.] Acte concernant la chapelle du clocher de Sainte-Cécile d'Albi, 2 mai 1578. — P. 85-91. Ed. Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. [D'après les papiers de dom Bourotte, vol. XI et XIII de la collection de Languedoc, à la Bibl. Nat. A suivre.] — *Planche* : vue de la cathédrale d'Albi.

No 5. Mai. P. 95-97. E. Fort. Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 98-102. B. M. [Maurel.] Monographie de la ville de Viterbe. (Suite et à suivre.) — P. 103-105. Dr Rascol. Etudes religieuses sur Murat et ses environs. (Suite et à suivre.) — P. 106-108. Dr G. Laurens. Monographie de la ville de Saint-Sulpice. (A suivre.) — P. 109-112. [E. Ginestet.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 113-118. Ed. Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.) — P. 119-120. E. F. [Fort.] L'encensoir et la monstrance de la chapelle d'Ambialet (avec planches). — P. 122-125. Etat du diocèse d'Albi en 1695 et 1893. (Suite et à suivre.)

No 6. Juin. P. 133-136. E. F. [Fort.] Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 137-139. Dr G. Laurens. Monographie paroissiale de la ville de Saint-Sulpice. (Suite et à suivre.) — P. 139. B. M. [Maurel.] Fondation d'une chapellenie [en 1669]. — P. 140-141. H. G. [Ginestet.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 142-146. G. Cazes. Etude sur l'église de Lavaur et ses évêques. (A suivre.) — Ambialet. Donation faite par Frotère, évêque de Nîmes. [Traduction d'un acte de 1037 publié dans les *Annales*

du Midi, 1891, p. 382-385, mais d'après un texte un peu différent de celui des *Annales* et parfois abrégé.] — P. 158-159. Etat du diocèse d'Albi en 1695 et 1893. (Suite et à suivre.) — *Planche* : Reproduction de la carte du diocèse de Lavaur dressée sous l'épiscopat de Ch. Le Goux de La Berchère (1678-1685).

N° 7. Juillet. P. 165-168. E. F. [Fort.] Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Fin.) — P. 169-173. H. G. [Ginestet.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 174-176. B. Maurel. Monographie de la ville de Viterbe. (Fin.) — P. 177-185. G. Cazes. Etudes sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 186-188. E. F. [Fort.] M. l'abbé Antoine Planchan, confesseur de la foi, fondateur du petit Séminaire de Massals [1763-1836 ; portrait. A suivre.] — P. 189-192. J.-P. Quérel. Eglise Notre-Dame du Château [de Rabastens. A suivre.] — P. 194-196. Ch. Portal. Le chapitre de Sainte-Cécile d'Albi en 1407 [d'après le ms. 10 de la Bibl. d'Albi]. — P. 197-199. Ed. Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.)

N° 8. Août. P. 201-205. E. F. [Fort.] Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 206-209. H. G. [Ginestet.] Lè clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 210-214. [G. Cazes.] Etudes sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 215-216. Dr Rascol. Etudes religieuses sur Murat et ses environs. (Suite et à suivre.) — P. 217-222. J.-P. Quérel. Eglise Notre-Dame du Château [de Rabastens. Suite et à suivre.] — P. 223-227. E. F. [Fort.] M. l'abbé Antoine Planchan, confesseur de la foi, fondateur du petit Séminaire de Massals. (Suite et à suivre.) — P. 228-232. Dr G. Laurens. Monographie de la paroisse de Saint-Sulpice. (Suite et à suivre.) — P. 233-235. Ed. Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.)

N° 9. Septembre. P. 241-244. E. F. [Fort.] Organisation des paroisses dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, avant la Révolution. (Fin.) — P. 245-250. H. G. [Ginestet.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 251-252. [Dr Rascol.] Etudes religieuses sur Murat et ses environs. (Suite et à suivre.) — P. 253-256. J.-P. Quérel. Eglise Notre-Dame du Château [de Rabastens. Suite et à suivre.] — P. 257-261. E. F. [Fort.] M. l'abbé Planchan, confesseur de la foi, fondateur du petit Séminaire de Massals. (Fin.) — P. 262-263. [G. Cazes.] Etudes sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à sui-

vre.) — P. 264-272. Ed. CABIÉ. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.) — P. 273-275. E. F. [FORT.] La tour de l'église Saint-Salvi [à Albi, avec planche].

Nº 10. Octobre. P. 277-281. H. G. [GINESTET.] Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 282-284. Dr RASCOL. Etudes religieuses sur Murat et ses environs. (Suite et à suivre.) — P. 285-287. Th. AZÉMAR. Fondation de chapellenie [en 1491.] — P. 288-292. J.-P. QUÉREL. Eglise Notre-Dame du Château [de Rabastens. Suite et à suivre.] — P. 293-297. Dr LAURENS. Monographie de la paroisse de Saint-Sulpice. (Suite et à suivre.) — P. 298-301. BLANQUET. Monographie de la ville et du canton ecclésiastique d'Anglés [avec carte]. — P. 302-304. E. F. [FORT.] Le château de Grandval. (A suivre.)

II. *Revue du département du Tarn*, 1893.

Nº 4. Juillet-août. — P. 173-189. VIDAL. Organisation ecclésiastique de l'ancien diocèse de Lavaur. (A suivre.) — P. 190-217. PRADEL. Mémoires de Batailler. [Fin.] — P. 218-221. JOLIBOIS. Découverte dans le chœur de la cathédrale d'Albi. — P. 221-235. PORTAL et GAÏDA. Description de la crosse d'un évêque d'Albi, avec une belle planche en phototypie [Ouvrage émaillé du treizième siècle.] — P. 236-249. JOLIBOIS. Les houillères de Carmaux. [Depuis la Révolution ; suite et à suivre.]

Tarn-et-Garonne.

Bulletin archéologique et historique, 1893.

2e trim. BARBIER DE MONTAULT. Le parement d'autel de l'évêché de Montauban. — J. MOMMÉJA. Les sarcophages chrétiens de Perges, lettre à M. Méric de Bellefon. — DUMAS DE RAULY. Quelques notes sur Varen, Milhars et Pechroudil.

3e trim. P. 177-184. FORESTIÉ neveu. Jean de Corneille, de Rouen, docteur-médecin à Montauban, notes biographiques — P. 185-204. GUIRONDET. Nobiliaire du canton de Saint-Antonin. (Suite.) — P. 231-234. POUSSY. Archives de la Société. [Description d'un livre de raison de la famille de Brossard avec reproduction d'une naïve représentation de saint Roch, due à un scribe du dix-septième siècle.] — P. 234-237. TAILLEFER. Ordonnance établissant les quartiers d'hiver du régiment de Saint-Luc en Quercy (1653.)

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893. (Tome XII.)

Fasc. 1. P. 5-22. LIMASSET. Historique de l'Académie de Vaucluse. (Suite.) — P. 42-58. ROCHETIN. Rapport sur douze brochures d'archéologie préhistorique. (Travaux de Chauvet.)

Fasc. 2. P. 84-96. REQUIN. Chez les notaires. [Aperçus sur les renseignements historiques que fournissent les archives notariales d'Avignon.] — P. 114-133. LABANDE. Entrée de Marie de Médicis à Avignon. (Voyez ci-dessous, p. 123.) — P. 134. GAP. Acte d'habitation de la terre de Vitrolles-lez-Luberon du 20 mars 1504. [Traduction française du dix-septième siècle d'un original perdu; notice historique sur Vitrolles, information sur les archives de la commune.]

Vienne (Haute-).

Le Bibliophile limousin, 1893.

Octobre. P. 105-117. A. CLAUDIN. Note pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges : l'imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations, 1520-1557. [Première partie d'une étude bibliographique très approfondie. Claude Garnier, qui paraît être d'origine poitevine, débute à Limoges, associé à Martin Berton, en 1520; depuis lors, il imprime seul, et de 1522 à 1528 son nom figure sur neuf ouvrages différents, parmi lesquels des missels à l'usage des diocèses de Saintes, d'Angoulême, d'Agen. En 1530, Cl. Garnier est à Bazas, dont l'évêque, d'une famille limousine, lui fait imprimer un bréviaire à l'usage de son diocése.]

NÉCROLOGIE

La mort de Julien Havet, enlevé, après une maladie de quelques jours, le 19 août dernier, à l'âge de quarante ans, est une perte aussi grande qu'inopinée pour les études du moyen âge. Né dans la banlieue de Paris, Julien Havet ne s'était que rarement occupé du midi de la France; mais quand il le fit, ce fut de main de maître. Si le cadre des *Annales du Midi* ne nous permet pas d'embrasser l'ensemble de son œuvre, nous ne saurions laisser partir l'éditeur de Gerbert, sans rendre un hommage ému à sa mémoire. La *Bibliothèque de l'École des Chartes* vient de publier une minutieuse bibliographie de ses travaux : nous y relevons pieusement tout ce qui touche directement ou indirectement à notre domaine.

Lettres de Gerbert (983-997), publiées avec une introduction et des notes, Paris. Picard, 1889. In-8° de LXXXVIII-225 pages. (Forme le n° 6 de la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*)

L'*Ecriture secrète de Gerbert.* Paris, Picard, 1887. In-8° de 23 pages et 3 pl. (Extrait des *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

L'*Hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au treizième siècle.* Paris, Champion, 1880. In-8° de 67 pages. (Extrait de la *Bibl. de l'Ecole des Chartes.*)

Les origines de Saint-Denis. Paris, Champion, 1890. In-8° de 62 pages. (Cf. *Ann. du Midi*, III, 115.)

L'*Avènement de Clotaire III* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1892, p. 323-4. (Cf. *Ann. du Midi*, IV, 558.)

Igoranda ou *Icoranda*, frontière. (*Rev. arch.*, 1892, p. 170-5. (Cf. *Ann. du Midi*, V, 143.)

Du partage des terres entre les Romains et les Barbares chez les Burgondes et les Visigoths. (*Rev. hist.* t. VI (1878), p. 87-99.)

Jean Kaulek, chef du bureau historique à la division des archives du ministère des Affaires étrangères, ancien élève de l'École des Chartes, décédé subitement le 4 septembre dernier à l'âge de trente-six ans, avait publié : *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, ambassadeurs de France en Angleterre, 1537-1542. Paris, Alcan, 1885; in-8° de xxii-500 pages, avec la collaboration de MM. L. Farges et G. Lefèvre-Portalis. — *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797. Paris, Alcan, 1888-1892; 4 volumes. (Voyez *Annales du Midi*, IV, 260.)

CHRONIQUE

Notre collaborateur, M. J.-F. Bladé, nous écrit, à propos d'une indication relative à ses *Nitiobriges* qu'on peut lire dans notre t. V, p. 553 : « Le pouillé du diocèse d'Agen m'est fort connu, et je l'ai cité dans ma *Notice sur la vicomté de Bezaume*. Mais Jean de Vallier ne pouvait, au commencement du seizième siècle, distinguer, dans la portion de l'ancien diocèse d'Agen, qui forma le diocèse de Condom en 1317, les archiprêtrés de Fimarcon et de Filoubon, décrits dans un texte de 1326. Entre cette date et la rédaction du travail de Jean de Vallier, ces deux circonscriptions avaient été réunies pour former l'archidiaconé majeur de Condom, dont je n'avais pas à tirer parti pour l'étude du diocèse primitif d'Agen. »

*
* *

Notre collaborateur, M. l'abbé Douais, nous écrit, à propos d'un autre passage de notre dernière livraison, t. V, p. 500 : « Vous semblez mettre en doute ma lecture *cau*, dont M. Lévy n'a pas saisi le sens. Heureusement j'ai encore le manuscrit des sermons du quinzième siècle entre les mains. Je viens de revoir le passage en question : la lecture *cau* ne saurait présenter le plus léger doute et, d'une façon générale, les *u* ne peuvent être pris pour des *y* dans ce manuscrit. »

*
* *

Le numéro de janvier-mars 1893 du *Bulletin de la Diana* contient (pp. 45-46), une intéressante note de M. Vincent Durand,

président de la Société, sur le hameau de *Guirande* (dans Cassini *Aiguerande*), commune d'Arfeuilles (Allier), qui ne figure pas dans les listes de MM. Julien Havet et Longnon, dont nous avons parlé ci-dessus (V, 143 et 232). M. V. Durand rappelle à ce propos que l'abbé Voisin, au congrès archéologique de Châteauroux, tenu il y a vingt ans, avait déjà dit que ce nom de lieu paraissait être d'origine gauloise et signifier *limite*, *frontière*, et que lui-même l'avait rappelé dans le *Bulletin de la Diana*, VI, 78, en 1891. En ce qui concerne Guirande, commune d'Arfeuilles, sa situation dans le diocèse de Clermont, à une certaine distance de la limite orientale de ce diocèse, fait supposer à M. V. Durand que la cité des Arvernes a dû empiéter, à un moment donné, sur celle des Eduens, ou des Ségusiaves, ou sur quelqu'une des petites cités supprimées vers l'époque d'Auguste.

*
* *

Par un récent décret, notre collaborateur, M. Alfred Jeanroy, a été nommé professeur titulaire de langues et littératures romanes à la Faculté des lettres de Toulouse.

*
* *

La Société des *Archives de la Gascogne* a distribué récemment son vingt troisième fascicule qui forme la première partie du t. II des *Livres des comptes des frères Bonis* : la seconde partie, comprenant la fin du texte, le glossaire et la table analytique, est sous presse. Nous rendrons compte de cette intéressante publication quand elle sera complètement terminée. Ajoutons, d'après la *Revue de Gascogne*, à laquelle nous venons d'emprunter le renseignement précédent, que le t. I du *Bullaire gascon* paraîtra au commencement de 1894 et sera suivi, sinon précédé, de l'*Histoire de la gabelle en Gascogne*, par Audijos.

*
* *

La *Société de Géographie* a tenu, le 17 novembre dernier, une séance solennelle pour célébrer le centenaire du célèbre navigateur Bruni d'Entrecasteaux, né à Aix en 1739, mort en mer, près de Java, le 20 juillet 1793, à la recherche de La Pérouse. MM. le

baron Hulot et Henri Cordier ont retracé, à l'aide de documents inédits, les principaux faits de la carrière de d'Entrecasteaux.

*
* *

Le livre publié récemment par M. E. Sackur sous ce titre : *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingechichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des XI Jahrhunderts* (Halle, Niemeyer, 1892), contient en appendice divers documents inédits, parmi lesquels nous signalerons le récit de la translation de saint Martial à Montjauvy (p. 391-396). Le même texte figure dans le t. III du *Catalogus parisiensis* des Bollandistes qui vient de paraître.

*
* *

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix a publié le compte rendu de la soixante-douzième *Séance publique de l'Académie... d'Aix* (une brochure in-8° de 56 pages. Aix, Garcin et Didier, 1892). Cette brochure contient *in extenso* le discours du vice-président chanoine Figuières, le compte rendu du secrétaire perpétuel, M. de Saporta; le rapport de M. Vidal sur les prix de vertu. M. de Saporta signale le don fait à l'Académie de la collection d'iconographie provençale de M. Féraud-Giraud, le prochain aménagement d'une salle pour la bibliothèque de l'Académie qui est riche en *provençalia*, et surtout « le rétablissement (dû à l'initiative du maire, M. Abram) de la subvention annuelle qui l'aidera à hâter la publication d'un nouveau volume de ses mémoires. » Nous prenons acte de cette promesse.

*
* *

Nous empruntons à la *Revue des Pyrénées* l'annonce suivante qui nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs : « L'Académie des Jeux Floraux célébrera, en 1894, le deuxième centenaire de la promulgation par Louis XIV des lettres patentes qui la réorganisaient. A cette occasion, cette Académie, la plus ancienne du monde, prend l'initiative d'une fête littéraire qui sera singulièrement rehaussée par le concours de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, de la Société archéologique du midi de la France, de l'Académie de législation. Une Commission formée par les délégués des quatre savantes Compagnies étudie et prépare, sous la direction de M. le comte

Fernand de Rességuier, le programme de ces fêtes auxquelles seront conviées les principales Sociétés littéraires de l'Europe et nos plus distingués écrivains. »

*
* *

La *Société de l'histoire du protestantisme français* a tenu une séance solennelle le 5 décembre dernier en l'honneur de Rabaut-Saint-Étienne, mort sur l'échafaud le 5 décembre 1793. Des discours ont été prononcés en l'honneur du célèbre pasteur, écrivain et homme politique, né, comme on sait, à Nimes le 14 novembre 1743, par M. Léon Say, Ch. Read, Trarieux et Hyacinthe Loyson.

*
* *

La *Société Archéologique* de Bordeaux vient de prendre une heureuse initiative en fondant un cours public d'archéologie : ce cours a été confié à M. Brutails, archiviste de la Gironde.

*
* *

M. Bourciez, professeur de langue et littérature du Sud-Ouest à la Faculté des Lettres de Bordeaux, a inauguré son cours le 27 novembre dernier, par une étude sur « l'esprit gascon ». Sa leçon d'ouverture, aussi solide pour le fond qu'agréable dans la forme, est reproduite dans le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Bordeaux du 16 décembre 1893.

LIVRES ET BROCHURES

ANNONCÉS SOMMAIREMENT

J.-F. Bladé. *Les Convenae et les Consoranni.* Toulouse, 1893. In-8° de 27 pages. Extrait de la *Revue des Pyrénées.* [L'auteur résume, avec son érudition ordinaire, ce que l'on peut savoir de ces deux peuples jusqu'à la fin de l'empire romain. Il s'élève contre l'identification de Bagnères-de-Bigorre avec *Aquae Convenarum*, admise par M. Longnon, et croit que cette ville doit être cherchée dans le Comminge proprement dit et non en Bigorre; il se montre plus favorable à l'identification de *Calagurris* avec Martres-de-Rivière, proposée par le même savant, et pense qu'en tout cas Cazères ne saurait être *Calagurris*, comme on le répète depuis longtemps; il se rallie à l'opinion de M. Thomas sur la langue parlée par les *Convenae* d'après le nom même de *Comminge*, qui suppose une forme latine *Commenicum*, au lieu de *Convenicum*. En ce qui concerne les *Consoranni*, M. B. rappelle avec raison, après le regretté Sacase, que le nom *Austria*, que quelques documents du moyen âge donnent à Saint-Lizier, ne remonte pas à l'antiquité.]

L. Guibert. *Les premiers imprimeurs de Limoges.* Limoges, Ducourtieux, 1893. In-8° de 44 pages. [Tient plus que le titre ne promet, car, outre la publication de précieux documents d'archives sur les premiers imprimeurs limousins, les Berton, les La Nouaille, les Le Moyne, on trouvera dans le mémoire le relevé des noms de tous les artistes ou artisans de Limoges qui ont concouru ou pu concourir, antérieurement à l'an 1600, à l'exé-

cution des manuscrits ou des ouvrages imprimés, tels que peintres, calligraphes, enlumineurs, sculpteurs, cartiers, parcheminiers, relieurs, libraires, typographes.]

Halphen (Eugène). *Miettes d'histoire,* pièces inédites publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, Champion, 1893. In-12 de 45 pages, tiré à 25 exemplaires. [A signaler dans cette coquette publication, outre plusieurs lettres ou billets d'Henri IV, deux lettres de l'historiographe Du Haillan, des 23 août et 21 novembre 1602.]

Labande (L.-H.). *Le cérémonial romain de Jacques Cajétan; les données historiques qu'il renferme.* Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Paris, 1893. In-8° de 30 pages. [Etude critique de l'édition publiée par Mabillon, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Avignon, déjà signalé par le P. Ehrle. M. L. montre que le texte de Mabillon n'est que celui d'un remaniement de l'œuvre de J. Cajétan fait à la fin du quinzième siècle à l'aide d'autres cérémoniaux, notamment de celui de Pierre Ameil d'Alet; le manuscrit d'Avignon, au contraire, offre la première rédaction originale émanée directement du cardinal Cajetan. En appendice, M. L. donne d'intéressants extraits du manuscrit d'Avignon, entre autres les détails des canonisations de saint Thomas de Canteloup et de saint Pierre Célestin, qui eurent lieu à Avignon en 1320 et 1313. — P. 19, le cardinal de Bayonne, qui embarrasse M. L., est le dominicain bien connu Guillaume-Pierre Godin, né à Bayonne, mort à Avignon en 1336.]

Labande (L.-H.). *Fêtes et réjouissances publiques. Entrée de Marie de Médicis à Avignon,* 19 nov. 1600. Avignon, Seguin, 1893. In-8° de 22 pages. [Complète par quelques pièces d'archives la relation imprimée bien connue du P. André Valadier.]

Livre-journal de Pierre de Bessot (1609-1652), publié et annoté par Tamizey de Larroque, Paul Huet et le comte de Saint-Saud, suivi de la généalogie de la famille de Bessot. Paris, Picard; Bordeaux, Ferret, 1893. In-8° de 152 pages. [Dès 1866, M. Tamizey de Larroque avait signalé l'intérêt du livre-journal de Pierre de Bessot, conseiller et contrôleur en l'élection de Périgueux, surtout en ce qui regarde la seconde révolte des Croquants et les troubles de la Fronde. La publication qui en est faite aujourd'hui montrera que cet intérêt est très réel. Il y a de tout dans ce que Bessot croit devoir confier à son journal : auto-

biographie, événements de famille, chronique provinciale, histoire générale; comme de juste, c'est la troisième catégorie qui est la plus précieuse, et les notes spécialement périgourdines de MM. Huet, de Saint-Saud *e tutti quanti* la rehaussent encore. M. Tamizey de Larroque, qui a copié de son infatigable et infaillible main l'autographe de Pierre de Bessot, a semé çà et là des notes d'une portée plus générale avec sa prodigalité habituelle dont ses lecteurs ne lui savent pas mauvais gré : Richelieu lui-même en est discrètement aspergé. A signaler, p. 6, le mot *quintisaïeul*, employé non par Bessot mais par M. Tamizey de Larroque : Littré ne donne que *quinquaïeul* et (au supplément) *quintaïeul*; après tout, *quintisaïeul* n'est ni plus ni moins mauvais que *quadrisaïeul* qu'employait Voltaire, et il est bien permis d'écouter le démon de l'analogie qui nous souffle toujours quelque néologisme à l'oreille. — P. 21, à l'excellente note sur l'intendant Foullé, j'ajouterai qu'il a eu pour professeur de grec ce singulier Pierre Bertrand de Mérigon, d'Ax, au comté de Foix, sur lequel les *Annales du Midi* promettent depuis si longtemps un article.]

F. Pasquier. *Texte roman des coutumes municipales de Seix en Couserans*, confirmées par Philippe-le-Hardi, et reconnaissance des privilèges de cette ville par Henri II en 1547. Foix, Pomiès, 1893. In-8° de 12 pages. [D'après une copie du dix-septième siècle conservée dans les archives du Parlement de Toulouse. Le texte indique la date du 12 mars 1240 comme étant celle de la confirmation des coutumes par le roi Philippe; M. P. n'a pas de peine à montrer que c'est une faute de copiste, que le seul roi Philippe qui puisse être en cause est Philippe III, et que la date doit être 1280, 1283 ou 1285; il ajoute qu'un document postérieur fournit la date du 2 mars 1280. Nous avons remarqué à la Bibl. nat., coll. Languedoc, 20, p. 314, une notice sur Seix envoyée au dix-huitième siècle aux Bénédictins, où cette charte est donnée comme étant du 10 mars 1280. Cette notice ne reproduit malheureusement que quelques mots de la charte, mais elle le fait sous une forme un peu plus voisine de l'original que la copie éditée par M. F. Pasquier. Voici ces mots : *les* (F. P. *lous*) *usatges et libertats autreiadas* (F. P. *autreiadis*), *per nostro* (F. P. *mieux nostre*) *patro Carles* (F. P. *Charles*) *Magnes aldit loc frontala del regne Arragones, de lasquals* (F. P. *lasqualas*) *libertats et franquesas la tenor es aquesta*. On peut donc accepter la date du 10 mars 1280

(1281 nouveau style) sous cette réserve que Philippe III ayant quitté Toulouse à la fin du mois de janvier précédent, la rédaction serait postérieure à la confirmation solennelle que, d'après le préambule, le roi Philippe et les seigneurs directs de Seix, firent de ces coutumes au château Narbonnais de Toulouse. Malgré les notes judicieuses de M. F. P., le texte offre encore plus d'un passage inintelligible, et il serait à souhaiter que l'on découvrît quelque jour l'original de ces coutumes.]

TAMIZEY DE LARROQUE. *Pour Peiresc*, *s. v. p.* Paris, aux bureaux de la *Revue félibréenne*, 1893. Gr. in-8° de 8 pages. [M. T. de L. fait un appel éloquent à tous les admirateurs de Peiresc, c'est-à-dire à tous ceux qui ont quelque souci de la science française, pour une souscription destinée à la restauration de la sépulture des *Fabri*, récemment remise au jour à Sainte-Madeleine d'Aix. Nous nous faisons bien volontiers l'écho de cet appel et nous le transmettons à ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas déjà entendu. Les offrandes pour cette œuvre pie sont reçues aux bureaux de la *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.]

LIVRES NOUVEAUX

France.

Aulard. Notes historiques du conventionnel Delbrel. Paris, Leroux, in-8° de 94 pages.

Belly (A.). Vieux châteaux et vieilles abbayes de Savoie. Annecy, impr. Hérisson. In-8° de 42 pages.

Boulomoy (abbé A.). Saint Paul, évêque de Trois-Châteaux. Notice historique et documents liturgiques. Valence, Vercelin. In-8° de 51 pages.

Cazauran (Abbé). Castelnau d'Auzan et Notre-Dame de Pibèque. Auch, Soulé. In-8° de 83 pages.

Chabrier. Les jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel de ville. Tome II (1487-1530). Bergerac, imp. gén. du Sud-Ouest. In-16 de xii-404 pages et planches.

Dalbaret (C.). Un assassinat juridique. Les généraux Faucher ou les Jumeaux de La Réole, fusillés à Bordeaux sous la Terreur blanche. Paris, Bellier. In-18 de ii-355 pages et planches.

Delpuech (R. P.). Histoire de Notre-Dame-de-Bon-Secours en Vivarais. Lille, Desclée et de Brouwer. In-32 de 102 pages.

Dubarat (Abbé). Documents sur Notre-Dame de Sarrance (1343-1893). Pau, impr. Dufau. In-8° de 93 pages et gravures.

Ducéré (E.). Bayonne historique et pittoresque. Bayonne, Hourquet. In-8° de 119 pages et gravures,

Duranti la Calade. La sépulture de Peiresc dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix. Aix, Makaire. In-8° de 44 pages et gravures.

Fage (R.). État des études historiques et artistiques dans le département de la Corrèze. Caen, Delesques. In-8° de 36 pages.

Gonthier (Abbé J.-F.). Notice sur l'abbaye de Filly. Annecy, impr. Abry. In-8° de 80 pages.

Habasque (F.). Documents sur le théâtre à Agen (1585-1788). Agen, impr. Lamy. In-8° de 40 pages.

Haristoy (Abbé). Documents et études sur le pays basque. Paris, impr. Dufau. In-8° de 47 pages.

Jolibois (Émile). Inventaire-sommaire des archives départementales du Tarn. Tome III. Archives civiles. Supplément à la série E. Albi, impr. Nouguiès. In-4° de xlix-503 pages.

Jouhanneaud (C.). La Souterraine, Bridiers, Breith, Saint-Germain-Beaupré et ses seigneurs. Limoges, Ducourtieux. In-8° de 95 pages et illustr. (Extrait dn *Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin.*)

Lacoudre (R. P. de). La vie de saint Volusien, évêque de Tours et martyr, patron de la ville de Foix. Foix, impr. Pomiès. In-8° de 79 pages.

Lapeyre (E.). Les insurrections du Lot en 1790. Cahors, Girma-In-8° de 132 pages.

Lauzun (P.). Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Tome II. Agen, Michel et Médan. In-8° de 525 pages et planches.

Laverny (A.). Généalogie biographique : les La Charlonnie, leurs alliances et leur descendance (Limousin, Angoumois, Saintonge). La Rochelle, impr. Texier. In-8° de 344 pages.

Lecler (abbé). Monographie du canton de Châteauponsac. Limoges, Ducourtieux. In-8° de 40 pages.

Lecler (abbé). Monographie de la commune de Thouron. Limoges, Ducourtieux. In-8° de 43 pages et gravures. (Extrait du *Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin.*)

Leseur (G.). Histoire de Gaston IV, comte de Foix. Chronique française inédite du quinzième siècle publiée par H. Courteault. Tome I. Paris, Laurens. In-8° de lxxxiv-230 pages.

Longy (F.). Le canton d'Eygurande (Corrèze). Tulle, impr. Cranffon. In-8° de 350 pages et figures. (Extrait du *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze.*)

Maréchaux (Dom). Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres de Soulac. Bordeaux, Bellier. In-16 de 183 pages et gravures.

Mazon (A.). Quelques notes sur les origines des églises du Viva-

rais, d'après les anciens cartulaires et autres documents. Privas, impr. centrale. 2 vol. in-16.

MONIQUET (R. P.). Vie de saint Delphin. Paris, Tolra. In-8° de 214 pages avec gravures.

NASTRINGUES (J. de). Généalogies périgourdines : notice historique de la maison de Filhol de Mézières. Bergerac, impr. gén. du Sud-Ouest. In-16 de 43 pages.

PAUTARD (J.-F.). Histoire de la paroisse de Lescure. Saint-Flour, impr. Boubounelle. In-16 de v-166 pages.

PAUTARD (J.-F.). Histoire de la paroisse de Valuéjols. Saint-Flour, impr. Boubounelle. In-16 de v-128 pages.

PERREAU (J.). Campagne des Alpes (1692) : Catinat et l'invasion du Dauphiné. Paris, Baudoin. In-8° de 80 pages.

SABARTHÈS (Abbé). Étude historique sur l'abbaye Saint-Paul de Narbonne. Narbonne, impr. Caillard. In-8° de 407 pages et planches.

SERRES (J.-B.). Histoire du monastère de Notre-Dame de Saint-Flour. Saint-Amand, impr. Saint-Joseph. In-16 de VI-110 pages.

STEIN (H.). Recherches iconographiques sur Charles de France, duc de Guyenne, frère de Louis XI. Paris, Plon. Gr. in-8° de 12 pages.

TARDIEU (A.). Histoire généalogique des Tardieu, comprenant... des notices sur les Tardivi, les Tardivon, les Tardiu, les Tardy... Mâcon, impr. Protat. In-4° de XV-283 pages.

Vie de Mme Genyer, en religion Mère Marie-de-Jésus, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Moissac. Toulouse, impr. Saint-Cyprien. In-16 de III-340 pages.

Étranger.

SARRAZIN (Dr Jos.). Mirabeau-Tonneau. Ein Condottiere aus der Revolutionszeit. Leipzig, Renger. In-8° de 85 pages et figures.

Le Directeur-Gérant,

A. THOMAS.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue S'-Rome, 39. — 1543

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE

PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

(SUITE).

Le *captau* ou *capitau*, dont on a fait en latin *capitalis*, est tout bonnement le seigneur d'un *capdeulh*. Sous la forme *captal*, ce titre s'appliquait surtout aux personnages de la maison de Grailly, laquelle posséda, dans le diocèse de Bordeaux, les captalats de Buch, de Certes, de La Tresne, et dans l'évêché d'Agen celui de Puchagut. Acceptons donc le captalat de Buch comme un fief, dont le titulaire était le chef, la tête, en latin *caput*, et *cap* en gascon. Le bourg principal de ce pays, *La Teste de Buch*, est aussi appelée *Cap de Buch*. Les deux termes, *Testo* et *Cap*, sont, en effet, synonymes dans le langage de notre Sud-Ouest. Il ne faudrait pourtant pas s'y tromper. La Teste ou le Cap de Buch ne vient ni de *capdeulh*, ni de *captau*, ni de *captal*. Ce nom désigne tout simplement un bourg placé à l'extrémité du pays de Buch, à l'aspect du nord. Il est assez connu que les auteurs de l'antiquité employaient déjà le mot *caput* dans le sens d'*initium*, quand ils parlaient d'un territoire. Au moyen-âge, ce mot se retrouve fréquemment avec la même acception.

Sans sortir de mon domaine, je puis citer Saint-Sever Cap-de-Gascogne (*Sanctus Severus in Capite Vasconiae*), Captieux (*Caput Sylvarum*) commencement de forêt, Capvern (*Caput Berniae, Caput Bernium*), commencement de forêt d'essence d'aulne, en gascon *ber*, etc., etc. Inutile d'insister davantage. Tenons donc pour certain que *Tasta*, dont Ptolémée fait le chef-lieu des *Datii*, n'a rien à voir avec La Teste, Le Cap de Buch et le captalat de Buch.

La *civitas Boatium* se divisait-elle en *pagi* et en *vici?* C'est possible. Mais les textes antiques ne nous apprennent rien là-dessus. En revanche, ils nomment quatre localités de moindre importance.

Boios. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin. M. Jullian le signale dubitativement comme un *vicus*[1]. Après la création de la *civitas Boatium*, ce fut *Boios* qui en devint le chef-lieu. M. Longnon l'identifie avec Argenteyres, commune de Biganos (Gironde)[2]. J'ai déjà dit que M. Jullian préfère Saint-Vincent-de-La-Teste-de-Buch.

Losa. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, et placé par M. Longnon au quartier de Lose, commune de Sanguinet (Landes)[3].

Segosa. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, et placé par M. Longnon à Aureilhan (Landes)[4].

Telonnum. Signalé dans l'Itinéraire d'Antonin, et placé par M. Longnon à Liposthey, commune de Pissos (Landes)[5].

§ XII. — *Civitas Benarnensium*. — J'ai déjà dit que ce municipe dut tirer son nom du centre populeux qui en devint le chef-lieu, de *Benearnum*, aujourd'hui Lescar, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin.

Les textes antiques sont muets sur la division de la *civitas Benarnensium* en *pagi* et en *vici*. Ils ne signalent non plus

1. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 193.
2. Longnon, *Atlas histor. de la France*. Texte explicatif, 1re livraison, 26.
3. *Ibid.*, 29.
4. *Ibid.*, 31.
5. *Ibid.*, 31.

aucune localité de moindre importance, sauf *Benearnum*, nommée dans l'Itinéraire d'Antonin.

Voici, sur les divisions du diocèse de Béarn ou de Lescar, les renseignements fournis par différents textes : 1° archidiaconé de Lescar (*archidiaconatus Lascurrensis*), dans lequel se trouvait l'archiprêtré de Castétis ; 2° l'archidiaconé de Soubestre (*archidiaconatus Silvestrensis*, 1101, Marca, *Histoire de Béarn*, 224, 269, 275), dont dépendait l'archiprêtré d'Aubin; 3° l'archidiaconé de Larbaig (*archidiaconatus Larvallensis*, treizième siècle, inscription de Lescar), englobant les archiprêtrés de Loubieng, de Maslacq, de Monein, et de Pardies; 4° l'archidiaconé de Batbielle (*archidiaconat de Batbielle*, 1385, Censier de Béarn, f° 44), où se trouvait l'archiprêtré de Boeil; 5° l'archiprêtré de Vicbilh (*arcidiaconatus de Bigbilh*, 1101, Cartul. de Lescar), avec les archiprêtrés de Lembeye, d'Anoye, de Simacourbe, et de Thèze[1].

Un pouillé du dix-huitième siècle compose le diocèse de Lescar des archiprêtrés de La Chambre, d'Anoye, d'Arthez, d'Aubin, de Boeil, de Lembeye, de Maslacq, de Mont et Diusse, de Serres-Castet, et de Thèze[2].

§ XIII. — *Civitas Aturensium*. — Dans la *Notitia provinciarum*, l'expression *civitas Aturensium* est incontestablement officielle. Ce nom d'*Aturensium* vient, selon toute apparence, de celui du chef-lieu de ce municipe, *Aturae*, aujourd'hui Aire-sur-l'Adour. Sans doute, *Aturae* ne se trouve dans aucun texte de l'époque romaine. Mais nous le rencontrons au cinquième siècle dans Sidoine Apollinaire[3], et au commencement du sixième (506) dans la *Lex romana Visigothorum*[4].

1. Raymond, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, passim.

2. Document communiqué par M. l'abbé Cazauran.

3. Rediit ipse Catilina (Seronatus) saeculi nostri nuper Aturribus. Sidon. Apollinar., l. II, *Epist.* I.

4. Anianus vir spectabilis ex praeceptione D. N. gloriosissimi Alarici regis hunc codicem de Theodosiani legibus atque sententiis iuris vel diversis libris electum Aduris, etc. *Lex romana Visigothorum* (édit. Haenel), 4.

J'aurais trop à faire si je voulais fournir ici les preuves fournies par les documents postérieurs. Mais, contre l'appellation officielle de *civitas Aturensium* prévalut longtemps la désignation usuelle de *Vicus Iulii*. Peut-on dire que celle-ci nous ait été transmise par des textes de l'époque romaine? Sans doute, une famille de manuscrits de la *Notitia provinciarum*, remontant au neuvième siècle, indique la cité dont s'agit par les mots : *Civitas Aturensium, Vico Iulii*. Mais il est fort possible qu'ici *Vico Iulii* soit une addition de copiste. J'inclinerais d'autant plus volontiers à le croire qu'au sixième siècle les prélats de cette cité prennent le titre d'évêques de *Vicus Iulii* en souscrivant aux conciles du temps : *Petrus presbyter missus a Marcello episcopo de civitate Vicojuli* (506, Concile d'Agde); *Rusticus episcopus ecclesiae Vicojuliensis* (585, Concile de Mâcon). Dans la Vie de saint Filibert de Jumièges, on lit *urbs Vicus Julii*.

Grégoire de Tours emploie les noms de *civitas Vicus Iulii* [1] d'*urbs Vici Iuliensis* à l'exclusion de celui de *civitas Aturensium* [2].

Tous ces textes, et d'autres encore, indiquent à suffisance que l'expression usuelle *Vicus Iulii* remonte bien, et tout au moins, jusqu'au Bas-Empire. Elles montrent aussi que le municipe dont s'agit naquit d'un *vicus*, et que, durant le haut moyen-âge ce mot était, en ce cas spécial, l'équivalent de *civitas*. Voilà pourtant ce que M. Longnon ne veut pas admettre également à propos du *Talva vicus* de Grégoire de Tours. Mais je m'expliquerai plus bas à ce sujet.

Aucun document de l'antiquité ne nous édifie d'ailleurs, et d'une façon directe, sur la division de la *civitas Aturensium* en *pagi* et en *vici*. Aucun ne signale non plus des localités de moindre importance.

Le Livre Rouge du diocèse d'Aire, écrit en 1385, nous montre

1. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, l. IX, c. xx.
2. *Id. Ibid.*, l. IX, c. vii. — Grégoire parle aussi (l. VII, c. xxx) de Rusticus *Vici Iuliensis episcopus*.

cet évêché divisé comme suit : archiprêtrés de Tursan (*archipresbyteratus Teursani*), de Chalosse (*archipresbyteratus Silocensis*), de Roquefort (*archipresbyteratus de Rupe forti*, de Mauléon (*archipresbyteratus Malileonis*), du Plan (*archipresbyteratus de Plano*), et de Mont-de-Marsan (*archipresbyteratus Montis Marciani*)[1]. — Un pouillé de 1765 mentionne les archiprêtrés de Chalosse, de Marsan, de Mauléon, du Plan, de Roquefort, et de Tursan[2].

§ XIV. — *Civitas Vasatica*. — Ici, je dois faire observer tout d'abord que, dans la *Notitia provinciarum*, les cités sont désignées, pour la très grande majorité des cas, par le mot *civitas* suivi du nom des habitants du district mis au génitif pluriel. Ainsi, dans la province de Novempopulanie, *civitas Elusatium*, *civitas Aquensium*, *civitas Lactoratium*, etc. Dans le cas présent, nous sommes en présence du terme *civitas* complété par la désignation adjective *Vasatica*. Le même fait se reproduit, pour la Gaule, dans *civitas Basiliensis*, Bâle (Grande Séquanaise), *civitas Gratianopolitana*, Grenoble (Viennoise), *civitas Antipolitana*, Antibes (Seconde Narbonnaise), et *civitas Glannativa*, Glandève (province des Alpes-Maritimes). Il demeure bien entendu que je note cela simplement comme un fait assez curieux, et sans formuler aucun soupçon contre l'authenticité de *civitas Vasatica*.

Les textes antiques ne nous édifient en rien sur la division de la *civitas Vasatica* en *pagi* et en *vici*. Voici ce qu'ils nous apprennent sur des localités de moindre importance.

Je n'ai besoin de revenir ni sur *Basates* ou *Vasates*, ni sur *Cossio*, chef-lieu de cette cité.

Oscineio. Nommé dans l'Itinéraire Hiérosolymitaine, et

1. Le Livre Rouge du diocèse d'Aire est perdu ; mais nous en avons une copie dans les *Glanages* du paléographe Larcher, conservés à la Bibliothèque municipale de Tarbes, t. VIII, pp. 453-472. Ce texte a été publié par M. l'abbé Cazauran, *Pouillé du diocèse d'Aire*, 127-149.

2. *Arch. départem. des Basses-Pyrénées*, E, art. 4, manuscrit de Larcher de 1765. Cf. *Inventaire-sommaire des Archives départementales des Landes*, Introduction, 24-26.

placé par M. Longnon à 4 kilomètres au sud de Farges (Lot-et-Garonne)[1].

Tres Arbores. Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, et placé sur les limites des communes d'Autignac et de Beauziac (Lot-et-Garonne), entre ces deux villages[2].

Ussubium, dans l'Itinéraire d'Antonin. Selon M. Longnon, à 1 kilomètre nord-est de Montpouillan (Lot-et-Garonne)[3].

Un pouillé du diocèse de Bazas, dont l'écriture est à coup sûr du seizième siècle, nous montre cet évêché divisé comme suit : archiprêtrés de Gajac et de Meilhan (*archipresbyteratus de Gaiaco et de Milhans*), de Listrac (*archipresbyteratus de Lestrogio* [sic]), de Bernos (*archipresbyteratus de Bernosio*), de Juillac (*archipresbyteratus de Jullaco*), de Monségur ou de la Noaille (*archipresbyteratus de Monte securo sive de Nolhano*), de Gajac (*archipresbyteratus de Gauiag*). — Autre division de 1535 : archiprêtré de Bernos (*archipresbyteratus de Bernossio*), de Meilhan (*archipresbyteratus de Milhano*), de Caumon (*archipresbyteratus de Camonte*), de Jugazan *archipresbyteratus de Jugasano*), de Juillac (*archipresbyteratus de Jullaco*), de Monségur (*archipresbyteratus de Monte securo*), de Rimons (*de Rimmolinis??*)[5]. Enfin, un document de 1680 divise ledit diocèse entre les archiprêtrés de Bernos, de Cuilheron, de Sadirac, de Jugazan, de Julliac, de Monségur, et de Rimons[6].

Dans mon étude sur *La vicomté de Bezaume*, j'ai déclaré, en m'appuyant principalement sur deux textes concernant La Réole, et donnés comme datant à peu près de 777, que le diocèse de Bazas ne s'était étendu sur la rive droite de la Garonne qu'aux premiers temps de la période féodale. Mais

1. Longnon, *Atlas géographique de la France.* Texte explicatif, Première partie, p. 30.
2. *Ibid.*, p. 32.
3. *Ibid.*, p. 32.
4. *Biblioth. Nation.*, Fonds latin, nº 11813, fol. 93-94.
5. *Arch. nation.*, G^{8}_{4}, fol. 534 rº à 545 vº.
6. Ce document a été imprimé à Bordeaux en 1863, *Bazas et son diocèse.*

quoi? Les textes invoqués sont faux, bien qu'ils remontent à une époque assez reculée. Voilà ce que mon ami Imbart de La Tour vient de montrer victorieusement dans un mémoire spécial. C'est pourquoi j'admets déjà, contre mon ancienne opinion, que le diocèse de Bazas, et par conséquent l'ancienne *civitas Vasatica*, s'étendaient tous deux sur l'une et l'autre rive de la Garonne.

Langon, compris plus tard dans le diocèse de Bazas, appartenait d'abord à celui de Bordeaux. Le *portus Alingonis* est mentionné dans Ausone, *Epist. II, ad Triget.* Il est parlé de l'*Alingonensis ecclesia* par Paulin de Nole, dans son Épître II, à Delphidius, évêque de Bordeaux. On ignore comment Langon fut annexé au diocèse de Bazas. L'abbé Baurein suppose que la chose eut lieu, pour cette paroisse et pour quelques autres, au temps de la domination anglaise[1].

Vers le sud, l'évêché de Bazas confinait à la portion du diocèse primitif d'Agen située sur la rive gauche de la Garonne, et qui forma, à partir de 1317, l'évêché de Condom. Les deux diocèses étaient ici séparés par la rivière de l'Avonne. Au sujet de cette limite il s'éleva entre prélats une véritable guerre, finalement apaisée par des sentences d'arbitres. Mais je me suis déjà expliqué à ce sujet dans mon étude sur *Les Nitiobriges et les Bituriges Vivisci*.

§ XIII. — *Civitas Turba ubi castrum Bogorra.* — Ici, j'en ai long à dire. Mais, par bonheur, je puis compter souvent sur un bon guide, M. Gaston Balencie, dans ses travaux, encore trop rares, sur le Bigorre. Certes, je devrai parfois le contredire; mais je le prie d'accepter surtout mes libres objections comme autant de marques de ma très haute estime pour son caractère, et de sincère gratitude pour son obligeance.

Ainsi que je l'ai déjà dit dans un autre mémoire, tout donne à penser que le pays des *Bigerriones*, *Begerri* ou *Bigerri* fit partie de la cité augustale des *Convenae*. Mais, dans mon étude sur *Les Convenae et les Consoranni*, je me suis désin-

1. Baurein, *Variétés bordelaises*, VI, 2-16.

téressé de ce peuple depuis qu'il forma, dès l'époque du Haut-Empire, un municipe distinct. Il faut donc reprendre cette portion de mes recherches juste au point où je l'ai laissée.

La cité dont s'agit est désignée dans la *Notitia provinciarum* par les mots *civitas Turba ubi castrum Bogorra*. En ce qui concerne *Turba*, les manuscrits les plus anciens, et notamment ceux de Corbie et de Cologne, ne permettent pas de lire *Tarba*. Mais, comme je l'ai déjà dit, ces deux textes en supposent un plus ancien, dont ils procèdent l'un et l'autre. C'est pourquoi M. Allmer, feu Julien Sacaze, et d'autres érudits, ont pensé que l'*u* de *Turba* représente un *a* mal formé dans le manuscrit antérieur qui ne nous est point parvenu.

Passons maintenant à la seconde partie de la désignation du municipe dont s'agit, c'est-à-dire à *ubi castrum Bogorra*.

Et d'abord, c'est *Bogorra* qu'il faut lire, et non *Bigorra*, comme on le voit dans toutes les éditions antérieures à celle de M. Mommsen, et notamment dans l'ouvrage de M. Longnon[1]. La *Notitia provinciarum* signale un certain nombre de ces *castra*. Suivant M. Longnon, ils figurent là « par suite d'interpolations ecclésiastiques[2]. » J'ai divers motifs pour ne pas me rallier à cette opinion. Je ne vois pas pourquoi des gens d'Église se seraient montrés si soucieux de grossir, sans intérêt appréciable, une liste de cités et diocèses par l'addition de noms de places de guerre. Je considère aussi que ces *castra* sont à la fois signalés par les deux plus anciens manuscrits de la *Notitia provinciarum*, celui de Corbie et celui de Cologne remontant aux sixième et septième siècles. Or, Corbie se trouvait dans la Quatrième Lyonnaise, et Cologne dans la Seconde Germanie. Entre ces deux provinces, les distances étaient trop grandes, et les communications trop difficiles, au commencement du haut moyen-âge, pour qu'il soit raisonnable d'admettre que le plus récent des deux manuscrits ait été copié sur le premier dans n'importe quelle

1. Longnon, *Atlas historique de la France*. Texte explicatif, Ire livraison, p. 15. Il est vrai qu'à la p. 16, M. Longnon constate, dans une note que les manuscrits de Corbie et de Cologne portent tous deux *Bogorra*.
2. *Ibid.*, p. 20.

mesure. Encore une fois, ils procèdent donc, l'un et l'autre, d'une source plus ancienne d'informations, de manuscrits perdus qui, par conséquent, remonteraient, pour le moins, au cinquième siècle, et plus vraisemblablement à la fin du quatrième. Or, les copistes de ce temps-là pouvaient-ils ajouter quoi que ce soit au texte de la *Notitia provinciarum* sous l'influence de préoccupations « ecclésiastiques? » Ces additions de *castra* remontent donc plus haut encore que les manuscrits de Corbie et de Cologne. Un véritable érudit, dont j'ai demandé l'avis sur ce point, ne doute pas que lesdites adjonctions ne soient tirées d'une liste aujourd'hui perdue de lieux fortifiés au temps du Bas-Empire, d'un dénombrement de postes militaire qui devait avoir beaucoup de similitudes avec certaines portions de la *Notitia dignitatum*. Je me rattache avec d'autant plus d'empressement à cette explication, que seule elle permet de ne tenir aucun compte des deux graves objections par moi produites contre ce point de doctrine courante.

Ainsi, *castrum Bogorra* est une addition de source romaine, comme celle des autres *castra* mentionnés dans la *Notitia provinciarum*. Il importe ici d'observer que, sauf celui dont je m'occupe, tous ces *castra* sont nommés à part, et jamais annexés, comme celui de *Bogorra*, à l'appellation d'une *civitas*. Autre remarque. Partout ailleurs, à la suite de ce mot *castrum*, se présente, sous la forme adjective, le nom de lieu mis à l'accord avec le substantif singulier qui précède. Exemples : *Castrum Vindonicense*, Windisch (Suisse, canton d'Argovie), *castrum Ebrodunense*, Embrun (Grande Séquanaise), *castrum Uticense*, Uzès (Première Narbonnaise). Le cas de *castrum Bogorra*, indubitablement lié à *civitas Turba* par l'adverbe *ubi*, est donc unique dans la *Notitia provinciarum*.

Quel était le chef-lieu de la cité dont je m'inquiète ? Avant M. Longnon, la généralité des érudits tenait pour Tarbes. Je partage absolument leur avis. Néanmoins, la désignation d'une cité par le nom de sa capitale, mis au nominatif, est un fait rarissime dans la *Notitia provinciarum*. Je n'y ai relevé qu'un autre cas pareil, celui la *civitas Constantia*, aujourd'hui

Coutances, dans la Seconde Lyonnaise. Mais j'ai hâte d'ajouter que ces deux exceptions ne sont pas faites pour amoindrir notre confiance dans le texte, et notamment en ce qui concerne la *civitas Turba ubi castrum Bogorra.*

Ceci dit, je suis tenu de m'inquiéter de la doctrine de M. Longnon concernant le chef-lieu de ce municipe. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Cette cité, habitée à l'époque de la conquête romaine par les Bigerrones[1], — les *Begerri*, de Pline[2], — est ordinairement désignée par Grégoire[3] sous le nom d'*urbs Beorretana* pour *Begorretana*. Une fois cependant on trouve le mot *Begorra;* mais alors notre auteur reproduit les termes mêmes du traité d'Andelot, qui fournit de précieuses indications sur le sort de ce pays au temps du fils de Clotaire. *Begorra*, qui aurait probablement fait partie du royaume de Charibert de 561 à 567, fut l'une des cinq cités que Chilpéric donna à son épouse, Galsuinde, pour le don du matin (*morgengabe*). Après le meurtre de cette princesse, un jugement du roi Gontran avait attribué le Bigorre à la reine Brunehaut, femme de Sigebert et sœur de Galsuinde; mais Chilpéric le ressaisit sans doute à la mort de Sigebert, car on le trouve plus tard aux mains de Gontran, et le traité d'Andelot, conclu en 587, décida que ce souverain en jouirait sa vie durant, et qu'ensuite il rentrerait sous la domination de Brunehaut et de ses héritiers[4].

« Il n'est pas douteux que la *civitas Turba ubi castrum Bigorra* ne soit représentée par l'ancien diocèse de Tarbes; mais on s'est trompé en considérant le nom de Tarbes comme l'équivalent de celui de *Turba*. Toutefois, l'identité des deux noms n'ayant jamais été contestée, il paraît indispensable d'entrer ici dans quelques explications.

« Plusieurs raisons nous font douter de la corrélation des

1. Caes., *Bell. Gall.*, l. III, c. XXVII.
2. Plin., *Nat. Hist.*, IV, c. IX.
3. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, l. XX, c. VI; *De glor. confess.*, c. XLIX et LXXIV. — Dans ce dernier chapitre on lit *urbs Beorritana.*
4. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, IX, XX.

deux noms : 1° la mutation de l'*u* en *a* ne me paraît pas rationnelle, et cependant aucun des nombreux manuscrits de la *Notice des cités* ne fournit la variante *Tarba;* 2° l'évêché de Bigorre n'est pas désigné sous le nom de Tarbes avant la seconde moitié du douzième siècle[1]; 3° dans les anciens textes latins, la deuxième consonne du nom de Tarbes est toujours notée *v:* exemple *Tarvia*. Néanmoins, ces raisons ne suffiraient pas pour faire chercher la *civitas Turba* ailleurs qu'à Tarbes, si un texte de Grégoire de Tours, trop peu remarqué jusqu'ici, ne donnait à cette ville un nom entièrement distinct de celui de *Turba* et ne nous apprenait en même temps que, à cette époque, Tarbes n'était encore qu'un *vicus* du Bigorre[2].

« La situation du chef-lieu de la *civitas Bigorra* ne nous paraît pas douteuse. Il faut évidemment le chercher au village actuel de Cieutat (Hautes-Pyrénées, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre). Le nom seul de cette localité, *Civitas*, mériterait de fixer l'attention : il indique le rang qu'elle occupait à l'époque romaine, et c'est un des noms qui ne peuvent tromper le géographe étymologiste[3]. On doit remarquer aussi

1. Ici, M. Longnon se réfère à un passage de son livre que je citerai plus bas.

2. Nous avons consulté sur cette question le *Gallia christiana* (tome Ier), et nous y trouvons, dans une charte de 1096 : « Bernardus praesul *Bigorrensis.* » Une pièce de 1164 fait connaître « Heraclius... *Bigorrensis* ecclesiae episcopus (inst. p. 191). — La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée d'un « évêque de Tarbes » est de 1175 : « Bernardus Labat de Montesquieu, Episcopus *Tarvie* » (*Gallia christiana*, t. Ier, col. 1231); mais ce titre est communément employé au treizième et au quatorzième siècles. Dans les énumérations d'évêchés, postérieures à 1200, l'évêché de Tarbes est toujours qualifié de *Bigorrensis vel Tarviensis* (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 84). *Note* de M. Longnon. — J'aurai à revenir amplement ailleurs sur le sujet de cette note. Ici, je ne tiens à relever que le nom de « Bernardus Labat de Montesquiou. » En réalité, ce prélat était issu des Montesquieu, grande famille féodale du Fezensac et Armagnac. Le nom de « Montesquieu» ne désigne que les Secondat, et seulement depuis l'époque où ils acquirent la baronnie de Montesquiou en Bruilhois. Au reste, dans le patois local, « Montesquiou » est appelé *Montesquiou*. On en a fait en français *Montesquieu*. Les Secondat, barons de Montesquieu, n'auraient pas osé, sans en excepter l'auteur de l'*Esprit des lois*, se donner comme apparentés avec la famille des Montesquiou d'Armagnac.

1. De même dans le nord de la France, à Paris par exemple, le nom de

que Cieutat, qui compte actuellement un peu plus de 1,500 habitants, ne tomba pas au rang de simple paroisse : on le trouve, jusqu'à la Révolution, chef-lieu d'un des cinq archiprêtrés de l'archidiaconé de Rustan, au diocèse de Tarbes[1]. Il n'est pas non plus inutile d'observer qu'au moyen âge Cieutat était traversé par une route remontant sans doute aux Romains, car Froissart passa par ce lieu en se rendant de Carcassonne à Orthez, au mois de novembre 1388[2], et il le désigne, sans doute d'après la tradition, comme une ville détruite par les Vandales. Cieutat est situé à 25 kilomètres au sud-est de Tarbes.

« SANCTI SEVERI TUMULUS. — Le bienheureux Severus, prêtre du Bigorre, reçut la sépulture dans un de ses domaines où il avait élevé une église[3], et qui depuis est devenu le bourg de Saint-Sever-de-Rustan (Hautes-Pyrénées, arrondissement de Tarbes, canton de Rabastens). L'identité du domaine de Severus avec Saint-Sever ne pouvant être discutée indépendamment de la question de l'emplacement du *vicus Sexciacensis* où fut enseveli saint Justin, le lecteur devra recourir pour plus de détails à l'article suivant. »

Ici, M. Longnon disserte sur *Sancti Severi tumulus*, et sur *Sexciacus vicus, vel domus cum ecclesia*, qui n'ont

Civitas est resté appliqué à la ville romaine. De même dans le midi, l'appellation de Cieutat donné à un climat du finage d'Eauze, où l'on a découvert à diverses reprises des statuettes, des mosaïques et des médailles, indique l'emplacement d'*Elusa*, métropole de la Novempopulanie, détruite au neuvième siècle. *Note* de M. LONGNON.

1. *Gallia christiana*, t. Ier, p. 1255. — Lejosne, *Carte* (manuscrite) *du diocèse de Tarbes*, en 1342, envoyée à la Commission de topographie des Gaules par ce professeur. *Note* de M. LONGNON.

2. « Et quant ce vint au matin, nous montasmes à cheval et partismes de la ville de Tournay, et passasmes à gué la rivière de Lesse, et chevauschasmes vers la cité de Tharbe et entrasmes en Bigorre, si laissasmes le chemin de Lourde et de Baignere et le chastel de Montgaillard à senestre, et nous adrechasmes vers ung villaige que on dit au païs la Civitat : si fust jadis là une puissante cité que les Wandeles détruisirent lorsqu'ils firent tant de maulx et de persécutions en France et ailleurs. » (*Chroniques de Jean Froissart*, l. III, c. IX; édit. de M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 54-55). *Note* de M. Longnon.

3. Gregor. Turon., *De gloria confessorum*, c. L-LI.

aucun rapport avec la présente question ; puis il continue en ces termes :

« TALVA *vicus*. — Grégoire, en parlant des saints confesseurs du Bigorre, nous apprend que l'un d'eux, saint Mislin, reposait à *Talva*, village de ce pays. Mais qu'était-ce que le *vicus Talvae*[1]. C'est ce que personne n'a dit jusqu'ici. Ruinart avoue qu'il n'en sait rien[2]. Quant à Jacobs, il propose avec un point de doute Talazac, infime commune du département des Hautes-Pyrénées (arrondissement de Tarbes, canton de Vic-en-Bigorre), tout en avouant ingénument « que les noms ne se sont guère modifiés que par contraction[3]. » Mais, comme il le reconnaît lui-même, la constatation du culte de saint Mislin peut seule aider à fixer l'emplacement de *Talva*.

« Saint Mislin est vénéré le 24 mai, et les Bollandistes, préparant le tome V de mai des *Acta Sanctorum*, s'adressèrent au P. du Clos, recteur du collège de Tarbes, pour être renseignés sur le culte de ce bienheureux. Le P. du Clos répondit, par lettre du 25 juin 1682, qu'on voyait encore dans l'église collégiale de Tarbes, devant le maître-autel, un grand sépulcre de pierre dans lequel saint Mislin fut déposé après sa mort. Il ajouta que chaque année, le 24 mai, une procession parcourait toutes les rues de la ville, préservée jadis à pareil jour de l'attaque des ennemis par les prières de saint Mislin[4]. Cette tradition, qui, on le voit, constate journellement le séjour et la sépulture de saint Mislin à Tarbes, est certainement sincère, et n'a pas été créée dans le but d'interpréter le passage de Grégoire, que ne paraissaient pas connaître d'ailleurs ni les Bollandistes de 1682, ni leurs correspondants; elle est donc d'un grand poids pour la connaissance du nom primitif de Tarbes.

1. *De gloria confessorum*, c. XLIX.
2. «Talvae vicum nescio. » (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1402).
3. *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegaire et de leurs continuateurs*, p. 154.
4. *Acta sanctorum*, tome V de mai, p. 1297. — Ruinart (col. 1402 de son édition de Grégoire, nous apprend que vers 1697, on ouvrit le tombeau de saint Mislin et qu'il fut trouvé vide.

« Mais, dira-t-on, les règles philologiques permettent-elles de considérer le nom de Tarbes, ou plutôt Tarbe[1], comme dérivé de celui de *Talva*? Nous avons dit plus haut que, au douzième siècle, Tarbes, en latin, était appelé *Tarvia*, et rien ne justifie dans cette forme, calquée sans doute sur le nom vulgaire, la présence de l'*i*. Or, l'examen de mots ou de noms latins offrant par leur construction quelque analogie avec celui de *Talva*, nous autorise à croire que ce nom a pu devenir *Tarva*. La liquide *l*, devenant une consonne, s'est souvent changée en *r*. Exemples : *silva*, devenant d'abord *selve*, puis serve; *ulmus*, orme; *Silvaçum*, *Servais* (Aisne); *Silbona*, *Serbonnes; Balbiacum*, *Barby*, *Culmisçiacum*, *Cormicy; Olina*, l'*Orne*. On peut donc admettre l'identité du *Talva* mérovingien (= *Tarva)* avec le *Tarvia* du douzième siècle, aujourd'hui Tarbes. Tarbes serait donc un ancien *vicus* dans lequel on aurait transporté le siège épiscopal après la ruine de l'ancienne *civitas* du Bigorre, de même que l'on a transféré l'évêché de *Revessio*, la ville des *Vellavi*, à *Aniçium* (le Puy), celui des *Gabali* (Javols) à Mende, etc.[2]. »

Telle est, sur la question pendante, la doctrine de M. Longnon. Pour lui, Cieutat représente donc le chef-lieu de la *civitas Turba ubi castrum Bogorra*, à l'exclusion de *Talva vicus* de Grégoire de Tours.

Maintenant, raisonnons et parlons d'abord de Cieutat.

Ici, M. Longnon rencontre incidemment un premier contradicteur, mon ami M. Eugène Camoreyt. Celui-ci n'admet pas, en effet, que les expressions géographiques *Ciotat, Ciutat*, *Cieutat* correspondent toujours, dans le midi de la France, à d'anciens chefs-lieux de cités romaines.

« Entre Lectoure et Agen, dit M. Camoreyt, sur le territoire de la ville d'Astaffort, des livres terriers de la première moitié du quinzième siècle (*Archives du château de Lagarde*

1. L'*s* du nom de Tarbes n'est pas justifiée par les formes latines; elle résulte d'une addition tardive, comme l'*s* dont on termine parfois le nom de Chalon-sur-Saône (*Cabilon*). Cette lettre s'est surtout ajoutée aux noms à terminaisons muettes. *Note* de M. Longnon.

2. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, 598-603.

Fimarçon marquent un grand nombre de *tenant bien* en un lieu appelé *la Cieutat* La carte de l'état-major (*feuille de Lectoure*) marque ce lieu comme quelque peu élevé au-dessus du Gers et du ruisseau de Juncas, qui le bordent des deux côtés; les autres semblent défendus par des roches; la surface paraît quelque peu supérieure à celle du plateau de Lectoure. Que penser de ce nom de *Cieutat* (forme actuelle) porté aussi par un village de l'ancienne Bigorre[1]? »

Dans son étude spéciale, M. Camoreyt ne pouvait évidemment qu'effleurer la question du lieu de Cieutat, dont M. Longnon fait le chef-lieu de la « *civitas Turba ubi castrum Bigorra* ». Mais, par bonheur, l'examen de ce problème a été repris et mené à très bonne fin par M. Gaston Balencie.

Après un coup d'œil sûr et rapide sur les doctrines de ses devanciers, ce savant affirme qu'avant de faire partie du pays de Nébouzan, Cieutat appartenait au Comminges. Voici comment il le prouve : « Le *Cartulaire de Bigorre* nous apprend « que Neurest, c'est-à-dire Cieutat, comme nous le verrons « dans la suite, était situé en Comminges. Un article des Cou- « tumes de Bigorre, rapportées dans ce précieux manuscrit, « ne laisse aucun doute à cet égard : *Quod homines Bared- « gie et Levitani[e] in Comengiam, causa expeditionis, « perrexeri[n]t apud Neurest, in Neurest hospitiabun- « tur* »[2]. La rédaction des Coutumes se fit entre les années 1105 et 1135[3].

« En 1485, la réformation du domaine de Nébouzan, confiée à Jean de Pardeillan, juge de cette vicomté, porta sur les lieux de Saint-Gaudens, Sauveterre, Tuzaguet, Capvern, Avezac,

1. Camoreyt, *L'emplacement de l'oppidum des Sotiates*, p. 25, note 1. — Dans la *Revue de Gascogne* de 1893, p. 273, mon ami Lavergne, a signalé depuis l'expression *Cieutat* comme désignant le plateau qui domine Roquelaure, arrondissement d'Auch (Gers).

2. *Mss. de Pau* (quatorzième siècle), f° 22 verso. M. Balencie a publié ce texte dans la *Sommaire description du païs et du comté de Bigorre* (Archives historiques de la Gascogne), p. 5, note 1. *Mss de Bordeaux*, f° 22 verso.

3. L. Deville, *Études historiques sur Tarbes*, dans le *Bulletin de la Société académique de Tarbes*, de 1862, p. 166-

Mauvezin, *Cieutat* (Ciutat), Poumaroux, Uzer, Batsère, Espèche, Bégole, Bettes, Castillon, Banios, Fréchendets, Marsas, Asque, Chelle, Bourg, Bulan, Lomné, Espieilh, Tilhouse, Sarlabous, Escots, Argelès, Lannemezan, Lutillous, Tournay, Campistrous, etc[1].

« Depuis 1485, il serait facile de multiplier les exemples.

« Il suffira de citer le *Dictionnaire historique et généalogique de Larcher*[2], où l'on peut lire au mot *Cieutat* : « CIEUTAT, en Nébousan, et viguerie de Mauvezin. *Sanctus Bartholomæus de Civitate*, archiprêtré du diocèse de Tarbe..., » et au mot *Nebousan* : « NEBOUSAN, païs dépendant de l'ancien comté de Commenge, situé en partie dans le diocèse de « Commenge, en partie dans celui de Tarbe... »

« Cieutat était donc en Comminges et de la portion du Comminges appelée Nébouzan; et, s'il faut en croire Larcher[3], « le païs de Nebousan appartînt à Pétronille, comtesse de « Bigorre, pour les droits de légitime qu'elle avait sur le comte « de Comenge, du chef de Bernard son père. » Ainsi ce serait donc à la fin du douzième siècle ou durant la première moitié du treizième, puisque Pétronille est morte en 1251, que Cieutat aurait été ajoutée au domaine des comtes de Bigorre. M. Balencie cite en faveur de cette doctrine d'autres preuves indiscutables[4]. « Mais Cieutat, poursuit-il, quoique étant du « Comminges, paraît avoir été en même temps du diocèse de « Tarbes, et cela avant l'époque de la comtesse Pétronille et

1. *Archives des Hautes-Pyrénées*, E. 595.
2. *Archives des Hautes-Pyrénées*, F.; 10 volumes, incomplet.
3. *Loco citato*, au mot *Nebousan*.
4. *Arch. des Hautes-Pyrénées, abbaye de l'Escaledieu*, H. 42. copie du seizième siècle. Un bornage du comté de Bigorre, fait en l'an 1083, sous Centulle I (IV de Béarn), prouve qu'à cette date le Nébouzan n'appartenait pas au comte de Bigorre et formait un pays distinct et déterminé : « Lo countat de *Begorra see confronto del sol lebante... ab las peyras feytadas..... del bas comptat de Nebozan..... Escribut anno* Domini MLXXXIII ». — Collationné aux hommages du comte de Bigorre, par nous, Pierre Ducasde, conseiller du roi... juge mage de la sénéchaussée d'Armagnac... en présence de M. de Lauze, advocat du roi... A Lectoure, le 6 mars 1664. (Communication de M. le docteur Dejeanne). *Note* de M. Balencie.

« de sa mère Stéphanie, femme de Bernard, comte de Ber-« nard, comte de Comminges. Un titre du monastère de l'Es-« caledieu, dont on trouvera ci-dessous l'analyse[1], l'établit, « si je ne me trompe. » Ici, M. Balencie s'inquiète de l'anomalie purement apparente du partage de ce territoire d'origine commingeoise; c'est en deux fractions « dont l'une est restée « au diocèse de Comminges sous la dénomination d'*archidia-« coné* et ensuite d'*archiprêtré* de Nébouzan[2], et dont l'autre « a été, dès l'origine, ou est passée depuis dans le diocèse de « Tarbes, et notamment dans l'archiprêtré de Rustan, sous la « dénomination d'*archiprêtré de Cieutat.* » Ce dualisme d'appellations n'est pas sans autres exemples en Gascogne, et M. Balencie en cite à bon droit un exemple tirée de l'existence de deux archiprêtrés de Chalosse, dont un dans le diocèse de Dax, et l'autre dans celui d'Aire. Mais il ne faudrait pas induire de là que le diocèse de Tarbes se soit jamais agrandi aux dépens de celui de Comminges, et qu'on lui ait notamment annexé l'archiprêtré commingeois de Nébouzan. La chose s'explique par ce fait que le Nébouzan, de même que le Bavartès, l'Yzaltès, le Frontignès, etc., formait d'abord une des divisions ecclésiastiques et usuelles du diocèse de Comminges. Il en est ainsi notamment dans le pouillé de 1385, publié par Morel. Mais ce Nébouzan primitif prit d'assez bonne heure une assez grande extension et devint une vicomté. Il engloba, notamment dans le diocèse de Tarbes, la viguerie de Mauvezin, devenue ensuite le siège d'une des cinq châtellenies de Nébouzan. Cette viguerie, où Cieutat se trouvait englobé, continua à dépendre du diocèse de Tarbes. Quant au Nébouzan primitif, il ne cessa jamais de dépendre de l'évêché de Com-

1. Item archipresbiteri archidiaconatus de Rostagno, scilicet..... *archipresbyter de Civitate* habeat sub se capellanos et ecclesias de Capite Bernis, de Malovicino, de Tarissano (Tarissan, quartier de Cieutat, *Cadastre*), de Xella Superiori, de Artigamio, de Pomarosio, de Orignaco, de Fita, de Lugueto (Luquet, quartier d'Orignac, *Cadastre*), de Luco, de Oleaco et de Avelhonis. Larcher, *Glanage et Preuves. Érection des archiprêtrés du diocèse de Tarbes par l'évêque Pierre-Raymond de Montbrun, en* 1342. *Biblioth. municipale de Tarbes*, 25 vol. manuscrits, t. I, p. 179, n° 74.

2. V. Morel, *Le diocèse de Comminges en* 1387, p. 6.

minges, ainsi que ses autres châtellenies, qui, d'ailleurs, sauf Mauvezin, appartenaient originellement au comté de même nom.

M. Balencie fournit ensuite ses preuves de l'identité de l'ancien Neurest avec Cieutat. Nous savons déjà que l'ancien for de Bigorre place ledit Neurest dans le comté primitif de Comminges. Cieutat est mentionné dans des actes de 1160 (*rivum de Civitate*), de juin 1177 (*rivo de Civitate*)[1], de 1186 (*rivulus de Civitate*)[2]. Nous retrouvons le nom de Neurest (*de Neurest*) dans une donation faite au couvent de l'Escaledieu, par Bernard d'Esparros, en 1194[3]. Neurest figure aussi dans des textes de 1195 (*terram de Neurest*) et de la première moitié du treizième siècle (*Nodredst, Neurest*)[4]. Un acte antérieur à 1250, fait mention de l'église de Neurest-Sobira (*ecclesia de Neurest-Sobira*), c'est-à-dire Neurest-Dessus, et du curé de Cieutat (*cappellanum de Civitate*)[5]. Un autre du 7 avril 1257 parle des *homines dicte Civitatis de Naurest*[6]. Pour le reste du treizième siècle, et pour le seizième, M. Balencie cite en outre une série d'autres actes confirmant pleinement l'identité du nouveau nom de Cieutat avec l'ancienne appellation de Neurest[7]. M. Longnon n'aurait donc pas le droit de désigner Cieutat comme l'ancien chef-lieu de la *civitas Tarba ubi castrum Bogorra.*

Voilà pour ce qui concerne Cieutat. Sur ce point, la doctrine de M. Balencie ne laisse aucun doute. Elle doit abso-

1. *Archives des Hautes-Pyrénées, abbaye de l'Escaledieu*, H. 35. Original.
2. *Id. Abbaye de l'Escaledieu*, H. 6. Copie.
3. *Archives des Hautes-Pyrénées, abbaye de l'Escaledieu*, H. 45. Original.
4. *Cartul. de Bigorre*, ms. de Bordeaux, fol. 13 recto et verso; fol. 14, recto et verso; ms. de Pau, fol. 8, verso; fol. 9, recto (quatorzième siècle), et fol. 10, verso (seizième siècle); cartul.
5. *Archives des Hautes-Pyrénées, abbaye de l'Escaledieu*, H. 5. Copie de 1545.
6. *Cartul. de Bigorre*, ms. de Pau (copie du seizième siècle), fol. 26, verso et 27, recto.
7. Gaston Balencie, *Cieutat de Neurest*, dans la *Revue des Pyrénées* de 1889, p. 271-286.

lument et définitivement prévaloir contre celle de M. Longnon. Voyons maintenant si ce géographe a raison de parler comme on sait du *Talva vicus* de Grégoire de Tours.

Et d'abord, *Talva* est-il bien, sous la forme où cet historien nous l'a transmise, un nom de lieu possible, eu égard aux habitudes phonétiques des Bigourdans ou Bigorrais, dont le langage est notoirement une variété du gascon, dialecte de l'idiome provençal? Il est hors de doute qu'en gascon, et spécialement en patois bigorrais, la lettre *v* n'existe pas, et qu'on la remplace constamment par un *b*[1]. Par le fait de ce remplacement, nous aurions déjà *Talba vicus*.

Poursuivons. « La liquide *l*, devant une consonne, dit M. Longnon, s'est souvent changée en *r*. » Et il en cite d'indéniables exemples tirés des pays de langue française Pour cette raison, poursuit-il, « on peut donc admettre l'identité du *Talva* mérovingien (= *Tarva*) avec le *Tarvia* du douzième siècle, aujourd'hui Tarbes. » Et cette considération le conduit à ne plus récriminer dès lors sur l'*i* de *Tarvia* du douzième siècle, qui l'inquiétait pour les temps antérieurs. Mais ici M. Longnon ne s'est évidemment pas souvenu que c'est surtout dans le dialecte gascon et dans ses variétés que *r* médial égale *l*. Ainsi, pour désigner une poule, le soleil, un fossé, etc., nos voisins, les Languedociens, disent *poulo*, *souleil*. *balal*, et nous autres, Gascons, *pouro*, *soureil*, *baral*. Inutile de multiplier les exemples, puisque ce fait est dès longtemps signalé comme un des caractères du dialecte gascon[2]. A ceux qui voudraient chicaner sur cette caractéristique, il suffit de répondre que, dans notre langage, le remplacement de *l* médial par *r* est tout au moins plus fréquent que partout ailleurs. A ce compte, l'adjonction de l'*i*, qui semblait d'abord inquiéter M. Longnon dans le *Tarvia* du douzième siècle, devient désormais pour lui de nulle importance. D'ailleurs, ce savant passe au besoin sur des choses plus graves, notam-

1. Diez, *Grammaire des langues romanes* (trad. Brachet et Paris), I, 102.
2. Id., *ibid.*

ment quand il adopte, pour son texte de la *Notitia provinciarum*, la leçon *castrum Bigorra*, au lieu de *Bogorra*, marqué dans les plus anciens manuscrits, et adopté par M. Mommsen. Et notez que notre géographe argumente contre l'identification du *Turba* de la *Notitia provinciarum* avec Tarbes, de la présence d'un *a* dont M. Allmer et feu Julien Sacaze ont expliqué d'une façon si plausible, la transformation, d'ailleurs purement graphique en *u*. Ceci incidemment relevé, je répète qu'en gascon *r* médial = *l*. Ce n'est pas, en gascon, comme dans les exemples tirés par M. Longnon de l'idiome français, un fait rare, mais constant. C'est une pratique évidemment conforme à des habitudes phonétiques antérieures à la romanisation de la primitive Aquitaine, d'habitudes attestant que l'idiome des gens de ce pays procédait de celui des vieux Ibères. Ainsi, supposé que ma précédente argumentation mérite de compter, le *Talva vicus* de Grégoire de Tours est déjà devenu *Talba*. Supposé toujours que j'aie continué à raisonner juste, ce *Talba* est en réalité *Tarba*, c'est-à-dire Tarbes. Il suit de là de deux choses l'une, ou le *Talva vicus* de Grégoire de Tours était en Bigorre sans que nous puissions en indiquer l'emplacement, ou bien cet auteur a, conformément aux habitudes phonétiques du centre et du nord de la Gaule, substitué dans le *Turba*, ou plutôt *Tarba* de la *Notitia provinciarum*, les lettres *l* et *v* aux lettres *r* et *b* de ce document. Il va de soi que je ne saurais, sans me démentir, adopter que la seconde alternative. Je le fais d'autant plus volontiers que j'ai tâché de montrer plus haut que, dans les noms des peuples de l'Aquitaine autonome à nous transmis par les auteurs classiques en y introduisant un *v*, cette lettre devait en réalité être un *b* d'une prononciation spéciale dans la bouche des anciens habitants de ce pays.

Reste à voir si, comme l'affirme M. Longnon, le *Talva vicus* de Grégoire, et le *Tarba* que je lui préfère, n'était encore, au sixième siècle, qu'un simple *vicus* mérovingien, où l'on aurait transféré le siège épiscopal « après la ruine de l'ancienne *civitas* du Bigorre. »

Nous verrons plus bas ce qu'il faut penser de cette ruine, en la supposant réelle, et de ses conséquences au point de vue du problème dont je reprends l'examen. En attendant, je constate que, d'après la doctrine de M. Longnon lui-même, le mot *urbs*, « synonyme de *civitas*, » ne s'appliquait pas spécialement à une ville, au sens actuel du mot ; il s'entendait aussi bien, dans le sixième siècle, de la circonscription épiscopale que de cette ville même[1]. » Ainsi, Grégoire de Tours désigne la cité et le diocèse de Bigorre sous le nom de *urbs Beorretana*, pour *Begorretana*[2]. Il sera d'ailleurs prouvé plus bas que jusqu'aux premiers siècles de l'époque féodale les prélats bigorrais ne tiraient encore leur titre que du nom de leur évêché. Mais, toujours d'après M. Longnon, le mot *vicus*, qui, chez les auteurs latins classiques, désigne plus souvent un quartier ou une rue de la ville qu'un groupe d'habitations rurales, est presque exclusivement employé dans cette dernière acception par Grégoire de Tours. Puisque le savant géographe écrit ici « presque toujours », je renoncerais de bon cœur à discuter sur ce point, alors même que j'aurais compétence suffisante pour me le permettre. Il me suffit, et amplement, de me trouver ici en face d'une exception, déjà justifiée, ce me semble, par tout ce que j'ai répété d'après M. Balencie, ou dit de mon propre chef sur Cieutat et sur *Turba*, sans préjudice des autres raisons à fournir encore au cours du présent paragraphe. Dans mon domaine, cette exception n'est du reste pas la seule. Nous avons déjà vu, en effet, que si, dans la *Notitia provinciarum* il est question d'un municipe appelé *civitas Aturensium*, cette *civitas* était en réalité désignée d'ordinaire par la dénomination de *Vicus Iulii*.

L'autorité de M. Longnon me semble avoir ici beaucoup trop influencé les raisonnements de M. Balencie, en ce qui concerne le *Talva vicus* de Grégoire de Tours. C'est pourquoi je dois reprendre sa doctrine pour en utiliser les bonnes parties et pour en contredire le surplus.

1. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, 16.
2. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, l. IX, c. VI; *id.*, *De glor. confess.*, c. XLIX et LXXIV. Dans ce dernier chapitre on lit *urbs Beorritana.*

Certes, M. Balencie retrouve à bon droit le *Talva vicus* dans Tarbes; mais il se croit obligé d'admettre, après et d'après le géographe dont il s'inspire, que Tarbes ne devint le siège des évêques de Bigorre qu'à une époque relativement récente. Pour lui, le *vicus* mérovingien dont s'agit devait être comme les *castra* de Chinon et de Loches, et comme le *vicus Parisiorum*, dans la doctrine de M. Longnon[1], le chef-lieu d'une cité de création assez récente à l'époque mérovingienne, et dont le nouveau titre n'aurait pas fait oublier l'ancienne splendeur. Julien Sacaze, dit-il, en était persuadé. A l'appui de sa thèse, il donnait comme exemple la cité d'Aire, indiquée dans Grégoire de Tours par le vocable *civitas vicus Iulii*, à l'exclusion de la *civitas Aturensium* de la *Notitia provinciarum*[2]. Ici Sacaze entrevoyait déjà la vérité que j'ai tâché déjà d'établir, à savoir que, sous le Bas-Empire, le mot *Vicus Iulii* devait être beaucoup plus en usage que celui de *civitas Aturensium*.

1. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, 17-18.
2. Balencie, *La cité de Bigorre*, dans la *Revue de Gascogne* de 1892, p. 414.

(*A suivre.*) J.-F. BLADÉ.

L'AMBASSADE D'ACCURSE MAYNIER

A VENISE (1499)

(SUITE ET FIN)

APPENDICE.

I.

INSTRUCTIONS DE LA SEIGNEURIE DE VENISE A SES AMBASSADEURS EN FRANCE.

Bien qu'elles n'aient qu'un lien indirect avec le sujet du présent travail, je crois utile de publier ici les textes encore inédits des instructions données par la Seigneurie à ses premiers envoyés en France : Stella d'abord, puis Loredam, Michiel et Zorzi. Ces quatre pièces sont conservées à Venise, dans les registres *Secreti Senato*. La première instruction à Stella y est reg. XXXVII, fol. 9, « die 16 aprilis, » sous le titre *Secretario nostro in Sabaudia;* la seconde à Stella, reg. XXXVII, fol. 10 v°, « die 18 aprilis, » sous le même titre. La première aux ambassadeurs, même registre, fol. 23, die XXV junii 1498 : *Quod oratoribus nostris profiscentibus in Franciam mittatur commissio in hac forma*; la seconde aux ambassadeurs, *ibid.*, fol. 26, die X julii 1498 :

Oratoribus nostris proficiscentibus ad Christianissimam Majestatem Francorum. Je les publie en respectant scrupuleusement leur forme originale.

Marinus Leono, consiliarius; Federicus Cornaro, Constantinus de Priolis, Sebastianus Baduarius, Marcus Bollani, Philippus Trono, procurator, sapientes consilii, Marcus Georgio, Leonus Grimani, Petrus Duodo, Hieronimus Leono, eques, sapientes terre firme.

Joannes Petre Stella, Restamo advisati, per le littere tue de di XI et XII del presente mese, de la nova de li portata e per diverse vie confirmata de la repentina morte del Re de Franza, e che fra li altri ne scrivi esserti sta notificata per el reverendissimo Monsignor el Cardinale San Pietro ad Vincula, persona in vero de qualita, che per molte rasone apresso de nuy ha optima fede; e precipue per lamor sapemo el porta al stato nostro; dal quale li è in vero ben corrisposto. Ne scrivi etiam molte altre particularitade, et imprimis de la divulgata successione del signor ducha de Orliens al regno de França, cossa che a nuy è parsa ben rasonevole, et ancho gratissima ne è stata, si per la naturale inclinatione, qual sempre esso signor ducha ha havuta verso la Signoria nostra, si etiam perche sapiamo la Signoria Soa esser strectissima e conjunctissima in amor e benivolentia singulare cum el reverendissimo cardinale prefato, da nuy grandemente amato et existimato. Volemo veramente et commandamoti, che, a la recepute de le presente, debi retrovarti cum epso reverendissimo cardinale, e per nostro nome li riferirai gratie per la predicta communicatione de una nova cussi grande et importante; dichiarandoli etiam el piacere da nuy conceputo de la nova de la successione a quel regno del signor ducha de Orliens per le rason antedicte, lequale explicherai a la Reverendissima Signoria sua et la pregerai in nome nostro che hora per hora la te vogli far participe de li successi la intendera de França, azo havendosi cum verita la confirmation, si de la morte come de la benemerita e debita successione del signor ducha de Orliens, si come expectamo, possiamo devenire a quelle altre demonstratione e declaratione del amor nostro, che serano debite et conveniente, e de quanto, di per di et hora per hora, haverai in questa materia, si da la Reverendissima Signoria Sua come da ogni altra via, ne darai diligentissima e particular noticia per copiose et celerrime lettere tue.

De parte : 78.

Domenicus Bollani, consiliarius, Antonius Grimani, sapiens consilii, volunt quod præsens materia, attenta maxima ipsius importantia, pro nunc differatur.

De parte : 117.
De non : 4.
Non syncere : 0.

Philippus Tronus, procurator, Antonius Grimani procurator, sapientes consilii, Marcus Georgio, cav. Leonardus Grimani, sapientes terre firme.

Joannes Petre Stella, Ne hai significato per le lettere tue de di XI et XII la nova de li pervenuta de la morte del Re de França e de la successione del signor ducha de Orliens a quel regno; laqual nova per diverse vie poi ne è stà confirmata, adeoche la se puol rasonevolmente tenir per certa. La successione del signor ducha de Orliens ne è parsa ben conveniente e debita, et in vero la era da nuy non solum expectata, ma etiam desyderata, per laffectione e benevolentia che sempre quel signor ha demonstrata verso la Signoria Nostra, siche meritamente de cio ne habiamo sentito piacere; e gratissimo ne è stato, consyderata etiam la summa sapientia e bonta de la Maestà Sua; e perche la mente nostra è in questo caso fare quelle declaratione de la dispositione nostra che parrà ben conveniente, volemo e comandamoti cum el senato nostro che, havendosi de li la certesa de la morte et successione predicte, debi quamprimum andar a la presentia de questa illustrissima madona duchessa, e dirli che tu hai da nuy ordine subito conferirti a lo illustrissimo signor ducha de Savoia, e, sotto questa pretensa causa, subito te metterai a camino; e quanto più celeremente te sera possibile, te transferirai ad ritrovare el prefato signor Re de Franza, alquale, soto fede de le allegate lettere nostre credentiali. reverentemente exponerai cum parolle large, abondante et affettuose el piacere che tuto el stato nostro ha receputo de la debita e benemerita successione de la Maestà sua, diffundendoti in quella parte quanto più potrai, servato el decoro. Et in fine concluderai che, immedietamente havuta tal nova, nuy te habiamo mandato ad explicar l'animo nostro viva voce, e che subito per una nostra solenne legatione qual manderemo, se forceremo satisfare al debito nostro et demonstrar la observantia nostra verso la Maesta sua; apresso laqual starai sino la venuta de dicti oratori nostri. Forçandoti interim tener epsa Maestà e tuti quelli altri signori e cortesani quanto meglio dispositi te sera possibile verso Signoria nostra, e justificandone dovè sera necessario per le cosse preterite, cum la verita, si come per la prudentia tua ben saperai fare. A nuy pare rasonevole che landata tua debi esser secura, e senza tuor alcuno salvo conducto; nientedimeno, parendo a te che de questo ne sii qualche dubitatione, volemo tu debi conferir la cossa cum el Reverendissimo San Pietro ad Vincula, al qual omnino communicherai la presente deliberatione nostra, pregando la

Signoria Sua che per qualche zorno vogli tegnirla secretissima, e per maçor tua securita, potrai recerchare uno tuo secretario in tua compagnia, qual te habia ad accompagnar et condure senza impedimento, e che non dubitamo de la Reverendissima Signoria Sua non te sera denegato; cum laqual etiam te congratulerai de la dicta regia successione, perche ben sapemo quanto sia grata tal nova a la sua Reverendissima Signoria, che per el mezo suo la ne habi data immediata noticia de nova cusi grande et importante. Demum se nel camino tuo ritroverai la Excellentia del signor ducha de Savoia, visiterai quello in nome nostro, e li dechiarirai che per ordine nostro tu vadi in Françą al novo Signor Re per congratularti de la sua sccessione.

Joannes Petre, Te comettemo per le alligate landar tuo al novo Re de França per li effecti in quelle te dechiarimo; ma perche tu ne hai, per le tue del 9 et 10, particularmente notificato el discorso a te facto dal Reverendissimo Cardinale San Pietro ad Vincula sopra le cosse de Messer Zuan Jacomo di Triulci, volemo che, subito recepute le presente, debi retrovarti cum el prefato Reverendissimo Cardinale solus cum solo, et a quello dichiarir nuy haver havuta gratissima tale communicatione de la Reverendissima Signoria Sua; perche in vero sempre habiamo amato et existimato esso M. Juan Jacomo per le optime conditione sue, e maxime per lamor che sempre lha dimonstrato verso la Signoria Nostra e perche hora ne pare el tempo congruo de poterli dimonstrare el bono animo nostro verso de luy, volemo debi dir in nostro nome al Reverendissimo Cardinale predicto che grato ne sera el faci secretamente subito intendere a M. Juan Jacomo tale nostra dispositione verso lui, e lo conforti ad mandarne quamprimum uno suo fidele e secreto nuntio, cum ampla instructione e mandato e cum propositione de cosse honeste e rasonevole; perche, non se partendo lui da conveniente conditione, nuy etiam faremo el medesimo; et de qualunque risposta et executione ne darai celeberrima noticia per tue particular lettere et duplicate, scripto in zifra per major secreteza de la cossa.

De parte : 146.

Constinus de Priolis, Sebastianus Baduarius eques, Marcus Bollani, sapientes consilii, Hieronimus Leono, eques, sapiens terre firme, volunt quod, attenta maxima importantia hujus secunde materie circa Dominum Johannem Jacobum Trivulcium, differantur ambe littere ad diem crastinum.

De parte : 55.

De non : 0.
Non syncere : 0.

Federicus Cornarus, Constantinus de Priolis, Nicolaus Trevisano, Philippus Tronus, Antonius Grimani, sapientes consilii; Antonius Calbo, Marius Georgio, Hieronimus Orio, Georgius Cornaro, sapientes terre firme.

Quod oratoribus nostris, proficiscentibus in Franciam, mittatur commissio in hac forma.

Nos, Augustinus Barbadico, Dei gratia dux Venetiarum, etc., committimus vobis Hieronymo Georgio, Nicolao Michael, doctori, et Antonio Lauredano equitibus, viris nobilibus et delectissimis civibus nostris, quod in nomine Spiritûs Sancti proficiscamini oratores nostri ad serenissimum et Christianissimum Dominum Ludovicum Francorum regem, sollicitando iter vestrum cum omni diligentia usque ad conspectum ipsius Majestatis, ubicumque illam contigerit reperiri.

Tenebitis iter vestrum per Mediolanum ubi visitabis illum illustrissimum Dominum ducem et sub litteris nostris credentialibus, factis primo salutationibus et oblationibus generalibus pro more amicabilibus et fraternis, nomine nostro, cum forma verborum gravi et accommodata, declarabitis causam missionis vestrae in Franciam esse ut cum illa Christianissima Majestate gratulemini de ipsius successione ad illud regnum ; quod quidem officium tanto convenientius a nobis est faciendum, quod cum illustrissima domo Aurelianensi et præsertim cum præsenti regia majestate, semper nobis fuit antiquissima amicitia et benivolentia. Si in responsione illustrissimi domini ducis Mediolani aut in aliquo alio congressu, Excellentia sua vobis fecerit mentionem de rebus Pisarum, respondebitis non habere super hoc aliquem ordinem a nobis, sed quod, ex intelligentia quam habetis intentionis nostræ, potestis affirmare et affirmabitis nos noluisse neque velle occupare Pisas, sed tantummodo ipsarum libertatem defendere et conservare, pro honore nostro; et quotiescumque reperiatur et proponatur aliquod medium expediens quod faciat dictum effectum, cetera facillime componentur; ad quod si prefata Excellentia replicaverit aut dixerit ut tale expediens a nobis proponatur, respondebitis esse convenientius ut ab aliis fiat ejusmodi propositio et concludetis quod a rebus debitis et honestis discessuri non sumus, salva semper libertate et securitate Pisanorum ac honore et fide nostra. Presupponimus superius illustrissimum dominum ducem reperiri Mediolani ad appulsum versum; sed si forte ibi non reperietis Excellentiam suam, in hoc casu predicta referetis locumtenenti quem Excellentia sua Mediolani dimisisset. Expediti deinde ex Mediolano, continuabitis profectionem vestram per viam Mon-

tisferrati visitabitisque in illo loco illustrissimum dominum marchionem et dominum Constantinum, sub litteris nostris credentialibus, explicando verbis convenientibus amorem erga se nostrum, declarando etiam causam legationis vestræ esse pro congratulatione regiæ successionis ad regnum Franciæ, demumque agendo gratias pro iis que nuper scripserunt in Franciam de statu nostro. Hoc idem officium visitationis et declarationis legationis vestre facietis magnifico domino Johanni Jacobo Trivulcio in civitate Hastensi, Reverendissimo Domino Cardinali Sancti Petri ad Vincula in loco Chieri et illustrissimis dominis duci et ducissæ Blanchæ Sabaudiæ in civitate Taurini; quibus omnibus reddetis litteras nostras credentiales. Agetis etiam convenientes gratiarum actiones prefatis Reverendissimo Domino Cardinali et magnifico Domino Johanni Jacobo pro iis quæ de nobis scripserunt in Franciam et insuper notificabitis Reverendissimo Domino Cardinali operam assiduam a nobis prestitam pro conservatione et securitate illustrissimi domini præfecti et rerum omnium suarum; quod etiam in futurum promptissime facturi sumus, et similiter notificabitis favores a nobis prestitos Domui Orsinæ.

Exequutis omnibus præmissis, dirigetis iter vestrum ad montes et postea versus Parisius, ubi intelligitur Christianissima Maestas reperiri cum suis baronibus.

Quid autem cum ipsa Majestate sitis acturi, vobis postmodum declarabimus aliis litteris nostris.

De parte : 153.

Franciscus Fuscareno, Domenicus Bollani, consiliarii, Paulus Barbo, Marcus Bollani, sapientes consilii, volunt partem lectam usque ad « *Presupponimus* » et postea sequatur :

Expediti ex Mediolano, continuabitis profectionem vestram recto itinere et per viam breviorem versus montes, et Taurini visitabitis illustrissimum ducem, si ibi fuerit, et Dominam Blancham, ducissam Sabaudiæ, quibus, post generalia, sub litteris nostris credentialibus communicabitis causam legationis vestræ esse pro congratulatione regiæ successionis ad regnum Franciæ; verum si in itinere, aut magnificus D. Constantinus Cominatus, sive Dominus Johannes Jacobus Trivulcius seu Reverendissimus D. Cardinalis Sancti Petri ad Vincula vobis occurrerit, facietis cum eis et eorum quolibet idem officium communicationis, verbis convenientibus et gratis; agendo etiam eis gratias pro iis quæ nuper scripserunt in Franciam de statu nostro, et insuper declarando Reverendissimo Domino Cardinali operam assiduam a nobis prestitam pro conservatione et securitate status illustrissimi domini præfecti et rerum omnium suarum; quod etiam in

futurum promptissime facturi sumus, et similiter declarabitis favores a nobis prestitos domui Ursinæ.

Data autem exequutione omnibus præmissis, dirigetis iter vestrum ad montes et versus Parisius ubi intelligitur Christianissimam Majestatem reperiri, cum suis baronibus; quid autem cum Sua Majestate sitis acturi, vobis postmodum imponemus aliis litteris nostris.

De parte : 38.

De non : 1.

Non syncere : 0.

Constantinus de Priolis, Paulus Barbo, Aloysius Bragadino, Nicolaus Trevisano, Philippus Tronus, sapientes consilii, Hieronimus Orio, Georgius Cornario, sapientes terræ firmæ.

Quæcumque acturi eratis usque ad radices montium, vobis particulariter imposuimus aliis precedentibus litteris nostris; præsentibus autem vobis imponemus quantum postea executuri sitis; et primum, si in loco Molines reperietis illustrissimum dominum ducem aut ducissam Borbonii, volumus eos visitetis sub litteris nostris credentialibus, dolendo de morte quondam serenissimi D. Caroli, et congratulando de eorum sospitate. Additis quoque verbis convenientibus in salutationibus et oblationibus generalibus ut moris est, sollicitabitis iter vestrum usque ad conspectum Christianissimæ Majestatis, a qua impetrata et constituta die et hora audientiæ vestræ vos reverenter presentabitis Majestati Suæ, et redditis litteris nostris credentiæ, sub illarum fide exponetis nomine nostro : quod dum mensibus proxime superioribus allatum nobis fuisset nuntium felicissimæ successionis ipsius Majestatis ad illud amplissimum et nobilissimum regnum, incredibiliter sane fuimus oblectati, usque adeo ut magnitudinem gaudii nostri explicare non valeamus, pro nostra singulari et vetustissima benivolentia, et observantia qua semper prosecuti sumus illustrissimam domum Aurelianensem, et imprimis Majestatem suam, ob suas rarissimas et admirandas animi et corporis dotes. Destinavimus illico ad eam J. P. Stellam, fidelissimum secretarium nostrum, habita prima noticia dictæ successionis; qua postea confirmata et acceptis litteris ejusdem Majestatis illam significantibus, confirmatum fuit gaudium nostrum et usque ad extremum cumulum allatum. Adeo tum rationibus antedictis, et pro explicanda uberius et declaranda universo orbi hac mente et dispositione nostra, devenimus absque mora ad electionem vestram, quos diligenter expedivimus et misimus, testes cultus et reverentiæ nostræ erga Christianissimam Majestatem suam; cum qua congratulabimini de ipsius incolumitate nobis optatissima, ac prosperis successibus suis, et facietis commendationes ac oblationes status ac rerum

nostrarum generales, verum amplissimas, affectuosas ac reverentes, diffundendo vos in qualibet parte, et amplificando præcipue devotionem nostram erga Majestatem præfatam, gaudiumque et lætitiam a nobis susceptam ex ipsius fausta et fortunatissima successione. Quantum vero eritis in explicatione dictarum partium, quas nos compendiose tum enumeravimus, facundiores et graviores, servato semper decoro, tantum feceritis rem convenientiorem veritati et nobis gratiorem. Et hæc est summa exponendorum a vobis in prima publica et generali audientia quæ a Majestate Christianissima vobis assignabitur.

In secundo vero privata et secreta audientia, quam de more impetrabitis, facietis Christianissimæ Majestati accommodatam replicationem observantiæ et devotionis nostræ erga Majestatem suam, cum omni ampla et larga forma verborum, et concludetis asseverantes eidem Majestati nostram firmam intentionem et desyderium esse semper fore unitos et conjunctos Christianissimæ Majestati suæ vera et solida amicitia, alliantia et confœderatione, et omnem ipsius gloriam ac commodum existimare proprium nostrum. Ad hæc proposita vel aliter, si ipsa Christianissima Majestas vobis faciet aut alio quoquam medio fieri faciet mentionem esse propositi sui inire novam alliantiam et intelligentiam, respondebitis habuisse gratissimam talem promotionem, quam etiam affirmabitis futuram nobis acceptissimam, et conabimini cum ogni dexteritate elicere ac intelligere omnem particularem et resolutam intentionem Christianissimæ Majestatis in hac materia, dando nobis minutam et diligentissimam notitiam de omnibus, ut opportune respondere possimus.

Præterea, scimus vos habuisse notitiam a Joanne Dulci, secretario nostro in Sabaudia, de practica quam habemus conducendi ad stipendia nostra Magnificum Dominum Joannem Jacobum Trivulcium, vobis communicata ab ipso secretario ex ordine nostro; superest tantum ut illustrissimus Dominus Johannes Jacobus habeat licentiam a Christianissima Majestate, pro qua impetranda jam ad eam scripsimus uti videbitis ab exemplo iis introcluso. Quamobrem mentis nostræ est volumusque quod si ad appulsum vestrum in Franciam Christianissima Majestas talem licentiam jam concessisset, ex eo convenientes gratias agatis Majestati suæ nomine nostro; si vero forte nondum talis licentia fuisset impetrata, in hoc casu volumus ut vos apud Christianissimam Majestatem intercedatis et coadjuvetis ut ipsa licentia ab ea concedatis.

Insuper scitote fuisse nos factos certiores litteris Johannis Petri Stellæ, secretarii nostri in Francia Christianissimam Majestatem ad propositum rerum Pisanarum ipsi secretario nostro dixisse quod, licet nobis scriptura sit ad efficacem instantiam quorumdam suorum in hac re, nihilominus

gratum erat Majestati suæ ut Pisas defenderemus et conservaremus in propria libertate. De quo reverentes gratiarum actiones referitis ipsi Majestati, soli remotis arbitris, declarando quod defensio Pisarum et conservatio in sua libertate est cum maximo honore Majestatis suæ, tum quia illa civitas reducta fuit in libertatem ab ejus serenissimo predecessore, tum vero quia dictæ omnium imprimis insidiantur inimici Majestatis suæ quibus Florentini sunt uniti et colligati tali nexu, ut majorem esse non posse videatur.

Ad hæc, captata opportunitate, volumus Christianissimæ Majestati soli et modo secretissimo notificetis, tamquam ex vobis, Laurencinum de Mediois inter alios particulariter et minutissime prescribere illustrissimo domino duci Mediolani omnia quæ in dies et in horas aguntur in Francia; de quo datis notitiam Majestati suæ pro officio et debito vestro ac pro commodo rerum suæ Majestatis.

Visitabitis sub litteris nostris credentialibus illustrissimum Dominum ducem Lotharingiæ et omnes alios duces et barones qui vobis videbuntur et gratos esse intellexeritis Christianissimæ Majestati; utendo erga omnes verbis amicabilibus, gravibus et accommodatis, et tenendi eos ac eorum quemlibet optime edificatum et dispositum erga statum nostrum, similiterque utemini omni familiaritate cum nunciis Reverendissimi Domini cardinalis Sancti Petri ad Vincula, Magnifici Domini Johannis Jacobi Trivulcii et magnifici Domini Constantini Areniti.

Item visitabitis oratores pontificios necnon serenissimorum regum Romanorum, Hispaniæ et Angliæ cum verbis generalibus et convenientibus, advertendo tamen diligenter ne ex talibus visitationibus Christianissima Majestas aliquam suspitionem capere possit.

Visitabitis *quoque sereninissimam Dominam reginam blancham*, consortem quondam serenissimi dicti regis defuncti, dolendo de morte ipsius quondam serenissimi regis, verbis gravibus et affectuosis, et si ad apulsum vestrum Christianissima Majestas contraxisset matrimonium cum prefata serenissima domina regina, et id esset jam publicatum aut vobis communicatum a Christianissima Majestate, cum utroque congratulabimini nomini nostro de tam felici contractu nobis jucundissimo et optatissimo, et ad hunc effectum his erunt alligatæ letteræ credentiales dirrectæ ad serenissimam reginam, alteræ tamquam ad viduam, alteræ vero tanquam ad consortem præsentis serenissimi domini regis. Vos vero illis tantum utemini quæ servient ad propositum.

Demum ad abundantem cautellam et ad plenam instructionem vestram mentis nostræ est quod si forte Christianissima Majestas aut alius quispiam fecerit mentionem de capitulis alliantiæ alias initæ cum serenissi-

mis regibus Ludovico et Carolo defunctis, respondere debeatis vos non habere aliquam noticiam eorum, et quod creditis ea fuisse consumpta in illo igne quo combustum est pallatium nostrum.

Eritis autem diligentissimi in scribendo et minutissime significando omnia occurrentia de die in diem.

Scribantur quoque dictis oratoribus aliæ litteræ committentes ut captata occasione impetrent litteras patentes pro securi accessu et reditu triremium et navium nostrarum per loca omnia Christianissimæ Majestatis et similiter omnium mercatorum et subditorum nostrorum citro utroque commeantium.

De parte : 213.

Antonius Calbo, Leon Grimani, sapientes terræ firmæ, volunt commissionem suprascriptam, excepto secundo capitulo loco cujus dicatur ut infra :

In secunda vero privata et secreta audientia, quam de more impetrabitis, facietis Christianissimæ Majestati accommodatam replicationem observantiæ et devotionis nostræ erga Majestatem suam, cum omni larga et ampla forma verborum; et concludetis asseverantes eidem Majestati nostram firmam intentionem esse semper esse unitos et conjunctos Christianissimæ Majestati suæ et omnem ipsius gloriam et comodum existimare proprium nostrum. Ad hæc proposita vel aliter, si ipsa Christianissima Majestas vobis faciet aut ab aliquo alio fieri faciet mentionem de nova alliantia sive intelligentia inter nos ineunda, ostendetis non habuisse nisi gratissimam talem promotionem, et cum omni dexteritate nitemini elicere et intelligere omnem particularem et resolutam intentionem Christianissimæ Majestatis in hac materia, dando nobis minutam et diligentissimam notitiam de omnibus, ut opportune respondere possimus.

De parte : 90.

De non : 4.

Non syncere : .....

II.

LETTRE DE LA SEIGNEURIE DE VENISE A SES AMBASSADEURS EN FRANCE POUR ANNONCER LA PROCLAMATION DE LA LIGUE.

(Venise, *A. d. S.* Secreti Senato, XXXVII, fol. 82 v°. — 26 mars 1499.)

Oratoribus nostris in Francia.

Scripsimus vobis postremas litteras nostras die XX mensis præsentis, et sicuti per eas vobis diximus esse facturos, ita hodie, in Dei nomine, publicari fecimus confederationem et ligam nostram, presentibus et astantibus illustrissimo domini ducis Ferrariæ et aliis omnibus oratoribus existentibus in hac civitate nostra, cum tanta solemnitate et festivitate, omniumque applausu et lætitia totius civitatis ut vix exprimi posset; neque jam multos annos solemnior aut festivior dies et actus visus fuit apud nos celebratus. De quo volumus ut Majestati Christianissimæ nostro nomine communicationem faciatis. Præterea ut illam participem faciamus de omnibus occurrentibus et de iis præsertim quæ sunt majoris importantiæ et digniora scitu Christianissimæ Majestatis suæ, volumus eidem communicetis et legatis exemplum introclusum novorum quæ habemus de successibus et machinationibus infidelium. Expectamus in dies intelligere appulsum Constantinopolim Andreæ Sauli, oratoris nostri, cujus litteris procul dubio intelligemus particularius omnem veritatem et cuncta significari curabimus Christianissimæ Majestati, licet non dubitemus ipsam et a Reverendissimo cardinali magno magistro Rhodi et ab aliis compluribus habere omnia quottidiana occurrentia illarum partium. Interim nos diligentissime incumbimus preparationi et multiplicationi classis nostræ et aliarum provisionum necessariarum pro securitate status et locorum nostrorum.

De parte : 16.

Sapientes consilii et terræ firmæ volunt litteras primas in totum; secundas suprascriptas usque ad « *interim* » tantum.

De parte : 150.

De non : 28.

Non syncere : 3.

III.

LETTRE D'UN AGENT ITALIEN ANONYME.

(Milan. *A. d. S. Carteggio Generale.* Copie. — 10 mai 1499.)

Cette lettre, qui, d'après la note du début, a une autorité particulière, contient, outre les renseignements relatifs à l'ambassade française à Venise, un grand nombre d'informations générales sur les affaires du temps : négociations de Louis XII avec Maximilien; guerres de Suisse et de Gueldre; menaces contre le duc de Milan et le roi de Naples; Mademoiselle d'Albret et le mariage de César Borgia, etc., etc.

(Questa lettera ho habuto con fatiga, ne me ha voluto dare el nome de quello che la scripta, ne de quello al quale scrive; vero è chel parla molto appassionato. Tamen intendo esser persona qual spese volte se retrova alla presentia del Re. Non ho havuto tempo de fare altro scrivere in megliore forma.)

E per satisfare il dubio che dico come questo Christianissimo Re habia lassato passare lo accordo de Pisa tra Venetiani contra Fiorentini, nel quale se presume sia in secreto el signore Ludovico : vi diro che cosi como la natura ha provisto che questo Christianissimo Re Luiso sia asumpto a la corona, contra quasi la rasone e commune opinione, anchora ha voluto provederlo de tanto ingenio e veritate che se habia accognoscere è de animo de volere fare prova de la gran possanza de la corona; e per tal causa ha habuto poco respecto ad alcuno inganno se li potesse pensare, et ha dato fede e da più in demonstratione che in li effecti ..... [1] cum opinione venendoli loro mancho seria mazore danno a loro medesimi che ala sua corona. Accertovi che qui non è falso consilio ..... [2]; et è da suoi consilieri cognosciuto tale che ultra che per se medesimo se resolve bene, anchora è per far male capitare chi non lo consiliasse per lo dritto. Et assi posto in testa e deliberato la impresa de Milano cum dire de chi li vole havere gratia segua la opinione sua a exequire tale effecto. Consiliò bene et è determinato che la sua impresa lhabia ad essere de gente italiane. De dinari è tanto potente quanto havesse non solo combatere Milano ma

1. Quelques mots illisibles. La copie tout entière est en fort mauvais état.
2. *Ibid.*

tutta Italia se fusse contra Sua Maestà; et a la sua defensione e sua accautela ha facto tanta preparatione al dinaro che, se poi la fortuna li fusse per una o doe fiate adversa, se possa per forza per il dinaro iterum reponere subito cosi potentissimo exercito contra lo inimico. E da qui nasce che de Sua Maestà è levata fama di esser misera, et è vero che non ad altro da che a la cassa, poique che se possa laudare havere la Sua Maestà dinari. Io per me, come uno de li desiderosi de vedere questa impresa, laudo fin qui questa tal sua deliberatione; non so che direte voi.

Qui lo oratore veneto demonstra andare de bone gambe et è grato al Re; ha spesso cavalari de Venetia e monstra non havere paura de le cose Turchesche, et heri dece nova al Re de doi ambasatori creati per la Signoria, quali de certo deveno partire da Venetia per qua; et zunti, questo partirasse; e sono de opinione lo aponctamento de Pisa tal qual el fu, fusse meglio albora per la Signoria che andare più avanti, peroche l'haveria convenuto tandem far con mazor damno e carigo. E questo Christianissimo Re con suo sapere cerca far con lo Re de Romani alchuno apunctamento; tamen non è stato modo, forse tirato da danari del signore Lodovico; per il che, como ha piaciuto a Dio, li Svizeri hanno tolto causa de querella et poste in su larme contra el dicto Re de Romani, e fin qui in diverse bataglie e rescontri, sono morti da 20,000 Tedeschi in suso, e sono tanto impauriti che como sente el nome de Svizeri, fremano; e sono per l'Alamagnia con gran bisbiglio, perche tutti li villani annazano la victoria de Svizeri per essere liberi como sono; a lo opposito la persona propria del Re de Romani e tutta la nobilità con circa 40 milia pedoni et 13 milia cavalli; e Suiceri sono a pede 38,000; de quali sono 30,000 che custodiano li montani, e sopra al campo del Imperio tre milia in una altra banda, et cinque milia in una altra, vano per lo patrimonio del imperatore in certe valle depredando e bruzando. Per li Sviceri se adomandata a fare la bataglia, li Alamani recusano, speravano per longeza de tempo resolvere, imperoche li Sviceri sono mal forniti de grani, e vivano de carne e lacto; e doi di fa vene nova al Re de 21 del passato che erano li Sviceri sosi e trovato certe gente, quelli erano lontanati da la persona de lo imperatore quattro milia, ne morireno sei milia de quelli e facto revoltare el campo, ma el Re a provisto a Sviceri de denari e mandate artigliaria e facta munitione. Da laltra banda, ha expedito M. Roberto de la Maza cum 300 lanze, et andara a trovare el duca de Geldria; e de quella altra banda li dara molestia. Poteria essere de poiche dopo strato se recognoscera el suo errore, con lo quale manda anchora 40,000 milia franchi. E per levarli el modo de qualche argento de Italia, senza alcuno dubio el Re rumpera la guerra a Milano, e li commissarii sono expediti per levare le compagnie erano in Borgondia, e

passera sino al compimento de mille e seicente lanze; e alla fine de questo passera la fantaria, e sono certo che avante la havuta de questa, per la via de Leono, harete havuto nova del commissario del loro passare de le gente de arme. Iterum ego replico che per el di de Sancto Joanne havera el Re in Italia 25 milia combatanti, per quanto ha affirmato de sua bocha; el quale promette essere Re de una parola, e cosi cognosceriti quanto sera differente questa potentia da essere in mane sua ad quella era avanti che lui fusse re, e affirmerase la opinione nostra che havera presto principio, del quale, se non me ingano, finira cum honore e fructuosa fine a questa corona.

Et el signor Ludovico convera de che de longo antiveda a salvare li denari per se per condurse a Cotignola, dove la residentia de sui antenati, e sel Imola per la casa sforzesca, apresso, loro videndo la patria del patrono suo tore novo marito, havera pur presto che dire, e parerali havere somniato.

El re Federico credo fara mancho bona chiera lui che quelle che ascondava. De lui senterite li currere adosso uno orso che lo divorera cum magiore rabia che non fe el re Carlo, e sera breve e portera questa insignia. Dirate al compare nostro che li potria dare una nova che li piaceria, e che per non dispiacerlo la tengo ne la pena, e che uno spirito travalia e da lui havera essa nova.

La regina e gravida, e gustali; el re a uno pocho de podagra ad uno pede; et cum tucto cio dasse bona cera, e cum pochi denari nel generale.

La filia di Monsignor di Libretio è gionta qui; e per dirve de sua bellezza e formita di corpo ella essere de melio de vulto, laudata de virtù e costumi; e secondo mia opinione e donna di 23 o in 25 anni, e sono fin a questa hora dacordo de ogni cosa; et è stato piu a proposito questa donna per lui che la fiola de Don Federico, volendo far fundamento in le cose de Franza.

La partita del re de qui se dice che sera infra [pochi di] e che lo intenda, che el ha el diavolo adosso; chi dice che andera a Montcare che apresso Paris a 20 leuge, e chi che li andera a Leone; chi dice de no, che andera de qui a Leone. Non so che me creda, ma sono ben certo lo regina malvoluntara salarga da lui et anchora Sua Maestà l'ama assai; e se non per non lassarla, non staria fermo uno giorno ad una terra; ma pur tutti concludo che in breve se ritrovera a Leone e passera piu avante.

Haveva dimenticato dirvi il meglio, che doi ambasatori expediti per questa Maestà infra doi si deveno partire, e vano alla Signoria a Venetia; l'uno e lo episcopo gastro (?), l'altro monsignor Beomonte, homini de auctorita e bona fama. La causa no la intendo, profumesse sta per sollicitare li Veneciani al impresa secundo se sono obligati.

Pur e chiarita la partita del Re va al monte, e la Regina sei milia de qui; e de li andera a Monteregando, octo milia più; la dove aspectara Monsignor de Barbon che è in camino con la molie per essere a sua Maestà. E de li se sentera el viazo prendera. Non altro. Im Bles, a di x may 1499.

Tenuta fin a di XI. E chiarito chel re andera a Paris dove expectera lo archiduca de Flandres, che vene a parlamento cum sua Maestà, e stimasse per quello mezo restarano dacordo cum el re de Romani e subito vollera verso Leone.

IV.

LETTRE D'UN AGENT MILANAIS SUR M. DE TRANS.

Milan. *Arch. d. St., Carteggio generale.* — 16 mars 1499.

Illustrissimo signor mio,

Cum humili commendatione præmissa. Al partire feci da Lione per andare a la corte, essendo in Burges per tollere cavalli de posta, me fu refferto che Monsignor de Trans era passato, ed haveva, per alcuni soi boni respecti che ha cum el duca e duchessa de Borbono, facto il camino de Molino. Subito, intendendo questo, ritornai adrieto e gionse Sua Signoria de qua de Molino ad uno loco nominato Rioms: e dapoi a molti rasonamenti facti cum quella, e cognoscendo che lei era ne li medesimi proposti, me assicurai de mostrarli le littere di Vostra Signoria, e narrarli tutto quello haveva facto personalmente. Sua Signoria, inteso, rimase molto contenta et in grandissima satisfactione cum dire chio non li haveria potuto fare cosa più gratissima, maravigliandose però me fusse messo a tanto periculo. El quale Mgr de Trans lho travato tanto ben disposto a li servitii da Vostra Signoria quanto a dire se possa, e tanto più prompto e caldo lho trovato, quanto per lettere de quella ha cognosciuto che le offerte soe in volerla servire gle sono state accepte e gratissime, como Quella dal Reverendo potra più diffusamente intendere el tutto. Demonstrando io dapoi dessere mal contento de sua partita de la corte, me rispose che per necessità abisognava cosi facesse, e questo per essere stato sedeci mesi non haveva veduto le cose soe; e cum grandissima difficulta

1. Il y a un sommaire de cette lettre aux archives de Milan sous le titre de *Avvisi avuti da loco digno di fede.*

haveva havuto licentia dal Christianissimo Re, cum comandamento e promissione a mezo magio essere appresso de Soa Maestà. Et io, vedendo che la dilatione del tempo non era al bisogno, lo strinse a promecterme che per mezo aprile sera partito da casa e tornera più presto, quanto sera impiacere e comandamento di Vostra Signoria, laquale si è sempre prompta a servirla e farli cosa grata. E cosi insieme consultati, per mazor expediente, ne siamo venuti qui a Lione per dare spazamento ad Alexandro; che per questa prima volta, gli è parso cosi se habia ad fare. E per maior mia excusatione, acioche quelli de la corte non piglino del ritornare mio a Lione qualche suspecto, ho voluto che lui insieme cum mi scrivesse una lettera al reverendissimo cardinale *Ad Vincula*, narrandoli per suo contento me haveva voluto menare in sua compagnia fino a Lione; et el simile io anchora ho facto cum li Oratori Veneti; e pur stamatina, da uno cavalaro che è passato, ne havemo havuto resposta de luna e laltra parte, laudandome chio ho facto optimamente de contentare esso Monsignor de Trans. El qual se è offerto, e, cosi fo intendere a Vostra Signoria, la servira di tutte quelle cose li sera de piacere, realmente e bene, cioè de avvisi, pratiche, e de omne altre occurrentie che a la giornata succederanno in corte; governandose sempre mai in exeguire cum quella prudentia e modo che da quella sera advertito debia fare, non pensando ad altro se non de farli cosa grata.

Dopoi, adimandandoli quello me saperia dire de le cose de la Corte, me rispose che se manegiavano cum grandissimo silentio, e che a veruna altra persona el Christianissimo communicava le cose sue, excepto a San Piero ad Vincula, Roano, Ligni, ed a lui, fino al tempo è stato apresso de sua Maesta, che *ita est.*

Che lo Christianissimo Re, doi giorni avanti de sua partita, haveva communicato cum li sopradicti la deliberatione facta per Sua Maesta per tutto San Joanne proximo havere principiato la impresa de Italia, de laquale cosa ad esso Monsignore de Trans ci pare impossibile; subgiungendo dapoi che feci comandamento a li predicti che tale deliberatione se dovesse comunicare a verunaltra persona.

Che Monsignor de Ligni è facto e publicato locumtenente generale dal Re alla impresa de Italia, cioè da la banda de Ast.

Como la Sua Maesta ha rasonato mandare a dicta impresa 1,500 lanze, 12,000 pedoni, cioè 6,000 Alamani ed altritanti Guasconi. Lo Christianissimo ne ha dato la cura a Monsignor de Trans.

Che a quello di chel Re rumpara guerra al duca de Milano da la banda de Ast, Venetiani deveno in quello instante rumpere in Cremonese, quali sono obligati con 1500 homini darme e 6,000 pedoni.

Che lo Christianissimo voleva mandar nel campo de Venetiani a dicta impresa Monsignor de Trans e Monsignor de Ciamonte, liquali non hanno voluto acceptare lo partito de andarci. Tum a la Sua Maestà sara necessario ce mandi qualchuno altro de soi personnagi, perche li signori Venetiani ne fanno grandissima instantia che cosi se debia fare.

Che lo Christianissimo haveva expedito uno per andare ad Monsignor Zoanne Jacomo Trivultio a farli intendere la deliberatione de Sua Maestà de pigliare la impresa de Milano cum dimandarli el parere suo, e se altro intenda de la praticha de quella. El quale cavaliere sempre è venuto in nostra compagnia fino qui a Lione, che anchora a me ha referito el medesimo.

Come el duca de Savoya ha facto lo apunctamento col Re con soldo de 100 lanze e 15,000 franchi, lo Bastardo con 50 lanze e 4,000 franchi, e Sua Maestà faceva instantia che de presente se havesse declarare inimico del duca de Milano.

Como l'oratore neapolitano essendo ne li primi rasonamenti col Christianissimo Re et exortando la Maestà sua, in beneficio de la principesssa e del duca Valentinese, se dovesse adoperare de fare che Venetiani havesseno ad restituire le terre del Reame, e quelle per dote darle ad epsa principessa, Sua Maestà, questo inteso et indignata, volse che loratore mettesse silentio al suo dire, e non volse altramente ascoltarlo, comandandoli dopoi chel se dovesse partire del suo Reame, et in quello modo como credo vostra Signoria sta benissimo informata, et epso oratore è poi stato trovato per camino multo mal contento.

Como el Re, vedendo non potere conseguire el parentado de la principessa, ha facto in modo chel duca Valentinese è rimasto contento de tore la nepote de Sua Maestà, cioè la fiola di Foys. E per questo si era spazato uno cavallaro alla Santità del pontefice con pregarlo se habia accontentare de tale parentato, con promissione de accrescere ad epso Duca in Franza molto più mazor stato de quello si ha dato, e più di darli uno altro in quello di Milano et in quello del reame di Napoli. Monsignor di Trans crede certamente lo Papa acceptara lo partito. Dapoi che Monsignor di Trans è giuncto qui, ha havuto lettere da Roma como la Santità del Pontefice dice o chel Christianissimo lo inganna, o che non ha deliberato esser bono francese ed amico de Sua Maestà.

Che il Re ha rasonato, facto Pasqua, venire a stantiare a Lione, si per stare propinquo alle cose de Burgogna como etiam a quelle de Italia.

Chel Re si retrovava qualche summa de dinari, et al presente per consilio de San Piero in Vincula, haveva dato ordine de haverne molto più mazor summa, cioè de domandare in prestito a quello hano fama de

haverne. E si crede fin a quest'hora habia cominzato a San Malo e Belchayro, e cossi seguitava de mano in mano, dove vedara poterne cavare qualche constructo.

Como Burbono e San Malo se dovevano partire per andare alla corte; e li doveva a quella hora essere arrivato San Malo; e Burbono già saria partito se non fosse per uno poco de male ha al naso, che fu per causa de tirare uno archo a palo, che, volendo pigliare la mira, lui medesimo se percosse el naso. Se stima partira presto.

Che tutti li grandi signori de Franza non amano la impresa de Italia e se existima che unitamente habiano deliberato andare alla corte, per vedere con qualche bono modo de removere el Christianissimo Re de la sua mala opinione, e non pigliare tale impresa prima che le cose de l'imperator non siino bene assettate; e chel duca de Milano ha in Franza de grandissimi partesani ed amici; che quando seria el tempo, Monsignor di Trans se offerisse farli cognoscere a Quella.

Che li Fiorentini per necessita e bisogno siano del Re Christianissimo.

Como è in arbitrio del pontefice intrare in lega, e cossi gli è stato reservato el loco. El quale, contentato chel sii dal Re, se obliga mantenire alla impresa 600 homini darme e 3,000 pedoni, e de continuo la Santità Sua è quella che sollicita con instantia che la Maestà Sua vengi più presto sii possibile alla impresa de Italia.

Che Monsignor Zoanne Jacobo era in bonissima reputatione e benivolentia apresso al Christianissimo; el quale a li zorni passati li ha mandato de molti avvisi e maximamente pertinenti al stato di Vostra Signoria; riservando de dirmi il tutto una altra volta, e de intelligentie intrinseche che ha epso Monsignor Jacobo cum alcuni subjecti de quella e de primi.

Como si è deliberato rumpendosi guerra dal canto de Ast, non molestare altramente Genua, ne laquale Monsignor de Trans ce ha de presente qualche pratica. Che da questo non se ha da dubitare che, quando altro succedesse, Vostra Signoria ne seria da esso subitamente avertito.

Como se era in poca speranza de apunctamento con lo imperatore; uno a la corte se teneva per certo rumparia guerra in Burgogna, e li Francesi temevano grandamente li Alamani.

Che la Regina era gravida.

Che il Re non ha mignono alcuno.

Che Ghiraldo insiema cum Roano hano la cura del dinaro.

Como el duca de Lorena era alla corte e procurava de havere la Provenza, et el Re era rimasto contento se vedesse le rasone.

Como el Re non voleva in grado alcuno dare licentia ad San Piero ad Vincula.

Che San Piero ad Vincula, Roano, Ligni e Trans se sono più volte consultati che modo debea tenere el Re per venire alli damni del duca de Milano. Finalmente è facta resolutione non se habia pigliare altra che una impresa, cioè dal canto de Ast.

Che se ben el Re ha dicto de mandare in Ast 1,500 lanze, tamen pare impossibile, e questo per havere a provedere in altri lochi. Dopoi io ho domandato ad esso Monsignor de Trans se al presente era per passare gentedarme : me disse de non, excepto quelle erano deputate a la guarnisone de Ast, lequale vanno e vengono, como sono de continuo usitate de fare.

Monsignor de Trans supplica Vostra Signoria che le cose soe non se habiano a comunicare cum veruna altra persona, excepto cum el Brascha, e quello habia ad esser chi scrive le lettere, e non altro. E questo per causa ch'Ella sia ben servita ed a lui non si habia ad succedere qualche scandalo. Altro non accade. Sempre me raccomando humilmente a Vostra Excellentia.

In Lione a di XVI Martii. Humilis servitor.

Marcus ANTONIUS.

Suscription : ...ignor Duca.... mo Sig[no]re... er[andissi]mo.

V et VI.

ACTES RELATIFS A LA SIGNATURE DU TRAITÉ ET A L'ÉCHANGE DES SERMENTS DE LOUIS XII ET DU MARQUIS DE MONTFERRAT.

(Paris, *Arch. Nat.* J 508, nos 7 et 8.)

In nomine Domini. Amen. Anno Nativitatis ejusdem millesimo quadragentesimo nonagesimo nono, inditione secunda, die decima sexta mensis junii. Actum in Castri Casalis, videlicet in sala deaurata ipsius castri, presentibus spectabilibus viris Domino Ludovico de Saglian, locumtenente magnifici et præstantissimi domini de Bellomonte, domino Ludovico Ticiono, Dexane domino, marchionali consiliario, et nobili Girardino Boba, marchionali camerario, testibus notis et idoneis, ad omnia et singula infrascripta vocatis specialiter et rogatis. In quorum quidem testium et mei, infrascripti notarii, presentia, ibidem existentis, magnificus et generosus vir dominus Joannes de Pollignacho, dominus et barro de Bellomonte, consiliarius et cambellarius regius, ac magnificus Dominus Accursius Maynerii, juris utriusque doctor, etiàm consiliarius regius in magno consilio et judex major Provinciæ, ambo serenissimi et christianissimi domini Domini Ludovici, Dei gratia Francie, Sicilie et Jerusalem regis, *etc.*, oratores et man-

datarii (ut de eorum mandato ad infrascripta specialiter agenda constitit itteris patentibus prefati serenissimi domini regis datis in loco Castrinovi super Leriam die ultimo maii anno millesimo quadrigentesimo nonagesimo nono et secundi ipsius regni signatis : *Loys*, et cum alia signatura his verbis : *per lo Rey, Monsignor el cardinal de Amboysa et altri presenti* et signata : *Robertet*), ac etiam ibidem existentibus illustrissimo principe et excellentissimo domino Gulielmo, marchione Montisferrati, et illustrissimo domino Constantino Comminato, principi Macedoniæ, *etc.*, ejusdem illustrissimi domini marchionis avunculo, tutore et gubernatore, dixerunt et exposuerunt suprascripti Domini oratores et mandatarii regii habere in mandatis a suprascripto christianissimo rege requirendi a prefatis illustrissimis Domino Gulielmo marchione et Domino Constantino uti Constantino (*sic*) et tutore ac gubernatore *ut supra*, ratificationem et approbationem cum juramento quarumdam promissionum factarum prefato christianissimo regi per magnificum equitem Dominum Zaninum de Annono, oratorem ipsorum principum apud christissimam Majestatem et nomine ipsorum Domini Marchionis et domini Constantini factarum ; quarum quidem promissionum copia fuit lecta coram ipsis oratoribus et dictis testibus et me notario, relicto originali ipsarum promissionum apud christianissimum regem, ut ipsi domini oratores dixerunt ; et quam ratificationem prefati Domini oratoris regii requisiverunt et requirunt. Prefati autem illustrissimus dominus Marchio et illustrissimus dominus Constantinus, ejus tutor et gubernator, habita notitia et scientia dictarum promissionum per dictum dominum Zanninum de Annono eorum nomine factarum præfato serenissimo regi, et de ipsis promissionibus plene informati, ut dixerunt, ipsasque promissiones gratas habentes, eas omnes et singulas libente animo approbarunt et ratificarunt, ac approbant et ratificant, et pro majori approbatione juraverunt et quilibet ipsorum juravit, videlicet dominus Marchio, cum consensu, auctoritate et presentia præfati illustrissimi domini Constantini, sui avunculi, tutoris et gubernatoris, et ipse dominus Constantinus, uti Constantinus pro se, et uti tutor et gubernator ipsius domini Marchionis, in manibus præfatorum dominorum oratorum, recipientium nomine prefati christianissimi regis, ad sancta Dei evangelia tacta corporaliter, quod dictas promissiones et ipsarum quamlibet firmas et ratas habebunt et inviolabiliter observabunt ; præcipientes tam ipsi domini oratores regii quam praefati illustrissimi dominus Marchio et dominus Constantinus per me de præmissis fieri publicum instrumentum in fidem et testimonium præmissorum et sigillis ipsorum dominorum principum sigillari.

GULIELMUS.

CONSTANTINUS.

Ego Antonius Maymonus, filius quondam Joannis de loco Lu, diocesis Casalensis, imperiali auctoritate notarius et marchionalis secretarius, suprascriptis omnibus et singulis, dum sicut præmittitur agerentur, præsens fui, et suprascriptum instrumentum jussus et rogatus recepi et in suprascriptam publicam formam redegi, hicque me subscripsi, cum appositione soliti signi mei tabellionatûs in testimonium veritatis et in fidem omnium præmissorum.

Gulielmus, marchio Montisferrati, etc., et Constantinus Cominatus, ejusdem illustrissimi principis Domini Gulielmi marchionis, avunculus, tutor, curator et gubernator, etc. Al nostro amato et fidele ambassatore el magnifico cavalier meser Zanino de Annono, salutem et dilectionem.

Non essendo troppo tempo che lo serenissimo et christianissimo Ludovico, per la gratia de Dio Re de Franza, etc, sè dignato farne alcune promesse, come consta per due lettere patente de la Sua Majesta, date a Castelnovo sopra Leyra, l'ultimo giorno de Maio mille quatrocento nonanta novo, et de suo regno el secundo, signate : *Luys* et *Robertet*, et cum soi sigilli pendenti, et noi anchor li havemo promesso certe cose, come se contiene su le nostre patente quale Sua Maestà ha havuto da voi, et facendossi questo fu ditto che le cosse promesse da luno canto e da laltro sarano confirmate da le parte per sacramento personal. A questo effecto, e perchè primamente noi havemo, come era conveniente, facto lo nostro sacramento in mano del signor de Beaumont de Polignac et de maistro Accursio Mayner, juge mage (*sic*) de Provenza, consigleri et ambassatori de la Sua Majestà, per ratificatione de le dicte nostre promesse ; vi havemo commesso et commettemo, dato et daximo, per queste presente littere nostre, tutta la auctorita et possanza de recevere in nostro nome dal predicto christianissimo Re dicto sacramento personal, sopra li sancti evangelii de Dio et altre reliquie, de tener et observare inviolabilmente tutto quello se contiene in le dicte due lettere de la sacratissima Sua Majestà e de pigliarvi lettere o acto publico, cussi come videriti esser expediente, promittendo noi et caduno de noi, per queste presente signate de nostra mano, haver firmo et grato tutto quello che per voi sara facto in quello chè sopradicto, tanto come fusse facto per noi medesimi.

Datum Casali, die vintidoi de junio mille quatro cento nonanta nono.

Gulielmus.
Constantinus.

Et plus bas : Maimonus.

VII.

LETTRE DU DUC DE MILAN AUX SOUVERAINS D'ESPAGNE[1].

(Milan, 30 juillet 1499.)
(Milan. *Arch. d. S. Cartegg. Generale.* Minute de la lettre.)

Exemplum regibus Hispaniarum.

Minime latere arbitramur Majestates Vestras quo animo Veneti, nulla ratione habita ejus societatis quam cum ipsis Majestatibus Vestris, cum serenissimo rege Romanorum ac nobiscum habebant, fœdus cum Francorum rege inierint. Id enim non obscurum visum est ab initio cum res agebatur, quia neque consilium suum Veneti fœderatorum alicui communicarunt, et contra fœderis nostri jura erat sine aliorum consensu novam societatem conciliare; tamen patere magis res cœpit, posteaque, æstate veniente, Francorum rex in Italiam copias mittere cœpit, et pontifex, dignitatis suæ immemor, dum majora pro liberis quam publicæ quieti animo complectitur, invitare et inflammare Francorum regem contra res nostras toto animo nititur. Veneti autem, acceptis in urbe sua legatis gallicis, jurejurando iterum affirmarunt se quod regi receperant de movendo nobis bello, eodem tempore quo Rex arma inferret, impleturos esse, et ut dictis fides sit, arma expediunt, peditatum in urbibus et populis suis omnibus scribunt, equitatumque properare in fines nostros jubent. Id per summam injuriam facere Venetos omnes non solum intelligunt, sed etiam mirantur, cum sciant nullam nos causam dedisse, et, moto ab Turcis bello, nihil minus Venetum senatum optare debuisse quam ut alterius belli cum pacem cupientibus materia pararetur. Neque vero impugnata a nobis in Pisanis rebus eorum studia inferendi belli causam dedisse dici possunt, cum in Pisanorum rebus nos ex fœdere nostro teneremur, et cum Venetis, quoad Italiæ tutum fuit, in expeditione Pisana senserimus. Neque ante nos arma nostra opposuerimus quam patuit Venetorum studia eo tendere ut, facti Pisarum domini, reliquam Italiam et ante alias oram Genuensem resque nostras servas facerent. Quod, armis nostris prohibiti ne facerent, obtinere per Francorum Regis adventum student; confisi, quod Regis armis ditionis suæ fecerit, id

1. L'hypothèse que cette lettre ait été adressée sous forme de circulaire à toutes les puissances n'est admissible, contrairement à ce que j'ai dit plus haut, que si l'on suppose de grandes modifications dans le texte même de ce document.

autem per regis mortem, aut per Gallorum intemperantiam se in ditionem suam temporis successu tracturos. Agitur ergo et ab Francorum rege, cum studio missis equitatu peditum (*sic*) tormentisque, ut cœptum a suis parum prospere bellum, majoribus viribus suscipiatur; et Veneti, tanquam si nihil Turcæ urgeant, magnis viribus terra marique nytent (*sic*) bellum nobis parare. Pontifex autem, ut trahendi in Italiam Gallos honestiorem titulum cupiditati suæ proponat, opera nostra ab Turcis bellum contra Venetos motum mentitur, ac tanquam christianae religionis auxiliator, ut Rex ipse Francorum quam maximis potest Gallorum viribus veniat contra nos litteris atque nunciis vocat, invitat et precatur. Haec, cum eorum opera per summam injuriam parentur et fiant, qui fœdere cum Majestatibus Vestris ac nobiscum vincti sunt, veniente ad ipsas Majestates Vestras serenissima Siciliæ regina earum sorore, significare ac indolere simul violatam fœderis et jurisjurandi religionem volumus, easque rogare ut, cum per injuriam gravi bello lacessamur, eorum culpa per quos ex fœdere defendere nos opportuisset, ipsæ ad defendendas res nostras pro fœderis jure ac pro gloriæ suæ magnitudine animum opponant. Quam rem, si pro mutuæ societatis vinculo expectare ab eis non possemus, tamen impetraturos nos esse confideremus, quia ab Gallis et Venetis non id agitur ut nos soli evertamur, sed quæritur ut, nobis eversis, de regno Federicus rex, gentilis vir, erciatur, et Galli ac Veneti, Neapolitano regno potiti, totius Italiæ domini conspiciantur, et per orbem terrarum aliis regibus ac populis leges imponant.

Mediolani, 30 Julii 1499.

VIII.

INSTRUCTIONS DE LA SEIGNEURIE DE VENISE AUX AMBASSADEURS ENVOYÉS A LOUIS XII A MILAN SUR LA POLITIQUE FRANCO-VÉNITIENNE.

(Venise, 28 septembre 1499).
(Venise, *A. d. S. Secreti Senato*, XXXVII, fol. 131).

1°

Oratoribus nostris ad Christianissimam Majestatem Franciæ,

Marinus Leono, DominicusMarino, Philippus Tronus, Domenicus Trevisano eques, sapientes consilii; Franciscus Tronus, Ludovicus de Molina, Georgius Cornario eques, sapientes terræ firmæ; Marinus Sanuto, Faustinus Barbo, Joannes Trivisano, Joannes Mauro, sapientes ordinum.

Exponenda a vobis Christianissimæ Majestati in prima et generali audientia dicta vobis fuere in precedenti commissione ad vos transmissa; quid autem successive expositurí et facturi sitis, nunc vobis declarabimus. Post primum igitur congressum, procurabitis esse denuo cum Christianissima Majestate in audientia secretiori, ubi, facta brevi et convenienti replicatione nostræ erga eam devotionis ac observantiæ necnon congratulationis ob felicissimos successus communis expeditionis, affirmabitis id quod plurimis argumentis et ipso experimento comprobavimus : nos esse immutabiliter conjunctos cum sua Majestate, et, licet non defuerint neque desint plures maligni et invidi qui conantur disseminare zizaniam, nos tamen talibus omnibus opturavimus aures nostras, nec sumus unquam audituri aliquid quod aliquomodo pertinere posset ad alterationem inducendam fœderi nostro, ut qui, pro naturali fide et constantia status nostri, intendimus, ut diximus, in cunctis esse conformes Christianissimæ Majestati; quam etiam rogabitis cum omni verborum efficacia quod, si quis audeat ei velle referre aut imprimere aliquid sinistrum de nobis alienumque a dicta intentione et proposito nostro, nolit ejusmodi falsis ac malignis detractationibus præbere aures, sed libere nobis omnia declaret ac aperiat, qui synceritatem et rectitudinem nostram sumus amplissime demonstraturi; et hoc pacto adimetur malivolis occasio malignandi.

Præmisso hoc fundamento, ingrediemini dextere ad exponenda Christianorum pericula a perfidissimis Turchis, christiani nominis hostibus, commemorando maximam eorum potentiam, commoditatem offendendi e malum animum eorum, demumque periculum imminens ac proximum Christianæ religioni, nisi celerrime provideatur : sunt etenim hostes in foribus Italie, mare ac terra ingredi moliuntur; et, si eis valida ac potenti manu non obsistatur, jamjam timendum est, subacta Italia, aliorum Christianorum exitium; quod dolenter providimus et predicamus, si mora aliqua interponatur remediis tanto malo ac incendio adhibendis. Capto Naupacto nunc hostes immanissimi inhiant occupationi ceterorum ocorum Peloponnesi et totius Orientis in summa trepidatione constitutorum. Ex alio latere maxima Tuchorum manus, supra viginti milia equitum, hac hora Istriam et Forum Julium invasit, sicuti ex summariis novorum quæ ad vos mittimus, intelligetis. Fecimus nos ac facimus, pro virili nostra parte, quidquid possumus pro tutella status nostri qui verissime dici potest scutum et antemurale reliquorum christianorum. Profectò sunt humeri nostri soli impares tanto pondere sustinendo, estque necessarium omnino ut tanto impetui aliorumque vires concurrant. Illud nos maxime consolatur quod vir nobilis Antonius Lauredanus eques, orator noster,

nobis significavit de intentione ac proposito Christianissimæ Majestatis succurrendi, non tantum nobis suis confœderatis, sed etiam toti labanti Reipublicæ christianæ. Hoc peculiariter decet Christianissimam Majestatem suam, hoc fuit semper institutum Christianorum progenitorum suorum, quos omnes, sicuti virtute, ita etiam meritis, velle superare certi tenemus regiam Majestatem suam; quando maxime, præter alias plurimas rationes, ad id teneatur pro conservatione Italiæ, cujus ipsa Majestas insignem partem possidet. Neque persuadere nobis possumus eam esse passuram ut, in ipsius fere conspectu, tanta christiano nomini clades inferatur. Nihil ab ea fieri potest Christo Deo nostro acceptius, nihil immortali laude dignius et gloriosius. Offert eadem Majestas, prout dictus orator nobis significavit, se terra exercitum, mari vero classem adversus impios Turchos esse paraturam; quodque contenta erit ac ordinabit ex introitibus ecclesiasticis inter alias provisiones accipi errogarique et poni in chistianos usus; hoc summopere laudabitis fieri a Christianissima Majestate cum tali diligentia ut presto omnia sint et in tempore preparentur, et præcipue naves magnæ quæ sunt potissimum ac principale obstaculum inimicis, laudamusque similiter prudens memoramentum Reverendissimi Cardinalis Rhotomagensis quod Majestas Sua primum scribat ad dictum Turchum, in forma ab eo memorata, ut desistat ab offensione nostra, et quanto erunt ejusmodi litteræ efficaciores, tanto accommodatiores erunt exigentiæ rei; expediretque eas mitti e vestigio per proprium nuntium seu araldum Christianissimæ Majestatis; et ita procurabitis ut fiat quo celeriùs poteritis. Verum cum consideramus qualitates potentiæ Turchorum, profecto elicimus hanc conclusionem quod, sicuti cessantibus provisionibus convenientibus adversus tantam potentiam actum esse censeri potest de christiana republica, ita certissime tenendum est, si unite et unanimiter Christianorum vires concurrant, ductu et auspicio Christianissimæ Majestatis, ad ferendas suppetias christianis adversus perfidissimos Turchos, brevi successuram (divina bonitate et clementia) inauditam victoriam cum tali sublimatione et gloria Regiæ Christianissimæ Majestatis, quanta nunquam alicui contigit serenissimorum predecessorum suorum. Non est difficilis hujusmodi expeditio si auctoritas Christianissimæ Majestatis accedat, si ipsius vires et aliquorum aliorum Christianorum ad tam sanctum opus conveniant. Non desunt christianis, per Dei gratiam, viri fortes et magnamini, non desunt arma et pecunia : accedat concordia, res facile transigi poterit, nam ut cetera commoda silentio prætereamus, sunt in Epyro bellicosorum hominum ingens multitudo, nil aliud expectans quam ducem et auctorem Christianæ expeditionis. Quid plura? Rem omnem bene consistere videmus

in christianissimo pectore istius Regiæ Majestatis quæ sibi nomen indelebile, Christianis vero salutem et securitatem parere potest. Indicta fuit alias tempore Urbani II pontificis maximi cruciata universalis adversus infideles, secutaque fuerunt ex hoc maxima Christianorum commoda. Idem poterit servari hoc tempore, et sicuti tunc trecenta et amplius christianorum milia reperta sunt ultro proficiscentia in communes hostes, ita nunc totidem et plura poterunt reperiri. Designavit jam Christianissima Majestas oratorem suum in Hungariam; aliam missura est pontificia Beatitudo, et nos quoque alium nostrum representantem mittere decrevimus ad hunc effectum. Serenissimus Dominus Romanorum Rex non est postponendus, sed imprimis ad Christianam expeditionem invitandus. Et si ad Majestatem suam in præsenti mitterentur oratores pontificiæ Sanctitatis, Christianissimæ Majestatis et Dominii nostri, hæc fœderis nostri demonstratio, non solum conferret judicio nostro apud ipsam Majestatem et Dominos electores ac reliquos principes Germaniæ Christianis rebus, sed etiam mirifice conduceret ad reprimendas machinationes Domini Ludovici; denique nihil producere posset nisi proficuum communi fœderi nostro. Hæc sunt quæ nobis occurrunt a vobis explicanda in secreta audientia in hac materia christiana, ad quam studebitis disponere Christianissimam Majestatem dictis rationibus et aliis quas vestra vobis prudentia sumministrabit, qui rei importantiam optime nostis. Et de omni successu nos reddetis festinantissime certiores ut in horas respondere possimus et ad singula declarare mentem nostram.

Propositiones nobis factas ab illustrissimo Domino de Ligni, medio Johannis Dulci secretarii nostri, intellexistis ante vestrum discessum, et similiter habetis noticiam responsionum a nobis factarum tam dicto Domino quam Reverendissimo Domino Cardinali legato : jussimus tamen pro ampliori instructione vestra omnes dictas scripturas acciperent ac secum defferrent secretarii vestri. Si prefatus illustris Dominus de Ligni, sive etiam Christianissima Majestas vobis verba fecerint in talibus materiis, respondebitis solita dexteritate et commoditate ingenii vestri in conformitate dictarum responsionum nostrarum ; declarando tam nostrum desiderium gratificandi eidem illustri Domino quam etiam procedendi unitissime in omnibus cum Christianissima Majestate, et conabimini elicere omnes particularitates voluntatis et propositi utriusque; nobisque cum omni diligentia minutissime cuncta significabitis. Verum dicto illustrissimo Domino de Ligni soli, et tanquam ex vobis, dicetis, venire ad Christianissimam Majestatem dominum ducem Ferrariæ et Marchionem Mantuæ, tentaturos verisimiliter habere protectionem regiam aut aliquid simile, et ideo suadebitis quod Excellentia sua non permittat habere

locum, sed sese opponat ejusmodi artificiosis inventionibus. Presentabitis quoque eidem Excellentiæ privilegium nostrum nobilitatis Venetiarum his alligatum, ornando munus verbis pertinentibus, ut optime facere scietis. Et in omni actione vestra studebitis tenere eumdem dominum conjunctum in amore nobiscum, similiterque Reverendissimum Dominum Cardinalem Rhotomagensem, necnon illustrissimum Dominum Johannem Jacobum Triulcium, quorum trium auctoritas et gratia apud Christianissimam Majestatem videtur aliis præpollere; eosdem autem Dominos seorsum visitabitis, sub fide litterarum nostrarum credentialium, cum expressione nostræ erga eos benivolentiæ et existimationis, ita ut a nobis amari et magnifieri cognoscant.

Diximus vobis superius jussisse ad vos deferri exempla responsionum a nobis factarum Reverendissimo Domino legato; quæ non dubitamus ad vos delata fuisse, una cum propositionibus nobis factis a Reverendissima dominatione sua, tam primis quam postremis; sed si forte earum aliqua vobis deficeret, accipere eas poteritis a viro nobile Antonio Lauredano, equite, oratore nostro, et a Joanne Dulcio. Ex dictis autem propositionibus et responsionibus plane intelligetis tam desiderium pontificis maximi quam mentem nostram ad unumquodque propositorum. Et cum impresentiarum ad Christianissimam Majestatem proficiscatur dictus Reverendissimus Dominus legatus, qui verisimiliter facturus est similes requisitiones, volumus et mandamus vobis ut secundum proposita respondere debeatis, et vos accommodare deliberationibus nostris, contentis in nostris responsionibus, favendo honesto desiderio pontificiæ Sanctitatis de providendo illustrissimo duci Valentinensi de aliquo statu in Italia et maxime de reliquiis Sfortiadum. Existimamus enim conveniens et necessarium ut Beatitudo pontificia teneatur optime disposita plurimis de causis, maxime vero ob expeditionem Christianam celeriter dirigendam ac prosequendam. Reverendissimum autem Dominum Cardinalem predictum sæpius visitabitis cum omnibus signis et demonstrationibus summæ nostræ existimationis, quam merito facimus Reverendissimæ personæ suæ.

Ad aliquod bonum propositum volumus Christianissimæ Majestati declaretis quod si, ob felicissimos communes successus, facta a nobis non fuerunt signa lætitiæ cum supplicationibus et aliis demonstrationibus juxta consuetum, id profecto processit, non quod ex iis non fuerimus vehementer gavisi, sed ob causam progressuum Turchorum mari et terra contra nos et statum nostrum, quæ nos ab omni extrinseca demonstratione lætitiæ revocavit.

Jussimus vobis consignari litteras credentiales plurimas tam cum inscriptionibus quam sine eis; nam volumus ut primarios barones, qui apud

Christianissimam Majestatem reperientur, sub earum fide visitetis nomine nostro, tenendo unumquemque erga nos bene dispositum; quum pro vestra prudentia non ignoretis quantum hoc conferre possit rebus benegerendis. Imprimis autem visitabitis illustrissimum ducem Valentinensem et illi declarabitis paternum amorem et affectum nostrum erga Excellentiam suam, et si vobis fecerit mentionem de propositionibus factis a Reverendissimo Domino Cardinale legato, respondebitis in consonantia responsionum nostrarum et nitimini illi persuadere et imprimere id quod revera est de nostra erga eum benivolentia nec minus de observantia et cultu nostro erga pontificiam Sanctitatem.

De hora in horam ad nos litteræ deferuntur ex Foro Julii, Turchorum exercitum illic adesse in magno numero, bene armatum et rebus omnibus munitissimum. Idcirco necesse predicavimus, cum per Dei benignitatem expeditio Mediolanensis absoluta censeri possit, partem dicti exercitûs quamprimum mittere in Forum Julii ad defendenda illa loca nostra, relicto reliquo exercitu in territoriis nostri Cremonensi et aliis ibi vicinis. De hoc facietis debitam communicationem Christianissimæ Majestati.

Per capitula fœderis nobis assignatur Cremona et totum territorium Cremonense, indistincte et generaliter, et ultra id Glarea Abduæ et quidquid continetur citra flumen Abduæ exclusive, excepto tantum Lecho; et, ad informationem vestram, flumen Abduæ est non tantum citra Leuchum sed etiam supra, dividitque fere mediam vallem Telinæ. Credimus nullam super hoc futuram dubitationem et quod cuncta loca nobis per capitula promissa indubitanter consignabuntur. Ad cautellam tamen dicimus vobis et mandamus quod si a provisoribus nostris generalibus certiores facti fueritis aliquem dictorum locorum indebite occupari, debeatis Christianissimæ Majestati talem occupationem declarare et rogare reverenter ut nobis integre consignetur quod a Majestate sua fuit promissum Et in hujusmodi tractationibus, tam cum Christianissima Majestate quam cum ceteris, utimini verbis dulcibus et plenis dexteritate et affectu, ita ut ob id Christianissima Majestas nullum de nobis ranchorem concipiat et certissime cognoscat nos nihil petere quod nobis jure non debeatur. In his autem materiis, si opus fuerit, adhibebitis favores illustrissimi Domini de Ligni et illustrissimi Domini Johannis Jacobi quos novimus esse rebus nostris affectuósos.

Habere debemus a Domino Ludovico, ratione salis nostri ab ipso habiti, ducatus LXXIII milia, sicut liquidissime constat, suntque ejusmodi debiti fidejussores et inter alios Ambrosius de Curte. Scripsimus pro obtinenda satisfactione nostra Johanni Dulcio, secretario nostro, a quo particulatim intelligere curabitis executionem ab eo datam mandatis nostris, vosque

cum omni diligentia procurabitis et apud Christianissimam Majestatem et apud alios qui vobis videbuntur, quod ex bonis dicti fidejussoris nobis satisfiat, sicut omnis æquitas et honestas exposcunt. Eritis in hoc studiosi et diligentes ut, si possibile est, hanc jacturam non faciamus.

Cum viro nobili Antonio Lauredano, equite, omnia, ut par est, communicabitis et unite cum eo vos exequabimus donec vobiscum fuerit.

Demum in scribendo eritis diligentissimi et minuta quæque nobis significabitis, usque adeo ut nihil desit ad exactam informationem nostram rerum omnium occurrentium.

De parte : 181.

D. Paulus Barbo, consiliarius, vult in totum dictam commissionem, excepto quod ubi in primo capitulo fit mentio de litteris scribendis ad Dominum Turchum a Christianissima Majestate et similiter in secundo capitulo, ubi dicitur de Domino duce Ferrariæ et Domino Marchioni Mantuæ. Hæ duæ partes ballotentur seorsum a reliqua commissione.

De parte : 111.

De non : 2.

Non syncere : 3.

2°

Eodem die.

Quod commissioni nunc captæ oratorum proficiscentium ad Christianissimam Majestatem addantur infrascripta capitula.

Habetis noticiam de toto successu Cotignolæ et ideo rem vobis aliter non enarrabimus. Sed quum non defecerunt maligni de eo nos accusare apud Christianissimam Majestatem, mandamus vobis quod pro justificatione nostra, nacti opportunitatem temporis, ingredi debeatis cum Majestate Regia in hanc materiam; faciendo prius hoc constans et firmissimum præsuppositum, nos in omnibus semper futuros conformes voluntati Christianissimæ Majestatis; et subjungetis quod pro extirpandis reliquiis locorum suppositorum Domino Ludovico et illius domus Sfortiadum, inimicorum Christianissimæ Majestatis et status nostri, intendebamus et jam incœperamus obsidere ac expugnare Cotignolam, non existimantes facere quidquid oppositum voluntati Christianissimæ Majestatis, prout etiam tunc communicavimus ipsius oratoribus, neque etiam formæ capitulorum fœderis nostri, in quibus specifice declaratur non tantum illud quod nobis assignandum erat, sed etiam id quod Majestas Christianissima recuperare proposuerat de ducatu suo Mediolani hereditarie sibi obvenienti citra Bononiam, ut in dictis capitulis expresse continetur. Et propterea, cum

Cotignola esset extra dictum ducatum, arbitrati fuimus non facere rem ingratam Christianissimæ Majestati si dictum locum Cotignolæ veluti rem communis inimici expugnaremus; quæ jam ab aliis vicinis dominis tentabatur. Verum cum copiæ nostræ dictum locum obsidione cinxissent, scripsit ad nos Dominus Johannes Jacobus Triultius, nomine regio, ut a tali incœpto desisteremus. Nos vero qui Christianissimæ Majestati, ut sæpius diximus, in cunctis gratificari et cum ea esse conformes intendimus, illico removimus illas copias nostras, et hoc pacto Cotignola fuit obsidione liberata. Facietis autem hanc explicationem pro justificatione nostra, ut supra diximus, cum omni forma verborum dextera et expressiva bonæ intentionis nostræ, ita ut Christianissima Majestas cognoscat nostram erga se devotionem pariterque synceritatem, quacum ambulamus in omnibus actionibus nostris, adversus falsas versutiasque calumniantium inventiones. Sumus etiam contenti et volumus ut de hac materia Cotignolæ accommodate verba faciatis cum illustrissimo Domino Johanni Jacobo Trivulcio, declarando ei quod superius continetur, ut deinceps non credat si quid ei dictum aut relatum fuerit alienum a rectitudine nostra.

Nota vobis est justitia causæ Dominorum Rubeorum de statu nostro optime meritorum, in qua particulariter scripsimus superioribus diebus oratori nostro Antonio Lauredano equiti, predecessori vestro, a quo vobis facietis consignari litteras nostras in hac materia. In eis enim inclusum continetur summarium jurium dictæ causæ, et ab ipso oratore intelligetis executionem ab eo datam in hoc negocio. Volumus autem et mandamus vobis ut, captata opportunitate quæ vobis videbitur, dictos Dominos Rubeos nostro nomine Christianissimæ Majestati commendatos faciatis, veluti benemeritos de statu nostro.

Fuerunt continuis temporibus communitas Lucensis affectissima statui nostro; familiam dominorum Orsinorum semper amavimus, et eorum pars nunc militat stypendiis (*sic*) nostris. Similiter Dominos marchiones Gabrielem et Leonardum Malaspinam habuimus semper rebus nostris propensos et inclinatos. Omnibus predictis favebitis, quemcumque si vobis occasio prestiterit, apud Christianissimam Majestatem, servatis tamen modo et temperamento sicuti pro vestra prudentia vos facturos non dubitamus.

De parte : 163.

De non : 5.

Non syncere : 0.

3°

Eodem die.

Philippus Tronus, sapiens consilii, Franciscus Tronus, sapiens terræ firmæ, Quod suprascriptæ commissioni addatur hoc aliud capitulum :

Verisimile nobis fit Florentinos apud Christianissimam Majestatem esse tentaturos omnia ut civitatem Pisarum, si possint, redigant ad pristinam servitutem. Quod esset satis inhumanum, ex diversis respectibus, quos non expedit impresentiarum commemorare. Aderunt illic oratores Pisani justificaturi et defensuri causam suam apud Majestatem prefatam. Vestrum erit et volumus quod illustrissimo Domino Johanni Jacobo Trivulcio, secretè et remotis arbitris, suadetis velit operari et efficere, sicut pro sua prudentia et auctoritate facere sciet, quod dicti pauperes Pisani non redeant amplius in servitutem Florentinorum.

De parte : 126.

De non : 30.

Non syncere : 2.

IX.

LA FAMILLE ET LES DÉBUTS D'ACCURSE MAYNIER.

J'ai dit dans le cours de cette étude, au sujet d'Accurse Maynier : « On a peu ou point de renseignements sur Accurse Maynier, sa famille, ses *origines et son rôle avant 1499, etc.* » M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, veut bien m'envoyer quelques renseignements puisés par lui dans les documents dont il a la garde, et je ne puis mieux faire que de transcrire ici ce qu'il m'écrit :

Accurse Maynier ou Meynier (plutôt) est un Avignonais. Un Meynier figure, dès 1316, dans la liste des *livrées* accordées aux cardinaux par Jean XXII. Parmi les maisons destinées au cardinal de Pratis[1] se trouve : *Idem stare Francisci Meinerii et liberorum Petri Meinerii quondam fratrum.* Vers 1425 il naissait à Avignon, de cette même famille, Guillaume Meynier qui devait avoir une grande réputation de jurisconsulte. Ce Guillaume fut reçu docteur ès droits à l'Université d'Avignon le 22 août 1458. Voici la preuve :

1. Fantoni, *Istoria d'Avignone*, I, p. 177.

(1458, 22 août) *Die 22 dominus Guillelmus Maynerii accepit doctoratum et agregationem in utroque jure* [1].

Dans les comptes de cette même Université d'Avignon on trouve :

Item XX mensis augusti solvit dominus Guillelmus Maynerii pro juribus doctoratûs sui quinque florenos.

Guillaume Meynier fut primicier de l'Université à quatre reprises différentes, en 1462, en 1481, en 1482, en 1501. Il mourut en 1502. C'était le père d'Accurse.

En effet, celui-ci, bachelier ès droits avant 1476, reçoit le titre de bachelier en théologie le 15 octobre 1476 :

Die 15, Accursius Maynerii in legibus baccalaureus, accepit baccalaureatum in canonico sub domino de Supervilla regente.

Le 21 juillet suivant, il reçoit la licence ès droits.

(1477). *Die 21 nobilis vir dominus Acurtius Maynerii accepit licentiam sub famosissimo domino Guillelmo Maynerii legum professore.*

Dans les comptes on trouve :

(1477, 21 juillet). *Anno predicto et die XXI julii fuit promotus ad gradum licentiae in facultate legali nobilis vir dominus Accursius Meynerii sub reverendissimo patre domino Guillelmo Meynerii legum famosissimo professore; qui nil solvit quia filius doctoris* [2].

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la filiation du père au fils. Accurse est bien le fils de Guillaume.

En 1478, le 28 décembre, je trouve Accurse Maynier parmi les conseillers d'Avignon.

En 1479 (23 juin), il est nommé assesseur de la ville, charge assez élevée. En 1480 (23 juin), il est encore assesseur pour la voirie :

Fuitque in assessorem dictarum carreriarum electus dominus Accursius Maynerii licentiatus.

Il paraît avoir quitté Avignon à cette époque, et il a joué un certain rôle dans les négociations entamées entre Louis XI et René d'Anjou pour la réunion de la Provence à la France. Je ne saurais l'affirmer n'ayant pas de preuves suffisantes.

C'est en tout cas à partir de ce moment que nous voyons Accurse Maynier mêlé aux affaires de France. En 1490 il est un des envoyés à Avignon de Charles VIII pour des négociations relatives au duché de Bretagne avec Anne de Bretagne. (Voir sur cette négociation singulière, *Archives histo-*

1. Archives de l'Université d'Avignon, D 36.
2. Arch. Univ. Avignon. D 134, Registre des gradués (1458-78), fol. 385.

riques et littéraires [Paris, Charavay, 1891], t. II, p. 495. Duhamel, *Un épisode de la réunion de la Bretagne à la France.*)

En 1492, Accurse Maynier est juge mage de Provence, charge qu'il occupe probablement jusqu'à son ambassade. Le reste de sa vie est plus connu. Il reçoit en 1501, d'Alexandre VI, l'inféodation d'Oppède dans le comtat Venaissin, et son fils Jean la fait confirmer. De là les Maynier ou Meynier d'Oppède, aïeux du fameux président.

Tels sont les renseignements précis que fournissent sur Accurse Maynier les archives de Vaucluse. Ils prouvent à n'en pas douter que l'ambassadeur de Louis XII était d'Avignon. Je ne crois pas pouvoir mieux remercier M. Duhamel de me les avoir transmis qu'en les communiquant à mon tour à mes lecteurs.

X.

DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A ACCURSE MAYNIER.

I. UNE LETTRE D'ACCURSE MAYNIER A LA SEIGNEURIE DE FLORENCE (avril 1500).

Florence, *Arch. di Stato*, *Signori. Carteggio*, *responsive originali* 14, fol. 239 classe X, distinzione 2, n° 40.)

Suscription : *Illustrissimis dominis prioribus libertatis et vexillifero justicie confaroneriis excellentissimi Dominii florentini, dominis honorandissimis.*

Illustrissimi patres et excelssi domini michi honorandissimi commendaciones humiles. Nichil profecto magis erat quod cuperem quam ut Christianissimæ Magestatis (*sic*) vobis amicissimæ imperio et data opportunitate illustrem illam civitatem vestram et excellentissimum dominium devotioni Magestatis prefatæ infixum visitare et coram possibili reverentia officio et ipsos occulis possem venerari. Sed quoniam quo rei Magestatis christianissimæ indeque vestræ diligenter officium meum impartirer, Sfortiadae tumulentiae conatus ad breviorem viam quæ michi patuit invitarunt, ut litteris christianissimæ regiæ Magestatis, quibus, pro fideli et singulari presidio munitus, Alpium rigores superabam ad vos destinatis, quanto ocius fieri potuit ad illustrissimum istud dominium

Venetum pervennere. Dei tamem gracia et justicia et comuni nostra victoria, qua sacris solempnibus diebus de Sforcia triumphamus, preventus; de qua cum Christianissima Magestate predicta serio triumphare Excellentias vestras probatissimum est, ut qui laboribus, periculis et impensis participastis, gaudii, honoris, salutis et prosperitatis sitis ipsi quoque participes, et id de Magestatis suæ proposito constanti sanatissimaque mente esse haud dubitandum est Ego vero, qui a puero a clarissimis Florentinis e cujus et matris sum inter Florentinos educatus sum, gratitudinis omnis et obsequendi desiderium omne pectori meo fixum habeo, quamvis mores egregios amplissimamque virtutem illorum non retinuerim. Qualiscumque tamen sim, certum sit Excellentiis vestris me totum omnemque operam meam vestris fore obsequiis dicatam. Bene valeant illustrissimae et excellentissimae Dominationes Vestrae.

Illustrissimae Dominationes Vestrae et Excellentiae servitor Accursius Magnerius regis christianissimi orator [1].

II. DEUX LETTRES DU MARQUIS DE MANTOUE A ACCURSE MAYNIER.

François de Gonzague, après avoir bien accueilli les ambassadeurs Beaumont et Maynier à leur passage en juin 1499, resta en bonnes relations avec eux, surtout avec le second. Les deux documents ci-dessous publiés d'aprés l'*Archivio Gonzaga* de Mantoue prouveront la continuité de ces bonnes relations en 1500, et le respect de Maynier pour les libertés ecclésiastiques, même au profit de personnages indignes, comme semble l'avoir été ce père ermite.

Les originaux de ces lettres, adressées l'une et l'autre *Domino Accursio Mainerio*, sont à leur date dans le registre *Copialettere* CLXVI à Mantoue.

1°

Reverende domine, perperam Dominationi vestræ relatum est prophanis nos conclusisse carceribus patrem Hieronymum heremitam. Non enim sumus adeo rationis religionisque expertes, adeo abjecti pudoris ut auderemus ecclesiasticam violare libertatem ignoremusque homines divinis initiatos nostri non esse juris. Res autem sic se habet : magistratus epis-

1. La pièce (originale et autographe) n'est pas datée, mais intercalée dans le registre entre des lettres du 23 et du 25 avril. Je dois remercier ici mon ami M. E. Casanova qui a bien voulu collationner pour moi cette pièce dont le texte est particulièrement obscur.

copales hujusce civitatis nostræ, compertis nonnullis ipsius heremitae criminibus, quae hactenus bonitatis nubes velavit, illum sub custodia habendum censuerunt, quodque nos maxime piget, variis irretitum deprehenderunt facinoribus. Fuçata simplicitate Dominationem Vestram nosque heremita fallere potuit; Deum non potuit. Eidem dominationi Vestrae nostra omnia offerimus nosque commendamus.

Mantuæ XIIII julio MD.

2°

Reverende domine, quicquid ad nos Dominatio vestra scribit bene consulimus; verum hoc certo sciat, patri Hieronymo heremitae delatorum invidia nihil obfuisse, sed peccata sibi sua, quae Deus omnipotem diutius esse non patitur inultaque justissimus non præterit. Dominationi Vestrae omnia nostra offerimus.

Godii XIII augusti MD.

Léon-G. PÉLISSIER.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

MANUSCRITS PERDUS DE LA SOMME PROVENÇALE DU CODE DE JUSTINIEN.

M. J. Tardif a énuméré ici même[1] les manuscrits qui nous ont transmis la Somme provençale du Code de Justinien. On en connaît sept, y compris les trois manuscrits qui en contiennent une transcription française. Comme il qualifie l'ouvrage de *Version provençale d'une Somme du Code*, M. Tardif semble convaincu que la Somme provençale est la simple traduction d'une Somme latine. Cette opinion ne cadre pas avec les recherches de M. Fitting, avec lequel je prépare une édition critique de l'ouvrage provençal et qui est d'avis qu'il s'agit plutôt d'une composition originale librement élaborée à l'aide d'un certain nombre de sources latines[2]. M. Fitting a même trouvé la source principale où le vieux auteur avait puisé, et il l'a mise sous presse pour la rendre accessible au public dans quelques mois au plus tard.

Notre ouvrage provençal doit avoir joui de son temps d'une grande vogue. Outre les manuscrits mentionnés par M. Tardif, il y en a eu d'autres dont l'existence est attestée par quelques

1. *Annales du Midi*, t. V, pp. 34 et suiv.
2. Voir les *Sitzungsberichte der kœniglich Preussischen Academie der Wissenschaften zu Berlin, Phil.-hist. Klasse*, t. XXXVII, pp. 763 et suiv.

catalogues ou inventaires d'anciennes bibliothèques et qui doivent passer pour perdus jusqu'à l'heure où un heureux hasard les tirera de leurs cachettes.

Les manuscrits dont je vais parler sont au nombre de six. Quatre de ces manuscrits renfermaient incontestablement le texte de notre Somme provençale; pour les deux autres, l'identité de leur texte avec cette Somme est seulement probable.

1.

Dans la bibliothèque du roi Martin d'Aragon se trouvait, à l'époque où il mourut, ce qui arriva le 31 mai 1410, un manuscrit, décrit dans l'Inventaire dépouillé par Milá y Fontanals, *De los trovadores en España* (Barcelona, 1861), pp. 488 et s.[1], sous le nº 76, comme contenant LO CODI EN CATHALÁ, lequel, ajoute Milá, porte la date 1309 (*lleva el año* 1309).

Le directeur des Archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone, M. Francisco de Bofarull, a bien voulu transcrire littéralement pour moi les articles de l'Inventaire ayant rapport aux traductions du Code.

Voici d'abord le titre général de cet Inventaire : *Varia* 27. *Inventarium bonorum et capellæ Regis Martini. Numero moderno Registro* 2,326.

La rubrique du premier feuillet qui se rapporte au catalogue de la bibliothèque inventoriée est celle-ci : *Translat del inventari fet dels libres los quals eren del molt alt e molt excellent princep e senior Rey en Marti de gloriosa recordacio, los quals son pervenguts a ma o senyoria de la molt illustre senyora la senyora Reyna Margarita muller sua, a la qual per certs titols pertanyen.*

La description du nº 76 est rédigée en ces termes : *Item un altre libre appellat* LO CODI EN CATHALA, *scrit en pergamins ab posts de fust cubert de cuyro vert ab. v. claus a cascuna post et ab dos tancadors de seda grogua e ver-*

1. Pp. 517 et s. de l'édition de 1889 (*Obras completas de Milá y Fontanals*, tomo segundo).

mella, lo qual comença en la rubrica de vermello : AÇI COMENSEN LES ROBRIQUES, *e en lo negre :* DE SUMA DE TRINITAT, *e faneix en vermello* : NONAS FEBRUARIJ ANNO DOMINI M°CCC NONO.

Aujourd'hui aucune traduction catalane du Code n'est connue, et comme les Catalans ne se sont pas fait faute d'enrichir leur littérature en transcrivant souvent dans leur idiome des ouvrages provençaux, il est permis de supposer que ce texte catalan du Code était une transcription catalane de notre Somme.

Il est probable que ce manuscrit existait déjà avant la date indiquée. Il résulte d'un document émanant du roi Jacques II d'Aragon et daté du 24 octobre 1308 qu'alors on avait confisqué plusieurs manuscrits appartenant aux Templiers. Des extraits de ce document ont été donnés, d'après une publication antérieure due à un savant espagnol[1], par Théodore Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken* (Leipzig, 1890), p. 268[2].

Parmi les manuscrits confisqués aux Templiers se trouve mentionné en premier lieu un manuscrit dont voici la description :

Unum librum vocatum CODI *cohopertum cum tabulis ligneis cum pargio*[3] *viridi et cum* STOTG[4] *de ...., scriptum in pergameno in Romancio, qui incipit* ASSI CONVENCEN (corr. COMENCEN) LES RUBRIQUES DEL PRIMER LIBRE DEL CODI *et finit in ultima linea ipsius libri* VERSATUR AMANTIS.

Ce manuscrit a évidemment passé peu de temps après dans la bibliothèque du roi d'Aragon, où l'on a marqué la date de son entrée en y inscrivant la date du 5 février 1309 relevée dans l'Inventaire des manuscrits du roi Martin.

1. Villanueva, *Viage literario á las iglesias de España*, t. V (Madrid, 1806), pp. 200 et s.
2. Ce passage, et un autre du même ouvrage que j'aurai à citer un peu plus loin, m'ont été signalés par un savant italien, M. Luigi Chiappelli, de de Pistoie.
3. *Pargia* signifie, suivant Du Cange, « zona latior ex corio »; *parcho*, *parjo* (lim.) s. f., suivant Mistral, couverture de livre ou de cahier, en Guienne; *parge*, suivant de Rochegude, basane, parchemin.
4. *Stotg*, correspond au mot français *étui*.

Si ma conjecture est juste, ce manuscrit serait aussi remarquable par son contenu que par les vicissitudes de son sort. Il serait fort à souhaiter qu'il fût bientôt retrouvé par un savant de sa patrie [1].

2.

L'Inventaire des livres du roi Martin d'Aragon mentionne un autre manuscrit d'une traduction ou d'un remaniement du Code. Cette fois, il est absolument sûr qu'il s'agit du texte de notre Somme provençale; car l'Inventaire donne la description de ce manuscrit en ces termes :

[f. 18] N. 131 (suivant M. Milá, ce serait le numéro 129). *Item vn altre appellat* CODI EN THOLOZA, *scrit en pergamins ab posts de fust e cuberta de cuyro vermell sens tancadors, lo qual comença en vermello :* DE SUMMA TRINITATE, *e en lo negre* : DE TOTES LES COSAS, *e faneix* : ANTEQUAM MORS SEQUATUR AMEN.

Ce début est en effet identique à celui de la Somme provençale qui est : *De totas las causas*. Il est vrai que dans l'Inventaire les mots TOTES LES revêtent la forme catalane; cependant la langue du texte perdu doit avoir été le provençal, puisque l'Inventaire ajoute formellement *en Tholozá* (*en toulousain*), ce qui ne peut signifier autre chose que *en provençal*. C'est donc par une négligence, d'ailleurs facile à comprendre, que l'on a substitué dans les deux mots cités la langue catalane à la langue provençale.

1. Les manuscrits du roi Martin sont dispersés; voir sur l'un d'eux, qui appartenait aux Rothschild de Francfort, le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* [par Émile Picot], t. III, p. 326. — Don Manuel de Bofarull y de Sartorio, décédé à Barcelone le 25 novembre 1892, avait préparé une nouvelle édition de l'Inventaire de 1410, qu'il n'a pas eu le temps de publier avant sa mort. Son fils et successeur, D. Francisco de Bofarull, promet de la faire imprimer dans le périodique catalan *L'Avens*.

3.

La description suivante de l'Inventaire semble se rapporter à un manuscrit de la traduction française de la Somme provençale, laquelle nous est parvenue dans trois manuscrits de la Bibliothèque nationale :

[f. 22] N. 158 (157 suivant Milá). *Item un altre libre appellat* Lo Codi en frances, *scrit en pergamins ab posts de fust et cubert de cuyro blau ab. v. claus a cascuna post e ab dos tancadors de paraxa de seda vermella, lo qual comença en vermello* : Açi començá, *e en lo negre* : Per totes les chouses, e faneix : Pater noster per cortesia.

Il résulte de la rubrique de l'Inventaire que les manuscrits du roi Martin passèrent à sa veuve Marguerite de Prades.

M. le Dr Hœbler, de Dresde, très versé en ces matières, m'apprend que cette princesse se retira au couvent de Bon-Repos, près de Tarragone, dont elle devint abbesse. Ce couvent fut plus tard uni à celui de Santas Creus, dont les manuscrits ont passé à la bibliothèque provinciale de Tarragone [1].

4.

En 1308, on confisqua aux Templiers un autre manuscrit de notre Somme, outre celui que j'ai mentionné.

Évidemment, ce manuscrit n'est pas identique avec le *Codi en tholozá* du roi Martin; car nous connaissons le texte de la première rubrique, suivant l'un et l'autre de ces manuscrits, et nous savons qu'elle était en latin dans celui-ci, en catalan dans celui-là. L'explicit est encore différent. La reliure n'est pas la même. C'est donc un quatrième manuscrit perdu de notre Somme.

Voici la description de ce manuscrit dans l'Inventaire de 1308 (édition de Villanueva, p. 201) :

1. Cf. le *Viaje literario* de Villanueva. XVIII, 35 et XX, 111 et la dernière livraison du travail de M. Beer sur les manuscrits d'Espagne dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. CXXIX, art. 3, p. 22.

Item quendam alium librum in pergameno scriptum, cum cohoperta pergameni, qui incipit : De sobirana trinitat et de fe catholica, *et finit* : Ve hom mort en ciutat.

Le premier passage cité ici est la première rubrique pour laquelle la Somme provençale dans les manuscrits de Paris a gardé le texte latin ; l'autre est la fin de la dernière rubrique. *Sobirana* est la forme catalane pour *sobeirana; ve*, qui est dénué de sens, est sans doute erroné.

5.

Dans l'inventaire des livres laissés par Robert de Béthune en 1322 et résumé par Gottlieb (*l. c.*, p. 258), nous trouvons mentionné : *Une Somme estrete de latin en romans sous Code et sous Digeste*[1].

On connaît plusieurs traductions plus ou moins libres du Code en français; cependant on n'en connaît pas où à côté du Code le Digeste ait été mis à contribution. D'autre part, cette donnée de l'Inventaire s'appliquerait fort bien à la traduction française de la Somme provençale, laquelle nous est transmise par trois manuscrits parmi les sept énumérés par M. Tardif; car l'auteur inconnu de la Somme provençale, d'un bout à l'autre de son ouvrage, s'est servi du Digeste concurremment avec le Code.

On aimerait fort à savoir si ce manuscrit existe encore dans quelqu'une des bibliothèques du nord de la France ou de la elgique.

6.

On a récemment trouvé à Paris un catalogue de manuscrits écrit d'une main du dix-septième siècle. Ce catalogue, qui embrasse quarante-trois numéros, a été acquis par M. Léopold Delisle pour la Bibliothèque nationale et publié par le même savant dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*,

1. Le document entier se trouve publié dans les *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale*, t. I (Bruges 1839), p. 183.

t. L, p. 159, année 1889. Il avait été trouvé chez M. Saffroy, libraire aux Prés-Saint-Gervais (Seine), qui l'avait offert en vente dans son Catalogue 5, sous le n° 5752. Malheureusement M. Saffroy, à qui j'ai adressé cette question, ne se rappelle plus où il avait fait l'acquisition de ce document.

Cette liste porte, sous le n° 29, la mention suivante :

Comment sur le Code de Justinien en langue vulgaire de Gasconhe sur parch., in-4°.

C'était évidemment un manuscrit de notre Somme provençale. Mais qui était le possesseur de ces manuscrits, et qu'est-ce qu'ils sont devenus depuis?

Pour aborder ces questions nous profitons d'un renseignement donné dans la liste même à l'occasion de la description du manuscrit 40 (*Traduction de la Comedie de Dantes faicte par François Bergaigne*)[1]. En voici la teneur :

« *C'est le propre libre qui fut presanté par le dict Bergaigne a la reyne Claude premiere femme du roy François le Grand, ainsy que Mr de Lizet premier president au parlement de Paris et despuis abbé de Saint Victor les Paris le dict a Margueritte de Chaluet sa niepce mon ayeule matrenele lorsqu'il le luy donna en Auuernhe.* »

Celui qui a dressé cette liste était le fils d'une fille de Marguerite de Chalvet, nièce de Pierre de Lizet, premier président au Parlement de Paris. Lizet, fils d'un lieutenant général d'Aurillac, était né en 1482 à Salers (Cantal), suivant les *Éloges de tous les premiers présidents au parlement de Paris par De l'Hermite-Souliers et François Blanchard* (Paris, 1645, fol.), pp. 65-6. Premier président au Parlement de Paris depuis 1529, il fut destitué de ses fonctions en 1550; il devint alors abbé de Saint-Victor de Paris et mourut dans cette ville le 7 juin 1554.

Après avoir constaté que les *Études sur Pierre Lizet par F. de Larfeuil* (Clermont-Ferrand, 1856) n'apportent rien à

1. La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits de cet ouvrage. Voir Léopold Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions*, Paris, 1891, p. 205. — M. Camille Morel annonce une édition partielle de l'ouvrage de Bergaigne.

la question qui nous occupe ici, j'ai été demander des informations aux documents généalogiques de la Bibliothèque nationale. La parenté de Lizet avec sa nièce Marguerite de Chalvet est éclairée par les documents du *Dossier bleu* 164.

Beringon de Chalvet-Rochemontés [1], seigneur de Freluc, Salins, Jarrigues, etc., originaire de Salers, épousa en secondes noces Françoise de Liset, sœur du premier président du Parlement de Paris. Leur fille Marguerite épousa Jean Imbert d'Ardenne, seigneur de Graves, Pruines et Cabanes en Rouergue.

Il résulte de ces données que la mère de celui qui a dressé notre liste était une Imbert d'Ardenne, fille de Marguerite de Chalvet et de Jean Imbert d'Ardenne.

Maintenant il s'agirait de découvrir les noms et les mariages des filles issues de ce mariage; mais sur ce point les documents de la Bibliothèque nationale que j'ai consultés me refusèrent tout renseignement.

Ici, M. Antoine Thomas, directeur des *Annales du Midi*, me vint en aide. Il avait fait les mêmes recherches que moi. Non seulement il avait obtenu les mêmes résultats, mais il était en outre entré en relation avec des personnes apparentées ou alliées avec les familles de Chalvet-Rochemonteix et d'Ardennes, M. A. de Rochemonteix, à Paris, et M. Boudet, président du tribunal de Saint-Flour. Il leur doit, et surtout à ce dernier, les renseignements que voici.

Jean Imbert d'Ardenne, originaire de Villefranche-de-Rouergue, était receveur général des rentes au Parlement de Toulouse [2]. Il mourut en 1586 au château de Graves qu'il avait fait construire en 1553. Il avait fait son testament en 1584 au mois de juillet. Il fut enterré dans la chapelle des Imbert de l'église collégiale de Villefranche. Sa femme Marguerite fut enterrée au couvent des Cordeliers de la même ville.

De ce mariage sont issus quatorze enfants, dont cinq filles

1. Je laisse subsister l'orthographe des noms propres sans rien y changer.

2. Sa nomination, du 9 novembre 1554, se trouve en original à la Bibl. nat. *Pièces originales*, t. 1556, dossier *Imbert*, n° 3.

mariées. Voici les noms de ces dernières et ceux de leurs maris :

1. Marguerite, épousa N. de Colonges, juge-mage et maître des requêtes de la reine Marguerite.

2. Françoise, épousa en premières noces N. d'Escarlian, d'Albi; en secondes, N. Du Bruel, avocat de Gascogne.

3. Catherine, épousa Guy de Mayniel s[r] de Fraissinet, à Toulouse. D'où M. Du Mayniel.

4. Jeanne, épousa en premières noces Antoine Cat s[r] de Bilhorqua et Trémolhes; en secondes, Raymond de Neffers s[r] de Salgues.

5. Perrette, épousa N. Du Puy, juge de Saint-Sernin et syndic du Rouergue.

Le possesseur des manuscrits, celui qui a dressé la liste imprimée, devait évidemment descendre d'un de ces sept mariages. Mais duquel, et eurent-ils tous de la postérité?

La seule donnée que la liste nous fournisse encore sur sa personne, c'est qu'il avait été à Toulouse et à Rodez. Cette circonstance pourrait plaider soit en faveur du fils de Guy de Mayniel demeurant à Toulouse, soit en faveur du fils de M. Du Puy, juge de Saint-Sernin (Aveyron) et syndic du Rouergue. Enfin, un petit fait semble emporter la balance du côté de Toulouse : c'est que l'auteur du catalogue, à ce qu'il paraît du moins, se sert des termes *langue vulgaire de Gasconhe*, *langue gascone*, *langage gascon* pour désigner le provençal.

Là s'arrêtent mes recherches et celles de M. Thomas qui a bien voulu me communiquer tout ce que j'ai pu présenter ici sur la descendance de Marguerite de Chalvet.

Quant à la liste de manuscrits imprimée par M. Delisle, son intérêt est loin de se borner au manuscrit perdu de la Somme provençale. Outre des manuscrits historiques, des classiques latins, etc., on y remarque une *Traduction du Genèse en langue gascone* (34), qu'il sera permis d'identifier avec la Chronique universelle provençale bien connue (voir mes *Denkmæler der Provenzalischen Litteratur und Sprache*, t. I, pp. 495 et s.) et un *Roman de Guillaume duc d'Aquitaine* (41), lequel, si ce n'était pas le roman en prose de Guil-

laume d'Orange, fournirait sans doute des leçons précieuses aux textes des chansons de ce héros.

Voilà les manuscrits perdus de la Somme provençale du Code dont on rencontre encore des traces. Aucun de ces six manuscrits ne semble exister parmi les sept manuscrits de la Somme qui nous sont parvenus. Le premier était en catalan. L'existence du sixième nous est attestée à une époque pour laquelle nous constatons que les quatre manuscrits provençaux conservés se trouvent ailleurs. Quant aux autres, aucun des manuscrits conservés ne porte la moindre trace de ce qu'il ait jamais appartenu à une bibliothèque d'Espagne ou de Flandre, et surtout aucun ne s'accorde avec les détails que nous donnent les Inventaires.

En finissant, je prie tous ceux qui pourraient fournir des renseignements, même insignifiants, propres à éclaircir les questions traitées ici, de vouloir bien les communiquer soit au directeur des *Annales du Midi*, M. le professeur Antoine Thomas, à Paris, soit au soussigné.

H. SUCHIER,
Professeur à l'Université de Halle-sur-Saale.

II

NOTES AUTOBIOGRAPHIQUES DE HENRI DE SÉVERY, ÉVÊQUE DE RODEZ.

(1347-1384.)

Brioude, 5 février 1894.

Monsieur,

Il y a déjà près d'un an que j'ai mis en réserve pour les *Annales du Midi* quelques notes autobiographiques de Henri de Sévery, évêque de Rodez, sur lequel les auteurs du *Gallia*

christiana ne disent presque rien. Ces notes m'ont été communiquées par le bibliophile anglais bien connu M. James Weale, bibliothécaire du *South Kensington Museum*, qui les a copiées sur un des manuscrits exposés l'an passé à Madrid, lors du centenaire de Christophe Colomb. Ce manuscrit est un missel sur vélin, en tête duquel figure un calendrier, et c'est sur le calendrier que ces précieuses notes ont été écrites. Malheureusement, M. Weale a oublié de prendre la cote du manuscrit, et il m'est impossible de dire où se trouve à l'heure actuelle le missel de l'évêque de Rodez. Est-il dans quelque bibliothèque publique de l'Espagne ou dans quelque collection particulière? J'ai écrit de divers côtés en Espagne et en France sans pouvoir obtenir de renseignements à ce sujet. Mais c'est là un point accessoire. L'essentiel est que ces notes soient mises au jour, — leur authenticité ne pouvant faire doute, — et c'est pourquoi je vous les adresse.

Veuillez, etc.

A. VERNIÈRE.

Quelques mots seulement avant de donner à nos lecteurs le texte si précieux que nous devons à M. Vernière et pour lequel nous lui exprimons tous nos remerciements. Notre évêque de Rodez était un homme précautionneux; non seulement il a rédigé son *cursus honorum*, mais il a eu le soin de se faire faire de son vivant un tombeau dans l'église de Romainmotier, au diocèse de Lausanne, sachant qu'il n'est pas toujours prudent de laisser ce soin à ses héritiers. Ce tombeau, dont l'inscription bien conservée porte la date de 1387, fut violé à l'époque de la Réforme; mais au lieu de le détruire, on eut l'idée d'utiliser la pierre tombale comme chèvre pour la fontaine placée au milieu de la cour du château baillival de Romainmotier. Finalement, il a été découvert sous des décombres en 1837; on peut lire dans le tome III des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (Lausanne, 1841-1844) un Mémoire intéressant de Frédéric de Gingins-la-Sarraz, qui a pour titre : « Notice sur un monument sépulcral du quatorzième

siècle découvert à Romainmotier, lue... dans la séance du 6 septembre 1837. » Ce Mémoire est accompagné de deux planches et d'un essai biographique. Gingins-la-Sarraz appelle notre évêque *Henri de Sivirie*. Il nous paraît préférable de dire *de Sévery*, non pas parce que le *Gallia christiana* adopte cette forme, mais parce que la famille à laquelle appartenait l'évêque de Rodez a emprunté son nom à un des innombrables *Severiacum* de la Gaule, situé au diocèse de Lausanne, et appelé officiellement aujourd'hui *Sévery*. Nous accompagnons le texte communiqué par M. Vernière de quelques notes destinées à faire ressortir les précisions qu'il apporte à la biographie de Henri de Sévery telle que Gingins-la-Sarraz l'a tracée. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de résumer en quelques lignes son *cursus* tel que le fournit son autobiographie.

1347, 20 août : reçu moine à Romainmotier;
1352, mai : nommé chantre de Romainmotier;
1354, 10 mai : nommé aumônier de Romainmotier;
1360, 1er mai : nommé prieur de Vaucluse;
1369, 8 septembre : nommé prieur de Payerne;
1371, 13 décembre : nommé prieur de Romainmotier;
1381, 15 septembre : nommé évêque de Saint-Jean-de-Maurienne;
1381, 28 octobre : sacré évêque de Saint-Jean-de-Maurienne;
1384, 18 mai : nommé évêque de Rodez.

A ces dates il convient d'en ajouter une autre. On ne saurait refuser à Henri de Sévery la satisfaction qu'il éprouvera sûrement par delà le tombeau à voir inscrire à la fin de ce tableau la date précise de sa mort; malheureusement on ne peut lui donner qu'une satisfaction approximative. Gingins-la-Sarraz indique comme date l'année 1397, parce que le successeur de Sévery au siège épiscopal de Rodez fut intronisé en 1398. Nous devons à M. Lempereur, archiviste de l'Aveyron, une note pleine d'érudition qui peut être considérée comme le dernier mot de la science à ce sujet, et que voici dans toute sa teneur :

« Je ne connais point la date exacte de la mort de Henri de Sévery; mais il est possible de la déterminer avec une assez grande approximation. Une collation de bénéfice, faite par un vicaire général de l'évêché, en date du 8 novembre 1395, porte encore la mention de l'épiscopat de Henri de Sévery. Le 4 janvier suivant on trouve que le siège est vacant. Dans le registre que je consulte en cette occasion (*Arch. dép. de l'Aveyron*, G 149), je ne trouve point d'autre acte entre ces deux dates. De Gaujal, *Etudes hist. sur le Rouergue*, t. I, p. 191, nous apprend que Henri de Sévery mourut à Avignon. Si l'on considère qu'il a fallu quelques jours pour que la nouvelle de sa mort parvînt à Rodez, on peut affirmer d'une manière à peu près certaine qu'il mourut dans les derniers mois de 1395.

« Allons plus loin. Dans le même registre, on fait mention de la vacance du siège jusqu'au 1er juin 1397. Le 20 juillet suivant, on date de l'épiscopat de Guillaume, qui n'était point encore installé à Rodez : *Guilletmo Dei gracia Ruthenensi episcopo existenie, licet in remotis agente.* » C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer la nomination du successeur de Henri de Sévery, et c'est le 4 mars suivant qu'il fit son entrée à Rodez (*Arch. de Rodez-Cité*, cc 19). J'ajoute que le nouvel évêque de Rodez s'appelait Guillaume d'Ortolan et non Guillaume de la Tour d'Oliergues : cette erreur de nom, accréditée par le *Gallia christiana* et reproduite par Bosc, *Mém. pour servir à l'hist. du Rouergue*, II, 144, a été dénoncée par De Gaujal. On peut consulter sur le nom et l'origine de Guillaume d'Ortolan (il était de Moissac, au diocèse de Cahors), un acte du 9 août 1499 qui est aux archives départementales de l'Aveyron, G 518.

L. LEMPEREUR.

AUGUSTUS. Anno Domini millesimo trecentesimo quatergesimo septimo et die vicesima hujus mensis Augusti, Henricus de Siveriaco fuit receptus in monachum prioratus [Romani Monasterii] et omnium monasteriorum ordinis Cluniacensis

Lausannensis diocesis per bone memorie dominum Arthaudum[1] Alamandi, priorem dicti prioratus.

MAIUS. Anno Domini millesimo CCC^{mo} LIJ^{do}, frater Henricus de Severiaco fuit factus cantor prioratus Romani Monasterii ordinis Cluniacensis, Lausannensis [diocesis][2]; et anno M CCC LIIIJ^{to} et die decima hujus mensis, fuit factus elemosinarius dicti prioratus per bone memorie dominum Arthaudum Alamandi, priorem dicti prioratus[3]; et anno Domini millesimo trecentisimo LX^{mo} et prima die hujus mensis, fuit factus prior Vallis Cluse[4], dicti ordinis, Bisuntinensis diocesis, per bone memorie Gulielmum de Rupe abbatem..... qui p..... fuit.....[5].

SEPTEMBER. Anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo nono et die octava hujus mensis, frater Henricus de Severiaco, prior Vallis Cluse, fuit factus prior Paterniaci[6],

1. La copie de M. Weale porte *Archaudum*, mais la correction s'impose : Arthaud Alamand était prieur de Romainmotier dès 1339 au plus tard, et c'est lui que Henri de Sévery remplaça dans les mêmes fonctions en 1371. (Voyez, outre le Mémoire de Gingins-la-Sarraz cité ci-dessus, les « Recherches sur le couvent de Romainmotier » de Frédéric de Charrière, qui se trouvent dans le même volume du même recueil, p. 268.) Date inconnue à Gingins-la-Sarraz.

2. Fait inconnu jusqu'ici.

3. Même remarque.

4. Vaucluse, canton de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs (Doubs). Fait inconnu jusqu'ici. Le premier priorat indiqué par Gingins-la-Sarraz est celui de Baulmes, dont l'autobiographie ne parle pas, sans doute parce que c'était une simple dépendance de Payerne.

5. Comme Vaucluse dépendait directement de Cluny, l'abbé en question ne peut être que celui de Cluny, lequel s'appelait *Androïn* de la Roche (et non *Guillaume*), et devint cardinal peu de temps après, le 17 septembre 1361. Nous proposerions volontiers de corriger et de compléter ainsi ce passage que M. Weale n'a pu lire complètement : *per bone memorie Androinum de Rupe, abbatem Cluniacensem, qui postea fuit sacrosancte ecclesie Romane cardinalis.* Il est à peine besoin de faire remarquer que les formules *bone memorie* et plus bas *sancte memorie* montrent que ces notes n'ont pas été écrites au jour le jour (le cardinal en question ne mourut qu'en 1369), mais d'un seul jet, lorsque Henri de Sévery était déjà évêque de Rodez, pourtant avant le 14 avril 1388, date de la mort du cardinal d'Albano, mentionné plus loin.

6. Payerne, canton de Vaud (Suisse). Gingins-la-Sarraz ne connaît pas d'acte où Henri de Sévery soit qualifié prieur de Payerne avant avril 1371.

Lausannensis diocesis, per sancte memorie dominum Urbanum papam VI, tunc Rome existentem.

December. Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo et die xiij hujus mensis, frater Henricus de Sivriaco[1], prior prioratus Paterniaci, per permutacionem fuit factus prior Romani Monasterii, ordinis Cluniacensis, Lausannensis diocesis[2], per sancte memorie dominum Gregorium papam XI.

September. Anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo primo, die quindecima mensis hujus septembris, dominus Henricus de Sivriaco, tunc prior Romani Monasterii, per sanctam Sedem apostolicam fuit electus ad ecclesiam Mauriannensem, per sanctissimum dominum nostrum dominum Clementem papam septimum[3].

October. Anno Domini millesimo ccc^{mo} lxxx^{o} primo, reverendus in Christo pater dominus Henricus de Sivriaco, electus ecclesie Maurianensis, munus consecrationis recepit die xxviij mensis octobris a reverendissimo in Christo patre et domino domino Anglico, miseracione divina episcopo Albanensi, sacrosancte ecclesie cardinali[4], assistentibus reverendis in Christo patribus dominis B. episcopo Condomiensi[5] et R. episcopo Senossineni[6].

Maius. Anno Domini millesimo trecentesimo [octogesimo] quarto, die xviij mensis maii reverendus in Christo pater dominus Henricus de Syvyriaco, episcopus Maurianensis, fuit translatus per sanctissimum dominum nostrum papam Clementem septimum de ipsa ecclesia Maurianensi ad ecclesiam Ruthenensem[7].

1. *Sic* dans la copie de M. Weale.
2. Gingins-la-Sarraz indique cet échange comme ayant eu lieu dès le commencement de 1372.
3. Gingins-la-Sarraz place cette nomination vers la fin de 1380.
4. Anglic Grimoard, mort le 14 avril 1388.
5. Bernard Alamand, évêque de Condom, mort en 1401.
6. *Sic* dans la copie de M. Weale : c'est évidemment une faute de lecture; nous ne voyons pas de correction plausible à proposer.
7. Gingins-la-Sarraz place cette nomination au commencement de 1385; les auteurs du *Gallia christiana* ne connaissent pas de titre qualifiant H. de Séverv évêque de Rodez avant le 24 septembre 1386.

III

UN ÉPISODE DE LA CONQUÊTE DE LA GUYENNE SOUS CHARLES VII.

On sait combien de renseignements précieux fournissent non seulement pour l'étude des mœurs de la société du moyen âge, mais encore pour l'histoire des événements politiques, les nombreuses lettres de rémission conservées dans les registres du Trésor des chartes. Celles qui furent octroyées par Charles VII en février 1461 au seigneur landais Jean de Gestède, et dont on trouvera plus loin le texte, apportent de ce fait une preuve nouvelle [1]. Elles permettent de reconstituer tout un épisode ignoré de cette fameuse conquête de la Guyenne sur les Anglais, dont l'histoire a cependant été si longuement retracée par les chroniqueurs du quinzième siècle [2]. Les derniers historiens de ce grand événement du règne de Charles VII ne les ont point connues [3], et, encore qu'elles ne modifient point les récits qu'ils en ont donnés, elles ne laissent pas que de les compléter et d'en fixer quelques détails. A ce titre, on estimera qu'elles présentent un intérêt pour l'histoire générale.

Dans les derniers mois de l'année 1441 [4], Tartas, assiégé par le comte de Huntingdon, lieutenant général du roi d'Angleterre Henri VI, avait été obligé, après une héroïque résistance, de capituler devant les forces anglaises [5]. Mais le traité

1. Je dois la connaissance de ces lettres à une obligeante communication de M. A. Thomas.

2. Notamment Monstrelet, Chartier, Berry, Escouchy, Gruel, Leseur.

3. Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne* (Bordeaux, 1866, in-8°), et Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III à V.

4. Sur la vraie date du siège de Tartas, voyez *Annales du Midi,* V, 387.

5. Je ne fais ici que résumer les récits très complets de MM. Ribadieu et de Beaucourt, ainsi que le *Journal* de Thomas Bekynton, ambassadeur anglais en Guyenne. (*Official Correspondence...*, dans *Chronicles and Memorials*, édit. Williams. London, 1872, 2 vol. in-8°.)

de reddition stipulait qu'une « journée » serait tenue devant la ville le 24 juin 1442, et que si l'avantage restait aux Français la capitulation serait annulée. Charles VII comprit combien il importait de relever en Guyenne le prestige de ses armes. Que Tartas restât définitivement aux mains de l'Angleterre, et c'en était fait pour de longues années de l'espoir de reconquérir un pays dont les villes principales étaient fermement attachées à la cause anglaise et de faire revenir au parti français des seigneurs depuis longtemps inféodés à la domination de l'ennemi de la France. Une puissante armée réunie à Toulouse marcha dès les premiers jours de juin au secours de Tartas; Charles VII en personne en avait pris le commandement. Le 24, à la date fixée, les Français étaient en bataille sous les murs de la ville; ils y restèrent toute la journée; personne ne parut du côté des Anglais. Le même jour, le sire de Cauna et Augerot de Saint-Pé, qui avaient la garde de la place, en apportèrent les clefs au roi de France.

La reddition de Tartas eut un grand retentissement dans le pays; mais elle ne marquait que le début d'une campagne. Saint-Sever, Dax, Bayonne tenaient pour l'Angleterre, et, tout ébranlés qu'ils fussent, les seigneurs gascons, anglais dans l'âme, ne se considéraient pas encore comme battus. Charles VII frappa des coup rapides : le 25 juin, Saint-Sever fut occupé, le sénéchal de Guyenne, Thomas Rampston, fait prisonnier, et le siège de Dax aussitôt entrepris; le 2 août, la ville, que les Anglais, troublés d'une attaque aussi prompte, ne purent secourir, capitula. Charles VII n'alla pas plus loin. Bayonne restait à prendre; mais le roi, renonçant à tenter l'aventure, préféra remonter vers le Nord, dans la direction de Bordeaux, où régnait le plus grand désarroi. Avec un peu d'audace, il eût pu cependant réduire la Gascogne tout entière; les habitants, on va le voir, n'étaient plus guère de force à opposer de sérieuse résistance, et Charles VII dut se méprendre sur l'importance des ressources dont ils disposaient.

Entre Dax et Bayonne s'étendaient au quinzième siècle trois petites principautés : la vicomté d'Orthe et les baronnies de Gosse et de Seignanx. La première, de beaucoup la plus impor-

tante, appartenait à la riche famille d'Aspremont, dont le château s'élève encore aujourd'hui au-dessus de Peyrehorade, capitale de la vicomté. Située entre le Gave de Pau, l'Adour, le Luy, le Bassec et la Chalosse, dont elle est comme un prolongement, la vicomté d'Orthe comptait des localités importantes : Orthevielle, Port-de-Lanne, Saint-Étienne d'Orthe, Saint-Lon, Belus, Cagnotte, siège d'une abbaye où les vicomtes avaient leur sépulture : autant de seigneuries ou caveries vassales, dont une des plus notables appartenait à ce Jean de Gastède, baron de Cauneille, dont il est question dans ce récit[1].

Charles VII, en quittant Dax, avait laissé la garde du pays à Jean, vicomte de Tartas, fils aîné du sire d'Albret, qui s'établit à Pouillon, une des places les plus fortes de la Chalosse. C'est là que vinrent le trouver, envoyés par Louis d'Aspremont, vicomte d'Orthe, l'abbé de Cagnotte, B. de Noliver[2], et le sire de Montgaillard, pour le supplier de se transporter à Peyrehorade, afin de mettre la vicomté sous la main du roi de France. Jean d'Albret se rendit à leur désir; à sa venue, tous les habitants prirent la croix blanche[3]. C'était un premier pas vers Bayonne, dont la conquête aurait été facile, si la place forte de Guiche, bâtie au confluent de l'Adour et de la Bidouze, n'y eût opposé un sérieux obstacle. Un neveu de Jean de Gestède y commandait pour les Anglais. Il suffit d'une entrevue entre l'oncle et le neveu pour décider ce dernier à rendre la ville, et après quelques pourparlers à Hastingues

1. Cf. baron de Cauna, *Armorial des Landes*, t. II, pp. 157-159 (Bordeaux, 1865, in-8°). — Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ* (Paris, 1638, in-8°) donne la généalogie des vicomtes d'Orthe (p. 548). — Cassini, dans sa carte, délimite très exactement la vicomté; mais il l'appelle *vicomté d'Orthez*, semblant croire qu'Orthez en était la capitale. On sait qu'Orthez est situé en Béarn, à une assez grande distance des frontières de la vicomté d'Orthe.

2. Le nom de l'abbé de Cagnotte ne se trouve pas dans les lettres de rémission ; mais dans le *Gallia christiana* (t. I, col. 1066) est analysé un acte par lequel Louis, vicomte d'Orthe, confirme à B. de Noliver, abbé de Cagnotte, la possession des dons faits à l'abbaye.

3. C'était l'insigne auquel se reconnaissaient les partisans de la France ; les Anglais portaient la croix rouge.

avec le vicomte de Tartas, le château de Guiche fut occupé, au nom du roi de France, par Jean de Gestède et Bertrand de Berry[1]. Les habitants durent prêter serment de fidélité, et il fut ordonné par tout le pays que quiconque se soustrairait à cette obligation serait tenu de donner son nom par écrit. Jean de Gestède se trouva dans l'embarras; il s'était jusque-là conduit en loyal serviteur du roi de France. Mais, considérant que ses domaines touchaient aux terres anglaises, que le Labourd, Gosse et Seignanx étaient encore aux Anglais, et qu'il pouvait craindre de leur part des représailles, il réserva son serment de fidélité jusqu'au jour où ces trois pays obéiraient aux Français.

L'événement se fit assez longtemps attendre. Quelques années après (les lettres de rémission ne fixent point de date précise), des bandes de brigands, derniers débris sans doute des fameux routiers des guerres anglaises, s'étant répandues dans la sénéchaussée des Lannes, Charles VII y envoya, pour rétablir l'ordre, deux de ses capitaines, l'Espagnol Martin Henriquez de Castille[2] et l'Écossais Robin Petilo[3]. Le vicomte d'Orthe était alors absent de ses terres, mais en arrivant à Peyrehorade, les envoyés royaux y trouvèrent la plupart des gentilshommes du pays, parmi lesquels Jean de Gestède, qui, désireux d'éviter l'ingérence des officiers royaux dans leurs affaires

1. Il retomba plus tard aux mains des Anglais, car le comte de Foix dut en faire de nouveau le siège. (Cf. Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, t. I, ch. v.)

2. Qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait, par exemple, J. Quicherat (*Rodrigue de Villandrando*, p. 195), avec un autre Espagnol au service du roi de France, Martin Garcia. Martin Henriquez, conseiller et chambellan de Charles VII, obtint, en mars 1460, des lettres de légitimation, et à la même époque l'autorisation de posséder des biens en France. (Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. VI, pp. 374-375.) Il fut aussi, comme nous l'apprennent les lettres de rémission et beaucoup d'autres documents de l'époque, sénéchal de Saintonge.

3. Robin Petilo (que les chroniqueurs appellent *Petit-Loup*) n'était pas encore à cette époque sénéchal des Lannes, comme on pourrait le croire d'après le texte des lettres de rémission; il ne le devint qu'en 1454. (Cf. Cadier, *La sénéchaussée des Lannes sous Charles VII*. Paris, 1885, in-8°.)

intérieures, réclamèrent le privilège de faire la police dans la vicomté. Martin Henriquez et Petilo crurent pouvoir y consentir, et se retirèrent, après avoir exigé de tous les gentilshommes ce serment de fidélité que jusque-là Jean de Gestède avait différé de prêter.

Mais Charles VII se méfiait toujours de ces seigneurs gascons, en qui survivait le vieil attachement de leurs pères à la domination anglaise. Pour venir à bout de leur sourd antagonisme, il eût fallu occuper militairement leurs places, et on vient de voir que les sujets du vicomte d'Orthe avaient su habilement parer à une première tentative dans ce sens. Une nouvelle mission fut décidée, dont Charles VII chargea le sire d'Orval[1] et Robin Petilo. Ils arrivèrent devant Peyrehorade, qu'occupait Jean de Gestède; à leur approche, il sortit de la ville la nuit et gagna Hastingues. Rappelé aussitôt par le vicomte d'Orthe, qui s'empressa de se jeter dans sa capitale, Jean de Gestède rentra et organisa la défense de la place. Elle fut si énergique que les Français durent renoncer à y pénétrer et se retirèrent à Cauneille. Déjà compromis par cette attitude, Jean de Gestède accumulait encore les griefs contre lui en accueillant les ouvertures du général anglais Talbot. Trois envoyés de ce dernier vinrent à Peyrehorade, porteurs d'un message; Talbot s'engageait à secourir dans les quinze jours tout rebelle à l'autorité française qui se trouverait en péril. Jean de Gestède jugea l'occasion favorable pour rappeler les Anglais dans le pays. Il dépêcha à Talbot un émissaire chargé de lui dire que le vicomte d'Orthe était assiégé par le sire d'Orval et Petilo dans le château d'Aspremont et qu'un prompt secours était nécessaire. Mais Talbot fit la sourde oreille. La situation de Gestède devenait dès lors périlleuse : en tombant aux mains des Français, il risquait de payer cher sa trahison.

Il esquiva le danger en vrai Gascon. Il donna le change et se mêla de nouveau de pacifier le pays. Quelques aventuriers erraient dans la contrée, en quête de dévastations : il les réunit, leur fit prêter serment de fidélité, avec promesse

1. Amanieu d'Albret, l'un des fils de Charles II, sire d'Albret.

de ne point nuire à quelques-uns de ses amis, qu'il leur désigna. Sur ses indications, les pillards n'eurent rien de plus pressé que d'aller dévaliser les amis de leur maître du moment. Ce dernier y comptait bien : sur le refus des voleurs de rendre eur buti n, il rompit leur serment, s'indigna vertueusement de leurs méfaits et alla, en sujet fidèle qu'il prétendait être, porter plainte au vicomte d'Orthe, requérant de lui aide et assistance pour faire restituer à Janicot de la Lande, l'un de ses amis, ses biens dérobés. Les brigands avaient caché le produit de leurs rapines dans une barque sur l'Adour; le vicomte et Jean de Gestède de s'y rendre sur-le-champ, et, les routiers mis en fuite, de reprendre leur butin, ainsi qu'un assez grand nombre de chevaux enlevés dans la banlieue de Bayonne.

Jean de Gestède avait bien mérité du roi en jouant ainsi le rôle de policier; il put se croire sauvé et se reprit à vivre paisiblement dans ses terres. Il n'était cependant pas au bout de ses peines. A quelque temps de là, Charles VII, toujours peu assuré de l'entière soumission des seigneurs gascons, envoya un de ses officiers, Arnaud Guillem de Bourguignan, bailli de Montargis[1], dans la vicomté d'Orthe, avec charge de demander aux habitants le serment de fidélité. Jean de Gestède se trouvait alors à Urcuit en Labourd. Il dépêcha son fils pour répondre à la convocation de l'officier royal; quant à lui, ne se sentant pas la conscience tranquille, et sous prétexte que le bailli de Montargis avait déclaré qu'il ne recevrait pas son serment, il abandonna la Gascogne, se réfugia à Bordeaux et prit délibérément du service dans l'armée anglaise. C'était en 1452, au moment où la capitale de la Guyenne, lasse du joug français, rappelait Talbot. Jean de Gestède s'attacha à la personne du célèbre capitaine et prit part aux opérations militaires qui inaugurèrent la seconde conquête de la Guyenne; mais le 18 juillet 1453, Talbot tombait dans les champs de

1. Sur ce personnage qui, en 1443, laissa reprendre Dax par les Anglais, et dont le nom a été différemment écrit par les chroniqueurs, voir à la Bibl. nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 82 r° et 95 r°; cf. *Annales du Midi*, I, 254.

Castillon[1]. Le seigneur landais se jeta alors dans Langon, qui résistait aux forces du comte de Foix Gaston IV, chargé du commandement d'un des quatre corps d'armée français qui opérait autour de Bordeaux. La place dut se rendre[2]. Jean de Gestède, toujours habile, ne fut pas du nombre des prisonniers, et, à la faveur d'un sauf-conduit, put regagner ses terres de la vicomté d'Orthe.

Il n'y demeura pas longtemps. Jean Bureau, chargé d'assister le comte de Clermont dans la pacification et l'organisation de la conquête, étant venu dans le sud de la Gascogne, Jean de Gestède, qui redoutait la colère royale, s'exila. La Navarre était à cette époque lieu d'asile pour tous les réfugiés politiques qui avaient tenu dans le Midi le parti de l'Angleterre; don Carlos d'Aragon, prince de Viane, gouvernait alors ce royaume et se montrait disposé à accueillir quiconque avait porté les armes contre son beau-frère le comte de Foix, son compétiteur à la succession navarraise[3]. Jean de Gestède attendit dans ce pays qu'il plût à Charles VII de lui faire grâce. La clémence royale fut lente à venir; l'exil dura sept ans, pendant lesquels, sur l'ordre de Jean Bureau, tous les biens du rebelle restèrent confisqués. Ce ne fut qu'en février 1461 que Charles VII se décida à oublier les méfaits de son turbulent vassal et lui accorda la pleine et entière rémission de ses fautes.

Jean de Gestède revint en France et rentra en possession de ses biens, dont il jouit dès lors en paix. En dépit des fatigues et des déboires d'une carrière aussi agitée, il devait vivre longtemps encore. Les lettres de rémission, qui ont sauvé son nom de l'oubli, ne nous fixent pas sur l'époque où il mourut; mais sans doute il vivait encore en 1471, car le 25 février de

1. Cf. Beaucourt, *op. cit.* t. V, p. 273 et suiv.

2. Langon avait été une des premières places qui étaient retombées aux mains des Anglais; mais ce n'est que par les lettres de rémission de Jean de Gestède qu'on apprend qu'elle fut reprise par le comte de Foix.

3. Cf. Desdevises du Dézert, *don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, Paris, 1889, in-8°, *passim*.

cette année, un Jean de Gestède signait au contrat de mariage d'Isabeau de Gramont et de Jean de Caupenne[1].

Henri COURTEAULT.

Bourges, février 1461. — *Lettres de rémission pour Jean de Gestède.*

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous presens et a venir nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehan, sire de Gestede[2], contenant que au temps du voyaige par nous pieça fait a Tartas en nostre païs de Gascongne pour la conservacion dudit lieu de Tartas que noz anciens ennemis et adversaires les Anglois avoient assiegé et aussi pour la recouvrance d'autres villes et places que nosdis adversaires occupoient en nostre pais de Guienne et Gascongne, et nous estans en nostre cité d'Acqs, après qu'elle eut par nous esté recouvree par siege sur nosdis adversaires durant ledit voyaige, nostre amé et féal cousin le viconte dudit Tartas estant au lieu de Poulhon[3] et le viconte d'Orte et la plus grant partie des gentilzhommes du païs et viconté d'Orte envoyerent l'abbé de Canhote[4] qui lors estoit et le sire de Montgaillart[5] supplier audit viconte de Tartas qu'il se[5] voulsist transporter au lieu de Pierreforade[2] pour mettre la terre d'Orte en nostre obeissance, auquel lieu ledit viconte de Tartas se transporta incontinant, et adu[n]c tous ceulx dudit païs et viconté d'Orte prindrent la croix blanche, et s'acorderent lesdis vicontes; et après qu'ilz furent d'accord, ilz envoyerent ledit sup-

1. Cf. baron de Cauna, *op. cit.*, t. III, p. 209.
2. Gestède est un écart de la commune actuelle d'Orthevielle (Landes), arrondissement de Dax, canton de Peyrehorade.
3. Pouillon (Landes), arrondissement de Dax, chef-lieu de canton.
4. Cagnotte-et-Cazordite (Landes), arrondissement de Dax, canton de Pouillon.
5. Montgaillard (Landes), arrondissement et canton de Saint-Sever.
6. Ms. *le*.
7. Peyrehorade (Landes), arrondissement de Dax, chef-lieu de canton.

pliant au lieu de Grussan (*sic*)[1] pour sommer le cappitaine dudit lieu qui estoit son nepveu de mettre icellui lieu es mains dudit viconte de Tartas et en nostre obeyssance; et incontinant qu'il fut audit lieu de Guissen et eut parlé audit cappitaine, lui et icellui cappitaine alerent devant Fastingues[2] en la part d'Orte et de Tartas, et la s'appoincta ledit cappitaine de Guissen avec ledit viconte de Tartas et se mist et redduisy en nostre obeissance; et, ce fait, ledit viconte de Tartas envoya Bertrand de Berry et ledit suppliant prandre la possession du chasteau de Grussen (*sic*), et laquelle possession ilz eurent et nous firent tous les voisins le serment d'estre des lors en avant bons et loyaulx envers nous; et après ce, lesdis viscontes (*sic*) se transporterent devers nous et nous firent le serment d'estre bon et loyal François ....[3] le fist et qui faire ne le vouldroit baillast son non par escript; et voyant icellui suppliant que nous donnions icelle franchise a chascun, se transporta par devers ledit viconte d'Orte et lui dist que la dite crie avoit esté faite et qu'il ne vouloit point faire le serment pour ce mesmement que Bayonne, Labort[4] et Gosse[5] et Seignans[6] estoient encores occuppez par nosdis adversaires les Anglois et que son hostel estoit pres du Gabe[7] et de l'Adour, et se recommanda a lui en prenant congié jusques a ce que lesdis lieux fussent recouvrez ou reduiz et mis en nostre obeyssance; et s'en ala ledit suppliant attendant a faire ledit serment jusques a ce que, certain long temps après, nostre amé

1. Corr. *Guissan*; c'est le nom donné au quinzième siècle à la localité actuelle de Guiche (Basses-Pyrénées), arrondissement de Bayonne, canton de Bidache.

2. Hastingues (Landes), arrondissement de Dax, canton de Peyrehorade.

3. Entre ce mot et le suivant, le scribe a dû passer un membre de phrase dont l'omission rend le passage inintelligible. On peut conjecturer qu'il y avait : « Et fut crié que qui le vouldroit faire. »

4. Le Labourd, dont Bayonne était la capitale.

5. Sainte-Marie-de-Gosse (Landes), arrondissement de Dax, canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

6. Saint-Martin-de-Seignanx (Landes), arrondissement de Dax, chef-lieu de canton.

7. Le Gave de Pau, qui se jette dans l'Adour près de Peyrehorade.

et feal et chevalier domp Martim Henriquès de Castelle, nostre seneschal de Xantonge, et nostre bien amé escuier d'escurie Robin Petitlo, seneschal des Lannes, alerent audit lieu de Pierreforade affin de donner provision sur ce que pluseurs brigans se levoient et frequentoient en la terre d'Orte et faisoient maulx et dommaiges innumerables a noz gens et subgetz, et affin aussi de oster et pugnir les mauvais et garder et soustenir les bons; en laquelle terre d'Orte n'estoit lors ledit viconte d'Orte, mes bien y estoient la pluspart des gentilzhommes d'icelle et ledit suppliant avec eulx, et supplierent iceulx gentilzhommes et suppliant ausdis Henrisquès (*sic*) et Petitlo qu'ilz voulsissent ladicte terre d'Orte avoir en recommandacion et non la destruire et qu'ilz chaceroient[1] et prandroient a leur povoir tous malfaicteurs estans et qu'ilz pourroient trouver et apprehender en icelle terre d'Orte; et lors leur fut demandé par lesdis Henriquès et Petitlo[2] s'ilz vouloient estre a nous bons et loyaulx; a quoy ilz respondirent que oïl, et en signe de ce leverent tous ceulx qui la estoient les mains hault; et ce fait, se departirent lesdis Henriquès et Petitlo de ladite terre; et y demourerent ainsi lesdis suppliant[3] et autres dessusdis jusques a ce que nostre amé et feal cousin le seigneur d'Orval et ledit Robin Petitlo alerent devant ledit lieu de Pierreforade; et saichant[4] ledit suppliant leur venue, saillit[5] de nuyt dudit lieu de Pierreforade et se retrahyt a Fastingues, et fut envoyé querir celle nuit par ledit seigneur de Montgaillart avecques Estienne Casaus, disans que ledit viconte d'Orte estoit arrivé a Pierreforade et que lesdis seigneur d'Orval et Petitlo y devoient aller prandre ledit lieu au grant matin et qu'il ne laissast pour riens qu'il ne alast celle nuyt a Pierreforade[6]; laquelle nuyt il n'y ala pas, mais bien [y] ala au grant matin avecques aucuns compaignons, et en-

1. Ms. *chacesseroient.*
2. Ms. *par ledit Henriques Petitlo.*
3. Ms. *supplians.*
4. Ms. *saichans.*
5. Ms. *saillir.*
6. Ms. *Preforade.*

trerent dedans icelle place de Pierreforade[1] devant laquelle estoient ja lesdis sire d'Orval et Petitlo, et fist ledit suppliant la plus grant resistance qu'il peut à l'encontre d'eulx pour les garder d'y entrer et tellement que a celle foiz ilz n'y entrerent point et s'en departirent et alerent eulx retraire au lieu de Caunelle[2]; et pou après lui fut monstré par Arnault de Pagette, Jehan Boulan et Doulhar ung seellé du feu sire de Tallebot qui (*sic*) leur avoit envoyé, et promettoit par icellui ledit Tallebot que s'ilz prenoient aucune place et aucuns les assiegoient, il les secourroit dedans xv jours; et voyant ledit suppliant que lesdis sire d'Orval et Petitlo estoient audit lieu de Caunelle, icellui suppliant et ledit Arnault de Pagette firent escripre unes lettres qu'ilz envoyerent au lieutenant d'Orte contenant qu'on requerroit audit Tallebot par vertu dudit seellé et qu'il estoit dedans le chastel de Premont[3] assiegé par lesdis sire d'Orval et Petitlo; a quoy par ledit Tallebot ne fut obtemperé; et pour ce que ledit suppliant doubtoit cheoir es mains de noz officiers, icellui suppliant accueilly et atrahy a soy certains compaignons qui furent de son serment, et après qu'ilz lui eurent fait ledit serment, leur dist qu'il avoit aucuns amis et leur pria qu'ilz ne leur feissent aucun dommaige; et ilz lui dirent que ilz ne savoient qui ilz estoient et qu'il leur baillast aucun guide ou cartellet; adonc ledit suppliant leur bailla ou fist bailler a ung chascun ung cartellet ou rescript contenant en effect et substance: « Je, Jehan de Gestede, prie a tous mes parens, amis et compaignons qui pour moy vouldroient faire que pour l'amour et honneur de moy ilz ne veullent faire mal de dommaige a », iceulx semlhan (*sic*) ou semhaul (*sic*)[4], desquels il[5] ygnore les nons, excepté de Janicot de la Lande, voisin d'Acqs, et Bedot de Denz; ausquelz il avoit baillé a chascun son cartellet; lesquelz cartelletz les-

1. Ms. *Preforade.*
2. Cauneille (Landes), arrondissement de Dax, canton de Peyrehorade.
3. Le château d'Aspremont, résidence seigneuriale des vicomtes d'Orthe.
4. Il faut comprendre probablement « iceulx senhan ou senhal », c'est-à-dire « en les désignant dans le sauf-conduit. »
5. Ms. *je.*

dis compaignons rompirent et pillerent lesdis hommes; toutes voyes icellui suppliant fist rendre audit Bedot de Denz sa part et pria ausdis compaignons qu'ilz voulsissent rendre audit Janicot de la Lande aussi sa part; mais il lui respondirent qu'ilz n'en feroient riens; adonc ledit suppliant leur rendit leur dit serment qu'il lui avoient fait, et se transporta pardevers ledit viconte d'Orte[1] avec ledit Janicot de la Lande, et pria a icellui viconte qu'il lui voulsist aider a l'encontre de ceulx qui avoient pillé ledit Janicot de la Lande, et que iceulx pilleurs estoient sur la riviere de la Dordoigne (*sic*)[2] dedans une galippe barbotarde[3], en laquelle il pensoit estre la plus grant partye du pillaige qu'ilz avoient fait sur ledit Janicot, et incontinant ledit viconte et lesdis supplians[4] et Janicot et aucuns en leur compaignies se transporterent sur ladicte riviere de l'Adoux et illec trouverent lesdis pilleurs dedans ladicte galippe et chargerent sur eulx; lesquelz s'enfouyrent, et fut sur eulx gaingnee ladicte galippe et recouvré grant partie de ce qui avoit esté prins sur ledit Janicot; et avoient iceulx pilleurs avant ledit pillaige fait emblé certaines quantitez de chevaulx autour de Baionne et lui fut baillié par Fortin de la Case deux florins et quatre hardis et lui bailler (*sic*) trois escuz et ung florin pour les despens desdis chevaulx pour les recueil-

1. Ms. d'*Orde*.
2. Il faut voir ici une erreur de copiste : il s'agit de la rivière de l'Adour et non de la Dordogne, comme d'ailleurs l'établit quelques lignes plus bas le contexte.
3. D'après Jal (*Glossaire nautique*, Paris, 1848, in-4°, p. 761), qui n'a trouvé du reste le nom de cette embarcation que dans les lettres de rémission de Jean de Gestède, citées par Carpentier dans son supplément au *Glossarium* de Du Cange, la *galippe* appartenait probablement à la famille des galères et n'était pas de grande dimension. Une *galippe barbotarde* était une galippe faite à la manière des *barbotes*, petits navires couverts, servant à la guerre et au transport des marchandises (*ibid.* p. 242). — On relève dans Ducéré, *Études sur la vie privée bayonnaise au commencement du seizième siècle*, dans la *Revue de Béarn* (t. III, p. 242), le nom d'un bateau appelé *galuppe*; c'est évidemment l'embarcation dont il s'agit ici : la galuppe, d'après M. Ducéré, est une grande embarcation à fond plat, encore en usage aujourd'hui.
4. Ms. *Supplians*.

lir. Et après ce, demoura ledit suppliant en ladicte terre d'Orte jusques adce que feu Arnault Guillem de Bourguygnem, en son vivant bailly de Montargis, ala [à] Pierreforade[1] pour prendre le serment dudit viconte d'Orte et des gentilzhommes et autres bonnes gens de la terre d'icellui viconte d'Orte; et alors qu'ilz firent le serment, estoit ledit suppliant à Heurcuisse[2], et fist[3] aler son filz faire ledit serment, et non pensant faillir pour ce mesmement que ledit bailly de Montargis avoit dit qu'il ne prandroit point ledit serment de lui comme il avoit fait dudit viconte et autres gentilzhommes de ladicte terre dudit viconte d'Orte, se tira a Bourdeaulx par devers ledit feu sire de Tallebot et illec demoura en son mandement et service jusques a ce qu'il feust tué devant Castillon de Perrigort[4], cuidant lever le siege lors de par nous illec tenu; et après ce, se trahy a Langon[5], devant laquelle place nostre tres chier et amé cousin le conte de Foiz mist le siege, et lui fut ladicte place rendue par le cappitaine d'icelle; et de la se departy ledit suppliant a sauconduit qu'il eut de quinze jours et se trahy en la terre d'Orte, et y fut jusques a ce que nostre amé et feal conseiller maistre Jehan Bureau, tresorier de France, ala au païs, que icellui suppliant s'en ala en Navarre; ouquel païs il s'est depuis tenu, pendant lequel pour les delitz et malefices commis et perpetrez par ledit suppliant et autrement en diverses manieres qu'il ne sauroit pas en entierement exprimer ne declairer, nostre dit conseiller l'a fait appeller et crier a ban a certains jours lors ensuivans et pieça passez, ausquelz, doubtant rigueur de justice, il n'a esté ne comparu, et pour sa [non] conparance ont esté donnez contre lui certains et pluseurs deffaulx et sa terre prinse et mise en nostre main ..... Pour quoy nous ..... audit Jehan, sire de Ges-

1. Ms. *Preforade.*
2. Il n'y a point dans toute la contrée de localité autre que celle d'*Urcuit* (Basses-Pyrénées), arrondissement et canton de Bayonne, dont le nom se rapproche de celui qu'on trouve ici. On ne saurait cependant donner cette identification pour absolument sûre.
3. Ms. *filz.*
4. Castillon (Gironde), arrondissement de Libourne, chef-lieu de canton.
5. Langon (Gironde), arrondissement de Bazas, chef-lieu de canton.

te[dc], suppliant, avons pour ces causes et autres a ce nous mouvans remis, quicté, pardonné et aboly ..... les faiz et cas par luy commis ..... Si donnons en mandement par ces mesmes presentes au seneschal des Lannes, etc.....

Donné a Bourges, ou mois de fevrier, l'an de grace mil IIII^c soixante et de nostre regne le XXXIXe. Ainsi signé : Par le Roy, maistres Jehan Bureau, Pierre d'Oriolle et Pierre de Reffuge et autres presens. DE LA LOERE. Visa, contentor : CHALIGAUT.

[Archives Nationales, JJ 192, nº LXXI, fol. 50 vº].

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Ch. Dufayard. — **Le Connétable de Lesdiguières.** (Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris.) Paris, Hachette 1892, in-8° de XXII-614 pages.

Je suis heureux d'avoir à constater ici le grand et légitime succès du livre de M. Dufayard, et cela me console d'être l'un des derniers à l'annoncer, alors que j'avais le vif désir — et aussi un peu le droit — d'être au premier rang pour l'applaudir. Je dis le droit; et en effet, le jeune docteur n'a peut-être pas oublié qu'il y a quelques années à peine il enseignait l'histoire aux lycéens de Grenoble, avec quel succès, les palmarès des concours généraux le rappellent. Mais ce rôle de vulgarisateur, dont se contentent un trop grand nombre de professeurs de nos lycées, ne suffisait pas à son activité, et dans ses heures de loisir, on le rencontrait fréquemment au milieu des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble ou feuilletant les vieux registres des archives de l'Isère. Au cours de l'une de ces visites, comme il me faisait part de son désir de préparer sa thèse de doctorat ès lettres et des différends sujets qu'il avait en vue, je lui dis : « Que penseriez-vous d'une histoire du Connétable de Lesdiguières ? Le tome III de la Correspondance du grand capitaine dauphinois vient de paraître. Les documents inédits sont à votre portée aux archives et à la bibliothèque de Grenoble. Des mémoires en grand nombre ont été insérés sur ce sujet depuis cinquante ans dans les Bulletins de nos sociétés savantes. Le moment n'est-il pas venu de mettre en œuvre ces éléments épars et de remplacer le livre de Videl, qui est aujourd'hui insuffisant et qui fut toujours suspect ? »

Séduit par le magnifique programme qui s'ouvrait à ses études, mais un peu effrayé par son étendue même, le professeur prit conseil, et, approuvé, se mit résolument à l'œuvre. Non content de dépouiller les collections déjà si riches que lui fournissaient la Bibliothèque et les Archives de Grenoble, il sollicita et obtint du Gouvernement une mission en Italie et emprunta aux Archives de l'Etat à Turin un chapitre entièrement nouveau sur les relations du connétable avec la Savoie et son prince « l'ambitieux et remuant » Charles Emmanuel I[er].

On me pardonnera d'avoir raconté la genèse de ce livre et d'avoir révélé la part que je suis heureux d'y avoir prise. Notre histoire dauphinoise s'est en effet enrichie d'un des meilleurs ouvrages qui aient paru depuis vingt ans. Désormais on ne sera plus obligé, pour tout ce qui concerne cette période de nos annales, d'avoir recours aux lourds et indigestes in-folios de Chorier et de Videl.

François de Bonne, duc de Lesdiguières, était mort depuis douze ans à peine lorsque parut l'*Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières, contenant toutes ses actions depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec plusieurs choses mémorables servant à l'intelligence de l'Histoire générale, le tout fidèlement recueilli par Louis Videl, secrétaire dudit connestable*[1]. Louis Videl était né à Serres (Hautes-Alpes) et avait été attaché pendant quinze années au grand capitaine dauphinois, qu'il avait suivi constamment à la guerre et à la cour. « C'était un esprit distingué, un lettré délicat, aimant et connaissant l'antiquité, possédant à fond les philosophes et les historiens de Rome et d'Athènes. » Dans de telles conditions, Videl devait être et était en effet bien informé ; mais il ne pouvait guère, écrivant à Grenoble, sous l'œil des Lesdiguières tout-puissants, être autre chose qu'un historiographe officiel, un panégyriste salarié.

C'est ce qu'a très justement fait observer M. Dufayard dans une préface où, exposant les sources auxquelles il a puisé, il place au premier rang l'œuvre de son devancier et ajoute, avec une modestie excessive, qu'il a l'intention non de la remplacer, mais de la compléter.

Après l'œuvre de Videl, M. D. avait à sa disposition les *Actes et Correspondance du Connétable de Lesdiguières*, publiés par

1 Paris, Rocolet, 1638, in-fol.

MM. Douglas et Roman[1], et la bibliographie de Lesdiguières dressée par le regretté Eugène Chaper, l'*Histoire des Protestants en Dauphiné* du pasteur Arnaud, les études sur la réforme et les guerres de religion de Long et de Charonnet, les *Mémoires d'Eustache Piémont*, publiés par M. Brun-Durand, et de nombreux articles insérés dans les revues locales et les bulletins de l'Académie delphinale et de la Société de statistique de l'Isère. Il avait encore — et il y a largement puisé — les inventaires des archives de la ville et de l'hôpital de Grenoble, qui ont guidé ses recherches dans ces riches dépôts et pour lesquels il s'est peut-être montré un peu ingrat, en passant sous silence leur modeste mais indispensable collaboration.

M. D. n'a négligé aucune de ces sources, et les références de chaque page de son livre témoignent à la fois d'une connaissance approfondie de la bibliographie dauphinoise et de la conscience scrupuleuse qu'il a apportée à la recherche et au dépouillement des moindres opuscules relatifs à son sujet.

A l'aide de ces multiples éléments, il a pu nous donner du dernier connétable un portrait plus précis et surtout plus exact que celui que nous connaissions. Lesdiguières n'est plus le demi-dieu que laissait à peine entrevoir l'apothéose de Videl; c'est un homme « dont la grandeur n'exclut pas toujours les calculs intéressés, dont l'ambition n'est pas sans égoïsme, dont le génie n'est pas sans défaillances. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa vie, c'est sa prodigieuse fortune. Issu d'une modeste famille de gentilshommes de Champsaur, qui exerçaient la profession de notaires, François de Bonne, sieur des Diguières, était né à Saint-Bonnet, en Champsaur, vers l'année 1543. « Je ne suis que gentilhomme privé, disait-il lui-même en 1578, et l'un des moindres de cette province en temps de paix ». Aussi est-ce par la guerre et l'épée à la main qu'il se frayera sa route. Ses parents le destinaient au barreau et ses ennemis en profiteront plus tard pour l'appeler ironiquement « monsieur l'avocat. » La vérité est qu'après quelques années passées d'abord au collège d'Avignon, puis à Paris au collège de Navarre, il jeta sa robe et revint à Saint-Bonnet, décidé à suivre la carrière des armes. Il avait alors dix-neuf ans.

C'était en 1562, année mémorable, qui marque le commencement des guerres religieuses en Dauphiné. Depuis son séjour au

1 Grenoble (Allier), 3 vol. in-4° et non in-folio.

collège d'Avignon, le jeune François de Bonne était secrètement attaché à la cause de la Réforme. Aussi, au moment où s'ouvre la lutte qui pendant un demi-siècle va ensanglanter la France, il n'hésite pas, et quittant l'armée catholique, où l'on a déjà pu apprécier sa valeur, il va se ranger sous les ordres d'Antoine-Rambaud Furmeyer, son parent, l'un des chefs du parti calviniste dauphinois.

Pendant douze ans, de 1562 à 1574, il prend part à tous les engagements avec une vaillance et une science de l'art militaire qui le mettent bientôt au premier rang ; en sorte qu'en 1574 il se trouve naturellement désigné pour succéder à Montbrun, dont la tête vient de tomber sous la hache du bourreau. Il n'est cependant pas accepté sans protestations par les autres chefs de l'armée protestante, dont son avènement déconcerte l'ambition, et il lui faut huit autres années de luttes et de succès pour conquérir l'adhésion des *Désunis* et réunir dans sa main le commandement suprême des forces protestantes en Dauphiné.

Sa situation dans la province était telle que la reine Catherine de Médicis, pour le ramener à la cause royale, ne crut pas inutile de venir elle-même à Grenoble. Voyage inutile, car ni les intrigues de l'astucieuse italienne, ni les séductions de ses filles d'honneur, auxiliaires de sa politique, ne parvinrent à entamer le farouche montagnard. Au surplus, les événements allaient amener eux-mêmes un rapprochement. Contre la Ligue, qui triomphe à Grenoble, Lesdiguières s'unit en 1588 avec La Valette, chef des royalistes modérés, puis avec Ornano, lieutenant général de la province. Enfin, par un heureux coup de main, il s'empare, le 25 décembre 1590, de la ville de Grenoble et l'offre, comme don de joyeux avènement, au roi Henri IV.

J'ai déjà loué les deux chapitres consacrés par M. D. aux relations de Lesdiguières avec Charles-Emmanuel Ier. Ce prince ambitieux avait rêvé la constitution, au profit de la Maison de Savoie, d'un royaume allobroge, allant du Jura à la Méditerranée avec Genève pour capitale et le Dauphiné comme dépendance. A ce prix, il était entré au service de la Ligue. Lesdiguières devine son plan et déjoue ses projets. Avec une rapidité qui tient du prodige, il lui tient tête sur tous les points où se porte son attaque, d'Aix en Provence à Chambéry, du mont Genève au Var. Cette lutte contre la Savoie occupe Lesdiguières jusqu'au traité de Brusol (1610), qui semble un instant consacrer

l'alliance offensive et défensive de la France et de la Savoie contre l'Espagne. Ce traité, qui était son œuvre et celle de son maître, le roi Henri IV, ne survit guère à ce dernier; mais Lesdiguières restera dès lors le fidèle allié de Charles-Emmanuel, et il ira, pour le défendre, jusqu'à enfreindre les ordres précis de la cour, persuadé qu'en combattant pour lui contre l'Espagne il sert les vrais intérêts de la patrie française.

Il ne m'est pas possible, à mon grand regret, de suivre étape par étape, sous la direction de M. Dufayard, la glorieuse carrière de celui que les poètes de son temps appelaient « le Mignon de Mars. » Lieutenant général du Dauphiné en 1598, maréchal en 1606, duc et pair en 1611, entre deux campagnes, il se révèle administrateur, et d'une main ferme s'efforce de réparer les désordres causés par l'anarchie de trente années de guerres civiles. Grenoble en particulier n'a qu'à se féliciter de son action énergique et bienfaisante. Après l'avoir entourée d'une enceinte fortifiée, il l'assainit et l'embellit. Aussi de quelle popularité n'y jouit-il pas! Toutes les fois qu'il y revient, de la cour avec une nouvelle dignité, de l'armée avec de nouveaux trophées, les arcs de triomphe dressés sur son passage lui témoignent de la reconnaissance des Grenoblois, reconnaissance qui va parfois jusqu'à l'idolâtrie. Si l'on évite de le saluer de ce titre de vice-roi du Dauphiné, que ses ennemis affectaient de lui donner pour éveiller les susceptibilités de la cour, les devises, rédigées par les poètes grenoblois, le traitent ordinairement de héros et de demi-dieu, et les sculpteurs aiment à le représenter sous les traits et appuyé sur la massue d'Hercule.

Tout cède devant son autorité indiscutée, et les antiques libertés delphinales, si vaillamment défendues contre les envahissements du pouvoir royal, sont remises sans protestations entre ses mains toutes puissantes. Le Parlement de Grenoble lui-même, si ferme d'ordinaire dans son indépendance, n'ose plus sévir dès qu'il parle haut. L'affaire d'Ennemond Matel en fournira une preuve entre mille.

Lesdiguières avait épousé en 1566 Claudine de Bérenger, femme vertueuse et modeste, dont la vie, qu'elle résumait elle-même en cette expressive devise : « J'espère et je crains », s'écoula, silencieuse et triste, dans son château de Puymore. Délaissée de bonne heure, elle s'éteignit en 1608, laissant son mari libre d'afficher et même de légitimer une liaison qu'il

entretenait depuis longtemps déjà avec « une certaine créature », nommée Marie Vignon, fille d'un capitaine-châtelain de la baronnie de Theys et femme d'un marchand de soie de Grenoble nommé Ennemond Matel. Pour faire disparaître ce mari gênant, Lesdiguières arme le bras d'un aventurier savoyard, alors en mission auprès de lui, et le malheureux Matel est assassiné. Le Parlement, après un commencement de répression, s'apaise soudain devant l'énergique intervention du maréchal, et le premier Président borne sa protestation à fredonner ce refrain populaire :

> Nous verrons, bergère Rosette,
> Qui premier s'en repentira.

Trois ans après, le 16 juillet 1617, le vieux soldat, alors âgé de soixante-treize ans, épousait la veuve Matel, dont il avait déjà deux filles, légitimées, quoique doublement adultérines.

Telle était la puissance de Lesdiguières — et aussi la morale de ce temps — que cette scandaleuse union ne souleva guère d'autres indignations que celle des Consistoires réformés. Le maréchal feignit de s'humilier sous leurs censures; mais sa foi religieuse, qui n'avait jamais été bien forte, étant faite plus de calcul politique que de convictions sincères, allait sombrer définitivement devant l'appât, depuis longtemps convoité, de l'épée de connétable. Le 23 juillet 1622, l'ancien chef des protestants du Dauphiné abjure solennellement entre les mains de l'archevêque d'Embrun, l'un des anciens chefs de la Ligue. Le lendemain, son gendre, Créqui, lui remet les lettres royales qui lui confèrent la plus haute charge de l'État.

Cette épée, confiée à ses mains octogénaires, ne sera pas pour Lesdiguières une arme de parade. Un mois après, il amène quatre mille hommes à l'armée royale sous les murs de Montpellier et c'est à la tête de ses troupes, guerroyant dans le Vivarais et le Valentinois, que la mort vient le suprendre, le 28 septembre 1626. Singulière coïncidence, qu'on a souvent relevée, il rendit le dernier soupir dans une maison de Valence où, soixante-quatre ans auparavant, le lieutenant-général de La Mothe-Gondrin avait été assassiné par les protestants au début de ces guerres religieuses par lesquelles le sieur des Diguières avait grandi et qu'il avait contribué à apaiser.

J'ai déjà dépassé les bornes assignées à un compte rendu et

pourtant je n'ai rien dit des relations du connétable avec les protestants, et j'ai à peine indiqué la seconde phase de sa politique à l'égard de la Maison de Savoie. Mais il faut conclure. Dans un dernier chapitre, M. Dufayard étudie successivement dans son héros l'administrateur, l'homme, le capitaine. De l'administrateur, il dit le rôle fécond et réparateur; de l'homme, il flétrit la furieuse et insatiable rapacité ; mais il reconnaît qu'il fit un noble usage de ses richesses, soit en encourageant les lettres et les arts, soit en donnant sans trop compter aux hôpitaux et aux œuvres charitables; du capitaine, que Charles-Emmanuel appelait si justement « le Renard du Dauphiné », il dit qu'il entendait la guerre comme une suite de surprises, d'embuscades et de coups de main, « où le courage supplée au nombre, où la fortune vient en aide au courage. » Il ne le fait ni plus cruel ni plus humain que ses contemparains. « S'il n'a pas l'humanité d'un Coligny, il n'a pas la froide barbarie de son compatriote des Adrets ou du gascon Monluc » ; et le cardinal de Richelieu, à la vérité peu suspect de sensiblerie, l'appelait « un abîme de bonté ». En somme, il réunit dans sa personne les dons d'un grand homme et les défauts d'un aventurier. Mais, et c'est la conclusion du beau livre de M. Dufayard, « s'il y a des faiblesses dans cet esprit et des taches dans cette existence, l'histoire doit reconnaître que Lesdiguières a passionnément aimé et fidèlement servi la France. »

A. PRUDHOMME.

TAMIZEY DE LARROQUE. — **Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais.** Agen et Paris, 1893. In-8º de XVI-168 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen.*)

Parmi les multiples publications de M. Tamizey de Larroque, l'Agenais, sa petite patrie, en revendique un bon nombre, et ce ne sont pas celles-là, on peut le croire, que l'auteur soigne le moins. Celle que nous annonçons aujourd'hui a été longuement préparée et exécutée *con amore*. Dès 1860, M. T. de L. recherchait des autographes des personnages, qui depuis l'aurore du seizième siècle jusqu'à la Révolution, ont fait plus ou moins honneur à sa province natale : il nous dit dans l'avertissemen

tous ses regrets de ne rien apporter d'inédit de quelques hommes vraiment illustres, comme Théophile et Palissy, et de quelques autres de moins haut vol. Les lecteurs partageront ces regrets, persuadés d'ailleurs qu'ils ne seront pas éternels. En attendant, il n'y a qu'à signaler ce que renferme le volume. C'est vraiment un régal de délicat, et pour ne pas en éventer le fumet, nous nous bornerons à donner la liste chronologique des dix-huit personnages qui ont pris place parmi les hommes célèbres de l'Agenais. Ce sont Joseph Scaliger (5 lettres de 1578-1606), le baron Jean-Jacques de Pardaillan (3 lettres de 1583), Jean de Silhon (3 lettres de 1630-1653), Jacques de la Ferrière (2 lettres de 1636-1637), Pierre Dupuy (1 lettre de 1636), Claude Sarrau (6 lettres de 1638-1648), Pierre de Rangouze (1 lettre de 1647), Godefroy d'Estrades (3 lettres de 1655-1672), François Combefis (12 lettres de 1659-1665), Jean Claude (1 lettre de 1669), Léon Bacoue (1 lettre et 1 billet d'environ 1672), André Cotherel (1 lettre de 1681), Jean-Jacques Boileau (5 lettres de 1682), Bernard Labénazie (1 billet de 1714), Antoine-Marie de Malvin (1 lettre de 1759), Jacques de Romas (1 lettre de 1770), Antoine Malvin de Montazet (2 lettres de 1781) et Lacépède (1 lettre de 1784).

Livre des privilèges de Manosque. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315), publié par M.-Z. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, suivi de remarques philologiques sur le texte provençal, par M. Camille Chabaneau. Digne et Paris, 1894. In-4° de xcii-244 pages.

Manosque est une petite ville du département des Basses-Alpes, située sur la Durance, à peu de distance des départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, et dont le nom n'est pas inconnu de ceux qui s'occupent de philologie provençale : c'est en effet à Manosque qu'on a découvert, en 1858, d'importants fragments d'un mystère du moyen âge, le *Ludus Sancti Jacobi*. La publication du *Livre des privilèges* s'adresse aussi aux philologues, puisque ce recueil contient beaucoup de documents traduits du latin à la fin du treizième siècle. Quant aux historiens des institutions municipales, il va sans dire qu'ils y trouveront une copieuse pâture, que M. Isnard a pris soin

d'ailleurs de présenter méthodiquement dans son introduction : état des personnes à Manosque au treizième siècle, impôts et corvées, administration de la justice, etc. On avait déjà un avant-goût de tout cela dans les *Études historiques sur Manosque*, de Damase Arbaud; mais avec M. Isnard on ne demeure pas sur son appétit.

Les textes provençaux de la Provence propre ne sont pas très abondants avant le quatorzième siècle, car la plupart des documents administratifs de cette région sont écrits en latin. Aussi ceux qui sont mis au jour dans le *Livre des privilèges* seront-ils les bienvenus, d'autant plus que la publication en paraît faite avec la plus grande exactitude. L'étude de M. Chabaneau est ce qu'on peut attendre d'un tel maître : après avoir passé en revue la phonétique, la morphologie et la syntaxe, il a relevé, dans un petit glossaire spécial, les mots les plus intéressants. Il n'y a que bien peu à ajouter ou à dire à ce qu'il a si bien fait. Voici quelques menues observations que je soumets à son jugement.

P. LXXI, M. C. se demande comment il se fait que l'ancienne forme *Manoasca*, en latin *Manuasca*, qui est constante dans le *Livre des privilèges*, ait abouti à la forme actuelle, où l'*o* a expulsé l'*a*, bien que celui-ci soit étymologique. J'ai bien de la peine à admettre son hypothèse évolutive : *Manoasca*, *Manwasca*, *Manwosca*, *Manosca*, et j'en proposerai timidement une autre. Dans tout le Var, dont Manosque n'est pas éloigné, l'*o* est devenu *oa*, *oua* dans une syllabe fermée, soit *poasca*, *poarc*, etc. pour *posca*, *porc*, etc. N'aurait-on pas pris *Manoasca* pour une forme de ce genre et ne l'aurait-on pas artificiellement transformée en *Manosca*, ou plutôt en *Manosque*, pour la dépatoiser? Ce serait un cas d'*umgekehrte Aussprache* qui n'est pas sans exemple dans la toponymie. Il y a dans la Creuse une commune dont le nom officiel est Saint-Merd-la-Breuille; deux autres communes, dans la Corrèze, portent le nom de Saint-Merd. Or, sait-on comment ce nom s'est formé? A Saint-Merd-la-Breuille on dit (en patois) : *Saint Mear*, ce qui correspond exactement en latin *Medardum* qui a perdu son *d* médial; mais l'on y dit aussi *Auveargno*, Auvergne, par épenthèse d'un *a*. On a fait le raisonnement suivant : puisqu'on dit *Auvergne*, et non *Auveargne*, en français, il faut dire aussi *Saint-Mer*, et non *Saint-Mear*. C'est ainsi qu'est née la forme officielle du nom de Saint-Merd-la-Breuille.

P. LXXIII, M. C. écrit : « Dans *ferrenha*, féminin d'un adjectif

que Raynouard connaît seulement sous la forme *ferrenc*, *ferrenca*, on remarque la fusion en une *n* mouillée de *n* et de *c*. » Il me paraît absolument impossible que *ferrenha* soit issu phonétiquement de *ferrenca*. Je considère *ferrenha* comme correspondant à un masculin *ferrenh* : cet adjectif a la même étymologie que l'italien *ferrigno*, c'est-à-dire le latin populaire **ferrineus* (avec un *i* bref).

P. LXXV, M. C. signale la forme *sauzer*, saule, qui correspond au latin *salicem* et où par conséquent le *r* final n'a pas sa source dans le latin, et il la considère comme due à l'analogie de *fraisser*, frêne, etc. L'explication que M. C. donne avec quelque réserve me paraît très juste. J'ai signalé deux formes de ce genre avec un *r* paragogique (*Romania*, 1892, pp. 522-523) : *aizer* et *pouzer*. On peut y ajouter non seulement le *sauzer* de Manosque, mais *ronser* (Rayn., *Lex.* V, 107), du latin *rumicem* et *cousser* (*Ibid.*, II, 435). M. Meyer-Lübke s'est complètement mépris sur ce dernier mot, qui signifie *couette* ou *couverture*, en l'accentuant sur l'*e* et en le considérant comme représentant le latin *culcitra* (*Gramm. des lang. rom.*, I, p. 523) : le mot provençal est paroxyton et se rattache à une forme comme *cullace*, issue par métathèse du classique *culcita*, accentué régulièrement sur l'*u*.

P. LXXXIV, M. C. se demande si le provençal *cossa*, proprement mesure pour les grains, puis sorte de droit, ne viendrait pas d'une forme *coxa* pour *cocla*. Mais, sans parler de sémantique, *coxa* aurait donné à Manosque *cueissa* et non *cossa*. Le mot provençal *cossa* correspond à l'espagnol *cueza*, comme *cos*, qui existe aussi en provençal dans un sens analogue, correspond à l'espagnol *cuezo*. L'étymologie doit être cherchée non pas dans le grec χόος, comme l'indique le *Tresor dou felibrige*, mais dans le latin *concha*, par l'intermédiaire d'une forme secondaire **cocca*, d'où sont sortis les adjectifs **cocceum* et **cocceam*, employés substantivement dans les langues romanes.

A. T.

LORGUE. **Histoire de Mortemart** (Haute-Vienne). Limoges, 1893; in-12 de 202 pages.

Mortemart est un gros bourg, — je n'irai pas jusqu'à dire une ville, avec M. Lorgue, car le chiffre de la population dépasse à

peine trois cents, — dont le nom est indissolublement lié à celui de la famille de Rochechouart, et comme tel a brillé dans notre histoire d'un éclat que pourraient lui envier maintes grandes villes. Si l'on ajoute que le château de Mortemart est mentionné par Adémar de Chabannes au dixième siècle, que cette localité a donné naissance, à la fin du treizième siècle, à Pierre Gauvain, successivement évêque de Viviers et d'Auxerre, puis cardinal (mort en 1335), qui y fonda un hôpital, trois couvents, l'un de Chartreux, l'autre d'Augustins, le troisième de Carmes, et un collège pour vingt boursiers placé sous la direction des Augustins, on avouera que le livre de M. Lorgue a dans son titre de quoi commander l'intérêt. Malheureusement, il n'y a à louer chez l'auteur que le zèle qui l'a poussé à entreprendre cette tâche : elle est trop visiblement au-dessus des connaissances dont il fait preuve pour que nous croyions utile de faire ici une critique en règle de ce livre. L'*Histoire de Mortemart* reste encore à écrire, au moins pour la période antérieure au dix-septième siècle. L'ouvrage de M. Lorgue n'offre quelque originalité que dans ses deux derniers chapitres, où il parle de la petite noblesse, des bourgeois et des artisans groupés autour du château, et de l'histoire de Mortemart pendant et depuis la Révolution.

A. T.

Ambroise Tardieu. — **Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche** (département de la Creuse). Herment, l'auteur, 1894. In-4° de 431 pages, avec portraits, vues de châteaux, blasons, etc.

M. Ambroise Tardieu s'intitule historiographe de l'Auvergne, reprenant ainsi de son chef un titre porté à la fin du siècle dernier par le bénédictin Dom Verdier-Latour. Depuis 1862, où il écrivit une *Histoire de l'abbaye royale de l'Eclache,* restée manuscrite, pour ses débuts, il a beaucoup fait afin de légitimer ce titre : il a publié des histoires d'Herment, de Clermont-Ferrand, de Montferrand, de Chamalières, etc., etc. Aujourd'hui l'Auvergne ne suffit plus à son activité et il étend à la Haute-Marche les bienfaits de sa dévorante érudition : c'est donner beau jeu à la critique, car on est rarement bien venu à vouloir mettre

son pied dans tous les souliers. Le *Grand Dictionnaire de la Haute-Marche* s'ouvre par un portrait de M. Ambroise Tardieu lui-même, au bas duquel on apprend qu'il est né à Clermont-Ferrand le 3 avril 1840. En quoi cela peut-il intéresser la Haute-Marche? Cette question, qu'on se pose involontairement dès la première page, on l'a à chaque instant sur les lèvres en feuilletant les illustrations du volume. Evidemment M. T. avait sous la main un certain nombre d'images qu'il tenait à placer; il en a farci son *Grand Dictionnaire*, en les rattachant artificiellement à son sujet. C'est ainsi qu'on y trouvera des portraits plus ou moins fantaisistes du prince de Galles « dont les troupes ont ravagé la Marche et le pays de Combraille »; du maréchal Boucicaut, qui a « surveillé les Anglais à Herment, sur les limites du pays de Combraille »; de Jean Bureau, grand maître de l'artillerie, « qui était à Guéret en 1450 et à Chénérailles en 1451 »; de Quinault, qui n'est pas né à Felletin, mais à Paris, etc.

Le texte se divise en trois parties, faisant suite à des « préliminaires » (pleins d'erreurs) sur l'histoire générale de la Haute-Marche : *Dictionnaire historique*, *Dictionnaire généalogique*, *Dictionnaire biographique*. M. T. n'est pas seulement historiographe, mais généalogiste; on s'en aperçoit, car son *Dictionnaire historique* ressemble singulièrement à son *Dictionnaire généalogique*. Les deux dictionnaires réunis forment une sorte de nobiliaire auquel manque le principal intérêt des recueils de ce genre, la citation en note des documents originaux. Le *Dictionnaire biographique* est réduit à la plus simple expression; ce n'est d'ailleurs qu'une compilation sans aucune espèce de critique. Voici quelques exemples des erreurs qu'on y trouve :

« D'Aubusson (Jean), troubadour du treizième siècle; il vécut à la cour de l'empereur Frédéric II. » Il n'y a aucune raison pour rattacher le troubadour Jean d'Aubusson à la Marche; il était vraisemblablement de la famille d'Aubusson en Dauphiné.

« Barton (Jean), chancelier de la Marche..., mort le 25 septembre 1455. » En réalité, Jean Barton est mort entre le 21 avril 1460 et le 6 mai 1462. (Voyez mes *États provinciaux de la France centrale*, que M. T. prétend avoir consultés, t. I, p. 286).

« De la Borne (Gérald), troubadour (1275); on lui attribue l'invention du sonnet; Pétrarque lui donna le titre de « mestre daus troubadours. » Tous ceux qui sont un peu familiers avec l'histoire des troubadours reconnaîtront sous ce travestissement

le célèbre Giraud de Borneil, d'Excideuil (Dordogne), qui n'a rien à voir avec la Marche.

« Des Brosses (Guillaume), archevêque de Bourges... » Ce personnage, comme les quatre suivants mentionnés par M. T., dont un maréchal de France, appartenait à la famille *de Brosse*, anciennement *de Broce*, et non *des Brosses*.

« Morin d'Arfeuille. » M. T. en est encore à attribuer à cette famille les cardinaux du quatorzième siècle Guillaume Ier, Guillaume II et Faydit, qui appartenaient en réalité à la famille d'*Aigrefeuille*, absolument étrangère à la Marche.

Il est inutile de prolonger ici cette critique, dont la matière ne serait pas près de faire défaut. Le *Grand Dictionnaire de la Haute-Marche* rendra quelques services, parce qu'il est le premier de ce genre qu'on ait consacré à cette province ; mais il est fâcheux qu'il ait pour auteur un savant peu familier avec son sujet et qui semble d'ailleurs avoir fait peu de chose pour se tenir au courant des progrès réalisés depuis l'époque déjà lointaine ou Joullietton écrivait son *Histoire de la Marche et du pays de Combraille* (Guéret, 1814-1815). Ajoutons que de nombreuses fautes d'impression viennent encore aggraver les erreurs dont la responsabilité remonte à l'auteur lui-même.

A. T.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

I. *L'Ami des monuments*, 1891.

P. 69 et s. A. Mazet. Le château de Bridiers (Creuse). — P. 69-98. Chapelle de la Trinité dans l'île de Saint-Honorat, près de Cannes. — P. 282-287. Corroyer. Les peintures de la cathédrale de Cahors. [Appartiennent au quatorzième siècle.]

II. *Annales de Bretagne*, 1894. Tome IX, n° 2.

P. 210-215. R. Le Bourdellès. Mathurin Chartier (de Dol) et la conspiration de Salcède. [Détails sur ce personnage peu recommandable, qui resta quelque temps en Languedoc comme secrétaire de Montmorency.]

III. *Annales de géographie*, 1894.

15 janvier. P. 183-200. Sopheau. Les variations de la frontière française des Alpes depuis le seizième siècle. [En appendice une carte et un Mémoire des administrations municipales de l'arrondissement de Briançon tendant à démontrer les avantages de la réunion à la France des vallées cédées au roi sarde en 1713.]

IV. *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1892.

P. 8-14. F. Lacroix. L'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier.

V. *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 1893.

N° 4. Schefer. Louis XIV et Charles XII, 2e partie : la guerre de Pologne. [Détails sur la mission du marquis de Bonac, Jean-Louis d'Usson, 1701-1706.]

VI. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1893.

Janv.-avril. P. 5-44. Élie Berger. Les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente de Henri III en Bretagne, 1229-1230. [Intéresse le Sud-Ouest, car Henri III alla jusqu'à Bordeaux, où il passa les premiers jours d'août 1230. Étude fort bien faite, surtout d'après les archives anglaises, qui met en lumière le rôle du comte de la Marche, Hugues X de Lusignan. P. 36, le personnage appelé Bernard de *Rioux* s'appelait en réalité B. de *Rions*, du nom de la petite ville de Rions-sur-Garonne, près de Cadillac (Gironde).] — P. 45-74. Labande. Le cérémonial romain de Jacques Cajétan; les données historiques qu'il renferme. [Voyez ci-dessus, p. 123.]

Mai-août. (Voy. *Ann. du Midi*, t. V, p. 538).

Sept.-octobre. P. 429-456. Prudhomme. De l'origine et du sens des mots *Dauphin* et *Dauphiné.* [Voy. ci-dessous, p. 251.] — P. 468-474. Couderc. Note sur une compilation inédite de Hugues de Sainte-Marie et la vie de saint Sacerdos, évêque de Limoges. [Cette compilation est conservée dans le manuscrit 11 de la bibliothèque de Bordeaux. Hugues de Sainte-Marie l'a composée pour servir en quelque sorte de pièces justificatives à sa vie de saint Sacerdos; il paraît l'avoir dédiée aux moines de Sarlat. Ajoutons, en nous servant des propres termes de M. C., que cette compilation « ne présente pas par elle-même un grand intérêt. »]

Novemb.-décemb. P. 725-728. Omont. Lettres de dom Le Chevallier à Montfaucon relative à des manuscrits grecs de Tours. [Empruntées au recueil de M. Gigas, *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.*]

VII. *Bulletin de la Diana*, 1893.

Avril-juin. Voie romaine de Lyon à Clermont; découverte d'un tronçon sur les communes de Saint-Martin-la-Sauveté et Cézay.

VIII. *Bulletin de numismatique*, 1892 (1re année).

R. Serrure. Une monnaie inédite des prieurs de Souvigny.

IX. *Bulletin monumental*, 1893.

N° 2. P. 155-160. E. Dufourcet. Rapport sur les travaux et découvertes archéologiques dans le département des Landes pendant les années 1889, 1890, 1891 et 1892.

N° 4. P. 395-396. Fontaine de Sauvebœuf (Dordogne). [Quelques mots sur

ce monument du dix-huitième siècle, avec une reproduction photographique.]

X. *La Correspondance historique et archéologique*, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissant tous les mois, dirigé par MM. F. Bournon et Mazerolle. Saint-Denis, impr. Bouillant, 1894.

1re année. N° 1, 25 janv. P. 18-23. Labande. Autour du mariage : mœurs et coutumes avignonnaises des quatorzième et quinzième siècles. [D'après les riches archives notariales du Comtat.]

N° 2, 25 fév. P. 33-41. C. C. Les manuscrits du comte de Lignerolles. [Un seul touche un peu le Midi, c'est le n° 18 qui contient la paraphrase de Job de Pierre de Nesson, poète du quinzième siècle, né, comme on sait (ou plutôt, comme on le saura prochainement), à Aigueperse.] — P. 46-48. F. Chambon. L'arbre généalogique de la maison de Bourbon du P. André de Saint-Nicolas. [Montre que l'intendant de Bouville a patronné cet indigne faussaire.] — P. 48-49. Le jeu de la Toupiade dans le pays de Dax. [Signale un passage relatif à ce jeu dans le procès-verbal des assemblées du clergé de France de l'année 1670.]

XI. *Ministère de l'Instruction publique*. Bulletin archéologique, 1892 et 1893.

1892. N° 4. P. 523-617. Brutails. Notes sur l'art religieux du Roussillon. [Malgré son titre modeste, le travail de M. B., accompagné de plusieurs planches, est une des meilleures monographies régionales qui aient paru depuis longtemps dans le domaine de l'archéologie du moyen âge. Il ne porte pas seulement sur le Roussillon propre, mais sur les petits pays voisins qui ont subi les mêmes influences et joui de la même civilisation : le Vallespir, le Conflent et la Cerdagne.]

1893. N° 1. P. 1-14. Marcel Reymond et Ch. Giraud. La chapelle Saint-Laurent, à Grenoble. [Description de la crypte de l'église Saint-Laurent, avec huit belles planches photographiques et un plan. Les auteurs pensent que ce monument n'était pas à l'origine une crypte, mais un oratoire, dont le caractère et le plan rappellent ceux de Saint-Sixte et de Saint-Soter, à Rome, et dont la date remonte peut-être jusqu'au sixième siècle.] — P. 15-23. Paul Lafond. Notice sur l'église de Sévignac, Basses-Pyrénées. [Église qui paraît remonter à la fin du onzième siècle; les sculptures du portail, particulièrement curieuses, sont reproduites par un dessin de l'auteur; elles ont un caractère obscène très prononcé.] — P. 36-40.

ESPÉRANDIEU. Note sur quelques sarcophages d'Arles décrits dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine. [Les quelques inscriptions relevées dans ce manuscrit figurent daus le *Corpus*.] — P. 41-44. ESPÉRANDIEU. Note sur deux inscriptions du quatorzième siècle. [Ce sont des inscriptions de 1343, en dialecte corse, pour perpétuer le souvenir d'une donation à l'œuvre de Saint-Dominique de Bonifacio. Le texte n'est pas facile à entendre, et la traduction qu'en donne M. E. est défectueuse en quelques points importants, parce que son texte n'est pas toujours bien établi. Voici le passage saillant de la première inscription : *lasemo lo nostro forno, con le case desovra, da causa a cima, a l'ovra* de ecclesia de Sancto Dominico de *Bonifacio; sea requa e mantegnua la dita pocisionen dello fruto quali sira de la dita casa; sea requa e mantegnua in tal guisa, che non posa venir men con pia la dita overa de la dita ecclesia. Si ne seano sovegnue le fra che gesun e che geserano, e le diti fra sean integnui dare coiene a tuti li soi oficii.* Je ne comprends pas *requa,* que M. E. traduit au jugé par « réparée »; au lieu de *quali sira,* il faut lire *qual isira* « lequel sortira, proviendra »; mais surtout il faut mettre un point après *venir men*, lire *conpia* en un seul mot, mettre une simple virgule apres *ecclesia*, lire *ge sun*, *ge serano,* et *da recoiene* (pour *recoierne*). Cela fait, on s'étonnera du peu de ressemblance de la fin de la traduction de M. E. avec l'original : « de telle façon, dit-il, qu'ils ne puissent rien perdre de leur importance entre les mains de la pieuse confrérie. Et puisque nous nous sommes souvenus des frères qui font ou qui feront partie de l'œuvre, que ceux-ci veillent, à leur tour, à ce que notre volonté soit respectée. » Voici comment je traduirais : « de telle façon qu'ils ne puissent perdre de leur importance. Une fois l'œuvre (la construction) de l'église achevée, que les frères qui y sont et qui y seront en soient entretenus (qu'on subvienne à leur entretien avec le revenu des immeubles donnés), et que lesdits frères soient tenus de nous admettre à tous leurs offices. »] — P. 67-70. J. ROMAN. Inventaire des munitions et du mobilier du château de Serres en Dauphiné vers 1577.

XII. *Ministère de l'Instruction publique.* Bulletin historique et philologique, 1893.

N° 1. P. 12-57. J. LEBLANC. Lettres de M. Bourchenus, maréchal de Brissac, MM. Gilbert Coiffier, Faucon, Grognet, seigneur de Vassé, Guiffrey, Boutières, François de Lorraine, Montfort, le connétable Anne de Montmorency, Albert de Rosset à Gui de Maugiron, lieutenant général en Dauphiné (1545-1552). [Lettres intéressantes pour les détails de

la guerre de Piémont, publiées *in extenso* avec des notes topographiques et de courtes notices sur les personnages qui les ont écrites.] — P. 61-63. Tholin. Les papiers du général Lafitte-Clavé. [Né vers 1740 à Montcrabeau en Condomois, mort au Castillet de Perpignan, en pluviôse an II. Ses papiers, inventoriés peu de temps après sa mort et dont l'inventaire sommaire est publié en partie par M. T., doivent être conservés au Ministère de la Guerre, où il y aurait lieu de les étudier: beaucoup sont relatifs à la Turquie, pays où Lafitte-Clavé aurait dirigé de 1784 à 1788 de grands travaux de fortification.] — P. 63-77. Abbé Albanès. Rectification de la liste des évêques de Gap à la fin du douzième siècle. [Très bon travail de critique, suivi de la publication de cinq chartes inédites. M. l'abbé A. complète la liste dressée d'après le cartulaire de Durbon, par M. J. Roman; nombreux détails sur l'évêque Guillaume de Gière, qui succéda au plus tard en 1199 à un Frédéric, inconnu jusqu'ici, et mourut avant 1215.] — P. 85-88. Meschinet de Richemond. Transaction pour terminer un procès entre Agrippa d'Aubigné et Jean Thomas et Catherine Guibert, passée à Saintes le 28 novembre 1561. — P. 90-91. Soucaille. Bulle d'Honorius III prenant sous sa protection la personne de l'évêque d'Agde et les biens de l'Église, 21 juillet 1218. [D'après l'original conservé dans une collection particulière.] — P. 94-95. A. Leroux. Lettre de participation aux oraisons et pieux exercices de la Grande-Chartreuse en faveur du seigneur des Cars, 24 mai 1451. [Une note sur la personnalité du seigneur des Cars aurait été la bienvenue.] — P. 95-97. M. Hardy. Philippe de Valois et la formule de chancellerie « Car tel est notre plaisir. » [Signale dans un acte original de Philippe VI, conservé aux archives communales de Périgueux, du 31 juillet 1341, la phrase *placet nobis et volumus;* mais cela n'a qu'un rapport indirect avec la fameuse formule *Car tel est notre plaisir*.] — P. 101-108. L. Blancard. Sur la charte marseillaise de Benoît IX (1040). [Le célèbre Launoy rejetait la charte tout entière comme apocryphe; M. B. admet que le texte est authentique, sauf les sept mots *Benedictus sancte sedis Romane ecclesie apostolicus et*, qui ont été interpolés dans l'acte qui nous est parvenu, lequel n'est qu'une copie de la fin du onzième siècle et non un original.]

N° 2. P. 166-174. Galabert. Désastres causés par la guerre de Cent ans au pays de Verdun-sur-Garonne. [Détails précis sur la fin du quatorzième siècle, d'après les archives locales et surtout les comptes consulaires d'Aucamville.] — P. 175-178. Mireur. Procession d'actions de grâces à Brignolles en l'honneur de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. [D'après les comptes de Brignolles; fait d'autant plus intéressant que la

Provence ne faisait pas partie du royaume de France.] — P. 236-239. Arbellot. Du théâtre en Limousin au seizième siècle. [Notes qui n'épuisent pas le sujet. C'est ainsi qu'un mystère joué à Saint-Junien en 1561 n'est pas mentionné. (Voy. Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux*, p. 252.) M. l'abbé A. cite avec trop de complaisance les compilations de Bonaventure de Saint-Amable et de Nadaud, au lieu de recourir aux sources mêmes.]

XIII. *Le Moyen-Age*, 1892.

Février. P. 32-38. A. Henry. Guillaume de Plaisians, ministre de Philippe le Bel. [Extrait d'une thèse soutenue à l'École des Chartres. L'auteur montre que le célèbre ministre n'était pas, comme on le répète, de *Plaissan,* canton de Gignac (Hérault), mais de *Plaisians,* canton du Buis-les-Baronnies (Drôme), et donne des détails très précis sur sa courte carrière, terminée par une mort prématurée au mois de novembre 1313. Aux sources indiquées par M. Henry, on peut ajouter une intéressante mention de Francesco de Barberino, qui appelle par erreur le ministre de Philippe le Bel Jean, au lieu de Guillaume. Voyez A. Thomas, *F. da Barberino et la littérature provençale en Italie*, p. 180.]

XIV. *La Révolution française*, 1893.

14 janv. P. 32-61. Douarche. Notes sur la justice et les tribunaux à Agen pendant la Révolution. (Suite et fin.)

14 fév. P. 156-161. Lods. Une lettre inédite de Jeanbon Saint-André. [Au secrétaire du département du Lot, 18 juin 1793.]

14 mai. P. 407-414. Charavay. Le général Dumesny. [Né à Angoulême le 17 janvier 1739, retraité en 1801, mort à une date inconnue.] — P. 415-430. Léon Lévy. Quelques notes sur Jeanbon Saint-André. [Indication de quelques documents; l'auteur prépare une thèse sur Saint-André.]

14 août. P. 154-169. Mandoul. Le club des Jacobins de Carcassonne. (A suivre.)

14 sept. P. 232-260. Mandoul. Le club des Jacobins de Carcassonne. (Suite et à suivre.) — P. 271-278. Bétrine. Le collège de Toulouse en 1793. — P. 279-280. Aulard. Lettre de Romme sur la question religieuse.

14 oct. P. 308-336. Mandoul. Le club des Jacobins de Carcassonne. (Fin.) — P. 371-375. J. Guillaume. Remarques sur la lettre de Romme publiée dans le numéro de septembre.

XV. *Revue chrétienne*, 1893.

N° 6, décembre. F. Puaux. Mémoire inédit de Rabaut-Saint-Etienne sur la situation des protestants au dix-huitième siècle.

XVI. *Revue de géographie*, 1893.

Sept. P. 221-225. Chamberland. Le commerce d'importation en France au milieu du seizième siècle. (Suite : Avignon et comtat Venaissin.)

Oct. P. 290-294. Chamberland. Le commerce d'importation, etc. (Fin.)

XVII. *Revue de philologie française et provençale*, 1893.

1er trim. P. 1-18. J. Firmery. Sur la versification de Marot. [Se borne à étudier l'allitération.]

3e-4e trim. P. 220-252. L. Clédat. Le compte municipal de Tournon (1459-1461). [Étude historique d'un compte publié dans la même revue en 1888.] — P. 253-264. H. Teulié. Mémorandum des consuls de la ville de Martel. [Publie, après une courte introduction, ce mémorandum du treizième siècle, en provençal, d'après l'original trouvé récemment à la mairie de Martel, et promet un glossaire où seront relevés les mots qui manquent dans Raynouard. Il eût été bon de faire remarquer que les archives départementales du Lot possèdent une série de registres analogues, venant de Martel, dont le plus ancien commence à l'année 1294; celui que décrit et publie M. Teulié constitue probablement la tête de la série. P. 260, la note sur la comtesse de la Marche mentionnée dans le mémorandum est tout à fait erronée : Alix, fille de Hugues X de Lusignan, morte en 1256, n'a jamais porté le titre de comtesse de la Marche.]

XVIII. *Revue des arts décoratifs*, 1891.

P. 330-347 et 359-374. E. Müntz. Guillaume de Marcillat et la peinture sur verre en Italie. [M. Müntz croit que le célèbre maître et ami de Vasari n'était pas Marseillais, comme le dit Vasari lui-même, mais Lorrain.]

XIX. *Revue des études juives*, 1893.

Avril-juin. P. 268-273. Kaufmann. Tranquillo Vita Corcos, bienfaiteur de la communauté de Carpentras. [Publie, d'après l'original, une lettre en hébreu de la communauté de Carpentras à Corcos, rabbin et secrétaire de la communauté de Rome, de l'année 1711.]

XX. *Revue d'histoire littéraire de la France*, publication trimestrielle de la *Société d'histoire littéraire de la France*. Paris, Colin, 1894.

1re année. N° 1. 15 janvier. P. 27-37. F. Brunot. Un projet d'« enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509. [Attire l'attention sur le *prologue* mis par Claude de Seyssel à sa traduction de Justin et adressé à Louis XII, et joint à une analyse rapide d'intéressantes considérations sur les raisons politiques qui ont poussé les rois de France, depuis la celèbre ordonnance de Villers-Coterets, à imposer le français comme langue juridique à toute la France : la mesure, qui ne visait officiellement que le latin, atteignit du même coup la langue vulgaire du midi de la France.] — P. 52-64. Tourneux. Mme Geoffrin et les éditions expurgées des *Lettres familières* de Montesquieu. [Soupçonne avec vraisemblance l'abbé de Guasco d'avoir falsifié quelques lettres de Montesquieu pour se venger de Mme Geoffrin.]

XXI. *Revue du Lyonnais*, 1892.

P. 38-58. H. Chambeyron. La sainte Épine à Notre-Dame de Saint-Étienne et une lettre du roi saint Louis. [La sainte Épine provient de la cathédrale du Puy ; la lettre de saint Louis (août 1239) est reproduite en fac simile.]

XXII. *Revue historique*, 1893 et 1894.

1893, nov.-déc. P. 225-260. G. Paris. Jaufré Rudel. (Voyez ci-dessous, p. 250).

1894, mars-avril. P. 241-278. Dufayard. La réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel. [A suivre. Peu de choses jusqu'ici sur le Midi. P. 262, le témoignage de Jean Golein, mort au commencement du quinzième siècle, ne peut être raisonnablement invoqué en ce qui concerne le caractère de Louis le Hutin ; p. 267, au lieu de *Fanjoux*, lire *Fanjaux*. — P. 273-294. Gachon. Un chapitre d'histoire romaine, fragment inédit de Mirabeau. [Fragments communiqués par M. Kuhnholtz-Lordat, de Montpellier, qui paraissent remonter aux derniers temps de la détention de Mirabeau à Vincennes.] — P. 382-391. Lettre de M. Luchaire sur la question de l'origine des pairs de France, et la lettre de Pierre Bernard, ancien prieur de Grandmont. [Démontre, avec beaucoup de sens critique, que Pierre Bernard, cinquième prieur de Grandmont, est incontestablement mort le 10 juillet 1170 et ne peut être identifié avec Bernard du Coudrai, correcteur de Vincennes, mêlé aux négociations qui eurent

lieu entre Henri II et Alexandre III; que par conséquent tout le dossier épistolaire publié en 1717 par Dom Martène, d'après un manuscrit grandmontain, est l'œuvre d'un faussaire du treizième siècle.]

XXIII. *Revue historique et archéologique du Maine*, 1893.

2e sem. Tamizey de Larroque. Lettre du père Mersenne à Peiresc.

XXIV. *Revue internationale de l'enseignement*, 1894.

15 jan. P. 36-62. Camille Bloch. L'instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution : l'instruction primaire.

XXV. *Revue maritime et coloniale*, 1893.

Novembre. Robin. Agde, son histoire maritime.
Décembre. Robin. Agde. [Fin.]

XXVI. *Revue numismatique*, 1893.

2e trim. P. 226-251. Paul Bordeaux. Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue; douzain des Politiques et piedforts de Louis XIII. [Pièces frappées dans le midi de la France, à Aix, Beaucaire, Narbonne, etc.] — P. 252-258. J.-A. Blanchet. Médaillon de Jean Héroard, par G. Dupré. [Description, avec planche en photocollographie, d'un magnifique médaillon en bronze du Musée des arts décoratifs de Vienne (Autriche). Héroard, médecin de Louis XIII, est, comme on sait, né à Montpellier.]
3e trim. P. 409-410. J.-A. Blanchet. Doubles tournois de Henri IV frappés à Saint-Palais.

XXVII. *Revue rétrospective*, 1893.

1er oct. L.-G. Pélissier. Deux satires contre Mgr Malachie d'Inguimbert.

XXVIII. *Romania*, 1893.

Juillet. P. 345-363. G. Paris. La chanson d'Antioche provençale et la Gran Conquista de Ultramar. [Fin de cette importante étude. M. G. Paris résume ce qu'on peut savoir de la chanson provençale dont nous n'avons qu'un fragment. Il conclut, contre M. P. Meyer, qu'aucune raison sérieuse n'empêche de voir dans le fragment conservé l'œuvre même de Grégoire Bechada, chevalier limousin du château de Las Tours, qui a dû être composée vers 1142.] — P. 364-404. L. Gauchat. Les poésies provençales conservées par des chansonniers français. [Travail très minutieux qui rendra des services pour l'édition définitive des troubadours dont les chansonniers français ont plus ou moins fidèlement

reproduit quelques fragments. Dès maintenant, il se dégage du travail de M. Gauchat cette impression que la poésie provençale a été plus connue dans le Nord qu'on ne le supposait, et que les troubadours dont les œuvres étaient transcrites ne sont pas les derniers venus, comme l'a dit M. Jeanroy, mais les classiques : Ventadour, Rudel, P. Vidal, Folquet de Marseille, etc. En appendice, reproduction diplomatique du chansonnier Bibl. nat. franç. 844.] — P. 405-417. Cais de Pierlas. Mémoire en provençal, présenté en 1398 au comte de Savoie par les Grimaldi de Beuil. [Texte intéressant, à cause de la rareté des documents en langue vulgaire de Nice. L'original n'est malheureusement pas conservé. M. C. de P. édite le document d'après une copie authentique prise au moment même de la présentation par un notaire de Grenoble.] — P. 417.-421. P. Meyer. Observations philologiques sur le texte précédent. [Rien de bien saillant.] — P. 422-481. A. Piaget. Jean de Garencières. [Intéressante découverte des œuvres d'un émule de Charles d'Orléans, sur lequel nous n'avons pas à insister ici. Nous noterons cependant le soin avec lequel M. P. raconte la campagne de Guyenne de 1406, pendant laquelle Garencières fut fait prisonnier, et les couplets qu'il échangea pendant sa captivité à Bordeaux avec le sire de « Courrarre » (c'est-à-dire, comme M. P. l'a très bien vu, Raimon Arnaut de Coaraze) et avec « ceulx de Bordeaux, » beaux esprits gascons, dont une curieuse production nous est parvenue au milieu des vers de Garencières : c'est une sorte de chanson populaire à refrain, candide, charmante, sans queue ni tête, vrai régal de folkloriste. Garencières, qui n'appréciait pas le folklore, répond ironiquement aux Bordelais :

Seigneurs, vous m'avez envoyé
Un escript de vostre partie
Qui est si grandement rimé
Que, par Dieu, je ne l'enten mye.

A noter encore la publication par M. P., d'après le même manuscrit, d'une ballade d'un seigneur de la cour qui se rattache au Midi, Jacques du Peschin, que rien n'avait jusqu'ici révélé comme poète. Aux détails donnés par M. P. sur ce personnage, p. 450, nous ajouterons, d'après l'*Histoire d'Auzances et de Crocq*, de MM. Tardieu et Boyer (1888), que Jacques du Peschin était seigneur de Crocq (Creuse), par suite d'un partage fait en 1388; qu'il avait épousé Dauphine de Montlaur, d'une maison du Vivarais, le 12 janvier 1381 (anc. style?); qu'il vivait encore le 8 juillet 1420, car il signa à cette date les franchises de Crocq (orig. aux Arch. nat. R² 21); qu'il mourut avant le 9 mai 1428 et fut enterré dans la chapelle construite par sa veuve dans l'église de Crocq.]

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Allemagne.

I. *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. VII, (1893).

P. 1-310. Ehrle. Neue Materialen zur Geschichte Peters von Luna. (Suite et à suivre.) [Signalons particulièrement les rubriques suivantes : la flotte aragonnaise devant Arles et Tarascon (janv.-fév. 1399); la convention avec Reforsat et Folquet d'Agout (mai 1399); mémoires divers de prélats méridionaux : Simon de Cramaud, Hélie de l'Estranges, Pierre Ravat (1401 et 1402), etc.] — P. 311-420. Ehrle. La chronique de Garoscus de Ulmoisca Veteri et Bertran Boysset (1365-1415). [Il est fâcheux que l'éditeur n'ait pas connu à temps les lumineuses recherches de M. P. Meyer sur Boysset : nous avons dit (ci-dessus, V, 277) que le nom *Garoscus de Ulmoisca veteri* n'était qu'un monstre issu d'une bévue paléographique de Baluze. M. Ehrle a cette excuse de ne pas l'avoir pourfendu, qu'il n'a pas travaillé sur le manuscrit qu'avait utilisé Baluze. La publication de ces deux chroniques, l'une en latin, l'autre en provençal, constitue d'ailleurs une importante contribution à l'histoire méridionale, et elle est faite avec soin; malheureusement, plus d'une faute s'est glissée dans le texte provençal, ce qui n'est pas merveille. P. 335, l. 6, *epresions e grenges* doit être corrigé en *opresions e greuges; ib.*, l. 11, l'énigmatique *Costet Gaurer* ne serait-il pas *costet ganren*, « cela coûta beaucoup? » Plus loin, p. 387, l. 18, le même mot qui signifie « beaucoup » n'est pas moins maltraité, car on lit *gaur en de vinhas*, au lieu de *ganren de vinhas.*]

II. *Archiv für neuere Sprache und Literatur*, 1893.

Tome XCI. P. 250-256. O. Schultz. Noch einmal Perceval Doria. [Cite une série de documents pour établir que le troubadour de ce nom est aussi l'auteur de poésies italiennes, et qu'il faut l'identifier avec Perceval III mentionné dans les actes de 1258 à 1275.]

III. *Zeitschrift für franzœsische Sprache und Litteratur*. Tom. XVI (1893).

P. 94-101. E. Stengel. Ableitung der provenzalisch-franzœsischen Dansa und der franzœsischen Virelay-Formen. [Revenant sur un sujet déjà

traité par lui, M. S. précise, en présence des opinions plus ou moins divergentes de MM. Paul Meyer et A. Jeanroy, les rapports de ces différents genres de poésie. D'après lui, la *ballada* primitive à trois strophes a donné naissance à la *danza* primitive de la littérature provençale, qui se trouve aussi dans l'ancienne littérature française, où elle porte le nom de *ballette;* de cette *danza* primitive dérivent d'une part la *danza* ordinaire provençale et de l'autre, sous l'influence du rondeau plus ou moins marquée, le *virelay* et la *bergerette* de l'ancienne littérature française. La *danza* primitive a-t-elle été empruntée par la littérature française à la littérature provençale ou inversement? M. S. estime qu'il est impossible de le savoir.]

IV. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1893.

Fasc. 1-2. P. 137-147. Miguel de Unamuno. Del elemento alienigena en el idioma Vasco. [Nouvelle édition d'un travail publié en 1885 dans la *Revista de Vizcaya*, sans grande portée scientifique.] — P. 288-292. Marchot. Solution de la question de suffix *-arius*. [Le résultat ne répond pas au titre avantageux de l'article.]

Belgique.

I. *Analecta Bollandiana*, 1892, 1893 et 1894.

1892, fasc. 3-4. P. 374-383. Vita sancti Pauli Tricastinensis episcopi. [Texte latin inconnu jusqu'ici, d'après le manuscrit 49 de Grenoble, qui est du treizième siècle. L'auteur n'appartient probablement pas à une époque très reculée, et les éditeurs disent prudemment, en parlant de ces *Acta* : « pro quorum sinceritate non magis quam editores *Galliæ christianæ* spondere audemus. »] — P. 384-401. Vita sancti Arigii episcopi Vapincensis. [Même provenance que celle de la *Vita sancti Pauli*. Ce texte est un remaniement d'une vie plus ancienne, publiée déjà deux fois; ce remaniement, à en juger par le style, paraît être du onzième siècle.] — P. 402-415. Vita sancti Bernardi archiepiscopi Viennensis [Toujours d'après le même manuscrit. C'est la troisième des six vies indiquées jadis par Dom Estiennot; elle n'était qu'en partie inédite. Remonte tout au plus au onzième siècle.]

1893, fasc. 2-3. Bulletin des publications hagiographiques. [A noter, p. 296, l'approbation sans réserve de l'étude de notre collaborateur M. l'abbé Duchesne sur la légende de sainte Madeleine.] — P. 333-352. La Vierge aux sept glaives. [Polémique contre M. Gaidoz, qui voit dans Notre-Dame

des sept douleurs un mythe d'origine chaldéenne. Les Bollandistes font justement remarquer que les sept douleurs de la Vierge sont issues des sept joies et ne se montrent que beaucoup plus tard dans la religion chrétienne; mais ils vont trop loin en écrivant : « Au commencement du quinzième siècle, il n'est question nulle part, ni dans la liturgie, ni dans la littérature courante, des sept douleurs de la Vierge. » Si les vers limousins publiés par M. P. Meyer (*Romania*,, I 409) ne paraissent pas antérieurs au quinzième siècle, une composition en prose intitulée : *Las set angoissas Nostra Domna* et signalée par le même savant (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1881, p. 58 est certainement du quatorzième siècle.]

Fasc. 4. Bulletin des publications hagiographiques. P. 465, approbation complète des conclusions de notre collaborateur M. l'abbé Duchesne sur la légende de saint Martial de Limoges.

1894, fasc. 1. P. 33-46. La plus ancienne vie de saint Austremoine. [Polémique avec M. Krusch (cf. *Annales du Midi*, V, 546.) Le texte que ce dernier considère comme le plus ancien et dont il attribue même une partie à saint Priest († 674) n'est qu'un remaniement et une amplification sans valeur, aux yeux des Bollandistes.]

II. *Revue belge de numismatique*, 1893.

2e liv. R. Vallentin. Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange.

3e liv. Trachsel. Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux treizième et quatorzième siècles, d'après une série de poids monétiformes de la collection de l'auteur.

Suisse.

Revue suisse de numismatique, 1892 (2e année).

Roger Vallentin. Du mode de nomination des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon.

NÉCROLOGIE

Le 2 avril 1893 est mort à Montpellier, à l'âge de soixante-quinze ans, Adolphe Ricard, secrétaire honoraire de la Société archéologique de cette ville. Il avait peu publié; citons cependant deux Mémoires sur l'oppidum de Murviel, dont l'un en collaboration avec le commandant de Montgravier, et *les Maîtres de pierre*, en collaboration avec Renouvier, ouvrage accompagné d'un utile glossaire des termes de la langue du moyen âge qui se rattachent à l'art des constructions dans le Bas-Languedoc. Adolphe Ricard avait dépensé beaucoup de zèle pour organiser un musée archéologique et numismatique. Par testament du 14 mai 1890, il a laissé à la ville de Montpellier le capital nécessaire pour constituer une rente de 1,000 francs à la Société archéologique, et il a fait don à cette même Société de ses collections personnelles de statues, inscriptions, vases antiques et monnaies.



Le 3 octobre dernier est mort à Agen, à l'âge de soixante-quinze ans, Adolphe Magen, secrétaire perpétuel depuis 1857 de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen. Son vieil ami M. Tamizey de Larroque vient de lui consacrer, dans la *Revue de l'Agenais*, une notice émue, — et par cela même éloquente, — bien faite pour inspirer à ceux qui ne connaissaient Adolphe Magen que par ses publications autant de sympathie pour l'homme qu'ils avaient déjà d'estime pour l'écrivain. Cette mort est une grande perte pour l'érudition méridionale; mais heureusement Magen laisse derrière lui assez de travaux sur l'histoire de l'Agenais pour que son nom soit inoubliable sur les bords de la Ga-

ronne et pour que son exemple enflamme l'imagination des jeunes et suscite au besoin des vocations. Au moment où la mort l'a frappé il corrigeait les épreuves du *Registre des jurades d'Agen de 1344 à 1354*, dont il avait vaillamment entrepris la publication intégrale. Nous apprenons avec plaisir que M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, se charge de terminer l'impression de ce volume et qu'il placera en tête une notice biographique détaillée sur Adolphe Magen, ainsi qu'un portrait. On sait que M. Tholin avait publié en collaboration avec Magen un important recueil : *Archives municipales d'Agen, chartes, première série* (1189-1328) ; Villeneuve-sur-Lot, 1876 ; in-8° de XVIII-355 pages.

***

Nous apprenons la mort de M. Louis Pillet, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, décédé à Chambéry, dans les premiers jours de février, à l'âge de soixante-quinze ans.

CHRONIQUE

C'est en 1681 que parut l'ouvrage de Mabillon intitulé : *De re diplomatica libri VI* : cette date est celle de la naissance d'une science nouvelle, la diplomatique, sortie tout armée du cerveau du savant bénédictin. La diplomatique est donc une science éminemment française d'origine ; mais il faut avouer que depuis, et surtout dans la seconde moitié de notre siècle, l'Allemagne a fait plus qu'aucun pays pour les progrès de cette science. Aussi est-ce avec un sentiment de fierté nationale que nous saluons une œuvre magistrale que vient de nous apporter l'année 1894, le *Manuel de diplomatique* de M. Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études (Paris, Hachette, 1894 ; gr. in-8o de xvi-944 pages). Nous n'avons besoin d'insister ni sur l'importance de la diplomatique ni sur la compétence de l'auteur du nouveau *Manuel de diplomatique*. Nous signalerons seulement une phrase de l'avertissement. « Tout en profitant, dit M. Giry, des travaux de mes devanciers et des résultats acquis par la critique depuis plus de trois siècles, j'ai voulu, dans la mesure du possible, vivifier la science par des recherches nouvelles et donner à mon travail la valeur qui peut seule résulter du contact immédiat des documents et de l'observation directe. » Cette promesse, M. Giry l'a tenue, et c'est ainsi que son *Manuel* n'a pas seulement une valeur pédagogique, mais contribue pour une bonne part à augmenter le trésor de nos connaissances historiques en mettant au jour chemin faisant un certain nombre de documents inédits. Citons seulement ceux qui se rapportent au domaine des *Annales du Midi* : p. 545, vente de biens en Viennois, de l'année 945, et partage de pêcheries sur les

bords de l'Aude, vers 1055; p. 452, charte d'Aimeline, fille du vicomte de Limoges, en faveur de l'abbaye d'Uzerche, en latin mêlé de prose et de vers de huit syllabes rimés, etc.

*
* *

L'année 1894 a vu aussi la fondation de deux nouvelles revues parisiennes : la *Revue d'histoire littéraire de la France* et la *Correspondance historique et archéologique :* nous en avons reproduit les titres tout au long dans notre revue des périodiques; et nos lecteurs ont pu déjà apprécier l'intérêt de chacune d'elles dans son domaine respectif par le dépouillement des numéros parus.

*
* *

Dans la séance du 5 janvier dernier de l'Académie des Inscriptions, M. Le Blant a commenté deux inscriptions chrétiennes récemment trouvées à Vienne, en Dauphiné, et communiquées par M. Cornillon, conservateur du musée de cette ville. Ces inscriptions remontent aux premières années du sixième siècle.

*
* *

M. Goyau, membre de l'École française de Rome, a trouvé à la bibliothèque de Vienne, en Autriche, des reproductions, probablement inédites, des principales antiquités romaines de Bordeaux exécutées au dix-septième siècle par un hollandais, Hermann van der Hem, mort dans cette ville en 1649.

*
* *

Nous avons signalé à nos lecteurs la première livraison du *Kritischer Jahresbericht der romanischen Philologie*, publié par MM. Vollmœller et Otto (*Ann. du Midi*, V. 558). A la suite de difficultés survenues entre les directeurs et la librairie Oldenbourg de Munich, la publication de cet utile recueil avait dû être interrompue. Nous sommes heureux d'apprendre que le procès engagé à ce sujet devant le tribunal de Munich a été jugé en faveur de MM. Vollmœller et Otto; nous espérons donc que le *Kritischer Jahresbericht* va être continué, et nous nous en réjouissons avec tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la philologie romane.

*
* *

M. Paul Mariéton, directeur de la *Revue félibréenne*, prépare une réimpression critique, avec commentaire historique, des œuvres de Bellaud de la Bellaudière et de Pierre Paul, ces précurseurs des félibres de Provence, dont les recueils, imprimés à plusieurs reprises de 1585 à 1634, sont aujourd'hui presque introuvables. Le volume comprendra en outre un poème inédit de Pierre Paul, l'*Autounado*, d'après le manuscrit de l'Inguimbertine.

***

Le tome III de la 2e série de la *Bibliothèque méridionale*. publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, vient de paraître. En voici le titre : *Mystères provençaux du quinzième siècle*, publiés pour la première fois. avec une introduction et un glossaire, par A. Jeanroy, professeur de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse, et H. Teulié, sous-bibliothécaire universitaire à Lyon. Toulouse, Privat, 1893; petit in-8° de LIV-327 pages; prix 7 francs. Ce volume donne le contenu entier, ou peu s'en faut, du manuscrit découvert en 1888 par M. L. de Santi et dont nous avons signalé l'intérêt ici même (*Ann. du Midi*, II, 385.) Nous ne reviendrons pas sur ce sujet; mais nous voulons au moins dire tout le bien que nous pensons de l'introduction, œuvre personnelle de M. Jeanroy, qui complète et corrige parfois la notice sommaire que nous avons jadis publiée sur ce curieux manuscrit. M. Jeanroy ne croit pas, par exemple, que le *Contrast*, réprésenté en 1440 à Rodez, puisse être identifié avec le *Jugement de Jésus* du manuscrit de Santi ; nous avouons volontiers que nous nous sentons fort ébranlé par les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion. Notons aussi les rapprochements absolument nouveaux, faits par M. Jeanroy entre certains passages du manuscrit de Santi et la *Passion* gasconne du manuscrit Didot.

***

La soutenance des thèses des élèves sortant de l'École des chartes a eu lieu le 29 janvier dernier et les jours suivants. Sur les onze sujets présentés, nous citerons les suivants qui intéressent le Midi : Renaud VI de Pons, lieutenant du roi en Poitou, Saintonge et Angoumois, conservateur des trêves de Guyenne (1348 ? 1427), par Jules Chavanon ; Étude sur les biens nationaux de la Haute-Garonne, par Abel Maisonobe ; Histoire de Périgueux et

de ses institutions municipales jusqu'à 1360, par Robert VILLEPELET.

***

On nous adresse deux nouvelles revues qui témoignent de l'extension que prend de jour en jour le félibrige : *la Terro d'oc, revisto felibrenco, federalisto, publicado mesadieiromen per l'Escolo moundino* (EN BACQUIÉ-FONADE, administratou, 7, carrièro Lakanal, Toulouso) ; et *Lemouzi, organe mensuel de l'Ecole limousine felibréenne* (rue Bertrand de Born, Brive). Nous souhaitons longue vie à *Terro d'oc* et à *Lemouzi*, encore que le fédéralisme de l'*Escolo moundino* sente un peu le fagot. Si d'aventure l'une ou l'autre de ces revues publie quelque article archéologique, historique ou philologique, nous ne manquerons pas de l'analyser, en quelque langue qu'il soit écrit. Pour le moment, *Lemouzi* a commencé la publication d'une *Grammaire limousine*, en français, de l'abbé J. Roux, dont il vaut mieux ne pas trop parler. On peut être un profond penseur et un grand poète sans avoir ce qu'il faut pour être un modeste grammairien.

***

On annonce la prochaine publication des poésies complètes de Folquet de Lunel, texte provençal et traduction française, par M. l'abbé ROUET.

***

M. Martel a publié dans *le Félibrige latin* un spécimen de sa traduction française de la *Letteratura provenzale* de M. le professeur Restori, de l'Université de Pavie. Nous apprenons avec plaisir que l'œuvre complète va paraître prochainement en volume et qu'elle contiendra en appendice une histoire des dialectes méridionaux depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

***

La *Société des archives historiques du Limousin* a distribué le tome IV de sa deuxième série : *Cahiers de doléances*, suivi de documents et notices sur les députés de la Haute-Vienne à l'Assemblée constituante de 1789, p. p. A. FRAY-FOURNIER. In-8° de IV-264 pages.

***

M. Édouard Jourdan, ancien membre de l'École française de Rome, vient de commencer la publication des registres du pape Clément IV (*Gui Folcuei*) dans la 2e série de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, Le premier fascicule paru contient les feuilles 1-14.

*
* *

La *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* a distribué son tome XXII; il contient les chartes saintongeoises de La Trinité, de Vendôme publiées par l'abbé Métais, secrétaire-archiviste de l'évêché de Chartres.

*
* *

Notre collaborateur M. Ant. Brun, professeur au lycée de Foix, a soutenu ses thèses de doctorat devant la faculté des Lettres de Paris le 28 février dernier. Sa thèse française a pour titre : *Savinien de Cyrano Bergerac, sa vie et ses œuvres d'après des documents inédits* (Paris, Colin; in-8° de VIII-382 pages); sa thése latine : *De bellis pro religionibus susceptis in regione Fuxensi regnante Ludovico XIII* (Fuxi, Gadrat, 1893; in-8° de 128 pages).

LIVRES ET BROCHURES

ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bardon. *Ce que coûta l'entrée de François Ier à Nimes* (1533). Nimes, 1894. In-8° de 64 pages. [Détails très précis, d'après les archives départementales du Gard et les archives communales de Nimes et d'Alais. Corrige sur maint détail le récit de Ménard qui, au lieu de remonter aux documents d'archives, a accordé trop de confiance aux manuscrits de Rulmann.]

Barrière-Flavy. *Journal du siège du Mas-d'Azil en* 1625, écrit par J. de Saint-Blancard, défenseur de la place, texte précédé d'un avant-propos. Foix, 1894. In-8° de 32 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise*). [Le siège du Mas-d'Azil par l'armée royale, sous les ordres du maréchal de Thémines, constitue un épisode important des luttes religieuses du dix-septième siècle en Languedoc. Bien que l'*Histoire de Languedoc* ait rapporté exactement cet épisode, au moins dans les grandes lignes, le *Journal* de Saint-Blancard n'est pas sans intérêt; on saura gré à M. Barrière-Flavy de l'avoir mis au jour.]

F. Boyer. *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Riom antérieures à* 1790. Riom, impr. Jouvet. In-4° de 194 pages. [Les archives de Riom sont relativement riches; on y remarque en particulier un assez grand nombre de documents originaux qui paraissent importants pour la période de la guerre de Cent ans. Il est fâcheux que l'auteur ait suivi le système jadis imposé par le ministère et qui consiste à ne donner que les dates extrêmes des pièces contenues dans chaque liasse. Nous croyions

que les bureaux de la rue de Grenelle avaient depuis longtemps renoncé à ce système si préjudiciable aux études historiques.]

Ch. Brun. *Les Troubadours à la cour des seigneurs de Montpellier*. Montpellier, 1893. In-8° de 12 pages. (Extrait de *Le Félibrige latin*). [Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes, d'un style agréable, mais sans aucun effort d'érudition. L'auteur reprendra sans doute le sujet et le traitera comme il doit l'être : il s'apercevra alors de lui-même des quelques erreurs de faits qui déparent cette première ébauche.]

C. Couderc. *Notes sur les fastes consulaires de Bernard Arribat et documents sur l'histoire de Villefranche et du Rouergue à la fin du seizième siècle*. Rodez, 1893. In-8° de 182 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*) [Villefranche est de toutes les villes du Rouergue celle dont l'histoire a tenté le plus de chroniqueurs. M. de Barrau en signalait cinq, en rendant compte il y a trente et quelques années de la publication des *Annales de Villefranche* de Cabrol, et le premier de ces cinq est précisément ce Bernard Arribat dont M. Couderc nous fait connaître aujourd'hui la compilation, d'après le manuscrit BB 1 des archives communales de Villefranche. Arribat ayant été suivi très exactement par Cabrol, il n'y avait pas lieu d'insister beaucoup sur ses *Fastes consulaires*. Ce qui fait l'intérêt de la publication de M Couderc, c'est qu'il reproduit une grande partie des pièces justificatives du recueil de Bernard Arribat, sorte de livre de raison politique, dont la portée dépasse l'enceinte de Villefranche pour s'étendre non seulement au Rouergue, mais parfois au Languedoc tout entier. Il serait à souhaiter que la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* donnât souvent place dans ses *Mémoires* à des travaux de ce genre : la tradition des Monteil et des de Gaujal est bonne à suivre, et il reste encore beaucoup à faire pour écrire une histoire définitive du Rouergue.]

A. Durand. *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc*. II. *La guerre autour de ce village*. Avignon, 1894. In-8° de 51 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*) [Nous avons déjà signalé l'intérêt de la première série des études de M. l'abbé Durand sur Saint-Laurent-des-Arbres (*Ann. du Midi*, V, 268). La suite est écrite avec autant de conscience et de compétence. Si pour le moyen âge, l'auteur ne fait guère qu'utiliser intelligemment les imprimés, pour l'époque des

guerres de religion il met en œuvre les sources manuscrites et les documents d'archives. En appendice sont publiés *in extenso* trois actes inédits de 1387, 1567 et 1568].

De la Morinerie. *Les origines du caoutchouc. François Fresneau, ingénieur du roi,* 1703-1770. La Rochelle, 1793. In-8° de 133 pages. [Excellente notice sur Fresneau, né à Marennes, dont le nom manque à tous les recueils biographiques.]

G. Paris. *Jaufré Rudel.* Paris, 1893. In-8° de 36 pages. (Extrait de la *Revue historique.*) [Mémoire d'une importance capitale, aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue littéraire. Jaufré Rudel est moins connu par les six poésies de lui qui se sont conservées que par la touchante et romanesque histoire de son amour pour la comtesse de Tripoli que raconte l'ancien biographe provençal. Or, sauf le fait que Jaufré Rudel prit part à la deuxième croisade (ce que nous savons par le témoignage contemporain d'un autre troubadour, Marcabrun), M. G. Paris pense que rien n'est vrai dans cette histoire. On aurait tort d'attribuer une valeur historique sérieuse aux anciennes biographies des troubadours : elles reposent rarement sur l'histoire ou même sur la tradition; le plus souvent elles sont sorties de l'imagination d'un jongleur qui cherchait à intéresser son public aux poésies des troubadours qu'il allait chanter. D'ailleurs, considérée comme une œuvre d'art, l'ancienne biographie de Jaufré Rudel est une des plus belles fictions qu'imagination de poète ait créées. En appendice, M. G. Paris donne un texte critique de la chanson 6 de Jaufré Rudel, sur laquelle s'appuient surtout ceux qui croient à l'historicité de l'amour pour la comtesse de Tripoli. Il écarte deux strophes comme apocryphes, et nous ne pouvons que nous associer à ces conclusions. Aux raisons qu'il indique peut s'ajouter ce détail : dans l'une de ces strophes, l'adjectif *fi*, qui est au cas sujet, se présente pourtant à la rime sous la forme *fi*, au lieu de *fis*, faute grossière contre la déclinaison que n'aurait vraisemblablement pas faite Jaufré Rudel.]

L.-G. Pélissier. *Les cahiers du capitaine Laugier. De la guerre et de l'anarchie, ou mémoires historiques des campagnes et aventures d'un capitaine du 27e régiment d'infanterie légère,* par Jérôme-Roland Laugier. Aix, 1893. In-8° de xx-325 pages. [Le titre prud'hommesque des mémoires du capitaine Laugier en dit long sur l'esprit de l'auteur, né à Salon, en 1770, « guerrier vertueux et humain », comme il se qualifie lui-même quelque

part. Il ne faut donc pas chercher dans le volume publié par notre infatigable collaborateur M. Léon-G. Pélissier le style d'un Marbot ou même d'un Thiébault. L'éditeur s'en explique franchement dans une préface, qui est ce qu'il y a de plus agréable à lire dans ces trois cents et quelques pages en caractères serrés. Il est bon toutefois que le manuscrit de Laugier, solennellement déposé par lui à la bibliothèque Méjanes, ait enfin vu le jour. Ce n'est pas une œuvre littéraire que ces mémoires, c'est un document, et la vulgarité même de celui qui les a écrits permet d'y voir la représentation exacte d'une nombreuse catégorie de soldats. Car enfin, tous ceux qui ont pris part à la grande épopée d'il y a cent ans n'étaient ni des héros ni des aigles; il est bon qu'on le sache, pour ne décourager personne.]

A. Prudhomme. *De l'origine et du sens des mots « Dauphin » et « Dauphine » et de leurs rapports avec l'emblème du dauphin en Dauphiné, en Auvergne et en Forez.* Paris, 1893. In-8° de 28 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*) [Excellent mémoire sur un sujet qui jusqu'ici avait fait couler beaucoup d'encre inutilement. Le travail de M. Prudhomme qui rappelle, par la clarté et la sobriété de l'exposition, les meilleures productions du regretté Julien Havet, peut être considéré comme offrant la solution définitive de la question. « En Auvergne comme en Dauphiné, *Delphinus* est d'abord un prénom, puis un nom patronymique, puis un titre de dignité; il prend définitivement ce dernier sens dans les deux pays, à la fin du treizième siécle, vers l'année 1282, qui correspond à l'avènement de Robert III en Auvergne et d'Humbert Ier en Dauphiné. A la même époque apparaît pour la première fois le mot *Delphinatus*. Quant à l'emblème du dauphin, c'est Dauphin, comte de Clermont, qui l'adopte le premier à la fin du douzième siècle; Guigue V, comte de Forez, et André-Dauphin, comte de Vicenne et d'Albon, le lui empruntent au commencement du treizième siècle. » Nous ne ferons qu'une réserve en ce qui concerne l'époque où *dauphin* a commencé à ne plus être considéré comme un nom propre en Auvergne. Les conclusions de l'auteur ne s'appliquent qu'aux actes officiels, car, dans l'usage courant, *dauphin* a été construit avec l'article, c'est-à-dire considéré plus ou moins comme un nom de dignité, longtemps avant la fin du treizième siècle, du vivant même de Dauphin, fils de Guil-

laume VII et de Marchise d'Albon. Les biographies des troubadours disent toujours *lo dalphin d'Alvernhe*, et, témoignage plus précis encore, Uc de la Bacalaria et Jaucem Faidit, choisissant Dauphin lui-même pour arbitre d'une tenson, l'appellent également *lo dalfin.*]

Tamizey de Larroque. *Le bien ducal*, poème de la fin du quinzième siècle, par Jean Guilloche, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Turin, avec le portrait inédit du poète bordelais. Bordeaux, 1893. In-8° de 48 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*) [Maître Guilloche, de Bordeaux, n'était connu jusqu'ici que comme auteur de la *Prophecie du roy Charles huitiesme*, publiée en 1869, pour l'Académie des bibliophiles, par le marquis de La Grange. M. Tamizey de Larroque a découvert non seulement le *Bien ducal*, mais le prénom de Guilloche et ses fonctions de notaire et secrétaire du duc Philibert II de Savoie en 1498; aussi l'avertissement placé en tête de l'édition du *Bien ducal* ajoute-t-il beaucoup à ce qu'avait dit le marquis de La Grange du premier poète bordelais qui ait employé la langue française. On a rappelé plus haut (*Voyez* p. 237) qu'au commencement du quinzième siècle le poète Garencières déclarait qu'il n'entendait point les beaux esprits gascons qui lui avaient adressé des vers : gageons que s'il avait assez vécu pour lire maître Guilloche il n'aurait rien changé à sa déclaration. Il est difficile de trouver des vers plus illisibles que ceux de Guilloche. Ils n'en ont que plus de ragoût pour les bibliophiles. Les lexicographes n'en donneront pas non plus leur part aux chiens, et ils sauront gré à M Tamizey de Larroque d'avoir joint un glossaire-index à l'édition princeps du *Bien ducal.*]

Tamizey de Larroque. *Un notaire d'autrefois.* Me Baboulène (de Beauville), peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte de Galard de Brassac-Béarn. Agen, 1893. In-8° de 24 pages. (Extrait de la *Revue de l'Agenais.*) [Correspondance des années 1792-1797, où se révèle « la belle âme » de Pierre Baboulène, mort en 1798, et son rare dévouement aux intérêts d'un ci-devant, à une époque où ce dévouement, d'ailleurs tout désintéressé, pouvait coûter cher. A signaler aussi quelques détails sur les désordres de cette terrible époque en Agenais et en Quercy.]

Toumieux. *De quelques seigneuries de la Marche, du Limousin*

et des enclaves poitevines. I. La baronnie de Saint-Martin-Château et Saint-Pardoux-Lavaud et les fiefs de sa mouvance ; II La baronnie du Leyris et les fiefs en relevant. Limoges, 1893. 2 vol. in-8° de 74 et 76 pages. [Recherches très approfondies, d'après les archives publiques et privées, et écrites d'une plume alerte. Les anciennes seigneuries étudiées jusqu'ici par M. Toumieux sont de bien minime importance, et les documents qu'il utilise remontent très rarement au delà du seizième siècle. A noter quelques détails intéressants et nouveaux sur une branche de la célèbre famille de Loménie, I, 54.]

LIVRES NOUVEAUX

France.

Andrieu (Jules). Une province à travers les siècles. Histoire de l'Agenais. Agen, Ferran; Paris, Picard, 1893. In-8° de x-307 et 351 pages.

Arnaud (E.). Histoire des protestants de Crest en Dauphiné pendant les trois derniers siècles. Paris, Fischbacher, 1893. In-8° de 104 pages.

Audigier. Quelques coutumes et traditions de la Haute-Auvergne. Aurillac, impr. Blancharel, 1892. In-8° de 69 pages. (Extrait de la *Revue d'Auvergne*).

Beaune (Henri). Les Faramanni burgondes dans la loi Gombette. Lyon, impr. Pitrat, 1893. In-8° de 23 pages.

Bernard (Abbé). La basilique primatiale de Saint-Trophime d'Arles. I. La basilique primitive. Aix, impr. Nicot, 1893. In-8° de 454 pages.

Chuquet (Arthur). Bayard et le siège de Mézières. La statue de Bayard. Mézières, impr. Ronsin, 1893. In-8° de 16 pages.

Colly (Abbé H.). Yssingeaux, ses couvents, chapelles, confréries et dévotions dans le passé et le présent... Le Puy, impr. Prades-Freydier, 1893. In-16 de ix-424 pages.

Cruvellier (Chanoine J.-F.), Andrieu (Abbé A.). Histoire religieuse et hagiologique du diocèse de Digne. Aix, impr. Nicot, 1893. In-8° de xxxi-500 pages.

Ducéré (E.). Histoire topographique et anecdotique des rues de Bayonne. Tome V. Bayonne, impr. Lamaiguère, 1893. In-16 de 343 pages.

DUCHESNE (Abbé L.). Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. I. Provinces du sud-est. Paris, Thorin, 1894. In-8° de VIII-356 pages.

GASSAUD (Antoine). Le protestantisme à Forcalquier. Mémorial inédit publié par L. de Berluc-Pérussis. Digne, Chaspoul, 1892. In-8° de 66 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*)

GUILLAUME (Abbé P.). Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap, publiées sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. Paris, Picard, 1893. In-8° de XXX-904 pages et grav.

JULLIAN (Camille). Ausone et Bordeaux. Études sur les derniers temps de la Gaule romaine. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1893. In-4° de X-175 pages.

LA ROQUE (Louis de). Biographie Montpelliéraine. Les évêques de Maguelone et de Montpellier. Montpellier, Calas; Paris, Champion. In-8° de XIV-316 pages et portr.

LAURENT (Dom Pierre). Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain, composé vers la fin du dix-septième siècle par Dom Joseph Mège. Moulins, Durond, 1893. In-8° de 40 pages.

LÉON (Henry). Histoire des juifs de Bayonne. Paris, Durlacher, 1893. In-4° de XVI-440 pages.

LE VASSEUR (Le P.). Ephemerides ordinis Cartusiensis. Vol. V. Montreuil-sur-Mer, impr. Duquat, 1893. In-4° de 392 pages.

MADAUNE (Abbé de). Le livre des Oraisons de Gaston Phébus, vicomte souverain de Béarn, comte de Foix, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Paris, Picard, 1893. In-8° de VIII-43 pages.

MAUREL (Abbé J.-M.). Histoire de l'Escale. Forcalquier, impr. Crest, 1893. In-8° de 201 pages.

PINATEL (Philippe). Quatre siècles de l'histoire de Cannes (1448-1892). Cannes, imp. Cannoise, 1892. In-12 de 247 pages.

PRUDHOMME (A.). Histoire de Bayart. Tours, Mame, 1892. Grand in-8° de 368 pages.

ROTGÈS (E.). Histoire de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Bazas du seizième siècle jusqu'à nos jours, avec douze cartes scolaires de l'arrondissement, suivie de notices sur les anciens collèges de Bazas et de Langon. Paris. Rouam, 1893. In-4° de XV-368 pages.

TARDIEU (Antoine), MADEBÈNE (A.). Histoire illustrée de la

ville et du canton de Saint-Gervais-d'Auvergne, suivie d'un dictionnaire historique et archéologique. Herment et Saint-Gervais-d'Auvergne, les auteurs, 1892. In-16 de 232 pages et grav.

Tierny (Paul). La sénéchaussée d'Armagnac. Lectoure siège de la sénéchaussée. Auch, impr. Cocharaux, 1893. In-8° de 15 pages.

Étranger.

Baumgartner (Mathias). Beitræge zur Psychologie und Erkenntnislehre des Wilhelm von Auvergne. München, Aschendorff, 1892. In-8° de 40 pages.

Kœnig (Leo), S. J. Die pæpstliche Kammer unter Clemens V und Johaun XXII, ein Beitrag zur Geschichte des pæpstlichen Finanzwesens von Avignon. Wien, Mayer, 1893. In-8° de 87 pages.

Le Directeur-Gérant,

A. THOMAS.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 2021

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE

PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

(SUITE ET FIN.)

Poursuivant son raisonnement, et toujours sous l'influence de la doctrine de M. Longnon, M. Balencie distingue entre le *Talva vicus* et le *vicus Sexciacensis*, signalés en Bigorre par Grégoire de Tours. S'autorisant ici de la théorie de Fustel de Coulanges, il fait du premier un village d'hommes libres, du second un domaine particulier avec une population de serfs. Après la ruine du chef-lieu de la cité de Bigorre, Tarbes serait devenu le siège de l'évêché de ce nom. Mais à quelle époque? Ici, le très estimable érudit Bigorrais se tourmente visiblement pour chercher des preuves. Ledit chef-lieu aurait-il été détruit entre 406 et 410 par les Vandales, les Alains et les Suèves, qui passèrent ensuite en Espagne? Le texte bien connu de saint Jérôme[1] ne permet aucunement de le supposer. Tous les chefs-lieux des douze cités de la Novempopulanie demeurèrent alors debout, sauf sans doute celui de la *civitas Boatium* qui ne devait pas être fortifié. Voilà pourquoi, sans doute, celle-ci disparut, et pourquoi le principal de son territoire fut alors annexé, comme je l'ai

1. Hieronym., *Ad Ageruch.*

montré ailleurs, à celui de la *civitas Burdigalensium*, métropole de la Seconde Aquitaine. M. Balencie s'inquiète ensuite de la possibilité d'une ruine advenue vers 471, lors de la persécution déchaînée au profit de l'arianisme, par Euric, roi des Wisigoths, contre les catholiques de ses États. Parmi les chefs-lieux de diocèses dont les églises furent alors détruites en Novempopulanie, Sidoine Apollinaire ne nomme que celles des *Elusani*, des *Vasates*, des *Convenae*, et des *Auscenses*. Je sais bien que cet écrivain dit ensuite qu'un nombre beaucoup plus grand de cités (*multoque iam maior numerus civitatum*) furent privées de leurs prélats, que d'autres évêques moururent sans être remplacés[1], etc. Sidoine s'inquiète donc de tous les sièges épiscopaux alors momentanément privés de leurs prélats. Cela fait quatre sur onze, dont se composait alors la province ecclésiastique d'Eauze, puisque la *civitas Boatium* avait disparu très probablement entre 406 et 410. Rien ne permet de supposer qu'il en a été de même pour le diocèse de Bigorre. Le *multoque iam maior numerus civitatum* s'applique donc à d'autres diocèses situés hors de la province d'Eauze. D'ailleurs, la persécution, sommairement racontée par Sidoine, finit à la mort d'Euric. Alors, les cités dont s'agit recouvrèrent partout leurs prélats. Dans mon domaine, j'en vois la preuve bien claire dans ce fait qu'en 506 les onze évêques de la Novempopulanie, y compris Aper, prélat de Bigorre, furent présents ou représentés au concile d'Agde. Aper y délégua le prêtre Ingenuus[2].

M. Balencie s'inquiète ensuite de la prétendue ruine du chef-lieu de la cité bigorraise par les Normands. Cette destruction est, dit-il, constatée par le cartulaire de Lescar, par un récit du livre de Nicolas Bertrandi intitulé *Opus de Tholosanorum gestis*, et par quelques lignes du Cartulaire Blanc de l'église d'Auch, relatif à un concile tenu à Toulouse en 1068. Je vais donc discuter dans cet ordre, qui n'est pas tout à fait celui de M. Balencie, les trois textes qu'il invoque.

1. Sidon. Apollin., l. VIII, *Epist.*, X.
2. Mansi, *Sacr. concil. nov. et ampliss. collect.*, VIII, 337.

Et d'abord, le passage du cartulaire de Lescar[1] est évidemment trop postérieur aux faits qu'il raconte pour mériter le moindre crédit. Il fixe après la mort de Galactoire, évêque de Béarn, l'arrivée de je ne sais quelle *gens Gundalorum* qui aurait détruit les cités de Gascogne (*civitates Gasconiae*), anéanti les reliques des saints, et ruiné maintes villes, notamment celle de Tarbes (*ecclesia Tarbae*), et Eauze, métropole de la province (*civitas Elicina metropolitana*). Or, il est prouvé que Galactoire assista en 506 au concile d'Agde. Il était donc mort bien avant l'invasion des Normands, que le cartulaire de Lescar est seul à désigner sous l'étrange nom de *gens Gundalorum*. La cité métropolitaine d'Eauze fut si peu détruite, après la mort de Galactoire, que nous connaissons les noms de plusieurs de ses prélats aux sixième et septième siècles, notamment celui de Scupilio, qui assista au concile de *castro Garnomo*, tenu entre 670 et 673[2]. Le texte dont s'agit est donc apocryphe. La preuve de sa rédaction relativement récente résulte d'ailleurs, et sans conteste, de cette assertion finale qu'après la dévastation de la Gascogne les sièges épiscopaux demeurèrent longtemps dans l'oubli (*sedes Gasconiae fuerunt in oblivione multis temporibus*). Écartons donc le témoignage du cartulaire de Lescar.

Quant à celui tiré de *l'Opus de Tholosanorum gestis*, de Bertrandi, je ne comprends vraiment pas comment des hommes tels que Oïhenart et Marca ont pu s'y fier, ni comment un travailleur aussi sagace, aussi versé que M. Balencie dans l'histoire de son pays, s'est décidé à en parler, même dubitativement. Le texte qu'il invoque, sans le citer d'ailleurs, est censé tiré du cartulaire de Bigorre, aujourd'hui perdu.

1. Post obitum B. Galectorii Episcopi et Martyris extitit quaedam gens Gundalorum et destruxit civitates Gasconiæ, et corpora sanctorum quae invenit destruxit, et subvertit flammis et igne; has ciuitates quæ destructæ fuerunt fuit Aquis. Lascurris, Oloren. Ecclesia, Tarbæ, civitas Aquensis, civitas Elicina metropolitana, Cosorensi, Convenasi, Lactoren., Sotiense, Basatense, Laburdensi; et sedes Gasconiæ fuerunt in oblivione multis temporibus, quia nullus episcopus in eas intravit. (Marca, *Hist. de Béarn*, 38.)

2. Friedrich Maassen, *Zwei Synoden unter Kœnig Childerich*, II, 15.

Sous le prétendu duc Totilus, et entre 840 et 844, les Normands, qui sont ici appelés constamment Danois (*Dani*), auraient détruit quantité de villes en Gascogne, et notamment le château de Tarbes (*Tarbiense castrum*), et la ville d'Orre, vulgairement appelée *Bigorris* du temps de Bertrandi (*Orrensem urbem quæ nunc vulgariter Bigorris dicitur*).

Tel est le témoignage dont M. Balencie me semble bien se prévaloir dans une certaine mesure. Mais il suffit d'ouvrir le livre de Bertrandi pour se convaincre que, sous l'influence du patriotisme de clocher, ce Toulousain s'épanche souvent, dans le latin pseudo-cicéronien de son temps, en toutes sortes d'imaginations extravagantes. Tel est évidemment son récit en ce qui concerne la dévastation de la Gascogne par les Normands. Mais les preuves du faux, et celles de la personnalité du faussaire y fourmillent à ce point, que cent pages ne suffiraient pas à les administrer toutes. Je me contenterai donc ici de deux raisons aussi brèves que décisives.

Parmi les villes ruinées, Bertrandi nomme *Aquis*, autrefois importante, et maintenant devenue, dit-il, un assez pauvre bourg, du nom de Cauterets. Alors furent aussi détruits les thermes de cette localité remontant aux temps des empereurs romains. *Invecti* (*Dani*) *ad nobilissimum oppidum Aquis; quod nunc dicitur Cauterets, tunc lautum et pingue, nunc satis debile. — Cujus speciosissima ædificia detrahentes ad ima, thermas imperiales Balneorum habentes usum et venas salutiferas quæ ibi antiquitus constructæ fuerant demoliuntur*. Dans ce passage, l'opposition des mots de *tunc* et de *nunc*, qui d'ailleurs n'est pas la seule, prouve bien que Bertrandi parle, volontairement ou non, en son propre et privé nom. Le nom de Cauterets vient, sans conteste, de la haute température de ses eaux thermales. Mais quoi? Nous trouvons la vallée de Cauterets (*Vallem Calderensem*) ainsi nommée dans une charte de 945. Les Normands en avaient si peu ruiné les bains (*mansiones ad balneandum competentes*), qu'il en est question dans ce document[1].

1. Marca, *Hist. de Béarn*, pp. 894 et 805, note.

La seconde preuve que le récit provient de Bertrandi se tire de la partie relative à Lectoure (*Lactorense oppidum*), dont les remparts auraient été détruits en partie, et le surplus incendié, car les murs de cette ville n'étaient pas en ce temps-là forts comme à présent. Ses habitants n'étaient pas aussi courageux que maintenant qu'ils ont un bon seigneur et prince. *Non enim ea tempestate murorum fortia atque incolarum audacia erat sicut nunc cum bonum habeant dominum ac principem* Encore le *nunc* qui revient. Mais la fin de la phrase date exactement toute l'élucubration de Bertrandi concernant les prétendus ravages des Normands en Vasconie Son livre a paru en 1515. Or, quel était alors ce personnage sous lequel les gens de Lectoure étaient protégés par de si bons remparts, par un si bon seigneur et prince? C'était Charles III, duc d'Alençon, né en 1489, et mort à Lyon le 4 avril 1525. Charles était gouverneur de Champagne et de Normandie. Il avait épousé Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui lui apporta en dot toute la dépouille de la maison d'Armagnac, et notamment la vicomté de Lomagne, dont Lectoure était la capitale. En 1515, il fut reconnu pour le premier prince du sang. Il me semble que c'est assez clair.

Ainsi, sur les trois, deux arguments invoqués ne comptent pas. Quant au passage du Cartulaire Blanc de l'Église d'Auch, nous devons savoir gré à M. Balencie de s'être assuré de sa pureté[1]. Mais ce texte, surtout isolé des deux précédents, qui sont apocryphes, ne saurait, ce me semble, avoir la portée que leur donne notre érudit bigorrais. Certes, on y lit qu'en 1068, date

1. Et civitas (Ausciorum) quae tunc a longis temporibus, sicut ceterae civitates Vasconiae destructa erat, et pontificales ecclesiae destructae, episcopi enim non in sedibus suis, sed in suburbiis, in monasteriis vel in ecclesiis aliis habitabant, interim vero misit apostolica sedes a latere legatum suum U(gonem), qui dictus est Albus, et ille apud Tolosam concilium celebravit, ubi audito quod in Vasconia sedes episcopales essent desolatae, praecepit auctoritate apostolica quatenus episcopi redirent ad civitates et repararent ecclesias suas. Ex illo itaque praecepto, tam aliae quam metropolis Auxitana civitas cœperunt habitari et restitui. (*Texte du Cartulaire Blanc de l'Église d'Auch*, cité par M. Balencie, *Revue de Gascogne de* 1892, p. 418.)

du Concile de Toulouse, la métropole d'Auch était détruite, aussi bien que les sièges des évêchés suffragants, que les évêques s'étaient réfugiés dans les faubourgs, les monastères et les églises voisines, et que le cardinal Hugues le Blanc les fit rentrer dans leurs diocèses respectifs. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le document dont s'agit pour reconnaître que son rédacteur parle de ces faits comme de choses plus ou moins lointaines. Que le cardinal Hugues le Blanc, légat du Pape, ait fait, au principal, ce que porte le texte invoqué, je ne saurais en douter. Il n'en demeure pas moins vrai que toute l'histoire authentique de la Gascogne aux neuvième, dixième et onzième siècles, proteste contre cette prétendue et universelle destruction des villes épiscopales de la Gascogne par les Normands. La chose n'est pleinement prouvée que pour Eauze, vers le milieu du neuvième siècle. On pourrait, sans doute, y ajouter Lectoure. Mais cette discussion, sans profit en l'espèce, m'entraînerait beaucoup trop loin. C'est pourquoi je me borne à constater, par un passage du texte précité, que lesdits évêchés n'étaient pas ruinés par le fait des Normands, ou pour d'autres causes, autant qu'il est dit d'abord. La plupart des anciens sièges épiscopaux existaient toujours peu ou prou, puisque les prélats y revinrent, et en rétablirent les églises cathédrales. *Praecepit... ut auctoritate apostolica episcopi redirent ad civitates et repararent ecclesias.*

De tout ceci, je conclus que Tarbes représente la *civitas Turba* de la *Notitia provinciarum*, le *Talva vicus* de Grégoire de Tours, c'est-à-dire le chef-lieu de l'évêché de Bigorre. Il se pourrait, à la rigueur, qu'avant 1068, les prélats de ce diocèse eussent abandonné cette ville pour un temps. Mais cette hypothèse fût-elle vraie, la chose ne dura pas. Je n'en veux pas d'autre preuve que la liste des prélats bigorrais, si soigneusement dressée par M. Balencie, depuis 506 jusqu'à la fin du treizième siècle[1]. Il suffit de la portion que

1. Ingenuus, presbyter missus a domino meo Apro, episcopo Bigorritanae civitatis s(ubcripsi.) 506 (concile d'Agde.) — Julianus episcopus

je m'approprie pour se convaincre que, jusqu'au onzième siècle tout prélat du diocèse dont s'agit prend le titre d'évêque de Bigorre, et non de Tarbes. C'est seulement au douzième que ce dernier se produit, sans exclure d'abord le premier, sur lequel il finit pourtant par prévaloir vers la fin du treizième siècle. Ce résultat, dont il existe d'autres exemples pour notre Sud-Ouest, me semble surtout s'expliquer par ce fait qu'alors le comté de Bigorre avait déjà perdu, avant le quatorzième siècle, la vicomté de Montaner, et une grande portion du pays de Rivière-Basse, si bien que ce fief suzerain n'avait plus la même étendue que le diocèse. Autre remarque plus importante encore. Les expressions *Bigorritana civitas*, *Bigerrica civitas*, *ecclesia Bigorritana*, *episcopus Bigorrensis*, seules employées jusqu'au onzième siècle, témoignent assez d'une habitude qui remonte, et sans aucun doute, au temps de la domination romaine. Cette habitude consistait à désigner dès lors, dans l'usage, sous l'appellation de *civitas Bigorritana* ou *Bigorrensis*, le municipe administrativement signalé par la *Notitia provinciarum* sous le nom de *civitas Turba*. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de citer un autre fait semblable à propos de la *civitas Aturensium*.

Reste à m'expliquer sur les mots *ubi castrum Bogorra*

civitatis Bigerricae. 541 (conc. d'Orléans). — Amelius episcopus ecclesiae Bigorritanae, subsc. 585 (conc. de Mâcon). — Richardus, episcopus Bigorritanae civitatis. 1036 (Marca, *Histoire de Béarn*, 807, II). — Eraclius, Bigorrensis episcopus. 1056 (conc. de Toulouse). — Ego Eraclius, Dei gratia Bigorrensis aecclesiae episcopus, 21 novembre 1064 (A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV, nº 1402). — Episcopatus Tarbiensis, in comitatu Bigorritano; episcopus Bigorriternensis; Tarbensis ecclesia; Pontius, Tarbiensis episcopus, 1er avril 1080 (Bernard, Marion et Delisle, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, nº 483) — Episcopatus Tarbensis, 18 avril 1081 (*Ibid*, t. II, nº 841.) — Monasterium sancti Severi confessoris, in valle Rostanensi, in loco Abiciaco, situm in episcopatu Tarbensi, in comitatu Bigorritano, episcopus Bigorritanus, Tarbiensis ecclesiae, Dodo Tarbiensis episcopus, 21 mai 1087 (*Ibid*, t. I, nº 484), (Marca, *Histoire de Béarn*, 284, IV). Je ne crois pas nécessaire de pousser ici l'énumération des prélats bigorrois aussi loin que l'a fait M. Balencie, dont je m'approprie sur ce point les recherches, après les avoir soigneusement contrôlées.

ajoutés à *civitas Turba.* J'ai déjà dit que cette addition remonte à l'époque romaine, et qu'elle désigne un lieu fort. Le *castrum Bogorra* était donc absolument distinct du chef-lieu de la *civitas Turba.* Quant à dire que ce *castrum* a donné son nom au Bigorre, c'est inadmissible par la double raison que les *Bigerrones* de César, les *Begerri* de Pline, les *Bigerri* d'Ausone, sont les variantes d'un même nom de peuple, et non celles d'un simple lieu, qui survit encore dans le nom de Bigorre, et aussi parce que, selon les deux plus anciens manuscrits de la *Notitia provinciarum*, il faut lire *Bogorra* et non *Bigorra*, comme M. Mommsen a été le premier à le faire. MM. Rosapelly et de Cardailhac, qui ne pouvaient encore profiter de cette bonne leçon, ont accepté *Bigorra*, qu'ils croient reconnaître dans *Orra* ou *Orre*, localité représentée, d'après eux, par les ruines qu'ils ont si bien explorées et décrites. Elles se trouvent sur le coteau de Saint-Lézer, village du canton de Vic (Hautes-Pyrénées). Mais en rendant, sous d'autres rapports, aux auteurs de la *Cité de Bigorre* le bon témoignage auquel je suis heureux de m'associer, M. Balencie n'a pas de peine à réfuter cette partie de leur travail. Toutes les pièces invoquées en faveur de leur thèse par MM. Rosapelly et de Cardaillac ne reposent, en effet, que sur des textes notoirement apocryphes mentionnant le lieu de Orre, savoir : 1° une prétendue charte attribuée au moine anglais Marfin[1], où se trouvent mentionnés la *civitas Horre* et le *comitatus Horrensis;* 2° le passage déjà signalé du livre de Nicolas Bertrandi, où Orre est à l'accusatif : *Orrhensem urbem;* 3° une charte du XI des kalendes de décembre 1074, portant que Héraclius, évêque de Bigorre, et Bernard, comte dudit Bigorre, exposent avoir reçu en héritage de leurs parents un monastère situé sur le territoire de Bigorre, et construit en l'honneur du bienheureux Félix, martyr, et du bienheureux Lézer, confesseur et évêque. Inutile d'analyser le surplus de cette charte. Retenons seulement ces mots : *Carta scripta est in ipso Bigorrensi castro;* 4° les actes

1. V. le texte et sa réfutation dans Marca, *Histoire de Béarn*, 807-809.

d'un concile qui aurait été tenu à Sainte-Marie de Bigorre en 1078.

Voilà les quatre arguments invoqués par MM. Rosapelly et de Cardaillac. Mais quoi ? La charte attribuée à Marfin est notoirement apocryphe, et j'ai déjà montré que le récit de Bertrandi ne mérite pas plus de confiance. Dans la charte de 1074, MM. Rosapelly et de Cardaillac se fondent sur le mot *ipso* appliqué à *castro* pour affirmer que le *castrum* de Saint-Lézer représente bien Orre, et par conséquent le *castrum Bogorra*, d'après eux le *Bigorra* de la *Notitia provinciarum*. Cela est inadmissible Et d'abord, il y a *Bigorrensi castro*, et non *Orrensi castro* dans la charte. Puis, M. Balencie nous invite à tenir un compte suffisant de *ipso* inséparable de *castro*. *Ipso*, complété par *Bigorritano*, ne désigne pas, comme notre érudit le prouve, que ce *castrum* était sis à Saint-Lézer. Il révèle simplement l'existence d'un château de Bigorre. Où le chercher? Je ne sais. Mais si c'était Tarbes ou Lourdes, la charte l'aurait dit assurément.

Reste le concile de 1078, et tenu à Sainte-Marie de Bigorre le 14 du mois d'avril. Voici, d'après les auteurs de *La cité de Bigorre*, les parties significatives du texte : *Celebratum est consilium apud Sanctam Mariam Orreae in territorio Bigorretano.* — (*Pontii*) *Bigorrensis episcopi.* — *Pontius*, *episcopus Bigorrensis*[1]. — Il n'y a pas lieu de suspecter, j'en conviens, les actes dudit concile. Mais, quoi qu'en disent MM. Rosapelly et de Cardaillac, le contexte de ces actes ne prouve en rien que la ville d'Orre avait son église paroissiale sous la dédicace de Notre-Dame, et qu'on la fêtait le 3 juillet, c'est-à-dire le lendemain du jour de la Visitation de la Vierge. Quant à cette bizarrerie des synonymes *Orrea*, *Bigorretanum*, *Bigorrensis*, mélangés dans le précis des actes du concile, M. Balencie l'explique sans peine par cette considération très fondée que ledit texte est un assemblage de noms de provenances diverses, et d'une rédaction originale où

1. Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, pp. 195 et 439.

une seule forme latine aurait certainement été adoptée pour exprimer le mot Bigorre. Le disparate même de ces noms vient à l'appui de leur équivalence. Ainsi, rien n'atteste que les ruines romaines de Saint-Lézer représentent le *castrum Bogorra* de la *Notitia provinciarum*.

Conclusion récapitulative de toute la discussion précédente : 1° *Turba* était certainement le chef-lieu du municipe romain des *Bigerrones*, *Begerri* ou *Bigerri*, peut-être même aussi leur *oppidum* au temps de l'Aquitaine autonome; 2° le *castrum Bogorra* date de l'époque romaine, mais il est impossible d'en fixer l'emplacement.

La *civitas Turba ubi castrum Bogorra* était certainement subdivisée.

Une inscription trouvée à Asté nous parle de *pagani Ferrarienses*[1]. Ce nom ne provient-t-il pas de l'exploitation d'une mine de fer dans le canton?

Une autre inscription bigorraise en caractères du Haut-Empire, et trouvée à Bagnères-de-Bigorre[2], nous révèle l'existence d'un *vicus Aquensis*. M. Longnon le confond avec l'*Aquis Convenarum* de l'Itinéraire d'Antonin[3]. Mais je crois avoir déjà prouvé que cette confusion n'est pas admissible.

Voici maintenant, d'après les textes antiques, les localités de moindre importance de la *civitas Turba ubi castrum Bogorra*.

Crebennus. — Ce nom nous a été conservé en grec et en latin par Ausone, dans deux de ses épîtres au rhéteur Axius Paulus. La forme grecque est Κρεβέννῳ (ἀσταφύλῳ ἐνὶ χώρῳ)[4], et la latine *Crebennus*[5]. Paulus était du Bigorre (*patriae Bigerritanae*), où il habitait[6]. Impossible de localiser *Crebennus*.

1. AGEIO DEO | PAGANI | FERRARIENSES EX VOTO. (Bladé, *Épigraphie antique de la Gascogne*, n° 153.)
2. NVMINI AVGVSTI | SACRVM | SECVNDVS | SEMBEDONIS | FI*Lius* NOMINE | VICANORVM AQVEN | SIVM ET SVO POSVIT. (Bladé, *Épigraphie antique de la Gascogne*, n° 141.)
3. Longnon, *Atlas histor. de la France*, texte explicatif, 1re livraison, 25.
4. Auson., *Epist.*, XIV, Αὐσόνιος Παύλῳ, v. 23.
5. *Id.*, *Epist.*, XIV, *Ausonius Paulo*, v. 19.
6. *Id.*, *Epist.*, XI, *Ausonius Paulo*.

Mais Ausone déclare que la vigne n'y poussait pas. Donc, cette terre se trouvait très probablement dans les montagnes du Bigorre.

Oppido novo. — Mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin. M. Longnon le place à Lourdes (Hautes-Pyrénées) [1], et la chose me semble assez probable. D'autres, au contraire, prétendent, je l'ai déjà dit, le retrouver à Saint-Lézer (Hautes-Pyrénées), qui serait aussi le *castrum Bogorra* de la *Notitia provinciarum*. Mais ceux-ci ne prennent pas garde que *castrum Bogorra* est une désignation antique, comme celle d'*Oppido novo*. Il n'est guère admissible qu'à la même époque la localité dont s'agit ait porté deux noms. Voilà donc une raison de plus en faveur de l'identification proposée par M. Longnon.

Voici, sur la division de l'ancien diocèse de Tarbes en archidiaconés et archiprêtrés, de précieux renseignements, que je dois tout entiers à l'obligeance empressée de M. Gaston Balencie.

Pour la (ou le) Bigorre, m'écrit-il, on n'a pas de pouillé antérieur au dix-septième siècle. Aucun document antérieur à 1342 ne constate expressément l'existence d'archiprêtrés. Dans les chartes locales, les archidiaconés seuls apparaissent suivant l'ordre chronologique ci-après.

Vers 1081 ou 1082, *Bernardus archidiaconus* est nommé dans le récit d'une contestation au sujet de la sépulture du chevalier Guillaume-Raymond de Bartres entre l'évêque de Tarbes et les moines bénédictins de Saint-Pé-de-Générès. *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, Larcher, *Dictionnaire historique et généalogique*, article *Saint-Pé*. Extrait de l'ancien *Cartulaire de Saint-Pé*, aujourd'hui disparu. Ces textes ont été publiés par M. Gaston Balencie dans l'*Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé*, année 1887. Le passage où figure l'archidiacre Bernard est à la page 281.

En 1091 : *Willelmus de Ador Villa archidiaconus* Mentionné dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, II, nº 818.

1. Longnon, *Atlas géogr. de la France*, texte explicatif, 1re livraison, 50.

Au douzième siècle : les archidiacres de Lavedan (*Archidiaconus de Levitano*), des Selves ou de Labarthe (*de Silvis*), des Angles (*de Angulis*), de Rustang ou Rustain (*de Rustagno*), de Rivière-Adour (*de Ripera Adurii*), de Tarbes (*de Tarba*), de Rivière Basse (*de Riparia in Ecclesie Tarviensi*), de Montanérès (*de Montaneres*). *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, H 5, copie du seizième siècle.

En 1262, nous trouvons les archidiacres de Montanérès (*Archidiaconus de Montaneres*), l'*ecclesia et territorium de Silbe* ou Labarthe, l'archidiacre de Rivière-Basse (*Archidiaconus de Arribera*), et ceux de Rivière-Adour (*de Riviere Adorr*), des Angles (*de Angulis*), et de Rustain (*de Rostaa*). Dans cette énumération, et dans celle de l'acte qui précède, l'ordre dans lequel les archidiacres sont nommés n'est pas celui des actes. Ici, M. Balencie a copié sur des fiches. *Arch. dép. des Hautes-Pyrénées*, H 5, copie du seizième siècle.

En 1275, nous trouvons un archidiacre de Rivière Adour (*arquiague de Arribere Ado ;* on y lit aussi *Arribere-Ado :* prononcer *Ado* et *Ador*, *Adou*). *Arch. dép. des Hautes-Pyrénées*, G 186.

En 1277, *capellanus Burgi Tarvie* et *canonicus ecclesie Tarviensis*. *Arch. des Hautes-Pyrénées*, H, 6.

En 1296, archiaconé de Labarthe (*archidiaconatus de Silvis in ecclesia Tarviensi*. *Arch. dép. des Hautes-Pyrénées*, G 234.

En 1035, les archidiacres de Rivière-Basse (*arcidyague de Ribere en la gleise de Tarbes*) et de Bazillaguez (*arcidiague Bazelhaguez*). *Arch. dép. des Hautes-Pyrénées*, G, 120.

En 1308, les archidiacres de Rustaing, de Rivière-Basse, de Rivière-Adour, des Angles, de Montanérès et de Labarthe (*archidiaconi de Rostano, de Ripperria, de Ripperia Adurri, de Angulis, de Montaneresio et de Silvis*). *Arch. dép. des Hautes-Pyrénées*, G, 207. Original.

Il me reste encore à utiliser, dans le tome I, p. 173, nº 74, des *Glanages* du paléographe Larcher, conservés à la Bibliothèque municipale de Tarbes, un texte intitulé *Érection des archiprêtrés du diocèse de Tarbes*, par l'évêque Pierre-Ray-

mond de Montbrun, en 1342. Grâce à cette copie se trouve sauvée une pièce qui faisait partie des archives du chapitre ou de l'évêché de Tarbes: mais le titre ci-dessus appartient à Larcher. Il s'agit peut-être d'un simple remaniement de circonscriptions ecclésiastiques. Je tiens néanmoins à répéter, après et d'après M. Balencie, que rien n'atteste pour le diocèse de Tarbes l'existence d'archiprêtrés avant 1342. Voici quel fut, à cette date, l'ordre établi dans le diocèse de Tarbes.

Archidiaconé de Lavedan (*archipresbyteratus Levitaniae*), comprenant les archiprêtrés de Sère (*de Serra*) dans la vallée de Barèges (*in Valelica*), d'Aucun (*de Aucuno*), de Sales (*de Salis*) et de Juncalas (*de Juncalassio*).

Archidiaconé de Rustaing ou Rustan (*Archidiaconatus de Rostagno*), englobant les archiprêtrés de Tournay (*de Tornaco*), de Cieutat (*de Civitate*), de Lubi (*de Lube*), de Campistrous (*de Campistronio*), et de Chelle-Debat (*de Xella Inferiori*).

Archidiaconé de Selve ou de Labarthe (*archidiaconatus de Silvis*), où se trouvaient les archiprêtrés de Bagnères (*de Bagneriis*) et de Banios (*de Banios*).

Archidiaconé des Angles (*archidiaconatus de Angulis*), constitué par les archiprêtrés d'Ibos (*de Yvossio*), de Pontacq (*de Pontaco*), d'Adé (*de Aderio*), et des Angles (*de Angulis*).

Archidiaconé de Montanérès (*archidiaconatus de Montaneresio*), comprenant les archiprêtrés de Montanérès (*de Montaneresio*) et de Caixon (*de Caxonio*).

Archidiaconé de Rivière-Basse (*archidiaconatus de Ripparia*), englobant les archiprêtrés de Ladevèze (*de Devesia*), et de Castelnau-Rivière-Basse (*de Castronovo*).

Archidiaconé de Rivière-Adour (*archidiaconatus de Ripparia Duri*), formé par les archiprêtrés de Tarbes (*Tarbiae*), et d'Ourleix (*de Orlexio*).

Archidiaconé de Basillaguais (*archidiaconatus de Baselhague*), constitué par les archiprêtrés de Montfaucon (*Montisfalconis*), de Laguian (*de Laguiano*), et d'Andrest (*de Andresto*).

Aucun document de moi connu n'atteste que l'ancien diocèse de Tarbes ait jamais varié d'étendue.

§ XIV. *Civitas Elloronensium.* — J'ai déjà montré comment le territoire de ce municipe fut démembré de l'ancienne cité augustale des *Tarbelli*, et comment elle perdit à son tour, au temps du Bas-Empire, le territoire qui constitua désormais la *civitas Benarnensium.*

Aucun texte antique ne signale de *pagi* ni de *vici* dans la *civitas Elloronensium.* Voici les localités de moindre importance.

Ilurone. Déjà signalé dans les documents plus haut fournis, et chef-lieu de la cité à laquelle il donna son nom.

Aspalluga. Nommé dans l'Itinéraire d'Antonin et identifié par M. Longnon avec Accous (Basses-Pyrénées)[1].

Foro Ligneo. Signalé par l'Itinéraire d'Antonin, et identifié par M. Longnon avec Urdos[2] (Basses-Pyrénées).

Summo Pyrenaeo. Consigné dans l'Itinéraire d'Antonin, et correspondant au Col de Somport (Basees-Pyrénées[3]).

Dans le diocèse d'Oloron, les anciens documents signalent : les archidiaconés d'Oloron (*archidiaconatus Oloronensis*), de Garenx, d'Aspe (*arcidiagonat d'Aspe*, 1249, not. d'Oloron, n° 4, f° 50), d'Ossau (*arcidiagonat d'Ossau*, 1249, not. d'Oloron, n° 4, f° 50), de Soule (*arcidiagonat de Sola*, 1249, not. d'Oloron, n° 4, f° 50[4]). Il est prouvé que l'archidiaconé de Soule, après avoir dépendu d'abord du diocèse d'Oloron, lui fut ensuite enlevé par les évêques de Dax, pour retourner finalement à ceux d'Oloron durant le onzième siècle[5].

1. Longnon, *Atlas histor. de la France*, texte explicatif, 1re livraison, 29.
2. *Ibid.*, texte explicatif, 1re livraison, 28.
3. Au Col de Somport est gravée sur le rocher l'inscription suivante : *Lucius* VAL*erius* VERANVS GER.... | II VIR BIS HANC | VIAM RESTITVIT | CALL .... | .... — (Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, n° 168.)
4. Raymond, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, passim.
5. Marca, *Hist. de Béarn*, pp. 283-284.

Le présent mémoire clôt l'ensemble des travaux par moi consacrés à la géographie historique du futur pays de Gascogne avant et pendant la domination romaine, sans oublier ce qui concerne les amorces de la Province romaine avec la Narbonnaise et la Celtique. Je n'aurais pas mieux demandé que de ne pas morceler mon travail; mais il faut bien compter avec les convenances d'autrui. Toujours est-il que le directeur des *Annales du Midi* a bien voulu accepter la partie principale de ce labeur, qui pouvait, du reste, être isolée, sans grand inconvénient, de ce qui concerne l'Aquitaine autonome et les parties adjacentes de la Narbonnaise et de la Celtique. Dans l'ensemble de ces publications, j'espère avoir combattu, sans aigreur ni faiblesse, certaines opinions de mes devanciers. Si j'en juge par certains signes récents, quelques intéressés ne me savent pas très bon gré de ma franchise. Ils comptent pour rien toutes les doctrines inattaquables que je leur emprunte loyalement, pour ne voir que mes dissidences. Qu'y faire? Dans l'histoire et dans les sciences auxiliaires, on n'a malheureusement pas trouvé encore le moyen de discuter les doctrines sans désigner les docteurs. En attendant que cela vienne, je ne souhaite pas mieux, pour l'ensemble de mes essais, que la loyale et franche censure des érudits compétents, et je les remercie par avance de leurs salutaires sévérités.

J.-F. Bladé.

UN ARCHIVISTE

DES COMTES DE FOIX AU QUINZIÈME SIÈCLE

LE CHRONIQUEUR MICHEL DU BERNIS

En 1837, Buchon, visitant les archives du sud-ouest de la France, découvrit dans le riche dépôt des Basses-Pyrénées un manuscrit de format in-folio, écrit d'une belle écriture du quinzième siècle, et dont les premiers feuillets étaient occupés par le texte d'une chronique inédite des comtes de Foix, en langue méridionale. Les recherches qu'il entreprit ensuite à la Bibliothèque du Roi l'amenèrent à retrouver dans la collection Doat une copie de ce manuscrit, et l'année d'après il publia dans un des volumes du *Panthéon littéraire* la chronique qui lui sert de préambule sous le titre suivant : *Cronique dels comtes de Foix et senhors de Bearn, feyt l'an de l'incarnacion de N. S. 1445, par mandament de Madame Leonor, enfante de Navarre et comtessa de Foix, per Miguel del Verms, notari de Foix et procuraire de très aut et inclit princip et redoptable senhor mossen Gaston, per la gracia de Diu comte de Foix, de Bearn et de Bigorre, viscomte de Marsa, de Gavarda, de Lautrec, de Villemur, et senhor d'Andorra*[1].

Buchon ne s'inquiéta pas de rechercher si, avant sa publi-

1. Buchon, *Choix de chroniques et de mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1838, 1 vol. gr. in-8º), p. 575 et suiv. (Voir aussi l'*Introduction*, p. XVI et suiv.)

cation, cette chronique des comtes de Foix n'avait pas été connue des historiens des siècles précédents, ni si on ne la trouvait point citée quelque part. Il se borna à en publier le texte, qu'il avait copié à Pau — très hâtivement sans doute — après l'avoir collationné sur la copie qui se trouve dans le volume CLXIV de la collection Doat et qui est plus complète que le manuscrit de Pau[1]. Tous ceux qui ont eu à recourir à l'édition donnée par Buchon ont pu constater sans peine ses nombreuses défectuosités : l'appareil critique qui l'accompagne est des plus insuffisants, les notes sont rares, insignifiantes, souvent erronées, enfin et surtout le texte est établi de la façon la plus incorrecte, les fautes de lecture y abondent, au point de rendre par endroits le sens inintelligible. Il est donc tout à fait regrettable que cette chronique n'ait pas encore été l'objet d'une véritable édition critique; l'intérêt historique très réel qu'elle présente aurait mérité d'être plus avantageusement mis en lumière, et nul doute que, publiée dans d'autres conditions, l'œuvre du chroniqueur méridional n'eût été plus souvent citée et mieux appréciée qu'elle ne l'a été jusqu'ici[2].

C'est cependant d'après l'édition si détestable du *Panthéon littéraire*, déjà vieille de cinquante ans, qu'elle a été utilisée par tous les historiens et qu'on est réduit à la citer encore aujourd'hui; aussi le nom de Miguel del Verms, imprimé par Buchon comme le véritable nom de son auteur, s'est trouvé adopté par tous et consacré par l'usage. Paul Raymond, dans son *Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées*, analyse assez longuement le manuscrit jadis consulté par Buchon, et sur la foi de ce dernier, maintient à l'auteur de la chronique méridionale ce nom assez singulier de *del Verms*[3]. Depuis, tous les érudits qui se sont occupés de l'histoire des comtes de

1. Ce manuscrit, à l'époque où Buchon le consulta, était déjà privé de son premier feuillet, et ce fut à l'aide de la copie de Doat que Buchon put restituer le début de la chronique.

2. Il serait injuste de ne pas rappeler que M. Léon Flourac, ancien archiviste des Basses-Pyrénées, a eu l'intention de donner de cette chronique une édition nouvelle.

3. Tome IV, p. 111.

Foix ou des événements survenus dans le Midi de la France au moyen âge ont, en citant cette source narrative, conservé au nom de son auteur l'orthographe donnée par Buchon, sans songer à en vérifier l'exactitude sur le manuscrit original[1]. Ils auraient pu, à voir les incorrections flagrantes dont le texte de la chronique est rempli, se douter peut-être qu'il y fallait relever une faute paléographique de plus, et cela dès les premières lignes, dans le nom même de l'auteur.

En réalité, Miguel del Verms n'a jamais existé. Un examen attentif du manuscrit original de la chronique, appuyé par de nouvelles recherches, permet de restituer son vrai nom à ce chroniqueur méridional, dont la vie, sinon l'œuvre, est jusqu'ici restée entièrement inconnue. Le but de cette étude est tout d'abord d'appeler l'attention sur une erreur de lecture où Buchon, qui en est responsable, a entraîné tous ceux qui l'ont suivi, de donner ensuite quelques détails biographiques sur un personnage qui fut l'historien attitré de la maison de Foix au quinzième siècle, en même temps que le gardien zélé de ses archives.

Le manuscrit des Archives des Basses-Pyrénées, qui porte aujourd'hui la cote E 392, forme un épais volume in-folio, dont la *Chronique des comtes de Foix* n'occupe que les vingt-six premiers feuillets. Il renferme un inventaire très détaillé des titres conservés aux archives de la maison de Foix au quinzième siècle; la chronique lui sert d'introduction et est l'œuvre du même auteur. Or, soit dans le texte de la chronique, soit dans l'inventaire proprement dit, le nom de leur auteur est mentionné à plusieurs reprises; on l'y relève jusqu'à sept fois[2], et partout on peut lire très clairement, non point *Miguel del Verms*, mais bien *Miquel del Vernis* ou *Bernis* (car le *v* et le *b* majuscules se confondent dans l'écri-

1. Pour ne citer que les principaux ouvrages où la chronique que nous étudions ait été utilisée, nous mentionnerons Flourac, *Jean Ier, comte de Foix* (Paris, 1884, in-8°), Cadier, *les Etats de Béarn* (Paris, 1888, in-8°), et la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*.

2. Fol. 8 r°, 18 r°, 109 r°, 140 v°, 178 v°, 278 v°, 304 v°.

ture du manuscrit[1]). Dans l'un de ces passages, le point sur l'*i* est très nettement marqué, suivant l'habitude des scribes du quinzième siècle, par un accent aigu : cette simple observation paléographique permet déjà de se rendre compte que Buchon a mal orthographié le nom de l'auteur en lisant une *m* là où il y a en réalité *ni*. Même dans les passages où le point sur l'*i* a été oublié, il ne saurait y avoir doute; car l'*r* du mot est partout suffisamment séparée de l'*n* qui suit pour qu'il soit permis d'affirmer que le nom avait deux syllabes au lieu d'une, comme ce serait le cas dans la lecture *Verms*. On doit ajouter que le manuscrit E 392 est un manuscrit original, qu'il n'est point l'œuvre postérieure d'un copiste, mais qu'il a été écrit d'un bout à l'autre sous la surveillance de l'auteur, peut-être même de sa propre main. De l'examen paléographique du texte, il ressort donc que Buchon a commis une double erreur : dans l'orthographe du prénom, qu'il écrit *Miguel*, — forme toute espagnole à laquelle l'on doit substituer la forme vraiment méridionale de *Miquel*, — et dans celle du nom lui même, qui n'est point *del Verms*, mais *del Vernis* ou *del Bernis*. *Miquel del Bernis*, ou, si l'on préfère, *Michel du Bernis*, tel est le nom véritable de l'auteur de la chronique qu'a éditée Buchon.

Il eût été intéressant de retrouver dans les documents contemporains de nouvelles preuves aussi manifestes de la correction orthographique proposée; mais aucun des actes qui se sont conservés dans nos archives pour l'époque du comte de Foix Gaston IV, sous lequel vivait le chroniqueur, ne mentionne Michel du Bernis. Les comptes de la maison de ce prince, où son nom devait maintes fois figurer, ont disparu, et bien que le chroniqueur ait rempli, sa vie durant, les fonctions de notaire de Foix, il ne nous a pas été donné de rencontrer, au cours des recherches entreprises, d'actes, de conventions, de contrats passés en sa présence et où son nom fût mentionné. Néanmoins, l'on peut apporter des témoignages encore plus concluants que les précédents.

1. Il semble cependant qu'il y ait plus souvent un *b* qu'un *v*; c'est ce qui nous porte à adopter plutôt l'orthographe *Bernis*.

Les Archives des Basses-Pyrénées possèdent, sous la cote E 391, un second inventaire des archives du comté de Foix antérieur à celui dont nous avons déjà parlé; il fut dressé sur l'ordre du comte Archambaud de Grailly, aïeul de Gaston IV, par les soins de Bertrand d'Auga, curé de Saint-Martin de Bonnut[1]. Le scribe qui l'écrivit ne fut autre précisément que Michel du Bernis, comme l'indique la note suivante écrite au bas du dernier feuillet : « Lo trebalh de Me MIQUEL DEL BERNIS, notari de Foix, loqual scrivet lo present libre, foc taxat per lo venerable et discret Me Johan Sartre, conselher de nostre senhor lo comte de Foix et refformador de son domayne et patremoni à oeyt franx de moneda corrent en guilhems. J. SARTRE[2]. » Cette note, — de la main, il est vrai, de Jean Sartre, conseiller du comte de Foix, — est très lisible et ne permet aucun doute sur la lecture *Bernis*[3]. Mais bien plus, en parcourant les derniers feuillets de cet inventaire, on rencontre de nouveau le nom du scribe, écrit cette fois de sa propre main, et qu'on lit clairement : *Me Miquel del Bernis*, avec l'accent sur l'*i*, et les deux syllabes du mot parfaitement séparées[4]. Nous donnons ci-dessous la reproduction fidèle de cette signature autographe :

S'il n'y avait pas déjà surabondance de preuves, nous dirions encore que dans un registre des Archives de l'Ariège, contenant une réformation du comté de Foix exécutée en 1446-1447 par le trésorier de ce comté Arnaud Esquerrier[5], on trouve à quatre reprises mentionné le nom de notre chroniqueur et que partout on lit très distinctement *Vernis* ou *Bernis*.

1. Voir ci-dessous, p. 280.
2. Fol. 121 v°.
3. Le *b* initial est ici bien marqué, ainsi que dans le passage cité un peu plus bas, comme on peut le voir par le fac similé que nous donnons.
4. Fol. 109 v°.
5. Manuscrit petit in-fol. de 150 feuillets, écrit en entier de la main de Dussho, secrétaire d'Arnaud Esquerrier.

Cette substitution d'une forme plus rationnelle à la forme qu'a adoptée Buchon pour le nom de l'auteur de la *Chronique des comtes de Foix* n'est d'ailleurs qu'un retour à l'orthographe usitée déjà aux siècles précédents. Les historiens du seizième siècle qui ont écrit l'histoire du pays de Foix, Bertrand Hélie, Guillaume de la Perrière[1], n'ont point connu Michel du Bernis ; ils ne le citent nulle part et n'en font point mention à côté des chroniqueurs contemporains Arnaud Esquerrier et Miégeville. Olhagaray, qui composa au commencement du dix-septième siècle une histoire des comtes de Foix[2], n'en dit rien non plus. Mais si l'on ouvre l'*Histoire de Béarn* de Pierre de Marca[3], on lit dans l'*Avertissement au lecteur*, qu'un nommé Mediavilla, auteur d'une histoire des comtes de Foix, « avait travaillé sur les mémoires d'un Arnaud Squarrier et de *Michel Bernis*, qui avoient mis en ordre les noms des comtes, sur les titres de la maison dont ils avoient fait l'inventaire. » A plusieurs reprises[4], Marca, qui ne semble pas cependant avoir consulté le texte original de la chronique, cite encore l'auteur sous ce même nom. A leur tour, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, parlent de *Michel de Vernis*[5], d'après un document des archives du château de Foix, qui se retrouve en copie dans la collection Doat à la Bibliothèque Nationale[6]. Cette copie de Doat, une autre copie de cette pièce qui existe dans la collection de Languedoc[7] à la même bibliothèque, fournissent

1. Bertrandi Helie Appamiensis *Historia Fuxensium comitum*, .. (Tolosæ, 1540, in-4°); — Guillaume de la Perrière, *Les Annales de Foix*,... (Tolose, 1539, in-4°).

2. *Histoire des comptes* (sic) *de Foix*, *Béarn et Navarre*, par Pierre Olhagaray. (Paris, 1629, in-4°).

3. Paris, 1640, in-fol.

4. Voir notamment p. 716.

5. Edit Privat, t. XI, p. 17. Les éditeurs ont ajouté en note : « ... qu'on appelle plus généralement aujourd'hui *de Verms*. »

6. Coll. Doat, vol. CCXVII, fol. 296 r°. M. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 95, note 3) dit avoir vu en 1837, chez M. Mayor, marchand d'antiquités, l'original de cette pièce provenant des archives Joursanvault.

7. Coll. de Languedoc, vol. LXXXIX, fol. 280 r°.

également la même orthographe. Enfin, — et il ne saurait y avoir de preuve plus concluante, — dans le volume de la collection Doat, cité plus haut, où est transcrite, d'après le manuscrit de Pau, la chronique du notaire de Gaston IV, le nom de l'auteur, qu'on lit à la première page, dans le titre même de l'ouvrage, est écrit *Michel de Vernis*. Buchon avait collationné sur cette copie de Doat le texte qu'il avait pris à Pau : il est singulier que son attention n'ait pas été saisie par cette différence d'orthographe et qu'il ait persisté à maintenir une forme fantaisiste à un nom dont il avait la vraie forme sous les yeux[1]. Est-il davantage besoin de nouvelles preuves? Au dix-huitième siècle, l'abbé Le Grand, dans son *Histoire manuscrite de Louis XI*, restée inédite[2], cite quelque part la chronique des comtes de Foix de *Michel de Vernis*. Dans un manuscrit de la seconde moitié du dix-huitième siècle qui renferme une traduction partielle de l'inventaire de Michel du Bernis[3], cet inventaire est mis sous le nom de *Miquel du Vernis*.

On le voit, il n'est plus de doute possible et rien ne saurait désormais justifier le maintien de l'orthographe mise en cours par Buchon. Notre démonstration paraîtra peut-être un peu longue et minutieuse ; il était nécessaire de s'y appesantir, si l'on songe que l'erreur qu'elle combat a été universellement adoptée et sans contrôle par les érudits les mieux informés de

1. L'étymologie du nom de *Bernis* est facile à saisir : il est formé du mot *vern* (qui en celtique désigne l'arbre appelé *aune* en français) et du suffixe *icium ;* c'est le masculin du gascon *bernisso*, osier ou saule. Nous n'avons pu retrouver dans le pays de Foix de localité portant actuellement le nom de *Bernis* ou *Vernis ;* il ne doit y avoir, en tout cas, aucune relation entre le nom du chroniqueur et celui de la localité actuelle de Bernis (Gard). — Ce nom, aujourd'hui très connu dans le Midi comme nom de personne, paraît avoir été assez répandu au quinzième siècle : entre autres exemples, on peut citer un acte de 1471, où il est question d'un Charles de Bernis, capitaine d'Excideuil pour Alain d'Albret. (Coll. Doat, vol. CCXXII, fol. 190).

2. Bibl. Nat. mss. français 6960-6962.

3. Ce manuscrit, qui fait partie d'une collection particulière, nous a été obligeamment communiqué par M. Félix Pasquier, archiviste de l'Ariège.

l'histoire de nos provinces méridionales ; il est désirable qu'elle suffise à rétablir la vérité et à faire renoncer à la malencontreuse lecture d'un mauvais paléographe[1].

Buchon, dans son édition de la chronique de Michel du Bernis, ne donne aucun détail biographique sur l'auteur. En essayant d'être moins bref qu'il ne l'a été, il nous faut bien reconnaître d'avance la pauvreté des renseignements que nous avons pu grouper sur cet historien des comtes de Foix ; rares sont les éléments fournis pour cette étude par les documents contemporains, plus rares encore ceux qu'on rencontre dans les œuvres historiques postérieures.

Michel du Bernis resta toute sa vie au service des comtes de Foix. C'est sous Archambaud de Grailly[2], aïeul de Gaston IV, qu'on le voit apparaître pour la première fois. Ce prince est le premier qui fit entreprendre des travaux réguliers d'inventaire dans les archives du comté de Foix. Jusque-là, les privilèges concédés aux comtes ou accordés par eux, leurs titres de propriétés, les actes d'acquisition, de donation ou de vente de domaines étaient restés entassés dans les tours du château de Foix ou des autres résidences seigneuriales. Le « cartulaire », — *lo cartulari*, comme on disait en langue du pays, — formait un dépôt, très complet et considérable sans doute, mais où il était difficile, sinon impossible, de se reconnaître. — Archambaud, successeur de son beau-frère Mathieu de Castelbon, n'avait point recueilli sans difficulté l'héritage de la maison de Foix. Il avait éprouvé à son avènement la mauvaise volonté du pouvoir royal envers les grands feudataires méridionaux et failli apprendre à ses dépens combien les rois de France étaient disposés, non seulement à restreindre leur autorité, mais encore à empiéter sur leurs possessions territo-

1. Nous devons faire observer ici que d'autres avant nous s'étaient étonnés de la forme invraisemblable donnée par Buchon au nom du chroniqueur fuxéen. M. Chabaneau, au cours d'une notice additionnelle de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (t. X, note XXXVIII, *Biographies des troubadours*, appendice I, p. 367), restitue à Michel du Bernis son vrai nom, du moins à peu près (il l'appelle Miquel de Vernis).

2. Comte de 1398 à 1412.

riales[1]. Aux prétentions du suzerain il convenait de pouvoir opposer des titres sérieux de propriété et de souveraineté. Ces titres, ils se trouvaient enfouis dans cet amas de chartes que depuis des siècles les prédécesseurs d'Archambaud amoncelaient, sans souci de classement, dans leur château de Foix; il importait de les soumettre à un inventaire qui permît, à l'occasion, de les retrouver rapidement et d'en faire usage. C'est ainsi qu'Archambaud de Grailly fut amené à prescrire la rédaction d'inventaires dont deux subsistent encore : l'un est un inventaire des archives du château de Castelbon qui embrasse des documents dont les plus anciens remontent au dizième siècle. Il fut rédigé en 1405 par Bertrand d'Auga, curé de Saint-Martin de Bonnut[2]; Michel du Bernis, sans doute trop jeune, n'y a point collaboré. L'autre est l'inventaire des archives du comté de Foix, déposées dans le château de cette ville, et dressé sous la direction du même Bertrand d'Auga[3]. Il contient l'analyse de pièces dont la première remonte à 842 et la plus récente est datée de 1429. Rédigé de 1403 à 1429, il est tout entier écrit de la main de Michel du Bernis, ainsi que nous l'apprend la note qui termine la dernière page et que nous avons rapportée plus haut[4]. Le futur chroniqueur était déjà à cette époque notaire de Foix. On voit par les dates extrêmes de rédaction de cet inventaire que le travail dura longtemps; commencé sous Archambaud de Grailly, il se poursuivit pendant presque toute la durée du règne de son successeur Jean Ier. Il fournit sur l'état des archives et les fonctions des archivistes quelques indications curieuses. Bien qu'il ait été surtout rédigé dans le but de constater à un moment précis les ressources historiques du dépôt d'archives, on n'y trouve pas seulement un récolement général du fonds; il servait aussi de registre d'entrée et de sortie, on y inscrivait les documents à mesure qu'ils étaient déposés, on notait ceux qu'emprun-

1. Sur les différends d'Archambaud avec le pouvoir royal, cf. Flourac, *op. cit.*, pp. 11 et suiv.
2. Archives des Basses-Pyrénées, E 393, cahier in-4° de 41 feuillets.
3. *Ibid.*, E 391, ms. pet. in-fol. de 121 feuillets.
4. Voir ci-dessus, p. 276.

taient le comte ou les particuliers, quand besoin était d'en prendre copie; la date de la sortie du dépôt, les noms des témoins présents à ce moment étaient soigneusement consignés sur le registre; il en était de même lorsque les documents étaient réintégrés[1]. On le voit, il y avait déjà au quinzième siècle à la cour de Foix un fonctionnement régulier, une organisation très bien entendue du service des archives.

Il semble cependant qu'on se relâcha assez vite des soins apportés durant quelques années à la bonne conservation des archives de Foix. Sans doute, Michel du Bernis, qui en prit l'heureuse initiative, dut cesser ses fonctions, une fois l'inventaire de 1429 terminé. Il fallut que près de vingt ans plus tard survînt une circonstance nouvelle pour que nous le retrouvions chargé du service et du classement des archives, qu'il avait contribué à inventorier sous les ordres de Bertrand d'Auga. Dans cet intervalle, il avait été investi de la charge de procureur du comte de Foix, et c'est revêtu du double titre de notaire et de procureur[2] que nous allons le voir reprendre sur un plan plus vaste ces travaux d'archives au milieu desquels s'était écoulée sa jeunesse.

Au commencement de l'année 1443, Charles VII, victorieux des Anglais à Tartas, vint séjourner quelque temps à Toulouse et entreprit de réduire à un plus grand respect de l'autorité royale ses puissants vassaux du Midi qui, tels que les comtes de Foix et d'Armagnac, avaient pris, à la faveur des guerres et des troubles dont le Midi de la France était depuis de longues années le théâtre, des allures de plus en plus indépendantes. Le comte Gaston IV s'étant rendu à Toulouse au mois d'avril, afin de rendre hommage pour ses terres, Charles VII lui fit présenter une longue liste de remontrances et le mit en demeure d'y répondre le plus tôt possible[3]. Le plus grave des

1. Voir notamment fol. 109 v°. On constate les mêmes opérations à l'aide du cartulaire de Michel du Bernis.

2. Ce sont les titres qu'il prend dans le préambule de sa chronique (ci-dessus, p. 272).

3. La liste des remontrances royales adressées au comte de Foix nous a été conservée. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 441, minute.)

griefs royaux était que Gaston IV, dans les actes émanés de sa chancellerie, s'intitulait « comte par la grâce de Dieu »; or, nul, hormis le roi, dont le pouvoir était d'essence divine, n'avait le droit de s'arroger ce titre. Dès le mois précédent, les comtes d'Armagnac, de Comminges et d'Astarac avaient reçu la visite de commissaires royaux porteurs d'une semblable prohibition[1]; mieux que les autres seigneurs méridionaux, le comte de Foix était-il en mesure de prouver que ce droit régalien lui appartenait légitimement?

Gaston IV ne s'émut pas outre mesure des injonctions de son suzerain. Dans la réponse qu'il lui adressa et où il défend pied à pied ses privilèges[2], il se borna à déclarer, sans apporter de pièces à l'appui, que de tout temps ses prédécesseurs avaient usé de la formule de « comte par la grâce de Dieu » et que jamais les rois de France, ni avant eux les comtes de Toulouse n'avaient songé à leur chercher querelle à ce sujet; que d'ailleurs la prescription était assez longue pour assurer la légitimité du titre, et qu'en le portant il n'entendait en rien attenter aux privilèges royaux.

Le comte de Foix dut bien comprendre qu'une réponse aussi dilatoire ne satisferait pas Charles VII; le roi exigeait des preuves écrites : c'étaient des preuves écrites qu'il faudrait tôt ou tard fournir; elles ne devaient pas manquer dans les archives du château de Foix. Gaston IV se souvint alors de Michel du Bernis et de ses travaux antérieurs. Il lui écrivit dès cette époque pour l'informer des prétentions royales et lui demander les moyens de les repousser victorieusement[3]. Michel du Bernis se rendit aux archives, abandonnées depuis 1429. Le plus grand désordre y régnait. Avant d'y rien entreprendre, le futur chroniqueur jugea prudent d'en référer à

1. Voir à la Bibl. Nat., collection Doat, vol. CCXVIII, fol. 145 r°, l' « acte de l'appel interjeté par le procureur du comte d'Armagnac au Parlement de Paris des défences faites audit comte par les commissaires du roy de s'intituler comte *Dei gratia* ». (19 mars 1442.)

2. Arch. des Basses-Pyrénees, E 441, minute.

3. Ceci nous est connu par les premières lignes du Mémoire qu'adressa plus tard à son maître Michel du Bernis. (Voir plus loin l'*Appendice*).

qui de droit. Il fit connaître au trésorier de Foix, Arnaud Esquerrier, l'état déplorable où se trouvait le dépôt d'archives. Le comte résidait alors à la cour de France et avait laissé le gouvernement de ses Etats à la comtesse Éléonore et à ses conseillers l'évêque de Tarbes et l'abbé de Pimbo. Ceux-ci, mis au courant de la situation par le trésorier, l'exposèrent à la comtesse. Le 6 août 1445, Esquerrier recevait une lettre d'Éléonore qui, en présence du désordre régnant dans les Archives, lui ordonnait d'entreprendre « la réforme du cartulaire » et de confier ce travail, comme au plus capable, au notaire Michel du Bernis[1]. Dès le 7 décembre de la même année, comme il nous l'apprend lui-même, le procureur comtal se mettait à l'œuvre. Il y fut d'ailleurs engagé par une lettre du comte lui-même, écrite à Mont-de-Marsan le 15 mai 1446[2]. Gaston IV revenait à ce moment d'un long séjour à la cour de France, où il avait pris part aux fêtes

1. Cette lettre a été publiée par Buchon (Introduction, p. XXVIII), d'après la copie qui se trouve dans le vol. CLXIV de la coll. Doat; elle devait être placée en tête de la chronique de Michel du Bernis, dans le manuscrit original, qui est privé, on l'a vu, de son premier feuillet. La copie de Doat est très incorrecte et présente d'assez fortes lacunes; voici le texte de cette lettre, autant qu'il est possible de le rétablir :

« A nostre bien amat lo thesaurer de Foix, nostre amat Arnaud Esquerrier, thesaurer del comtat de Foix, Alienor, enfante de Navarra, comtesse de Foix et de Begorre, loctenente generale per Moss[or] en sas terres et senhories.

« Thesaurer, vist avem une lettre que avetz escriut à nostre cosi l'avesque de Tarbes et à l'abat de Pimbo, secretari de Moss[or], [ab] autres scriptures et copies de lettres que trames lor avetz, [tirades] del cartulari qui, disetz, es malement desordenat, et sere besonh que fosse reformat et metut en bon ordi, et credetz que mestre Miquel et vos ac saberetz bien far, si à nos plase. Sus que sapiatz que, puix lodit cartulari es aixi mau desordenat, lo faratz, si'p platz; et volem que lodit mestre Miquel lo reformi et mete en aquel ordi qui sera necessari; car, com vos disetz, el ac sabera bien far... Et totz jorns atenhatz à las besonhes... aixi que besonh es et de vos cofidam. Diu sie ab vos.

« Dades à Nay, lo sieys jorn d'agost, l'an mil quoate cens quoarante et cincq. « LEONOR. »

2. Cette lettre est insérée dans le Mémoire rédigé par Michel du Bernis. (Cf. ci-après l'*Appendice*).

brillantes données par Charles VII à Nancy, à Châlons et à Razilly[1]. Mais au milieu des fêtes, le roi de France n'oubliait pas la défense faite en 1443 à son vassal de prendre à l'avenir le titre de « comte par la grâce de Dieu »; il se souvenait que Gaston n'avait point encore fourni les preuves du droit qu'il avait de s'arroger ce titre et, en même temps qu'au duc de Bourgogne, il les lui réclama de nouveau. Poussé à bout, le comte profita d'un voyage en Béarn, où venait de lui naître un fils, pour écrire à ses agents du comté de Foix la lettre dont nous parlions plus haut. Il priait son trésorier Arnaud Esquerrier et son procureur Michel du Bernis de rechercher dans ses archives les preuves de la légitimité du titre contesté et de les lui envoyer le plus tôt possible, pour qu'il en pût faire usage à son prochain retour à la cour de France, où de nouvelles fêtes l'appelaient.

Afin d'exécuter ces ordres, les deux officiers du comte se rendirent le jour de la Pentecôte au château de Foix, et après d'attentives recherches dans les archives, Michel du Bernis rédigea un long mémoire qu'il envoya à son maître avec la copie des pièces qui lui parurent de nature à établir sans conteste le droit du comte[2]. Dans cette dissertation savante, le procureur comtal prouvait péremptoirement, en citant les textes à l'appui, que l'usage chez les comtes de Foix de s'intituler « comtes par la grâce de Dieu » remontait à deux cent vingt ans en arrière, avant même l'époque où ils étaient devenus vassaux des rois de France, et qu'il ne pouvait par suite être contesté à Gaston IV, héritier de toutes les prérogatives des Gaston et des Roger-Bernard. Quelque excellentes qu'elles pussent être, les preuves accumulées par Michel du Bernis ne purent rien contre la résolution ferme-

1. Voir pour plus de détails l'*Histoire de Gaston IV*, par Guillaume Leseur (édit. de la Soc. de l'Histoire de France), t. I, chap. VIII et IX.

2. Ce mémoire se trouve dans la collection Doat, vol. CCXVII, fol. 296 v°, et la collection de Languedoc, vol. LXXXIX, fol. 280 r°; nous en donnons plus loin le texte. — Cf. aussi aux Archives de l'Ariège, *Inventaire des archives de la tour de Foix en 1760*, t. I, p. 319, et *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XI, p. 17.

ment arrêtée de Charles VII. Il n'accepta pas les arguments si savamment préparés, et devant sa volonté inflexible, Gaston IV, trop habile politique pour s'entêter davantage en un différend où ne se trouvait engagée qu'une question de pure forme, prit le parti de céder et de renoncer, en théorie du moins, à ses prétentions. Le mémoire de Michel du Bernis alla retrouver dans les archives de Foix les documents qui avaient servi à l'édifier. Dès lors on ne sait plus rien de son auteur; il dut passer le reste de sa vie au milieu de ces archives, dont il conserva la garde. Aussi laborieux archiviste que défenseur dévoué des privilèges de son maître, le notaire de Gaston IV avait, en effet, entrepris l'œuvre immense d'inventorier à nouveau cette masse considérable de documents pour en extraire l'histoire des souverains du pays. Au prix de patientes recherches, il devait parvenir à mener à bien l'exécution de ce grand ouvrage, de ce « Répertoire et inventaire des trésors et secrets du comte Gaston », comme il l'appelle, véritable monument élevé, comme il le dit encore, « à la mémoire éternelle des anciens comtes de Foix »[1]. Conservé jusqu'à nous, il demeure, après plus de quatre siècles, une des plus précieuses sources où l'on puisse puiser pour écrire l'histoire de nos contrées méridionales.

L'œuvre de Michel du Bernis comprend deux parties : sa chronique et son inventaire. La première n'est qu'une sorte d'introduction au second et son étendue n'est pas considérable; elle n'occupe, avons-nous dit, que les vingt-six premiers feuillets du manuscrit. Le plan du chroniqueur est modeste; lui-même l'expose en termes très clairs : il a simplement voulu, avant de procéder à son inventaire, rappeler la mémoire des princes de la maison de Foix qui ont précédé son maître Gaston IV, « mettre en ordre leurs noms », comme dit Marca[2]. Il aurait pu s'étendre davantage, écrire des biographies plus complètes et plus précises à l'aide des nombreux

1. Buchon, *op. cit.*, p. 575.
2. *Histoire de Béarn*, Avertissement au lecteur.

matériaux qu'il avait sous la main et qu'il devait inscrire ensuite dans son inventaire. Il ne l'a point tenté, la chronique n'étant pour lui que l'accessoire. En cela peut-être a-t-il aussi agi par prudence. Au quinzième siècle, — fait étrange, mais indéniable, — l'histoire de la maison de Foix était fort oubliée, même à la cour du comte. Les siècles précédents n'avaient pas eu de chroniqueurs[1]; ce qu'on en avait retenu et ce que la tradition avait transmis, c'étaient les glorieux faits d'armes, les exploits les plus remarquables; encore les connaissait-on surtout par les chants des poètes, dont l'imagination s'était plu à les entourer de légendes. Certes, les archives du château de Foix pouvaient fournir les matériaux d'une reconstitution véridique et complète de cette histoire; mais à qui aurait voulu tenter une semblable entreprise, il eût fallu plus de sens et de critique historique que n'en pouvait avoir, si lettré fût-il, un homme de ce temps. Un contemporain de Michel du Bernis, Arnaud Esquerrier, l'a essayé; il s'est perdu dans l'amas de documents qu'il a consultés et n'est même pas arrivé à retrouver la chronologie exacte des comtes de Foix; à côté des détails les plus précis, on rencontre dans sa chronique les erreurs les plus grossières, les anachronismes, les confusions les plus étranges[2].

Plus avisé, Michel du Bernis a d'ordinaire laissé de côté toutes les pièces d'archives qui auraient pu l'aider à retracer la vie des premiers comtes de Foix. L'unique source où il ait puisé pour la majeure partie de sa composition, il nous l'indique lui-même : c'est une « épître » adressée à Gaston-Phébus par Honoré Bonet, prieur de Selonnet en Provence, l'auteur

1. Il faut cependant mentionner une *Cronique del comte de Foix* qui se trouvait dans la bibliothèque du roi d'Aragon Martin el Humano, à la fin du quatorzième siècle (Cf. Mila y Fontanals, *De los trovadores en España*, p. 490); mais nous ignorons ce que pouvait être cet ouvrage. — Si l'on veut une preuve de l'ignorance où l'on était au quinzième siècle des événements accomplis même au siècle précédent, on peut se reporter aux grossiers anachronismes commis par l'historien de Gaston IV, Guillaume Leseur (*op. cit.*, t. I, p. 82).

2. Voir *Chroniques romanes des comtes de Foix*, par Arnaud Esquerrier et Miégeville, publiées par F. Pasquier et H. Courteault. (Foix, 1894, in-8°.)

bien connu de l'*Arbre des batailles*[1]. Cette « épître » ne s'est pas conservée jusqu'à nous et l'on ignore en quelle langue elle était rédigée; ce que l'on peut inférer du prologue qui précède la chronique de Michel du Bernis, c'est que dans cette épître, composée à l'aide de diverses compilations et de vieilles chroniques provençales[2], Honoré Bonet esquissait sommairement les biographies des onze comtes de Foix, prédécesseurs de Gaston-Phébus. Le prieur de Selonnet avait entremêlé son récit de courtes pièces de vers à l'éloge des princes dont il retraçait l'histoire. Michel du Bernis, dans la partie de sa chronique qui précède le règne de Gaston-Phébus, s'est borné à suivre le récit d'Honoré Bonet, dont il reproduit même textuellement les essais poétiques. Les renseignements historiques nouveaux que l'on peut tirer de ces premières pages de la chronique sont assez rares. Honoré Bonet n'était que médiocrement renseigné; ses biographies sont d'ordinaire fort courtes; il ne cite point de documents, comme le fera Esquerrier, et se renferme presque exclusivement dans de vagues panégyriques. Dans les passages où son récit, tout dépourvu qu'il soit de critique, mérite d'être utilisé, un contrôle sévère s'impose à l'historien.

La chronique de Michel du Bernis prend une tout autre allure et devient par endroits une source historique de premier ordre, aussitôt qu'elle revêt le caractère d'une œuvre originale, c'est-à-dire dès que l'auteur aborde le règne de Gaston-Phébus. L'épître d'Honoré Bonet, adressée à ce prince, se terminait sans doute avec la biographie de Gaston II, son prédécesseur. Le récit du chroniqueur prend dès lors un développement relativement considérable; les pages qu'il consa-

1. Cf. Buchon, *op. cit.*, p. 575. Michel du Bernis appelle le prieur de Selonnet « Mossen Honnorat ». Buchon n'a point réussi à identifier ce personnage, sur lequel on peut consulter un article de M. Valois (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. LII, pp 481-482). Cf. également *Annales du Midi*, t. IV, p. 269. Buchon prend le soin bien inutile de faire remarquer qu'il ne peut s'agir de saint Honorat, évêque d'Arles !

2. *Flos de croniques*, *Catalogi dels papes*, *Historias proensales* (Buchon, *loc. cit.*)

cre à Gaston-Phébus représentent, à elles seules, la moitié de la chronique[1]. Michel du Bernis, né sans doute dans les dernières années de la domination de ce prince, en avait appris l'histoire de la bouche de témoins contemporains. Encore qu'il admette dans son récit quelques légendes (elles se formèrent rapidement autour du nom glorieux de Gaston-Phébus)[2], il est d'ordinaire bien informé, les dates qu'il donne sont exactes, il nous apprend parfois des faits historiques qui ne se trouvent point relatés ailleurs. Pour ne citer qu'un exemple, il s'est fait l'historien très complet et très précis des événement militaires dont le midi de la France fut au quatorzième siècle le théâtre, des luttes presque ininterrompues qui divisèrent à cette époque les maisons de Foix et d'Armagnac et qui, par leurs alternatives de succès et de revers, assuraient, tantôt à l'une, tantôt à l'autre, la suprématie du Languedoc. Mise en balance avec les témoignages des historiens de la même époque et de Froissart lui-même, la version de Michel du Bernis doit leur être parfois préférée[3]. Peu développée pour le règne de Mathieu de Castelbon, successeur immédiat de Gaston-Phébus, sa chronique redevient beaucoup plus riche en renseignements historiques avec ceux d'Archambaud de Grailly, de Jean Ier et de Gaston IV. Michel du Bernis avait servi sous ces trois princes ; il raconte des événements qui se sont passés sous ses yeux ; par là, son témoignage acquiert une grande valeur et mérite la plus entière confiance. Le récit qu'il fait de l'histoire troublée de cette époque s'arrête malheureusement à la fin de l'année 1444. Sa chronique, on l'a vu plus haut, fut composée dans le dernier mois de l'année suivante. Absorbé par la rédaction de son inventaire, Michel du Bernis n'a point jugé à propos de la pousser plus loin. Il dut cependant vivre quelques années encore et être témoin des

1. Édit. Buchon, p. 581-589.
2. Voir notamment le récit de la bataille de Launac, p. 583.
3. Voir dans la *Revue de Gascogne*, t. XXII, année 1891, pp. 53-58 et 264-270, deux Mémoires de MM. Cabié et Sorbets où, à propos de la prise de Cazères par le comte de Foix en 1376, se trouve discutée, contradictoirement avec celle de Froissart, l'autorité historique de Michel du Bernis.

faits qui marquèrent la suite du règne de Gaston IV. Il eût été intéressant d'en posséder une relation qui, due à la plume autorisée du notaire de Gaston IV, aurait permis de compléter et corriger celle, parfois sommaire et souvent erronée, que nous a laissée le second des historiographes officiels de la maison de Foix, contemporain de Michel du Bernis, Arnaud Esquerrier.

Par une fortune singulière, la chronique du notaire de Foix est restée à peu près complètement ignorée depuis le quinzième siècle jusqu'au moment où Buchon l'a découverte dans le manuscrit de Pau ; elle n'a point trouvé auprès des historiens postérieurs la vogue qui s'est attachée aux œuvres contemporaines — si inférieures pourtant — d'Arnaud Esquerrier et du cordelier Miégeville. Il ne semble pas que des copies de sa chronique et de son inventaire aient été mises en circulation ; du moins n'en est-il pas parvenu jusqu'à nous [1]. Le manuscrit original resta enseveli dans les archives du château de Foix ; il les suivit lors de leur transfert à Pau, et il a fallu la visite toute fortuite de Buchon pour la tirer de l'oubli. Arnaud Esquerrier, ce collègue et cet émule de Michel du Bernis qu'il aida dans ses travaux d'inventaire, n'a pas utilisé sa chronique, antérieure de quelques années à la sienne [2]; il a travaillé à ses côtés, sur les mêmes documents, mais son œuvre est originale. Après lui, le cordelier de Morlaas, Mediavilla ou Miégeville, sur lequel les détails biographiques manquent entièrement, mais qui fut certainement attaché à la personne du cardinal Pierre de Foix le Jeune, fils de Gaston IV, entreprit à son tour, vers la fin du quinzième siècle, d'écrire la biographie des comtes de Foix [3]. Il connut, nous dit Marca, la chronique de Michel du Bernis [4]; il connut surtout celle d'Esquerrier. A la première, il n'a guère emprunté que ses parties versifiées; c'est de la seconde qu'il a tiré le fonds de son

1. A une exception près, que nous signalerons plus loin.
2. Esquerrier a commencé d'écrire en 1456.
3. Un fragment de sa chronique subsiste dans le mss. français 3920 de la Bibliothèque Nationale; voir l'édition citée plus haut (Foix, 1894, in-8°).
4. *Histoire de Béarn*, Avertissement au lecteur.

récit, adoptant toutes ses erreurs, n'apportant presque rien de nouveau à l'histoire des comtes de Foix. Il ne nous reste d'ailleurs de lui qu'un fragment, qui s'arrête à l'année 1442; or, Miégeville avait certainement poursuivi son travail jusqu'à la fin du quinzième siècle et devait retracer dans la seconde partie — la seule originale — de sa chronique, la fin du règne de Gaston IV, peut-être celui de François Phébus; en tout cas, il devait la terminer par une longue biographie de son maître le cardinal de Foix, qui joua en Italie, en France et en Navarre un rôle des plus importants. En effet, nous possédons encore le manuscrit d'une chronique française des comtes de Foix, écrite au commencement du seizième siècle[1], qui n'est que la traduction des travaux antérieurs d'Arnaud Esquerrier et de Miégeville; or, les dernières pages, consacrées à retracer en détail la vie du cardinal Pierre de Foix, n'ont pu trouver leur source que dans l'œuvre d'un écrivain qui avait dû connaître de très près le cardinal. Quel est cet écrivain? Ce ne peut être Arnaud Esquerrier, dont la chronique s'arrête à 1461, alors que le cardinal n'était encore qu'un adolescent; il n'y a donc que Miégeville qui ait pu inspirer l'auteur, d'ailleurs inconnu, de cette chronique française.

Si nous insistons aussi longuement sur ce point, c'est que cette chronique a été attribuée tout récemment encore à Michel du Bernis; les catalogues des manuscrits du fonds français à la Bibliothèque Nationale l'ont mise sous son nom, et dans la dernière édition de l'*Histoire de Languedoc* se retrouve affirmée de nouveau cette attribution[2]. C'est là une erreur profonde qu'il importe de signaler. La chronique conservée aujourd'hui dans le manuscrit 5404 de la Bibliothèque Nationale n'a rien de commun avec celle de Michel du Bernis; elle n'en est ni une copie, ni même une dérivation. Buchon, qui a connu cette chronique française et qui en a publié un passage dans l'*Introduction* du volume où il a imprimé le texte de Michel du Bernis[3], est tombé à son sujet

1. Bibl. Nat., ms. fr. 5404.
2. T. X, p. 119, note.
3. P. XLI.

dans une erreur différente; il déclare en cet endroit n'en pas connaître l'auteur; mais dans ses *Recherches historiques sur la principauté françoise de Morée*[1], publiées quelques années plus tard, en 1845, où il cite un autre passage de cette chronique, il l'attribue formellement à Arnaud Esquerrier. Il est hors de doute, après la découverte récemment faite d'un manuscrit de la chronique d'Arnaud Esquerrier, que ce dernier a écrit en langue méridionale. La chronique du manuscrit français 5404 ne peut donc être qu'une dérivation de la sienne, et, jusqu'à plus ample informé, son auteur reste inconnu.

Pendant tout le seizième siècle, Michel du Bernis a été complètement ignoré. Les historiens de la maison de Foix à cette époque, Bertrand Hélie de Pamiers, Guillaume de la Perrière, ont suivi pas à pas jusque dans ses moindres errements la chronique d'Arnaud Esquerrier, devenue dans le pays texte officiel, transcrite sur les registres de l'hôtel de ville de Foix, ainsi que celle de Miégeville. Leurs histoires, qui offrent entre elles de frappantes analogies, ne sont guère que la traduction littérale des œuvres de ces deux chroniqueurs; ils n'ont point connu Michel du Bernis. On en peut dire tout autant de l'historiographe officiel Olhagaray, qui, au commencement du dix-septième siècle, possédait un exemplaire de la chronique d'Esquerrier[2], et qui, comme le remarque très justement Marca, n'a fait qu' « embarrasser de quelques sentences vulgaires les récits de La Perrière et d'Hélie »[3]. Quelques années plus tard, Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*[4], s'est inspiré d'une « histoire des comtes de Foix en langage du pays »; mais il est facile de se rendre compte qu'il s'agit de celle de Miégeville, non de celle de du Bernis[5]. On ne peut

1. Paris, Renouard, 1845, in-8°, t. I, p. 115, note 1.

2. Dans un des deux exemplaires de l'ouvrage d'Olhagaray que possède la Bibliothèque Nationale, se trouve intercalé en tête un extrait de la chronique d'Esquerrier.

3. *Histoire de Béarn*, loc. cit.

4. Toulouse, 1633, 1 vol. in-fol.

5. Catel a traduit littéralement la chronique conservée dans le ms. fr. 3920 de la Bibl. Nat.

affirmer que Marca ait réellement connu Michel du Bernis autrement que par son nom que la tradition avait dû transmettre; il cite bien quelques-uns des vers que celui-ci avait empruntés à l'épître d'Honoré Bonet, mais il semble qu'il ne les ait connus que par l'intermédiaire de Miégeville et de Catel.

Au dix-huitième siècle, dom Vaissète n'a, lui aussi, connu Michel du Bernis que de nom et ne s'est point servi de sa chronique[1]. On a vu plus haut[2] qu'il subsiste de cette époque un manuscrit où est traduite une partie de l'inventaire de notre auteur, mais sa chronique n'y est point mentionnée. En somme, les copistes envoyés à Pau par le président Doat ont été les seuls à connaître le manuscrit de Pau, qu'ils ont copié, et on ne saurait citer, avant l'édition donnée par Buchon, un ouvrage qui soit directement inspiré de Michel du Bernis.

Ainsi, tandis que des chroniques analogues à la sienne, mais de valeur bien moindre, étaient copiées à plusieurs exemplaires, traduites en français presque aussitôt après leur apparition et formaient, pendant deux siècles, la base de tous les travaux sur l'histoire de la maison de Foix, l'œuvre la plus digne d'être utilisée par les historiens méridionaux est restée inconnue pendant plus de trois cents ans; et lorsque, par la découverte de Buchon, elle est enfin sortie de l'oubli, il s'est trouvé encore qu'elle a été publiée de la façon la plus médiocre et la plus insuffisante, sous un faux nom d'auteur.

Il reste à dire quelques mots de ce que Michel du Bernis considérait comme son œuvre principale, de son inventaire des titres de la maison de Foix. Dans cette partie de son travail, qui dans le manuscrit original conservé aux archives des Basses-Pyrénées fait suite à la chronique, il s'est proposé, comme il le dit lui-même au début[3], de décrire toutes les pos-

1. Dom Vaissète n'a utilisé que la chronique française du ms. 5404, qui est une dérivation d'Esquerrier et de Miégeville.

2. P. 278.

3. « Assi dejos, en lo present libre, me plats metre las terras et senhorias del dit mossenhor lo comte, et aquelas designar, terminar et confrontar

sessions du comte de Foix à l'époque où il écrivait, c'est-à-dire vers le milieu du quinzième siècle, d'en préciser les bornes, d'énumérer les droits, privilèges et revenus dont jouissait le seigneur dans chacune d'elles, d'analyser enfin, dans l'ordre chronologique, les documents relatifs à chaque seigneurie. Michel du Bernis a scrupuleusement suivi les lignes de ce vaste programme et s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'intelligence. L'entreprise était considérable : lire successivement des milliers de pièces, dont les plus anciennes datent du dixième siècle, les classer et les disposer dans des layettes suivant leur provenance et leur objet, puis, le triage une fois accompli, les analyser ou même les copier *in extenso*, lorsqu'elles en valaient la peine, telle est la besogne à laquelle Michel du Bernis dut consacrer plusieurs années. Que l'on songe que les comtes de Foix, issus des comtes de Carcassonne, avaient peu à peu, par suite d'alliances, de changements de dynastie, de conquêtes et de traités, accru leurs domaines, si bien qu'au quinzième siècle ils se trouvaient, à peu de chose près, les maîtres du Midi de la France, sans compter leurs possessions en Espagne; que l'on songe également que cette maison joua à différentes époques, en particulier aux treizième et quatorzième siècles, un très grand rôle dans tous les événements dont les contrées méridionales furent le théâtre; que ses princes furent en relations constantes aussi bien avec les comtes de Toulouse et les rois de France, leurs successeurs, avec les comtes d'Armagnac et toute la féodalité française qu'avec les rois de Castille, de Navarre, d'Aragon et de Majorque, et l'on comprendra l'intérêt que doit offrir, à l'histoire générale comme à l'histoire locale, un inventaire conçu sur un aussi vaste plan que celui de Michel du Bernis, embrassant toutes les pièces d'archives où l'histoire de cette puissante maison se trouvait jour par jour consignée. Bulles de papes, d'évêques et d'abbés, lettres patentes et mandements royaux, trai-

al melhor que he sabut, ab las rendas et emolumens en cascune senhoria; et après cascuna senhoria, per ordre pausar los documens, aixi cum dejos clarement se pot vezer. »

tés de paix et conventions de toute sorte, documents administratifs les plus divers, rien n'a échappé aux investigations de l'archiviste de Gaston IV. De ces documents, un certain nombre subsistent encore, en originaux ou en copies, dans nos dépôts d'archives ; mais beaucoup ont disparu, et c'est dans cet inventaire seul qu'on en peut retrouver la trace : de là le prix d'une telle compilation.

N'eût-il fait qu'œuvre de compilateur, Michel du Bernis mériterait d'être consulté. Mais il ne s'est point borné là : ses analyses, si détaillées pourtant et si précises, ne lui suffisent pas toujours ; il lui arrive de copier en entier les actes qui lui paraissent d'un intérêt supérieur, et il les accompagne même parfois de réflexions personnelles d'un tour original, d'appréciations et de remarques judicieuses sur les personnages qui vivent dans ces documents. Ce n'est plus un inventaire qu'il rédige, ce sont des faits qu'il commente, des pages d'histoire qu'il compose et qu'il écrit. Veut-on un exemple de ses procédés ? Voici qu'il lui tombe sous la main un livre de comptes des gens d'armes au service du comte de Foix Gaston II pendant la guerre de Gascogne de 1336-1337. Ce livre de comptes renferme non seulement les montres d'armes passées par le comte de Foix, mais encore le détail des opérations militaires de ce prince et du roi de France contre les Anglais. Michel du Bernis n'hésite pas à tout copier, nous laissant ainsi la chronique très vivante, très précise d'un épisode de la guerre de Cent ans[1]. Il n'en existe peut-être pas de relation aussi bien documentée, et ce fragment de l'inventaire de Michel du Bernis, encore ignoré, pourra sans doute servir à compléter et rectifier le récit des chroniqueurs du quatorzième siècle. D'autres exemples pourraient être cités qui prouvent la valeur historique de cet inventaire[2]. Seule une publication intégrale, dont l'exécution paraît malheureusement difficile, ferait connaître tout le parti qu'on en peut tirer. A tous égards,

1. Fol. 318 r° à 326 v°.

2. Buchon (*op. cit.*, pp. 599-600) n'a donné qu'un aperçu très insuffisant des richesses accumulées dans l'inventaire de Michel du Bernis.

il mérite d'être mieux connu qu'il ne l'a été jusqu'ici. Si la chronique qui lui sert de préambule réclame une véritable édition critique, il serait à souhaiter qu'on songeât aussi, sinon à publier *in extenso* l'inventaire de Michel du Bernis (il paraît plutôt destiné à fournir les éléments de travaux historiques distincts), du moins à dresser un répertoire complet des richesses qu'il offre à la curiosité des érudits.

Mieux connu, cet inventaire rendra, aux points de vue les plus divers, de très grands services : les géographes y trouveront des notions précieuses pour reconstituer d'une façon très nette la situation des domaines de la maison de Foix au quinzième siècle, c'est-à-dire de la majeure partie du midi de la France. C'est presque un statisticien que notre chroniqueur : après avoir donné les bornes de chaque division territoriale, il en énumère toutes les localités, insistant sur les châteaux et places fortes, leur valeur au point de vue stratégique. A ce titre, il est bien plus complet que son contemporain Arnaud Esquerrier qui termine sa chronique par un aperçu sommaire de la topographie du comté de Foix au quinzième siècle, et son travail s'étend à toutes les possessions françaises et espagnoles de la maison de Foix. Enfin, en ce qui concerne l'administration féodale de ces domaines au quinzième siècle, l'inventaire de Michel du Bernis prend une importance capitale : on y trouve le relevé pour chaque domaine des droits du seigneur suzerain, l'exposé de ses rapports avec ses vassaux, la nature et la valeur des redevances perçues soit aux frontières, soit à l'intérieur du pays. A défaut des comptes de l'hôtel qui pour cette époque ne se sont point conservés jusqu'à nous, ce relevé permet d'apprécier d'une façon relativement complète de quelles ressources disposait le puissant comte de Foix, en même temps qu'il fournit sur l'état des personnes et des biens des renseignements d'une valeur incontestable.

On le voit, peu de travaux d'inventaires présentent un intérêt aussi étendu et aussi varié que ceux de Michel de Bernis. S'il importait de montrer en lui un chroniqueur dont les récits doivent faire autorité pour l'histoire des quatorzième et quinzième siècles, il était juste de rappeler aussi quel remarquable

archiviste il a été. Aux érudits méridionaux d'utiliser désormais les richesses qu'il a accumulées dans son œuvre; aux amateurs d'inédit de faire usage des matériaux si abondants qu'il leur a consciencieusement préparés.

Henri COURTEAULT.

APPENDICE.

Mémoire envoyé par Michel du Bernis à Gaston IV pour lui permettre de justifier pardevant le Roi la légitimité du titre de « comte par la grâce de Dieu. »

S. l. n. d. [Foix, mai 1446.]

Memoria et instrucción de egregi et inclit princip et redoblable senhor Mossor le comte de Foix, feyta per mi Miquel del Vernis, son procurayre en lo comtat de Foix, sober lo contengut en unes lettres clauses per mondit senhor, tremeses au thesaurer et à mi, de lasquoaus lor tenor es aquest :

« A nostres amatz Arnaud Squerrer, thesaurer, et maestre Miquel del Vernis, nostre procurayre en lo comtat de Foix, lo comte de Foix et de Bigorre.

« Thesaurer et maestre Miquel, per so que darrerement, Mossor lo Rey estant à Tholose, nos fo domandat per qual rason à cause de nostre comtat de Foix nos prenem titre de diser *per la gracie de Diu*, nos volerem que cercassetz en nostres archius de Foix et en autres partz, si atrobaretz letres per lasquoaus podos apparer que los comtes qui fon de Foix, lo temps que lo homenatge deudit comtat no ere estat feyt au rey de France, se intitulassen *per la gracie de Diu*, et aixi ben deus comtes qui son estatz despuys en sa; lasquoaus lettres et tot so que sus aqueste materie trobaratz, nos trametatz en France, on nos anam presentement, per messatger segur, au plus tost que bonement poiratz, o ac trametatz à nostre molher per nos ac trameter; et en asso fassatz tote diligencie, aixi que de vos confidam. Diu sie ab vos. Dades au Mont de Marsan, lo quinze jorn de may, l'an mil quoate cens quarante sieys. GASTON. »

Per so, vistes lasditas letras, lasquoals foren presentades à mi sus nomat Miquel del Vernis per lod. thesaurer lo dimenche de la festa de Penthecosta, et aqui meteix lendema pugem au castet et visitem losditz archius diligentement, et troberem so dejus que s'en siec; et no es pas cause noelle que los comtes de Foix, predecessors de mondit seignor, se sien intitulats *per la gracie de Diu.*

Quar se son trobades en losdis archius unes lettres patens, en pergames escrites, autreyades per Mossen Trencavel, labets vescomte de Bezers, seignor de Albiges, de Carcasses et de Rases, sagelades en penden ab cordes de ceda negre et ab sagel de cere blanque, en loquoau sagel appar de la una part la ymatge et personatge deldit Mossen Trencavel, et se mustra a caval, armat, portan de la una part l'escut ab las barras au trevers et une lance ab penuncel, et lo caval armat; et de l'autre part deu sagel aixi ben es figurat lodit Mossen Trencavel armat et a caval, portan atau metix scut et lo bras dreyt stendut en aut ab la spase nude en la man; so que es de gran auctoritat; et foren feytes lasdites lettres l'an mil dos cens vingt et sept; en lasquoaus letres que foren feytes dus ans abant que lo premier Mossen Roger Bernard, comte de Foix, fes lo homenatge al rey Loys de France, et lodit Mossen Trencavel, vescomte de Besiers, se intitulava *per la gracie de Diu;* et en las metixes letras fa expressa mention cum lodit vescomte de Besers donava audit comte de Foix, aixi disent en effieyt : « Quod nos Trencavellus, *Dei gratia* Bicterris vicecomes, dominus Albiensis, Carcassone et Reddensis, per nos et per omnes heredes et successores nostros, non inducti neque dolo, sed spontanea nostra voluntate, reddimus, solvimus et diffinimus, cedimus et donamus vobis domino Rogerio Bernardo, *Dei gratia* comiti Fuxi, consanguineo nostro, et omni vestre successioni ac posteritati, cum hac presenti carta, totam terram de Chercorbes, cum omnibus pertinenciis ejusdem terræ, etc. » Per lasquals letras appar de la donacion feita aldit mossen Roger Bernard per lodit vescomte de Besers de ladita terra de Quercorbes, laquoal hieu ignori on es, mas cresi que lo rey la tengua occupada, cum fe d'autras, aixi que no tant solament lodit mossen Roger Bernard el metix se intitulasse *per la gracie de Diu,* et los autres l'on intitulaven. Lasquoaus lettres son vidimades a Tholose.

Non remenhs se son trobades dues lettres deu comte Ramon de Tholose, sus lo homenatge deu quoau per labets ere lo comtat de Foix, et lodit comte Ramon de Tholose era son senhor, et lo comte de Foix ere son home lige per lodit comtat de Foix, et abans que lodit mossen Rogier Bernard fes homenatge au rey Loys per lodit comtat de Foix, lodit comte Ramon, comte de Tholose, se intitulave : *Ramon per la gracia de Diu comte*

de Tholose, et eg medix intitulava aldit Mossen Roger Bernard, comte de Foix, per la medixa gracia, en la forma que s'en siec : « Manifestum sit omnibus presentem paginam inspecturis quod nos Ramundus, *Dei gratia* comes Tholose et Marchie provincie, recognoscimus vobis Rogerio Bernardo *per eandem* Fuxensi comiti, quod vos fecistis nobis homagium et jurastis fidelitatem, sicut vestri antecessores nobis et nostris fecerunt, etc.» Appar que lo comte de Tholosa era de grande auctoritat, quar se intitulava *per la gracia de Diu*, et aixi ben ne intitulave a son vassalh lo comte de Foix per la metixa gracia.

Lasquals letras foren autreyades per lodit comte Ramon de Tholose audit comte de Foix, l'an mil dus cens vingt et nau; empero l'an metix se troba que a la requeste et prossecution deudit comte de Tholosa, lo comte de Foix prestet homenatge au rey Loys, cum appar per las letras deu Rey, qui son en la medixa anneya; de lasquoaus mondit senhor lo comte a agut los vidimus. Et de las letras deldit comte Ramon cum intitulava aldit Mossen Roger Bernard, comte de Foix, he feyt far vidimus a Tholosa.

En otra se troba que ab gran solempnitat et a la prosecution deldit comte de Tholosa, lodit Mossen Roger Bernard eixit del homenatge del comte de Tholosa, et intret al homenatge deu Rey et lo tracte fo feyt en lo miey de Foix et de Barelhas, a un loc que s'apere Sent Johan de Berges, on era l'archevesque de Narbona, l'avesque de Tholosa, et de autres prelats et gran noblesa; et en las letras deldit tracte, encara no prestat lo homenatge, lodit mossen Roger Bernard se intitulava per la gracie de Diu, cum s'en sieg : « Omnibus presentes litteras inspecturis, Rogerius Bernardi, *Dei gratia* comes Fuxensis et vicecomes Castriboni, etc. » Doncas clarament appar que avans que prestat fos homenatge au Rey, lodit comte de Foix se intitulava : Roger Bernard *per la gracie de Diu* comte dels Fuxens.

Plus avant, aixi metix Mossen Roger, comte de Foix, filh deldit mossen Roger Bernard, l'an mil dus cens sexante, lo dets de las calendes de septembre, appar que se intitulave : *Roger, per la gracie de Diu comte de Foix*, cum appar en una carta de convenenses feytas entre lodit mossen Roger et lo abbat per labets de Pamiers, aixi cum s'en sec : « Item, en autra carta, lodit mossen Roger, comte de Foix, se intitulava *per la gracie de Diu*, non tant solament per si, mas per autres que lo intitulaven *per la gracie de Diu*, cum appar per la carta seguent : « In nomine Domini, amen. Anno Nativitatis ejusdem millesimo ducentesimo sexagesimo, Ludovico rege regnante, decimo secundo kalendas februarii, noverint universi, presentes pariter et futuri, quod nos Amalricus, Dei gracia vicecomes et dominus Narbone, profitemur et in veritate recognoscimus vobis domino Rogerio, *Dei gratia* comiti Fuxi et vicecomiti Castriboni et ves-

tris, et verum est, quod de illis triginta millibus solidis melgoriensibus que nobis dare debuistis pro dote nurus nostre Sibilie, filie vestre, persolvistis nobis tempore matrimonii inter primogenitum nostrum Aymericum et dictam filiam vestram celebrati, decem milia solidorum melgoriensium. etc. »

Item, que hun autre Mossen Roger Bernat, comte de Foix, successor del primer dessus nomat, d'aquet qui fec lo primer homenatge au Rey de Fransa per lo comtat de Foixs, et aquet mossen Roger Bernard segond, tocat en lo present capitol, foc lo qui fec la unio de Bearn ab lo comtat de Foix et se intitulava : *per la gracia de Diu comte de Foix*, cum appar en una carta, de laqual assi dejus pausi son comensament et la forma per justification deldit titre, cum s'en siec : « In nomine Domini, amen. Anno nativitatis ejusdem millesimo trescentesimo, domino Philippo rege Francorum regnante, quinto kalendas julii, facta recognitione solempniter per magnificum et potentem virum dominum Rogerium Bernardi, *Dei gracia* comitem Fuxi, videlicet quod idem dominus comes pro se et posteris ac successoribus suis recognovit se tenere in feudum honoratum a reverendo in Christo patre domino Bernardo, Dei gracia Appamiarum episcopo, et ecclesia sua, castrum et medietatem jurisdictionis temporalis civitatis Appamiarum et ejus pertinenciarum. »

Item, mossen Gasto, qui foc, cum cresi, filh del prosma dit Mossen Roger Bernat, se intitulava *per la gracie de Diu;* clarament appar per carta et per lettra inserida en la carta, cum s'en sec : « Noverint universi quod nobilis vir dominus Gasto, *Dei gratia* comes Fuxi, vicecomes Bearnii, Castriboni, dominus Montis Cathani et Castriveteris, in presentia mei notarii et testium subscriptorum, ad hec specialiter vocatorum et rogatorum, dedit, concessit consulibus Appamiarum infrascriptis, recipientibus pro se et universitate Appamiarum et singulis de eadem, ut sequitur : « Gasto, *Dei gratia*, comes Fuxi, vicecomes Bearnii, Castriboni, etc. » Et foc feyt lodit instrument l'an mil tres cens et tretze.

Dels quals instruments et letras, per losquals appar et se mostra clarament cum ja davant que lo primer mossen Roger Bernard fes homenatge au rey de Fransa per lo comtat de Foix, non tant solament et, mas autres senhors lo intitulaven *per la gracie de Diu*, et maiorment lo comte Ramon de Tholosa, del qual tenia en fiu lo comtat de Foixs, lo intitulava per la metixe gracia de Diu, eugalment cum si medix, et aixi ben lodit Mossen Roger Bernard, avans que fes lodit homenatge au Rey, en la letra del tracte dessus tocat et medix se intitulave *per la gracie de Diu*; et en apres, feyt lodit homenatge, mossen Roger, filh deldit mossen Bernat, se intitulava *per la gracie de Diu*; aixi que clarament se mostra,

que dus cens vingt ans ha que los senhors comtes de Foix son en usatge de intitularse *per la gracie de Diu*, et en après los successors de lor, losquals son stats et son de grande magnificentia et noblesa, et appar en lors sagels que estavan et se mostravan lors personatges armats sus hun caval parelhament armat, tenen lo bras stendut en aut et l'espasa a la man, portan l'escut de las armas.

Et aixi parlan tota hora ab honor et reverentia de Mossenhor lo comte et retengut melhor conseilh, me es avist que ac deuria far mondit senhor a mostrar sa preheminentia et auctoritat de sos ancestres. Deldits instruments et letras he feyt far los vidimus juxta lo mandament de mondit senhor.

(Bibl. Nat., coll. Doat, CCXVII, fol. 296 r°; — coll. de Languedoc, LXXXIX, fol. 280 r°).

CHARLES VII A SAINT-FLOUR

ET

LE PRÉLUDE DE LA PRAGUERIE

(1437)

Les mêmes circonstances qui firent du massif du volcan central le principal et dernier foyer des compagnies anglaises de la Loire jusqu'aux Pyrénées, sur la fin du quatorzième siècle, et de Saint-Flour, véritable donjon de ce vaste camp retranché, l'objet d'innombrables assauts[1], attirèrent autour de cette ville les chefs de partis ou de partisans les plus célèbres pendant la crise des routiers, au siècle suivant : Charles VII, le duc Charles de Bourbon, Jean IV et Bernard d'Armagnac, Villandrando, Salazar, le bâtard de Bourbon, Gaucourt, Poton de Saintrailles. Le duc de Bourgogne lui écrivit et lui députa des émissaires, malgré la distance, pour la détacher du parti d'Armagnac dès le commencement de la lutte[2]. Louis XI, qui devait y envoyer le grand-maître Dammartin, Jean de Doyat, d'autres encore dans le même but et y conclure avec le duc de Nemours son dernier traité, n'y vint pas moins de trois fois en trois ans pendant qu'il était dauphin (1437-1439).

1. *Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour pendant la guerre de Cent ans.* (*Revue d'Auvergne*, 1893.)

2. Registres consulaires de Saint-Flour de 1405. (*Arch. mun. de Saint-Flour.*)

Nous avons cité ailleurs de nombreux textes contemporains démontrant que ni les généraux, ni aucun des rois de la guerre de Cent ans ne se sont trompés sur son importance militaire, très supérieure à sa richesse comme à sa population[1]. Le père de Charles VII avait là-dessus la même opinion que ses prédécesseurs : il qualifiait la petite capitale des Montagnes « une des plus fourtes villes du roiaume »[2]; comme eux, il l'appelait « la clef de la France de vers la Guienne »[3]; et nous allons voir que Charles VII lui-même attachait un très grand prix à sa fidélité. Le maître de cette place hors ligne et du formidable Carlat, éloigné seulement de quelques heures de cheval, aurait pu, à son gré, fondre sur la France centrale ou sur le Languedoc et opérer sur un immense rayon, avec un point d'appui solide, d'incomparables lieux de refuge et de sûrs dépôts de butin. Plus d'une grosse partie s'est jouée dans les Montagnes d'Auvergne au quinzième siècle. Si les documents inédits que nous livrons dans cette plaquette ne révèlent rien de bien sanglant, c'est que la période qu'ils concernent (1436-1439) est la veille de la Praguerie et ne fut qu'une période d'intrigues.

Le mardi 14 mai 1437, les 4,000 habitants de Saint-Flour[4] étaient sur pied. Le roi Charles VII entrait en ville accompagné de son fils le dauphin de Viennois, de Charles d'Anjou, son ministre et son favori tout puissant, de Christophe d'Harcourt et d'autres grands du royaume. Il n'en repartait qu'au bout d'une semaine.

Pourquoi ce voyage? Une invitation de la municipalité, gracieusement acceptée par le chef de l'État, suivant Paul de

1. *Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour*, p. 28 et suiv.
2. *Arch. de Saint-Flour*, chap. II, art. 2, n° 67. Orig. 1419.
3. *Mêmes arch., chap.* III, *art.* 2, *n°* 11. *Invent.*, p. 82, 1412.
4. Saint-Flour avait de 1314 à 1345, 1,380 à 1,400 chefs de famille imposables, ce qui, avec le clergé exempt, les pauvres, les ouvriers et la population flottante, représentait 7,500 à 8,000 habitants (*Arch. mun. de Saint-Flour*. Boîte : *Rôles et impositions*). La peste de 1345 et la guerre de Cent ans, qui dura trente-huit ans en Auvergne (1353-1391), dépeuplèrent les faubourgs et diminuèrent les habitants de moitié. Il n'y avait plus que 582 familles imposables en 1437.

Chazelles, auteur de la notice sur Saint-Flour, insérée au *Dictionnaire historique du Cantal*[1]. « Se rendant aux vœux de sa bonne ville », Charles VII y parut, dit-il, au milieu d'une population « enivrée de cet air de bonté toujours empreinte sur le visage de nos rois. »

Quelle fut la cause de cette prolongation de séjour? Une galanterie, assure le bon M. Raynaud d'Allanche dans le même *Dictionnaire*. Agnès Sorel accompagnait le prince, ajoute-t-il, montée sur un petit palefroi. On la logea dans la rue des Nobles qui, depuis, en aurait gardé le nom de rue de Sorel, qu'elle porte encore. Douze jeunes filles, « dont une vive émotion recouvre les joues du plus vif incarnat à la vue de l'héritier du trône » — cet héritier du trône était pourtant loin d'être beau — présentent aux princes le cadeau municipal. Mais parmi elles s'en trouve une plus ravissante encore que toutes les autres, « Marguerite Begon, fille unique d'un vieux militaire qui avait longtemps et bravement servi sa patrie. » M. Reynaud, qui avait servi, je crois, à Austerlitz, a su qu'elle avait les yeux noirs, qu'en l'apercevant le roi exprima son admiration pour la belle auvergnate en termes qui firent naître « une teinte de vermillon plus foncée sur ses joues », et que la jalouse Agnès s'introduisit chez elle, déguisée en page, pour la confesser. La demeure de Begon formait l'encoignure de la rue Traversière et de la rue de Saurel, en face de celle que j'ai le plaisir d'habiter depuis très longtemps. C'est là que demeurait la fille du « brave militaire. » — « Et vous,

1. *Tome III, p.* 326. — Cette notice et celle plus incomplète et souvent erronée du professeur Gardissal, publiée aux *Tablettes historiques de l'Auvergne* (IV, 1-59, Clermont-Ferrand, 1843), sont les seules études qui aient été ajoutées aux quelques lignes consacrées par de Ribier dans son *Dictionnaire statistique du Cantal*, à l'une des plus intéressantes villes d'Aquitaine. Le *Dictionnaire historique* en 5 volumes, le seul ouvrage de quelque importance qui ait été écrit sur la Haute-Auvergne, contient bien des erreurs au milieu d'un plus grand nombre de notions vraies ; celles-ci y perdent leur valeur faute de citation des sources. Une exception doit être faite pour les notices émanées du président Delalo, du baron de Sartiges, du baron Delzons et de quelques autres (notamment le tome II et les notices Mauriac et Aurillac).

belle Marguerite, aimez-vous le roi? interrogea le faux page. — Qui ne l'aimerait, échappa Marguerite..., noble victime du malheur! etc., » et « ses beaux yeux noirs brillaient du plus vif éclat. »

Le diable fut que le roi entra en ce moment « déguisé en bourgeois. » — « Le roi! murmura Agnès, avec un tremblement convulsif », qui n'empêcha pas sa physionomie de s'empreindre « d'une teinte légèrement railleuse. — Le roi! s'écria le vieillard, entrant à point, « ... pitié pour mes cheveux blancs!... » La découverte dans sa maison d'une ardoise servant de tablettes au roi avait éclairé ses soupçons. Le bruit d'un enlèvement de Marguerite Begon se répand parmi le peuple; il s'ameute à l'appel du brave soldat criant : « Justice! punition!... » Mais on apprend que sa fille n'est disparue que pour se plonger dans le cloître. Dès le lendemain, Charles VII, n'ayant dès lors plus rien à faire à Saint-Flour, quitte la ville; « et l'on put remarquer un air de tristesse répandue sur son visage. »

Il serait enfantin de discuter les développements de ce feuilleton poncif de l'école de 1830. Bien que son auteur ait affirmé à Paul de Chazelles qu'il en avait pris « le fonds » dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, dont il ne put indiquer jamais, du reste, ni le gite exact, ni la date, l'ordonnateur du *Dictionnaire* a cru devoir avertir que ce récit ne lui inspirait qu'une confiance des plus modérées. Il est inventé d'un bout à l'autre, dans le fonds comme dans la forme. Aucun document anthentique ne constate la présence d'Agnès Sorel à la cour de Charles VII avant 1444[1].

Aucun document non plus n'apprend qu'Agnès Sorel ait jamais mis les pieds à Saint-Flour. La rue de Saurel ou Sorel est nommée près de deux cents fois *charreyra*, *quarteir de Saurel*, *de Sorel*, *via de Sorello*, dans les registres consulaires, dans les rôles de tailles que possèdent les Archives de Saint-Flour depuis 1314, cent vingt-trois ans avant la venue de Charles VII; ce nom figure dans d'autres actes du treizième

1. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 284.

siècle des mêmes archives cent cinquante ans avant le règne de la belle Agnès. C'est un nom absolument primitif. Quant à celui de rue des Nobles, il est des plus récents.

Jamais n'a existé aucune tradition relative à une galanterie qui aurait prolongé le séjour du roi dans la ville [1]. Il n'y a pas même eu de légende. On n'avait jamais entendu parler d'un roman quelconque de cette nature avant que l'imagination de M. Reynaud ne se fût mise en frais.

Saint-Flour a de plus nobles et de plus glorieux souvenirs. La seule chose vraie est qu'il y avait en ville, aux quatorzième et quinzième siècles, une famille Begon dont le nom est encore répandu dans le pays; qu'en 1437 demeurait dans la rue de Saurel un sieur Guillaume Begon et un jeune notaire « Me Begon de la Fagha », fils du consul Pierre Gillet de la Fage [2]. Et comme il existait au commencement de notre siècle en Auvergne une famille Begon ou de Begon, assez considérable, l'inventeur du roman est parti de là.

L'unique document qui nous soit parvenu sur la visite de Charles VII à Saint-Flour est le registre original des comptes consulaires de 1437. C'est à lui que nous allons nous en rapporter. Le *Dictionnaire historique* dit que ces registres ont péri « dans le sacrilège auto-da-fé qu'alluma la tempête révolutionnaire » (III, 308). Il n'en existe que cinquante-huit volumes originaux dans les archives municipales!

Contrairement à l'usage, les consuls ne reçurent aucun courrier du roi pour les prévenir de sa venue. Ils furent informés indirectement, on ne sait par qui, sans doute par les

1. Je m'en suis assuré il y a vingt-cinq ans auprès d'une demi-douzaine de vieillards qui auraient aujourd'hui cent cinq à cent dix ans, entre autres M. Henry, avocat, fils de l'ancien constituant; Mme Raymond. MM. Bertrand, président, et Dande, avocat, parlant d'après leurs pères vivants au dix-huitième siècle, n'en avaient jamais entendu parler avant que M. Reynaud écrivît sa petite histoire.

2. *Arch. de Saint-Flour*, *Reg.* 1437. *Rôle de la taille et Reg.* 1438, *fol.* 6. — En 1439 le rôle de la taille porte dans la rue de Saurel un nommé « Guillem Bego » dont la maison est près de celle de Pierre Gillet de la Fage. Begon de la Fage en a disparu. (*Arch. de Saint-Flour*, chap. XI, art. 2, no 48).

gens de l'évêché et deux jours seulement avant l'arrivée du souverain. Ils durent être avisés que son attention se porterait tout d'abord sur l'état de leurs fortifications ; car la première mesure prise, en prévision d'une visite détaillée, fut le nettoyage du chemin de ronde couvert, appelé « corridor », qui longeait le sommet des remparts, sentine ordinaire des gens du guet. Les autres préparatifs furent bâclés. Les nouveaux consuls, élus depuis le lundi de Pâques (1er avril), n'eurent pas le loisir de commander de la vaisselle neuve pour le cadeau royal, ni d'en envoyer acheter au Puy, à Mende ou à Clermont, comme ils le faisaient en pareil cas ; ils achetèrent ici et là dans les familles riches de la ville de vieilles écuelles sur lesquelles on n'eut même pas le temps de faire graver les armes royales.

L'approche du souverain est signalée. On va l'attendre à une médiocre distance, vraisemblablement vers Frayssinet, aux limites de la paroisse, alors que pour la première entrée de l'évêque, seigneur de la ville, on allait au-devant de lui jusqu'à Sériers et même encore plus loin[1]. La ville fut surprise, et la municipalité agit comme si elle était prévenue à l'instant.

Charles VII arrivait par la route du Rouergue qui aboutissait alors à la porte du Tuile.

Les consuls, dans leur beau costume neuf, mi-parti de drap noir de Montivilliers et de drap rouge de Bruxelles fourré de renard et d'écureuil, qu'ils venaient de revêtir pour la première fois cinq jours avant, le jour de l'Ascension suivant la coutume, leur héraut Courtebotte en tête, avec les trompettes à la livrée des officiers de ville verte et bleue, les jurats à leur suite, les six corps de métier avec leurs bannières, tous précédés de deux drapeaux en simple toile peinte aux armes du roi et du dauphin, s'avancèrent au-devant des princes.

Le plus intéressant fut un cortège de tous les « enfants de la ville » portant chacun un petit panonceau de papier, peint

1. Lorsqu'on allait plus loin, il était d'usage que les consuls et les jurats fissent collation aux frais de la ville, et les comptes en portent toujours la trace. Et comme celui de 1437 ne porte aucune dépense de ce genre, c'est qu'on ne dépassa pas les limites de la paroisse.

aux armes de France par Jean de Saignes, à la fois peintre et épicier, moyennant le prix de 3 francs, y compris le papier, les couleurs, la toile et le décor des grands drapeaux et le salaire de l'artiste.

Arrivés à la porte de la ville, on abrita le roi sous le drap d'or « le drap de l'aur » qui servait aux cérémonies de l'église ainsi qu'aux offices mortuaires des gens de distinction et qui fut racheté ensuite par les consuls 8 écus de Toulouse, valant 13 moutons d'or, au maître-d'hôtel de Charles VII, à cause du droit de retenue de cet officier. Paul de Chazelles ajoute, de son chef, que le consul Pierre Gillet harangua le roi[1]. Je ne demande pas mieux, et la chose est possible, car c'était l'usage des consuls de haranguer, et Pierre Gillet de la Fage, receveur royal des gabelles (*Reg. de* 1437), le plus riche bourgeois de la cité[2], était aussi le plus capable des

1. *Dictionnaire historique du Cantal*, III, 320.

2. *P. de la Fagha* au rôle de la taille de 1424, dans celui de l'entrée du vin de la même année et dans celui de 1427; *Peyre de la Fagha* au rôle de 1425; *Peyre de Gillet de la Fagha*, au rôle de l'octroi de 1427 qui, le premier, nous fait connaître son nom patronymique; *Peyre Gilet* au rôle de 1428; *Peyre Gilet, alias de la Fagha* aux rôles de 1430 et 1432 (*Arch. de Saint-Flour*, ch. XI, art. 2). Il demeurait rue de Sorel. Depuis 1423, date à laquelle il se fixa à Saint-Flour, jusqu'à 1439, date à laquelle on l'appelle *Peyre Gillet lo vielh, Peyre Gillet al. Fagha* (*Reg. de* 1437-1439), il fut constamment le citoyen le plus imposé. C'était un très riche traitant faisant à la fois la spéculation en gros à l'italienne sur toutes les matières premières, celui de la banque et de la ferme des impôts. Il avait plusieurs fils, dont Pierre Gillet le jeune, Jean, greffier de la cour du bailliage des Montagnes, Begon de la Fage, notaire ou officier de justice, et un puiné, prieur d'Ardes, capitale de la baronnie de Mercœur (*Reg. de* 1437-1439). Il mourut en 1458. Me Jean Gillet, l'un de ses petits-fils, fut créé consul d'office le 17 janvier 1475 par Louis XI lorsqu'il destitua tout le consulat partisan des d'Armagnac (*Arch. de Saint-Flour*, ch. I, art. 14, 16 et 17). Il fut le chef du parti royal dans la ville, correspondait directement avec Louis XI qui l'attacha aux requêtes de son hôtel. Bérard Gillet (1460-1472), Guill. Gillet, seigneur de Védernat (1545-1561), Pierre vivant sous Henri IV, furent aussi consuls de Saint-Flour.

Cette famille des descendants de Pierre Gillet de la Fage tint pendant plus de cent vingt ans la charge d'avocat ou de procureur du roi au baillage de Saint-Flour. Elle fut anoblie en 1703 dans la personne de Balthazar, secrétaire du roi, fils de Jean Gillet, sieur de Védernat, Brons, le Vernet, son

trois consuls. Ses collègues, le leydier Pierre de Riom et le drapier Bernard Ferrier, étaient de braves gens qui n'en savaient pas davantage; à telle enseigne que, bien que son nom fût sorti le dernier aux élections du lundi de Pâques, Pierre Gillet n'en fut pas moins choisi pendant toute l'année par le Conseil des jurats pour être l'ambassadeur, le négociateur et le porte-paroles ordinaire de la ville auprès des plus grands personnages et dans les circonstances les plus difficiles. Mais le registre est muet sur la harangue, et elle n'est signalée par aucun autre document.

Les rues étaient tendues de draps blancs sur le passage du cortège. De fleurs et de feuillages il n'est point question.

Relativement modestes furent les présents offerts : douze vieilles tasses d'argent au roi, dix au dauphin, six à Charles d'Anjou, prince du sang; les vingt-huit tasses coûtant ensemble 163 écus de 20 sous. Il avait fallu souvent en donner le double et le triple aux capitaines anglais de Carlat, de Chaliers, d'Alleuse ou du Saillant. Pas un cadeau proprement dit aux officiers de la maison royale. Deux tiers de mouton; c'est-à-dire quelques sous, au valet de chambre du roi, 5 réaux à ses fourriers pour leur racheter leur droit sur les tentures des rues.

On tint une seule torche allumée à la porte du Tuile pendant toute la durée du séjour de Charles VII. A son grand-oncle, Jean de Berry, il en fallait huit quand il venait, dont quatre à sa porte. Il est vrai que le roi était descendu à l'évêché, et que l'évêque, Jacques Le Loup, fils du seigneur de Beauvoir en Bourbonnais, dut se charger d'éclairer son hôte. Il l'éclaira de toutes les façons. Il était dans les usages constants du consulat d'envoyer aux personnages, logés soit à l'évêché, soit dans les hôtelleries, des présents de vins fins, de confitures et de gibier, ne fussent-ils que

chef Gilbert-Pierre, seigneur de Montagnaguet, Auriac, baron d'Aurouse, etc., représentait la noblesse de Saint-Flour à l'assemblée de 1787. (*Arch. de Saint-Flour, Assemblées. Vente d'Aurouse; papiers d'Auriac*) Ses descendants, les Gillet d'Auriac de Brons, existent encore à Saint-Flour.

de simples baillis, des receveurs ou des magistrats enquêteurs; ici, rien; pas un pichet de muscatel, pas une paire de perdreaux, pas une boîte de cotignat, pas un massepain. Une fois le roi rentré, les consuls n'en parlent pas plus que s'il eût été le seigneur de Mardogne ou de Brezons, pendant toute la durée de son séjour. Le fait est à noter. Un incident qui s'était produit six mois avant, lors d'une visite du comte de Montpensier à Saint-Flour, et dont nous nous entretiendrons tout à l'heure, nous en fera connaître la portée.

Charles VII partit de Saint-Flour le lundi 20 mai, par la route de Brioude. Aucune démonstration, aucun cortège d'accompagnement à son départ; pas même le trompette Courtebotte[1].

Les chariots de bagages n'arrivèrent en ville que le lendemain 21, sous l'escorte du bailli du Rouergue. Les consuls rafraichirent les hommes de quelques cartes de vin de Saint-Pourçain, fournirent, sur réquisition, huit hommes de garde pour veiller sur les équipages royaux pendant la nuit de repos qu'ils prirent à Saint-Flour, et lorsque ces équipages se remirent en route, le 22 mai, un supplément d'escorte de vingt-huit archers et arbalétriers pour conduire le convoi, proie toujours guettée par les routiers, hors de la zone qu'ils infestaient, c'est-à-dire jusqu'un peu au delà de La Chapelle-Laurent (canton de Massiac). Et ce fut tout. En résumé, à part le cérémonial indispensable, les rapports entre le souverain et la ville qui le recevait pour la première fois furent glacés et très tendus. Nous voilà loin du récit du *Dictionnaire historique*.

Assurément, la ville avait de grandes charges en ce moment. Elle n'avait pas fini de payer sa part de l'imposition de guerre de 200.000 francs votée aux États de la langue d'Oil à Poitiers, au mois de février 1435[2]. Charles de Bourbon, duc

1. Les comptes ne mentionnent, à la vérité, que les faits aboutissant à des dépenses; mais l'usage étant d'indemniser chacun, même les consuls et les trompettes, du moindre dérangement anormal, ne fût-ce que par un verre de vin, toute circonstance hors de l'ordinaire s'y trouve relatée.

2. *Reg. consul. de* 1435. — La part à la charge de l'Auvergne fut de

d'Auvergne, lui demandait la taille aux quatre cas pour le mariage de sa fille aînée, et son budget de dépenses passe cette année de 1,385 livres de dépenses, chiffre de 1436[1], au chiffre de 3,385 livres[2]; mais il se balança avec les recettes, et une ville a toujours de l'argent quand le cœur y est. D'autre part, la population sanfloraine du temps, pour si grave qu'elle fût d'habitude, ne manquait ni d'expansion, ni d'entrain à l'occasion.

On l'avait bien vu l'année précédente lorsqu'arriva parmi eux, le mercredi 18 avril, *en cinq jours*, la nouvelle de la prise de Paris sur les Anglais par le connétable de Richemont[3]; la joie populaire avait débordé en processions organisées par les consuls dans toutes les rues[4]. La joie exulte aussi à travers la rigidité du livre de comptes de 1383 lorsque les troupes de la ville ont enlevé la bicoque des Maisons en vingt-quatre heures[5]. L'indignation de se voir odieusement traités par « les sergents de misère de Monsieur de Berry » leur en fait consigner le souvenir dans leurs registres[6]; et, quelques années avant, ce prince ayant, sans justes raisons, confisqué leurs libertés, supprimé leur consulat et fait traîner dans ses prisons de Nonette les consuls avec la majeure partie du conseil, les Sanflorains lui jetèrent à la face et par exploit signifié le mépris qu'il leur inspirait avec une hauteur de

32,000 fr., plus 6,000 fr. votés au duc de Bourbon, soit 38,000 fr. (Ant. Thomas, *États prov. de la France centrale*, II, 194), dont le quart pour la Haute-Auvergne.

1. *Reg. consul. de* 1436.

2. *Reg. de* 1437. — Balance de recettes et de dépenses à 2,218 fr. en 1438 avec 121 fr. d'excédent; 2,931 fr. en 1439 avec 355 fr. de déficit.

3. *Reg. de* 1436, *fol.* 16. — Le connétable entra dans Paris le vendredi 13 avril 1436. Paris et Saint-Flour sont séparés par une distance de 125 à 130 lieues de 4 kilomètres. La nouvelle fut envoyée par relais et courriers de jour et de nuit.

4. Les consuls firent publier la nouvelle dans tous les quartiers et envoyèrent *los vayllets de la mayso de cossolat que mandessont de faire rodols per tota la vila*. (*Reg. de* 1436, *fol.* 16.)

5. *Reg. de* 1381.

6. *Reg. de* 1383.

langage dont Charles V ne blâma point la hardiesse [1]. A ce dernier, au contraire, leur protecteur constant, leur bienfaiteur, ils manifestèrent des sentiments d'inflexible fidélité et de confiance pour ainsi dire filiale.

Elle était très vivante, sous son rude climat, cette population. On en trouvera de nombreux exemples dans les *Registres consulaires de* 1376 *à* 1405 que nous avons commencé d'éditer.

Fidèle à la monarchie, elle était en ce moment peu contente du monarque, de son indolence et de son incapacité. Attribuer toutefois l'initiative d'une manifestation extérieure de son mécontentement serait renverser les rôles. C'était évidemment le roi qui était mal disposé pour Saint-Flour.

Le gros public dut être étonné de ne pas voir le duc d'Auvergne, prince du sang, aux côtés du roi; c'était deux fois sa place. Mais l'élite bourgeoise qui menait la cité n'ignorait pas que Charles de Bourbon préparait, à cette heure même, une prise d'armes contre le roi et son ministre. Expectative ou parti arrêté déjà, la ville était surprise dans la plus fausse des positions.

Quand il entra à Saint-Flour, Charles VII venait du Languedoc où il avait passé mollement l'hiver. Parti brusquement de Montpellier, il couche à Millau (Aveyron) le 10 mai, en repart le lendemain, passe la nuit du 12 au château de Palmas, chez l'évêque de Rodez, traverse Espalion sans s'arrêter et gagne Saint-Flour le 14 à grandes marches, laissant derrière lui ses bagages, tant il a hâte d'arriver. De même, après le séjour de près d'une semaine qu'il y fait, il va coucher à Brioude le 20 mai, jour même de son départ, s'arrête à peine à Clermont, couche à Montferrand le 24, passe par Aigueperse, Saint-Pourçain [2], et parvient rapidement à Montmarault (arrondissement de Montluçon), sur les confins du Berry. Là il campe avec l'armée.

D'où viennent ces marches directes à grandes journées, par

1. *Arch. de Saint-Flour*, chap. II, art. 1, n° 1.

2. L'itinéraire Saint-Pourcain est donné par la chronique de Perceval de Cagny; celui de Brioude par le registre de Saint-Flour.

des chemins affreux, pour atteindre Saint-Flour et tant de célérité pour gagner la frontière du Berry, alors qu'il s'attarde six jours dans la capitale des montagnes? Il n'y fut point malade; l'accueil qu'il y reçut, nous venons de voir ce qu'il fut, et l'on croirait à de la partialité pour une ville qui m'est devenue chère, si j'attribuais la prolongation de son séjour aux délices du lieu et de la saison. La vérité, c'est que Saint-Flour était pour lui un but et non pas une étape; lorsqu'il partit de Montpellier, c'est à Saint-Flour qu'il se rendait. La chronique de Berry et celle de Perceval de Cagny sont d'accord sur ce point.

« En l'an 1437, dit le héraut Berry, le roi partit de Montpellier et prit *son chemin par les montaignes droit à Saint-Flour, en Auvergne*, et de là à Clermont, à Aigueperse en Bourbonnois, et vint à Montmerault, où estant, il eut nouvelles que les gens d'un capitaine espagnol nommé Rodrigue de Villandrando toujours tenant les champs parmy le royaume, et oppressoit fort le peuple des maux que luy et les gens faisoient. »

La chronique inédite de Perceval de Cagny, dont Jules Quicherat a publié un chapitre (p. 290) intitulé : *Comment le roi chassa Rodrigues*, s'exprime ainsi de son côté :

« En icelui an MCCCCXXXVII, le VIIIe jour du mois [de may], le roy et mons. le dauphin accompaigniez de messire Charles d'Anjou, du comte de Perdriac et de plusieurs autres chevaliers et escuyers et autres gens de guerre, au retour de son voyage du Languedoc où il avait sejourné tout l'iver, pour les graves complaintes qui la lui estoient venues d'ung capitaine de gens d'armes nommé Rodrigues, du pais d'Espaigne. »

Ici le chroniqueur raconte la conspiration du duc de Bourbon à Angers avec René d'Anjou, roi de Sicile, et le duc d'Alençon, la colère du roi en apprenant ses menées, le refus du souverain de recevoir pendant deux mois René et le duc Charles, à qui il reprochait surtout d'avoir Rodrigues à sa solde, le faisant responsable de tous les maux dont le pillard accablait le royaume. Puis il continue :

« Ou contempt de ce, le roi, accompaignié des seigneurs, comme dessus est dit, et avecques eux plus de V cens escuiers et chevaliers et IIII mille hommes de traict, print son chemin à passer par le païs de Bourbonnois, auquel furent faiz moult de dommaiges et pilleries; puis passa oultre, et *s'en alla droict à Saint-Floer, cuidant trouver ledit Rodrigues* pour destrousser luy et sa compaignie. Et quant il [Rodrigue] sceut la venue du roy, il s'eslongna le plus qu'il poeult. »

A l'exception près d'une erreur de date de quelques semaines et d'un renversement dans l'itinéraire, exact par lui-même, la chronique de Perceval de Cagny est parfaitement conforme aux documents originaux du temps. Comme la chronique de Berry, elle fait de Saint-Flour le but du voyage du roi, et de la prise ou de la défaite de Rodrigue de Villandrando l'objectif de son expédition.

Ainsi ce fut une expédition militaire et non une étape d'itinéraire ou un voyage d'agrément que cette marche sur Saint-Four avec une armée de quatre mille cinq cents hommes.

Pourquoi donc Charles VII venait-il combattre Rodrigue à Saint-Flour? C'est ce que son biographe n'a pu découvrir et c'est ce que le registre des consuls de Saint-Flour de 1437 se chargera de nous dire en nous apprenant que les gens de Rodrigue tenaient alors les places de Ruines et de Corbières[1]. Ces châteaux étaient sur les marches du Languedoc[2]. Du moment que Rodrigue était entré dans la conspiration à laquelle nous avons fait allusion et sur laquelle il nous faut revenir avec quelques détails, on comprend que le roi se fût tant hâté d'arriver à Saint-Four; il pouvait craindre, d'ailleurs, qu'on ne lui barrât le chemin.

Au mois d'avril 1437, le duc de Bourbon avait demandé une

1. Nous exposerons en détail dans un autre travail le rôle joué par Rodrigue et ses routiers dans la Haute-Auvergne. — Ruines, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Flour, à 12 kilomètres de la ville; Corbières, château, commune de Chaliers, canton de Ruines.

2. La commune de Chaliers, où est Corbières, confine à la Lozère. Ruines n'en est pas à une marche de cheval.

aide au pays des Montagnes d'Auvergne pour le mariage de sa fille Marie avec Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René, roi de Sicile et duc d'Anjou. Les trois États des prévôtés de Saint-Flour et Mauriac, assemblés à Saint-Flour, votèrent 4,000 francs pour le mariage de *Madama de Calabra*[1]; ils les payèrent sans de grandes difficultés au receveur Jean de la Borderie. Sous le couvert des entrevues et des fêtes auxquelles donna lieu ce mariage célébré à Angers le 14 avril 1437, le duc Charles ourdit une conspiration dans cette ville avec le beau-père de sa fille et y attira le comte d'Alençon; son but, toujours le même, dans ce prélude de la Praguerie, était de chasser Charles d'Anjou du pouvoir, de s'emparer de la direction des affaires de l'État et de régner sous le nom du roi. Les princes se rendirent en Bretagne pour s'assurer l'appui du duc, alors notre ennemi; la Chronique de Perceval de Cagny ne laisse pas de doute sur ce point. Il employa le mois d'avril et une partie de mai à ces intrigues. Voilà pourquoi le duc d'Auvergne n'était pas aux côtés du roi Charles VII à Saint-Flour.

La principale force de Charles de Bourbon dans cette ligue et le meilleur appoint des conjurés était incontestablement son beau-frère Villandrando, avec ses cinq mille routiers rompus à la guerre. Rodrigue était le danger actuel; aussi la reine le surveillait-elle attentivement de Tours, où elle se tenait en ce moment avec la jeune dauphine[2].

Campé à La Châtre, en Berry, avec ses compagnies et celles de son lieutenant et beau-frère le bâtard de Bourbon, Rodrigue menaçait la Touraine. La reine et la dauphine lui écrivirent, de Tours à La Châtre, pour le prier de ne pas y pénétrer à cause de leur présence. Il reçut leurs lettres le 10 avril et répondit galamment aux princesses qu'il se conformerait à leurs désirs; d'autant plus galamment qu'il lui fallait d'abord arrêter un plan et conclure avec les princes. Il est probable qu'il donna à entendre ou que l'on crut à Tours qu'il allait se

1. *Reg. consul. de* 1437.
2. Marguerite d'Écosse, que le dauphin venait d'épouser en 1435.

rabattre en Haute-Auvergne, sur son quartier général de Ruines; mais on apprit bientôt que ses troupes ne s'éloignaient pas, qu'elles étaient campées à Châtillon-sur-Indre. De nouvelles lettres de la reine et de la dauphine, portées par un chevaucheur de la cour en ce lieu, n'y trouvèrent que le bâtard de Bourbon chargé du commandement de compagnies en l'absence du chef[1]. Le 15 mai, jour où les dépêches arrivèrent à son camp, il était au conciliabule d'Angers.

La reine avait certainement connaissance depuis la fin d'avril de cette intrigue d'Angers; elle cherchait à gagner du temps pour que les courriers pussent arriver à son mari au fond du Languedoc. Chacun jouait au plus fin; le plus fin fut Rodrigue. Cependant Charles VII était parti de Montpellier pour Saint-Flour à marches forcées. Il ne put être prévenu à temps par sa femme des dernières démarches du Castillan, puisque celui-ci était à Angers le 15 mai et que le roi de France entrait à Saint-Flour le 14.

Que se passa-t-il alors et pourquoi ce soudain arrêt du souverain? Ce ne fut pas pour attendre ses bagages, puisqu'il partit la veille de leur arrivée; ni pour aller chercher Rodrigue à Ruines et à Corbières, car il dut savoir en arrivant qu'il n'y était plus; ni pour aller assiéger ses lieutenants et ses garnisons dans ces châteaux, car le registre de 1437, loin de nous laisser rien supposer de pareil, nous apprend, au contraire, que le 1er avril, dix jours après son départ, les compagnies rodriguaises occupaient toujours les places. D'ailleurs, s'attarder à ces résultats secondaires eût été compromettre le but principal. Attendre de nouveaux courriers afin de savoir où aller chercher le sanglier qu'il ne trouvait pas dans son fort? En avançant sur Clermont, il eût reçu les courriers plus tôt.

Il y eut donc autre chose. Cette autre chose est que la prise d'armes projetée avait son pivot stratégique dans Saint-Flour. Le roi voulut se renseigner et déjouer sur les lieux le plan des princes, soit en intimidant la ville par sa soudaine

1. Quicherat, pp. 140, 288, 289.

présence et celle de ses troupes, soit en se servant des partisans qu'il y avait pour la détacher de la ligue à peine formée.

De toutes les places fortes de l'apanage de Charles de Bourbon, Saint-Flour était la mieux indiquée pour relier ses duchés de Bourbonnais et d'Auvergne aux grandes possessions des d'Armagnac en Languedoc, puisque la prévôté de Saint-Flour confinait à la vicomté de Carlat. Il est à peu près certain que le comte Jean IV d'Armagnac, était secrètement entré dans la ligue formée par son cousin Charles; les pourparlers duraient depuis le mois d'octobre précédent. Mais la cour devait en avoir eu vent. Lui aussi il aurait dû être aux côtés du roi lorsqu'il se rendit à Saint-Flour après avoir traversé le Rouergue et le Carladès. Son absence est aussi instructive que celle de Charles de Bourbon.

Nous ne pouvons nous attendre à ce que les consuls de Saint-Flour nous édifient nettement sur la part que prit leur ville à ces intrigues; on n'écrit pas dans un livre officiel : « Tel jour, nous avons conspiré avec notre duc. » En revanche, leurs registres en disent assez pour nous faire entrevoir la vérité, bien que chaque démarche y soit colorée sous un prétexte quelconque. Il est un fait grave cependant qu'ils ont oublié d'expliquer. Le mardi 30 octobre, Louis de Bourbon, comte de Montpensier, frère du duc, quitte brusquement le siège du Saillant à peine ouvert, vient à Saint-Flour avec les gentilshommes de sa compagnie et descend à l'évêché. Le Conseil délibère de lui préparer l'hypocras, les torches et le reste. Mais, contre l'usage, il envoie d'abord les consuls en reconnaissance pour savoir l'accueil qui lui est réservé. Les consuls sont reçus comme des traîtres par le prince, « à cause de faux rapports », ajoutent-ils, bien entendu, et la colère de Louis de Bourbon est telle, qu'au retour des magistrats le Conseil arrête « de ne pas lui envoyer de présent étant douteux que ledit seigneur consente à le recevoir, vu la grande indignation qu'il a montrée *contre la ville*[1]. »

1. « Lo dimars a xxx d'octobre, l'avant vespra de totz Sains venc en esta vila am los gentilz hommes de sa companhia, et el loghet a l'eves-

Or, le comte de Montpensier était resté jusqu'alors fidèle au roi. Quatre jours avant, comme il mettait le siège devant le château de Saillant, les mêmes consuls lui avaient envoyé leurs cadeaux ordinaires qu'il avait fort bien reçus[1]. Les princes étaient de tradition très courtois pour les villes dans les cérémonies de cette sorte. C'est donc que Montpensier avait appris dans l'intervalle que le Conseil était hostile à son parti. Le notaire Pierre Avinhol, secrétaire du Conseil des jurats et conseiller lui-même, rédacteur du registre, s'est bien gardé de nous dire sur quoi portaient ces « faux rapports » faits contre la municipalité. On s'en doute un peu en voyant huit jours après (8 nov. 1436) s'arrêter chez elle une ambassade envoyée par le comte d'Armagnac au duc de Bourbon. Les jurats devaient être d'autant mieux dans le secret des négociations que les deux ambassadeurs, Jean Vayssière, archidiacre-mage de Rodez, et Guillaume Champagnac, bailli de Chaudesaigues pour le comte d'Armagnac, étaient des Sanflorains[2]. Le 23 avril 1437, trois semaines avant la venue du roi et précisément pendant que le duc d'Auvergne, le roi de Sicile et le comte d'Alençon se rendaient auprès du duc de Bretagne pour le mettre du complot, arrivent encore en ville des émissaires du duc de Bourbon, Barilet et d'autres membres de son Conseil privé, sous je ne sais quel prétexte de taille qui ne concernait aucunement leur office[3]. Les

quat (*suit la délibération arrêtant de lui faire présent*). Ly dit cossol aueront far lor reverensa aldit moss^or^ de Montpensier, alsquals lodit ss^or^ fes tres mala chara, et los aculhit mal per alcus fals rapportz que aucunas gens ly aviont fait contra la vila et los habitants. Et après ly ss^or^ cossol s'en retorneront en la mayso de cossolat et delibereront amb alcus dels ss^ors^ juratz, que hom no non lo tramegués point de present, quar era dobtes que lodit ss^or^ non l'agués per agradable, et aquel refusès considerant so que dit es, et attendut la grant indignation qu' el avia monstrada contra ladita vila. » (Reg. de 1436, fol. 34 et 34 v°.)

1 *Reg. de* 1436.

2. « Lo dighous a VIII de novembre ariberont en esta vila los ambaysssadors de moss^or^ d'Armanhac qui veniont de vas moss^or^ de Bourbon, ont eron l'archidiaques magers de Rodes Vaysseria et Me Guillaume Champanhacs. » (*Reg. de* 1436, *fol.* 37)

3. « A XXIII deldit mes d'abriel foront trames las quatre simaysas de

jurats purent être ainsi renseignés très exactement sur ce qui se préparait. Pendant ce temps, le comte de Montpensier, l'un des commissaires des États de la province, ne décolérait pas contre la capitale des Montagnes et la traitait sans aucun ménagement en toute occasion, un jour soi-disant pour quelques écus de Toulouse donnés en payement pour la valeur de réaux (4 avril 1437)[1], une autre fois sous couleur d'une absence d'hommage à son maître-d'hôtel pour la montagne de Chabestras, propriété du bureau de bienfaisance (la Charité); du moins les consuls donnent ces mauvaises et insuffisantes raisons. Le consul Pierre Gillet, le diplomate de la ville, royaliste d'opinion, est envoyé auprès de lui, à Blesle, afin de le calmer[2]; on l'envoie dans le même but auprès de la tante de la femme de Louis de Bourbon, Anne, dauphine d'Auvergne, à Vodable[3]. Il se fait aider dans sa mission pacificatrice par son fils, prieur d'Ardes[4], capitale de la baronnie de Mercœur, où venait de mourir la comtesse de Montpensier, dame de Mercœur. Il était encore à Ardes pour cela le 9 mai, cinq jours avant l'arrivée du roi[5]. Montpensier était facilement renseigné sur les forces du parti des rebelles dans Saint-Flour. Un des chevaliers de son hôtel était Draguinet de Lastic,

vin à Barilet et d'autres del conseil de moss^or lo duc de Borbon que say era vengutz. » (*Reg. de* 1437, *fol.* 52.)

1. Le comte « era indignatz contra ladita communitat de Saint-Flour. » (*Reg.* 1437, *fol.* 50 *et* 50 *v*^o.) La différence au change était d'environ 70 francs; elle n'aurait pas valu la peine, à elle seule, d'un si étrange et si persistant courroux.

2. *Reg. de* 1437, fol. 53, v. 3.

3. Anne Dauphine, fille de Béraud II, veuve depuis 1410 de Louis II, duc de Bourbon, grand-père du comte de Montpensier et de Charles Ier, duc de Bourbon; elle devint héritière du Dauphiné d'Auvergne par la mort de sa nièce, Jeanne Dauphine, fille unique de Béraud III et femme de ce même comte de Montpensier, dont elle n'avait pas d'enfants quand elle mourut à Ardes, le 26 mai 1436 (Baluze, *Mais. d'Auv.*, I, 205 et 212.) Les consuls l'appellent Armande, parce qu'ils la confondent, sans doute, avec sa sœur consanguine, Jeanne, accordée en 1389 avec Armand Raudon, fils du vicomte de Polignac. (*Ib.*, I, 207.)

4. Il y était le 4 avril 1437 avec Antoine de Riom, fils de Pierre de Riom, son collègue.

5. *Reg.* de 1437, fol. 53, v. 3.

seigneur de Lastic et de Valeilhes (Rochegonde, commune de Neuvéglise, canton de Saint-Flour), et son maître d'hôtel, Pierre de la Volpilhère (canton de Pierrefort), avait de nombreuses relations dans la ville.

Ajoutons que des poursuites criminelles furent intentées par les consuls presque aussitôt après le départ du roi contre Antoine Yvernat, marchand et baile de l'importante corporation des tisserands [1], devant la justice royale, pour avoir fait contrefaire la clé de la porte donnant accès sur le rempart de la rue de Muret, joignant la maison d'un sieur Cassart, ancien sergent, et près de l'hôtel du consulat [2].

Enfin, l'un des membres de la conjuration d'Angers, Jean I, comte d'Alençon, mariait, moins d'un an après la venue de Charles VII [3], son fils Jean II avec Marie d'Armagnac, fille de Jean IV, comte de Rodez, celui que nous soupçonnons d'avoir fait partie en secret de la ligue formée par le duc Charles. Il s'arrêta à Saint-Flour le mercredi 23 avril 1438, en se rendant à Rodez, et y fut accueilli avec des honneurs exceptionnels [4]. La première chose qu'il fit en descendant de cheval pendant la nuit fut d'entrer en conseil, où il resta « trois

1. La fabrication des draps et des toiles, alors florissante à Saint-Flour, en était la plus grosse et pour ainsi dire la seule industrie.

2. « Informacion a la complanta dels ss^rs cossols contra Anthoni Yvernat sur so que ly mettiont sus qu'el avia faytta contrafar 1na clau a la porta de la montada del mur contra l'ostal de Cassard. » Les consuls portent en compte le 1er mai 1438 le vin donné pendant cette information à Etienne Chapouille, lieutenant du bailli des Montagnes, à Pierre Taffanel, substitut du procureur du roi dans les montagnes, au notaire Pierre Avinhol et à un sergent royal. (*Reg. de* 1438, *fol.* 36 *et* 36 *v°*.) *Anthoni Yvernat mercator bajulus mesterii sarteriorum* (*Reg. de* 1437 *in fine.* — Acte de règlement des comptes de 1437 daté du 8 octobre 1438, fol. 84.)

3. Le mariage fut célébré à Rodez le 30 avril 1438. (*Arch. de Rodez*, de Gaujal.)

4. « Lo dimecres a XIIII d'abriel moss^or d'Alanso venc en esta vila, quant anet esposar per molher la filha de moss^or d'Armanhac; et fos deliberat... que attendut qu'el era del noble sang real de la corona de Fransa, et s'aliava am l'ostal d'Armanhac qu'es vesis propdas d'esta vila, que la vila ly fezés present honorable, segond que ly appertenia... » (*Reg. de* 1438, *fol.* 36 *v°*).

grosses heures [1] », et avec sa venue coïncida l'arrivée « d'Hérisson, héraut du duc de Bourbon », porteur de lettres closes pour les consuls de la part d'Étienne de Lespinasse, écuyer du prince [2]. Ce Jean II, duc d'Alençon, est celui qui devait trahir Charles VII, et son père allait être l'un des chefs de la Praguerie avec le duc d'Auvergne.

On voit maintenant comment les choses se sont passées. Le peuple est mécontent de la cour, du roi, des tailles, de la vie affreuse que lui fait l'interminable fléau des routiers. Le duc d'Auvergne profite de ces dispositions : il fait sonder les hommes influents des corps de métier; ses ouvertures sont accueillies par quelques-uns. Un parti se forme parmi le peuple et plusieurs membres de la Haute-Commune [3] pour ouvrir les portes aux princes. Ceux-ci ne se liguent-ils pas pour améliorer le sort de la nation? Toutes les révoltes se font pour le bien public. Le consul Pierre Gillet tient au contraire le parti du roi avec les principaux habitants; l'accord s'établit avec Charles VII, dont la présence et l'attitude font prédominer son parti dans la cité.

Pierre Gillet, le chef de ce parti, fut chargé par le Conseil d'accompagner Charles VII à son départ pour essayer d'en avoir quelques faveurs pour la ville. Ce que le Conseil n'avait pu obtenir pendant le séjour du souverain, Gillet l'obtient en chevauchant avec lui. Il accompagna la cour jusqu'à Montferrand, où il se fit délivrer les lettres scellées du grand sceau des dons verbalement accordés pendant la route. Grâce à lui, soit à Saint-Flour, soit en chemin, la ville retira de la visite royale plus qu'elle n'avait dépensé : une remise de 100 livres sur chacune des six prochaines tailles, soit 600 livres; le

1. « Plus... aldit Johan de Sanhas per 1na torcha de cera que... si gastet a fár lodit present, car convenc attendre lodit ssor per l'espazi de tres grossas horas, quar el era intratz en cosseilh, totzjours la torcha ardent, per so que era nueytz oscura... » (*Même Reg.*, *fol.* 36 *v°* *et même date*.)

2. *Reg. de* 1438, *fol.* 37. — « Un herault de mossor de Bourbon apelat Yrisson que avia portat 1a lettra clausa als ssors cossols... »

3. On appelait à Saint-Flour *Haute-Commune* les consuls, les jurats et les conseillers; *Basse-Commune* ou *Petit-Commun* l'ensemble des corps de métiers.

droit pour les consuls d'être appelés par les élus à la répartition des tailles de la prévôté; enfin, un droit plus précieux encore qui étendait à leur extrême limite les privilèges militaires, très grands déjà, dont Saint-Flour était investi; à savoir le privilège de n'ouvrir ses portes à aucun homme au monde plus fort qu'elle, à la seule exception du roi, cela va sans dire, et des gens « qui accompagnaient le roi ou le dauphin son fils *en personne*[1]. » Aucune exception n'était faite pour les autres princes du sang, pour le connétable, les maréchaux de France et le duc d'Auvergne lui-même.

Cette dernière faveur fut surtout un acte politique destiné à mettre la capitale des Montagnes à l'abri de nouvelles tentatives du duc de Bourbon. Le parti royal ainsi fortifié put maintenir la faction hostile, et Saint-Flour ne se livra pas aux princes insurgés pendant la Praguerie.

Les nouvelles reçues par Charles VII à Saint-Flour l'avaient grandement irrité contre le duc et Villandrando. L'armée royale, arrivée à Montmarault à la fin de mai, ne se trouve plus qu'à 16 lieues de celle du comte de Ribadeo, campé à Saint-Amand (Cher), sur les terres du duc Charles.

Des escarmouches se produisirent même, où des gens de l'hôtel furent pris et dévalisés.

Jules Quicherat a très bien dépeint l'état d'esprit de l'aventurier, à ce moment. La coalition d'Angers ayant avorté, il ne voulait à aucun prix d'hostilité directe avec le roi de qui il espérait un retour de faveur. Il s'esquiva donc, traversa le Forez, le Lyonnais, sortit de France et se jeta dans les Dombes et en Bresse, c'est-à-dire sur les terres de l'empire, laissant le duc Charles s'arranger comme il pourrait avec le roi. Le souverain déclara Rodrigue banni du royaume, ordonna à tous ses sujets de courir sus à ses routiers comme sur « bêtes nuisibles », et de Charles de Bourbon il exigea le serment de ne plus faire alliance avec lui. Le duc jura tout ce qu'on voulut.

Ainsi échoua ce prélude peu connu de la Praguerie où

1. *Reg. de* 1437 et *Arch. mun.*

Saint-Flour avait joué un rôle moins connu encore. En tombant sur cette ville à l'improviste, en la ramenant à lui, Charles VII coupa Charles de Bourbon de Jean d'Armagnac, Rodrigue de ses refuges et d'une partie de ses troupes, contraignit celui-ci à la retraite, l'autre à la soumission sans courir la fortune des batailles. Déconcertés, disloqués par cet acte de vigueur inattendue, cette fois très habile, les conjurés durent courber la tête et dévorer leur honte. Mais la pensée de la revanche était dans leur âme. Trois ans plus tard, mieux et plus savamment ourdie, la révolte éclatait.

Marcellin BOUDET.

Président du Tribunal de Saint-Flour.

APPENDICE.

Nous avons fait allusion dans les pages qui précèdent à la part qu'avait dû prendre, selon toute vraisemblance, le comte d'Armagnac à la conspiration de 1437. Aucun document n'avait été publié jusqu'ici qui attestât formellement cette intervention directe du comte d'Armagnac. M. de Beaucourt, dans sa récente *Histoire de Charles VII*, ne mentionne au nombre des conjurés que le duc de Bourbon, le duc d'Alençon, le duc de Bretagne et le roi René[1]. Nous devons à M. Antoine Thomas la communication d'un document inédit qui jette un jour nouveau sur cet important épisode de l'histoire générale et qui montre que nos conjectures étaient fondées. Dans les lettres de rémission que nous publions ci-dessous, Jean Mancip, seigneur de Bournazel, avoue qu'il a été chargé de pré-

1. Tome III, pp. 45-49.

parer un coup de main, avec le concours du seigneur de Loupiac et du seigneur de La Coste, pour enlever deux conseillers de Charles VII hostiles à la maison d'Armagnac, Christophe d'Harcourt et Martin Gouge, évêque de Clermont, ancien chancelier de France. Ce complot devait avoir pour théâtre Rodez ou les environs[1], au moment où le roi revenait du Languedoc, « l'an mil quatre cent trente sept ou environ »; mais, au témoignage du seigneur de Bournazel lui-même, il ne « sorty aucun effect. » Il est probable que le Conseil du roi en eut vent; la rapidité avec laquelle Charles VII traversa le Rouergue ne laissa pas aux conjurés le temps d'agir. On remarquera d'autre part que les dispositions de Rodez ne semblent pas avoir été beaucoup plus sûres en faveur du roi que celles de Saint-Flour, car c'est à cette même date que doit se rapporter une ambassade de la cité de Rodez au comte d'Armagnac « pour connaître la conduite à tenir dans le cas d'un voyage de Sa Majesté à Rodez[2]. »

28 février et 1er mai 1444. *Lettres de rémission accordées par le dauphin et confirmées par le roi en faveur de Jean Mancip, seigneur de Bournazel.*

CHARLES.

Charles, par la grace de Dieu Roy de France, savoir faisons a tous presens et a venir, nous avoir receu l'umble supplicacion de nostre bien amé chevalier Jehan Mansyp, seigneur de Bournasel[3], contenant que comme nostre tres chier et tres amé ainsné filz Loys, Daulphin de Viennois, lui ait puis nagueres, lui estant en nostre païs de Rouergue, en la ville de Rodés, donné ses lettres de grace et abolicion de certains cas contenuz es dictes lettres d'abolicion, desquelles lettres la teneur s'ensuit :

Loys, ainsné filz du Roy de France, Daulphin de Viennois, savoir fai-

1. Sur la présence de Loupiac et La Coste aux portes de Rodez avec de nombreux gens de guerre, dans les premiers mois de 1437, voyez *Annales du Midi*, II, 229 : le but ostensible était la guerre contre les routiers de Rodrigue de Villandrando.

2. Affre, *Inv. somm.*, Rodez-Cité, CC 247.

3. Bournazel, canton de Rignac (Aveyron), où l'on voit encore aujourd'hui un beau château, classé comme monument historique, bâti au seizième siècle par Jean de Buisson, mari de Charlotte Mansip.

sons a tous presens et a venir nous avoir receu l'umble supplicacion de nostre bien amé Jehan Mansip, chevalier, seigneur de Bournazel, contenant que ja pieça nostre tres chier et amé cousin le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, pour lors conte de Clairmont, ayant le gouvernement oudit temps du païs de Languedoc, par l'ordonnance de Monseigneur mist pour lors le siege devant la ville de Besiers [1], tenans oudit temps son parti contraire, pour laquelle mieulx subjuguer et mettre en la vraye obeissance de mondit seigneur comme estre devoit, manda les chevaliers et escuiers dudit païs et aussi de Rouergue, Quercy et autres païs voisins, et pour obeir au quel mandement se mist sus ledit suppliant avecques le plus grant nombre de gens quil peust et oudit voyaige, tant pour avoir vivres que autrement, fut par ledit suppliant et ses genz prinse une grange nommée Saint-Felix [2], appartenant a l'abbé de Bonnecombe [3], et semblablement certain temps après, ayant pour lors notre cousin le conte d'Armaignac la garde du païs de Rouergue, par le commandement de nostre dit cousin, vacquant la commanderie de Lugam [4] en ladite seneschaucie de Rouergue par le trespassement de Branguier d'Alon [5], en son vivant commandeur d'icelle, il print ladicte grange et tint en sa main jusques a ce qu'il y eust esté pourveu d'autre commandeur et y vesqui lui et ses gens jusques a la provision dessus dite, et en oultre durant certaine guerre qui environ ledit temps fut entre le seigneur de Saint-Remise et le seigneur de Roche [6], lesquelz assemblerent le plus de gens qu'ilz peurent, tant d'une part que d'autre, il fut au service dudit seigneur de Saint-Remise en la compaignie de André de Ribes, soy disant bastard d'Armaignac [7], en laquelle guerre fut par ledit suppliant et ses gens faictes pluseurs exaccions, tors et griefz a plusieurs et diverses personnes dont a present il n'est pas recors, et entre lesquelz tint prisonnier ung nommé Artault de la Marrette, lequel ledit suppliant print, cuidant qu'il feust du parti du seigneur de

1. Le siège de Béziers par Charles de Bourbon eut lieu en 1421.

2. Probablement le village de ce nom, situé entre Rodez et Onet-le-Château.

3. Bonnecombe, commune de Comps la-Grandville, canton de Cassagnes-Begonhez (Aveyron).

4. Lugan, canton de Montbazens (Aveyron).

5. Bérenger d'Alon est mentionné comme commandeur de Lugan en 1418 par A. Du Bourg, *Hist. du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883, p. 569.

6. Sur la guerre qui éclata, en 1424, entre Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Saint-Remèze (Ardèche) et Philippe de Lévis, seigneur de Roche-en-Regnier (Haute-Loire), voy. le P. Anselme, IX, 421.

7. Célèbre chef de routiers, mis à mort en 1427.

Roche, lequel le (*corr.* il) mena en sadite place de Bournasel et en icelle le tint par certain temps, sans ce que toutesvoies il paiast aucune rançon, car il s'eschappa, desquelles choses il a eu autreffois par Monseigneur sa remission et pardonnance, toutesvoies tant a cause de ce que autrement et durant de sa dicte remission [1], il ne presenta pas ses dictes lettres de remission ou pardonnance que aussi a l'occasion de plusieurs procès, comminacions et declairacions de peines [qui] autreffois par les commissaires ordonnez de par Monseigneur et autres ont esté faictes a l'encontre de lui, et avecques ce que Monseigneur retournant du païs de Languedoc l'an mil quatre cens trente sept ou environ, lui fut dit par le sire de Luppiac, seneschal de Rodés [2], que *Christofle de Harrecourt, pour lors vivant* [3], *et l'evesque de Clarmont* [4] *avoient pourchassé aucunes choses a l'encontre de l'ostel d'Armaignac et qui estoient fort prejudiciables audit hostel et pour ce avoit deliberé nostredit cousin le conte d'Armaignac de trouver maniere de deschacer lesdits Christofle et evesque de Clarmont de l'ostel et de mettre en leur lieu le seigneur de Labrit* [5], et que pour ce qu'il avoit longtemps servy ledit hostel d'Armaignac, nostre dit cousin d'Armaignac lui mandoit et prioit par ledit seigneur de Luppiac qu'il voulsist *assembler le plus de gens qu'il pourroit et acompaignier* icellui de Luppiac pour mettre a execucion les choses dessus dictes, ce que toutesvoies ne voulloit pas accorder ne consentir, ainçois dist a icellui de Luppiac qu'il ne savoit se ce seroit le plaisir de Monseigneur, et que pour riens ne vouldroit faire chose contre sa voulenté ni en son prejudice ; toutesvoies a la requeste dudict seigneur de Luppiac parla ledit suppliant audict (*sic*) seigneur de La Coste en lui disant que ledit seigneur de Luppiac lui avoit chargé de dire audit seigneur de La Coste que icellui nostre cousin d'Armaignac *lui mandoit que dedens ung certain jour lors ensuivant il se tensist en Rouergue et pres de Rodés, au plus grant nombre de gens d'armes et de trait qu'il pourroit, pour aider a iceulx* (sic) *Luppiac a mectre a execucion les choses dessus dictes;* a quoy ledit de La Coste respondit qu'il feroit voulentiers service a l'ostel d'Armaignac, mais que se c'estoit ou preju-

1. Passage altéré par le copiste.
2. Jean, seigneur de Loupiac (Aveyron), sénéchal du comté de Rodez pour le comte d'Armagnac.
3. Christophe d'Harcourt, un des principaux conseillers de Charles VII, négociateur du traité d'Arras, mort le 11 mai 1438 (P. Anselme, V, 136, et VIII, 897).
4. Martin Gouge de Charpaignes, mort en novembre 1444, chancelier de France à deux reprises.
5. Charles II, sire d'Albret.

dice de Monseigneur, il n'yroit point; et adoncques lui dist icellui suppliant que ledit de Luppiac lui avoit dit que c'estoit pour le grant bien de mondit seigneur, et que, mais qu'il luy tensist la main, on lui feroit avoir la seneschaucie de Quercy; et semblablement parla de ceste matiere a pluseurs autres en la forme et maniere dessus dites, laquelle chose toutesvoies ne sorty aucun effect; il doubte avoir encouru l'indignacion de Monseigneur et la nostre, et bonnement ne se oseroit trouver seurement en ses terres et seigneuries, ainsi que faire doit, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie, nous humblement requerant que consideré que d'une grant partie des cas dessus dits il a eu autres foiz remission et pardonnance de mondit seigneur et qu'il ne reste si non mettre les dictes lettres de remission a execucion,... et que audit cas de l'entreprinse et parolles a lui dictes par icelluy de Luppiac, il ne bailla aucun consentement qu'il pensast estre ou povoir estre prejudiciables a mondit Seigneur, il nous plaise, etc.

Donné a Rodés le xxviij[e] jour de fevrier, l'an de grace mil cccc quarante et troys. *Ainsi signé :* Par Monseigneur le Daulphin, maistres Yves de Scepeaux et Guillaume Cousinot presens, Charlet.

. . . .

Donné aux Montiz lez Tours le premier jour de may, l'an de grace mil cccc quarante quatre et de nostre regne le xxij[e]. *Ainsi signé* : Par le Roy, le seigneur de Maupas present. D. Budé.

(Arch. nat., JJ 176, n° 217).

UN HELLÉNISTE

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PIERRE BERTRAND DE MÉRIGON

D'AX-LES-THERMES

Pierre Bertrand est un helléniste tombé dans un profond oubli, et ceux qui l'ignorent le plus peut-être sont ses propres compatriotes. Quant aux érudits, auxquels n'est point totalement inconnu son surnom de *Mérigon*, à peine ont-ils sur lui, du moins pour la plupart, des idées un peu vagues.

Toutefois les lecteurs de l'*Annuaire des Études grecques* ont vu dans ce recueil les quelques pages qu'a consacrées M. Ch. Gidel au « prêtre, professeur de grec et d'hébreu au collège de Bekoud (*sic*), qui a vécu sur la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècles[1]. »

Or, dans le titre d'une harangue prononcée le 11 novembre 1630 au collège de la Marche par Mérigon, nous relevons cette

1. Cf. *Annuaire des études grecques* pour 1884. Tirage à part, sous couverture, 33 pages numérotées, Le Puy, Marchessou fils. — Nous nous faisons un devoir de reconnaître qu'en l'état de la question l'étude de M. Gidel était aussi complète qu'elle pouvait l'être et que nous l'avons prise pour base de notre travail, en la rectifiant parfois et en y ajoutant ce que, volontairement ou non, il avait négligé ou ignoré.

indication biographique qu'il était « natif de la ville d'Aqs au comté de Foix[1]. »

Cette origine nous a paru devoir rendre notre helléniste intéressant pour les *Annales du Midi;* car il est sans doute curieux de montrer au seizième siècle le pays de Foix en proie aux plus atroces guerres civiles, donnant naissance, au pied même de ses montagnes escarpées, à un savant qui allait continuer la tradition des Chrysoloras, des Moschopoulos, des Gaza, des Chalcondyle, des Lascaris et de toute cette pléiade d'érudits grecs venus en Italie et en France pour y être les maîtres de Bellune, de Budé, de Kleinarts et de Messieurs de Port-Royal.

Les registres de l'état civil de la ville d'Ax-les-Thermes commencent au 26 décembre 1591 et se continuent presque sans interruption jusqu'à nos jours[2]. Le I comprend les naissances du 26 décembre 1591 au 22 mars 1601; le II reprend au 18 août 1601 et va jusqu'au 20 juillet 1621.

On y relève les noms de François de Bertrand, fils de Jean Bertrand, baptisé le 13 septembre 1598; de Arnaud Bertran, fils de Jean Bertrand, baptisé le 5 avril 1599; de François, fils de Jean Bertran, baptisé le 10 septembre 1606, et de Anne de Mérigon, fille de Jean Bertrand Mérigon et de Hyacinthe de Taliscaux, baptisée le 7 juillet 1616.

De ces dates, nous avons conclu que, à la fin du seizième siècle, il existait à Ax une famille Bertrand qui, pour se distinguer de ses nombreux homonymes, avait pris le surnom de Mérigon[3]. Le chef de cette famille, Jean, marié à Hyacinthe

1. Même indication dans le titre (grec et français) du discours du 5 mai 1629. (V. plus loin, p. 342.) Dans sa dédicace du *Panégyricque au Roy* de 1634, Mérigon dit : « Sorty que je suis d'une ville qui emprunte son nom des eaux chaudes et des trois rivières dont elle est ceinte... »

2. Renseignements communiqués par M. Marcailhou d'Aymeric, auteur d'une estimable *Monographie de la ville d'Ax* (Toulouse, Vialelle, 1886). L'existence de notre helléniste est restée inconnue à M. Marcailhou d'Aymeric, comme aussi au laborieux auteur de l'*Histoire des Ariégeois*, M. l'abbé Duclos.

3. Le nom de Mérigon, sans être très commun dans l'Ariège, se trouve parfois dans les documents des deux derniers siècles.

Taliscaux, aurait eu d'elle, entre les années 1598 et 1616, au moins quatre enfants : François I, Arnaud, François II et Anne.

Par suite de l'interruption dans les actes de baptême du 22 mars au 18 août 1601, nous avions d'abord supposé que Pierre, notre auteur, avait pu naître entre les mois précités de cette année. Mais une étude plus attentive nous a fait renaître la fausseté de cette hypothèse. Mérigon, en effet, avait assurément plus de dix-sept ans lors de la publication de sa *Grammaire grecque* (1618). Il était donc né bien avant l'an 1601, et pouvait être le frère de Jean Bertrand. L'absence de tous registres municipaux à Ax-les-Thermes avant la date de 1591, si elle ne suffit point à établir cette nouvelle supposition, met dans l'impossibilité de la détruire, — ce qui est un point suffisant pour *un érudit*[1].

Après de très fortes études faites à Toulouse, où il fut ordonné prêtre, Mérigon enseigna l'hébreu[2] dans cette ville, suivant la méthode de Bellarmin.

Brillant professeur de Florence, de Mondovi, de Padoue, de Venise et de Gênes, nommé cardinal par le pape Clément VIII, puis archevêque de Padoue, le brillant docteur des Jésuites, Roberto Bellarmino, avait été apprécié à Rome par le pape Sixte-Quint et envoyé en France, où il s'était fait connaître des savants de l'époque. Sa réputation était immense

1. Nous ajouterons même qu'il devait être le frère cadet de Jean, ne regrettant que de ne point citer de documents pour établir la partie positive de l'histoire de notre écrivain. Ordonné prêtre à vingt-cinq ans, il reste cinq ans environ à Toulouse, puis publie sa *Grammaire* après deux ans de séjour à Paris. Il avait donc à peu près trente-deux ans en 1618, ce qui porte vers 1586 la date de sa naissance. Or, en 1598, son frère est déjà père de famille.

2. M. Gidel écrit, p. 2, qu'à Toulouse « Mérigon enseignait le grec et l'hébreu. » Il est contredit par le témoignage de notre auteur lui-même : « Cum ante annos aliquot linguam hebraicam quam antea Tholosæ professus fueram... » Extrait de l'Epître *Ad Lectorem,* imprimée en caractères italiques et contenue dans trois pages de texte, en tête de la *Grammaire grecque*. Il ajoute même, *id. ibid.*, qu'il n'a joint à ses cours la langue grecque qu'à Paris : « Parisiis... una cum illa Græcam excolere mihi proposui. . »

et justifiée par sa profonde érudition, son influence énorme, et attestée par le rôle qu'il joua dans le procès de Galilée, et, parmi le grand nombre d'ouvrages qu'il publia, deux faisaient autorité, la *Grammaire hébraïque* et les *Commentaires sur les Psaumes*, où il avait expliqué le sens littéral du texte et tâché à l'accorder avec la Vulgate.

C'est sous les auspices de ce maître que Mérigon enseigna à Toulouse et y acquit une certaine renommée, qui le décida à se rendre à Paris afin d'y exercer ses talents. Son projet était d'y ouvrir un cours d'hébreu et de publier une *Grammaire* de cette langue. Mais, détourné de ce dessein par la tiédeur des étudiants, il se mit à professer le grec d'après Kleinarts, dont il estimait haut les *Institutiones in linguam græcam.*

Le savant jésuite Nicolas Kleinarts, philologue flamand, s'était lui aussi occupé d'hébreu, tout en enseignant le grec à Louvain d'abord, puis à Salamanque, et sa *Grammaire*, depuis plus de cent ans, était en usage dans tous les collèges de Jésuites.

Autour de la chaire de Mérigon se pressaient, avides de suivre ses cours de grec, des gens de toute condition[1], et son succès fut tel que Jacques Foullé, conseiller du Roi et maître des requêtes, le chargea de l'instruction de son fils aîné, Étienne[2]. Il y avait deux ans environ que notre helléniste vivait dans cette hospitalière maison, dont il a gardé si excellent souvenir, lorsqu'il publia sa *Grammaire grecque.*

C'est un volume de deux cent deux pages, suivies de trois pages non numérotées, renfermant les *Corrigenda*, *supplenda, monitum*, et de deux autres pages, aussi sans numéros, où est inséré l'Extraict du privilège du Roy, donné à Paris le 22 octobre 1618, « par Louys, roy de France et de

1. Cf. Ep. *Ad lectorem*, loc. cit. : « Ad Græcam vero cuiusvis conditionis viros, theologos, philosophos, iurisperitos, medicos et quoslibet humanarum literarum cultores avidissime properare sum expertus.. »

2. Etienne Foullé (M. Gidel écrit à tort *Fouillée*) fit une brillante carrière dans l'administration : il mourut en 1673 après avoir occupé, entre autres charges, celles de premier président à la Cour des aides de Guyenne, et d'intendant en Languedoc, à Limoges et à Moulins. (Cf. *Ann. du Midi*, VI, 124.)

Navarre, à son cher et très amé Pierre Bertrand Merigon, Prebstre, Professeur de Langues Hébraicque et Grecque », et signé Thibault.

En voici le titre : « *Grammatica græca* ad facilem methodum redacta iuxta institutiones Nicolai Clenardi, quibus accessit utilis tractatus de accentibus et ratio peculiaris investigandi themata, authore Petro Bertrando Merigono, presbytero, linguarum hebraicæ et græcæ professore, Parisiis, ex typographia Io. Libert, via diui Joan. Lateranensis, è regione auditorii regii, MDCXVIII, cum Privilegio Regio. »

Cette œuvre était dédiée à Jacques Foullé, et la dédicace, imprimée en lettres italiques sur trois pages, nous fait connaître les sentiments de reconnaissance qui animaient le professeur vis-à-vis du père de son élève. « Viro clarissimo ac illustrissimo D. D. Jacobo Foulleo, comiti consistoriano, misso Dominico... Eo tempore quo ad te accessi, filii tui maioris natu Græcis studiis applicitus, tanto cum affectu rem suscepi, ut cum clemente patrono; tanta cum alacritate, ut cum benevolo plausore; tanta cum cura, ut cum docto censore, mihi negotium esse crederem... » Son élève, d'ailleurs, n'a pas manqué de répondre à tant de soins et a fait par amour pour son père ce que Mérigon faisait par reconnaissance : « ... in qua opera id efficere conati sumus ille et ego, ut neque ille voluerit deesse parentis sui desiderio, neque ego mei Mœcenatis beneficio... »

Le but poursuivi par la publication de la *Grammaire grecque* était « de redresser, éclaircir, amplifier et amender le livre de Kleinarts. » Grave et périlleuse entreprise, en dépit de son utilité. Et ce qui nous a semblé le prouver, c'est que, deux ans après l'ouvrage de Mérigon, on publiait une nouvelle édition revue des *Institutiones*, avec cette louangeuse et provocatrice épithète : « absolutissimæ. » M. Gidel a bien relevé l'épithète, mais sans songer à faire remarquer la critique qu'elle contient contre l'œuvre de notre auteur. Les P. Jésuites sentaient bien que Kleinarts avait vieilli, mais seuls se croyaient autorisés à le corriger. La preuve en est dans une autre édition, — postérieure à celle que cite M. Gi-

del, — parue à Cahors et que nous avons entre les mains : « Nicolai Clenardi Grammatica Græca, cum observationibus Stephani Mocquoti è Societate Jesu, ab uno alio eiusdem Societatis Sacerdote recognitis, ad usum Collegiorum eiusdem Societatis... Cadurci, apud Joannem Bonnet.. Bibliopolam Collegii Societatis Jesu... »

Voilà, sauf erreur, un vrai *livre de famille!* On y reconnaît le droit de Mocquet à faire des retouches, et on y accuse Kleinarts de s'être *embourbé* quelquefois avec ses disciples[1]. Cette nécessité d'une revision — si on veut bien l'appliquer à Mérigon — indique que son ouvrage n'était point inutile, et que le Lhomond du seizième siècle pouvait avec fruit être corrigé. D'ailleurs le témoignage de Nicole nous montre la valeur de la *Grammaire* de notre helléniste : « Plusieurs, dit-il, ayant travaillé à éclaircir ou à amplifier cet auteur, — Kleinarts — entre lesquels on peut dire, ce me semble, que ceux qui ont le mieux réussi ont esté... M. Merigon. »

On trouvera dans l'article de M. Gidel l'appréciation du livre[2]. Nous n'y reviendrons donc point, nous contentant de suivre pas à pas, par l'étude de ses œuvres même, la carrière de P. Bertrand.

Par la protection du Roi et avec l'autorisation de Galland, ancien recteur de l'Université et principal du collège de Boncourt, où il enseignait lui-même[3], Mérigon fut nommé audit collège professeur de langue grecque.

M. Egger constate qu'à cette époque « le grec, déjà bien venu à la Cour, devait l'être à plus forte raison dans les audi-

1. Cf. Ad lectorem : « De investigatione thematis deque Syntaxi ad eas quæ extabant præceptiones addidit, — Mocquotus, — exacta planè sunt... Hærebant pueri tanquam in salebra quoties ad coniugationum distinctionem veniebatur... »

2. Cf. *op. cit.*, pp. 11-14. — Il compare les deux *Grammaires* « d'après M. Clairin, professeur au lycée Louis-le-Grand, traducteur de la *Grammaire grecque* de Curtius. »

3. Cf. Jourdain, *Hist. de l'Université de Paris*, pp. 5 et 9. Dans le discours Περὶ τῆς κοινωνίας τῶν πραγμάτων, Mérigon remercie Galland, « qui lui a permis de communiquer sa science à un auditoire universitaire. »

toires universitaires[1]. » On n'était point à trop longue distance « des disciplines restituées, des langues instaurées, Grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die savant... On se délectoit aux *Moraulx* de Plutarche, aux beaux *Dialogues* de Plato, aux *Monumens* de Pausanias et *Antiquitez* de Atheneus[2]...; » et M. Gidel exprime un douloureux regret à voir notre trop réelle insuffisance actuelle. « Annoncer aujourd'hui, écrit-il, une conférence faite en grec, ce serait s'exposer au ridicule le plus assuré. L'orateur resterait seul, *vox clamantis in deserto*[3]. »

Mais dans ce dix-septième siècle, que l'on n'a pas pour rien appelé *le grand*, fût-on femme ou marguillier — association étrange dont nous laisserons la responsabilité à La Bruyère, — on entendait le grec, et Molière n'a pas trop *chargé* sa scène connue des *Femmes savantes.*

A peine nommé, et avant même d'avoir ouvert son cours, Mérigon édita à ses frais, chez Pierre Viné[4], les *Dialectes Grecs*[5], devant servir de complément à la *Grammaire.*

Il y traitait surtout des « dialectes poétiques[6], » et dédiait l'ouvrage au cardinal-prince de La Rochefoucauld, son protecteur, grand aumônier de France.

Le 17 mars 1621, le nouveau professeur débuta au collège de Boncourt. Cet établissement avait été fondé, le 12 septembre 1353, par Pierre de Bécoud, chevalier, seigneur de Fléchenel. On trouve aux Archives Nationales[7] un grand nombre de chartes d'acquisitions de maisons et de terrains faites par

1. Cf. *L'Hellénisme en France*, Paris, 1869, t. II, p. 47.
2. Rabelais, *Pantagruel*, lib. II, cap. 8.
3. Cf. *op. cit.*, p. 15.
4. « Apud Petrum Viné, Bibliopolam et Religatorem, in via Charretière, ante insigne vulgo des Trois-Croissans, pres le Puis-Certain. » — La même année on relia cet ouvrage à la suite de la *Grammaire grecque.*
5. Voici le titre exact : « Facilis et compendiarius Tractatus Dialectorum Linguæ Græcæ... »
6. Extrait de la Préface : « ... Licentiam poetarum complectens... utilis studiosis poeticæ lectionis... »
7. Carton S 6333. — Ce carton est le seul qui contienne des documents sur le Collège de Boncourt. On trouve pourtant quelques pièces relatives à sa réunion avec le Collège de Navarre dans le carton S 6546.

Bécoud, rue Clopin. Il les affecta à la dotation d'un collège portant son nom, — nom altéré plus tard en *Bécourt*, *Boncourt*, probablement sous l'influence du nom d'un autre collège plus célèbre, celui d'Harcourt, — et où gratuitement devaient être élevés huit écoliers du diocèse de Térouanne[1]. Pour la partie de ce diocèse située en Flandre, les abbés du mont Saint-Éloy et de Saint-Bertin reçurent le privilège de collation aux bourses. En 1638, tout à fait déchu et n'ayant plus même de Régent de rhétorique, ne disposant plus de toutes ses salles dont partie avait été louée à des industriels qui les avaient converties en boutiques[2], le collège de Boncourt fut réuni, avec celui de Tournai, au collège de Navarre, aujourd'hui École Polytechnique. Mais en 1621 il était en pleine gloire, et ce fut un auditoire nombreux et choisi qui se pressa sur ses bancs pour entendre la leçon d'ouverture « du simple particulier, ἰδίωτης, entrant en communauté avec les savants dont il devenait le confrère et participant aux travaux et privilèges de l'Université. »

Cette leçon avait pour titre ΛΟΓΟΣ ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΚΟΙΝΩΝΙΑΣ ΤΩΝ ΠΡΑΓΜΑΤΩΝ.

Elle forma un volume[3] composé de deux pages liminaires, d'une dédicace en latin, écrite en caractères italiques, non numérotée, de quarante-une pages numérotées contenant le texte du λόγος, et de trois pages sans numéros contenant des félicitations au « collègue très bien venu. » C'est d'abord une *épigramme* grecque de Valens, — Οὐαλέντιος, — qui vante « la parole attique » de Mérigon; puis trois *distiques* latins de Bertius, qui le loue « d'unir en France les sciences

1. Cf. Bournon, *Rectific. et addit. à l'Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf.

2. Cf.. Jourdain, *op. cit.*, p. 137. — On trouve tous les actes relatifs à la réunion de ces Collèges dans Launoy, *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis Historia*, in-4°, pp. 1067 sqq. — Un des résultats matériels de cette réunion fut la suppression de la rue Clopin, qui reliait à la rue d'Arras la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et séparait le Collège de Navarre du Collège de Boncourt.

3. L'ouvrage fut publié avec une traduction française, Paris, L. Saulnier, in-8°, 1629.

d'Athènes aux muses d'Ausonie; » et trois *distiques* grecs de Michel du Chesne, — Μιχάηλ ἀπὸ τῆς Δρύος, — qui le proclame Ἡδυεπὴς, et ne peut donner à tous meilleur conseil que de lire les œuvres d'un tel maître.

La Dédicace, écrite après coup, – elle est datée du 9 juin, — est adressée à l'Assemblée du Clergé pour mettre le *discours* sous sa haute protection [1].

Quant au *discours* lui-même, « qui ne manque point d'une certaine originalité philosophique [2] », l'objet en est assez singulier. Il y a dans le monde une chaîne des êtres reliant Dieu à l'homme; un seul et même esprit unit toutes les choses entre elles, quoi qu'en puisse avoir dit Épicure, — qui est pour ce fait violemment apostrophé avec l'aide de Platon. Cette chaîne a pour anneaux Jésus-Christ, le Soleil et tous les Mondes stellaires, la Terre, le Père et les Enfants, le Professeur et les Disciples. La conclusion, — toute naturelle pour notre orateur, quoique assez inattendue, — est que Mérigon devait être fatalement nommé professeur au collège de Boncourt pour enseigner le grec à ses auditeurs d'une façon plus claire et plus aisée qu'on le faisait dans les cinquante collèges qui couvraient alors le pays latin [3].

L'année suivante, — 3 avril 1622, - le professeur, se souvenant qu'il était prêtre, accepta la mission de prêcher au Couvent des Franciscains, où se célébrait annuellement une messe en grec [4]. Donc, après l'Évangile, Mérigon monta en chaire et prononça un *sermon* intitulé ΛΟΓΟΣ ΙΕΡΟΣ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ ΤΑΦΟΥ ΤΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ, qu'il édita chez Viné, avec une longue analyse marginale en latin [5].

1. « Viris Illustrissimis ac Reverendiss. D. D. Præsulibus cæterisque Delegatis venerabilis cœtus Gallicanæ Ecclesiæ P. B. Merigonus S. P. D... Patimini igitur ut sub felicissimis auspiciis vestris hæc qualiscumque sit oratio in publicum prodeat. »

2. Egger, *op. cit.*, p. 47, note 1.

3. Cf. Jourdain, *op. cit.*, t. 1, p. 14.

4. Egger, *loc. cit.* : « Nouvelle preuve de l'usage public d'une langue qu'on pourrait croire renfermée alors dans l'enceinte des classes. »

5. « Concio sacra de sacro Christi sepulchro, quam habuit Lutetiæ Parisiorum apud Patres Franciscanos inter Missæ sacrificii solemnia, quæ

L'exorde est consacré à vanter l'usage de célébrer en grec le saint sacrifice et à louer l'archevêque de Rouen, François de Harlay, qui, trois ans auparavant, tenait la place de l'orateur du jour.

Mgr de Harlay, ancien abbé de Saint-Victor, aimait l'étude avec fureur, mais possédait beaucoup plus de science que de jugement. Selon la piquante expression de Mme des Loges, « c'était une bibliothèque renversée, » et Vigneul-Marville nous l'a représenté comme « un abîme de science où l'on ne voyait goutte. » Il était célèbre aussi par sa grande barbe, ce qui justifia, — avec sa profonde obscurité d'érudit, — le mot cruel du pape Innocent X, auquel on demandait un jour ce qu'il pensait de lui : « Bella barba! » répondit-il. Tel n'était point..... au moins en public, l'avis de Mérigon, car l'archevêque était présent et l'auteur le couvre de fleurs : il loue sa science, son éloquence, son débit grave.

Nous arrivons ensuite au corps du *discours*.

Il est divisé en deux parties. Dans la première, Mérigon expose ce que Dieu a fait pour les Juifs et parle de la reconnaissance que ce peuple lui a témoignée ; dans la seconde, il compare le tombeau du Christ aux tombeaux des anciens.

Là, l'helléniste convaincu se dévoile tout entier et sa *chute à l'Ave Maria* pourrait s'appeler une *chute à la Pindare*, un de ses auteurs favoris. Sa religion, en effet, est toute païenne, et si nous rencontrons des citations de *la Bible* en hébreu, l'Evangile cède le pas à la lutte de Démosthène contre Philippe, et les apologues du Christ aux discours de Polynice d'après Sophocle. Notre prêtre n'a rien d'un Bossuet, et son inspiration est profane, malgré d'excellentes intentions. L'érudit l'emporte sur le chrétien, au grand détriment d'un goût que seule formera la deuxième moitié du dix-septième siècle ; mais, comme le dit La Bruyère, « il fallait prodigieusement savoir pour prêcher si mal. »

Il publia ce *Sermon* en une brochure de trente-quatre

Græce quotannis celebrari solent... Unâcum amplissima analysi eiusdem concionis Latine expressa in margine... »

pages numérotées. Deux pages sans numéros portent de nouvelles louanges de collègues : Frédéric Morel se demande, en vers ïambiques trimètres grecs, « si Mérigon est Hermès, dieu de l'éloquence, ou Ulysse à la voix harmonieuse[1]. » Valens redouble d'admiration.

En 1623, notre auteur a quitté, — ainsi que nous l'apprennent les premières et les dernières lignes de sa *leçon d'ouverture*, — le collège de Boncourt. Ce n'est point certes qu'il ait à gagner en abandonnant l'hospitalière maison de Galland, mais sa destinée l'oblige, paraît-il, à professer au collège du Plessis.

Cet établissement, fondé en 1317 par un secrétaire de Philippe le Long et édifié tout proche du collège de Clermont, — aujourd'hui lycée Louis-le-Grand, — n'avait pas encore été agrandi par Richelieu, mais en était à une des phases les plus brillantes de son histoire[2].

La leçon de Mérigon, portant pour titre ΛΟΓΟΣ ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΑΚΡΟΤΑΤΩΝ, fut éditée en quarante-six pages de texte chez Robert Estienne[3], avec l'obligatoire analyse en latin et dédiée naturellement aux deux *suprêmes* le Pape et le Roi[4].

Cette œuvre ne présente pas grand intérêt, malgré, — à cause peut-être de — son mélange de saint Pierre et de Platon, de saint Jean et de l'inévitable Pindare; mais elle est la première d'une série consacrée à Louis XIII, « clef de voûte d'un royaume dans lequel sont rangés tous les sujets en un ordre hiérarchique », toujours indiqué et réglé par Dieu.

1. ΙΑΜΒΙΚΟΝ ΜΕΛΟΣ, au *recto* de la feuille. L'*Epigramme* de Valens est au *verso*.

2. Ce collège fut supprimé en 1790. Les bâtiments qu'il occupait devinrent propriété nationale et l'on y installa, lors de sa fondation, l'Ecole Normale Supérieure.

3. Pour qu'on ne croie pas que *la réclame* a été inventée de nos jours, je relève cette note qui figure dans l'édition, juste avant la date : « Præstant exemplaria cum aliis operibus Authoris apud Petrum Viné... » Suit l'adresse.

4. « Supremis duabus in Terris Excellentiis, Sanctissimo D. D. nostro Gregorio Decimo Quinto, Pontifici Maximo, et Ludovico Decimo Tertio, Franciæ et Navarræ Regi Christianissimo ac Justissimo... »

Ce fut cette idée qui servit de base à la *leçon d'ouverture*[1] de 1624, prononcée en latin afin qu'un plus grand nombre d'auditeurs pussent apprécier la profondeur de la reconnaissance que l'orateur a pour le roi[2].

Louis XIII a donné, en effet, quelque argent au professeur toujours nécessiteux. Mérigon s'est fait présenter à Sa Majesté, en son château de Saint-Germain, par le cardinal de La Rochefoucauld, et tous doivent savoir au loin quelle gloire a acquis le monarque par sa bienfaisance : *Quanta in dato a Rege beneficio sit laus cum in accepto maxima sit gloria* ..

Le discours *De Regis Ludovici Decimi Tertii Munificentia erga Litteras et Litteratos* fut prononcé le 28 janvier, édité la même année chez Robert Estienne, et dédié à la Vierge : *Deiparæ Virgini.*

Le roi y est représenté comme le bienfaiteur de toute l'Université de Paris : sans compter Mérigon, il a accordé des pensions ou des secours à Brissœus et à Bertius, a créé pour ce dernier une chaire de mathématiques au Collège Royal de France, donné à La Vieuville, le traducteur d'Euclide, le poste d'intendant des finances, et celui de grand aumônier au cardinal de La Rochefoucauld.

Il faut lire l'expression de cette débordante reconnaissance. Et pourtant notre auteur est loin de s'en tenir là.

L'année 1625 nous fournit deux *Panégyriques* : l'un, du 22 février, destiné à « vanter la piété du roy envers Dieu et sa très auguste Mère ; » l'autre, du 2 mars, « louant son amour pour la France. »

Ils sont tous deux prononcés au collège de Boncourt et imprimés dans l'année chez Robert Estienne ; mais notre orateur a changé de libraire[3].

La première de ces *Harangues*, en dix-huit pages, est

1. « ... Antequam linguæ Græcæ professionem suorumque operum explicationem repeteret... »

2. « ... Habuit... eam Latine, cum hactenus solitus sit Græce perorare, ut omnes intelligant... »

3. Tous ses ouvrages sont désormais en vente chez Jean Libert, rue Saint-Jean-de-Latran.

dédiée à la « Reyne Mère du Roy. » Cette Dédicace suit les deux pages liminaires, et est contenue en six pages non numérotées. Elle n'est guère autre chose qu'un éloge dithyrambique de la mère et du fils, dans lequel l'auteur, après avoir exalté leurs brillantes qualités, les remercie des faveurs dont ils l'ont comblé, et souhaite à Louis XIII de porter en Asie ses armes victorieuses, d'y replanter la croix sur le croissant renversé et d'y rétablir le vrai Dieu. En passant, il lui sera facile de s'emparer de la Grèce, « afin de rendre sa langue commune et familière aux Français. » Pour un helléniste, avouons qu'il est malaisé de trouver mieux !

Le second des *Panégyriques* a un double titre[1], ce qui indique qu'il est divisé en deux parties, et compte vingt pages numérotées. En tête, après les deux feuilles liminaires, quatre pages sans numéros contiennent les Dédicaces à Gaston d'Orléans, aux cardinaux de La Rochefoucauld et de Richelieu, au chancelier d'Aligre, au comte de Schomberg et *tutti quanti*, — car les éloges ne coûtent rien à Mérigon, — *summis, eminentissimis*, pour lesquels il forme des vœux, *D.O. M. suppliciter orans ut tantos viros, quos Ludovicus Galliæ dedit, vera felicitate munitos, perpetuo conservet.*

« Il y a dans ce discours quatre pages remplies d'indications précieuses. Elles nous permettent de reconstituer le groupe des hellénistes à cette époque du dix-septième siècle[2]... » En effet, outre Harlay, le prélat déjà nommé, nous y voyons figurer les noms de deux membres du Parlement, Verdun et Servin, de Yves le Duchat, ami de Mérigon, le fameux historien grec des croisades[3], et de Jean Cécile Frey, son collègue au collège de Boncourt, où, cette année-là même, il traitait de la philosophie druidique, précurseur heureux des Pezron

1. « De Ludovici Iusti Regis in Galliam Pietate Panegyrica Oratio Prima. — De Ludovici Iusti Regis in Galliam Pietate Panegyrica Oratio Secunda. »

2. M. Gidel, *op. cit.*, p. 26.

3. Il écrivit d'abord en grec l'*Histoire de la guerre entreprise par les Français pour la conquête de la Terre-Sainte.* Paris, in-8°, 1620, et en donna ensuite la traduction en français.

et des Pelloutier[1]. Relevons aussi dans cette œuvre le magnifique éloge de Richelieu[2], vanté avec les termes mêmes dont se servait Pindare pour louer Arcésilas[3].

Et, malgré cet amas de louanges, Mérigon, jugeant son *Panégyrique* incomplet, le reprit au Couvent des Franciscains, le 6 avril de la même année[4].

Toutefois, même augmenté des libéralités royales tant vantées, le professorat était loin d'avoir enrichi le toujours besoigneux Mérigon. Il eut recours aux éditions classiques, et en donna une du ΛΟΓΟΣ Ο ΠΕΡΙ ΣΤΕΦΑΝΟΥ, *Demosthenis Oratio quæ est De Corona*, avec une traduction juxtalinéaire en latin et des notes. Ces notes étaient en marge du texte et le commentaient utilement[5]. L'édition était faite chez Libert, — 1627, — et Robert Estienne n'y avait point apposé cette fois son nom si justement célèbre.

Les deux pages liminaires sont suivies d'une Préface conseillant au public, *Benevole lector*, de lire cette traduction faite avec soin, malgré tant de travaux journaliers, *inter quotidiana exercitia elaboratam*, et absolument littérale. Nous y retrouvons le grammairien : il nous avertit qu'il emploie souvent la proposition infinitive, aussi usitée en latin

1. D'abord professeur de philosophie au collège de Montaigut, fondé en 1314 rue des Sept-Voies, par Gilles Aycelin de Montaigut, archevêque de Rouen, puis à celui de Bécoud, Frey fut, en 1631, prématurément enlevé par la peste.

2. « Ὁ δὲ Ῥιχελιεὺς... ὁ εὐσεβὴς, ὁ φρόνιμος, ὁ σοφὸς, ὁ συνετὸς, ὁ τοῖς δεομένοις ἐπαρκῶν, ὁ φίλοις κοινὸς, ὁ πᾶσιν εὐμένης... »

3. Κρέσσονα μὲν ἁλικίας νόον φέρβεται.
Γλῶσσαν τε, θάρσος τε τανύπτερος
Ἐν ὄρνιξιν αἰετὸς ἔπλετο.
Pythiq., V, 111 sqq.

4. « Dominica nova sive in albis. » Il l'imprima chez Robert Estienne, et le mit en vente chez Laurent Saulnier, rue Jacob, à l'enseigne du Soleil-d'Or.

5. Extrait de la Préface *Ad Lectorem* : « ... Necesse etiam mihi fuit... te docere in margine, idque medio stylo, Italico autem charactere, quo modo quæ Græcus effert Romanus loquatur... Phraseos constructionem, nos multa commentandi caussa, Romano charactere in margine adduximus... »

que la construction avec la conjonction ὡς en grec; et que, conformément aussi au génie latin, il se sert assez fréquemment du gérondif en *dum* et du participe futur en *dus*, *da*, *dum*.

Après cette Préface, deux pages non numérotées renferment les *Errata* et l'Extraict du privilège d'imprimer, donné par le Roy à Paris, le 10 février 1627, signé Petit [1]. La pagination commence ensuite, et l'ouvrage compte 154 pages [2].

La même année, Gaston d'Orléans, que nous savons des protecteurs de Mérigon, perdit sa femme, la duchesse de Montpensier. C'est à la suite de ce douloureux événement que, en 1628, « aprez l'an de son dueil, » notre helléniste, que la reconnaissance inspirait toujours, composa son ΥΜΝΟΣ ΕΠΙ ΤΩ ΓΑΣΤΩΝΙ πρὸς Μαρίαν Μομπενσιηρου ἡγεμονίδα..., avec traduction latine et française [3].

Cet ouvrage a dix-sept pages, la pagination comprenant le titre même; le texte latin est en regard du texte grec sur les neuf premières pages, et la traduction française commence à la dixième.

Il est fort curieux de voir l'expression de la joie de Mérigon « Enfin, l'an revolu, les heures aux piés mollets, qui ne paroissent jamais les mains vuides devant les Mortels, nous ont amené le beau iour, auquel nous avons ce bonheur de voyr notre grand Gaston reluisant a merveille, remply d'esclat et de grace, comme il estoit auparavant... » N'avait-il pas assez pleuré?... Et notre nouveau Sénèque, consolant une autre Marcia, trouve et déclare que l'heure est passée des gémissements et des larmes, « d'autant plus que c'est une chose importune et déplaisante de pleurer... Aussy bien l'on

1. On y voit que Libert s'est engagé à fournir deux exemplaires à la Bibliothèque du Roi.

2. On peut le consulter à la réserve de la Bibliothèque nationale.

3. *Hymnus in Gastonem post iusta Mariæ Borboniæ, Mompenserii Ducissæ, Charissimæ Coniugi, persoluta.* — Il est toujours intéressant de voir avec quelle gracieuse facilité on traduit en grec et en latin les noms et les titres modernes, et Μομπενσιηρου ἡγεμονίδα est une trouvaille, aussi bien que *Monpenserii Ducissæ;* mais qu'en penseraient Démosthène et Cicéron?

n'advance rien par les larmes... » Que l'avenir s'éclaire pour le prince et qu'il rencontre « une seconde compagne qui luy donne de beaux enfans!... »

Cependant la lutte contre les protestants se poursuivait terrible et acharnée; le duc de Rohan, ne réussissant pas du côté des Espagnols, avait traité avec l'Angleterre, et Soubise, son frère, luttait à La Rochelle, ce dernier boulevard des réformés.

Les 11 et 26 novembre 1628, Mérigon prononçait au collège d'Harcourt[1] « deux oraisons panegyricques en l'honneur du roi et sur le sujet de la victoire que Dieu luy a donnée sur les Anglois en la journée de l'Isle de Ré. » Le 5 mai de l'année suivante, au même collège d'Harcourt, notre professeur de langue grecque faisait un nouveau panégyrique du Roi, au sujet de la prise de La Rochelle. Il a eu le soin de publier et le texte grec et la traduction de ces trois discours[2].

1. Le collège d'Harcourt est aujourd'hui le lycée Saint-Louis.

2. Græsse, dans son *Tresor des livres rares*, et Brunet, dans son *Manuel du libraire*, ont reproduit le titre de la traduction française des discours de novembre 1628. M. Gidel, qui cite Græsse et Brunet, ne paraît connaître que ce titre. M. l'abbé Bouquet, le récent historien du lycée Saint-Louis, ignore, comme M. Gidel, que Mérigon (qu'il appelle à tort *Merignon*) ait prononcé un troisième discours au collège d'Harcourt le 5 mai 1629; il a vû de ses yeux le texte grec des discours de novembre 1628, mais il déclare n'avoir pas retrouvé la traduction française. (*L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, Paris, 1891, p. 286). Voici les titres exacts et la description de ces quatre brochures, d'après les exemplaires de la Bibliothèque nationale :

I. ΠΑΝΗΓΥΡΙΚΟΙ || ΛΟΓΟΙ ΔΥΟ || δὺς εἶπεν ἐπι ΛΟΔΟΙΚΩ ΤΩ ΔΙ- || ΚΑΙΩ τοὺς Αγγλους θριαμβεύσαντι || Πέτρος Βέρτρανδος ὁ ΜΕΡΙΓΟΝΟΣ τῆς || γλώττης ἑλλάδος ἐκ τῆς παρὰ τοῦ βασιλέως || φιλοτιμίας ἐξηγητὴς καὶ ῥήτωρ, ἐν τῷ Γυμνασίῳ || Αρκουριανῷ ἀνθεστηριῶνος πρώτῃ μεσοῦντος, καὶ || ἕκτῃ φθίνοντος. || PANEGYRICQUE DV ROY || LOVYS LE IVSTE, sur le suject || de la Victoire que Dieu luy a || donné (*sic*) sur les Anglois, en la || iournée de l'Isle de Ré. || *Faict et prononcé par* M. PIERRE BERTRAND || DE MERIGON, *par la liberalité du Roy Profes-* || *seur et Orateur grec, les* 11. *et* 12. (sic) *du* || *mois de nou.* 1628. *au College* || *de Harcour à Paris.* (Paris, L. Saulnier, 1629; 4 feuillets liminaires, contenant une dédicace en français à Marie de Médicis, et 47 pages; Bibl. nat. Lb[36] 2703.)

II. TRADUCTION FRANCOISE || DV || PANEGYRE || GREC DV ROY || LOVIS LE IVSTE || sur le sujet de la Victoire que || Dieu luy a donnée sur les An- || glois, en la Iournée de l'Isle de Ré : || *Fait et prononcé par*

Richelieu, — pour lequel nous connaissons le réel enthousiasme de notre écrivain, — était enfin victorieux et avait anéanti le Protestantisme, en tant que parti politique ; le duc de Rohan était forcé d'aller tenter au loin de hasardeuses entreprises, et la France entière, — et plus que tout autre peut-être le pays d'origine de Mérigon, — célébrait « le triomphe de l'Esglise et du Roy. »

Dans les trois discours de notre hélléniste c'étaient les mêmes hyperboles, les mêmes cris d'admiration et le même élan d'enthousiasme ; mais les hyperboles étaient alors générales, l'admiration partagée, et dans ces œuvres se reflétait l'enthousiasme de tout un peuple.

Désormais, et jusqu'en l'année 1634, — époque où nous perdons complètement la trace de Mérigon, — il ne prononcera plus que deux *discours* d'apparat que nous allons rapidement examiner.

Au mois de septembre 1630, il avait suivi, comme il nous l'apprend lui-même [1], Louis XIII à Lyon et le monarque y était, on le sait, tombé très gravement malade.

le sieur DE MERIGON, || *par la liberalité du Roy Professeur et Orateur en langue Grecque, les* 11. *et* || 26. *du mois de Nouembre* 1628. || *au college de Harcour.* (Paris, L. Saulnier, 1629 ; 2 feuillets liminaires, contenant une dédicace à Marie de Médicis, et 68 pages ; Bibl. nat. Lb[36] 2704.)

III. Ο ΕΠΙ || ΛΟΔΟΙΚῼ || ΕΝ ΜΙᾼ ΡΟΥΠΕΛΛῌ || θριάμβους πολλοὺς θριαμβέυσαντι || πανηγυρικὸς λόγος || Ον εἶπεν ΠΕΤΡΟΣ ΒΕΡΤΡΑΝΔΟΣ ΜΕΡΙΓΟΝΟΣ || ὁ ἐκ τῆς τῶν Ὑδάτων ἐπωνύμου πόλεως, ἐν τῃ Φουξέων χώρᾳ || κειμένης, τῆς γλώττης δὲ ἑλλάδος ἐκ τῆς παρὰ τοῦ Βασιλέως φι- || λοτιμίας ἐξηγητὴς καὶ ῥήτωρ, τῃ πέμπῃ ἡμέρᾳ ἀρχομένου μηνὸς || Σκιροφοριῶνος, ἐν τῷ Γυμνασίῳ Αρκουριανῷ, ἔτει αχκθ′. || LVTETIÆ... (Paris, impr. de R. Estienne, chez L. Saulnier, 1629 ; 3 feuillets liminaires, contenant une dédicace au cardinal de Richelieu, et 40 pages ; Bibl. nat. Lb[36] 2739).

IV. TRADVCTION || FRANC ISE || DV || PANEGYRE || GREC DV ROY || LOVYS LE IVSTE || *sur le subiect des Triomphes de sa Ma- || jesté, par la prise de la Rochelle.* || Faict et prononcé par le sieur de MERI- || GON, natif d'Aqs, au païs || de Foix, par la liberalité du Roy Pro- || fesseur et Orateur en langue Grec- || que, le 5. du mois de May 1629, en l'Vniuersité de Paris, au College de || Harcourt. (Paris, impr. de R. Estienne, chez L. Saulnier, 1629 ; 4 feuillets liminaires, contenant une dédicace au marquis d'Effiat, et 43 pages ; Bibl. nat. Lb[36] 2739, relié avec le précédent.)

1. Cf. la dédicace au Roi citée ci-dessous.

De là le *Remercîment à Dieu pour avoir sauvé le Roi*, prononcé à Paris, le 11 novembre 1630, au collège de La Marche, fondé par Guillaume de La Marche, et s'élevant près de la place Maubert : Mérigon continuait à parler grec, bien entendu.

Il publia son discours chez Saulnier [1], qui en édita aussi, peu après, la traduction en français par l'auteur [2].

Cette traduction s'ouvre par une dédicace au Roi où Mérigon, plus courtisan que jamais, parle des « merveilleux travaux, plus mémorables que ceux d'Hercule » qu'a déjà exécutés Louis XIII. Nous citerons tout le début, parce que notre auteur y donne sur lui-même quelques détails qui sont bons à retenir.

« Sire, bien que tous les bons François doivent rendre graces à Dieu de tant de glorieuses victoires qu'il luy a plu donner à vostre Majesté; ceux-la toutesfois y sont particulierement obligez, qui par la profession qu'ils font de la loüer en public, ont tant de bonne fortune que d'approcher quelquefois de sa personne sacrée. Ayant l'honneur d'estre de ce nombre, j'ay creu ne pouvoir plus legitimement satisfaire à l'ardeur de mon zele, et à la sincerité de mes desirs, qu'en recherchant les occasions de faire dire à la renommée les grandes choses dont vous avez rempli toute la terre, et par les merveilles de vostre valeur, et par celles de vostre pieté. Avec ce desseing, Sire, au mois de septembre dernier passé, je fis

1. ΣΩΤΗΡΙΑ || ΛΟΔΟΙΚΟΥ || ΤΟΥ || ΔΙΚΑΙΟΥ || Α ἦγε Π. Β. ὁ ΜΕΡΙΓΟΝΟΣ τῆς γλώττης ἑλλάδος Ἐξηγητὴς ὁμοῦ δὲ τῷ || βασιλεῖ κατὰ τὰ ἑλληνικὰ Ῥήτωρ, ἐν τῷ τῆς || Ακαδημίας Παρισίνης Γυμνασίῳ Μαρ- || χιανῷ, πρώτῃ μεσοῦντος μηνὸς ἀνθε || στηριῶνος, ἔτει α,γλ΄. || Εν τῇ Λουκετίᾳ || Πρόκειται δὲ παρὰ Λαυρεντίῳ Σαϋλνερίῳ || Βιϐλιοπώλῃ, ἐν τῇ ἀγυιᾷ τοῦ ἁγίου || Ιακώϐου ἐπονύμῳ. (36 pages, titre compris; Bibl. nat. X 1753.)

2. HARANGVE || DV SIEVR DE MERIGON || natif de la ville d'Aqs au Comté de || Foix, Professeur en la langue Grecque || et Orateur Grec du Roy, prononcee || au College de la Marche l'vnziesme || de Nouembre 1630. en action de graces || pour la santé de sa Majesté. || *En laquelle est contenu tout ce qui s'est passé* || *touchant sa maladie.* || Traduit du Grec en Francoys par l'Autheur. (Paris, L. Saulnier, 1631.; 2 feuillets préliminaires, contenant une dédicace au roi, et 40 pages; Bibl. nat. X 1753, relié avec le précédent.)

un voyage à Lyon, ou par la continuation de mes ouvrages que j'euz le bonheur de presenter à vostre Majesté, je lui tesmoigné que ma plume ne pouvoit plus dignement s'employer qu'à descrire vos triomphes... »

Enfin, le 22 janvier 1634, Mérigon prononça en grec, au collège du Plessis, un dernier panégyrique « sur le sujet des armes du Roy en Allemagne, de ses conquestes en la Lorraine et de la derniere creation des chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit. » Cette fois il se contenta d'en publier chez Saulnier la traduction française[1].

L'ouvrage a trente pages; trois feuillets liminaires sont occupés parune Dédicace à Messeigneurs de Bullion et Bouthillier, surintendants des finances. « Vous representant leur dit-il, que le progrès des armes du Roy en Allemaigne donne l'espouvante à l'Orient, vous avez treuvé bon de conserver à Sa Majesté son orateur grec, jugeant bien qu'il luy pourra servir quelque jour en ce climat estranger, à publier ses conquestes... »

Le discours lui-même se charge de nous expliquer plus clairement l'allusion peu voilée que contient ce passage, et Mérigon n'a pas l'esprit si plein de son héros qu'il ne cherche et ne trouve l'occasion de mettre le public dans la confidence de ses affaires personnelles : « Bien donc! Orateur (m'alleguerez-vous), nous sçavons assez ce que vous venez de dire .. mais nous voudrions bien sçavoir pourquoy donc vous vous estes imposé silence, et pourquoy vous avez refusé au Roy les justes louanges qu'il mérite pour de si grandes actions? A cela je respons ouvertement et en peu de mots, que ce qui m'est arrivé la derniere année touchant la pension qu'il plaist au Roy me donner depuis quatorze ans, ne m'a pas esté peu sensible, sçachant bien que je suis homme, et par consequent

1. Panegyricque || av Roy || Prononcé en Grec au College du Plessis, || le 22 de Janvier 1634. || *Sur le sujet des Armes du Roy en* || *Allemagne, de ses conquestes en* || *la Lorraine, et de la derniere* || *creation des chevaliers de l'Ordre du Sainct-Esprit.* || Par le sieur de Merigon, Professeur, et || Orateur grec de Sa Majesté. (Paris, L. Saulnier, 1634, Bibl. nat. Lb[36] 2983.)

subject à tous accidens humains. Car je ne suis pas d'humeur à me dire impassible comme les Stoïciens... » Voilà qui est tout à fait clair : pas d'argent, pas de panégyrique. Pour délier de nouveau la langue de Mérigon, il lui faut sa pension qu'on avait méchamment oublié de lui payer, et il le proclame sans fausse honte : « Maintenant donc, l'ayant recouvrée (pour l'année 1632) par une particuliere faveur de mes seigneurs les Sur-intendans des Finances, qui les manient avec des mains aussi puissantes que leur jugement est exact à les distribuer à ceux qu'il faut et qui le meritent sans contredict, je rends ma vive voix à mon Roy. » Nous ne suivrons pas Mérigon en Allemagne, où d'ailleurs il ne s'attarde guère, ni même à Fontainebleau, « qui est le plus agreable desert du monde, » pour y voir créer des chevaliers du Saint-Esprit; retenons seulement cette phrase de son dernier panégyrique : « Nous avons veu encore Montauban et Montpelier abbaissez, comme pareillement Nimes, les Sebenes et nos montagnes de Foix, affin que ceux qui les habitent fussent sauvez. »

Après cette date, — 1634, — Mérigon a-t-il vécu longtemps encore? Est-il revenu dans ce pays d'Ax, au comté de Foix, où rien n'a jamais paru le rappeler? Est-il mort à Paris dans sa chaire d'helléniste et jouissant de la pension à laquelle il tenait si fort?

Question en suspens et d'ailleurs de minime importance; car Mérigon est né pour savoir du grec, pour enseigner le grec, pour parler le grec, pour promener, à travers les quarante premières années du dix-septième siècle, son hellénisme convaincu et .. souriant.

Que vaut son œuvre?

Au point de vue de la langue, M. Gidel, — malgré son grain de tendresse pour l'écrivain qu'il a *inventé*, — laisse échapper ce jugement sévère : « C'est un gros et lourd assemblage de phrases boursouflées et engorgées de superlatifs. L'unité de la couleur y manque... [1] » Et il est vrai que son style est une mosaïque, un pastiche érudit mêlant toutes les époques et

1. Gidel, *op. cit.*, p. 30.

tous les genres, Platon, Pindare, Isocrate, Démosthène, du *grécisme* plus que du grec; mais on rencontre aussi « certains passages relevant par un style clair et agréable les banalités du panégyriste [1]. »

La banalité, voilà pour le fond de l'œuvre la note dominante.

Nous venons d'étudier Mérigon, et il ne nous a paru intéressant que par hasard, alors que, descendant des sommets où il se hisse lourdement, il consent à laisser échapper certains détails familiers de l'histoire de son temps, avec des touches à la Dangeau.

C'est son réel mérite de s'arracher parfois à sa grandiloquente éloquence pour nous représenter un roi perspicace devinant ce qu'on peut attendre de Richelieu, — un Louis XIII intime, courant embrasser sa mère au retour de la chasse, avec des habits tout mouillés et au risque de compromettre sa santé. Puis, quand cette santé est altérée, lors d'un voyage à Lyon, Mérigon nous ouvre l'alcôve royale et même la garde-robe.

Par lui nous savons que, « le vendredy vingt-septiesme jour de septembre » 1630, le Roi eut une fièvre très forte et que cette fièvre « dont le corps du Roy brusloit faillit d'en tirer l'ame dehors »; que trois médecins veillaient à son chevet : Bouvard, son premier médecin; Vaultier, premier médecin de la reine-mère, et Seguin, premier médecin de la reine régnante; que sa dyssenterie était si forte qu'il fut à la garde-robe « jusques à quarante fois dans vingt-quatre heures; » que les deux reines, alarmées, « perdoient le souvenir d'elles mesmes pour se tenir aupres de sa Majesté; » que la mère quittait son palais « pour prendre prés du Roy une chambre qui estoit sans cheminée, » et que la femme quitta son lit royal pour « coucher sur la paillasse dans la chambre du Roy. »

Détails un peu bas sans doute qu'on peut taxer de trivialité, mais qui nous ont paru ne point manquer d'intérêt et relever,

1. Egger, *loc. cit.*

dans une certaine mesure, cette pauvre figure de Louis XIII, en montrant, sous Sa Majesté effacée, un homme entouré de soins familiaux assez empressés pour faire plier les règles sévères de l'étiquette.

Ce sera là peut-être tout ce qui restera de Pierre Bertrand de Mérigon, en dépit de son audacieuse devise : *Audiet Oriens*[1] *!*.

Et maintenant, pour nous résumer, qu'apportons-nous aux lecteurs des *Annales du Midi?*

Au lieu des dix publications de notre helléniste, seules connues de M. Gidel, nous en avons signalé dix-huit : trois œuvres de philologie, une poésie lyrique, quatorze discours de circonstance ou traductions de ces discours. Nous précisons, en outre, la bibliographie de Mérigon et établissons de plus, avec le lieu de sa naissance et quelques-uns des membres de sa famille, certaines dates de sa biographie. C'en est assez pour tenir la promesse faite par le directeur de cette revue (II, 560), qui a mis à notre disposition pour cette étude les matériaux réunis par lui et par M. Henri Lebègue. Le point de départ, on s'en souvient, a été la mention de vers grecs placés par Mérigon en tête de *Théagène et Chariclée* et du *Théâtre* de Hardy[2]. Il est probable qu'en dépouillant les ouvrages publiés à Paris de 1618 à 1634 on trouverait çà et là quelques productions analogues de notre fécond helléniste. Nous n'avons pas le loisir de faire un dépouillement de ce genre, mais il est vraisemblable que ces recherches ajouteraient peu de chose à ce que nous avons dit de Mérigon.

Pierre Brun.

1. Cf. Dédicace citée : A Messeigneurs de Bullion et Bouthillier.
2. Cf. M. Rigal, *Alexandre Hardy*, p. 57.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I.

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT DE LA VIE DE SAINT MARTIAL.

M. le chanoine Arbellot nous adresse le n° 18 de la *Semaine religieuse de Limoges* (3 mai 1894), dans lequel il consacre une notice, sous forme de lettre à l'abbé Georges Ardant, au « plus ancien manuscrit de la vie de saint Martial » Il s'agit de la vie antérieure à celle du soi-disant Aurélien, dont on ne connaissait jusqu'ici que deux manuscrits du dixième siècle. Par une note des *Analecta Bollandiana*, M. Arbellot a appris qu'il y avait à Karlsruhe un manuscrit qui passait pour être du neuvième siècle Grâce à l'obligeance du bibliothécaire, le Dr Holder, l'auteur bien connu de l'*Altceltischer Sprachsatz* en cours de publication, il a pu constater que le manuscrit de Karlsruhe provient de l'abbaye de Reichenau, où il a été copié par le moine Regimbertus, mort en 846, et qu'il contient bien « avec quelques légères différences, dans un petit nombre d'expressions », le même texte que celui des deux manuscrits du dixième siècle qu'il a publiés jadis. C'est là une découverte intéressante que nous sommes heureux d'enregistrer.

On se rappelle que notre collaborateur, M. l'abbé Duchesne, en tête de son article sur saint Martial de Limoges[1], a rendu

1. *Ann. du Midi*, IV, 289-290.

hommage « à l'étendue des recherches et à la persévérance du labeur » de M. Arbellot, et reconnu que « ses études et ses découvertes ont introduit dans la question non seulement plus de précision sur certains points, mais des pièces inconnues jusqu'à lui. » M. Arbellot continue à bien mériter de l'érudition par son zèle infatigable. Mais quand il écrit que « devant ce fait matériel, la théorie de M. l'abbé Duchesne, retardant au dixième siècle la composition de l'ancienne vie de saint Martial, ne tient pas debout », il s'exagère singulièrement les conséquences de cette nouvelle découverte. Je viens de relire l'article de notre collaborateur, et je n'y vois pas de « théorie » qui s'écroule. M. Duchesne a dit, comme M. Arbellot lui-même, avant qu'il connût le manuscrit de Karlsruhe : « Ce sont des manuscrits du dixième siècle qui nous offrent le plus ancien texte de la vie de saint Martial. » Je ne vois pas en quoi cela le gênera de dire aujourd'hui : « C'est un manuscrit de la première moitié du neuvième siècle qui nous offre, etc. » Ce qui caractérise la vie de saint Martial, c'est l'idée de la mission donnée à saint Martial par l'apôtre Pierre en personne : or, que l'on ait pu avoir cette idée au neuvième siècle, aussi bien qu'au dixième, M. Duchesne n'en sera probablement pas étonné outre mesure, puisqu'il a écrit textuellement : « Quant à la donnée principale, la mission par saint Pierre, le cas de saint Front montre déjà que, dès le temps de Charles le Chauve, on n'hésitait pas, en Aquitaine, à réclamer les origines les plus reculées. » M. Duchesne, il est vrai, s'est demandé si le miracle de la résurrection par le contact du bâton de saint Pierre, que raconte l'auteur de la vie de saint Martial, d'après la rumeur populaire, ne viendrait pas de Périgueux, où il a fait partie de bonne heure de la légende de saint Front. Comme il est maintenant prouvé que la vie de saint Martial est antérieure à 846, tandis que le martyrologe d'Adon, qui attribue le miracle à saint Front, n'est que d'environ 860, la question de priorité ne se pose plus de la même façon. Mais il faut reconnaître que M. Duchesne était parfaitement fondé à écrire comme il l'a fait, en termes dont on ne peut méconnaître la sage réserve : « *Tant qu'on n'aura*

pas produit en faveur de la légende limousine des autorités plus anciennes, il y aura tout lieu de craindre que les Limousins n'aient un peu pillé saint Front. » Je conçois tout le plaisir que doit éprouver aujourd'hui M. Arbellot à renverser les termes de cette proposition et à soupçonner les Périgourdins d'avoir un peu pillé saint Martial, mais ce petit détail ne trouble guère la belle ordonnance de l'article de M. Duchesne. A. T.

II.

LES SARCOPHAGES DE SAINT-MAXIMIN
ET LA LÉGENDE DE MARIE-MADELEINE.

M. L. Duchesne n'a pas coutume de laisser grand'chose à corriger aux matières qu'il traite, et les conclusions de son étude, parue ici même[1], touchant la légende provençale de sainte Marie-Madeleine, peuvent être tenues pour définitives. Non pas qu'il subsistât, pour tout esprit tant soit peu clairvoyant, le moindre doute sur la valeur d'une tradition que l'on savait reposer tout entière sur des faux grossiers et sur des fables de basse époque; mais l'explication de la légende, de sa genèse et de son progrès, nous la devons à M. Duchesne : et c'est là l'important. Car après la besogne de la critique négative, par qui un fait controuvé est expulsé de l'histoire en tant que fait, il convient qu'une critique supérieure l'y rétablisse en tant qu'idée. Chaque légende n'est-elle pas, après tout, un chapitre de l'histoire des esprits? Et de montrer comment se forme, vit et évolue ce tissu de fictions et d'illusions qui fait le fond commun de la croyance humaine, c'est un des plus dignes objets qui se puisse proposer à la curiosité de l'historien.

M. Duchesne a bien mis en lumière ce que d'autres avaient

1. *Annales du Midi*, janvier 1893, pp. 1 et suiv.

entrevu déjà[1] : savoir que la légende de la Madeleine provençale fut d'abord fabriquée par les moines de Vézelay, à seule fin d'authentiquer les reliques de la sainte qu'ils prétendaient posséder : idée hasardeuse, en ce qu'elle ouvrait la voie aux revendications des Provençaux, lesquelles, dans la suite, ne manquèrent pas de se produire. Toutefois M. Duchesne a laissé un point dans l'ombre. S'il est tout simple que les premiers auteurs de la légende aient fait débarquer leur sainte à Marseille (les moines de Vézelay savaient bien qu'une femme de Palestine, pour que son corps fût actuellement en Bourgogne, avait dû, morte ou vive, aborder au littoral de Provence), on se demande pourquoi ils fixèrent son séjour et sa sépulture au petit bourg obscur de Saint-Maximin? C'est ce que M. Duchesne a négligé d'éclaircir; et c'est pourtant ce que nous sommes à même d'expliquer par l'étude combinée des textes et des monuments : aussi bien le cas est curieux, et vérifie ce principe, si fortement établi par l'archéologie moderne, que, dans la formation du mythe ou de la légende, l'image mal comprise est un facteur de premier ordre.

Le plus ancien document que nous ayons sur la Madeleine provençale consiste dans une double relation latine de la vie de Madeleine en Provence et du transfert de son corps à Vézelay, relation contenue dans un manuscrit de la fin du onzième siècle (Bibl. nat., 17,627 = anc. N.-D., 101), et qui n'a pu être composée que peu d'années auparavant. Ces deux courtes pièces sont connexes et partent de la même main; elles ont pour objet de justifier les prétentions du monastère de Vézelay quant aux reliques de la sainte; elles furent rédigées, comme l'estime M. Duchesne, par quelque moine de cette communauté. Or, il faut remarquer que l'auteur de la rédaction, tout au moins celui qui en fournit les éléments, avait visité Saint-Maximin : les phrases du manuscrit : ... *miræ architecturæ basilicam*, ... *monstratur sepulcrum ex candido mar-*

1. Voy. *les Origines chrétiennes de la Gaule, lettres à Dom P. Piolin* (par M. d'Ozouville, 1855.

more... étant à coup sûr d'un homme qui a séjourné dans le pays et qui parle *de visu*. A cette époque, l'église et la terre de Saint-Maximin appartenaient, en vertu d'une charte de l'an 1038, aux religieux de Saint-Victor de Marseille, lesquels y avaient fondé un prieuré : qu'un frère de Vézelay, voyageant dans le Midi, ait été hébergé en ce couvent, c'est un hasard des plus naturels et qu'on supposera volontiers.

Quoi qu'il en soit, la basilique, peut-être fraîchement restaurée[1], dont l'auteur vante les belles proportions, était dès lors placée sous le vocable de saint Maximin[2], et l'on y voyait un autel dédié à saint Sidoine[3] : deux personnages parfaitement inconnus, et sur qui les religieux contemporains n'avaient pas plus de lumières que nous mêmes, tout ce que l'on a feint à leur propos n'étant qu'une excroissance ultérieure de la légende de sainte Madeleine; au reste, il est probable que, selon l'usage qui faisait partout conclure du vocable au corps saint, les moines du prieuré croyaient posséder leurs reliques. Mais ce qui devait frapper sur toute chose l'attention des visiteurs, c'était la crypte avec ses sarcophages de marbre sculpté, tels que nous les voyons encore aujourd'hui. Il faut se référer, pour le détail de ces monuments, à la description raisonnée et aux planches phototypiques de M. Le Blant (*les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pp. 147-156, pl. LIII-LVI). En résumé, ce sont là quatre tombeaux gallo-romains et chrétiens, du cinquième siècle environ, assez bien travaillés, et dont les motifs de décoration, familiers à la sculpture funéraire de l'époque, sont tous empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. De pareils tombeaux abondent dans l'Arelat[4]. Ceux-ci ne portent aucune espèce d'inscription : ce

1. Restaurée par les Victorins, qui n'avaient trouvé là qu'une simple église rurale. Cette basilique romane a fait place elle-même au grand édifice gothique dont la construction fut commencée par Charles II de Sicile en 1288, et qui sert présentement au culte paroissial.

2. Cartulaire de Saint Victor de Marseille, charte de 1038. (Dans Faillon, II, p. 664.)

3. Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, charte de 1093. (Dans Faillon, II, p. 686.)

4. Voyez, par exemple, les musées d'Arles et d'Aix en Provence.

qui peut donner des regrets aux épigraphistes modernes, mais avait, pour les gens du moyen âge, l'avantage d'y pouvoir loger qui bon leur semblait. De fait, par une tradition complètement formée au treizième siècle et dont nous recherchons ici l'origine, ces quatre sarcophages furent assignés à saint Maximin, à saint Sidoine, à sainte Madeleine, enfin à sainte Marcelle, la prétendue suivante de sainte Marthe[1].

Considérant les sculptures de l'un des sarcophages, le moine de Vézelay y distingua, et tout le moyen âge après lui, une scène de la vie de Marie-Madeleine (la Madeleine identifiée, par la croyance de l'Église latine, à Marie de Béthanie et à la pécheresse de saint Luc). Cette scène est unique et nettement définie. Le tombeau, dit notre auteur, représente en sa sculpture, *qualiter [Maria] ad Dominum in domum Simonis venerit, et officium humanitatis unguentique*[2] *quod ei inter convivantes, flere non erubescens, obtulit.* Les *Actes* de Marthe et de Madeleine (fin du douzième siècle), qui jouirent durant tout le moyen âge d'une immense popularité, et que Vincent de Beauvais inséra dans son *Miroir historial*, reproduisent textuellement cette phrase. Enfin, dans la *Vie* de Marthe et de Madeleine du pseudo-Raban, elle se lit encore, légèrement modifiée par une allusion à l'évangile de Marc (XIV, 8) ou de Matthieu (XXVI, 12) : *qualiter in domo Simonis delictorum veniam promeruit, simulque officium humanitatis quod circa ejus (= Domini) sepulturam devota exhibuit.* Ces textes marquent bien la scène du repas de Béthanie, chez Simon-le-Lépreux, telle qu'elle est rapportée en

1. Je suis la nomenclature traditionnelle, non celle que l'abbé Faillon a introduite de son propre chef. Ce compilateur dépossède sainte Marcelle de son sépulcre, et il y loge à la place saint Maximin, le sarcophage dit de saint Maximin étant affecté uniquement aux reliques des saints Innocents. Une légende peut être incroyable, et c'est assez l'ordinaire, mais il faut prendre la légende telle qu'elle est.

2. Le ms. de Notre-Dame, ainsi que la plupart des mss. des *Actes* attribués à la pseudo-Marcelle, portent le génitif (*officium*) *unguenti*, qui me paraît gauche. Je préférerais la leçon *unguentumque...*, que j'ai trouvée dans un ms. des *Actes*.

l'évangile de Matthieu et de Marc[1]. A la vérite, d'autres hagiographes mentionnent dans leur description du monument deux ou plusieurs épisodes de la vie de la sainte. Même, d'après une seconde version du transfert de ses reliques, rédigée aussi, vers la fin du onzième siècle, par les religieux de Vézelay[2], l'histoire évangélique de Madeleine se déroulerait tout entière sur les parois du sarcophage, traitée en six sujets distincts : Madeleine, chez le Pharisien, pleurant aux pieds du Seigneur ; — l'onction de Béthanie ; — Madeleine interrogeant Jésus ressuscité, qu'elle prend pour le jardinier ; — le *noli me tangere ;* — la rencontre de Madeleine avec les anges près du sépulcre ; — enfin, Madeleine annonçant la résurrection aux apôtres. Mais tout ceci n'est rien assurément qu'une fantaisie d'amplificateur, qui n'a sans doute rien vu de ses yeux et donne carrière à son imagination. Si l'on s'en tient au plus ancien témoignage comme au plus constamment allégué par les hagiographes, l'épisode de la vie de Madeleine retracé par le sculpteur est l'onction de Béthanie, et c'est le seul.

Cependant nous ne voyons cela sur aucun des sarcophages : les sculptures, bien ou mal conservées, mais dont on peut sans peine identifier chaque sujet, n'offrent rien qui ait rapport à Marie de Magdala, ni à celle de Béthanie, ni à la pécheresse de saint Luc. L'abbé Faillon pense éluder la difficulté par une hypothèse commode. Observant que le sarcophage dit de Madeleine est surmonté d'un couvercle brisé (il est, au reste, fort douteux que ce couvercle appartînt originairement à cette sépulture), se fondant d'autre part sur la variante isolée d'un manuscrit relatif à notre légende : (*qualiter, etc...*) *eminens sepulcri sculptura demonstrat*, il suppose que l'histoire de

1. Il y a toutefois, dans le *flere non erubescens*, un ressouvenir du récit parallèle de Luc (VII, 37 et suiv.) Mais M. Duchesne a tort d'écrire qu'il s'agissait là « du repas où Madeleine aurait parfumé les pieds du Sauveur ». *Unguentum obtulit* ne veut point dire cela ; et l'omission même du mot *pedes* me paraît impliquer que Marie était représentée dans une autre attitude.

2. Elle se trouve dans un grand nombre de mss., dont plusieurs antérieurs au douzième siècle (Voy. P. Meyer, *Romania*, VII, pp. 231 et suiv). Dans FAILLON, II, pp. 743 et suiv.

Madeleine occupait autrefois la façade du couvercle, absente aujourd'hui et détruite dans le cours des temps par le vendalisme dévot des pèlerins. Mais d'abord l'hypothèse s'appuie sur un contresens : *eminens sculptura* n'a jamais voulu dire, ainsi que l'interprète Faillon, « la sculpture de dessus »; c'est l'équivalent exact de la locution grecque *anaglyphi operis*, appliquée justement par un autre légendaire[1] au même objet, et cela signifie une sculpture en relief, par opposition à la simple gravure qu'indiqueraient plutôt les mots *sculptura* ou γλυφή. De plus, ledit couvercle n'est pas seulement raclé et mutilé, comme sont les parois du sarcophage, il est rompu dans toute son épaisseur, par un accident sûrement très ancien; et il n'y a nulle apparence que les gens du moyen âge aient jamais connu ce fragment dans un autre état que nous le voyons nous mêmes. Enfin, et ceci est péremptoire, M. Le Blant, par les vestiges qui subsistent au bord inférieur du couvercle, a pu restituer les sujets des sculptures disparues. L'on discerne encore le bas du corps d'un coq, des jambes de cerf, un filet d'eau : la façade représentait donc, selon les us de la symbolique chrétienne, la prédiction du reniement de saint Pierre et le Cerf buvant aux quatre fleuves; et tout cela est bien loin de Madeleine.

Ainsi nous voilà ramenés à la question : où voit-on figurée, dans la crypte de Saint-Maximin, la scène de l'onction de Béthanie? question, pour qui la pose en ces termes, insoluble; question à quoi nous ne manquerons pas de réponse, si nous nous demandons plutôt où les pèlerins du moyen âge, et tout d'abord le visiteur de Vézelay, ont cru voir cette même scène. Examinons celui des sarcophages que la tradition attribue à Madeleine. La façade en est ornée de sculptures, distribuées en cinq compartiments, toutes relatives au martyre de saint Paul et à la Passion[2]. Le compartiment d'extrême droite en

1. Deuxième relation du transfert des reliques à Vézelay, citée plus haut.

2. Toute cette façade, spécialement le compartiment de droite, est fort dégradée; et il y a des détails qu'on ne peut plus reconnaître que par leurs vestiges. C'est là l'ouvrage des générations de pèlerins qui ont passé

particulier offre un sujet à trois personnages, maintes fois traité, et d'une façon identique, sur les tombeaux du même temps : Pilate se lavant les mains de la mort du Christ; à gauche, et tourné dans le sens contraire, Pilate est assis; à droite, debout, une figure drapée, que l'on peut prendre à volonté pour un homme ou pour une femme, présente l'aiguière; entre deux, une escabelle supportant la cuvette; une tête d'homme indéterminé paraît à l'arrière-plan. Cette composition est, à nos yeux, fort claire. Mais supposez un spectateur ignorant de l'archéologie chrétienne et que l'idée de Pilate ne lui vienne pas à l'esprit, rien n'empêche qu'il y impose une signification très différente : l'homme assis peut être aussi bien le Christ; l'escabelle avec la cuvette peut passer pour la représentation simplifiée d'une table servie; la figure à l'aiguière ressemble beaucoup à une femme tenant un vase de parfum ; enfin, le personnage du fond sera aisément confondu avec l'hôte du Christ, Simon-le-Lépreux : en un mot, l'onction de Béthanie remplacera le lavement de mains de Pilate. Telle dut être, à dater de la relation du moine de Vézelay, l'interprétation commune. Et que ce moine lui-même en soit l'auteur, que, préoccupé de sa Madeleine, il en ait reconnu l'image en ce monument, j'y trouve des probabilités infinies. C'était peu, s'il n'eût tiré de sa découverte une conclusion immédiate, étrange pour nous, mais tout à fait conforme aux habitudes d'esprit de ces âges. Entre le contenu d'un tombeau et sa décoration extérieure on ne manquait point d'établir un rapport : dans la même crypte, une des sculptures du sarcophage de saint Sidoine retraçant la guérison miraculeuse de l'aveugle-né, l'on en vint à déclarer que Sidoine était l'aveugle-né de l'Evangile; le sarcophage de saint Maximin ayant un couvercle où se déroule le massacre des Innocents, il fut admis que cette tombe avait aussi reçu quelques os des petits martyrs; de même, sous ce marbre qui

par cette crypte; mais avant l'établissement du culte de Madeleine, les sculptures du tombeau étaient intactes, comme le sont encore celles des autres sarcophages.

célébrait un acte fameux de la Madeleine, il fallait que la Madeleine eût été ensevelie. De là s'ensuivit toute la légende. Trois points semblaient positifs : Madeleine vivait en Judée au lendemain de la Résurrection, cela était attesté par l'Evangile; que son corps fût présentement en Bourgogne, un moine bourguignon n'en pouvait aucunement douter; et voilà que son sépulcre était visible en Provence. Notre auteur tenait là, dans ce monument de saint Maximin, l'anneau central d'une chaîne dont les deux bouts étaient à Jérusalem et à Vézelay : il ne s'agissait plus que de rattacher cet anneau à l'un et à l'autre par des chaînons accessoires. C'est ce qu'il fit dans sa double relation, très naïvement, très logiquement, de sorte qu'il nous est aisé de suivre point par point le travail de son esprit et la marche graduelle de ses hypothèses.

Si Madeleine, se dit-il, fut inhumée dans ce lieu, c'est donc qu'elle y est venue finir ses jours; quant à la raison de ce grand voyage, comment douter que la fidèle amie du Christ ait été persécutée et bannie par les Juifs déicides? Partie de Palestine, elle ne pouvait gagner ce pays que par la côte de Provence, et, vraisemblablement, c'est à Marseille qu'elle aborda. Seule? Il n'y a pas d'apparence. Quelque disciple devait être son compagnon et son tuteur, comme on sait que saint Jean le fut de la Vierge Marie : Maximin, ce saint vague, mais de qui le sanctuaire abrita les ossements de Madeleine, convient pour ce rôle. Il va de soi que le même disciple qui accompagnait Madeleine annonça l'Evangile aux peuples de la contrée; il fut le fondateur et le chef de la chrétienté locale : et de là, du même coup, l'épiscopat de saint Maximin.

D'un autre côté, puisque le tombeau de Madeleine est vide et que Vézelay possède aujourd'hui son corps, il faut qu'anciennement ce corps ait été enlevé. Un vol de reliques pur et simple serait peu honorable aux moines bourguignons. Mais si la chose s'était faite par une permission providentielle, afin de soustraire le corps saint à une violation imminente? Ici se présente le lieu commun des invasions sarrasines, si vivement empreintes, et à bon droit, dans la mémoire du

moyen âge : c'est donc sous la dynastie carolingienne[1], au moment que la Provence était ravagée par les Sarrasins, que l'exhumation a eu lieu. Cette entreprise cléricale dut être, vu les circonstances, exécutée par un homme de guerre : ce qui entraîne la coopération de l'évêque d'Autun, Adalgar, et du chevalier Adelelme, frère d'Eudes, pour lors abbé du couvent de Vézelay (Adalgar, Eudes, Adelelme étaient sans doute, pour le religieux de Vézelay, des noms considérables, ou qu'il tenait particulièrement à honorer).

Ainsi s'élabora, presque d'elle-même, la légende primitive. L'auteur avait-il une conscience très claire de ses menteries? je ne l'affirmerais point. Tout cela se déduisait si simplement en son idée, qu'à mesure qu'il imaginait les choses, il lui semblait peut-être qu'elles n'avaient pu se passer autrement. En somme, il procédait un peu à la façon d'un historien qui relie des certitudes données par une série d'hypothèses convenables : sauf que les données ici sont absurdes, et les conjectures exprimées comme autant de faits positifs. Telle quelle, cette petite fable incolore et sèche eut une grande fortune; elle remplit par ses développements variés une nombreuse suite de siècles; c'est d'elle, en dernière analyse, que sont sortis les fameux Actes (tarasconais?) de Marthe et de Madeleine, le culte de la Sainte-Baume, finalement l'invention à Saint-Maximin d'un deuxième corps de la Madeleine, reconquise ainsi par les Provençaux. Mais je n'ai pas à refaire, après M. Duchesne, l'histoire de cette ample végétation légendaire; j'ai voulu seulement en mieux montrer le germe, et comment il s'était constitué. Bizarre enchaînement des effets et des causes! Si quelque jour, sur le tombeau d'un riche propriétaire des environs d'Aix, l'artisan ne s'était pas avisé de sculpter le lavement de mains de Pilate, il n'aurait jamais été question de la Madeleine provençale, ni de sa navigation prodigieuse, ni des merveilles de sa pénitence; l'on ne montrerait pas aujourd'hui à Saint-Maximin son crâne décharné, enchâssé

1. *Karlomanni regis tempore*. Le dernier des Carlomans, mort en 884? ou bien Carloman, frère de Charlemagne?

dans l'or; les pèlerins ne graviraient pas jusqu'à cette belle et sauvage caverne de la Baume, pour s'agenouiller sur la roche usée par les genoux de la repentie, pour boire à la fraîche fontaine où se mêlèrent durant trente années ses tendres, ses intarissables larmes.

George Doncieux.

III.

LA LÉGENDE DE MARIE-MADELEINE
DANS *GIRART DE ROUSSILLON*.

M. L. Duchesne n'a fait qu'une allusion rapide[1] à l'intrusion du personnage épique de Girard de Roussillon dans le récit de la translation des reliques de la Madeleine à Vèzelay, et il s'est borné, pour le fond, à renvoyer à ce qui est dit à ce sujet dans un article de M. P. Meyer paru en 1878 dans la *Romania*. Depuis 1878, M. P. Meyer a publié sa traduction de *Girart de Roussillon*, l'un des joyaux de notre ancienne épopée française[2]. L'article de M. G. Doncieux, qu'on vient de lire, ramenant l'attention vers la légendaire pécheresse, il nous semble opportun de rappeler les détails que nous donne l'auteur de *Girart de Roussillon* sur un point important de la légende. En combinant les recherches de M. L. Duchesne avec celles de M. P. Meyer, en interrogeant au besoin le texte même de *Girart de Roussillon* pour contrôler la traduction qui en a été donnée, on peut marquer plus nettement qu'on ne l'a fait jusqu'ici la place exacte qui revient à la chanson de geste dans le développement chronologique de la légende monastique.

1. *La légende de sainte Marie-Madeleine,* dans *Ann. du Midi*, V, 12.
2. *Girart de Roussillon*, chanson de geste, traduite pour la première fois. Paris, Champion, 1884.

Deux passages de *Girart de Roussillon* sont à considérer. Voici le premier, d'après la traduction :

« Notre Seigneur lui fit [à Berte, femme de Girard] ce grand honneur de lui donner la meilleure de ses saintes, celle à qui, pendant sa vie terrestre, il témoigna le plus d'amour. Un jour, au temps de Pâques, il envoya trois moines et un prieur, qu'il guida par une vision. Ceux-ci passèrent la mer, à grand effroi, et des terres païennes transportèrent le corps saint à Vézelay, au sommet de la montagne, et là fondèrent un moutier en son honneur[1]. »

En note, M. P. Meyer fait cette remarque : « Il y a ici un souvenir du récit de la translation du corps de sainte Marie-Madeleine à Vézelay; sur ce récit, voyez *Romania*, VII, 231-5. » Or, le récit dont il est question dans *Romania*, VII, 231-5, est celui que M. L. Duchesne considère comme le troisième par ordre chronologique[2]. Dans ce récit, Girard s'entend avec l'abbé Eudes pour envoyer le moine Badilon dans le territoire d'Aix, où l'on savait, par la rumeur publique, que Marie-Madeleine avait été enterrée. On voit tout de suite la différence capitale qui existe entre les deux versions, abstraction faite des détails. Pour l'auteur de *Girart de Roussillon*, ce n'est pas en France, mais outre-mer, que se trouvait le corps de la sainte avant son transport miraculeux à Vèzelay : le poète est d'accord sur ce point essentiel avec le plus ancien document du culte de la Madeleine à Vézelay, le numéro 1 de M. L. Duchesne, texte dont l'auteur en est même à ignorer comment le transport a eu lieu. La deuxième place revient donc à la version de *Girart de Roussillon*, que M. L. Duchesne n'a pas classée; le n° 3 de M. L. Duchesne devient le n° 4 et doit être considéré comme une tentative faite pour fondre ensemble la légende que nous a conservée *Girart de Roussillon*, et qui peut fort bien s'être développée spontanément, avec celle à laquelle M. L. Duchesne

1. *Girart de Roussillon*, § 612. Plus exactement : « Et là ses serviteurs [Girard et Berte] lui font un monastère. »
2. *Ann. du Midi*, V, 12.

donne la seconde place dans l'ordre chronologique, celle dont M. Doncieux vient si ingénieusement de reconstituer un des facteurs.

Si M. P. Meyer place *Girart de Roussillon* dans la dépendance de la version 4, c'est que dans le poème figure à cinq reprises un personnage du nom de Bèdelon, au sujet duquel il écrit : « Ce nom a probablement été emprunté au récit de la translation, où *Badilon* est le moine chargé d'enlever subrepticement le corps de la sainte [1]. » Mais je ne vois rien qu'un vague rapport de nom entre le *Bèdelon* du poème, chevalier ou écuyer, sage conseiller de Girard, et le *Badilon* du nº 4, lequel est un moine de Vézelay. On ne peut rien édifier de solide là-dessus; aussi bien est-il inutile d'insister, puisque M. P. Meyer ne donne son rapprochement que comme « probable ». Il faut s'en tenir à ce qu'il dit, avec sa critique ordinaire, à la fin de son étude sur la vie latine de Girard de Roussillon : « Le poète a cru à la tradition d'après laquelle le corps de la sainte avait été transporté à Vézelay du temps de Girard, mais il ne s'ensuit pas que dès lors cette tradition ait été rédigée sous la forme où nous la possédons [2]. »

Le second passage de *Girart de Roussillon* qu'il nous faut examiner appartient à ce qu'on peut appeler « l'épisode du pèlerin. » Parmi les ouvriers qui travaillent à bâtir le monastère de la Madeleine à Vézelay, aucun n'y apporte plus d'ardeur qu'un pèlerin qui ne veut pas dire son nom, mais qu'on reconnaît bientôt pour un baron allemand du nom de Guintrant, parent et vassal de Girard, disparu depuis longtemps. Reconnu, Guintrant fait brièvement le récit de ses aventures :

« J'allai au Saint-Sépulcre. A notre retour, un mécréant me prit... J'y suis resté plus de quinze ans, sans pouvoir m'échapper, quand Dieu me livra les reliques de sa Madeleine. Celui qui fit sortir Jonas du ventre de la baleine me choisit pour délivrer sa Madeleine. C'est pour cela que je suis son serf et travaille pour elle [3]. »

1. *Girart de Roussillon*, p. 288, note 2.
2. *Romania*, VII, 235.
3. *Girart de Roussillon*, §§ 666-667.

M. P. Meyer remarque en note : « Selon un passage qu'on a pu lire au paragraphe 612, le corps de sainte Marie-Madeleine aurait été rapporté d'outre-mer, des terres païennes; mais il n'a pas été dit jusqu'ici que le corps eût été rapporté par Guintrant. »

L'incohérence relevée par M. P. Meyer n'existe qu'autant qu'on accepte sa traduction. Le texte doit manifestement être compris d'une autre façon. Voici la teneur des quelques vers qui importent au sens, d'après le manuscrit d'Oxford, sur lequel se fonde en général la traduction de M. P. Meyer :

Mais de quinze ans i fui, n'en poi tornar,
Quant Deus sa Magdalaine me fist liurar.
Cel qui getat Jonas de la balaine
Me tramest deliurar sa Magdalaine :
Por aiço sui sos sers e faz sa paine[1].

Je n'hésite pas à traduire ainsi : « Plus de quinze ans j'y fus, je n'en pus revenir, quand Dieu me fit délivrer par sa Madeleine. Celui qui jeta Jonas hors de la baleine envoya sa Madeleine me délivrer : c'est pour cela que je suis son serf et que je fais son labeur. » Le passage n'a donc rien à voir avec la translation des reliques[2]. Sur cette translation, l'auteur de *Girart de Roussillon* a dit tout ce qu'il avait à nous dire dans la tirade 612.

A. T.

1. Vers 9860 et suiv. de l'édition Fœrster.

2. Il suffit de rappeler à propos de ce passage que sainte Madeleine faisait depuis peu concurrence à saint Léonard pour la délivrance des prisonniers. « La sainte était invoquée particulièrement par les prisonniers dont elle brisait les chaînes et les carcans... » (L. Duchesne, dans *Ann. du Midi*, V, 8.)

IV.

LES DUPUY, DU ROUERGUE, ET LEUR COLLECTION DE MANUSCRITS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Les *Annales du Midi* (VI, 191 et suiv.) viennent de rappeler l'attention sur un ancien catalogue de livres manuscrits, rédigé au dix-septième siècle et publié par M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1889, p. 158. Cet inventaire, qui nous révèle l'existence d'une précieuse collection, ne porte pas malheureusement la signature de celui qui l'a dressé et qui était en même temps le propriétaire des manuscrits. Aussi devient-il indispensable de découvrir le nom et la patrie de ce personnage, si l'on veut rendre au document toute sa valeur historique.

On connaît déjà l'heureux résultat des recherches que MM. Suchier et A. Thomas ont faites à ce sujet, recherches qui leur ont permis de montrer que l'auteur de l'inventaire ne saurait être qu'un fils de Guy de Maynial, de Toulouse, ou un fils de Dupuy ou Du Puy, juge de Saint Sernin, en Rouergue. Le problème primitif ayant été ainsi singulièrement simplifié, il devient facile aujourd'hui d'utiliser quelques autres renseignements qui peuvent conduire, croyons-nous, à une solution très probablement définitive.

La famille Dupuy, de Saint-Sernin (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Affrique [Aveyron]), n'est pas inconnue des généalogistes du Rouergue. Le principal d'entre eux, M. de Barrau[1], lui a consacré un article qui, tout en confirmant les notions recueillies par M. Thomas, permet de les compléter sur quelques points. Nous y voyons que Guillaume Dupuy, juge royal de Saint-Sernin, testa en 1595, et eut pour successeur, dans la même charge, Jean Dupuy, qui épousa Perrette d'Ardenne ou Dardenne, en 1593[2], fit hommage à

1. *Documents histor. et généalog. sur les familles du Rouergue*, II, 151.
2. *Dardenne* est l'orthographe de de Barrau (ouvr. cité, IV, 46).

Marguerite de Valois, comtesse de Rouergue, en 1607, et testa en 1621. De Barrau ne nous dit pas quel fut le fils de Jean, mais il y a tout lieu de croire que ce fut Pierre Dupuy, car, en 1646, il indique, comme représentant la même famille, François Dupuy, « fils de Pierre Dupuy », seigneur de Rebourguil, lequel se maria sous cette date avec Marthe de Goudon. On va voir d'ailleurs que Pierre Dupuy exerçait lui-même, en 1647, l'office de juge royal de Saint-Sernin, et cette situation s'explique fort bien si l'on admet qu'il avait pour père Jean Dupuy, qui en ce cas avait dû, en effet, lui transmettre un office qui était héréditaire dans la famille.

Nous sommes à peu près persuadé que c'est bien ce Pierre Dupuy qui a possédé et catalogué la bibliothèque de manuscrits dont nous avons parlé un peu plus haut.

D'abord, il est incontestable que, comme le fait l'auteur du catalogue, il pouvait se dire exactement le petit-fils de Marguerite de Chalvet, puisqu'il avait pour mère Perrette d'Ardenne, fille de Marguerite[1].

Résidant à Saint-Sernin, localité située à peu près entre Toulouse et Rodez, Pierre Dupuy avait dû certainement visiter plusieurs fois ces deux villes principales de la région, et, de ce côté encore, rien n'empêche de l'identifier avec le rédacteur de l'inventaire, qui déclare, en effet, avoir vu à Toulouse et à Rodez les manuscrits contenant les œuvres du célèbre dominicain Bernard Gui.

On peut remarquer également que le catalogue signale, sous le nº 36, un manuscrit qui avait appartenu à un seigneur de Roquefeuil. Or, comme l'on sait que les domaines des Roquefeuil s'étendaient principalement dans la partie sud du Rouergue[2], il en résulte que Saint-Sernin se trouvait placé au voisinage de ces mêmes domaines, et l'on comprend dès lors que Pierre Dupuy ait eu naturellement l'occasion de recueillir un manuscrit provenant de cette famille illustre et qu'il ait tenu en même temps à le conserver avec soin.

1. Voyez les *Annales du Midi*, VI, 194; et de Barrau, ouvrage cité, II, 151 et IV, 46.

2. De Barrau, même ouvrage, I, 278, 673 et suiv.; III, 774.

Il semble plus difficile au premier abord de justifier la présence dans la bibliothèque de Dupuy des volumes contenant des copies ou des extraits des cartulaires des comtes de Toulouse[1]. Cependant le fait ne paraît plus aussi surprenant si l'on veut bien se rappeler que, au temps de Catel, c'est encore dans le sud du Rouergue, à Millau, que se trouvait l'un de ces registres, c'est-à-dire le cartulaire du comte Alfonse[2]. Mais il y a une autre circonstance qui explique encore mieux l'origine des copies en question. Un document nous apprend, en effet, qu'en 1647 le cartulaire original d'Alfonse de Poitiers, après avoir quitté Millau, soit en passant à un autre maître, soit en suivant son propriétaire dans un changement de résidence, était alors conservé par un habitant de la commune même de Saint-Sernin, et que notre juge l'avait eu positivement à sa disposition pour délivrer et légaliser la transcription de l'une de ses pièces[3]. Cette nouvelle constatation s'ajoutant à tout ce que nous savons déjà de Pierre Dupuy, non

1. Nos 42 et 43 du catalogue.

2. Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 533; *Hist. génér. de Languedoc*, édit. Privat, VII, 274.

3. *Lettres inédites de Philippe le Bel*, publiées par M. Ad. Baudouin. A la page 219, l'auteur donne la copie d'une lettre du comte Alphonse, relative à certain hommage qui était dû par ce prince à l'évêque de Toulouse. Cette copie, destinée sans doute à défendre les droits des successeurs de l'évêque, est suivie d'une attestation ainsi formulée : « Pierre Dupuy, conseiller du Roy nostre sire et juge pour Sa Majesté en la ville de Saint-Sernin-en-Rouergue, à tous que besoin sera savoir faisons et attestons la copie cy dessus escripte avoir esté de mot à mot tirée d'un ancien cartulaire manuscript sur parchemin, de lettre fort vieille et ancienne, et sans aucun soupçon de fraude ny supposition ; contenant ledict cartulaire plusieurs donnations d'Alphonse, comte de Poictiers et de Tolose, et de Jeanne de Tolose, sa femme, et diverses transactions par lesdicts mariés faictes avec plusieurs habitans de la comté de Tolose; lequel cartulaire, messire George Gralhenc, prestre et vicaire perpétuel en l'esglise de Montels (dans la commune de Saint-Sernin), au présent diocèse de Vabres, comme gardien dudict cartulaire, nous a exhibé, et après deüe collation d'icelluy faicte en nostre présance d'avec ladicte copie, retiré. En foy de quoy nous avons faict expédier les présantes, et à icelles, signées de nostre main, faict apposer le scel royal de nostre cour. Audict Saint-Sernin, le neufviesme jour du mois de mars mil six cens quarante sept. Dupuy, juge (signé). De mandement dud. sieur juge : Dumas, greffier (signé).

seulement il n'y a plus à s'étonner de retrouver en ses mains une copie de ce cartulaire, mais il ne nous semble guère permis de garder encore des doutes sur l'identité de ce personnage avec l'auteur du catalogue.

Quant à ce qui est du cartulaire des Raymond, et bien qu'aucun texte ne nous signale sa présence à Saint-Sernin, on conviendra néanmoins qu'il y a, entre un document de ce genre et le cartulaire d'Alfonse, des rapports assez étroits pour qu'ils aient pu, d'une façon toute naturelle, se trouver associés dans un même sort. Ce n'est donc pas sans quelques motifs que l'on pourrait supposer que le même habitant de Saint-Sernin possédait à la fois les deux volumes, et que c'est là ce qui aurait permis à Pierre Dupuy de les consulter l'un et l'autre et d'en faire faire des transcriptions ou des extraits pour sa bibliothèque[1].

Pour revenir à l'acte de 1647, on pourra objecter sans doute qu'on n'y voit intervenir Pierre Dupuy qu'en sa qualité de juge, et que cette intervention ne saurait révéler chez ce magistrat des goûts de bibliophile et de lettré analogues à ceux que le catalogue permet d'attribuer à son rédacteur. Nous avouons volontiers que cet acte n'est pas en effet aussi explicite que nous le voudrions, et que, si nous soupçonnons que c'est surtout grâce à Dupuy et peut-être aussi grâce à une certaine notoriété de ses collections que l'on avait connu à Toulouse l'existence d'une pièce égarée dans le Rouergue, nous ne pouvons cependant rien affirmer à ce sujet. Mais voici un dernier renseignement qui, sous ce rapport, semble pouvoir suppléer en partie à l'insuffisance du document de 1647.

On sait que vers 1667 Colbert, sous l'inspiration des érudits parisiens, chargea le président Doat de rechercher et de copier, dans les dépôts d'archives du sud-ouest de la France,

1. Dans notre hypothèse, le registre porté à Saint-Sernin serait différent, bien entendu, du cartulaire de Raymond VII, conservé au Trésor des chartes, et aussi de l'exemplaire en parchemin qui était encore dans les archives du roi à Toulouse, en 1669. Peut-être était-ce l'une des deux copies que possède actuellement la Bibliothèque nationale. Cf. *Hist. génér. de Languedoc*, éd. Privat, VII, 272, 273.

les principales pièces qui pouvaient servir à l'histoire de cette région. Doat remplit sa mission en puisant à peu près exclusivement dans les archives du roi et dans celles des villes et des établissements religieux. Cependant il lui arriva quelquefois de transcrire des titres communiqués par des particuliers. Or, parmi ces titres, nous en trouvons deux qui furent copiés sur un cartulaire de l'abbaye de Bonne-Combe, appartenant précisément «au sieur Dupuy, juge de Saint-Sernin [1].» Que Doat ait eu connaissance de ces pièces d'une manière indirecte, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, que ce soit leur propriétaire lui-même qui les lui ait signalées, il faut toujours reconnaître que c'est à la bonne volonté et à l'obligeance de ce dernier qu'il en devait la communication. Ainsi donc le rôle du juge disparaît cette fois complètement, et le meilleur moyen de comprendre cette communication de Dupuy est encore d'admettre qu'elle est le fait d'un homme d'étude, aimant ou appré-

1. Bibliothèque nationale, collection Doat, vol 38, fol. 13, et vol 40, f. 294. -- Ces deux pièces, qui datent du treizième siècle, mentionnent Guillem de Postomy et concernent des localités situées aux environs de Saint-Sernin. A la copie de chacune d'elles est joint le certificat suivant ajouté par Doat : « Extrait et collationné d'un cartulaire de l'abbaye de Bonne-Combe, au diocèse de Rodez, qui est à présent en main du sieur Dupuy, juge de Saint-Sernin, au diocèse de Vabre, *à cause qu'il est possesseur des biens de Guillem de Postomi.* » L'indication contenue dans les mots que nous écrivons en italiques nous paraît suspecte, et il pourrait bien se faire qu'elle eût été fournie par Dupuy afin de légitimer la présence, parmi ses papiers, d'un registre qui légalement aurait dû se trouver plutôt dans les archives de Bonne-Combe.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que « le sieur Dupuy, juge de Saint-Sernin », ne soit le même que Pierre Dupuy, lequel, vers 1667, pouvait avoir tout au plus de soixante-dix à soixante-quinze ans. Il est très possible d'ailleurs que le père et le fils de ce juge aient contribué aussi a enrichir la collection de manuscrits de la famille, et c'est même pour tenir compte de cette hypothèse que nous avons inséré dans le titre de cet article le simple nom de Dupuy au lieu de celui de Pierre Dupuy.

On sait que Saint Sernin a vu naître le savant auteur des *Treize livres des Parlements de France*, B. de La Roche-Flavin (1552-1627). Ne serait-ce pas à ce compatriote que les Dupuy devaient, sinon une partie de leur bibliothèque, du moins leur goût pour les manuscrits ?

ciant les documents et les recherches historiques, et tel à peu près que devait être l'auteur du Catalogue.

Tels sont les divers arguments qui nous portent à considérer Pierre Dupuy comme le propriétaire de la bibliothèque et de l'inventaire en question et qui, à notre avis, doivent empêcher d'attribuer ces manuscrits soit à un fils de Guy de Maynial[1], soit à tout autre descendant de Marguerite de Chalvet[2].

Nous n'avons pu citer, il est vrai, aucun document qui vînt démontrer d'une manière décisive l'exactitude de notre opinion. Mais des recherches faites dans les lieux habités par les Dupuy seront probablement plus fructueuses. Avec un peu de persévérance, il sera sans doute possible de découvrir, par exemple, quelques actes dus à la main de Pierre Dupuy, et, en ce cas, il suffirait de comparer leur écriture et leur orthographe avec celles du catalogue pour achever de s'assurer si

1. Les généalogistes du Toulousain n'indiquent rien de précis sur le fils de Gui de Maynial; nous trouvons seulement que Gui, bourgeois de Toulouse, était capitoul et mourut en 1581 (Bremond, *Nobiliaire Toulousain*, II, 150 et suiv. De la Roque, *Armorial de la noblesse du Languedoc*, généralité de Toulouse, 242.)

Nous n'oublions pas que l'on s'est demandé si l'expression de *langue gasconne*, employée par le catalogue comme synonyme de provençal, n'autoriserait pas à voir dans ce catalogue l'œuvre du fils de Gui, habitant de Toulouse, plus tôt que celle de Dupuy. Il est vrai que Catel attribue tantôt au langage *toulousain* et tantôt au langage *gascon* des chroniques écrites en vieux languedocien, ce qui prouve qu'à Toulouse on était dans l'usage de confondre ces divers idiomes ; mais on s'explique sans difficulté que cet usage se soit répandu de là dans les régions environnantes, et que Dupuy, qui avait dû faire ses études de droit en cette ville, l'ait apporté dans le Rouergue.

2. Les autres descendants de cette dame ont été déjà indiqués dans les *Annales du Midi*, VI, 194. Dans sa note sur les Colonges, de Barrau (ouvrage cité, IV, 35) nous apprend, à son tour, que Jean, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue, avait épousé en 1567 Marguerite Dardenne, et que celle-ci était fille de Marguerite de Chalvet, nièce elle-même du célèbre président P. de Lizet. Mais il nous laisse ignorer quels furent les enfants de Jean de Colonges.

Nous n'avons rien pu recueillir sur Escarlhan, d'Albi, pas plus que sur l'avocat du Bruel, dont les enfants auraient été encore, de même que Pierre Dupuy, des petits-fils de Marguerite de Chalvet.

les deux personnages que nous identifions sont bien les mêmes ou s'il faut renoncer à les confondre.

En attendant les résultats que d'autres chercheurs pourront obtenir, il nous semble du moins que les considérations qui militent en faveur de notre thèse sont assez nombreuses et assez concordantes pour ne laisser que peu de place aux doutes et aux objections, et c'est ce qui nous fait espérer que les lecteurs qui s'intéressent au problème n'éprouveront pas trop de répugnance à adopter à leur tour les conclusions de cette note.

Edmond CABIÉ.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Castanier (Prosper). *Histoire de la Provence dans l'antiquité depuis les temps quaternaires jusqu'au cinquième siècle après Jésus-Christ.* Tome I. *La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au quatrième siècle avant l'ère chrétienne.* Paris et Marseille. Marpon et Flammarion, 1893. Un vol. in-8°, IX-295 pp. Carte.

L'ouvrage de M. Castanier est conçu dans des proportions très vastes et formera une introductlon importante à l'histoire de la Provence. A vrai dire, ce n'est que par un abus de langage que l'on peut parler de « Provence » aux époques antéhistoriques dont s'occupe l'auteur dans son premier volume. Il est assez arbitraire de prétendre écrire l'histoire d'une province française avant que la Gaule existât historiquement, et il y a d'autre part, quelque chose de peu scientifique, décrivant la région où a fleuri (?) la civilisation ligure, à n'en décrire que la moitié.

Prenons donc ce premier volume pour une introduction. Il est divisé en quatre chapitres : I. La période paléolithique ou de la pierre taillée et les Ibères en Provence. II. La période néolithique ou de la pierre polie et les Ligures en Provence. III. Les oppida ligures de la Provence. IV. L'âge du bronze et la colonisation phénicienne en Provence. — Le plan de composition des chapitres est très défectueux ; tous commencent par des considérations générales puisées dans des manuels ou des travaux d'ensemble, et se terminent par l'énumération des monuments de chaque âge connus en Provence. Cette étude analytique des sources aurait dû toujours, ce me semble, précéder les observations de synthèse

présentées d'abord par l'auteur. D'autre part, les informations historiques ne devraient pas être simplement juxtaposées, mais fondues avec les informations d'origine anthropologique. Le procédé de M. Castanier sent un peu trop le placage. On dirait que le cadre et les divisions ont été fournies par un manuel, et qu'on y a introduit ensuite les documents particuliers à la région. Je ne vois nullement la nécessité d'un chapitre spécial pour les *oppida* ligures dont la description aurait dû être rattachée à celle des autres monuments décrits dans le chapitre II.

Les exposés synthétiques de l'auteur me paraissent un peu vagues et assez déclamatoires. Ils ne sont pas d'ailleurs, au regard des juges compétents, sans taches. M. Salomon Reinach a écrit à leur sujet : « Tout ce que dit l'auteur sur l'époque paléolithique (p. 1-60) manque d'originalité et souvent même de précision ... . Les pages relatives à l'époque glaciaire et à la craniologie de l'époque quaternaire sont singulièrement insuffisantes. M. Castanier ne connaît même pas les découvertes de Spy, répète de vieilles erreurs sur l'absence de l'apophyse géni chez l'homme chelléen, parle du crâne de Canstadt sans se douter que l'époque en est incertaine. » (*Revue critique*, XXXVII, p. 87[1]).

M. Castanier fait reposer tout son système sur une hypothèse, acceptée il est vrai, par plusieurs savants : l'identification des races d'hommes préhistoriques avec les anciens peuples historiquement connus. Cette hypothèse génératrice est entourée de beaucoup d'autres, M. Castanier les *admet* trop facilement pour des certitudes. Parlant des sculptures du Val-d'Enfer près Saint-Dalmas-de-Tende, il essaye de les expliquer comme des traces d'un culte diabolique ancien, — culte attesté aussi selon lui par les dénominations plus ou moins sinistres de divers points du Val-d'Enfer[2] — et il écrit : « Ces dénominations proviennent

1. M. Castanier a cru devoir répliquer à ces critiques de M. Reinach et à quelques autres non moins justifiées relatives notamment à sa bibliographie. Sa réponse, qui ne répond nullement à l'article du critique, a paru, suivie d'une brève et dédaigneuse riposte, parfaitement méritée, dans la *Revue critique* (XXXVII, p. 194.)

2. Il serait peut-être bon de s'assurer des origines et de l'antiquité de la toponymie du Val-d'Enfer, afin de ne pas échafauder tout un système sur des noms empreints d'un fâcheux romantisme et qui sont peut-être dus à l'ingéniosité des touristes, à de mauvaises transcriptions sur les cartes de noms mal prononcés ou mal compris, ou à des corruptions de noms anciens.

d'une autre cause. Dans *l'antiquité la plus reculée*, ON AURAIT RENDU en ce lieu un culte à une divinité *terrible et tutélaire à la fois*. Commencé PEUT-ÊTRE à la fin des temps paléolithiques, CE CULTE A CONTINUÉ durant la période de la pierre polie et même pendant l'âge du bronze.

« La vue des grands murs de rochers polis et striés A DÛ FAIRE IMPRESSION sur les hommes primitifs arrivant dans ce vallon resserré ..... où ils firent CERTAINEMENT des chasses heureuses.

« Poussés par l'instinct du merveilleux ....., ils GRAVÈRENT les figures, etc. Le culte établi FUT SUIVI DURANT DE LONGS SIÈCLES.

« ..... A ce culte ON POURRAIT rattacher le respect superstitieux qu'éprouvent beaucoup de paysans à l'égard des *pierres de tonnerre* : ..... afin de conjurer quelque dieu mystérieux dont la tradition remonte SUREMENT aux âges préhistoriques. »

J'ai tenu à citer ce texte bizarre pour donner idée de la manière de M. Castanier. C'est une confusion perpétuelle entre *ce qui a pu exister* et *ce qui a existé*. Une autre hypothèse, non moins anticritique, c'est d'accepter comme *réel* tout ce que les auteurs grecs et latins, y compris les poètes, y compris Hésiode et Homère, disent des populations occidentales. Ces dires, qu'il est impossible de contrôler, ne doivent pas être acceptés et suivis dans leur détail.

Le même manque d'esprit critique se retrouve dans les énumérations analytiques des monuments préhistoriques de la Provence. Les études préhistoriques, dans le Midi peut-être plus qu'ailleurs, ont été longtemps livrées à d'honnêtes gens qui avaient plus de zèle que de critique et d'intelligence, et la recherche des monuments a été souvent faite dans des conditions fort peu scientifiques. Le premier soin de l'historien doit être d'opérer ce triage nécessaire dans une bibliographie encombrée de non-valeurs, et de rejeter résolument tous les matériaux dont l'origine est suspecte. Il ne paraît pas que M. Castanier ait fait ce travail préalable, fastidieux mais indispensable. Aussi aura-t-on toujours quelque scrupule à s'en rapporter aveuglément à des *autorités* dont la valeur historique restera aussi mal définie que celle des ouvrages qu'il cite.

Si donc l'ouvrage de M. Castanier est continué sur le plan d'après lequel a été écrit ce premier volume, il sera certainement un amas très considérable de faits, de citations de textes, d'opinions d'auteurs et de matériaux de tout genre utile pour

l'étude des origines historiques de la Provence. L'auteur a réuni avec beaucoup de patience tous les renseignements que lui fournissaient les innombrables et généralement très locales publications ayant trait à son sujet. Il a le mérite d'avoir joint à son volume un index géographique qui sera un guide très commode pour se débrouiller dans ce recueil de documents.

Léon G. PÉLISSIER.

René FAGE. — **Les États de la vicomté de Turenne.** Paris, Picard, 1894. 2 vol. in-8°, 324 et 313 pages. (Tirés à part du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.*)

Sans vouloir rien exagérer, je ne crains pas de dire que M. Fage a découvert les États de la vicomté de Turenne. Cette bonne fortune me remet en mémoire celle de M. de Malafosse retrouvant dans les montagnes du Gévaudan ce Montpellier-le-Vieux que connaissaient seuls les pâtres des environs. Il n'y avait sûrement pas, avant la publication qui nous occupe, plus de quatre ou cinq personnes qui pussent parler en connaissance de cause des États de la vicomté de Turenne. Ni les historiens de nos anciennes assemblées provinciales, ni les dictionnaires historiques n'en signalaient même l'existence. La notion en était comme perdue.

Nés vraisemblablement au cours du treizième siècle, ces États, comme tant d'autres, ont fonctionné obscurément pendant deux siècles, si obscurément que M. Fage n'a pu retrouver la trace positive d'une seule session avant le milieu du quinzième siècle, ni présenter sur la question de leurs origines autre chose que des conjectures d'ailleurs peu admissibles. C'est seulement en 1469 qu'ils entrent réellement dans l'histoire. Les documents deviennent si nombreux à partir de 1576 que l'auteur a pu composer tout son second volume de ceux qu'il a tirés des Archives nationales (fonds de Bouillon) et des collections de quelques amateurs limousins [1].

1. Ces documents avaient déjà paru dans les *Archives historiques du Limousin* (t. IV et V) Le lecteur de M. Fage sera bien aise de les avoir sous la main.

Avant 1469, les États des deux parties, limousine et quercinoise, de la vicomté, se réunissaient en assemblées plénières. De 1469 à 1738, date de leur disparition, ils se réunissent séparément, sauf quelques rares exceptions. Il en résulte une certaine inégalité dans le nombre de leurs sessions, puisqu'on en compte soixante-dix-neuf pour la partie limousine et seulement quarante-huit pour la partie quercinoise. Primitivement, les trois ordres étaient représentés dans ces assemblées, mais vers 1550 le clergé en est écarté et les nobles n'y délèguent plus qu'un seul membre qu'on appelle le syndic général de la noblesse. Dès lors les États ne se composent plus que des consuls ou syndics des villes, qui conservent le droit de voter l'impôt et de le répartir, sans parler de mainte autre attribution politique, législative ou administrative. Ils ne s'assemblent toutefois que sur la convocation du vicomte et sous sa présidence ou celle d'un commissaire choisi par lui.

Voilà en gros ce que nous apprend M. Fage, qui a ainsi ajouté à l'histoire des institutions de l'ancienne France un important paragraphe. C'est là un premier mérite. Ce paragraphe, il l'a traité fort convenablement, avec une intelligence du sujet, un souci de la composition, une habileté de mise en œuvre qui lui font honneur. Second mérite qui n'est point non plus si commun. Aussi pour faire notre métier de critique et découvrir quelques faiblesses dans cet ouvrage, sommes-nous obligé de nous en prendre aux détails et de nous arrêter aux minuties.

Ainsi je trouve un peu singulières les préoccupations de l'auteur (p. 39) à l'endroit du pouvoir des premiers vicomtes de Turenne en matière de finances. Au dixième et même au onzième siècle les questions qu'il pose n'existent pour ainsi dire pas. Il eût donc mieux valu ne point les soulever.

Les États de Turenne ont été, nous dit-on (p. 9), « la dernière manifestation de décentralisation administrative et financière de la France monarchique. » Il me semble qu'ici l'expression a faussé la pensée de l'historien, qui veut dire apparemment que les États de la vicomté de Turenne ont été l'une des dernières manifestations qu'ait tolérées la France monarchique des libres institutions provinciales léguées par le moyen âge. Sous cette forme la remarque est juste et d'autant plus opportune que dans l'ouest et le centre de la France les états provinciaux étaient tombés en désuétude depuis la fin du seizième siècle.

Pourquoi supposer (p. 180) que Justel († 1649) a collaboré à la seconde édition des *Privilèges du viscontè de Turenne*, qui est de 1658? C'est bien plutôt dans celle de 1640 qu'il faut reconnaître l'inspiration du savant historiographe de la maison de Turenne.

Après avoir constaté que le clergé et la noblesse furent l'un après l'autre écartés des Etats, il y avait une remarque à faire, que je cherche vainement sous la plume de l'auteur. C'est que, de ce jour-là, les Etats de la vicomté cessèrent de mériter ce nom, puisqu'un seul des trois ordres y était directement représenté. Ils ne formaient plus qu'une sorte de grande municipalité cantonale, dans le genre de celles qu'institua la Révolution; bien différentes par conséquent des assemblées du quinzième siècle, où clercs, nobles et bourgeois se coudoyaient et délibéraient en commun. Dans leur dernière forme les soi-disant Etats de la vicomté de Turenne présentent donc un caractère qui ne se retrouve, à notre escient, dans aucune des assemblées similaires de l'ancienne France. Il eût été bon de le constater.

M. Fage a négligé également, mais le reproche est moins grave, de nous renseigner sur la physionomie de ces Etats en tant qu'assemblées délibérantes. Ou je me trompe fort, ou ces syndics des villes de Beaulieu, Argentat, Turenne, Servières, Martel, Saint-Céré et Gagnac valaient ce que pouvaient valoir à cette époque les notables de toutes petites villes, dans une région qui ne brillait ni par l'aisance, ni par l'instruction : un peu plus que les ouvriers endimanchés qui peuplent aujourd'hui les conseils municipaux de ces mêmes villes, un peu moins peut-être que les commerçants et les petits propriétaires des conseils d'arrondissement de Brive et de Gourdon. Certes, ces sortes de comparaisons pèchent toujours par quelque côté; elles ont pourtant le mérite de mettre quelque lumière dans l'esprit.

De même qu'aujourd'hui les médecins, les pharmaciens et les notaires rehaussent un peu les conseils d'arrondissement, de même, au dix-septième siècle, les Etats de la vicomté de Turenne trouvaient quelque lustre par la présence au milieu d'eux, à titre de syndics de la noblesse, ou de commissaires du vicomte, d'un certain nombre de personnages que M. Fage nomme, mais sur lesquels il eût été profitable d'arrêter quelque peu notre attention. Tel Gédéon de Vassinhac, qui fut gouverneur du grand Turenne; MM. de Meynard, de Pesteils, de la Batut qui remplissaient les principales charges de la vicomté et apparte-

naient à la petite noblesse de la région. Quelques détails sur chacun d'eux n'eussent pas été de trop.

En terminant ce compte rendu dont les critiques sont si légères, nous féliciterons M. Fage d'avoir donné à son livre l'introduction qui lui aurait manqué s'il ne nous avait point dit ce qu'était la vicomté de Turenne, de quels éléments territoriaux elle se composait, quelles vicissitudes elle a traversées et comment les grandes libertés féodales dont elle jouissait ont pu s'allier avec quelques libertés provinciales. Aucun livre d'histoire n'a jusqu'ici si bien caractérisé ce grand fief, l'un des plus intéressants, à coup sûr, de tous ceux qui sont sortis de l'ancien *pagus* limousin.

Alfred Leroux.

Le P. Marcellin Fornier. — **Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes et particulière de leur métropolitaine Ambrun, chronographique et meslée de la seculière avec l'ecclésiastique;** divisée en cinq parties, fort abondantes en diverses belles curiositéz, publiée par l'abbé Paul Guillaume. Tome II, un vol. in-8° de 779 pages. Paris, Champion, 1890; tome III, continuation par Raymond Juvénis et Antoine Albert. Un vol. in-8° de 559+176 pages. Paris, Champion, 1892.

Les deux volumes[1] dans lesquels M. Guillaume espérait faire tenir toute l'œuvre du P. Fornier, « véritable créateur des Annales Embrunaises », n'ont pas été suffisants; le second contient toute la suite de l'histoire proprement dite de Fornier (p. 1-673), la cinquième partie coupée en *siècles* et en *sections*, d'après les gouvernements archiépiscopaux, jusqu'en 1642, où Fornier a mis « *le feste au bâtiment..... duquel je ne deviens et ne veux estre nommé rien plus qu'un fort inhabile artisan* », pendant la prélature du bienfaisant Guillaume d'Hugues. L'histoire des archevêques d'Embrun, si détaillée qu'on l'imagine et si prolixe qu'on suppose l'auteur, ne remplit pas à elle seule ce gros volume.

1. Il a été rendu compte du tome I dans les *Annales du Midi* (tome III, p. 262).

Fornier y a intercalé, — en suivant l'ordre chronologique, malheureusement, — toute l'histoire municipale d'Embrun et divers épisodes intéressants de l'histoire régionale. Il faut signaler aux historiens les querelles d'Embrun et de son archevêque (1253) Barthélemy de Suse (p. 21-23), le rôle de Guillaume de Mandagot sous Clément V (p. 111), la persécution des Vaudois en 1344-1353 (p. 175-214), l'invasion des Routiers ou Provençaux (1368) (p. 228-236), le rôle de Jacques Gélu au concile de Constance (1414 et années suivantes) (p. 288-295) et dans la politique générale. Ses mémoires composés en faveur de Jeanne d'Arc, son influence auprès de Charles VII et de la reine Yolande (p. 295-313), la persécution des Vaudois sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1487-1498) (p. 409-465), le caractère et le rôle politique de François de Tournon (1518-1526) (p. 455-509), les guerres de religion dans l'Embrunais (p. 509-596) au seizième siècle. M. Guillaume a enrichi le texte de son auteur d'une grande quantité de notes qui contiennent une bibliographie presque complète de l'histoire de cette région. Le tome II contient encore (p. 675-746) un autre écrit de Fornier, le *Recueil des plus illustres miracles arrivés par l'intercession de Notre-Dame d'Embrun*, qui n'a pas un caractère historique.

Le troisième volume, que M. Guillaume s'excuse d'imposer en supplément à ses lecteurs, n'est pas le moins intéressant des trois et sera peut-être plus utile encore. Il comprend : 1° la *continuation* de l'histoire générale des Alpes par Raymond Juvénis, procureur du roi au bailliage de Gap, continuation qui s'étend de 1643 à 1680 (p. 1-94) ; 2° la *continuation* par le curé de Seyne, Antoine Albert, de 1680 à 1785, interrompue au milieu de l'épiscopat de Pierre Louis de Leyssin, dernier archevêque et prince d'Embrun (p. 95-148) ; 3° une étude de M. Guillaume, intitulée (dans la table analytique seulement) *les derniers jours de l'archevêché d'Embrun*, composée surtout d'extraits de documents des archives des Hautes-Alpes (p. 149-170). Puis commence un copieux et précieux appendice qui débute par une lettre du P. Charrier sur la vie et les travaux du P. Marcellin Fornier, la dédicace des *Annales ecclésiastiques* (1645) et un *avertissement au lecteur* de Fornier (1645) (p. 173-180) (n° 1 des documents) ; une série de cinquante-trois documents publiés intégralement et annotés, allant de 677-78 à 1600 (nos 2-54) (p. 180-471) ; de nombreux et intéressants documents relatifs à l'église cathédrale

Notre-Dame d'Embrun; d'autres documents, relatifs principalement au jansénisme, aux usages du chapitre d'Embrun, à l'histoire de l'archevêché pendant la Révolution (p. 472-558); un petit glossaire de divers mots hors d'usage employés dans ces documents (p. 559). Les pages paginées à l'astérisque renferment une liste chronologique des archevêques d'Embrun, une liste alphabétique des chanoines d'Embrun, des listes chronologiques des vicaires généraux et officiaux, — doyens et prévôts, — archiprêtres et archidiacres, — sacristes, — chantres, précenteurs et capiscols (p. 1*-32*); l'inventaire des archives du chapitre d'Embrun en 1790-91 (p. 33*-71*); les procès-verbaux des séances des administrateurs du district d'Embrun (1794-95) (p. 72*-76*) et enfin une table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de choses remarquables, qui a près de cent pages (p. 77*-168*) à deux colonnes. Cette table facilitera singulièrement les recherches dans cet ouvrage, auquel les études sur l'histoire de Provence devront dorénavant être toujours redevables par quelque endroit.

éon G. Pélissier.

Charles Lenthéric. — **Du Saint-Gothard à la mer. — Le Rhône. — Histoire d'un fleuve.** — 2 vol. in-8° de VIII-557 et 585 pp., avec 17 plans et cartes. Paris, Plon, 1892.

La tentative de M. Lenthéric d'écrire l'histoire d'un fleuve, en choisissant pour objet de son étude l'un des plus puissants et en quelque sorte l'un des plus humains, n'avait jamais été faite avant lui. Je n'oserais dire qu'il l'ait parfaitement réussie et qu'il ait donné un portrait définitif de son héros. Il en a, à tout le moins, réuni plusieurs des éléments essentiels.

Sa compétence spéciale d'ingénieur des ponts et chaussées lui donne une très grande autorité dans les questions d'hydrographie et de géographie physique que présentait son sujet. Les pages sur l'ancien glacier préhistorique du Rhône et le glacier actuel (chap. I), la description du cours du fleuve, scindée et dispersée malheureusement, Rhône alpestre (I, pp. 143-187), de Genève à Lyon (pp. 312-345, *passim*), le confluent du Rhône et de la Saône, le Rhône jusqu'à Avignon (II, pp. 1-99, *passim*) est bonne, mais elle est encombrée de détails parasites ou mal distribués. Le chapitre sur le lac Léman est un des plus remarquables. Le chapitre

sur le mont Ventoux et la fontaine de Vaucluse (II, pp. 174-248) est excellent, mais il se termine par quelques pages sur Pétrarque et Laure qui feront de la peine à Pierre de Nolhac. Dans le chapitre IX, sur *la région d'Arles*, dans le chapitre X sur *les Embouchures et le Delta* (pp 365-432 et 432-498), l'auteur reprend ses travaux antérieurs. — Il est très fâcheux que M. C. L. n'ait pas réuni en un chapitre spécial tous les renseignements qu'il a semés un peu partout sur les améliorations exécutées ou projetées du Rhône et de son bassin : *correction* du Rhône et des torrents latéraux dans le Valais, résultats obtenus par l'endiguement du Rhône, discussions entre les États de Vaud et de Genève relativement à la surélévation des eaux du Léman, établissement hydraulique de Bellegarde, utilisation industrielle de la vallée du Gier, ponts de la Durance (Lourmarin, Mirabeau, Mallemort), du Rhône, de l'Isère, du Roubion, du Gardon (Saint-Nicolas-de-Campagnac), le système insulo-rhodanien d'Avignon, le delta, et enfin la question toujours passionnante de la régularisation du Rhône et de son utilisation comme fleuve agricole ou comme fleuve navigable.

L'histoire du Rhône entraîne nécessairement celle de sa vallée, de son bassin, des villes qu'il arrose. Ici, M. Lenthéric s'est trop souvenu qu'il est archéologue et ne s'est pas suffisamment préoccupé d'être historien. Son livre devrait porter un sous-titre : Histoire du Rhône dans l'antiquité. Il n'aborde que rarement et brièvement — et il faut le reconnaître, avec peu de succès, — l'histoire médiévale et moderne du Rhône. Par contre, il a étudié de près les voies antiques de la région du Rhône (I, pp. 56-142, bon résumé des innombrables monographies parues sur la question) : le Valais à l'époque romaine, Lyon (I, pp. 345-484); Vienne, l'Allobrogie et la province viennoise (II, pp. 1-65); la vallée de Lyon à Avignon à l'époque romaine (II, pp. 99-132); Arles (II, pp. 365-432). Les vingt notes ou pièces justificatives du premier volume, une sur cinq dans le second, sont relatives à des questions d'histoire gallo-romaine.. — Le moyen âge est sacrifié. Il en est à peine question pour les villes du Valais, pour Saint-Maurice-d'Agaune, pour Sion, si curieuses cependant. Les pages sur Genève (pp. 288-311) sont sacrifiées. Sur Lyon, l'auteur écrit : « Notre intention n'est pas de suivre ici les transformations de Lyon à travers les siècles » (p. 484); et de fait il se borne à citer quelques pages « très finement étudiées » quoiqu'elles soient

une « esquisse » de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine. Il ne dit rien de l'invasion sarrasine dans la vallée du Rhône, où cependant Orange et les Aliscamps devaient fixer son attention sur cette question. Avignon seule a été étudiée par lui pour la période médiévale, un peu trop exclusivement peut-être d'après le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, mais d'une façon très pittoresque si elle n'est pas toujours exacte.

Le plus grave défaut de M. Lenthéric, c'est de ne pas savoir se renfermer dans son sujet. Tout lui est prétexte à digressions, et ces digressions ne sont trop souvent que des résumés de lectures plus ou moins digérées et parfois faites un peu hâtivement. A propos des routes de la vallée du Rhône, il étudie tous les *Itinéraires;* à propos de Vaucluse, il parle des relations souterraines du Danube et de l'Aach; à propos de *l'absence* de marées dans le lac de Genève, il donne toute une théorie de la marée avec des détails techniques; à propos de Vaucluse, il étudie l'amour platonique et chevaleresque; à propos du delta, il compare tous les deltas connus, notamment celui du Nil et celui du Pô, au nôtre. — A propos des Saintes Maries et de la légende, il est fâcheux qu'il ait ignoré les plus récents travaux de M. l'abbé Duchesne, qui tranchent, autant que faire se peut, la redoutable question de l'apostolicité directe de la Gaule. La bibliographie de M. Ch. Lenthéric n'est pas toujours très bien renseignée. Il est singulier de parler de Pétrarque d'après de Sade et Mézières, sans citer les historiens contemporains de la littérature italienne et surtout *Pétrarque et l'humanisme*, de M. de Nolhac[1]. Il est singulier de conserver la traduction du discours de Claude donnée dans la collection Panckoucke.

Malgré la difficulté de lecture qui provient de ces intéressantes digressions, malgré ses trop visibles lacunes, bien que les renvois de la table aux pages du livre soient trop peu nombreux, malgré le manque d'un index alphabétique, le livre de M. Lentéric n'en sera pas moins un précieux instrument de travail.

Léon-G. Pélissier.

1. Fait singulier : à propos de la légion thébéenne, M. Lenthéric ne cite pas l'ouvrage de M. Bernard de Montmélian, *Saint Maurice et la légion thébéenne*. Or, cet ouvrage est annoncé sur la couverture de son tome I, en vente à la même librairie. Ce tour pris par un éditeur pour signaler une lacune bibliographique de l'auteur qu'il imprime est vraiment ingénieux, — ou bien le hasard a été cruellement ironique!

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes, 1893, tome VI[1].

Bulletin 50 (juillet-septembre 1893). — P. 117-132. F. Arnaud. L'Instruction publique à Barcelonnette (*suite*). 2e Partie : l'École normale. [Suite, Bull. 51, p. 193-206. Bonne notice statistique.] — P. 147-158. Charles de Ribbe. Une famille provençale au quinzième siècle : les Guiran la Brillanne. [*Suite*; *fin*, bull. 51, p. 235-248. L'auteur signale, dans un acte du 1er août 1448, une vente d'esclave par P. Guiran, et rappelle quelques faits analogues. Il y en a un très grand nombre dans les actes recueillis dans la collection Mortreuil (Paris, Bibl. Nationale), et l'esclavage était un usage courant sur toutes les côtes chrétiennes de la Méditerranée depuis Perpignan (cf. le beau travail de Brutails) jusqu'à Naples.] — P. 159-172. J. du Teil. Le livre de raison de noble Honoré du Teil. Appendice. Notice sur H. du Teil (1541-1586). [*Fin*. Grand nombre d'informations généalogiques.] P. 173-181. Z. Isnard. Les commandeurs et les baillis de Manosque. (Fin, p. 207-216.) [Liste tirée des archives de Manosque, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône et extraite du Livre des Privilèges de Manosque, publié par Z. Isnard et Chabaneau.] — P. 182-184. V. Lieutaud. La garnison et les gouverneurs de Sisteron. [Publie un acte de 5 juillet 1706, attestant que la communauté a fourni pour la garde de la citadelle quarante hommes armés payés par elle 3,650 livres par an; en note, liste très incomplète des gouverneurs de Sisteron. Note virulente sur « *l'estropiature* » de l'or-

1. Le tome VI a commencé avec le bulletin no 48 (janvier-mars 1893).

thographe des noms de lieu « grâce à la tourbe des fonctionnaires de tout genre qui, chaque jour, écrit en dépit du bon sens, de la science et de la tradition. »] — P. 185-189. Notice biographique sur M. de Salvé-Villedieu (1815-1893) l'un des fondateurs de l'*Association philotechnique*, organisateur du collège de Galata Seraï.

Bulletin 51 (octobre-décembre 1893). — P. 227-234. Notice sur François Tavan, berger astrologue et sorcier, [et sur son très singulier « *le gran Almanac des Alpes. Predisions du tan pour l'année* 1874 », resté inédit et orné de cette épigraphe :

Du froi et du soleil
A minuit cet mon reveil.
Du mouvement des astres
La nature cé ma carte.

Cet Almanach, dont la notice donne d'abondants extraits, est un document curieux pour l'histoire des superstitions populaires.] — Le reste du bulletin est rempli par des suites, cf. *bulletin* 50.

Bouches-du-Rhône.

I. *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.* 73e *Séance publique.* Un vol. in-8°, 63 pages. Aix, Garcin et Didier, 1893.

[Contient entre autres choses un discours de M. Soubrat, président de l'Académie, intitulé *Un monument à Vauvenargues* et demandant l'installation sur la place des Facultés de la statue du moraliste sculptée par Pontier.]

II. *Mémoires de l'Académie... d'Aix.* Tome XV, 1893. Un vol. in-8°, 395 pages. Garcin et Didier, Aix, 1893.

P. 3-72. Tamizey de Larroque. Les correspondants de Peiresc. XV. Boniface Borrilly. Lettres inédites écrites d'Aix à Peiresc [Notice biographique sur B. B., une des gloires du notariat provençal; cinq lettres; inventaire du cabinet de feu monsieur l'abbé de Bourrily d'Aix en Provence, consistant en anciennes médailles tant en or qu'en argent, en médailles modernes et monnoyes, statues, vases, urnes, pierres gravées, tableaux et plusieurs choses naturelles et artificielles (à citer parmi les objets divers : les *congélations de mer, un chat marin, deux mains de sirenne,* la teste *d'un diable de mer,* etc) Parmi les tableaux figure une *sainte Cécile* de Léonard d'Aluin. M. Tamizey se demande s'il ne faut

pas lire Léonard Limousin, le peintre émailleur? Je croirais plus volontiers qu'il faut lire une sainte Cécile de Luini, élève de Léonard (Luini da Leonardo, devenu par renversement et traduction Léonard d'Aluin); en appendice, M. Tamizey publie quelques fragments du recueil de Bourrily : *Le Baudrier du sacre de Louis le Juste.*] — P. 88-173. Jules de Séranon. Le contre-amiral de Richery et sa famille, étude biographique [d'un intérêt général pour l'histoire de la Révolution en Provence et pour celle des guerres maritimes de la République. Richery naquit le 12 sept. 1757, fit la guerre d'Amérique comme enseigne, la campagne des Antilles sous le bailli de Suffren, celle des Indes, et revint en France au début de la Révolution. Après avoir essayé de l'émigration, il rentra à Paris le 18 février 1792, fut renommé lieutenant de vaisseau, et, après le naufrage du *Vengeur,* reçut le commandement du *Montagnard* (puis *Démocrate*, puis *Jupiter*), fut mis, en 1795, à la tête de la croisière des Açores; le 17 février 1796, il fut nommé contre amiral; le Directoire voulut lui confier le commandement d'une expédition dans l'Inde. Il mourut à Eoulx (Basses-Alpes), le 23 décembre 1798 Des pièces justificatives sont jointes à cette intéressante étude.] — P. 175-345. F. Belin. Histoire de l'ancienne Université de Provence ou de la fameuse Université d'Aix (de 1400 à 1793). [Travail très supérieur à celui du Dr Chavernac sur la même question et digne d'un vrai savant. La première partie s'étend jusqu'en 1557, date de son organisation définitive, la *Faculté des arts* restant à part de l'Université.] — P. 347-362. M de Salve-Villedieu. Création du lycée de Galata Seraï à Constantinople sous les auspices du Gouvernement français. [Intéressant chapitre de l'histoire de l'influence française en Orient.] — P. 363-393. Alexandre Mouttet. La Saint-Huberty à Aix. [Piquante étude sur la célèbre cantatrice et son séjour à Aix, où elle vient chez la famille Grégoire, dont tous les membres étaient par quelque côté artistes]

III. *Revue de Marseille et de Provence*, 1892.

1892, juillet-décembre. P. 221-237. Jules Louche. Marseille et ses habitants à la veille de la Révolution. (*Suite*, pp. 314-332.) Tableau historique intéressant : légèreté des mœurs; l'intendant Latour, le marquis de Sade; la prostitution à Marseille; citations de quelques plaquettes très rares; importance de la Loge de Philarètes, où figurent quelques prêtres, Ouvière, Montfalcon. (Ce que dit l'auteur du rôle de la maçonnerie dans la Révolution et dans la « conjuration d'Orléans », sur l'autorité (?) du député marseillais Blanc Gilli est faux ou tout au moins exagéré); la Société des Treize (qui peut-être a inspiré Balzac); dévelop-

pements, — dont la moralité ne diminue pas la vulgarité, — sur la vie de famille dans la bourgeoisie et dans l'aristocratie patriarcale; fêtes populaires, bals de village : la *Santo Crus* et la *Bello maio*; traditions ocales.] — P. 238-255. Extraits d'un dictionnaire d'archéologie locale. [*Suite*, p. 309-313; art. *chant*, intéressant au point de vue de la technique; *clocher* (*à suivre*)]. — P. 258-304. G. Philippon. La Provence sous Charles I[er]. (*Suite*.) [Il est bien difficile de suivre une étude dont les fragments, d'ailleurs peu liés l'un à l'autre, sont publiés à d'aussi longs intervalles Chap. IX, Marseille et ses rapports avec le roi de Castille en 1256; notes peu utiles. A quoi sert, p. 271, note 2 (qui renvoie à p. 257, lig. 21), un pareil renvoi : « Wilkelmann, *Acta imperii inedita*; cf. B. N. Moreau? » ou bien celui-ci (p. 273, note 2, renvoyant à p. 263, lig. 32) : « *Chron. gén* à 1248? » A quoi bon ce faux appareil d'érudition, qui est de trop dans un travail de vulgarisation et qui n'a aucune utilité scientifique? Pièces justificatives, p. 285. Un sirventès de Bertrand de Lamanon (dont l'auteur donne les lectures comme douteuses), une pièce de Raymond des Tours, etc., et divers actes, parmi lesquels le traité d'alliance de Marseille avec le roi de Castille et la République de Pise (13 septembre 1256)]. — P. 332-351. Léon Bourguès. Le bastion de France en Algérie après l'époque de Sanson Napollon (1633-1677). [Beaucoup de renseignements nouveaux sur la première mission de Sanson le Page (9 décembre 1633); sa deuxième mission (1637), suivie d'une nouvelle destruction du bastion par le corsaire (renégat italien) Piccinino (Aly Pichinin) en 1637; les missions successives de J.-B. de Cocquiel, de Thomas Picquet, et les dernières années du Bastion, abandonné en 1677 au profit de La Calle, dont le territoire passait pour plus sain.] — P. 352-361. De Jessé Charleval. De l'utilisation dans les Bouches-du-Rhône des eaux courantes soit limpides, soit contaminées. (*Suite et fin.*) — P. 362-4. Pièces intéressantes extraites de la correspondance de la ville de Marseille. [Prospectus d'un *bureau de recette*, destiné aux envois d'argent et titres de Marseille à Paris; suite, p. 431-2. (Deux lettres relatives à un tableau de Vernet destiné à la mairie de Marseille en 1754.) — P. 365-6. Mélanges et extraits. — P. 377-398. Giel. OEuvres poétiques de Claude Marius (*sic*) Victorius, rhéteur marseillais du cinquième siècle. — P. 399-401. Donation royale aux Franciscains de Marseille. [Lettres de la reine Jeanne, 27 juillet 1348.] — P. 402-430. A. Deloye. Prose sacrée ou poème sur l'élévation des corps de sainte Marie Jacobé et de sainte Marie Salomé, composé en 1448 par Jean d'Eustache, abbé de Nizelle. [Cf. *Ann. du Midi*, V, 555.]

1893, janvier-juin. P. 1-15 et 73-77. Extraits d'un dictionnaire d'archéo-

logie provençale. [*Suite; articles clocher, cloître;* verbeux; manque de références et de preuves; figures médiocres.] — P. 16-29, 84-98, 136-146. Jules Louche. Marseille et ses habitants en 1789. II. Mœurs du clergé. [Malgré toute sa partialité et son désir de faire du clergé « instrument spécialement destiné de Dieu pour faire le bien dans une nation, » un tas de petits saints, l'auteur reconnaît l'abominable décadence morale du clergé marseillais vers 1789. Il est vrai, selon lui, que c'est la faute aux Parlements et aux Jansénistes (on s'y attendait!). Détails sur le chapitre de Saint-Victor et sur l'Oratoire, les vieux ordres d'hommes, le rôle de ces ordres pendant la peste de 1721-1722 (*A suivre.*) — P. 51-59, 106-112, 162-169. Giel. OEuvres poétiques de Claude Marius Victorius (*sic*). (*Suite.*) [Analyse sans intérêt d'œuvres sans importance.] — P. 121-122. Galerie des Provençaux illustres : le comte de Forbin (avec portrait). — P. 123-135. ***. La noblesse commerçante. [Résumé de la polémique engagée à ce sujet au dix-huitième siècle; analyse de *la Noblesse commerçante* de l'abbé Coyer (1756); aperçu des ouvrages publiés à la suite de cet écrit.] — P. 147-162. G. Philipon. La Provence sous Charles Ier. (Suite.) [Notes intéressantes sur l'organisation municipale de Marseille par le traité de 1257; texte du traité du 2 juin 1257. *A suivre.*] — P. 170-177. Mélanges et extraits. [Anecdotes tirées des *Mémoires* du comte de Forbin, de Reboulet, publiées en 1732 à Amsterdam.]

IV. *Revue sextienne*, 1893 (décembre) et 1894.

La *Revue sextienne* est uniquement consacrée à ses publications spéciales : P.-J. De Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*, tome VIe et dernier, pp. 276-378, livre XXIV, § 3 (1685) à § 44 (1692), et F. Sobolis, *Histoire de Provence de l'an* 1562 *à l'an* 1607, pp. 225-272, du 1er mai 1596 au 11 octobre 1601.

Gers.

Revue de Gascogne, 1894.

Janv. P. 1-18. Claudin. Les origines de l'imprimerie à Auch. [Le premier imprimeur est Claude Garnier, à qui l'on doit le bréviaire de la cathédrale d'Auch, de 1533, dont il n'existe plus qu'un exemplaire. D'une édition antérieure, imprimée à Poitiers en 1486, il ne subsiste plus rien. Garnier avait été imprimeur à Bazas et à Limoges avant de venir à Auch. A suivre.] — P. 19-30. Tauzin. Chronique landaise : la Fronde. (Suite.) — P. 31-42. L. Couture. Les écrivains gascons de l'ordre des

Capucins. [A l'occasion d'une publication récente du P. Apollinaire de Valence.] — P. 42-43. A. Breuils. Origine de l'asile de nuit de la cathédrale d'Auch. — P. 44-77. *Soirées archéologiques* [A signaler : intérieur d'un château gascon au treizième siècle, d'après un testament en latin de 1289 ; les archives de la famille du chev. d'Arcamont et les débris retrouvés du *Livre vert* du chapitre d'Auch ; le couvent des Cordeliers d'Auch, avec un plan ; Auch en 1575, reproduction de la vue cavalière donnée par Belleforest dans sa *Cosmographie* ; la culture de la vigne dans le Fezensaguet au quinzième siècle.]

Hérault.

I. *Le Félibrige latin*, revue mensuelle des œuvres et des faits qui intéressent le félibrige et ses diverses maintenances, publiée sous la direction de M. Roque-Ferrier. Montpellier, 1890-1893.

1890 (tome I). P. 153-186 et 247-257. Abbé P. Guillaume. Le mystère de Saint-Eustache. [Traduction du texte publié en 1883 par le même.]

1891 (tome II). P. 5-49. Roque-Ferrier. OEuvres françaises et vers latins de l'abbé Favre de Saint-Castor. [D'après *le Véridique*, journal qui parut à Montpellier de 1806 à 1831.] — P. 101-105. Roque-Ferrier. Fragments de registres du consulat de la mer de Montpellier. [Ces fragments appartiennent à l'année 1372 et sont en provençal. Trouvés par un particulier, ils ont été donnés aux archives de Montpellier qui contiennent beaucoup de fragments analogues du quatorzième siècle.] — P. 129-135. G. de Lapouge. La nécropole de Castelnau-le-Lez. — P. 205-218. Dr Mazel. Une paraphrase inédite en vers languedociens du premier aphorisme d'Hippocrate. [D'après un ms. de la bibliothèque de Nîmes ; l'œuvre paraît remonter au milieu du dix-huitième siècle.]

1892 (tome III). P. 117-131. Abbé P. Guillaume. Le langage d'Embrun au quinzième siècle. [Extrait du « Livre des reconnaissances de l'hôpital du Saint-Esprit d'Embrun » rédigé vers 1458. L'éditeur s'abstient intentionnellement de toute remarque grammaticale ou linguistique.] — P. 173. L. Piat. *Que* = *et*. [Croit reconnaître le latin *que*, « et », dans quelques locutions du provençal moderne, opinion qui nous paraît tout à fait improbable.]

II. *Occitania*, revue mensuelle publiée à Montpellier par la maintenance de Languedoc, sous la direction de M. Roque-Ferrier. Montpellier, 1887-1889.

Tome I et unique[1]. P. 5-22. Roque-Ferrier. Les provençaux d'Allemagne et le langage de Pinache-Serres (Wurtemberg), notes suivies d'une traduction du « Salut à l'Occitanie » de Pin-Florian. [Article fort intéressant qui résume les recherches des savants allemands. Le point de départ de ces colonies provençales en Allemagne paraît être une émigration presque forcée de plus de 2,000 Vaudois, d'abord réfugiés en Suisse, puis déportés dans le Wurtemberg et les provinces voisines en 1688. La révocation de l'édit de Nantes amena aussi en Allemagne, particulièrement en Prusse, un grand nombre de méridionaux. On constate dans quelques-unes de ces colonies la persistance de patois du midi de la France.] — P. 23-27. Abbé Carbon. Deux documents inédits sur le séjour de Favre à Cournonterral. [Prise de possession de l'église en 1773, et résumé d'un discours prononcé en 1775.] — P. 257-267. Roque-Ferrier. Poésies languedociennes inédites du chanoine Joseph Séguier, prieur de Saint-Jean-de-Valeriscle. [D'après le ms. 13877 de la bibliothèque municipale de Nimes. L'éditeur promet une notice biographique et littéraire sur le prieur Séguier, frère du célèbre archéologue nimois.]

III. *Revue des langues romanes*, 1893[2].

Janv.-mars. P. 115-123. Tamizey de Larroque. Pour Peiresc, s. v. p. [Simple réimpression, d'après la *Revue félibréenne*. (Cf. *Ann. du Midi*, VI, 125.]

Puy-de-Dôme.

I. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1893.

Nos 7 et 8. Juillet-Août. P. 214-218. Dr Dourif. La vieille église de Vertaizon. — P. 219-226. Abbé Attaix. Les églises de campagne au commencement de la Révolution. — P. 227-232. Abbé Randanne. A propos d'une cloche (qui subsiste encore et dont fut parrain le financier Law en sa qualité de marquis d'Effiat).

No 9. Novembre. P. 237-243. Everat. Note généalogique sur la famille de Marillac. — P. 243-251. Abbé Crégut. Une croix de la Renaissance à Saulzet-le-Froid.

1. L'*Occitania* est continuée par M. Roque-Ferrier sous ce titre : *Le Félibrige latin.*

2. La *Société des langues romanes* n'a fait paraître qu'un seul volume pour 1893-1894 : ce volume, qui porte le millésime 1893, forme le tome XXXVII de la collection (4e série, t. VII).

N° 10. Décembre. P. 256-280. Abbé PLASSE. Châtellenie de Vertaizon. Le château féodal. Sa démolition par ordre de Richelieu.

II. *Revue d'Auvergne*, 1893.

N° 4. Juillet-août. P. 249-278. CHOTARD. L'agriculture en Auvergne au dix-huitième siècle.

N° 5. Septembre-octobre. P. 337-367. BOUDET. Assaut, sièges et blocus de Saint-Flour par les Anglais, pendant la guerre de Cent ans.

Tarn.

I. *Albia christiana*, 1893.

N° 11. Novembre. P. 305-310. H. GINESTET. Le clergé du vallon du Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.). — P. 311-314. Dr LAURENS. Monographie de la paroisse de Saint-Sulpice. (Suite et à suivre?) — P. 315-320. [E. FORT.] Le district de Lacaune pendant la Révolution [Relation contemporaine des faits par le vicaire de Lacaune, Guy.] (A suivre.) — P. 321-327. CAZES. Études sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 328-331. [E. FORT.] Le château de Grandval. (Suite et à suivre. *Planche.*) — P. 332-333. E.-F. [FORT.] Le plan de la ville d'Albi [par Laroche, de la fin du dix-huitième siècle, reproduit hors texte]. — P. 334. E CABIÉ. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.)

N° 12. Décembre. P. 338-339. [E. FORT.] Le district de Lacaune pendant la Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 340-344. B. MAUREL. Monographie de la ville de Viterbe. Période révolutionnaire. (Fin.) — P. 345-350. Th. AZÉMAR. Saint Stapin et les *Annales du pays castrais* [par M. Estadieu. Soutient l'identification de saint Stapin avec un évêque de Carcassonne du septième siècle du nom d'Étienne.] — P. 351-356. CAZES. Études sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 357-359. E.-F. [FORT.] Archéologie pratique. L'ameublement de nos églises. — P. 360-362. [E. FORT.] Le château de Grandval. (Suite et à suivre?) — P. 363-364. E.-F. [FORT.] Plan et élévation de la ville de Castres [copié en 1788 par Marturé sur le relevé fait en 1674 par Samuel Picard. Reproduction hors texte.] — P. 365. E. CABIÉ. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.) — P. 366-369. État du diocèse d'Albi en 1695 et 1893. (Suite et à suivre.)

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893 (tome XII).

Fasc. 3. P. 179-229. Albert **Durand**. Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres. [La guerre de Cent ans et les grandes compagnies (1356-74); les Tuchins (1380-4); les guerres de religion depuis l'introduction du protestantisme (1539) jusqu'à Henri IV. Pièces justificatives. Notice intéressante; cf. *Ann. du Midi*, VI, 249] — P. 238-243. L. **Rochetin**. Additions et corrections à l'article intitulé : *Avignon dans l'antiquité*. [Note sur l'orthographe du nom latin *Avennio*, mieux que *Avenio;* notes corrigeant de menues erreurs de topographie et de toponomastique; recherche d'un pont romain qui aurait été bâti sur l'emplacement utilisé depuis pour le pont Saint-Benezet.]

Haute-Vienne.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1894.

T. XLI. P. 1-80. Louis **Guibert**. Laron : topographie, archéologie, histoire. [Cf. les *Annales* ci-dessus, p. 98.] — P. 81-120. Abbé **Arbellot**. Biographies limousines. (Suite.) [La plupart de ces personnages sont des ecclésiastiques des dix-septième et dix-huitième siècles connus par quelques travaux littéraires. Il y a aussi un article sur Jacques Merlin († 1541), l'auteur du premier recueil des conciles, et sur Antoine Valet († 1607), poète et médecin.] — P. 121-208. P. **Ducourtieux**. Les Barbou, imprimeurs : I. La famille Barbou d'après son livre de raison. [Originaires de la Basse-Normandie, les Barbou s'établirent comme imprimeurs successivement à Lyon, à Limoges et à Paris, dans la première moitié du seizième siècle. Disparue de Lyon et de Paris, la maison existe encore à Limoges. Ce premier article donne sur les diverses branches de cette famille des renseignements circonstanciés, qui font vivement désirer de voir l'auteur nous parler bientôt, avec la même abondance, des produits typographiques qui sortirent des presses des Barbou à Lyon, à Limoges et à Paris.] — P. 209-224. **Barbier de Montault**. La tapisserie marchoise des neuf preux à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). [Bonne description, accompagnée de six planches. Mais rien n'est moins prouvé que l'origine marchoise de cette tapisserie du seizième siècle.] — P. 227-248. Abbé **Lecler**. Étude sur les souterrains-refuges de l'époque

gauloise dans le département de la Haute-Vienne. [Signale trente-sept de ces excavations. La plus importante est celle de la Jante (arr. de Bellac). Sauf exception, les descriptions de l'auteur ne sont pas faites *de visu* et ne sont accompagnées d'aucun plan.] — P. 249-281. J.-B. CHAMPEVAL. Carte féodale de la frontière du Périgord et du Bas-Limousin. [Travail fait sur pièces originales empruntées aux chartriers d'Hautefort et des Cars. En annexe, l'auteur publie une bonne carte des comté de Montignac, duché d'Ayen, marquisats de Ségur, de Pompadour, d'Excideuil et d'Hautefort en 1680.] — P. 285-288. Baron DE VERNEILH. Tombes du moyen âge dans le cimetière de Marval. [L'auteur les croit de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle.] — P. 289-301. Louis BOURDERY. Jacques Nouailher, peintre émailleur (1605-1674). [Décrit quelques œuvres de cet artiste, conservées au musée d'Orléans.] — P. 302-304. Abbé LECLER. Pièces d'or trouvées au Dorat. [Du seizième siècle, françaises, italiennes, espagnoles.] — P. 305-312. THÉNARD. Détails biographiques sur Gorsas. [Le journaliste Gorsas, originaire de Limoges, fut la première victime du parti girondin. D'abord chef d'institution à Versailles, il fut élu député de Seine-et-Oise en 1792.] — P. 313-346. Autobiographie d'Élie-Joseph Lefebvre, secrétaire général de la Haute-Vienne (1752-1847), publiée par A. LEROUX. [Fournit de curieux détails sur la longue carrière de ce fonctionnaire et sur la pratique administrative pendant la première moitié de notre siècle.] — P. 347-360. C. LEYMARIE. Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges, Saint-Yrieix, Solignac, etc. (Suite.) [Examine et décrit quelques produits de fabriques indéterminées.] — P. 361-369. J.-B. CHAMPEVAL. Nos ostensions au siècle dernier à Saint-Junien. [Contient quelques curieux détails de mœurs.] — P. 369-453. BARBIER DE MONTAULT. Le spolium de l'évêque de Limoges en 1390. [Publie et commente un inventaire de mobilier dressé après le décès d'Aymeric Chapt de l'Age, évêque de Limoges, et où sont énumérés des livres, des joyaux, des ornements, des vêtements, etc. Le document est précédé d'une courte étude sur la question du droit de dépouille.] — P. 454-487. Documents pour servir à l'histoire de l'industrie et des manufactures en Limousin, publiés par FRAY-FOURNIER. [Précieux pour l'histoire des porcelaineries de Limoges et Saint-Yrieix et pour celle des minières de la région.] — P. 488-542. C. PÉRATHON. Essai de catalogue descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin. [Première partie, contenant 640 numéros. Digne complément des précédents travaux de l'auteur sur les tapisseries marchoises.] — P. 543-580. Rôle du ban et arrière-ban des nobles du Haut-Limousin en 1568, publié par l'abbé LECLER. [L'un des

plus anciens que possède le Limousin : fournit 228 noms, dont beaucoup auraient pu être identifiés.] — P. 581-584. Ph. DE BOSREDON. Observations au sujet d'un sceau attribué à Étienne du Authier. [Accepte la correction de *Aleti* en *Alberti,* proposée par M. Poulbrière, ce qui permet d'attribuer à une famille connue, celle des Aubert du Bas-Limousin, le sceau en question.] — P. 585-611. Variétés et documents. [Entre autres deux lettres de Henri IV, 1596 et 1597.]

NÉCROLOGIE

M. Jules de Séranon, né à Eoulx (Basses-Alpes), d'une ancienne famille provençale, avocat à la Cour d'appel d'Aix, membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de cette ville, est mort récemment. D'une curiosité très alerte, il a touché à beaucoup de sujets et beaucoup écrit. Parmi ses publications, nous signalerons par ordre chronologique : *Études historiques, chroniques franques : Mummole* (dans les *Annales religieuses* de Sibour, t. V, pp. 145-156, 193-204, 1840); *Les Villes consulaires et les Républiques de Provence au moyen âge* (Aix, 1858); *Notice sur Mgr de Richery, archevêque d'Aix* (Aix, 1859); *La Durance, ses vallées, ses affluents* (Marseille, 1880); *Montaigne en voyage* (Aix, 1885); *Une vallée des Alpes* (la Vallouise) *pendant la Révolution, description et histoire* (Aix, 1891); *Le contre-amiral de Richery et sa famille* (Aix, 1891). — M. de Séranon a laissé une véritable réputation d'orateur, et, par son caractère et son talent, il était devenu un des hommes les plus populaires d'Aix. — On pourra consulter sur lui l'éloge prononcé par son successeur à l'Académie d'Aix, M. Charles Joret, *J. de Séranon, orateur, voyageur, archéologue, historien*. Aix, 1894, 31 pages, in-8°.

L.-G. P.

* * *

Claude-Émile Jolibois, archiviste honoraire du département du Tarn et de la ville d'Albi, est mort dans cette ville le 31 mars dernier, à l'âge de près de quatre-vingt-un ans. La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn a voulu perpétuer le souvenir de son fondateur, de ce laborieux érudit qui, en classant les Archives départementales et celles de la ville d'Albi, a rendu un immense service à l'histoire de l'Albigeois, et qui, dans la *Revue du Tarn*, organe de la Société qu'il avait fondée, a

esquissé maint chapitre de cette histoire. Elle vient de publier une brochure de quarante-sept pages, intitulée : *Claude-Émile Jolibois* (1813-1814). . *sa vie et son œuvre* (Albi, impr. Nouguès). On y trouvera : un portrait de Jolibois, le discours prononcé à ses obsèques par le colonel Teyssier, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, l'article que lui a consacré M. Jules Rolland dans *l'Express du Midi* du 5 avril, une étude chaleureuse sur son œuvre, par M. Auguste Vidal, et une substantielle notice bio-bibliographique, par M. Charles Portal, qui dit, plus éloquemment que tout le reste, l'activité infatigable dont a fait preuve le regretté archiviste. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. A. Vidal annonce la prochaine apparition en librairie de *l'Histoire du pays d'Albigeois*, à laquelle Jolibois avait travaillé, pour ainsi dire, dès le jour de son installation à Albi (1859).

* * *

Le 1er avril dernier est mort à Toulouse, après une longue maladie, à l'âge de quarante-neuf ans, Albert Lebègue, professeur d'antiquités grecques et latines à la Faculté des lettres de cette ville, directeur de la *Société archéologique du Midi de la France*. Ancien élève de l'École normale supérieure, puis membre de l'École d'Athènes et professeur dans divers lycées, Albert Lebègue ne s'était intéressé au midi de la France que quelques temps après sa nomination à la Faculté des lettres, où l'on créa pour lui la chaire d'antiquités, en 1876. Chargé par Édouard Privat de reprendre la partie épigraphique de la nouvelle édition de *l'Histoire de Languedoc*, que la mort d'Edward Barry laissait en suspens, Lebègue se mit allègrement à ce travail délicat, où il devait trouver plus d'une pierre d'achoppement, mais dont, somme toute, il s'est tiré à son honneur : dès les premiers mois de 1887, les inscriptions de Narbonne publiées par lui recevaient du monde savant un très favorable accueil. Depuis lors, Lebègue s'était consacré avec beaucoup d'ardeur aux fouilles de Martres-Tolosanes. Si les théories qu'il a émises à ce sujet n'ont pas paru acceptables aux archéologues les plus autorisés, tout le monde tombera d'accord pour applaudir à la vaillante initiative qu'il avait prise, pour rendre hommage à ses aimables qualités et pour déplorer sa mort prématurée.

CHRONIQUE

Parmi les communications faites au dernier Congrès des Sociétés savantes (27-29 mars 1894), nous signalerons particulièrement celles de MM. Autorde (Institutions de bienfaisance à Felletin au quinzième siècle), Louis Duval (François Fouquet, archevêque de Narbonne), Galabert (Les routiers à Puy-Lagarde, de 1381 à 1385), Labande (Les manuscrits de la bibliothèque d'Avignon provenant de la librairie des papes), Lempereur (Les droits seigneuriaux de l'évêque de Rodez au treizième siècle); parmi les lectures faites en même temps à la dix-huitième réunion des Sociétés des beaux-arts, celles de MM. Braquehaye (Les artistes aux gages du duc d'Épernon), Numa Coste (Architectes et sculpteurs à Saint-Sauveur d'Aix), Ginoux (Recherches sur P. Puget).

*
* *

La publication des *Archives historiques du Bourbonnais*, interrompue pendant deux années, a été reprise à partir de janvier 1894. M. A. Vayssière s'est adjoint M. Roger de Quirielle pour la direction.

*
* *

M. Foulché-Delbosc entreprend la publication d'une *Revue hispanique*, consacrée à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais; le premier numéro a paru (Paris, Picard; trois numéros par an; prix de l'abonnement, 15 francs). Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau périodique, dont le domaine confine au nôtre et dont

nous aurons sans doute à signaler de temps à autre quelque article à chevauchons sur les Pyrénées.

*
* *

Les fêtes qui devaient avoir lieu à Toulouse à l'occasion du centenaire de l'Académie des Jeux Floraux sont renvoyées à l'année prochaine.

*
* *

Nous venons de recevoir la troisième livraison du *Provenzalisches Supplement-Vorterbuch* de M. Emil Levy (de *clamatier* à *cortes*).

*
* *

On annonce une édition complète des œuvres en gascon de Pierre et Jean de Garros, les deux poètes lectourois de la fin du seizième siècle, par M. Alcée Durrieux. L'édition comprendra trois volumes et ne sera tirée qu'à cent exemplaires. On souscrit au prix de 30 francs chez M. Foix, imprimeur à Auch.

*
* *

La librairie Gounouilhou a entrepris la publication d'un important ouvrage intitulé : *Bordeaux, sa vie, ses monuments*. Il formera deux volumes grand in-4°, ornés de plus de quatre cents planches et vignettes, qui doivent paraître par fascicules, sous la direction de M. G. Bouchon, avec le concours d'érudits et de lettrés bordelais. — Annonçons par la même occasion que Bordeaux vient de rentrer en possession, moyennant finances, des nombreux manuscrits d'origine bordelaise qui figuraient dans la collection de sir Thomas Phillips à Cheltenham. (Voyez *Annales du Midi*, III, 96.)

*
* *

M. Appel, professeur de philologie romane à l'Université de Bresslau, travaille à une édition des œuvres du troubadour Uc Brunenc, de Rodez, qui paraîtra probablement dans les premiers mois de 1895.

*
* *

La série des *Correspondants de Peiresc*, de M. Tamizey de Larroque, vient de s'augmenter de deux numéros; nous nous bor-

nons à les signaler aujourd'hui, espérant en parler plus longuement dans une de nos prochaines livraisons :

XIX. *Le Père Marin Mersenne*, lettres inédites écrites de Paris à Peiresc (1633-7), précédées de la vie de l'auteur, par le P. Hilarion de Coste. Paris, Picard ; 171 pages.

XX. *Lettres inédites du docteur A. Novel*, écrites à Peiresc et à Valavez d'Espagne, de Paris, de Bretagne (1625-34), suivies de lettres inédites de quelques autres médecins provençaux (Cassagnes, Merindol, Senelle). Aix, Garcin et Didier ; 147 pages.

*
* *

L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse n'a pas décerné l'année dernière le grand prix de littérature dont le sujet était la question suivante :

Géographie féodale, ou description raisonnée des seigneuries et des fiefs (XIe-XVIe siècles), *compris dans l'une des circonscriptions judiciaires, administratives ou féodales suivantes : Ressort du Parlement de Toulouse, une sénéchaussée, le Languedoc, le comté de Toulouse, le comté de Foix, la vicomté de Carcassonne et de Béziers.*

Reconstruire la carte de toutes les seigneuries et l'ensemble du réseau féodal dans les limites indiquées plus haut, au choix des candidats.

En conséquence, et conformément à l'article 33 de son Règlement, l'Académie se réserve de décerner un prix extraordinaire à tout auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1895 et qui lui paraîtrait digne d'une palme académique.

Elle met au concours pour le prix de littérature à décerner en 1896 le sujet suivant :

La justice municipale à Toulouse sous les comtes et les premiers Capétiens.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de 500 francs.

LIVRES NOUVEAUX

France.

Apollinaire (Le P.). Études franciscaines sur la Révolution dans le département de l'Isère. Grenoble, Allier. In-8° de 65 pages.

Bardon (A.). Listes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville d'Alais, 3e fascicule : les Barons (1250-1789). Nimes, impr. Chastanier. In-8° de 88 pages.

Bellecombe (Mlle de). Les Denis. Une famille bourgeoise de l'Agenais du dix-septième au dix-huitième siècle. Paris, Fischbacher, 1894. Gr. in-8° de 310 pages.

Brugière (Abbé H.). Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat, ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire. Montreuil-sur-Mer, Duquat. In-8° de xciv-330 pages et grav.

Chabrand (J.-A.). Aperçu historique sur Briançon, ses escartons et l'intendant d'Angervillers. Grenoble, Vallier. In-8° de 51 pages.

Clément (Abbé E.). Le monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon; les moines et les étudiants d'autrefois. Avignon, Seguin. In-8° de x-361 pages et grav.

Degert (Abbé A.). Le cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux; sa vie, ses négociations à Rome. Paris, Lecoffre. In-8° de xiii-404 pages.

Douais (C.). Acta capitulorum provincialium ordinis fratrum Prædicatorum (1239-1302). Fascicule I : Introduction et première province de Provence Toulouse, Privat. In-8° de cxx-484 pages.

Durand (Abbé Ernest). L'hôpital de Rivières-de-Theyrargues 1691-1892). Paris, Gautier. In-8° de 190 pages et grav.

Falgairolle (E.). Le Tribunal révolutionnaire de la Lozère en 1793. Paris, Rousseau. In-8° de 187 pages.

Feret (E.). Essai sur l'arrondissement de Bazas, ses monuments et ses notabilités. Bordeaux, Féret. In-8° de 93 pages et 20 gravures.

Jourdanne (Gaston). Éloge de Pierre Goudelin (1579-1649). Carcassonne. In-8° de 71 pages (Extrait de la *Revue méridionale*.)

Lavanchy (Abbé J.-M.). Monographie de la paroisse de Saint-Jorioz, sur les bords du lac d'Annecy. Annecy, Niérat. In-8° de 218 pages et pl.

Mallat (A.). Vichy à travers les siècles. Recherches historiques et bibliographiques. Tome II (dix-huitième siècle). Vichy, Bougarel. In-8° de vii-448 pages, illustré.

Morand. Documents sur les anciennes corporations des arts et métiers de Chambéry et de quelques autres localités de la Savoie. Chambéry, impr. Savoisienne. In-8° de 752 pages.

Rousset et Brichet. Histoire illustrée des rues de Grenoble. Grenoble, Baratier. In-8° de 228 pages et grav.

Étranger.

Aliscans, mit Berücksichtigung von Wolframs von Eschenbach Willehalm kritisch herausgegeben von Gustav Rolin. Leipzig, Reisland, 1894. In-8° de 23 feuilles. Prix : 10 marks.

Crescini (Vincenzo). Manualetto provenzale per uso degli alunni delle facoltà di lettere; introduzione grammaticale, crestomazia, glossario. Padoue, Drucker. Petit in-8° de cxlvi-260 pages. Prix : 5 lires.

Hofmann (E.) François Tristan l'Hermite, sein Leben und seine Werke. 1re partie : Tristans Leben. Leipzig, Fock. Gr. in-8° de 79 pages. — (Dissertation de doctorat de l'Université de Leipzig).

KOLSEN (Adolf.). Guiraut von Bornelh, der Meister der Trobadors. Première partie. Berlin, Vogt. In-8° de 64 pages. — Dissertation de doctorat de l'Université de Berlin.)

SCHULTZ (E.). Gaskognische Grammatik. I. Lautlehre. Leipzig, Fock. In-8° de 111 pages avec carte. — (Dissertation de doctorat de l'Université d'Iéna.)

Le Directeur-Gérant,

A. THOMAS.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 2022

RAPPORTS DE SAINT DIDIER

ÉVÊQUE DE CAHORS

ET DE SAINT DIDIER, ÉVÊQUE D'AUXERRE

AVEC L'ALBIGEOIS

Personne n'ignore combien sont rares les sources écrites appartenant aux temps correspondant à la dynastie mérovingienne. En laissant en dehors les quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à saint Salvi, on n'a guère pour éclairer l'histoire de la ville d'Albi et de son diocèse, durant cette période, qu'un seul texte offrant quelques renseignements authentiques et un peu détaillés. Nous voulons parler de la Vie de saint Didier, *Vita sancti Desiderii*, qui, si elle n'a pas été écrite par un témoin des événements, a été du moins composée à une époque peu éloignée de la mort du saint et à l'aide de chartes ou d'autres pièces originales qui étaient alors conservées dans les archives[1]. Didier, qui vécut dans la première moitié du septième siècle, est surtout connu comme ayant été évêque de Cahors; mais on sait aussi qu'il était originaire du pays d'Albigeois où sa famille avait longtemps joué un des premiers rôles et où elle lui avait laissé de nombreux domaines.

A cause de l'extrême rareté des documents contemporains, on aurait pu croire que l'ancienne biographie du prélat avait

1. *Hist. génér. de Languedoc*, éd. Privat, II, notes, 167, col. 2. Dans ce même ouvrage (I, 668), M. Molinier a donné sur la Vie de Didier quelques appréciations intéressantes, mais sommaires. Il serait à désirer qu'un érudit, versé dans la littérature du haut moyen âge, entreprît une critique complète de cette œuvre et en publiât surtout un texte définitif.

subi depuis longtemps un dépouillement minutieux et qu'elle ne pouvait plus être d'aucun secours pour le progrès des études. En réalité, il n'en est pas tout à fait ainsi. Nous ne prétendons pas, pour notre part, résoudre toutes les difficultés que présente encore l'examen de la Vie de saint Didier, telle qu'on la connaît par les imprimés; toutefois, la revision des parties qui se rapportent à la région albigeoise nous a permis de constater que, faute d'attention, les auteurs modernes ont commis quelques petites inexactitudes en analysant les données de ce document historique; et il nous a paru, en outre, que ce même texte peut fournir encore quelques glanures qui, pour être modestes sans doute, ne sont pas peut-être complètement à dédaigner.

Nous allons, dans le présent mémoire, signaler d'abord ces petites erreurs de nos devanciers, erreurs qui pour la plupart n'ont cessé d'être répétées depuis l'époque de D. Vaissete jusqu'à nos jours; nous essayerons ensuite de tirer de la même source quelques autres indications qui n'ont pas été encore utilisées par notre histoire locale.

Mais, avant toutes choses, nous croyons devoir transcrire les extraits de la Vie de saint Didier relatifs à l'Albigeois et sur lesquels vont porter nos observations. Nous prendrons pour base l'édition donnée par le P. Labbe dans le tome Ier de sa *Nova bibliotheca manuscriptorum*, d'après le manuscrit de Vyon d'Hérouval, et nous ajouterons entre parenthèses les corrections qui furent fournies à ce savant par le manuscrit de Moissac, et qu'il ne put placer que dans l'*Appendix* de son deuxième volume[1]. On trouvera au bas des pages les extraits de la même Vie que le P. Le Cointe a insérés dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, tome III, et qui, d'après leurs différences avec ceux de l'édition de Labbe, proviennent sans doute d'un autre manuscrit[2]. Enfin, nous noterons quelques

1. Le texte du manuscrit de V. d'Hérouval a été aussi imprimé par les frères Sainte-Marthe, dans le *Gallia christiana* de 1656, II, fol. 460-68; nous n'y avons remarqué que trois ou quatre variantes de noms de lieu que nous signalons en note.

2. Le manuscrit consulté par Le Cointe n'est autre que celui de Moissac,

petites variantes relevées dans l'*Histoire générale de la province de Quercy*, de G. Lacoste, et empruntées peut-être par lui aux ouvrages inédits de l'abbé de Foulhiac[1]. Certains lecteurs ne seront pas fâchés sans doute de trouver ainsi réunis ces divers documents, dont les principaux, publiés pour la première fois il y a plus de deux siècles, n'ont pas été encore réimprimés et ne peuvent guère être consultés par suite que dans les grandes bibliothèques.

Edition Labbe, t. I, pp. 699 *et* 700. — « Igitur Desiderius Caturcensis Obrege[2] Galliarum oppido oriundus fuit. Hæc itaque civitas in extremis pœne Galliarum finibus sita; regionibus quippe (l'*Appendix* remplace ce mot par *Primæ*) Aquitaniarum extrema, habens a meridie provinciam Narbonensem. In hac ergo parentibus honestissimis et apud Gallicanas familias præ ceteris generositate ornatis Desiderius exortus est. » Le texte ajoute que son père s'appelait Salvius, sa mère Harchenefreda ou Aerchenefreda, ses frères Rusticus et Siagrius, et ses sœurs Selina (*Appendice* : Silvia) et Avita. Siagrius fut comte d'Albi pendant plusieurs années (comitatus dignitatem apud Albige gessit; Albiensium comitatum annis plurimis administravit); et il épousa « illustrissimam puellam, Albigæ indigenam, nomine Bartolenam, quæ devotam demum vitam gessit, etc. »

Page 706. — Après avoir raconté que Didier, devenu évêque de Cahors, avait fondé diverses églises ou monastères dans cette ville ou aux environs, l'auteur de la Vie s'exprime en ces termes : « Alias etiam complures et in Caturco territorio et in Albiensi oppido, tam infra municipias quam infra urbanas, vel in ecclesiæ Caturcinæ prædiis ecclesiarum compages cæpit

ainsi qu'il le déclare lui-même dans un passage qui nous avait échappé et qui nous a été signalé par M. A. Thomas. Voyez le *Post-scriptum* qui suit le présent Mémoire. Si la liste des lieux est plus complète dans Le Cointe que dans l'*Appendice* de Labbe, c'est que ce dernier n'a pas jugé à propos d'utiliser toutes les données géographiques du manuscrit de Moissac.

1. Nous ignorons si on a dressé quelque part la liste des manuscrits de la Vie de saint Didier encore conservés de nos jours. D'après Lacoste, *Hist. génér. de la prov. de Quercy*, I, 245, l'original de cet ouvrage était déposé dans l'église de Saint-Géry, à Cahors; et Dominici, qui écrivait pendant la première moitié du dix-septième siècle, déclare de son côté qu'il possédait lui-même une copie manuscrite de la Vie.

2. L'*Appendice* ne renferme aucune variante pour ce nom; mais à la table alphabétique du volume, l'éditeur n'hésite pas à le rectifier en ces termes : « Obrege sive Albige civitas. »

extruere (*Append.* : ecclesias competenter extruxit), quæ per singula narrare non sufficimus; ex quibus hodieque pars maxima regionis decorata consistit. »

Page 709. — Le biographe cite ensuite plusieurs personnages qui, durant l'épiscopat de Didier, firent des dons à l'église de Cahors, et parmi ces bienfaiteurs nous remarquons Agilenus et surtout Bobila. Cette dernière, « senatrix romana » (et, d'après l'*Appendice*, « Severi condam relicta »), était fille d'Agilène[1]. Elle enrichit la cathédrale de divers ornements ainsi que de plusieurs domaines ou villages (prædia et villæ) et, afin d'être enterrée dans le monastère que saint Didier avait fondé à Cahors et où il avait élu sa sépulture, elle donna à ce couvent quatre *villæ*, savoir : « villaris Venestria, Vinistri, Linguis et Mauringus (*Append.* : Villari scilicet, Bassiago, Wistrilinguis et Mauringus. ») On verra plus loin que Wistrilinguis était en Albigeois, et il est fort possible qu'il en fut de même des trois autres localités[2].

Par son testament, Didier donna à son tour à son église cathédrale la plupart des biens qu'il avait reçus de sa famille ou de la munificence du roi ou qu'il avait achetés. « In territorio Caturcino dedit villas..... In Albiensi vero territorio dedit villas Sessio, Tantalio, Nosio, Lautrego, Petrogo, Terriniaco, Picio, Cerveano, Careciago, Marato, Buxio, Marinio, Caborinno, Grancialo, Marinamas, Aquimo, Marcialio, Erobeno, Fraialo[3], Blanciniaco, Galliaco, cum domo eximia miræque magnitudinis compta, infra muros Albiensis oppidi constructa. Dedit per basilicas monasteriorum Caturcæ positas villas has : basilicæ S. Saturnini et S. Urcicini dedit...» Le biographe énumère les dons faits aux basiliques et parmi lesquels nous ne citerons que les suivants : « basilicæ S. (Africani, d'après l'*Append.*) dedit portiones Malaritio, Fascito, Polonio et Costrio; basilicæ

1. D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, IV, 45 et 46.

2. Le Cointe, III, p. 134, parlant à son tour des bienfaiteurs de la cathédrale de Cahors, dit que Bobila, *senatrix romana*, et veuve de Severus, fit beaucoup de dons à la même église et à divers monastères, et notamment au monastère du saint évêque, où elle mérita d'être enterrée : « Ipsaque in monasterio beati viri et in eadem basilica ubi ipse requiescit sepulturam commeruit. Dedit autem ad ipsum monasterium per oblationem vel locum sepulturæ suæ villas quatuor juris sui, quarum vocabula sunt hæc, Villare scilicet, Bassiago, Wistrilinguis et Mauringus. » — Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 230, indique ces quatre lieux sous la même forme que dans l'Appendice de Labbe.

3. Le *Gallia christ.* de 1656, II, f. 465 r°, porte pour ces deux derniers noms : Erobenio et Faraialo.

S. Remedii dedit portionem Vilautreco, Catrecia[1], Semelingus et Crissentio; basilicæ S. Eugenii dedit villam Fosciaco. »

Page 711. — L'an 23e (*Append.*: 26e) de son épiscopat, « parat Desiderius solum proficisci paternæ possessionis, Albiense territorium visitare. Profectus ergo nobili suo comitatu rura Albigensium adiit, cumque jam Dominus pro cunctis eum laboribus vellet remunerare, visione missa accersiri jubet, moxque febre correptus deinde ægretudine vallatus..... in villa (l'*Append.* corrige et complète ainsi : « correptus tædiari cæpit Wes-trelinguis in villa) monasterii sui lecto decubuit, etc. », et mourut le 13 (*Append.* : le 17), des calendes de décembre. « Subitùs repente clamor totius villæ amplitudinem clangoribus replevit, omnesque plateas currente nuntio confusus rumor obsedit. Composito mox honestissimo corpore feretroque indito iter arripiunt, profectusque est exercitus copiosus et multa populi turba in obsequio funeris. Cumque Albigensium rura præteriissent et terminos Caturcorum penetrarent, mulier quædam, quæ Dæmonis incursionem patiebatur, egressa a finibus illis et pergens post turbam magnis et turbatis clamoribus prætereuntes fatigabat, cum sæpissime inclamatione nomen defuncti præsulis ingeminaret, omnes fere in sui admiratione cum ingenti stupore convertebat, donec post longum viæ circuitum ventum est ad prædium cui vetus antiquitas Miliacum vocabulum indidit, ubi cum numerosa exequiarum frequentia ante corpus preciosissimum præsulis pervenisset, mulier turbatis clamoribus omnem pene catervam in maximo stupore adducebat. Miliaco ergo corpore posito, mulier vexata, etc. » Suit le récit d'un miracle où l'on voit que cette femme fut délivrée du démon par l'intercession du saint[3].

1. Dans le *Gallia christ.*, édition de 1656, on lit : Carrecia.

2. Le Cointe : III, 228 : « In Albiensi vero territorio dedit villas Sessio, Tantalio, Ramingos, Tiacio, Lautrego, Petrogontio, Maleto, Picio, Ceruiano, Ceresiago, Murato, Buxio, Marinio, Assone, Caborinio, Granoialo, Marenauas, Maricio, Aquaviva, Marcialio, Herobenno, Sataiolo, Blacinaco et Galliaco, et domum eximiam miræque magnitudinis comptam infra muros Albiensis oppidi constructam. Dedit adhuc per basilicas monasteriorum Cadurcæ positas villas has : basilicæ S. Saturnini etc...; basilicæ... dedit portiones in Alacicio, Faciscio, Pollanio et Castrio; basilicæ S. Remedii dedit portionem in Lautreco, Carcerio, Semelingus et Criscencio; basilicæ S. Eugenii dedit villam Fesciago. » Mêmes noms dans Lacoste, I, 231, sauf les variantes qui suivent : « Tentalio, Romingo, Tialio, Petroguntio, Piscio, Corviano, Bruxio, Ossone, Marennavas...; Alaciaco, Fascitio, Palanio; Vilantreco, Semelingus; villam Fosciaco. »

3. Le Cointe, III, 238 et 239 : « Parat Desiderius solum proprium paternæ possessionis Albigense territorium visitare... Cumque jam Dominus

Nous pouvons aborder maintenant l'examen des diverses questions qui font l'objet particulier de ce Mémoire.

Une première rectification au texte de D. Vaissete doit porter sur le nom de l'une des sœurs de Didier. On vient de voir, par les extraits de la Vie, que le manuscrit de Moissac les appelle *Silvia* et *Avita*. C'est donc à tort que D. Vaissete et quelques autres auteurs[1] traduisent le premier de ces noms par *Salvie* au lieu de *Silvie*. Il est inutile d'insister sur cette correction; mais la seconde question que nous avons à examiner exige un certain développement.

La dénomination *sanctus Desiderius*, qui s'applique à un évêque de Langres, mort le 23 mai vers 264, à un archevêque de Vienne, mort le 23 mai ou le 10 août 603, et à un évêque de Cahors, mort le 15 novembre 655, a été rendue en provençal et en français par *saint Didier* (plus anciennement *Desdier* et *Deydier*), *saint Dizier*, *saint Dézeri*, *saint Drézéry*, *saint Désir*, etc. La forme *saint Dézeri* est passée notamment à deux localités dont une se trouve dans le Gard et l'autre dans la Corrèze; Saint-Drézéry est aussi une commune de l'Hérault qui reçoit le nom de *Sanctus Desiderius* dans les actes latins du moyen âge[2].

Ces variantes, dues sans doute à l'influence des divers dialectes, ne s'écartent pas assez du type primitif pour qu'on éprouve une grande difficulté à les admettre. Il existe cependant quelques autres vocables se rattachant au même groupe

pro cunctis eum laboribus vellet remunerare jussione missa arcessire famulum jubet, moxque febre correptus tædiari cæpit, deinde amplius ægritudine vallatus Wistrelingus in villa monasterii sui decubuit... » Le Cointe donne ensuite en ces termes un résumé de la Vie du prélat : « Famuli, qui eum concomitabantur, corpus ejus Cadurcum asportarunt. Qui cum Albigensis provincia rura præteriisset et Cadurcensis terminos ingredi cæpisset, mulier quædam a dæmone male vexata multis clamoribus corpus beati viri insequitur, quod ubi ad oppidum cui vocabulum est Milliarcum, adlatum est, muliere ante feretrum prostrata illico ope divina fugatur dæmon et mulier sana remansit. »

1. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, I, 667; *Hist. de la prov. de Quercy*, par Lacoste, I, 211; *Revue du Tarn*, II, 126.

2. Voir, par exemple, Thomas, *Dictionn. topogr. de l'Hérault*, 174.

et dont l'origine ne serait pas peut-être aussi facile à reconnaître, si elle n'était révélée par les documents historiques. Tels sont ceux de *Saint-Dier* et *Saint-Diéry*, portés par deux localités qui sont situées dans le Puy-de-Dôme, et qui l'une et l'autre sont appelées dans les anciens textes *Sanctus Desiderius*[1]. Enfin, tel paraît être le vocable *Saint-Géry*, usité dans la région de Cahors.

D. Vaissete rapporte sans autre explication, mais en s'appuyant sans doute sur les historiens du Quercy, que saint Didier, évêque de Cahors, aurait été désigné plus communément, dans le langage du pays, sous le nom de *saint Géry*, forme qui serait, par conséquent, un nouveau dérivé du même type latin[2].

Privé des ouvrages et des renseignements locaux qui auraient pu probablement nous éclairer, nous avouons avoir longtemps conservé des doutes sur l'exactitude de cette affirmation du savant bénédictin. Rien ne nous disait si l'équivalence des deux noms était bien établie sur l'examen des anciens documents plutôt que sur des traditions ou des conjectures, et nous nous demandions s'il n'y aurait pas eu ici une confusion analogue à celle que nous allons signaler un peu plus loin pour une localité appelée aussi *Saint-Géry*, et située en Albigeois. Encore aujourd'hui toutes nos hésitations ne sont pas, il est vrai, complètement dissipées, et, pour être tout à fait convaincu, nous aurions besoin notamment qu'une voix autorisée vînt nous assurer que l'on peut faire descendre *Géry* de *Desiderius*, sans se mettre en contradiction avec les lois de la phonétique. Mais, en attendant, le peu que nous savons nous permettrait d'accepter sans trop de répugnance l'opinion reproduite par l'*Histoire de Languedoc.*

Le *Pouillé du diocèse de Cahors*, publié par M. Longnon, nous prouve, en effet, que non seulement à l'époque de D. Vaissete, mais encore au dix-septième siècle et même au commencement du seizième, la forme *Saint-Géry* était em-

1. Voyez Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, à la table, p. 730.

2. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, I, 667, 703, 705. Voir aussi *Gallia Christ.*, I, 158; et Le Cointe, *Annales eccles. Francorum*, II, 853.

ployée en Quercy comme l'équivalent de ***Saint-Didier***, et cela soit pour désigner l'une des églises de Cahors, soit pour désigner la ville de Saint-Géry, située à l'est et non loin de Cahors, sur le cours du Lot[1]. Mais ce n'est pas tout : un acte de 1260, mentionné par le même ouvrage, nous montre que la ville de Saint-Géry, sur le Lot, était appelée dès lors en latin ***Sanctus Dierius***[2], forme identique à celle qui a été signalée pour le Puy-de-Dôme et où nous savons qu'elle répond à ***Sanctus Desiderius***. Ainsi, dans les deux cas, la déformation du nom se serait produite d'abord de la même manière[3], et ce n'est que par un nouveau changement que, dans le pays cadurcien, ***Sanctus Desiderius*** serait devenu *Saint-Géry*.

Toutefois, si D. Vaissete peut avoir raison sur ce premier point, il n'en reste pas moins certain que cet historien est tombé dans l'erreur lorsqu'il a indiqué les lieux de Saint-Géry ou Saint-Juéry, en Albigeois (commune et canton de Rabastens, et canton de Villefranche, Tarn), comme portant le même nom que l'évêque ***Desiderius*** de Cahors, et comme pouvant représenter par suite le domaine de *Wistrilinguis* ou mieux *Wistrilingus* (Voir notre *Post-scriptum*), où ce saint homme termina ses jours. C'est là, en effet, un système qu'il nous sera aisé de réfuter.

Le midi de la France compte, en dehors du Quercy, un certain nombre de lieux qui reçoivent le nom de Saint-Géry ou des vocables ayant la même valeur au point de vue philologique. Nous citerons notamment Saint-Jory (canton de Fron-

1. *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques*, II, 34, 35, 36, 37, 97, 100.

2. Même ouvrage, 100.

3. Nous ignorons si, d'après les philologues, il est permis d'expliquer par une contraction régulière le passage de *Desiderius* à *Dierius* ; mais, si cette explication offrait des difficultés, ne pourrait-on pas se demander si la substitution d'un terme à l'autre ne résulterait pas d'une simple aphérèse qui n'aurait laissé subsister que les syllabes finales, en y introduisant un *i* parasite ? On sait du moins qu'à toutes les époques le langage populaire a usé d'un procédé de ce genre pour raccourcir les noms de personnes lorsqu'ils sont un peu longs. Conféр. Germer-Durand, *Cartul. du chapitre de Notre-Dame de Nimes*, introd., lxxvij.

ton, Haute Garonne), Saint-Géry ou Jéry (dans Rabastens, Tarn), et Saint-Juéry (canton de Villefranche, Tarn, et dans divers cantons de l'Aveyron). Or, il n'y a aucun doute au sujet du type primitif de ces noms, car dans les documents ils figurent tous, en effet, sous la forme romane *Sant Jori* et sous la forme latine *Sanctus Georgius* [1]. Si le même terme s'est altéré de diverses manières, cela tient uniquement à ce qu'il a eu à subir l'influence particulière des dialectes locaux. C'est ainsi, par exemple, que *Saint-Géry*, qui apparaît dans l'ouest de l'Albigeois, devient naturellement *Saint-Juéry* dans les régions situées à l'est, où l'on a l'habitude d'intercaler un *u* dans une foule de cas analogues [2].

1. Pour Saint-Jory (Haute-Garonne), l'équivalence des deux termes est donnée entre autres par de nombreux documents du onzième au treizième siècle. Voyez, dans la table du *Cartul. de Saint-Sernin*, publié par M. l'abbé Douais, les renvois placés sous les noms de *Sanctus Georgius* et *S. Jorius*. Voyez aussi Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, 106, 131; *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VIII, 507, 529, 574, etc.

Les textes du treizième et du quatorzième siècles relatifs à Saint-Géry, près de Rabastens, montrent à leur tour que ce nom correspond à celui de *S. Jori* en provençal, et à celui de *S. Georgius* en latin. Rossignol, *Monogr. commun. de l'arrondissement de Gaillac*, II, 390, et IV, 173; Cabié et Mazens, *Cartul. des Alaman.*, 17, 34, 35, 59 et 106; *Hist. de Languedoc*, VIII, 1607; Compayré, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, 428 (note) et 437.

Saint Juéry, près d'Albi, est appelé encore indifféremment *S. Jorius* ou *S. Georgius* aux douzième et treizième siècles. *Hist. de Languedoc*, V, 1282, 1287, 1337, 1338, etc.

Dans l'Aveyron, les lieux de Saint Juery (cantons de Saint-Sernin, de Villeneuve et de Saint-Amans) recevaient au quatorzième siècle les noms de *S. Jerius* ou *Jorius*, qui devaient répondre encore ici à Saint-Georges, car tel est le vocable que l'un d'eux conserve de nos jours. *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 1883, pp. 468, 474 et 478.

Enfin, citons, pour le département de l'Hérault, Saint-Georges-d'Orques, qui est appelé à la fois dans les anciens textes *S. Jori* et *S. Georgius*. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, 180.

2. On sait assez que dans la plus grande partie de l'Albigeois et dans l'Aveyron les formes diphthonguées *puech*, *fuoc*, *lueng*, *truel*, etc., remplacent les formes *pech*, *foc*, *leng*, *trel*, etc., usitées dans le Toulousain. Les formes en *ue* paraissent issues directement par diphtongaison de l'*o* du latin; les formes en *e* sont issues des formes en *ue* par chute du premier élément de la diphtongue.

Ce qui d'ailleurs achève de prouver que, malgré ces variations, il s'agit toujours d'un même vocable, c'est que dans ces diverses localités le patron religieux est bien exactement saint Georges, martyr du troisième ou du quatrième siècle, et dont on célèbre la fête le 23 avril.

De ces simples constatations il résulte évidemment que ni Saint-Géry, près de Rabastens, ni Saint-Juéry, dans le canton de Villefranche, ne sauraient tirer leur nom de l'évêque *Desiderius* ou Didier, et que rien ne permet par conséquent d'ajouter que l'une de ces localités était peut-être le village de *Wistrilingus*. Sans doute, l'historien du Languedoc se garde, sur ce dernier point, d'exprimer autre chose qu'une hypothèse; mais son hypothèse même n'est pas permise, puisqu'il est prouvé qu'elle manque justement par la base.

Le système que nous venons de combattre a été suivi, et développé même quelquefois, par les meilleurs de nos historiens locaux, lesquels ont eu le tort d'accorder ici trop de confiance à l'autorité de D. Vaissete[1]. Toutefois, quelques-uns de ces historiens ont commis à la même occasion une autre erreur, qui leur est bien personnelle, et qu'il n'est pas inutile de relever en passant. Nous visons en ce moment l'opinion qui fait de *Wistrilingus*, l'un des nombreux domaines que l'évêque de Cahors possédait en Albigeois[2]. Quoique cette opinion ait

1. Cathala-Coture, *Hist. du Querci*, I, 69; Compayré, *Etud. histor. sur l'Albigeois*, 68, et *Guide du voyageur dans le Tarn*, 155; Rossignol, *Monogr. commun.*, IV, 178, 217; L. de Combettes, *Itinéraire de Toul. à Lexos*, 126; Bastié, *Description du Tarn*, I, 300; Jolibois, *Revue du Tarn*, II, 128, col. 1 et 2; Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 234, 235. Tous ces auteurs pensent que c'est à Saint-Géry, plutôt qu'à Saint-Juéry qu'il faut placer la localité citée par le biographe de Didier.

S'il n'est pas permis de supposer que *Wistrilingus* correspond à Saint-Géry, il est évident qu'il l'est encore moins de transformer cette hypothèse en certitude, ainsi qu'on l'a fait quelquefois. Confér. *Revue du Tarn*, I, 61; *Albia christiana*, I, 189.

2. Compayré, *Guide*, 155; Rossignol, *Monogr. comm.*, IV, 178; de Combettes, *Itinér.*, 126; *Revue du Tarn*, II, 128.

D'autres semblent distinguer *Wistrilingus* de Saint-Géry, mais font cependant de ce dernier lieu la propriété de Didier. De Combettes, *Itin.*, 126; Bastié, *Descript. du Tarn*, I, 300, II, 8.

été déjà émise dans plusieurs ouvrages, on peut affirmer cependant qu'elle ne saurait être justifiée. Ainsi que le rapporte D. Vaissete, d'après les termes mêmes de la Vie de saint Didier[1], ce village appartenait en réalité à l'abbaye de Saint-Amand, fondée par notre évêque, et avait été donné à ce couvent par Bobila. Si ce prélat s'arrêta et mourut à *Wistrilingus*, il est à croire que c'est surtout parce qu'il se trouvait en ce lieu ou aux environs lorsque la maladie vint le surprendre. Rien ne l'aurait empêché sans doute de se faire transporter dans quelque autre village, mais, puisque nous venons de voir que celui-ci dépendait d'un monastère dont il était lui-même le fondateur, on comprend que Didier ait préféré tout autant recevoir l'hospitalité dans ce domaine, où il avait déjà des titres particuliers de recommandation.

D. Vaissete ne s'est pas seulement trompé en disant que les lieux de Saint-Géry ou de Saint-Juéry, en Albigeois, pourraient rappeler le souvenir de saint Didier, c'est à tort également qu'il a fixé à Milhars, dans le même pays (cant. de Vaour, Tarn), le lieu de *Miliacum*, qui fut le théâtre d'un miracle opéré par le corps de ce saint homme, tandis qu'on le transportait à Cahors[2]. Les philologues n'auront pas de peine à reconnaître tout d'abord que les terminaisons des deux noms ne sauraient dériver l'une de l'autre; mais il y a encore un argument qui s'oppose avec plus de force à cette assimilation de lieux, et cet argument c'est que la vie du saint nous apprend elle-même que lorsque le miracle de *Miliacum* se produisit, les personnes qui portaient le corps de Didier avaient quitté les terres de l'Albigeois et étaient déjà entrées en Quercy. C'est donc dans ce dernier pays qu'il faut placer la localité en question, et, comme l'on trouve dans sa partie méridionale, et à peu près sur la route de l'Albigeois à Cahors,

1. Voyez les extraits de la Vie transcrits plus haut et tirés des pp. 709 et 711 de Labbe.

2. *Hist. de Lang.*, I, 705. — Selon l'habitude, les historiens de l'Albigeois ont adopté l'opinion de D. Vaissete, sans la contrôler. Massol, *Description du Tarn*, 296; Rossignol, *Monogr. commun.*, III, 237; de Combettes, *Itinér. de Toul. à Lexos*, 240, etc.

un ancien village qui conserve justement le nom de Milhac, commune de Caussade (Tarn-et-Garonne), tout porte à croire que ce village repond d'une manière exacte à celui qui est cité par la Vie de saint Didier. Les historiens du Quercy ont indiqué depuis longtemps cette identification et, pour notre part, nous ne pouvons que partager leur manière de voir [1].

Il nous reste à relever une autre petite erreur qui a été commise par quelques auteurs récents au sujet de la patrie de saint Didier. Si l'on en croyait notamment l'historien du Quercy Guillaume Lacoste, ni ce prélat ni son frère Rusticus ne seraient nés à Albi, mais bien « à Obrège, ville de l'Albigeois, située sur les confins de l'ancienne Narbonnaise [2] ». Mais cette opinion est complètement inexacte. Elle n'est basée, en effet, que sur une mauvaise leçon des manuscrits qui nous ont conservé l'histoire de Didier. Il suffit de lire en entier le passage où il est question d'*Obrega* pour se convaincre que ce nom n'est visiblement qu'une altération du nom d'Albiga [3]. Aussi voyons-nous le P. Labbe, éditeur de la *Vie*, D. Vaissete et les auteurs du *Gallia christiana* s'accorder pour placer à Albi même la patrie de l'évêque Didier aussi bien que celle des autres enfants de Salvius [4].

1. *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, XXI, p. 329 (art. de Lacabane); et Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 235.

2. Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 211. M. Bladé, *l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert Ier*, p. 35 du tirage à part. La *Revue du Tarn*, II, 128, ajoute que suivant quelques-uns Obrega ne différerait pas du lieu de Saint Géry, près de Rabastens. Confér. Cathala-Coture, *Hist. du Querci*, I, 69, et M. Boulade, *Monogr. de la cathédrale de Cahors*, 86.

3. Nous avons déjà dit que la correction d'Obrege par Albige est indiquée par Labbe dans la table alphabétique de son ouvrage. Voyez en outre *Gallia christ.*, I, 121, et *Hist. de Lang.*, I, 668, 669.

3. Voir ci-dessus cette partie du texte de la Vie de saint Didier. Le biographe donne à Obrega la qualité d'*oppidum* qui dans son récit est un synonyme de *urbs* et de *civitas*, car il applique indifféremment ces divers termes à Albi et à Cahors. Mais il a soin d'ajouter que la *civitas*, c'est-à-dire cette fois le territoire ou le diocèse, d'Obrega, placée à l'extrémité de l'Aquitaine, est bornée au sud par la province Narbonnaise, ce qui montre bien qu'il veut parler ici du territoire d'Albi. Ajoutons d'ailleurs que c'est à Albi même que Didier possédait la grande maison qu'il légua

La vie de saint Didier nous donne le nom d'un grand nombre de localités du Quercy et de l'Albigeois, qui presque toutes, après avoir fait partie du domaine de cet évêque, furent laissées par lui soit à son église cathédrale, soit à plusieurs autres églises ou monastères. Pour l'Albigeois, et bien que ce pays soit, sous ce rapport, le moins favorisé des deux, le total des noms exprimés s'élève à près d'une trentaine. Même en réunissant ensemble tous les autres textes locaux de la période mérovingienne, il s'en faut de beaucoup que l'on puisse arriver à une liste aussi étendue ; et cette seule remarque permet déjà de comprendre l'intérêt géographique et linguistique que peut offrir l'énumération de notre document. Malheureusement cet intérêt a été jusqu'ici sensiblement diminué par le désaccord des leçons adoptées par les divers éditeurs. Tant que cette partie des manuscrits n'aura pas été revue et publiée par un paléographe minutieux et exercé, il sera impossible d'en faire une étude approfondie. Aussi, tout en renvoyant le lecteur au texte de ces listes de noms que nous avons données au début de cet article, nous nous bornerons ici à ajouter quelques simples observations.

Quelle était au juste la nature où, si l'on veut, l'importance des localités mentionnées par la Vie de saint Didier? Nous répondrons qu'à notre avis l'expression générale de *villæ*, qui leur est appliquée, ne saurait guère correspondre, comme l'admet D. Vaissete, qu'à des villages ou même parfois à de petits bourgs. En effet, si, à l'époque romaine, on a entendu par *villa* une maison de campagne ou une sorte de hameau formé par les divers bâtiments d'une exploitation rurale, il est certain que dès les temps mérovingiens ce mot désigne habituellement une réunion de maisons déjà nombreuses et pouvant même posséder une ou plusieurs églises[1]. D'ailleurs

à sa cathédrale et qui devait servir évidemment d'habitation à sa famille. Sur les divers sens de *civitas, urbs*, etc., à l'époque mérovingienne, consultez Longnon, *Géogr. de la Gaule au sixième siècle*, p. 7 et suiv.

1. Longnon, *Géogr. de la Gaule au sixième siècle*, p. 19 et *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, II, preuves (chartes des septième et huitième siècles). — La *Vie de saint Didier*, p. 707, nous montre elle-même que l'une des

on sait assez que ces derniers groupes d'habitations, tout autant que les petits hameaux ou que les constructions isolées, étaient, comme ils le furent longtemps encore dans la suite, les éléments habituels de la grande propriété terrienne[1]; et il suffit de connaître le rang élevé que la famille de Didier occupait dans l'Albigeois pour s'expliquer que son domaine ait été assez considérable pour s'étendre sur plus de vingt villages. Ajoutons que les identifications d'un bon nombre de localités du Quercy, citées par la Vie de saint Didier, indiquent à leur tour que ces localités figuraient dès lors parmi les principaux centres de population répandus dans les campagnes[2], et tendent encore à prouver qu'il devait en être de même pour les possessions de ce prélat en Albigeois. Sans doute il est possible que depuis une époque aussi reculée quelques-uns des groupes d'habitations possédés par l'évêque de Cahors aient été détruits ou abandonnés, et il se peut également que quelques-uns d'entre eux aient changé de nom; mais, d'après les résultats déjà acquis par les études faites sur une foule d'autres régions de la Gaule, il est permis de croire que la plupart des vocables de ces anciens lieux doivent se retrouver dans la nomenclature actuelle de nos villages ou parfois même de nos petites villes.

villæ du Quercy était occupée par plusieurs familles de colons : « Cum unus ex colonis de villa Rusticiago, etc. »; et le récit de la mort du prélat, arrivée à Wistrilinguis, laisse entrevoir que ce lieu formait déjà un grand village avec de nombreux habitants : « Subitus repente clamor totius villæ amplitudinem clangoribus replevit, omnesque plateas currente nuntio confusus rumor obsedit. »

1. Voyez, par exemple, la série des chartes rapportées par D. Vaissete dans les preuves de l'*Hist. de Languedoc*, t. II et V.

2. Citons parmi les noms du Quercy : Jovinianicas, Hamiago ou Haíniago, Ausciaco, Petroliaco, Veroli, Tuffalas, Parnis, Flaniago, Cornucio, Cocurnago, Marciliaco, Cauniaco, Crissentio, Anglares, Parnaco, Catussio, Camino, Mercurio, etc. Ces lieux paraissent correspondre actuellement à Gibiniargues (?), Aynac, Auzac, Peyrillac (?), Veruli, Touffailles, Pern, Flaugnac, Cornus, Cougournac, Marcillac, Canhac ou Cagnac, Creyssens, Anglars, Parnac, Catus, Cami, Mercuès, etc., qui sont presque tous des chefs-lieux de commune. On trouvera leurs positions dans le *Pouillé du diocèse de Cahors*, publié par M. Longnon, aux renvois indiqués par la table.

Nous n'éprouvons donc aucune difficulté à reconnaître, comme l'ont fait jusqu'ici les historiens, les deux lieux de Lautrec et de Gaillac sous les deux noms de *Lautrego* et *Galliaco*. Et si les vocables *Petrogontio*, *Cerviano*, *Murato*, *Caborinno*, *Granoialo*, *Marenavas* et *Marcialio* sont bien ceux qui sont donnés par les manuscrits, nous pensons même qu'ils s'appliquent très probablement aux villages de Peyregoux, canton de Lautrec[1]; de Serviès, canton de Vielmur[2]; de Murat, canton de ce nom[3]; de Cabrin, dans la commune de Ronel, canton de Réalmont[4]; de Granéjouls, dans Cahu-

1. La finale *gontio* a pu très bien se transformer en *gous*, puisque l'on sait que *Sanctus Pontius* est devenu en roman *Sant Pous* (en français Saint-Pons, Hérault). Dans les textes du quatorzième siècle, Peyregoux est appelé *Petragossio* ou *Petrogosio*, à l'ablatif.

2. On pourrait être tenté de croire que Serviès dérive de *Serveriæ* ou mieux de *Serveriis*, au cas oblique, et cela de la même manière que Saliès (Tarn), Malviès (Aude), etc., dérivent des formes *Saleriis*, *Malverio* ou *Malveriis*, etc.; mais cette opinion ne serait pas exacte. La terminaison *ianum*, qui devient généralement *ian* ou *an* du côté de Montpellier, se traduit d'une manière différente dans l'Aude et d'autres régions voisines. Ainsi les lieux *de Laurano*, *de Ponciano* ou *Piussano*, *de Amancianis*, etc., correspondent à Laure et Pieusse (Aude), à Manses (dans Portes, Ariège), etc. Mais, à côté de ces désinences muettes, on en trouve aussi d'accentuées : ainsi *Neffianum* a donné Neffiès, arrondissement de Béziers; *Fontianum*, appelé d'abord *Fontia* en roman, est aujourd'hui Fontiès, canton de Saissac, et Fontiers ou Fontiès, canton de Capendu (Aude); *Cervianum*, qui reste Servian dans l'arrondissement de Béziers, s'est transformé en Serviès dans le canton de Lagrasse (Aude). C'est conformément à ce second usage phonétique que Serviès, canton de Vielmur (Tarn), est désigné dans les actes des treizième et quatorzième siècles par *Servias* en roman et *Servianis*, à l'ablatif pluriel, formes qui nous conduisent au *Cerviano* du testament de Didier. Il n'y a pas à s'arrêter sur la différence de nombre, dans ces divers exemples, car on constate le même passage du singulier au pluriel dans une foule de noms de lieux.

3. Ou peut-être encore l'un des deux ou trois hameaux du département qui portent le nom de Muratel.

4. Notre traduction suppose, il est vrai, la chute de l'*o*, qui n'est pas peut-être facile à expliquer, bien que l'on puisse citer *Leboretum* et *Roboretum*, devenus Lebret ou Albret et Rauret (Gard). L'église Notre-Dame de *Cabrin* apparaît dans des actes de 1282 et 1303, qui montrent qu'elle était aux environs de Réalmont (D'Auriac, *Hist. de l'anc. cathédr. d'Albi*, 136, et Bibl. nat., coll. Doat, vol. 107, f. 238, et vol. 108, f. 144).

sac, canton de Montmiral; de Marnaves, canton de Vaour, et de Marssal, canton de Villefranche. Rien ne force à croire, d'ailleurs, que ces villages aient été en entier la propriété de Didier; de même que cela est exprimé pour certains lieux du Quercy, il est fort possible que, dans plusieurs localités de l'Albigeois, notre évêque partageât avec d'autres seigneurs le groupe des habitations aussi bien que le territoire qui en dépendait.

Non content d'avoir richement doté sa cathédrale, le prélat distribua encore de nombreux domaines à plusieurs basiliques ou églises de monastères. D'après le titre général placé en tête de ces donations, toutes ces basiliques auraient été situées à Cahors. Cependant, on peut se demander si le biographe n'a pas omis, pour une partie de ces églises, quelque indication secondaire qui aurait pu se trouver dans le testament original; et nous voyons du reste que D. Vaissete est porté à placer plutôt en Albigeois que dans le Quercy le monastère de Saint-Eugène, qu'il propose d'identifier avec Saint-Eugène de Vieux (canton de Montmiral, Tarn). L'historien du Languedoc ne donne aucun argument en faveur de son hypothèse; mais, outre qu'il serait singulier que Didier eût totalement oublié dans son testament les monastères de son pays d'origine, où la Vie nous apprend (p. 706) qu'il avait fait lui-même plusieurs fondations religieuses, on peut remarquer que, tandis que aucun document ne signale une église de Saint-Eugène dans le Quercy, le monastère de Saint-Eugène de Vieux, en Albigeois, est, au contraire, très connu par son antiquité. Nous ajouterons que des remarques analogues pourraient autoriser encore à confondre la basilique de

Détruite, sans doute, pendant les premières guerres religieuses du seizième siècle, elle ne figure pas dans les pouillés du diocèse, qui sont postérieurs à ces guerres; mais la carte du diocèse d'Albi de 1642 indique du moins la position du hameau de *Cabrin*, devenu *Crapi* dans Cassini et l'Etat-major. Le département du Tarn a encore une église de Saint-Martin de *Scabrins*, dans Lautrec, et le hameau d'*Escabrins* ou *Escrabins*, ancien fief dans Fénols, canton de Cadalen; mais on voit que ces noms répondent moins bien que le précédent à celui qui est donné par la Vie de saint Didier.

Saint-Affrique avec l'église de ce nom située à Albi, et qui est citée par deux documents de 878 et de 972 ou environ[1]; il faudrait admettre seulement que cette église avait au septième siècle une communauté de religieux qui ne figure plus dans la suite. Quant à ce qui est de la basilique de Saint-Remy, s'il est vrai que le nom de son patron se retrouve plusieurs fois dans le Quercy, on peut observer qu'il a été appliqué aussi à deux églises de l'Albigeois, l'une à Lautrec et l'autre aux environs de cette ville, et que, dans la liste des domaines donnés à la basilique de Saint-Remy, on voit reparaître précisément le nom de la même localité, *portionem in Lautreco*. Toutefois, nous convenons volontiers que toutes ces coïncidences ne peuvent guère appuyer tout au plus que des probabilités, et il est fort à craindre que, en l'absence d'autres documents, ces diverses questions ne restent toujours insolubles.

Nous croyons que l'on pourra faire une intéressante étude philologique sur la liste de plus de quatre-vingt-dix noms de localités que la Vie de saint Didier fournit pour le Quercy et l'Albigeois. Cette étude s'écarte de notre domaine géographique, et nous n'avons pas d'ailleurs les connaissances nécessaires pour essayer d'entreprendre un pareil travail. Ce que nous nous contenterons de signaler pour terminer nos remarques, c'est la fréquence dans ce dénombrement des vocables terminés en *acum* ou *agum*, et aussi, quoique bien moins accusée, celle des noms terminés en *ingus*[2]. L'histoire des noms en *acum* est aujourd'hui bien connue, grâce surtout aux beaux travaux de M. d'Arbois de Jubainville[3]. Quant aux formes en *ingus*, que l'on retrouve assez souvent dans les anciens documents, il est incontestable qu'elles ont donné naissance à la plupart des nombreuses terminaisons en

1. *Hist. de Lang.*, II, preuv. 400, et V, 280.

2. C'est ainsi que la Vie cite, pour le Quercy : Herbelingos, Ossilingus, Semelingus, Procingus ; et pour l'Albigeois : Ramingos, Wistrilingus et Mauringos.

3. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France.*

ens de notre topographie locale. D'après l'opinion des meilleurs auteurs, elles dérivent du suffixe allemand *ing* plutôt que du suffixe latin *inquus*[1].

Saint Didier, évêque de Cahors, n'est pas le seul évêque de ce nom qui, dans le cours du septième siècle, ait eu des relations avec le pays d'Albigeois. Un autre saint Didier, qui devint évêque d'Auxerre, possédait également des domaines dans l'Albigeois, dans le Quercy et dans le Rouergue. Ce prélat, qui est appelé *Aquitain*, avait sa mère enterrée dans le couvent de Saint-Amans, en Quercy[2], et, comme ceux de ses domaines situés dans ce même pays étaient d'ailleurs considérables, on pense qu'il était natif de cette partie de l'Aquitaine[3]. Didier occupa le siège d'Auxerre pendant dix-huit ans, entre 605 et 623[4]. Par son testament, il divisa ses biens entre diverses églises et basiliques, et c'est ainsi que le monastère de Saint-Amans, en Quercy, reçut les deux ou trois villages que le prélat possédait en Albigeois[5].

1. Voyez sur ces terminaisons, Diez, *Grammaire des langues romanes* (traduction de G. Paris), II, 347 et 349; et d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., préf., p. IX et p. 95. — Ajoutons que la finale *ingus* apparaît surtout dans les textes mérovingiens et carlovingiens. Dans la suite, les actes latins la rendent par *enchis* ou *enquis* (ablat. pluriel), et les textes romans par *engs, encs, ens*. Le suffixe *ingus* est très rare dans les anciens noms de personnes.

2. Il ne faut pas confondre ce couvent avec celui de Moissac, dont on attribue quelquefois l'origine à saint Amand. Le Cointe, *Annales eccles. francor.*, II, 853, et le *Gallia christ.*, I, 155, se trompent en le plaçant à Cahors. D'après les auteurs locaux, il s'agit ici de l'abbaye de Saint-Amans de Coronzac, qui était située dans la commune de Cours, canton de Saint-Géry (Lot). Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 205 et suiv.

3. Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, I, 205.

4. *Gallia christ.*, XII, 268.

5. Voyez l'*Historia episcoporum autissiodorensium*, publiée par P. Labbe (*Nova bibliotheca manuscriptorum*, I, p. 411 et suiv.) A la p. 426, cette ancienne histoire, dont les auteurs ont utilisé divers documents diplomatiques, analyse comme il suit la partie du testament de Didier contenant les libéralités en question : « Dedit basilicæ Sancti Amantii quæ est extructa in pago Cadurcino ad stipendium monachorum... (Suit d'abord l'énumération des *villæ vel prædia* situés en Quercy.) Item portionem de atro (*sic*) Macrinio et Reclinis situm in territorium Albiensi, cum ædificiis, vineis, mancipiis et cæteris appendiciis

Tout en se recommandant par leur âge reculé, ces renseignements sont trop succincts pour retenir longtemps notre attention; mais comme ils sont restés inconnus jusqu'ici des auteurs qui ont écrit sur la région, nous avons cru devoir les rappeler dans ce mémoire, mémoire qui par cette addition ne cesse d'ailleurs de se renfermer dans les limites de la période mérovingienne.

Edmond Cabié.

Post-Scriptum. — Toujours prêt à venir en aide aux travailleurs, M. le Directeur des *Annales du Midi* a bien voulu revoir sur le manuscrit de Moissac (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Latin 17,002) la liste des lieux de l'Albigeois cités dans la Vie de saint Didier, et voici les renseignements qu'il a eu la gracieuse attention de nous communiquer :

Dans ce volume de la Bibliothèque nationale, ces noms de lieux sont exactement les mêmes que ceux qui ont été publiés par le P. Le Cointe, sauf deux variantes de peu d'intérêt : *Petregontio* au lieu de *Petrogontio*, et *Asscne* avec *e* cédillé. L'une des *villæ* données par Bobila est appelée aussi dans ce manuscrit *Vuistri.linguis;* toutefois nous sommes persuadé, avec M. Thomas, qu'il faut corriger *Vuistrilingus*, car dans l'épisode de la mort de Didier le même volume porte *Vuistrelingus*.

Il résulte d'abord de ces vérifications, qui s'accordent du reste avec un passage des *Annal. eccles. Francor.* (II, p. 675), qui nous a été signalé après coup, que le P. Le Cointe a employé le manuscrit de Moissac; mais on pourra remarquer en outre qu'elles viennent donner une nouvelle force aux identifications proposées plus haut, puisque dans notre travail nous avons adopté les leçons de Le Cointe, et que ces leçons se trouvent conformes au manuscrit le plus complet et le plus correct que l'on connaisse aujourd'hui.

E. C.

suis. Item in pago Rotonensi Vallem Catemariam, Versellas, Grossumniagum, Siacum et Atratum cum ædificiis, mancipiis et omnibus appendiciis eorum. Item Vitaliacum situm in pago Cadurcino cum omni integritati. Præterea dedit et basilicæ Sancti Saturnini martyris, quæ est sita in suburbano Tolosanæ civitatis, villam quæ vocatur Silviniacus, sitam in eodem pago (Quercy) cum omni integritate et appendiciis suis. Similiter et agrum Melgiacum situm in eodem territorio, cum ædificiis, mancipiis, terris et cœteris appendiciis suis. » Même texte dans Le Cointe, *Annales eccles. Francor.*, II, 727.

BASVILLE

ET

L'ÉPISCOPAT DE LANGUEDOC

Je n'ai point l'intention de faire ici l'histoire complète des relations de Basville[1] avec l'épiscopat de Languedoc; mon ambition est moins haute et le but que je me propose plus facile à atteindre. Je voudrais seulement, à l'aide des quelques lettres éparses dans la correspondance manuscrite du célèbre intendant, correspondance que possède la bibliothèque Méjanes[2], essayer de donner une idée de ce que furent, pendant les douze dernières années de son séjour dans le Midi, les rapports de Basville avec les prélats de la province qu'il administra avec tant d'habileté et de rigueur.

Nommé, à la place de Daguesseau, intendant de Languedoc[3], au moment de la révocation de l'édit de Nantes, chargé de préparer et de mettre à exécution cette redoutable mesure, Basville dut se trouver par là même doublement en relations avec le clergé de la province confiée à ses soins; non seulement il eut à régler, de concert avec les évêques,

1. Fils du premier président Guillaume de Lamoignon, Basville, né en 1648, fut, dès 1666, avocat au Parlement de Paris; conseiller en 1670, il devint, trois ans après, maître des requêtes; mais il quitta bientôt la magistrature pour entrer dans l'administration. Nommé d'abord intendant à Montauban, il passa de là à Pau, puis à Poitiers, où il présida aux premières dragonnades. Son zèle et son énergie plurent à Mme de Maintenon et à Louvois et le firent envoyer en Languedoc.

2. Voir sur cette correspondance les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, vol. I, p. 86.

3. Le 13 août 1685.

tout ce qui concernait la situation des nouveaux convertis, ainsi que l'exercice du culte dans les contrées arrachées au protestantisme, mais à cette époque où les affaires politiques et religieuses étaient si souvent réunies et confondues, où les évêques prenaient part à l'administration civile aussi bien qu'ecclésiastique, — l'archevêque de Narbonne était président-né des États de Languedoc, — Basville avait à chaque instant à débattre, avec les prélats de son intendance, les mesures qui touchaient aux intérêts de leurs diocèses, comme à ceux de la province tout entière.

Investi de la confiance de Louis XIV et des ministres, « livré aux jésuites », dont il disposait en retour[1], connu par son zèle inflexible pour la cause du catholicisme, il lui était difficile de ne pas rencontrer dans l'épiscopat la plus grande sympathie et une entière déférence. Il n'eût point souffert d'ailleurs d'opposition; souple et humble presque avec les puissants, il n'était point homme à s'incliner devant ses égaux ou à montrer de la condescendance pour ses inférieurs. Son habileté reconnue, son activité, non moins que l'austérité de sa vie, lui donnaient une autorité indiscutable. Les succès qui marquèrent son entrée en fonctions[2] ne pouvaient que la confirmer et l'affermir.

On sait comment la crainte inspirée par l'inflexible intendant amena l'abjuration en masse des protestants du Languedoc[3]. Il fallait assurer cette œuvre de conversion, de la sincérité de laquelle Basville lui-même était le premier à douter[4]; il fallait arrêter le zèle des prédicants, empêcher les assemblées au « désert », surveiller les tièdes. Basville ne

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. in-12, vol. III, p. 427.

2. 28 septembre 1685.

3. « Je crois pouvoir vous mander présentement, écrivait-il au contrôleur général, la conversion de tout le Languedoc Il n'y a pas un lieu où je n'aie été avec M. le duc de Noailles et tout s'est converti à son arrivée. » A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*. Paris, 1884, vol. I, n° 207, p. 55.

4. « Il est question de gagner les cœurs et de faire comprendre à ce grand nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre ce parti, qu'ils n'ont pris que par une obéissance aveugle aux ordres du roi ». *Ibid.*

faillit pas à cette tâche et son inexorable sévérité, des condamnations répétées, la menace des galères contre les relaps, du gibet contre les ministres, maintinrent les nouveaux convertis dans le silence de la soumission. Mais la plupart n'appartenaient que de nom au catholicisme et leur cœur restait attaché au culte de leurs pères. Basville reconnaissait lui-même le peu de progrès que, malgré le zèle des missionnaires[1], la foi catholique faisait dans les anciens districts protestants[2]. Il ne s'avoua pas vaincu pour cela, et attribuant, non sans raison, cet état de choses à l'insuffisance du clergé local, c'est à ce mal qu'il songea à remédier tout d'abord. « Le plus grand, le plus solide, et, je puis le dire, écrivait-il à ce sujet[3], l'unique expédient efficace est de former de bons prêtres pour être curés et vicaires dans les paroisses... On ne réussira jamais auprès des nouveaux convertis, si l'on n'a pas quelque talent pour prêcher. »

Au lendemain de l'édit du 22 octobre 1685, tout manquait, « évêques, prêtres, curés, églises[4]. » On alla au plus pressé; on pourvut, comme on le put, aux places nouvelles; mais la plupart ne furent remplies d'abord que par de « fort mauvais sujets[5] ». On se débarrassa bien peu à peu de ces prêtres indignes, mais il en resta toujours, on le verra[6], et en grand

1. « Quoiqu'il ait beaucoup travaillé, disait-il en parlant de Bourdaloue, il reste encore bien des choses à faire pour achever ce grand ouvrage icy et dans tout le Languedoc. » A de Boislisle, *op. laud.*, vol. I, n° 264, p. 67.

2. « Ce n'est que par la crainte du châtiment que les nouveaux convertis ont été sages. La religion n'a fait aucun progrès véritable dans leur cœur. » *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, ap. M. A. Germain, *Histoire de l'église de Nimes*. Paris, s d., in 8°, vol. II, p. 397.

3. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 644.

4. A de Boislisle, *op. laud.*, vol. I, p. 55.

5. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 730.

6. Voir entre autres, plus loin, la lettre de l'abbé Puget. Cet état de choses n'était pas particulier au Languedoc. Voici ce qu'on lit sur le même sujet dans l'*Estat du diocèze de Poitiers* (Méjanes, ms. 321, f° 590) : « On a purgé le diocèze, depuis cinq ans, d'une quarantaine de curés qui y causaient du scandale, mais il y en a d'une autre espèce, à la négligence desquels on ne saurait remédier. »

nombre. Une surveillance était ainsi doublement nécessaire; elle devait s'exercer à la fois sur les nouveaux convertis et sur leurs pasteurs. Ce fut là une des raisons pour lesquelles on partagea le diocèse de Nîmes, ce foyer du protestantisme. En 1687, la partie du nord-ouest, montagneuse et d'un accès difficile, fut érigée en un évêché indépendant, dont le siège fut à Alais. Louis XIV désigna pour l'occuper François, chevalier de Saulx, noble poitevin[1]. Toutefois, la création de cet évêché exigea de longues négociations avec la Cour de Rome. Innocent XII n'en reconnut l'existence qu'en mai 1694[2]. Enfin le mois suivant parurent les lettres royales pour l'installation définitive du titulaire choisi sept ans auparavant par Louis XIV.

L'établissement de ce nouveau siège épiscopal et l'activité de Basville, les routes qu'il fit construire dans la montagne, des forts établis à Nimes, à Alais et à Saint-Hippolyte ne mirent pas fin cependant à toute agitation dans les Cévennes. A peine la guerre de la ligue d'Augsbourg était-elle déclarée que les prédications recommencèrent, et le Vivarais se souleva à l'instigation d'un prophète du nom d'Astier[3]. Basville et le comte de Broglie, commandant des troupes en Languedoc, eurent vite raison, il est vrai, de cette première révolte; mais il n'en fut pas de même de celle qui éclata treize ans plus tard, au début de la guerre de la succession d'Espagne.

La tolérance forcée dont on avait usé envers les réformés pendant les dernières années de la guerre de la ligue d'Augsbourg avait contribué à l'apaisement des esprits; les mesures de rigueur, auxquelles on eut recours de nouveau après la signature de la paix de Ryswick, devaient susciter de nouveaux troubles. La révocation de l'Édit de Nantes fut renouvelée avec toutes ses défenses et ses minutieuses prescriptions, et une déclaration du roi[4] fut envoyée par Châteauneuf, le 13 décembre 1698, dans toutes les paroisses, indiquant la con-

1. *Gallia christiana*, vol. VI, col. 517.
2. M. A. Germain, *op. laud.*, vol. II, p. 418.
3. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 612.
4. *Recueil général des anciennes lois françaises*, vol. XX, p. 314, nº 1661.

duite à tenir à l'égard des « nouveaux convertis. » Il leur était enjoint de se conformer pour les mariages et les baptêmes aux pratiques de l'Église catholique, d'envoyer leurs enfants aux écoles et aux catéchismes, et d'assister eux-mêmes le plus exactement possible au service divin. L'exercice de la religion réformée était de nouveau expressément interdit, et ceux qui en faisaient profession exclus de toute carrière libérale. Quelques mois après[1], deux autres déclarations défendaient aux religionnaires convertis ou non de sortir du royaume, sous peine des galères. L'ordonnance du 13 décembre prescrivait, en outre, aux archevêques et évêques de travailler avec tout le zèle possible à l'instruction de leurs diocésains et de veiller à ce que les ecclésiastiques s'y employassent de tous leurs efforts et consacrassent tous leurs soins au salut des âmes. C'était exposer les nouveaux convertis et les réformés à toutes sortes de vexations; comment s'étonner qu'ils se soient soulevés?

L'agitation commença en 1701 à l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne. L'assassinat au pont de Mauvert, le 22 juillet de l'année suivante, de l'abbé du Chayla fut le signal d'une révolte générale[2]. Pendant deux ans les Cévennes furent en feu, malgré une répression impitoyable. Le comte de Broglie et le maréchal de Montrevel, qui lui succéda, furent impuissants à triompher de la rébellion. Conduits par Ravanel, Catinat, Rolland et Cavalier, les réformés leur opposèrent une invincible résistance. Les « moyens de douceur » auxquels eut recours Villars, envoyé dans le Languedoc au printemps de 1704, purent seuls ramener la paix dans les esprits fatigués d'une lutte sans espoir. Après de longues négociations, Cavalier se soumit et passa à l'étranger; Rolland, qui voulut prolonger la lutte, fut tué dans une embuscade, et les Camisards posèrent les armes[3]. Lorsque Berwick prit l'année suivante le commandement des troupes du Languedoc, tout était rentré dans l'ordre, et, malgré les émissaires de l'étranger, qui cherchaient sans cesse à fomenter de nouvelles révoltes, la paix

1. *Recueil*, etc., vol. XX, pp. 332 et 342, nos 1672 et 1689.
2. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 740, et vol. XIV, p. 1264, n° 591.
3. *Ibid.*, vol. XIII, p. 842.

fut à peine troublée un instant à la fin de 1705 et pendant l'été de 1709 et de 1710. Le supplice de Catinat et de Ravanel mit fin à la conjuration de 1705[1], et l'activité de Basville et du duc de Roquelaure réprima le soulèvement de 1709 et força à se rembarquer à la hâte les troupes anglaises qui, sous la conduite du réfugié de Seissan, s'étaient emparées de Cette et de quelques localités voisines[2]. Réduits à leurs propres forces, les protestants ne remuèrent plus. Désormais leur soumission fut complète.

L'habileté dont Basville fit preuve en ces graves circonstances, son application aux affaires, son zèle pour le service du roi et pour la religion catholique, tout contribua à augmenter son influence. A son arrivée, il avait fait nommer lieutenant général des troupes en Languedoc le comte de Broglie, son beau-frère, qui, devenu plus tard commandant en chef, n'en fut pas moins toujours auprès de lui, dit Saint-Simon[3], « qu'un « petit garçon. » L'incapacité dont Broglie fit preuve dans ce poste difficile n'atteignit point Basville et ne porta atteinte qu'à lui-même. L'échec de Montrevel, non moins inhabile que de Broglie à réprimer la révolte des Cévennes, ne fut point davantage imputé à l'intendant qui l'avait prévu, et l'exil en Guyenne de ce général malheureux laissa Basville maître de la situation. Villars et Berwick ne firent que passer dans la province, et le concours empressé qu'il leur prêta accrut encore son importance. Chaque jour l'autorité de Basville grandissait. Un seul homme eût pu la contrebalancer, Pierre de Bonzi, archevêque de Narbonne, et en cette qualité président des États. La ruine de son crédit et sa mort délivrèrent l'intendant de ce rival et mirent le comble à son influence.

Appartenant à une famille illustre, alliée aux Médicis et venue en France à leur suite, Pierre de Bonzi, nommé évêque de Béziers en 1659, avait été distingué par Mazarin, qui le chargea de plusieurs missions délicates. Ce fut l'origine de sa for-

1. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 860.
2. Charles Joret, *Correspondance inédite du duc du Maine avec Lamoignon de Basville*, pp. 5 et 12.
3. *Mémoires*, vol. III, par 404.

tune. Choisi, en 1669, pour occuper le siège archiépiscopal de Toulouse, il avait, trois ans après, reçu le chapeau de cardinal; enfin, en 1679, il fut nommé à l'archevêché de Narbonne, devenu vacant par la mort du frère de Fouquet[1]. « Sa place de Narbonne, dit Saint-Simon[2], le rendait le maître des affaires du Languedoc; il le fut encore plus par y être adoré et y avoir gagné la confiance des premiers et des trois ordres que par son siège. » L'absence du duc du Maine, gouverneur du Languedoc, en laissant plein pouvoir à Bonzi, en avait fait le véritable roi de la province. Daguesseau avait cru ne pouvoir mieux faire que de s'incliner devant son autorité. Basville ne craignit pas d'entrer en lutte avec lui; fort de l'appui des ministres, soutenu par la Société de Jésus, que l'indépendance de Bonzi avait mécontentée, et même par le roi, jaloux de l'influence du cardinal-archevêque, il finit par l'emporter sur un prélat aimable, mais faible, et dont la conduite privée prêtait trop à la critique.

Pour ressaisir le crédit qui lui échappait, Bonzi chercha à s'assurer un appui à la cour, en faisant épouser à son neveu, M. de Castries, en mai 1693, une fille du feu maréchal de Vivonne, frère de Mme de Montespan. Ce fut le duc du Maine qui régla et conclut le mariage. Il « promit merveilles et, à son ordinaire, ne tint rien[3]. » Mme de Castries fut bien nommée dame d'atour de la duchesse de Chartres, mais ce fut tout, et ce mariage, sur lequel comptait le cardinal pour relever son autorité ébranlée, ne lui fut d'aucun avantage réel. Bientôt « il tomba peu à peu en vapeurs qui lui attaquèrent la tête. » En 1700, un premier accès faillit l'emporter; il guérit néanmoins, mais désormais il ne fut plus que l'ombre de lui-même. Trois ans après, au retour d'un voyage à la cour, il mourut, le 11 juillet, « consommé, dit Saint-Simon[4], par Basville devenu le tyran du Languedoc. »

Le successeur de Bonzi, Charles Le Goux de la Berchère, s'in-

1. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, pp. 494 et 509.
2. *Mémoires*, vol. III, p. 427.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, vol. III, p. 389.
4. *Mémoires*, vol. III, p. 429.

clina devant cette toute-puissance de Basville. Il en fut de même encore plus des autres archevêques et évêques; désormais tout plia devant le redoutable intendant. Sa correspondance avec les prélats de sa province en fait foi. Elle commence l'année même de la mort de Bonzi, mais par une seule lettre; elle ne se continue sans interruption qu'à partir de 1707, et ne donne de renseignements un peu suivis sur l'administration et les relations de Basville avec l'épiscopat de Languedoc que de cette date à 1716. Mais cette correspondance est loin d'être complète; le manuscrit 323 de la Méjanes ne possède que de rares épaves des nombreuses lettres qui durent être échangées entre Basville et les quarante-six archevêques ou évêques de son intendance; il renferme en tout trente lettres et de six prélats du Languedoc seulement[1]. J'y ai joint une lettre de l'archevêque d'Auch, quoique cette ville ne fît pas partie de cette province, parce qu'il s'agit de l'évêque de Castres, et deux lettres de Fleury, à cause de l'origine languedocienne de ce prélat et des renseignements qu'il donne sur les affaires du jour. On sera moins surpris d'y rencontrer une lettre de l'abbé Puget, vicaire général de Viviers, et six d'un autre vicaire général, l'abbé Robert de Nimes.

Les derniers débris de la correspondance de Basville avec les prélats du Languedoc que nous donne le manuscrit 323 s'arrêtent en 1716. Deux ans après, le vieil intendant, infirme et brisé par l'âge, obtint sa mise à la retraite et se retira à Paris. Il n'y avait pas mis les pieds depuis près de trente ans; ni la mort de sa mère en 1705, ni celle de son frère en 1709, ne l'avaient fait quitter sa province. Il avait bien demandé en 1705 un congé de quelques mois; il lui fut refusé, et il ne paraît pas avoir renouvelé sa demande[2]. Basville se consola de son exil forcé en s'occupant de l'établissement de sa famille. En novembre 1703 il obtint pour son fils Urbain-Guillaume l'intendance de Rouen; trois ans après, il maria sa

1. Je ne compte pas dans ce nombre l'archevêque de Toulouse, auquel est adressée une lettre de Basville.

2. H. Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville*. Paris, 1884, in-8°, p. 34.

fille Magdeleine à Lepelletier des Forts, comte de Saint-Fargeau, et, en 1712[1], sa petite fille Anne-Victoire de Courson à Charles-René de Maupeou, maître des requêtes[2]. Après son retour à Paris, Basville, sourd et goutteux, vécut dans l'isolement ; il mourut le 17 mai 1724.

1. Le manuscrit 323 de la Méjanes renferme, fol. 511, 515 et 529, trois lettres de l'évêque d'Alais à Mlle d'Aubijoux au sujet de ce mariage.

2. Plus tard, mars 1717, président à mortier, et, octobre 1743, premier président au Parlement de Paris. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, vol. IX[2], p. 631.

I.

ÉVÊCHÉ DE MIREPOIX.

Le manuscrit 323 de la Méjanes ne renferme aucune lettre de l'évêque de Mirepoix[1] à Basville; mais on trouve dans le 321 un document qui le concerne : c'est le mémoire de ce qui fut fait dans le diocèse en exécution de la déclaration du 13 décembre 1698. Ce qui se passa alors dans cette circonscription ecclésiastique dut arriver ou à peu près dans toutes les autres; cependant, si l'on excepte la lettre, du mois de juin 1699[2], de Fléchier au marquis de Châteauneuf, nous n'avons aucun renseignement sur un acte aussi grave et sur les mesures qui le suivirent, et le savant continuateur de l'*Histoire de Languedoc*, M. Roschach, a passé rapidement snr cette déclaration et sur les conséquences qu'elle entraîna, et il n'a donné aucun document analogue au mémoire qu'on va lire; c'était une raison de plus pour moi de le publier.

Si ce mémoire n'est pas l'œuvre de l'évêque de Mirepoix, il n'en a pas moins été écrit sous son inspiration ou sur des notes qu'il avait fournies. C'est un exposé fidèle des mesures qu'il avait cru devoir prendre en exécution de la déclaration de 1698 et un tableau véridique de l'état de confusion où la révocation de l'édit de Nantes et les ordonnances qui la confirmèrent avaient jeté une partie du royaume. La question des mariages surtout était un sujet incessant de conflits et de désordre; comme on ne mariait les nouveaux convertis que quand ils avaient donné des « marques de catholicité », un grand nombre vivaient dans le concubinage. Inutile d'in-

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pamiers, sur le Grand-Lhers.

2. *Lettres choisies de Fléchier*. Paris, 1715, in-8°, vol. I, p. 131, n° LXXXIII.

sister sur le trouble qu'un pareil état de choses entretenait dans les relations sociales; le mémoire de la Méjanes y insiste avec raison. On remarquera aussi les renseignements curieux qu'il donne sur les écoles, auxquelles l'évêque accordait, avec raison, la plus grande importance[1]. A tous ces égards, ce mémoire mérite de prendre place à côté de la lettre de Fléchier à Châteauneuf, qu'il dépasse peut-être en intérêt, s'il ne l'égale pas au point de vue de l'élégance du style et de la forme.

L'évêque de Mirepoix, dont le zèle apparaît ici d'une manière si éclatante, était Pierre de la Broue. Issu d'une vieille famille toulousaine, son talent de parole attira, en 1679, l'attention de Louis XIV, qui le nomma l'année suivante au siège de Mirepoix. Il fut sacré le 8 septembre 1680, et à peine installé se donna tout entier à ses fonctions épiscopales. La révocation de l'édit de Nantes offrit un vaste champ à son activité; il adressa des lettres pastorales aux dissidents, composa un catéchisme et fonda de nombreuses écoles à leur usage[2]. Son éloquence le fit choisir, en 1690, par Louis XIV pour prononcer à Saint-Denis l'oraison funèbre de la dauphine Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière[3]. Il fut aussi un des vingt-huit mainteneurs nommés par le roi, quand les Jeux Floraux furent réorganisés, en 1694[4]. « C'était, dit Saint-Simon[5], un excellent évêque, résidant, aumônier, édifiant, instruisant, prêchant ses ouailles dont il était adoré et de tout le pays, et d'ailleurs très savant et très éloquent. »

Pierre de la Broue eut occasion de déployer ces grandes qualités — le mémoire de la Méjanes en est la preuve — pendant l'année qui suivit la déclaration du 31 décembre 1698; son zèle

1. Il faut rapprocher ce qu'il en dit de la « Lettre de Fléchier au marquis de La Vrillère sur l'éducation des filles des nouveaux convertis. » *Lettres choisies*, vol. I, p. 149, nº XCII.

2. *Gallia christiana*, vol. XIII, col. 282.

3. Dangeau, *Mémoires*, vol. III, p. 102, 21 avril. « L'évêque de Mirepoix, dit Saint-Simon, vol. XIX, p. 144, fit une oraison funèbre fort longue de Mme la Dauphine. »

4. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 661, note 1.

5. *Mémoires*, vol. XVII, p. 132.

en particulier se donna carrière dans les missions qu'il organisa en différents lieux. Il compléta son œuvre en travaillant à la réforme et à l'instruction de son clergé. Dans ce but, il fonda trois séminaires dans son diocèse[1] : ceux de Mazères, de Fanjeaux et de Belpech[2]. Il mourut à la fin de septembre 1720.

Mémoire de ce qui a esté fait dans le diocèse de Mirepoix en exécution de la déclaration du Roy du mois de décembre 1698 et de l'instruction envoyée à Mrs les Intendans pour la parfaite conversion des nouveaux convertis de ce diocèse[3].

M. l'Evesque s'est transporté plusieurs fois, depuis son retour des États, à la Bastide[4] et à Calmont[5], deux lieux du Languedoc, où il y avoit autrefois exercice de la R. P. R. Il a fait mettre une regente en chacun de ces lieux, avec cent livres de gages, qui se prennent sur la communauté conformément à la déclaration du Roy.

Il a demeuré un temps considérable a diverses reprises, et particulièrement durant le caresme, à Mazeres[6], une ville du païs de Foix, ou il a establi son seminaire, et ou est le plus grand nombre de nouveaux convertis de son diocèse. Il y a preché plusieurs fois et fait des instructions aux nouveaux convertis, qu'il apelloit pour cella dans une salle du seminaire. Trois ou quatre nouveaux convertis qui s'estoient esloignez des exercices de la Religion catholique sont revenus, mais la plus grande partie ont affecté de s'absenter dans le tems qu'il prêchoit ou qu'il instruisoit. Il a envoyé a M. de la Houssaye[7] les noms des chefs de party qui empeschent les autres d'assister aux exercices, même aux instructions. Il vient de

1. *Gallia christiana*, vol. XIII, col. 282. Une ordonnance royale du 15 décembre 1698 avait enjoint à tous les évêques d'établir des séminaires dans leurs diocèses. *Recueil général des anciennes lois françaises*, vol. XX, p. 319, nº 1662.
2. Belpech, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castelnaudary (Aude).
3. Ms. 321, fol. 577.
4. La Bastide-sur-Lhers, canton de Mirepoix (Aude)
5. Sur le Lhers, canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).
6. Sur le Lhers, canton de Saverdun, arrondissement de Pamiers (Ariège).
7. Félix le Peletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

placer un excellent missionnaire qu'il avoit déja fait son grand vicaire et qu'il destine a remplir la cure de cette ville.

Pour cella il a, en execution de l'instruction du Roy a Mrs les intendans, disposé le curé de cette ville, qui n'est pas capable d'instruire, a permuter son benefice avec d'autres benefices qui sont de sa portée et a la disposition de M. l'Evesque.

Mais comme la cure est a la nomination de M. l'abbé de Paylhés [1], le curé qui luy en a l'obligation, refuse d'executer la permution [2] proposée, si M. l'abbé de Paylhès n'y donne les mains. M. de la Houssaye, dans l'intendance duquel Mazeres est situé, a pris connaissance de cette affaire. Il a sçu par M. l'abbé de Paylhés luy-mesme que le curé qui y est a present n'est pas capable d'instruire. Il a sçu par le curé luy-mesme, qu'il a entretenu en presence de M. l'Evesque, la disposition ou il estoit de permuter, et le merite du sujet que M. l'Evesque propose. Il en a ensuitte escrit a M. l'abbé de Paylhès qui ne luy a pas fait de réponse. Ainsi la chose tarde à s'executer par lá. Cependant il n'y a rien a faire de si utile pour ramener les nouveaux convertis a une sincere conversion que cette permutation. M. le marquis de Chasteauneuf [3] a escrit a M. l'Evesque qu'il en écrivoit a M. l'abbé de Paylhès. Cependant M. l'abbé ne s'explique point. Il semble qu'il attende que le Roy luy en fasse ecrire, et ce serait sans doute un moyen infaillible de finir promptement cette affaire, qui est entierement conforme aux articles de l'instruction de Mrs les Intendans et la plus propre a seconder les pieuses intentions de sa Majesté.

Il y a dans la maison des nouvelles catholiques du diocese plusieurs filles des nouveaux convertis de Mazeres ou de la Bastide, il y en a mesme quatre parmi celles-là qui aident a faire les ecoles a Mirepoix ou a Fanjaux [4] et dont quelques-unes témoignent vouloir demeurer dans la maison. On se prepare a y en mettre davantage et pour cella on agrandit considerablement ou plustot on rebastit quasi entierement la maison ou elles sont placées a Mirepoix, en sorte qu'elle sera en état de recevoir au mois d'octobre prochain quarante ou cinquante nouvelles catholiques. Cette dépense se fait aux frais de M. l'Evesque ou de quelques-unes des filles qui conduisent cette maison qui estant riches fournissent outre cella a la subsistance de leurs compagnes, en sorte que la pension que le Roy accorde a cette maison s'employe toute entiere pour payer les pensions des

1. Frère de Joseph de la Fage, comte de Pailhès en Languedoc.
2. *Sic* pour « permutation ».
3. Balthazar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État.
4. Fanjeaux, *Fanum Jovis*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castelnaudary (Aude).

nouveles catholiques pauvres, dont les unes ne payent qu'un Écu par mois, les plus riches deux Ecus et quelques-unes rien du tout.

M. l'evesque voyant le bien que fait cette maison a projetté d'en establir une semblable pour les garçons dans la ville de Fanjaux encore plus éloignée que celle de Mirepoix des lieux de son diocese ou sont les nouveaux convertis. Il y a deja a Fanjaux une communauté de prestres formée depuis l'année passée ou on eleve de jeunes enfants, on pourroit donc, conformement à la declaration du Roy, mettre dans cette maison les garçons des nouveaux convertis dont les peres n'assistent point aux exercices de la Religion catholique, et rien n'est si important pour empescher ce qu'on voit presque partout que les enfans des nouveaux convertis, qui assistoient regulierement a tous les exercices pendant qu'ils alloient aux Ecoles, ne cessent de les frequenter aussitot qu'ils quittent les Ecoles; en envoyant les enfans des plus opiniastres dans cette maison, on feroit que les autres, de peur d'y estre envoyez de mesme, continueroient d'assister a tous les exercices On a sur cella l'exemple de filles que la crainte d'estre mises dans la maison des nouvelles catholiques contient beaucoup et contiendra bien davantage quand on pourra y en mettre un nombre suffisant, ce qu'on espere estre en état de faire au mois d'octobre ou de novembre prochain au plus tard. Il est vrai qu'il seroit a desirer pour le projet de cette espèce de college ou de maison de nouveaux convertis que le Roy eût la bonté d'accorder a cette maison, avec les lettres patentes pour son establissement, une pension pareille a celle qu'il accorde a la maison des filles nouvelles catholiques, par ce que la pluspart des parens ne sont pas en etat de payer les pensions, mesme les plus modiques, et ce que le Roy accorderoit seroit uniquement employé a cella, car les prestres qui composent a present cette communauté ont des revenus suffisans pour leur subsistance; on trouveroit encore cet avantage a mettre ceste maison a Fanjaux, que les garçons qui se destineroient a quelque profession, pourroient aller chez des maistres de cette profession le matin et l'apresdinée, comme les enfans vont au college, et se former par là aux professions differentes auxquelles ils se destineroient.

Il y a dans ce diocese comme dans plusieurs autres de cette province un desordre extreme au sujet des mariages des nouveaux convertis, comme on ne les marie point qu'ils ne donnent des marques de catholicité et qu'au moins ils s'approchent du sacrement de penitence, presque tous refusant de se soumettre a cette discipline, après avoir esté fiancez quelque tems et plusieurs dès le lendemain ou le mesme jour qu'ils ont passé le contrat de mariage se mettent ensemble et vivent comme s'ils estoient mariez. Il y a trente quatre ou trente cinq mariages faits de cette

maniere a Mazeres, onze a la Bastide, trois ou quatre a Calmont et autant a Gibel[1]. M. l'Evesque en a escrit plusieurs fois à M. le procureur general du parlement, et depuis peu a M le premier president, mais ces M[rs] se fondant sur l'article de la declaration par lequel le Roy se reserve de prononcer sur les effets civils de ces mariages contractés depuis *1685*, ne croyent pas y pouvoir toucher.

Le remede le plus naturel et le plus innocent seroit ce semble que le Roy eût la bonté d'ordonner, ou par une nouvelle declaration, ou simplement par un ordre envoyé de sa part aux parlemens de son royaume d'exécuter a l'egard des nouveaux convertis l'édit du mois d'avril et la déclaration du mois de juillet de l'année *1696* donnée au sujet des mariages faits devant d'autres prestres que le propre pasteur ou mesme en presence des pasteurs par des actes de notaire, et qu'a cet effet les nouveaux convertis qui n'ont point esté mariez dans les formes prescrites par le dernier concile, ainsi que par la déclaration du mois de décembre *1698*, fussent assignés a la Req[te] des promoteurs par devant les archevesques ou Evesques pour remettre les actes de leurs mariages, et déclarer en quelle maniere ils les ont contractés et ensuitte pour estre instruits de ce qu'ils doivent faire pour les rehabiliter, ou les contracter de nouveau, et exhortez a se mettre dans les dispositions que l'Eglise exige de ceux qui se presentent pour recevoir ce sacrem[t] et en cas qu'ils refusent de le faire, estre deferez par les promoteurs aux magistrats Royaux, a la diligence desquels, conformement a la declaration de l'année *1696*, ils seront contraints de se separer, ou par des amendes pecuniaires, ou par de plus grandes peines en cas d'opiniatreté.

Il est aisé de juger de quelle conséquence [il est] d'arrester un mal qui gaigne toujours et qui va remplir le Royaume de concubinages publics et d'enfans illégitimes. Quelques uns de ce diocese ont esté se marier en Espagne, sur des certificats d'autres curez que les leurs et refusent de remettre les actes de la celebration de leur mariage, en sorte qu'on ne sçait a quoy s'en tenir à leur égard. Il est de la pieté du Roy de pourvoir promptement a ce desordre, et rien n'est si capable d'avancer l'œuvre de la parfaite conversion des sujets nouveaux convertis qu'un sage reglement observé uniformement dans tout le Royaume.

1. Commune du canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).

II.

ÉVÊCHÉ DE VIVIERS.

A.

Parmi les correspondants ecclésiastiques de Basville, l'évêque de Viviers, Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, occupe la première et la plus grande place par la date et le nombre de ses lettres. Second fils d'Antoine de la Garde, seigneur de Chambonas, commandant dans la province de Languedoc, et de Charlotte de la Baume de Suze, il était grand-vicaire de son oncle Louis-François de la Baume de Suze[1], quand il fut appelé, en 1671, au siège épiscopal de Lodève; dix-neuf ans plus tard il devait lui succéder comme évêque de Viviers (septembre 1690)[2]. Les démêlés de la cour de France avec le Saint-Siège, retardèrent son intronisation pendant près de deux ans; les bulles d'installation ne lui furent accordées que le 5 mai 1692. Après avoir pris d'abord possession de sa nouvelle église par un procureur, il se rendit enfin lui-même à Viviers; mais il entra presque aussitôt en lutte avec son chapitre et la querelle ne fut apaisée qu'en 1700[3]. De la Garde résida peu dans son diocèse. Possesseur d'un revenu considérable, il passait une partie de son temps, moins grande cependant que ne le laisse entendre Saint-Simon, à Paris, dans un « logis garni », occupant ses loisirs à une interminable correspondance. « Il écrivoit toute la nuit, dit l'auteur des

1. Pendant son vicariat il avait, en 1666, été un des délégués chargés, avec les commissaires royaux, de vérifier le projet de canal pour la jonction des deux mers. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 459.

2. « L'évêque de Viviers est mort... Le roi a donné son évêché à son neveu Chambonas, évêque de Lodève. » Dangeau, *Mémoires*, vol. III, p. 221, 11 sept. 1690.

3. *Gallia christiana*, vol. XVI, col. 586.

Mémoires[1], jusqu'à épuiser plusieurs secrétaires. Il mandoit tous les ordinaires des nouvelles des fanatiques du Languedoc et d'autres nouvelles de la province, de Paris, où il étoit, à Basville... qui étoit à Montpellier, qui ne put jamais détruire ce commerce, que Viviers grossissoit de force mémoires et instructions. »

La Garde de Chambonas n'en était pas moins considéré de ses collègues à cause de son esprit naturel, et peut-être grâce à la protection de son frère, le comte Henri-Joseph, attaché au duc du Maine, bien en cour. Ce fut lui qui, en 1695, fut chargé par l'archevêque de Paris de haranguer le roi au nom de l'assemblée du clergé[2]. Au mois de juin 1702, on le voit assister Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, dans la cérémonie du sacre de Gabriel de Cosnac, neveu de ce dernier, nommé à l'évêché de Die. En 1707 il fut même député de la province ecclésiastique de Vienne à l'assemblée du clergé de France, qui se tint à Paris au mois d'avril[3]. Il mourut dans son diocèse en février 1713, laissant par son testament une partie considérable de sa fortune aux pauvres[4]. Il avait pris pour vicaire-général son neveu Charles-Auguste, qui devint, en 1714, prévôt de l'église de Brioude[5].

Le manuscrit 323 de la Méjanes renferme dix lettres de La Garde de Chambonas à Basville[6]. La première est du 19 novembre 1703; la dernière de la fin de 1710 ou du commencement de 1711; elles roulent sur les sujets les plus divers, mais en particulier sur les événements militaires d'Italie, d'Espagne ou d'Allemagne, plus tard sur l'invasion de la Provence par le prince Eugène, duc de Savoie, et sur la tentative de débarquement des Anglais à Cette. Il n'est guère question des

1. *Mémoires*, vol. IX, p. 426.
2. Dangeau, *Mémoires*, vol. V, p. 249, 28 juillet 1695.
3. Fisquet, *la France pontificale*, *métropole d'Avignon*, Paris, in-8°, p. 462.
4. Dangeau, *Mémoires*, vol. XIV, p. 353, 1er mars 1717.
5. *Gallia christiana*, vol. XVI, col. 587.
6. Basville était depuis longtemps en relations étroites avec La Garde de Chambonas; en 1659, il l'avait appelé auprès de lui, dans le Vivarais révolté. *Histoire de Languedoc*, vol XIII, p. 613.

affaires ecclésiastiques du Languedoc que dans les lettres datées du Bourg[1], résidence habituelle de La Garde, quand il était dans son diocèse; les nouvelles du théâtre de la guerre ou de la cour, avec quelques anecdotes plaisantes, remplissent presque exclusivement les autres.

La correspondance de Charles-Antoine de la Garde avec Basville s'arrête brusquement en 1710, deux ans avant sa mort. Il n'est guère probable toutefois qu'il ne lui ait pas écrit à cette époque; mais ses lettres auront été égarées ou détruites. Cependant, si le manuscrit 323 de la Méjanes n'en renferme plus désormais de l'évêque mondain à l'austère intendant, il en renferme une à Charles-Antoine qui mérite d'être connue. Quel en est l'auteur, à quelle occasion a-t-elle été écrite? Nous l'ignorons; mais elle offre un intérêt que personne ne méconnaîtra, et cette lettre d'avertissements et de menaces peut prendre place à côté du portrait satirique que Saint-Simon a laissé de l'évêque de Viviers; mieux que tous les commentaires, elle nous fait connaître ce qu'étaient à cette époque quelques-uns des représentants les plus en vue de l'épiscopat. Cette lettre n'est pas datée; elle a été par erreur placée dans le manuscrit au commencement de l'année 1715; suivant toute vraisemblance elle se rapporte à l'année 1712 au plus tard.

1°.

A Paris, ce 19e novembre 1703[2].

Je reçus hier, Monsieur, les deux lettres du 9 et du 11 de ce mois que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Je suis très fâché que les eaux de Balaruc[3] vous ayent redonné la goutte. Je souhaite que vous en soiés quitte aussitôt que vous l'esperés. Votre santé est sûrement plus pretieuse que la mienne, laquelle commence de se rétablir un peu. Le quinquina, à

1. Localité située au bord du Rhône, aujourd'hui Bourg-Saint-Andéol, à 12 kilomètres au sud de Viviers.
2. Ms. 323, fol. 313.
3. Village situé à 25 kilomètres sud-ouest de Montpellier et connu par ses eaux sulfureuses.

cette troisième reprise, paroît avoir entièrement amorti la fievre, et le sommeil et l'appetit paroissent aussi revenir, quoique encore très lentement. Le conseil de passer l'hiver a Paris que vous me donnés est tres bon en soy sur l'Idée que vous avés de l'estat de mes maux, et il est vrai qu'il ne faut exiger de son corps que ce qu'il peut faire. Je ne m'exposerai pas au voyage mal à propos; je prevois seulement que si ma santé se fortifie, comme j'ay lieu de le croire, rien ne m'arrêtera. J'ay un bon equipage qui peut me mener sûrement à petites journées, et quoyque je ne sois pas dans la vision de présumer de mes lumières aux Estats, je compte que ma présence y sera supportable à tout le monde, surtout à vous qui m'honorez de votre amitié.

Je suis ravy que vous soiés en grand commerce avec M. le Mar[al] de Tessé[1]. Cela ne pouvoit estre autrement. Nous sommes convenus luy et moy avant son départ que vous estiez un amy délicieux et d'une fidélité inébranlable. Je luy feray grand plaisir de luy marquer ce que vous m'en écrivés. Je ne vous dis point de ses nouvelles; vous les sçavez toutes. Son armée ne tardera pas à grossir. La destination des trouppes pour cela et pour en envoier aussi en Languedoc est faite. On croit que demain arrivera le courrier pour porter la nouvelle de la prise de Landau[2]; tous

1. Mans-Jean-Baptiste-René de Froulay, comte de Tessé, né en 1651, général habile, mais indécis. Formé à l'école de Créqui, après s'être illustré pendant la guerre de Hollande, il fut nommé gouverneur du Maine en 1680 et le 8 août 1681 commandant en chef des troupes du Dauphiné. En 1685, il fut chargé de la « conversion » des habitants d'Orange. C'est peut-être à cette occasion qu'il entra en rapport avec Basville. Quoi qu'il en soit, des relations suivies ne tardèrent pas à s'établir entre lui et le célèbre intendant. Comme on le voit par cette lettre, elles semblent avoir pris une grande importance à l'époque où Tessé occupa la Savoie, après la défection de Victor-Amédée en 1703. Elles devinrent encore plus fréquentes lorsque le maréchal, mis à la tête des troupes françaises et espagnoles, passa dans la Péninsule (1704). Après avoir assisté au siège inutile de Gibraltar, défendu l'Estramadure contre lord Galloway, Tessé reçut l'ordre de reconquérir la Catalogne; mais il échoua devant Barcelone et fut obligé de se replier en désordre sur les Pyrénées (1706). Basville lui avait, pendant cette expédition, envoyé des secours; il s'ensuivit une correspondance qui se continua presque jusqu'à la fin du séjour de Basville en Languedoc, et que le manuscrit 321 de la Méjanes nous a conservée au moins en partie. Il en reste vingt-trois lettres ou billets écrits du 28 mai 1706 au mois de juillet 1714.

2. Landau avait été repris le 17, après un siège de trente jours. La reddition de cette place avait été hâtée par la victoire de Spire, remportée le 14 par Tallard sur le prince de Hesse.

les dehors en estoient pris, la bresche faite, et si le gouverneur avec sa garnison s'obstine, il ne leur sera sans doute pas fait grand quartier. Les autres nouvelles d'Allemagne sont à l'ordinaire. On attend le maréchal de Villars. C'est tout ce que je vous en puis dire.

Je ne doute pas que les fanatiques ne soient bien embarrassés de ne pouvoir se refugier dans les hautes Cevennes [1]. Cela nous marque l'importance et la bonté de l'avis pour cette expédition. Nous approchons du temps qu'elle doit estre consommée. M. de Jullien [2] y aura honneur. Il est fâcheux cependant que les camisards s'érigent en voleurs de grand chemin depuis que M. de Vergetot [3] les a battus. Il est bien dangereux que s'ils tombent un peu frequemment dans ce manege, ils n'excitent nos anciens catholiques de devenir bandits à leur tour et de pourchasser partout les nouveaux. Cela mérite attention de la part des troupes que nous avons en ce pays la et peut être que si elles vouloient faire un mouvement un peu vif et continu viendroient elles à bout de détruire ces misérables. C'est tousjours l'idée de ce pays cy, ou, comme vous dites, l'on mande souvent des nouvelles plus étendues que de raison. C'est une malheureuse habitude qu'il faut essuier, de même que les faussetés que débitent plusieurs feneants ou malintentionnés qui sont à Paris.

Je ne vous parle pas de la prise d'Ast par M. de Vendome [4], ni de la manière dont l'Évêque et les bourgeois furent a sa rencontre pour prêter serment de fidélité au Roy entre ses mains. On prétend que c'est un bon poste qu'il peut fortifier et y mettre abondance de trouppes, qui feront contribuer une partie de la plaine du Piemont. Vous en sçau[r]és le détail

1. Le 14 septembre, une ordonnance de Montrevel annonça que le roi lui avait commandé de dépeupler et de détruire trente et une paroisses des hautes Cévennes. *Histoire de Languedoc,* vol. XIII, p. 798. Cf. *Pièces justificatives,* vol. XIV, n° DCXC, col. 1778.

2. Ancien réfugié, originaire d'Orange, rentré en France après avoir servi dans l'armée du duc de Savoie, il avait abjuré et avait été envoyé dans le Languedoc avec le grade de maréchal de camp; il venait d'être chargé par Montrevel de détruire les villages des hautes vallées du Gardon, du Luech et du Tarn. Court, *Histoire des troubles des Cévennes,* vol. I, p. 196; *Histoire de Languedoc,* vol. XIII, p. 802.

3. Brigadier d'infanterie, qui allait accompagner le maréchal de Montrevel avec Basville et M. de Marcilly dans son expédition aux sources du Gardon.

4. Vendome était arrivé le 9 au matin devant Asti; à son approche, la garnison se retira à Villa-Nova, et l'évêque et le magistrat vinrent lui demander la protection du roi. Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne,* vol. III, p. 312.

plus tôt que nous. Il ne paroit pas icy qu'on veuille en rien ménager le duc de Savoie [1].

Je suis, etc.

L'evesque de Viviers.

Je vous demande la continuation de vos nouvelles jusqu'au temps que je vous marqueray le jour de mon départ.

2°

A Paris, le 15 mars 1706 [2].

Votre lettre du 4, Monsieur, m'a fait grand plaisir. Je ne laissois pas de comprendre qu'ayant autant d'affaires que vous en avez sur les bras, vostre silence à mon égard n'estoit pas un oubly.

Vous aurés reçu M. le duc de Roquelaure à Nismes [3], quand ma reponce vous sera rendue. Je prens part a vostre Joye. Il ne pouvoit rien desirer de mieux que de vous trouver en Languedoc. Il est party dans ceste agreable prevention, et de vostre costé vous ne pouviez avoir dans son poste personne qui put s'en acquitter plus gratieusement ny plus dignement. Vostre société mutuelle sera d'autant plus heureuse à mon gré qu'elle sera parfaite dans tous les sens. Je compte qu'estant party d'icy le 13 vous ne l'aurés que le 19 à Nismes, encore faut-il que le Rhône se trouve commode.

L'execution qui vient d'estre faite à Montpellier du fameux scelerat Salomon et des deux autres qui ont été pendus sera d'un grand exemple [4]; je doute que leurs camarades osent desormais tenter un pareil voyage. On

1. Victor-Amédée. La prise de Chambéry par le maréchal de Tessé lui avait déjà fait perdre la Savoie et il était menacé de perdre encore le Piémont; mais l'indolence de Vendome, qui ne sut pas empêcher la jonction de Stahrenberg et du duc, sauva ce dernier.

2. Fol. 321.

3. Le duc de Roquelaure avait été nommé commandant des troupes de Languedoc le 17 février à la place de Berwick, fait maréchal de France et envoyé en Espagne.

4. L'évêque de Viviers était mal renseigné. Salomon avait été pris près de Chalencon et roué à Vernoux en 1702; quant aux deux autres camisards, ils ne peuvent être que Catinat et Ravanel, qui furent, à la suite du complot de 1705, condamnés à être brûlés vifs et non pendus, tandis que Jonquet et Vilas, arrêtés en même temps, périrent sur la roue. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, pp. 733, 858 et 860.

m'écrit qu'on en a arresté encore en Dauphiné. On ne manquera pas de vous les envoyer, ny vous de penetrer par qui ils sont excités. M. de Miremon peut y avoir part[1].

Nous comptons icy que les intentions du Roy d'Espagne ont changé et qu'au lieu du siège de Valence, on commencera par faire celuy de Barcelone[2]. Ce dernier est trop important pour le laisser reculer. M. de l'Apparat[3] vous en aura dit le secret. L'action roule un peu, pour ne dire beaucoup, sur les choses qui sont nécessaires pour le siège. On me mande du Bourg que le 8 il y avoit encore sous mes fenestres 4 barques chargées de boulets et de poudre arrestées à cause du vent et que l'eau est fort basse. Ce sont des contretemps malheureux.

M. de Vandosme est party aujourd'huy pour la Lombardie[4]. Il n'a rien pu obtenir du Roy pour M. le Grand Prieur[5], lequel a pris le party d'aller à Rome. Il partira apres demain pour ce voyage et joindra M. de Vendosme a Marseille ou ils s'embarqueront ensemble jusqu'a Genes. C'est la ou ils prendront chacun leur route, M. de Vendosme pour la Lombardie et M. le Grand Prieur pour Rome. Ce dernier n'a que 20,000 livres tous les ans pour tout revenu, qui ne lui en rendront que 15,000 ou environ, déduction faite des remises. M. de Vandosme demandant au Roy l'agrement qu'il vint à Versailles luy faire la reverence, le Roy répondit que pour sa reverence il n'en vouloit pas, ny qu'il le vit, mais qu'à cela près il consentoit qu'il put venir a Versailles y voir ses amis et mesme y demeurer, si bon luy sembloit, pourveu qu'il s'en tint la. M. de Van-

1. Louis-Armand de Bourbon, marquis de Miremont, de la branche des Bourbons Malauze, qui se vantait d'être le seul prince du sang royal qui fût demeuré fidèle à la religion d'Henri IV, entretenait, avec l'abbé de la Bourlie, l'agitation dans les Cévennes par des subsides envoyés de l'étranger et la promesse d'une intervention armée des puissances protestantes. *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 855.

2. Cette ville avait été obligée d'ouvrir ses portes à l'archiduc d'Autriche le 9 octobre de l'année précédente; dès le mois de décembre Philippe V songea à l'en chasser.

3. Louis Laparat de Fieux, ingénieur en chef au siège de Barcelone, où il fut tué le 15 avril. Saint-Simon, *Mémoires*, vol. IV, p. 418.

4. Louis XIV venait de le charger de la continuation des hostilités en Italie.

5. Philippe, chevalier de Vendome, avait été disgrâcié pour avoir amené par son inaction la perte de la bataille de Cassano (1705). Le roi lui avait assigné Chalon-sur-Saône pour lieu d'exil; n'ayant pu obtenir la permission de revenir à Versailles, il avait pris le parti de se retirer en Italie.

dosme demanda ensuite la permission qu'il allât à Rome, n'estant pas possible qu'il voulut paroistre ny a Versailles ny a Paris, tant qu'il seroit privé de l'honneur de voir S. M. Elle répondit qu'il pouvoit aller partout ou il voudroit, sans qu'elle le trouvat mauvais. M. de Vandosme luy representa enfin qu'il n'avoit que 20,000 livres de rente et qu'il pourroit bien avoir besoin d'une pension, le Roy repondit ne luy en vouloir pas donner, offrant à M. de Vandosme de luy en donner une personnellement, s'il la desiroit (et) telle qu'il la voudroit, n'empechant qu'il n'en put prendre quelque chose pour gratifier son frere, mais que de son chef il ne vouloit pas luy rien donner. Sur quoy M. de Vandosme finit par dire que n'en ayant pas besoin personnellement et avouant au contraire qu'il estoit comblé des graces de S. M. il ne luy convenoit pas de l'en importuner. Tout cela se passa très gratieusement. C'est ainsi qu'on me l'a rapporté mot à mot d'un assés bon endroit.

Vous aurés pu sçavoir par le dernier courier le mariage de M. le duc d'Usès[1] avec Mlle de Bullion dottée de 400,000 livres. Son père luy a donné une bourse de 1000 louis d'or de vieilles especes pour present de nopces outre les nippes et dorures qui sont en abondance. On m'a dit que M. le Premier à qui Mad^e de Bullion communiqua ce mariage, après l'en avoir gratieusé, luy dit fort plaisamment, je sçavois bien que vos deux garçons estoit (!) deux des plus braves hommes du monde, mais non pas que Mlle vostre fille le fut autant. Cette gentillesse court Paris.

Je ne vous dis rien des deux batailles que le Roy de Suede et le Roy Stanislas ont gagnées en Pologne contre les Saxons et les Moscovites[2]; vous en aurés deja seu le detail. Ces deux combats, dont l'un se reduit a peu de sang et a la perte de beaucoup d'argent et l'autre en pays fort éloigné de celuy la contient la deffaite entiere de toutes les anciennes bonnes troupes du roy Auguste, sont si considérables qu'on ne croit pas que ce dernier puisse s'en relever de 20 ans; les politiques pretendent que le trone du roy Stanislas est desormais absolument certain, et que le Roi de Suede s'approchant fort d'entrer dans le pays de Saxe, les troupes des princes d'Allemagne, non plus que celles de l'Empereur, ne nous feront pas grand mal cette prochaine campagne. Dieu veuille benir notre succes en Espagne

1. Jean-Charles; il avait d'abord épousé, à l'âge de dix-huit ans, en 1696, la fille unique du prince de Monaco; devenu veuf et ayant perdu ses enfants, il venait, tout ruiné qu'il était « dans l'obscurité de la crapule », de faire ce brillant mariage.

2. Il s'agit de la bataille de Frauenstadt livrée le 12 février et perdue par Schulenbourg, général d'Auguste II. Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre III, p. 138, éd. Lefèvre.

dans le reste de ce mois et dans celui d'avril[1], et moyennant cela nos ennemis seront bien humiliés.

On ne peut vous estre plus obligé que je le suis d'avoir ecrit à M. de la Vrillère[2] au sujet de l'inscription de Villeneuve de Bere[3]. J'écrirai demain à Versailles pour en appuyer la cause. Je ne dois pas douter que vostre avis n'y soit suivy ni qu'il ne me soit favorable. Vous ne mandez point en quoy il consiste.

Vous avés seu qu'une vingtaine de femmes de la paroisse de Vals, anciennes catholiques, se sont perverties et ne paroissent plus a l'eglise. On me mande mesme qu'on en a conduit une à Montpellier. Je ne sçay quelle justice il en sera faite, mais quelle qu'elle soit, il me semble que l'exemple qui en seroit fait dans le lieu de Vals pourroit estre d'un grand poids. Ces sortes de folles sont de dangereuses prophetesses qui corrompent tout. Il y a eu a Vals et à Mariols[4] des assemblées. C'est comme vous sçavés la source de tous les maux qui nous arrivent. Si on pouvoit les prevenir, attendu l'inviolable secret de tous les n^x convertis, et rendre nommement les 3 ou 4 principaux habitans responsables de ces assemblées, qui ne se font jamais sans qu'ils les sçachent, et qu'ils en fussent punis par des amendes reellement executées, je crois qu'on n'en verroit plus. Tout... (La fin de la lettre manque.)

3°

A Paris, ce 25 juillet 1707[5].

Nous sommes icy, Monsieur, dans une véritable inquietude sur les affres de Provence[6], depuis surtout que nous y sçavons Mr de Savoye entré avec le pce Eugene depuis le 11; nous apprimes hier qu'ils estoient tous deux le 18 dans Fréjus. Les lettres etoient incertaines touchant M. L'evê-

1. Les souhaits de l'évêque de Viviers ne furent pas exaucés. Berwick, mal soutenu, ne put empêcher la prise d'Alcantara (14 avril) et de Ciudad-Rodrigo (26 avril), qui couvraient la route de Madrid, et obligé de lever le siège de Barcelone, abandonnant cent pièces d'artillerie et toutes ses munitions.

2. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillère, ministre des affaires de la religion protestante.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Privas.

4. Probablement Maruéjols ou Marvéjols-lès-Gardon.

5. Fol. 355.

6. Il s'agit de l'invasion du comté de Nice et de la Provence par le prince Eugène et le duc de Savoie.

que nostre cher amy[1]. Les uns disoient qu'il estoit demeuré et avoit ce mesme jour soupé avec ces princes; les autres qu'il s'estoit retiré des la veille de leur arrivée. On dit qu'il[2] brule les lieux d'ou les habitants se sont retirez, et qu'il fait couper les oliviers et les orangers, qu'au contraire il affecte ne pas faire de mal dans ceux ou il trouve les habitants demeurés, et qu'il fait devant luy courre un manifeste portant que c'est ainsy qu'il en usera, qu'il vient pour soulager les peuples et les delivrer des impots, mesme payer de gré à gré ce qu'ils luy fourniront, comme aussy punir sans quartier ceux qui s'opposeront a luy, son intention n'estant que de bruler Toulon pour se vanger de la démolition de Nice[3]. On pretend que sa flotte est chargée d'armes pour 30,000 hommes, et de toutes munitions, et qu'elle luy a porté son gros canon, qu'enfin il devoit estre le 24 devant Toulon, moralement certain que les N. convertis et les peuples parmy lesquels il y avoit de l'intelligence se rëüniroient a luy, et qu'il attendoit encore 14,000 hommes qui devoient luy venir de Barcelonnette.

Je conçois qu'ayant passé le Vuard[4] dès le 11, et n'estant que le 18 a Fréjus, il faut qu'il [lui] manque bien des choses pour l'exécution de ses projets. On nous dit Toulon fortifié de tout ce dont il peut l'estre. Le détail qu'on nous en débite vous seroit inutile. On adjoute qu'il est arrivé des le 14 et le 18 nombre des troupes du Roy en Provence, et que le M[l] de Tessé, qui amene le reste, avec quoy il aura plus de 35,000 hommes, pourra sauver Toulon s'il y est a temps, mais que les apparences sont qu'il ne sçauroit y estre arrivé que le 26[5], qu'au surplus la ville de Marseille par le moyen du pret des particuliers a fourny 40,000[tt] en piastres a 4[tt]15 piece, dont on fait dans Aix nuict et jour des pieces de 10 sols a la monoye pour le payement des troupes. Le mar[l] de Tessé etoit encore le 17 a Sisteron[2]. L'alarme dans tout ce pays la est terrible.

1. André-Hercule de Fleury, nommé évêque de Fréjus le 22 août 1699. Le duc de Savoie en arrivant le combla de caresses et de marques de considération; Fleury crut devoir reconnaître cet accueil en chantant un *Te Deum* dans sa cathédrale (Saint-Simon, vol. V, p. 306), ce dont le roi lui sut fort mauvais gré. Cf. Dangeau, vol. XI, p. 420.

2. Il s'agit évidemment du duc de Savoie.

3. Nice avait été occupée par les Français, mais non démolie.

4. Le Var.

5. Tessé se rendit le 22 juillet de Riez à Aix, où il apprit le soir que sa première division était entrée à Toulon. Dès le lendemain, il arriva dans cette ville. *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, vol. VII, p. 118.

6. Tessé avait fait partir le 15 la première division de ses troupes et il s'était rendu le 18 à Riez. Les alliés étaient alors à Fréjus. *Ibid*, pp. 116 et 117.

Il n'est pas possible, quoy que vous voyés sans comparaison plus clair que nous, que vous ne soyés en grande inquiétude et en mouvement continuel[1]. Il s'agit de la Religion, du Roy, de l'Etat et de sauver toutes nos provinces du desordre et de la fureur des ennemis. Quant à moy, tout cela m'agite le cœur, et quoyque trés foible en tout sens, je voudrois bien n'y estre pas inutile. Dans cet esprit je vous offre 30,000ll argent comptant, s'il vous plaît de vous a moy. Je les ay au Bourg, s'ils vous sont necessaires, ou pour le Roy, ou pour vous ou pour l'Etat ou pour les peuples. Disposés en absolument, je n'y mets point de condition. Je me propose simplement de remplir mon devoir, et me contente de vous demander comme de raison une preference d'employ telle que vous jugerés a propos pour mes ouailles. Si vous croyes que ma vaisselle d'argent y soit encore necessre, je la liure de mesme a votre discrétion sans autre condition ny sureté que ce que vous croirés de raisonnable en pareil cas. Je ne compte grace a Dieu les biens de ce monde qu'autant qu'ils peuvent servir a remplir mes devoirs. Cette offre de ma part n'a point d'autre objet; c'est pour M. le duc de Roquelaure comme pour vous que je renferme ce secret et auquel j'ay mesme confiance; et je regarde son service et son embarras de[s] mesmes yeux dans ces fatales conjonctions. Je vous prie seulement que l'ouverture que je vous faits de mon cœur ne coure point nostre province. J'en écris seulement un mot à l'abbé de Puget mon grand vicre[2], affin que vos ordres et ceux de M. le Duc de Roquelaure puissent estre executés a point nommé. Mon séjour a Paris m'y laisse debiteur de diverses sommes. J'espere que Dieu y pourvoyera; sa volonté soit faite en tout. Je le supplie de diriger mes intentions, et de me libérer de vanité et du but de toute gloire humaine. Nos ministres font tous du mieux qu'ils peuvent. Les malheurs sont pressants comme les besoins et la justice comme nostre reconnoissance exigent tout service pour le Roy.

Après cela, les nouvelles d'icy se reduisent au courier du marl de Villars arrivé le 22 au soir. Il s'est emparé de Manen[3]. Les ennemis qu'il rencoigna derriere un marais inaccessible, lorsqu'il se saisit d'Hidelberg, ont été contraints de repasser le Rhein et de se retirer à Vormes[4]. Il a envoyé un

1. Basville était inquiet sans doute, mais il était bien renseigné du théâtre même de la guerre. Il était en ce moment même en correspondance avec Fleury et, dès le lendemain du passage du Var par le duc de Savoie, il en fut informé par une lettre du maréchal de Bezons.

2. Un des correspondants de Basville, dont on trouvera une lettre plus loin.

3. Manheim

4. Worms.

gros detachement en Franconie avec ordre de pousser jusqu'a Nuremberg, et deux autres en Souabe, qui pousseront jusqu'a Ulm. Voila comme la fortune se joüe des hommes. Nous sommes malheureux en Provence, nos ennemis le sont en Allemagne. L'armée de Flandre reste cependant dans son mesme estat. Je voudrois voir le Piémont et l'Angleterre dans l'humiliation. Peut estre qu'après cela nous aurions la paix certaine. Rome et les puissances d'Italie payent la façon de leur politique. Le bon Dieu veuille nous convertir tous.

Mad^{e} la duchesse de Nevers [1] se cassa la jambe en rentrant il y a 4 jours dans sa chambre, marchant sur un noyau de cerise et se retirant avec trop de precipitation du bruit du tonnerre.

M. le duc de Berry [2] a eu une dent arrachée, d'ou emanoit a ce qu'on croit ses fluxions. Il fallut que le Roy exigeat de luy cette operation qui n'a pas été faite sans douleur. Sa joue en fut enflée. Il est soulagé. Ce ne sera rien s'il plait au Sg^{r}. Le Roy est encore a Marly jusqu'au 29. Monseig^{r} alla a Meudon le 22, et le soir la cour d'Angleterre vint souper a Marly.

Le 28, la scene des negotiations s'ouvrira tout a fait a Neufchâtel. C'est le 40e jour de la mort de Mad^{e} de Nemours [3]. Nos françois pretendants [4], y vivent avec grande politesse entre eux; ils ne se voyent point du tout avec les envoyés de l'Elect^{r} de Brandebourg [5] et M. de Carignan [6]. Les Neuchatelois sont politiques, habiles, et ne s'expliquent de rien. On augure icy que M. de Matignon [7] a bonne part a leurs vœux [8]. La viande de bou-

1. Gabrielle de Damas-Thianges.
2. Charles de Bourbon, troisième fils du Dauphin, né le 31 août 1686.
3. Marie d'Orléans-Longueville, *héritière du comté de Neufchâtel*, morte le 17 juin à Paris.
4. Le duc de Villeroy, le comte de Matignon et le prince de Conti. Les deux premiers étaient arrivés le 23 juin à Neufchâtel; le prince de Conti n'y arriva qu'en juillet.
5. Frédéric III, roi de Prusse depuis 1701, mais non encore reconnu par la France; il était représenté par Metternich.
6. Victor-Amédée de Savoie, représenté par le duc de Saint-Aignan.
7. Jacques-François-Léonor, petit-neveu de Me de Nemours.
8. Leurs vœux, grâce à l'habileté de Metternich et aux divisions des prétendants français, furent pour le roi de Prusse, qui fut le 3 novembre investi de la suzeraineté de Neufchâtel. « Jeudy dernier 3e de ce mois, écrivait Puyzeuls, le 5, de Soleure à Basville (fol. 373), M. l'Electeur de Brandebourg a esté reconnu prince de Neufchâtel. Rien n'égale l'injustice et l'insolence des Neufchatelois. Ils se sont rendus dignes de tout le ressentiment du Roy. Il est à souhaiter que Sa Majesté leur donne au plus tost

cherie coute 4 sols la livre aux etrangers et 2 sols et demi seulement aux habitants. C'est tout ce que je sçay. — Je suis...

L'Evesque de Viviers.

M. vostre frere [1] est, je crois, revenu d'hier, avec toute l'illustre famille, de sa campagne. J'auray l'honneur de les voir aujourd'huy. Je salue avec respect et de tout mon cœur Mad^e de Bâville.

4°

A Paris, ce 8 août 1707 [2].

Je reponds, Monsieur, a la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire du 1er de ce mois et vous remercie de vos nouvelles de Provence.

J'avois déjà donné l'ordre a l'abbé de Puget de vous tenir les dix mille escus prêts sur votre premier besoin pour le service du Roy ou pour le votre. Je le reitere aujourdhuy, il n'y manquera pas, vous y pouvés compter comme de tout ce que j'ay au monde ; mais je vous declare que je n'en veux, ny interet quel qu'il soit, ny contract de constitution, votre seul billet pour simple preuve que vous aurés reçu cette somme me vaut mieux que toute autre idée de profit. J'ay pour regle Dieu, le Roy, l'Etat et mes amis ; c'est a mon gré le seul interet digne de nostre cœur. Je vous ay demandé que dans l'employ que vous en voudriés faire, mon diocese y eut la préférence s'il en estoit question. Au surplus je ne limite rien. Je ne suis point en peine que vous ne fassiés de mon argent ce qu'il y a de plus convenable. Vous avés l'esprit admirable; je le connois, s'il m'est permis de le dire, mieux qu'un autre; vous aimés le Roy et l'Etat, en voila assés.

Je fus avant hier a l'hotel de la Moignon avec mon frere [3] et chez M. Le Pelletier [4]. Ils etoient tous sortis. C'est un témoignage de leur bonne santé. Je m'en réjouis avec vous et avec Mad^e de Baville.

de vives marques de sa juste indignation. » Cf. E. Bourgeois, *Neufchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté.* Paris, 1887, in-8°, p. 78 et suiv.

1. Chrestien-François, l'ami de Boileau, mort en 1709, président au Parlement.

2. Fol. 363.

3. Henri-Joseph de La Garde, comte de Chambonas.

4. Probablement Michel Le Peletier de Souzy, père de M. Des Forts, qui le 12 septembre de l'année précédente avait épousé Mlle de Basville.

C'est demain le grand repas de M. de La Vrillière[1] a nos députés. M. le duc du Mayne sera harangué. J'ay été prié, je n'y sçaurois etre. Le Roy a pris medecine aujourdhuy, il sera harangué apres-demain. M. d'Agde[2] s'en acquittera bien. C'est aujourd'hui la fete de Chateney[3], dont M. et Madame la duchesse du Mayne feront les honneurs a leur ordinaire.

M. le prince est toujours fort incommodé de ses vapeurs[4].

Un courier de M. de Pontchartrain[5], arrivé le 6 au matin a Versailles, party le 2 de Toulon, y a porté [une] lettre du marl de Tessé[6], dont le Roy parut très content et s'en expliqua a son diner.

M. de Vauvrey[7] avoit chargé ce courrier de dire partout que desormais il repondoit sur sa tete que M. de Savoye ne tateroit pas de Toulon. Les vents nous y ont favorisés, nos travaux du dehors sont achevés et pallissadez. Ce prince a, dit-on, sa cavalerie dans le bois de Lestreise[8]; c'est sans doute pour s'assurer une retraitte. On dit que le pain vaut 20 sols la livre dans son camp; que M. de Medavid[9] est arrivé avec ses troupes dans celuy du mareschal, que le detachement de 6,000 hommes de l'armée de M. de Villars est tout a fait a portée de le joindre, qu'il luy vient 8 bataillons des troupes du duc de Noailles, qu'il marche encore un detachement considérable des troupes de Flandre, qu'enfin [dans] le 20e au plus tard M. de Tessé aura 50 mille hommes a ses ordres, et que M. de Savoye en pourra etre environné, s'il se tient dans son poste jusqu'a ce temps là[10]; ce sont nouvelles que vous sçavez mieux que moy.

1. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillère, secrétaire d'État.

2. Philibert-Charles de Pas de Feuquières.

3. Commune du département de la Seine, canton de Sceaux, résidence du duc et de la duchesse du Maine.

4. Henri-Jules de Bourbon Condé.

5. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, père du marquis de la Vrillère.

6. Dangeau (vol. XI, p. 428), qui mentionne cette nouvelle, ajoute : « On mande au roi que le vent est toujours contraire et que les ennemis n'ont encore rien pu débarquer. La désertion est grande dans leur armée. »

7. Membre du conseil de marine.

8. L'Estérel, petite chaîne de montagnes située entre Cannes et Fréjus.

9. Jacques-Léonor Roussel, comte de Medavy, était alors avec treize bataillons à Saint-Maximin. Son passage par Aix avait été marqué par de grandes démonstrations de joie, tandis que le maréchal de Tessé y avait reçu un assez froid accueil. Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*. Man. de la Méjanes 1004, fol. 1017.

10. Il n'y resta pas; dans la nuit du 31 août au 1er septembre, il repassa le Var, avec son arrière-garde, comme une lettre du maréchal de Bezons l'apprit aussitôt à Basville. « M. le marechal de Tessé, ajoutait-il, s'est

Vous ne me dites point ce qui se passe dans vos cantons sur nos nouveaux catholiques. On debite a Paris que Mlle Coste, qui loge pres de M. le pr. president de Montpellier, a esté arretée et qu'on lui a trouvé des lettres de la Reyne Anne d'Anglre, pour favoriser le projet de la revolte [1]; que d'un autre côté quelques gens de Nimes auec un marchand de Lyon ont été arrêtés; que plusieurs officiers ont été decouverts et arrêtés, quoyque fort cachés; qu'on a pris un tres grand nombre d'armes a Lyon et a Nimes ou a la foire de Beaucaire; tous ces articles sont assurés icy par des personnes de Languedoc. Je ne sçay qu'en croire, puisque ny vous ny M. le duc de Roquelaure ne m'en dites pas un seul mot.

On dit aussy que les deserteurs de M. le duc de Savoye nous viennent en si grande foule, que le nombre en est suspect et qu'on les arrete. Il ne faut pas doutter que M. de Savoye etant très rusé, ne mette tout en œuvre pour le succés. Son projet estoit sûrement fort concerté auec l'Anglre et la Hollande [2]; la flote ennemie venue sur nos mers, de Genne, n'a eu d'autre veüe. Dieu veuille conduire toute notre besogne; si elle finissoit en Provence par environner M. de Savoye et nous donner un heureux coup de filet, ce seroit un beau coup en notre faveur.

On parle fort icy d'un edict sur la pesche, la chasse et les bois avec creation de nouveaux officiers sur les terres des Sgrs, qu'ils auront l'option de racheter. Cela, dans les conjonctures presentes, n'est guere bon a mon avis, et ne sert qu'a indisposer les esprits. L'argent n'en peut etre abondant. Il ne revient presque rien au Roy de ces sortes d'edits. Il seroit bien a souhaiter qu'on ne multipliât pas les offices en France. Toute l'industrie s'épuise dans ces sortes de moyens a Paris comme dans les provinces. Il ne m'appartient pas d'en raisonner. Je sçay seulement qu'il en survient de grands murmures, et qu'ensuite au premier qui a son effet on est obligé d'envoyer la revocation, ce qui acheve d'affoiblir l'autorité et d'oter la confiance au ministere. Vous en voyés mieux que moy les consequences.

Le detachement commandé par M. de Sesanne [3], qu'avoit envoyé M. de

promené ce matin tranquillement le long de ladite rivière, à l'embouchure de laquelle toute la flotte est mouillée. » *Man.* 323, fol. 370.

1. Il s'agit sans doute d'un manifeste des Religionnaires, découvert le mois précédent à Montpellier, et qui contenait un projet de révolte. Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de Montpellier*, nouv. éd., publ. par M. de la Pijardière. Montpellier, 1877, in-4°, vol II, p. 274.

2. L'amiral anglais Showel était en ce moment même devant les îles d'Hières.

3. Maréchal de camp, détaché par Villars en Franconie, avec douze escadrons et quatre bataillons.

Villars en Franconie, a rapporté plus de 50 mille ecus de contribution au Roy. M. de St-Pouange[1] enleva lestement dans Marienval[2] le president de l'ordre Teutonique. On dit que la taxe de cet ordre sera a 400,000 livres de demande et qu'on l'en tiendra quitte pour 200,000.

Je suis, etc.

L'Evesque de Viviers.

Tout ce detail est pour M. le duc de Roquelaure comme pour vous, s'il vous plait.

Je viens d'apprendre que le rume fatigue un peu M. votre frere.

5°

Au Bourg, le 7 fevrier 1710[3].

M. Dumolard[4], Monsieur, est icy depuis peu de jours. Il a travaillé à son ordinaire, et y a reçu plus de 100 lettres, auxquelles il a repondu. Je ne comprends pas comment la tete ne luy tourne, c'est a luy a vous dire les nouvelles du Vivarets. Je luy sçay bon gré de son amoureux respect pour vous et quoyqu'il soit bon chretien assurement, j'ay quelquefois peur qu'il ne vous aime plus que Dieu. Je m'avisay de mon chef et sans sa participation dans ma lettre du 1er jour de l'an à M. le duc du Maine, de proposer au prince de se souvenir de luy pour une place de deputé de nos Etats à la Cour, auquel j'en avois demandé auparavant une en faveur de M. de Roubiac pour l'année prochaine, et je luy marquois a l'egard de M. Dumolard qu'il faudroit vous consulter sur le temps que vous pourriez l'agreer. La reponse du prince est si gracieuse pour vous, pour moy et pour M. Dumolard, qu'aprez l'avoir montrée a ce dernier, je croy devoir vous en envoyer la copie. M. le duc du Maine a dit depuis a mon frere qu'il attendoit ma reponse, et que vons meme voulussiez bien luy mander en quelle année il vous fera plaizir de le deputer. Vous voyez bien que dans toutes les circonstances ce prince cherche a vous en faire a vous meme, et que votre personne, et votre amitié luy sont fort cheres. C'est à vous à me faire sçavoir ce que vous jugerez a propos que je luy reponde.

1. François-Gilbert, marquis de Saint-Pouange, maréchal de camp.
2. Marienthal, près d'Eisenach.
3. Fol. 455.
4. Inspecteur des milices ou subdélégué du Vivarais.

M. de Ponsonnaille[1] a gagné au conseil le procés du prieuré de Burzet[2] contre mon neveu l'abbé de Chambonas[3]. C'est grande joye pour M. de Peyre[4]. On pretend que M. de Fremont Dauneuil[5], qui en etoit rapporteur, a été richement sollicité.

Le marechal de Tessé m'écrit du 29 janvier que depuis le 24 les bruits de paix bien ou mal fondez se renouvellent[6]; et que sans miracle il pourroit arriver qu'avant quatre ou cinq jours l'on feroit partir quelqu'un, dont le nom etoit encore tenu secret, que les uns disent l'abbé de Polignac, ce qui peut être fondé, les autres le nomment, et que cela ne l'est point, qu'au moins n'en a-t-il pas la moindre notion.

Autre nouvelle du 23. Il arriva a Versailles un Suedois, officier dans nos troupes de garnison a Cambray, lequel a apporté une lettre d'un de ses parents, premier ministre du roy Stanislas, datée de Breslau, qui luy mande de la part de son maître de venir rendre compte a Versailles qu'il a eu des nouvelles du Roy de Suede, qui luy marque que le grand seigneur luy donne 40 mille heros et 60 mille Tartares avec lesquels il le joindra bientôt, traversant la Pologne pour gagner la Pomeranie, et qu'une autre armée turque entrera en Moscovie pour aller droit a Moscou. Ce ministre luy envoye un chiffre, ajoutant qu'alors que par la reponse qu'il attend il sçaura son chiffre receu il luy mandera d'autres particularitez.

Voila de quoy faire de grands raisonnements et de rallumer peut-etre le flambeau de la guerre dans le Nord.

Le marechal d'Harcourt[7] retombé dans la paralisie est parti pour aller aux eaux de Bourbonne. Il y a apparence qu'il ne sera pas en état de ser-

1. *Philibert de Ponsonnailles, archidiacre de Saint-Flour.*
2. Bourg des environs de Largentière.
3. Fils du premier gentilhomme de la chambre du duc du Maine, grand vicaire de Charles de la Garde.
4. César de Grolée Virville, comte de Peyre et baron de Burzet, etc.
5. Nicolas de Fremont, marquis de Rosay et de Charleval. seigneur d'Auneuil, conseiller d'état et maître des requêtes.
6. Les négociations entamées à La Haye l'année précédente avaient été rompues le 2 juin ; elles ne devaient être reprises qu'en mars 1710 à Gertruydenberg et sans aboutir plns que la première fois.
7. Henri, marquis, puis duc d'Harcourt. Le Roy venait de lui défendre de se faire recevoir pair avant le duc de Villars. « Fort peu de jours après, dit méchamment Saint-Simon (vol. VII, p. 265), Harcourt tomba en apoplexie qui mit ses grandes vues et ses amis en grand désarroi, et qui, au lieu de forcer la porte du Conseil, le fit aller aux eaux de Bourbonne, hors d'état de s'appliquer à rien. »

vir; sur quoy le public fait comme il veut de nouvelles destinations pour le commandement des armées.

Tout cela est si serieux que je vay le finir par un mot réjouissant de M. de Gondrin[1]. La duchesse de Guiche[2] revenant lassée de quantité de visites luy dit qu'elle avoit une indigestion de visites; Madame, luy repondit-il, il faut prendre un lavement de solitude. Je vous prie, Monsieur, que cela vous... (La fin manque.)

6°

A Versailles, le 17e mars 1710[2].

Voicy, Monsieur, une belle occasion de complimant a M. le duc du Meine : le Roy a donné ce matin a Mrs les princes de Dombes et comtes d'Eu[3] le rang de princes du sang, de mesme et avec toutes les prérogatives que M. le duc du Meine et M. le comte de Toulouse. Cela s'est demandé de concert par tous les princes et princesses de l'aliance de M. le duc du Meine. Le Roy a dit la dessus a Monseigneur et a M. le duc de Bourgogne qu'il se flattait que sa memoire leur seroit toujours assez chere pour soutenir, lorsqu'ils regneroient, ce qu'il avoit fait et que c'estoit mesme[4] de leur grandeur.

Mad. la duchesse d'Orleans et toute la famille de Condé avec beaucoup de tendresse et de la plus belle amitié du monde se sont réunis avec M. et Mad. la duchesse du Meine, de manière que leurs procèz s'accommoderont facilement; toute la cour en affluance leur est venu faire compliment avec joye.

Je ne sçaurois vous rien dire encore de veritable sur la paix ny sur la guerre. Il court tant de faux bruits la dessus qu'on n'en peut parler.

1. Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, marié en janvier 1707 à une fille du maréchal de Noailles.

2. Fol. 463.

3. Fils du duc du Maine. « Le roi... a réglé que dorénavant les enfants de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de S. M., le même rang, les mêmes honneurs et les mêmes traitements dont a joui jusqu'à présent mondit seigneur le duc du Maine. » Dangeau, vol. XIII, p. 124, dim. 16 mars 1710.

4. « Qu'il y allait même de leur grandeur. »

L'on dit que Mad. des Urcins revient d'Espagne et qu'elle doit s'arester à Bayonne[1].

M. le Camus de la Grange s'en va intendant a Pau, M. de Melian a Lyon, M. de Trudenne a Dijon et M. Case a Limoges. Ceux de Limoges et de Dijon sont revoqués[2].

Rousseau ayant fait une satyre contre plusieurs auteurs en avoit esté maltreté, mais on luy en a payé 4,000^{tt}, et voicy des vers qu'on lui a feit[3] :

Rousseau cest auteur satirique
A changé de note et de ton
Grâce a la vertu du baston;
Ce remede quand on l'aplique
Vaut beaucoup mieux qu'une replique,
It mest la rime a la reison.

7°

Au Bourg, le 3me juin 1710[4].

J'ay eu, Monsieur, de M. de la Vrillière mesme lettre que vous de la part du Roy. Je luy repondis par le dernier courrier que chaque année on faisoit dans mon diocèse de[s] prieres pour la prosperité des armes du Roy et pour la paix, non seulement a l'ouverture de chaque campagne, mais que pendant le cours de l'année on disoit après la messe dans toutes les églises tous les jours de[s] collectes a meme fin. Je luy envoyai le mandement de l'année derniere. Celui de la presente, sans qu'il eût besoin d'etre renouvelé, sera partout envoyé imprimé cette semaine.

On me mande que le card^{l} de Bouillon, le lendemain de son arrivée a

1. Dangeau, à la date du 14, dit que Mme des Ursins annonçait son départ de Madrid pour le commencement du mois prochain.

2. L'intendant de Dijon était M. Pinon. Danjeau, à la date du 15, annonce son rappel et non sa révocation. L'intendant de Limoges révoqué était Guy de Carré, sieur de Montgeron; il fut remplacé non par M. Case, mais par Bosc. (Voy. Leroux, *Invent. somm. des arch dép de la Haute-Vienne*, série C, p. LXXX.

3. Ces vers sont de Gacon, « le poète sans fard »; je les ai déjà publiés, en 1878, dans la *Revue critique*, II, p. 385.

4. Fol. 467.

l'armée ennemie[1], dîna chez le p^ce Eugène et soupa chez Marlborough; voyla le masque bien levé.

M. le duc de Bouillon[2], arrivé de Navarre[3] le 26 au soir, vit le Roy le 27 au matin et en reçut beaucoup de marques de bonté, après quoi il s'en retourna a Navarre.

Les nouvelles qu'on avoit eu du 24 mai d'Albergotty[4] portaient que les ennemis n'avoient encore rien pris et qu'il n'estoit pressé de rien. Il était tres content de sa garnison; notre armée devoit marcher le 26 vers Arras et se trouver en peu de marche en presence de celle des ennemis[5]. Le maréchal de Montesquiou[6] a notre gauche et le maréchal d'Arco[7] au centre avec le maréchal de Villars. Le maréchal de Bessons[8] ne va pas en Flandres[9], comme on l'avoit dit.

Ma santé est toujours tres accablée par le chaud qu'il fait et je ne suis pas sans inquiétude, mais toujours avec respect et attachement, Monsieur, votre tres humble et très obéissant serviteur,

L'Evesque de Viviers.

1. Le cardinal de Bouillon avait pris, dit Dangeau, XIII, 160, le parti de se faire enlever par les troupes ennemies, en feignant d'aller d'Arras à Vigogne, une de ses abbayes; le prince d'Auvergne, son neveu, le reçut dans sa fuite et le conduisit à l'armée du prince Eugène, qui lui fit rendre les plus grands honneurs. Le Roi répondit à cette escapade en lui faisant faire son procès.

2. Frère du cardinal, il prenait alors le lait à Evreux et on l'avait averti de la fuite du cardinal.

3. Château situé à deux kilomètres d'Evreux.

4. Il était alors dans Douai assiégé par les alliés. Il avait mandé le premier que les ennemis n'avaient point encore attaqué la contrescarpe.

5. Ils n'accéptèrent pas la bataille, et Villars ne pouvant les y forcer se retira sous Arras; Albergotti, n'espérant plus de secours, capitula le 25 juin.

6. Pierre de Montesquiou, connu d'abord sous le nom de comte d'Artagnan.

7. Commandant des troupes de Bavière.

8. Jacques Bazin, maréchal de Bezons.

9. Il était alors sur le Rhin où il resta jusqu'en 1712.

8°

Au Bourg, le 8 août 1710[1].

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la copie de l'ordonnance du 20e fevrier 1687 que vous rendites a l'égard de mon diocese, au sujet du fourniement de l'huile de la lampe dans les églises des paroisses de mon diocese. L'original en est entre les mains du syndic de mon clergé; vous pourrés y voir que ce que je vous demandois étoit juste par raport au cas ou se trouve mon diocese par ordonce de Messrs les commres du Roy rendüe aux derniers Etats, et que ce ne fut qu'une surprise ou de M. Joubert[2], ou des tresoriers de France sur le fait dont il s'agit. Le St Sacrement ne repose plus dans le tabernacle des eglises, ou les paroissiens ont cessé de fournir la part de l'huile dont ils sont débiteurs. Ce leur est un malheur considerable dans le temps que les maladies ne diminüent point, et peut être voudrés vous bien y apporter le remede decisif. Je vous en suplie.

Voyla enfin nos plenipotentiaires de retour a la cour et toute esperance de paix perdue[3]. Ils se sont bien ennuyés a Gertruydemberg; l'air y est mauvais, nulle promenade que sur le rempart et sur deux digues. Nulle société. Le gouverneur nommé St Maurice est un françois réfugié du Dauphiné. Il ne mangeoit avec nos plenipotentiaires que lorsque les deputés y mengeoient. La viande de boucherie se prend a Breda a trois lieües de Gertuydemberg, et la marée a La Haye qui en est a treize. Le pain coutait 7s 6 deniers la livre, quoique le prix en fut diminué, et le maréchal d'Uxelles[4] a payé 100 louis d'or vieux par mois pour le loyer de trois chambres et une cuisine qu'il avoit; quoique la plus belle maison de ce lieu, qui étoit à vendre, fut offerte pour 600 liv. Ce maral eut beaucoup epargné de l'acheter en arrivant et de la donner pour rien en partant. Les deux deputés des Etats sont gens de bon sens, mais fort grossiers. Wanderbuis portoit la parole et Wanderdussen[5] n'ouvrit jamais la

1. Fol. 483.
2. René Gaspard, syndic général.
3. Les négociations, commencées en mars, avaient été rompues définitivement le 25 juillet, à cause des exigences des Etats généraux.
4. Nicolas du Blé, marquis d'Huxelles, envoyé avec l'abbé de Polignac à Gertruydemberg.
5. Van der Buys et Van der Dussen; c'étaient les plénipotentiaires hollandais.

bouche. Les gens du pays vivent de légumes, poisson, fromage et chair salée. Gertruydenberg est une place de terre bien fortifiée. La garnison est de cinq compagnies d'infanterie. Voila ce qu'on me mande, et que la flotte des Indes venoit d'arriver en Hollande tres richement chargée.

8 bataillons et 20 escadrons de notre armée d'Allemagne doivent en etre partis le 25 juillet pour venir en Flandres[1].

La reyne d'Angleterre soupa a Marly le 29 et se trouva mal à table de quelque besoin retenu[2].

On etoit fort en peine de notre aventure de Cette[3]. Jugés de la joye que le Roy aura reçûe par la bonne nouvelle du courrier de M. le duc de Roquelaure[4]. Je suis, etc.

L'Evesque de Viviers.

9°.

Au Bourg, le 19 août 1710[5].

J'eus, Monsieur, hier au soir le plaisir d'entretenir M. de La Garde[6] a son retour de sa course. Il me conta ce que le Roy avoit repondû sur le recit d'une circonstance de la guerre de Cette qui vous regardoit. Je la trouvay d'abord d'un general d'armée fort experimenté, pour trouver le moyen de montrer a l'ennemi beaucoup plus de troupes de defense que vous n'aviés assurement, et les tenir en respect[7]. Je ne suis pas surpris

1. Où Villars luttait contre le prince Eugène et les troupes hollandaises.
2. « La reine d'Angleterre et la princesse sa fille vinrent ici (à Marly)... Elles soupèrent ici et la reine se trouva un peu incommodée après le souper. » Dangeau, *Mémoires*, vol. XIII, p. 215, 29 juillet 1710.
3. Il s'agit de la tentative des Anglais contre cette ville.
4. Accouru de Montpellier, il avait, avec le secours de Noailles, forcé les Anglais à se rembarquer.
5. Fol. 487.
6. Probablement M. de Chambonas, capitaine des gardes du duc du Maine.
7. « En mettant le pied dehors, Basville courut au port, y ramassa une cinquantaine de cavaliers qu'il fit poster, sabre en main, au bord de l'étang, y plaça aussi quelques détachements de milice, et profitant d'un pli de terrain, ordonna à la cavalerie de passer et de repasser plusieurs fois, comme au théâtre, afin de donner le change sur la faiblesse de son effectif. » *Histoire de Languedoc*, vol. XIII, p. 885.

que le Roy vous croye bien capable de tout metier. Il y a longtemps que je suis convaincu que si nous avions le bonheur de vous avoir en chef dans le ministere, tout en iroit mieux, et que vous auriés trouvé le moyen dans les choses, ou il faloit necessairement des traitants, d'en reduire les profits sur un pied raisonnable, et s'en passer entierement sur tout ce qui peut aller immediatement au tresor royal par des voyes plus naturelles et sans comparaison moins couteuses, qu'enfin vous n'eussiés jamais perdu la confiance sur le credit.

Il me souvient d'un discours tete a tete qu'en mon temps j'eus l'honneur d'avoir avec feu M. Colbert qui roula sur ces trois maximes. J'ay dans l'esprit, tout usé que je suis, que les voyes de tout cela, quoique presentement difficiles sont pourtant encore tres possibles, et que c'est precisement dans l'etat des malheureuses conjonctures, ou se trouve la France, il seroit necessaire que rien ne fût caché au Roy, sa sagesse ordinaire luy feroit gouter les remedes dont on a besoin pour tirer de l'abime dont la France est menacée [1].

On m'ecrit de Montelimart qu'on y taxe les aisés [2]. On me l'avoit deja ecrit de Paris. Je ne sçay si cela est vray, mais en ce cas-la voyla un beau moyen pour achever de voir bientôt et l'entiere ruine du commerce et celle des Provinces, et de renouveller les soins et l'industrie des particuliers, qui ont quelque argent comptant, de le tenir bien caché; quand est-ce qu'il plaira a Dieu me donner une heure de libre conversation avec vous? J'ose vous dire qu'outre la fidélité de notre réciproque amitié, les idées que j'ay de la superiorité de votre genie ont rivé le clou de la mienne pour vous et toute votre illustre famille.

Je suis, etc.

L'Evesque de Viviers.

10°.

Deux historiettes [3], l'une est que M. le duc Daumont [4], quelques jours avant que d'entrer en année de premier gentilhomme de la chambre avoit

1. Evidemment il faudrait : « pour tirer la France de l'abîme dont elle est menacée. »

2. Il s'agit sans doute de la taxe du dixième qui fut décrétée et généralisée le 10 octobre suivant.

3. Fol. 499. Le commencement de cette lettre manque; elle est dans le manuscrit, placée vers la fin de l'année 1710; elle semble avoir été écrite de Versailles.

4. Louis, duc d'Aumont.

une ordon^{ce} de 12,000^{tt} a l'ordin^{re} pour acheter ce qu'on renouvelle pour le Roy, et que lassé de demander le payement de cette somme au tresorier, il alla chez luy en personne, et luy representa qu'il falloit que ces emplettes fussent faites. Il repondit n'avoir point d'argent. M. Daumond sans paroitre faché, regardant ses beaux meubles, loua beaucoup ses tableaux, sa tapisserie, sa maison. Ce tresorier se sentant flatté, dit que le tout etoit de haut prix, et M. Daumond, avec meme sang froid, appella un de ses gens, et luy dit tout haut qu'on aille chercher mon tapissier pour detendre les tableaux et la tapisserie de M^{r}. J'y trouveray bientot 12,000^{tt} qu'il faut pour le Roy. Le tresorier fort etonné, voyant que c'etoit tout de bon, lui compta dans le moment les 12,000^{tt}.

L'autre est de M. le marquis de Maupertuis[1]. Il avoit a toucher 30,000^{tt} du tresorier, qui depuis longtemps se deffendoit faute d'argent, et de remise des fonds. Il alla s'en plaindre a M. Desmarets[2], qui repondit qu'on lui avoit remis les fonds et qu'il devoit payer argent comptant. M. de Maupertuis revenu a Paris appella un sage brigadier avec 15 sages mousquetaires et les chargea d'aller chez le tresorier, et sans faire aucun bruit, de n'en pas sortir qu'il ne portat les 30,000^{tt}. Ce brigadier avec son escoüade alla chez le tresorier, laissa les 15 mousquetaires dans l'antichambre, et joignit luy seul le tresorier dans son cabinet, auquel il demanda fort honnetement les 30,000^{tt} comptant. Refus gracieux, mais decisif, qu'il n'avoit ni fonds, ni argent, et tout de suite luy proposa de diner avec luy. Je le veux bien, dit le brigadier, mais faites encore ajouter 15 couverts à votre table pour 15 mousquetaires qui dineront avec nous, ils sont dans votre antichambre.

Tout cela fut fait, et jusques la se passa en gentillesse. L'on demanda aprez diné du caffé, des trictracs, des cartes, des echets (!), pour divertir cette jeunesse, et le brigadier dit au tresorier : « Vous n'avez qu'a faire vos affaires a votre ordinaire sans vous embarrasser de rien, car nous souperons icy. Le tresorier fort etonné sortit de la chambre, et au bout d'une demye heure il rentra avec 30,000^{tt} qu'il fit compter, et le brigadier les ayant reçus, luy dit : « M., dispensez-vous du souper, je m'en vay payer ces Mes^{rs} et leurs camarades », et chacun se retira content. Les amis des gens d'affaires disent que c'est d'une dangereuse consequence, et qu'il n'y aura qu'a les presser pour en tirer de l'argent. C'est a vous a en juger.

On disoit le 23 decembre a Versailles que le Roy ne donneroit point

1. Louis, dit de Melun, capitaine des mousquetaires gris.
2. Le directeur des finances.

d'etrennes, et qu'il avoit chargé M. Bontemps[1] de signiffier a tous ceux qui ont a recevoir sur la cassette qu'il n'y avoit rien a esperer de tout le mois de jan[er]. La venerie de M. de La Rochefoucauld[2] qui a son payement sur la cassette en est fort allarmée.

Il etoit quelque bruit que les ennemis faisoient quelques mouvemens en Flandres[3]; cela a besoin de confirmation.

M. Dumolard m'a remis 500[tt] comptants, et un billet de M. Penautier[4] sur le receveur des tailles de Vivaretz au 1[er] terme des impositions, et je luy ay remis votre billet de 155,000[tt]. Je vous en diray des nouvelles en son temps. Je vois que c'est tout ce que vous avez pu faire de mieux, et qu'a beaucoup prez vous ne faites pas si bien pour vous meme. C'est votre faute quand vous sçavez que je n'ay rien au monde qui ne soit a vous, et que je suis, etc.

L'Evesque de Viviers.

11°

Monseigneur[5],

Comme il n'est personne qui soit plus sincèrement que moi dans vos intérêts, il n'est personne aussi qui soit plus sensiblement touché des maux que vous faites à vos ouailles et de ceux que vous faites commettre, par le scandale que cause dans l'eglise votre conduite violente et irrégulière. De bonne foi, Monseigneur, vous reconnoissés-vous au caractere que le fils de Dieu a tracé lui-meme des vrais pasteurs de son eglise et n'etes-vous pas plutot ce farouche sanglier qui ravage la vigne du Seigneur? Comment donneriés vous votre vie pour le salut de votre peuple, vous qui ne faites point de scrupule d'emploïer les revenus dont le prince des pasteurs vous a confié l'administration pour le distribuer a ses pauvres membres selon le besoin de chacun, a l'agrandissement de votre maison

1. Premier valet de chambre du roi.
2. François VII, prince de Marcillac, grand-maître de la garde-robe et grand veneur.
3. L'absence de la date m'empèche de dire à quels mouvements de troupes l'évêque de Viviers fait allusion; le 30 septembre les alliés s'emparèrent de Saint-Venant et le 9 novembre forcèrent Aire à capituler.
4. Trésorier des états de Languedoc.
5. Fol. 671. Au bas de la lettre se trouvent les mots : « A Mgr l'Evêque de Viviers. »

et a satisfaire votre insatiable avarice, et celle du frère qui vous méprise dans le fonds, qui ne cherit en vous que votre argent et dont la reconnaissance, supposé qu'elle fut sincere, ne sauroit vous tirer de l'enfer, ou vous irés certainement, si vous ne prevenés ce malheur par une sincere penitence? Que repondrés vous a Jesus-Christ lorsqu'il vous redemandera le sang de tant *des* miserables que vous avés laissé perir sans leur donner les soulagements qu'ils avoient droit d'attendre de votre charité et que vous continués de refuser avec une barbarie impitoyable a ceux qui ont survecu a leurs disgraces? Croyés vous, Monseigneur, que Dieu vous tienne conte des charités modiques que vous faites quelque fois distribuer dans votre diocese, moins par une louable compassion pour la misere des pauvres que pour ajouter a vos autres crimes celui de l'hipocrisie, tandis que vous amassés des tresors immenses pour soutenir l'orgueil et le faste de votre maison, que vous devriés retenir par votre exemple et par vos avis dans les bornes d'une moderation chretienne? Au nom de Dieu, Monseigneur, aïes compassion de vous meme : *quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur, aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?* Y songés vous, Monseigneur, faites vous reflexion que vous etes peut etre a la veille d'etre cité au redoutable tribunal du souverein juge, ou vous subirés un examen rigoureux de l'usage que vous faites et de vos revenus et de tous les talens qu'il vous a donné pour la conduite des ames, dont il vous a confié le soin, toujours occupé a faire le mal aux fideles qui devroient trouver en vous un pere charitable et attentif a prevenir ou a soulager les malheurs dont ils sont accablés? Vous voit-on remplir aucune des fonctions attachées a votre dignité? Ne semble-t-il pas plutôt, permetés moi de vous le dire, que vous ne soyés eveque que pour vous enrichir du bien des pauvres (dont vous etes l'econome et non le proprietaire) et pour oprimer par un pouvoir tirannique tous ceux qui osent soutenir leurs droits contre vos injustes pretentions? Vous etes depositaire de l'autorité des apotres, mais trouves-vous, Monseigneur, dans les vies ou dans les écrits des apotres, des exemples qui autorisent votre conduite? Vous devés maintenir les lois de l'église plus par de s^{ts} exemples que par de rigoureuses censures, mais qui peut dire vous les avoir jamais veues observer ces loix si saintement établies? Ne les changés vous pas a votre gré toutes les fois que la fantaisie vous en prend et sans autre necessité que celle de vous satisfaire? Vous devés distribuer aux peuples, qui vous sont soumis, le pain de la parole de Dieu, quand vous a-t-on vu [vous] aquiter de cest important devoir? Ne peut-on pas dire en gemissant sur la double indigence de vos diocezains : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis?*

Votre age et vos incomodités vous dispensent presentement d'annoncer par vous meme la s^te^ parole dans les paroisses de votre diocese, mais vous dispensent-elles, Monseigneur, ces incommodités, d'envoïer d'habiles ouvriers aux peuples qui sont sans pasteurs? Ne pouvés vous pas supléer par *des* s^ts^ missionnaires a ce que vous n'avez ni la volonté, ni le pouvoir de faire vous même? Vous dispensent elles encore, ces incommodités, d'édifier par *des* bons exemples ceux qui vous sont soumis, etes vous dispensé d'obéir a l'aveugle, parce que vous etes infirme, vous est-il permis de vous venger, de conserver des haines immortelles contre tous ceux qui ont eu une fois le malheur de vous déplaire, etes vous dispensé d'imiter l'humilité, la douceur et toutes les autres vertus dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple? Votre palais qui devroit etre une maison de paix et de benediction, l'asile de l'innocence et de la vertu, est regardé avec trop de fondement comme la retraite de tous les vices et l'image de l'enfer; la foudre y gronde sans cesse, il ne sort de votre bouche que des injures et des menaces, vous n'etes jamais dans une situation tranquille, et tout ce qui est autour de vous se ressent de vos agitations, vous n'avés égard ni au mérite, ni a la vertu; mais que dis-je? Vous les persecutés sans relache dans tous ceux où vous les connoissès, vous n'en avés pas davantage pour le sacré caractere du sacerdoce tout respectable qu'il est, vous faites assés peu de cas de l'honneur que vous avés d'en etre revetu pour vivre d'une maniere indigne d'un philosophe païen, et vous le meprisés assés dans les autres pour parler de vos pretres dans des termes dont un honnete homme ne voudroit pas se servir avec la plus vile canaille: mais doit-on etre surpris de vous voir trainer une vieillesse impenitente? Vous abandonnés Dieu, n'est-il pas juste qu'il vous abandonne a son tour? Vous avés reçu une seule fois depuis l'ascension derniere jusques a Pasque de celle-ci l'auguste sacrement dont le frequent usage pouroit seul vous inspirer des sentimens plus chretiens et plus moderés. Voila, Monseigneur, une bien petite partie des desordres qui font gemir tous les gens de bien de votre diocese et qui ont determiné les plus zelés d'en faire au roi un fidele raport et de suplier en meme temps Sa Majesté de vous donner un coadjuteur capable de reparer, par son assiduité, a s'aquiter des fonctions episcopales, que vous avés toujours negligées au grand scandale de votre eglise, tout le mal que vous lui avés fait.

B.

Pendant les longues absences de Chambonas, son diocèse était administré par ses vicaires généraux, qui durent par suite être en relations suivies avec Basville. On trouve plusieurs fois dans les lettres qui prêcèdent le nom de l'un d'eux, l'abbé du Puget. Le manuscrit de la Méjanes a conservé la copie d'une de ses lettres à l'intendant; elle montre combien le bas clergé laissait parfois à désirer sous le rapport des mœurs et de la conduite, malgré les efforts de Basville et des évêques pour le réformer. Cette lettre est du mois de juin 1707. L'année suivante Henri du Pujet quitta le diocèse de Viviers. Le 7 avril, il fut nommé évêque de Digne[1] et sacré le 9 mars 1710[2]. Il mourut le 21 janvier 1728.

L'abbé Puget à M. de Basville, juin 1777[3].

Nous avons un curé de Gleyras[4] nommé d'Illi, natif d'Ambrun[5] ou de ce voisinage. C'est un scélérat que j'ai lieu de croire plus fanatique que pas un nouveau converti. Son libertinage l'a accrédité parmy les faux frères, et sans vous faire le détail *des crimes qu'on lui impute* il est certain qu'il fait de la poudre dont il pourroit faire un amas dangereux L'on m'a déféré que le samedi saint il a été surpris en flagrant delict avec la mère de son clerc et qu'il a dit la messe le jour de Pâques sans [se] confesser. Telle est sa doctrine qu'un curé est le maître de faire les loix dans sa paroisse, et l'explication de ce principe est celui que les jeunes filles ne doivent avoir aucun scrupule de le baiser.

1. Dangeau, *Mémoires*, vol. XII, p. 113.
2. *Gallia christiana*, vol. III, col. 1138.
3. Fol. 335. Copie.
4. Gluiras, bourg de l'arrondissement de Privas. Son église avait été brûlée par les Camisards au mois de février 1704.
5. Probablement Embrun.

C.

La Garde de Chambonas fut remplacé sur le siège épiscopal de Viviers par Martin de Ratabon, évêque d'Ypres depuis le mois de juin 1689[1], diocèse qu'il n'avait accepté qu'à regret et où il résidait à peine. « Ratabon, dit Saint-Simon[2], ne bougeait guère de Paris et prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale qui le faisait évanouir toutes les fois qu'il y entrait. C'était un homme d'esprit, du monde, et qui était si bien avec les Jésuites que ce pouvait être les cendres de Jansénius, son célèbre prédécesseur, qui opéraient cet effet sur lui. On lui donna l'évêché de Viviers. » Il y fut promu le 21 avril 1713, mais n'entra en possession de son évêché que le 2 décembre de l'année suivante[3]. Il donna sa démission en septembre 1723 et mourut abbé de Mortemer au diocèse de Rouen en 1728[4]. De sa correspondance avec Basville, il ne reste qu'une lettre de ce dernier; elle porte en entier sur la question la plus grave soulevée par la révocation de l'Édit de Nantes : celle des mariages irréguliers des « nouveaux convertis », sujet dont les évêques entretenaient à chaque instant l'intendant et celui-ci le ministre, sans pouvoir arriver à une solution satisfaisante.

Monsieur l'Evêque de Viviers,

16 septembre 1716[5].

Je suis en comerce avec M. Daguesseau, M., pour trouver un moyen d'empêcher les N. C concubinaires de votre diocèse de vivre dans le

1. Dangeau, *Mémoires*, vol. II, p. 404.
2. *Mémoires*, vol. X, p. 5.
3. *Gallia christiana*, vol XVI, col. 587.
4. *Gallia christiana*, vol. XI, col. 313.
5. Fol. 787, 2. Copie.

désordre [1]. Il me renvoye à la Déclaration du Roy de 1687, qui est sans distinction pour les anciens et les nouveaux convertis. Elle permet, comme vous scavés, aux promoteurs d'agir pour faire respecter les actes de celebration de mariage, faute de quoi les contrevenans doivent être denoncés aux Juges royaux. Je luy marque que tout cela est impraticable dans notre diocèse, tant pour l'éloignement des lieux que pour le grand nombre de ces sortes de gens, et je conclus qu'il n'y aurait pas de meilleure voye à prendre que de les séparer par autorité, comme j'ai fait dans les Cevennes et partout ailleurs. Le conseil de conscience veut que j'aie l'honneur de conférer avec vous sur ce sujet; je ne doute pas que vous n'en ayés écrit, pour moi je n'y sçais autre chose que de faire aprouver à ces Mess[rs] qu'on sépare ces gens-là par autorité et sans aucune formalité de procédure. Je suis, etc.

1. On trouve au fol. 795 la copie d'une lettre adressée le jour précédent à Daguesseau au sujet de cette question. « Le grand abus, y lit-on, est un véritable concubinage d'un garçon et d'une fille qui s'étant promis mariage l'un à l'autre se croient mariés et vivent ensemble dans un désordre affreux. Messieurs les évêques demandent ce qu'ils ont à faire en pareil cas pour le réprimer et c'est ce qu'il y a à décider, je veux dire la manière de se conduire à l'égard de ces sortes de gens. Il ne faut point attendre des diligences ni de la part des promoteurs ni de celle des procureurs du Roy et encore moins des procureurs d'office, et la question est de sçavoir s'il faudrait employer une authorité extraordinaire pour séparer ces gens-là par voye de fait en mettant les femmes dans les hopitaux et les hommes en prison, s'ils ne se marient pas dans les formes. C'est ainsi que l'on a arrêté il y a trois ou quatre ans ces abus dans les Cévennes et dans tout le reste de la province dès qu'on a été averti »

(*A suivre.*)

LA CHASSE AUX MÉDISANTS

POÈME FRANÇAIS ALLÉGORIQUE

DE RAIMON VIDAL

Dans son article consacré aux « Papiers de Rochegude à Albi» (*Romania*, 1888, p. 87), M. Antoine Thomas, après avoir donné la liste de nombreux manuscrits copiés par l'auteur du *Parnasse occitanien*, mentionne quelques pièces tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale et que Rochegude avait eu, paraît-il, l'intention d'imprimer pour compléter son œuvre, intention qu'il n'a pas pu mettre à exécution. Parmi ces pièces figure la *Chasse aux médisants*, sur laquelle M. Thomas a bien voulu attirer notre attention en nous chargeant de la publier.

La *Chasse aux médisants* se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français 24,432. Ce manuscrit est un gros recueil de prose et de vers, dits, fableaux, contes allégoriques et pièces religieuses, écrit tout entier de la même main, non daté, mais que l'on peut très certainement attribuer à la seconde moitié du quatorzième siècle. La *Chasse aux médisants* y figure deux fois, mais avec des variantes absolument insignifiantes. Les deux copies doivent provenir du même original; il n'y a là qu'une inadvertance du copiste.

Le sujet de ce poème de 750 et quelques vers[1] est le récit

1. Le manuscrit contient 751 vers, le dernier sans rime. Malgré la formule *explicit*, il est manifeste que la copie est tronquée; mais, autant que le sens permet de le conjecturer, la lacune ne doit pas être très considérable.

d'une chasse dirigée contre les médisants représentés par un sanglier, lequel n'est autre qu'un seigneur qui, cent ans auparavant, a été ainsi métamorphosé par le Dieu d'Amour pour avoir fait beaucoup de mal par sa « mauvaise langue. » Le poète rencontre en une forêt, par une matinée de premier mai, naturellement, une noble compagnie de seigneurs et de dames qui partent en chasse. Il interroge l'un d'eux qu'il connaît familièrement et qui lui explique le but de l'expédition. Le poète se joint à eux et raconte ce qu'il voit. — Chacun des chasseurs est accompagné de deux chiens portant des noms de vertus tout spécialement ennemies de la médisance ; ils finissent par prendre le sanglier, qui est tué et coupé en quartiers que l'on distribue aux dames.

Il n'y a là rien de nouveau comme sujet, la haine des « losengiers » étant un thème fréquent dans la poésie du moyen âge. L'intérêt de ce poème, composé en 1338 (vers 13), consiste en ce qu'il est le plus ancien texte littéraire écrit en français par un homme du Midi de la France que nous ayons. En effet, l'auteur, qui se nomme au vers 68, est un certain Raimon Vidal, et tous les personnages qu'il met en scène, seigneurs et dames, au nombre de 35, portent des noms méridionaux. Sur ces 35 nous en avons pu identifier 27 ; on pourrait sans doute arriver à identifier encore la plupart des autres, mais cela n'a en somme pas d'importance : il suffisait de s'assurer que ces noms n'étaient pas fictifs et que leurs propriétaires vivaient bien en 1338 et avaient à cette époque-là l'âge voulu pour prendre part à une chasse. Nous constatons même que plusieurs de ces personnages étaient unis par des liens de parenté assez étroits. Habitant relativement près les uns des autres ils semblent avoir formé entre eux comme une petite société aristocratique ; le centre en aurait été le comte de Foix et celui de l'Isle-Jourdain, et la comtesse d'Armagnac et Rodez avec la vicomtesse de Beaumont y auraient occupé une place prépondérante. En effet, elles sont nommées plus souvent que les autres dames ; elles sont données comme les instigatrices de cette chasse, et ce sont elles les premières servies lors du partage de la bête.

Quant à l'auteur, Raimon Vidal, il est encore inconnu, et son nom comme son prénom sont si communs que l'on trouverait sans peine un ou plusieurs Raimon Vidal ayant vécu en 1338. Celui-ci connaissait évidemment le comte Gaston de l'Isle-Jourdain qui l'appelle son « ami cher », et bien qu'il demande qui sont ces dames, il les nomme ensuite de lui-même, leur donne des qualificatifs tels que : « bonne parmi les bonnes, polie, cointe et envoisie, preus, sage, etc., » et ces épithètes s'accordent plus d'une fois avec les noms des chiens que mène chaque dame. Cela semble prouver que Raimon Vidal les connaissait toutes plus ou moins.

La langue que parle notre auteur n'offre pas de provençalismes marqués[1]. Les fautes d'orthographe et la variété des graphies d'un même mot sont peut-être imputables au copiste qui semble avoir été peu attentif. Ce que l'on peut noter dans la langue de l'auteur lui-même, c'est la confusion absolue dans l'emploi du cas sujet et du cas régime. La distinction est souvent observée à propos, mais le contraire est tout aussi fréquent, non seulement dans l'intérieur des vers, ce qui est peu probant, mais à la rime, par exemple aux vers 81-82, 149-150, 247-948, 341-342, 407-408, 413-414, 625-630, etc.

Nous appelons *A* la première copie du poème, celle qui occupe dans le manuscrit du f° 17 recto au f° 22 verso, et *B* la seconde qui va du f° 407 recto au f° 412 verso. Les petits sommaires en prose, qui coupent de temps en temps le récit en vers, ne sont donnés que par *A*. Nous suivons le texte de *A* en mentionnant au bas les variantes orthographiques de *B*; dans les quelques cas où nous avons préféré la leçon de *B*, la leçon divergente est indiquée, et nous la faisons précéder du sigle *A*.

1. Voy. la note complémentaire de M. A. Thomas en appendice.

CI COMMANCE LA CHACE AUS MESDISANS [1].

Ce fu ou moy plesant de may
Que li soulaus espant son ray
Et que clere est la matinee,
Et li rieu courent par la pree
Et par les bois et par les plains,
Tant que maint kavès en est plains
De ces ruis venans des fontaines;
Li oissel de lor vois hautaines
Font tentir rivieres et bois;
Tout droit le premier jor du mois
De may que je ai sus nommé,
En l'an de la nativité
Nostre Seingneur mil et trois cens
Et trente huit, un pou pensans
Tout seul sus mon cheval aloie
Le sentier d'une estroite voie
Qui a un bois me mena droit.
Ne faissoit trop chaut ne trop froit,
Ainz ert clers et soués li jours;
Et mes chevaus ala entours
Le bois et dedens bien parfont.
Regardai aval et amont
Et ne vi riens for seul oissiaux
Qui chantent sus les arbresiaus
A vois claretes et plaissans;
Et tant de bien me fist lor chans
Que droit illecques remanoir
Me convint, si fis mon manoir
D'un arbre haut, grant et foillu :

1 moys — 4 queurent — 5 *A* le bois — 8 oisel, leur — 9 tanir — 11 ay — 13 signour — 16 *A* santir — 19 iert, jours; *A* liours. — 24 arbrisiaus — 25 clairetes — 26 leur.

1. Ci commance le dit de la chace des mesdisans.

Si biaus n'avoie mes veü.
Le bois regart et le temps cler,
S'oy le chant dont pris a penser
A celle a qui j'ai tout donné
Mon cuer de bonne voulenté
Pour sa biauté, pour sa valour;
Je croi qu'ains Diex ne fist meilior.
Bien et savoirs parfaitement
Est en li. Honneur me fist grant
Amours quant por moi l'establi;
Et plus grant bien me fet aussi
Ce que vers moi est tres loiaus
Mes Dous Repos et mes Soulaus;
Si l'ain de cuer sus toute rien
Pour le soulas et por le bien
Que j'ai de lui sans vilonnie;
C'est mon cuer, mon sans et ma vie,
M'esperance, mon bien, m'onnour.
Pansant a lui en tel douçour
Vi venir par le bois le pas
A pié planté de gent non las,
Mes vistes; et escourciez haut
Orent leur dras comme bidaut;
Espiez portent, lances et dars,
Hardis semblent comme liepars.
Ensemble furent plus de vint.
Maint chaceeur après eus vint
Qui mainnent les chiens acouplés.
Damoiselles i vint assez
Et dames sus apers coursiers
Qui en laisse mainnent levriers,
Alans d'Espaingne et chiens mestis.
Cors d'ivoire avoient faitis
Li plus d'elles pendans as cous.

30 biau — 33 ay — 36 dieus, meillour — 40 fait — 41 moy, loyaus — 46 sens — 51 vistez — 53 portant — 56 eulz — 57 encouplés — 58 y, asses — 60 mainent — 61 metis — 62 corps, fetis — 63 pendens au couls.

Je ne fis pas adont que fols,
Car je ving erranment vers lour.
Entre la gent vi monseignour
Gaston de Lille[1] sans cheval.
Tantost me dist : « Remon Vidal,
Descent à pié, pren une lance. »
— « Se Diex vous gart de mescheance,
Sire, fis-je, dites moy dont
Quel gent sont ce qui par ci vont? »
Et il me respont : « Voulentiers
Le vous dirai, mes amis chiers.
Remon, c'est li *contes de Fois*[2],
Mes cousins, et tu nel connois?
Mes freres, mesire *Bertrans*[3],
Et d'autres compains ne sai quans
A o eulz; si ont leur afaire
Apareillié pour chace faire. »
— « Or me dites des damoiselles
Et des dames qui tant sont belles,
Qui elles sont, ne se chacier
Veullent o vous. » — « Oïl; des ier
Sont parties por chace faire
Qui doit a trestous les bons plaire,
Car chacier veulent mesdisans
Qui sont ci aus amans nuisans,

69 prent — 70 dieus — 71 moi — 75 le conte — 78 compaings — 82 belle — 84 ouil; *A* de ier — 87 mesdisant.

1. *Gaston de l'Isle-Jourdain*, fils de Bernard Jourdain IV, baron de l'Isle-Jourdain, et de Marguerite de Foix, fille de Roger Bernard, comte de Foix. Frère du Bertrand, qui figure au vers 77.

2. *Gaston II, comte de Foix*, fils de Gaston I[er], auquel il succéda en 1315.

3. *Bertrand I, comte de l'Isle-Jourdain*, fils aîné de Bernard Jourdain IV, baron de l'Isle-Jourdain, et de Marguerite de Foix. Il servit en Gascogne sous les ordres du roi de Bohême, lieutenant du Roi du 24 janvier 1338 au 1[er] juillet 1339. En considération de ses services, le roi Philippe de Valois érigea en comté la baronnie de l'Isle-Jourdain.

Et la en pues veoir tel paire
Dont chascune a plesant viaire.
Ja a la chace commancie
La belle blonde, l'eschevie
Qui tient *Erminac et Rodais*[1] :
Des mesdisans veult faire pais.
O lui ma dame *Marguerite*
Entre bonnes por bonne eslite,
S'il en a nule en cestui mont,
S'est vicontesse *de Biaumont*[2].
Et cil et celles que ci vois
Et vous meïsmes chacerois
O ces deus que vous ai nommees
Qui de bien sont toutes comblees. »
Je respondi : « Liez et joyans
Sui de chacier faus mesdisans;
Mes ou les pourron nous trover? »
Dont me dist : « Il a un sangler
Qui demeure dedens cest bois;
Grans et hydeus, corsus et noirs
Est demouré y a lonc temps;
Si a bien un conte dedens.
Or porrez oïr grant merveille,
Ainz mes n'oïstes sa pareille.

Ci parole des deux amans qui s'entr'amoient si loiaument que mesdisant fist dessevrer[3].

Cilz pors dont je vous vois parlant
Fu jadis homs grant et puissant

90 plaisant — 93 Armygnac — 96 *A* eslire — 97 *A* enna — 98 cest — 99 *A* qui ci sont — 101 ay — 103 joians — 105 le — 106 dit, sengler — 109 tans — 111 pourrez — 113 parlent — 114 hons.

1. *Béatrix de Clermont*, seconde femme (1327) de Jean I, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez.

2. *Marguerite de Poitiers*, fille d'Aymar de Poitiers IV, comte de Valentinois, mariée par contrat du 31 décembre 1330 à Jean II, vicomte de Beaumont.

3. Nous plaçons ici cette rubrique qui se trouve dans le manuscrit entre le vers 140 et le vers 141.

De cors et d'amis et d'avoir
Et de terre et moult ot povoir,
Mes faus et mesdisant estoit
Si que plus estre nel povoit.
De tous mesdisoit a relay,
Des hommes, fussent clerc ou lay,
De dames et de damoiselles
Et mariees et pucelles.
Nul ne povoit a lui durer,
Tant estoit plains de mesparler.
Pres de lui estoit uns chastiaus
Ou demouroit un damoisau
Qui biaus estoit a desmesure :
En lui former ot mis nature
Toute s'entante et son povoir.
Si biaus estoit, a dire voir,
Que nus ne le pourroit descrire
Ne cuer penser ne bouche dire.
S'il iert biaus, trop plus ot bonté,
Sans et valeur et honnesté.
N'estoit pas filz de vavassour,
Mes filz de dame et de seignour.
Vint et deux ans povoit avoir
Et neant plus, a dire voir.
Pres d'eus manoit une pucelle :
Se cilz iert biaus, elle ert plus belle
Et de bien et d'onneur si plainne
Qu'elle en iert la droite fontaine.
Tant avoit en lui de bonté
Que de tous biens avoit passé
Celles qu'ains furent et sont ores
Et qui erent au temps de lores :
Ainsi com renommee porte,

116 pooir — 119 touz — 123 nulz, li — 124 plain — 126 damoissiaus — 129 entente — 131 nulz — 133 ert; *A omet* trop — 134 sens — 136 seignor — 139 pucele — 140 biax — 141 oneur, plaine — 143 li — 144 touz — 145 celes, ainz.

Sus trestoutes l'onneur emporte.
Moult estoit d'aage avenant,
Acomplis n'avoit pas vint ans.
De haut lignage estoit issue
Et de gent de moult grant value.
Amdui loiaument s'entr'amerent
Et foi et honneur se porterent.
En ce bien vesquirent lonc temps,
Elle amie et li vrais amans.
Moult vivoient a chere lie;
Nus d'eulz si n'ot d'autrui envie.
Et pour l'amour de la pucelle
Fist cil mainte proesce belle.
Li felons traïtre puans,
Cist lechierres, cist medisans
Qui pres de ces deus demouroit,
Par pou li cuers ne li crevoit
Quant aperçut leur bonne vie,
Dont cuida bien mourir d'envie;
Dist que petit se priseroit
S'em brief dolens ne les fesoit,
Dont commança d'eus a mesdire.
Je ne vous pourroie tout dire,
Mes tant furent li parler fier
Qu'il convint ces deux eslonnier,
Car par mesdit a si troublee
Leur belle et bonne renommee
Que pou du tout ne l'ont perdue
Par sa mauvesse langue aguë.
Cil dui vrai amant qui sage erent
Quant connurent et aviserent
Que l'en ensement d'eulz parloit,
Moult furent leur cuers a destroit.

148 *A* trestoute. — 151 lingnage — 153 andui — 154 foy — 156 vrays — 157 chiere, liee — 158 nulz — 161 traitres — 162 cist lechierre, cest mesdisans — 167 dit — 168 en, faisoit — 172 esloigner — 180 cuer.

Par acort ne se verront mes,
Ce dient-ils, si sera mais,
Juing, juingnet et aoust passez.
Bien le tindrent, mes maus assez
En souffri puis li damoissiaus
Qui tant estoit et bons et biaus,
Car quant il vit que consirrer
Le convint par force d'aler
Vers sa dame que tant ot chier,
Il pert le boire et le mengier;
Pales, descoulourés devient;
Du mal qui au cuer fort li tient
Ne sot que dire ne que faire;
Por le mal qu'il li convint traire
L'estut du tout au lit venir
En tel point qu'il cuidoit morir.

Comment l'amant se complaint au Dieu d'Amours du faus mesdisant.

Autresi fist la damoiselle
Qui tant estoit et bonne et belle,
Car leur destresse et leur dolour
Leur acroissoit de jor en jour.
Li danziaus qui touz estoit tains
Fu un jor du mal si atains
Qu'on cuidoit qu'il deüst partir
Du siecle et illecques fenir.
Grant piece souffri cel torment
Qu'il n'ot, ne ne voit, ne n'entant.
A chief de piece est revenus;
Parla, si dit : « Dame Venus,
La deesse des amoureus,
Et vous, vrais Diex d'Amours, qui tieus
Estes que vous tous connoissiez

181 mais — 187 *A B* consirriers — 190 boivre — 191 palez descoulourez; *A* devint — 193 *A* ne faire — 194 conuient; A qui li — 200 icur en iour — 202 iour — 203 *A* quan cuidoit qui — 206 entent — 208 *A omet* si — 211 estez, touz.

Les pensers, vous pri qu'adreciez
Soit vos povoirs et vos venjance
Sus celui par qui tel grevance
M'est hui tornee sus le cors,
Si vraiement c'onques encors
Jour envers vous ne messervi
Ne vers celle que j'ai servi
Et servirai toute ma vie
Sans penser rain de vilonnie. »

Comment le Dieu d'Amours mua le faus mesdisant en guise de porc sanglier.

Li vrais Diex d'Amours touz puissans,
Li gouvernerres des amans
Sa priere reçut en gré
Et erranment il a ouvré,
Car ce mal mesdisant felon
Qui onques ne fist se mal non
Devant trestoute sa mesnie
Qui servi l'ot toute sa vie
Droit ou milieu de son palais
Ou estre cuidoit plus em pais
En un porc sanglier le mua.
Toute la gent s'en merveilla
Quant delés eulz virent tel beste :
Il ne sevent que ce puet estre.
Par le Dieu d'Amours voulenté
Saillirent sus, entalenté
De lui ocirre et detrenchier.
Et quant il se vit dechacier,
Lors saut, en ce bois vint tout droit.
Il a bien cent ans orendroit ;
Et a tant termes li fu mis
Dou Dieu qui n'iert pas ces amis :

213 pooir, uaniance — 220 sanz — 221 tout — 229 en milieu — 230 en pais — 233 delez — 236 saillent — 238 *manque dans A* — 242 *A B* Dont dieu.

Ce terme passer ne povoit,
Mes droit a ce point mort seroit
Par les plus amoureuses gens
Qui seroient a icel temps.
Bien croi ces termes est venus;
Por ce sommes nous esmeüs;
Par tans le verrez eslever. »
Adont commança a corner
Ses freres, mesire *Bertrans*,
Et chascune vait destachans
Les chiens qui bien sevent tracier.

Ci parole coment les dames qui chassoient le faus mesdisant laissierent aler leur levriers.

Premiers commança destachier
Marguerite de Chauvigny[1]
Deux chiens dont l'un ot non ainsi :
Belacueil, qui bien vait cherchant,
L'autre, Leesse, est puissant
Pour mesdisant mener a mort.
Elle s'escrie pour confort :
« Belacueil, alez bien cerchant;
Belacueil, vous savez bien tant
Que faites mesdisant crever.
Pres de vous ne puet demourer,
Belacueil, nul mauvès felon.
Leesce, par bonne reson
Le devez vous cerchier tout tans :
Leesce confont mesdisans
Qui ont d'ire tout le cuer pris.
Il ne veulent ne jeu ne ris,
Pour ce Leesce les confont.

249 verres — 255 *A* Chauegni — 257 cerchant — 260 *A* escrie — 261 leesse.

1. *Marguerite de Chauvigny*, fille de Guillaume de Chauvigny IV, baron de Chasteau-Raoul (Châteauroux), et de Jeanne de Chastillon. Elle épousa Arnaud de Via, vicomte de Villemur.

Cerchiez aval, cerchiez amont
Le sanglier qui tant est mauvez. »

Blanche de Foys[1] s'en vint après
A tout deux chiens que maine a part,
Biaumaintien, avec Dousregart,
Que laisse aler criant plus haut :
« Biaumaintien, crier ne vous chaut.
Vous chaciez vilains par usage.
Dousregart, vous faites dommage
Aus felons par leur faus cuidier.
Biaumaintien, alez les cerchier :
Ce mesdisant trop vous guerroie.
Dousregart, courez a la proie.
Pour ce le devez-vous honnir,
Dousregart : vous faites mourir
Les mesdisans seul por veoir. »

Après vint pour lui decheoir
Sebilla a grant volenté
De Chastiaunuef[2]. Son chien Bonté
Et Grace mainne por chacier.
Hautement commance a crier :
« Bonté, Bonté, alez, alez,
Le mesdisant tost me prenez.
Bonté, il est vos anemis,
Mes pour ce vous ne valez pis,
Fors de tant que par son mentir
Vous fet a vos voisins haïr,
Et fet croire por verité
Ce qui est pure fausseté,

273 senglier, mauues — **274** fois — **282** ales — **283** ces mesdisans — **284** coures — **288** li — **289** uoulente — **291** maine, pour — **299** fait.

1. *Blanche de Foix*, fille de Gaston I comte de Foix, sœur de Gaston II qui figure au vers 75, femme de Jean de Grailly, captal de Buch.
2. *Sibille de Chasteauneuf*, femme de Hugues Aleman, seigneur de Valbonnais.

Mes vous pour ce ne vous changiez,
Dont li sanglers est courouciez.
Faites le crever sans demour.
Grace, cerchiez bien la entour;
Grace, quant mesdisant vous sent,
De duel mourir cuide souvent;
Vous li faites son dur cuer fendre.
Grace, chaciez, alez le prendre,
Car il vous het sus toute rien. »

Puis vint *Gensac de Musyden*[1]
Chevauchant la grant ambleüre,
O son bon chien qu'ot non Droiture,
L'autre Valour, qui tres bien chace.
Il lesse aler parmi la place
Les chiens, criant a grant baudour :
« Cerchiez, Droiture et Valour,
Le mesdisant faus plain d'ordure.
Vous le devez cerchier, Droiture,
Car tort maintient et cerche maus.
Et vous, Honneur, com vil et faus
Le dechaciez, a vous en est,
Car a nul mesdisant ne plest
Honneur pour rien, bien le savez. »

Autre polie vint après
Galharde, cointe et envoisie,
De Chastelnuef[2]; son chien deslie
Jounesce l'un, l'autre Franchise.
Elle crie, com bien aprise :

302 sangliers — 303 sanz — 311 grosse embleure — 317 fax — 319 maintien — 323 riens — 327 iounece.

1. Nous n'avons pas réussi à identifier cette dame, dont le nom de famille paraît dérivé de la petite ville de Mussidan ou Mucidan (Dordogne).

2. Nous n'avons pas été plus heureux avec Gaillarde de *Chastelnuef* (sans doute un des nombreux *Castelnau* du Midi) qu'avec Gensac de Mussidan.

Jounesce, cerchiez par dela
Le mesdisant la ou il va,
Car il vous porte grant hayne.
Franchise, traciez qui ne fine
De vous mesdire touz les jours,
Gardez n'ait respit ne secours
De duel le faites tort mourir. »

Après vint a moult grant plessir
De Byron la preus *Marguerite*[1]
Pour tuer et rendre merite
Au senglier mesdisant felon,
Car nul temps ne fist se mal non.
Elle maine deus chiens legiers.
Cointise apelle li premiers,
L'autre Bonespoir, qui tant vaut.
Elle les escrie moult haut :
« Avant, Cointise, bien cerchiez;
Bonespoir, tantost le trouvez
Le faus felon qui desconforte.
Cointise, grant anvie porte
Le mesdisant quant il vous voit.
Bonespoir, ja forsenne droit
Li cuivers quant il vous set vif.
Tués dont le sangler chetif.
Alez, cerchant tost sans targier. »

Après vint sus son grant destrier
Madame *Aude* de noble fuer
De Bel-Pug[2] qui chace de cuer

332 qu'il — 337 brion — 348 enuie — 352 tuez, sanglier chestif — 353 ales — 354 coursier.

1. *Marguerite de Gontaut*, dame de Montferrand en Périgord, femme de Gaston de Gontaut IV, baron de Biron, mort en 1374.

2. Il y a plusieurs *Belpech*, dans l'Aude, dans la Haute-Garonne, dans Tarn-et-Garonne, sans parler de *Belpuig* dans les Pyrénées-Orientales. Nous n'avons rien pu trouver sur cette dame.

Le sangler et ne l'aseüre
De son bon chien qu'ot nom Mesure
Et l'autre Bonnevolenté,
Si leur escrie de bon gré :
« Avant, Mesure, cerchiez bien
Le mesdisant qui ne vaut rien.
Bonnevolenté, courés fort
A ce felon qui vous ha tort,
Car il vous het et vous maudist ;
Volenté, selonc que il dist
Il vous porte moult grant hayne. »

Autre vint de grant valour fine
La preus *de Talayrant Algaye*[1];
Deus chiens maine, qui tant est gaye,
Par leur nom Privé et Doutance;
De tuer mesdisant s'avance.
Si dui chien sevent bien chacier;
En criant leur veult bien aidier
Si leur dist : « Doutance et Privé,
Cerchiez le bois, cerchiez le pré,
Le mesdisant ou plus parfont,
Doutance, vous savez qui sont
Cil pour qui convient a douter.
Privé, vous devez bien aler
Et le cerchier, a qui que poys. »

Après vint a moult grant esfrois

357 sanglier — 358 qua — 359 voulenté — 363 voulenté, courez — 365 het, il uous maudit — 366 celonc, dit — 369 *A* talarrant, *A B* algaya — 372 auence — 374 crient; *A omet* bien — 375 dit — 376 boys — 330 cerchiez.

1. *Algaye de Talairan*, fille d'Amalric de Narbonne II, baron de Talairan, qui mourut en 1336. Elle fut mariée en 1349 à Thomas, seigneur de Montmorin, d'Auson, de Rilliac et de Massiac. Elle était sœur de Catherine de Talairan, qui figure plus loin.

Girarde du Fossé[1] la large;
Deus chiens maine dont nulz ne targe
Por donner au senglier tristesse.
Li uns d'eulz est nommez Largesce,
L'autre Biauparler, qui est bons,
Et les escrie par leur nons :
« Largesce, alez, et Biauparler,
Anemis estez du sanglier
Qui tant est vilz, bien le savez. »
Une autre vint plus tost assez,
A cors faitis poly et biau,
La simple madame *Ysabiau*
De Saissac[2], a cuer aduré,
Qui son bon chien Humilité
Maine pour chacier, et Souffrance.
Escriant fort si les avance
Et dist : « Humilité, touzdis
Est li sangliers vos anemis
Et Souffrance le vaint touzjours.
Alez, donnez li mal sejours,
Car par vous iert li felon mors. »

Après vint a moult grans effors
Katherine la bien senee
De Talayrant[3], qui moult s'agree
De chacier mesdisant honnis,
O son chien qui a non Biauris,
Doucepensee avecques lui.

384 nuls — 385 sangler. — 386 deus, nommés — 393 polis — 399 tout — 402 *AB* ce iours — 404 grant — 406 talairant — 408 ot non.

1. Peut-être une fille de Gautier du Fossé, seigneur de Barousse, et de Tiburge de l'Isle-Jourdain, fille de Jourdain IV. Elle serait ainsi nièce de Gaston et de Bertrand de l'Isle-Jourdain, vus plus haut.

2. *Isabelle de Lévis*, *dame de Sessac*, femme de Bertrand de l'Isle-Jourdain, vu plus haut.

3. *Catherine*, fille d'Amalric de Narbonne II, baron de Talairan, sœur d'Algaye de Talairan, qui figure au vers 369. Elle épousa en premières noces Raymon Guilhem de Budos et en secondes Agne de la Tour.

Elle s'escrie : « A lui, a lui !
Biausris, alez, faites languir
Ce mesdisant, ou tost mourir.
Doucepensee, cerchiez tant
Que muire ce faus mesdisant,
Car raison est que par vous meure. »

Une autre l'ensuit sans demeure
Ce est *Girarde de Masas*[1] :
Ceste n'ot onques le cuer las,
Touzjors veult chacier loing et pres.
Elle ot ces deux chiens acouplés :
Li premiers est Acointement,
L'autre Delis ; plus tost que vent
Le vont cerchant tout sanz arrest ;
Et elle crie : « Par ici est,
Acointement, et vous, Delis ;
Par vous doit bien estre honnis ;
Faites le mourir a doulour. »

L'autre qui vient a grant baudour
Ce est *Marie de Chaumont*[2].
Biaurespons maine, qui confont
Le sanglier, et Aseüré :
Ces deus chiens ot elle amené.
Enhardir les fait en criant :
« Alez, Biaurespons, tout avant ;
Je croi que par vous honnis soit.
Aseüré, li cuivert doit
Mourir par vous, que bien le sai. »

413 doutance — 416 sanz — 419 veut, loin — 422 deliz — 423 tost — 425 deliz — 427 dolour — 433 crient.

1. Dame inconnue pour nous.

2. *Marie de Caumont*, fille d'Anissant de Caumont II et d'Isabeau de Peberac. Mariée en 1310 à Pierre de Galart, seigneur d'Espieux et de Limeuil, mère de Jean de Galart, qui figure plus loin.

Une autre vient tout sans delay,
Qui de chacier tousjours ne fine,
Qui *de la Roche*[1] a non *Daufine.*
L'un de ces chiens a non Desir
Et l'autre Pris, qui veult honir
Les mesdisans par grant anui.
Haut leur crie : « Prenez celui,
Pris et Desir; par vos nature
Chaciez le sanglier plain d'ordure
Et de mesdis qui est tous plains.
Cerchiez par combes et par plains.
Gardés que plus ne die mot. »

Sus son coursier vint le grant trot
Katerine a grant valour
De Painne[2], qui son chien Baudour
Mainne pour chacier, et Confort.
Si va criant : « A mort, à mort!
Baudour, Confort, cerchiez apert
Le mesdisant, ce vil cuivert,
De mal est plain et de venin;
Cerchiez tost et menez a fin;
Confort, prenez le vif ou mort. »

Courant vint le coursier trop fort
De Cardelhac[3] qu'ot non *Contesse.*
Elle mainne deus chiens en lesse,

436 cuiuers — 438 uint, sanz delai — 439 touziours — 442 ueut honnir — 445 uo — 447 tout — 448 *A B* tombes — 449 gardez — 451 Katherine — 454 *A* si a criant — 456 se — 460 destrier — 461 cardillac.

1. *Dauphine de la Roche*, seconde femme de Raymond Pelet III, qui mourut en 1315. Elle testa en octobre 1354.

2. *Catherine de Penne* était en 1338 la femme de Ratier de Castelnau, après la mort duquel elle épousa Hugues II, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec.

3. *Comtesse de Cardaillac*, fille de Guillaume de Cardaillac II et de Brède d'Olargues. Elle épousa Guillaume Aramond de Durfort.

C'est Honneur et Habandonné.
Si leur crie haut entonné :
« Avant, Habandonné, Honnour ;
Faites mourir a grant doulour
Le faus mesdisant plain d'envie.
Je croi qu'il doit perdre la vie
Et mourir en ceste journee. »

Le grant tropt vint parmi la pree
La preus bien aprise *Assalhie*
De Bedos[1], cointe et polie.
Ses deus bons chiens qu'elle menoit
Quant furent eslargi, tout droit
Vont au sanglier por li ocirre.
Escriant leur commance a dire :
« Raison et Savoir, bien alez ;
Cerchiez partout, si le tuez.
Alés droit a lui ; ne vous chaut
De lui honnir qui petit vaut,
Car il est sans toute bonté. »

Au cors faitis bel atorné
Ma dame *Phelippe* la sage
De Lautrie[2] vint a grant courage.
Merci ot non son petit chien,
L'autre Connoissance, qui bien
Sevent les mesdisans trouver.
Elle commance a escrier :
« Avant alez touzjours, Mercis.
Il est bon se tout est petis
Et prens le sanglier sans faillir.

466 dolour — 469 iornee — 475 por — 479 alez — 481 sanz — 484 corage — 490 petit.

1. Bedos, seigneurie en Languedoc.
2. *Philippe de Lautrec*, femme de Jean de Galart, seigneur de Limeuil, qui figure plus loin au vers 657.

Connoissance vait l'assaillir
Et le tue seul pour sentir.
Alés dont, faites le mourir;
Alés, Merci, or y parra. »
Puis vint tout seul de par dela
Uns chiens faitis blans comme nois.
Ce chien avoit nom Bonnefoy,
Si n'avoit ne dame ne mestre,
Mes miex chaça selonc son estre
Que chien qui en la chace soit.
Nulz de lui ne s'entremetoit
Ne dame n'i a qui l'escrie;
Nonpourquant il toudra la vie,
Je croi, le felon mesdisant.
Il vet tout droit apertement
La ou il iert sans plus atendre,
Car le porc cuide il bien prendre.

Comment le faus mesdisant fut prins des chiens.

Ore sont li chien eslargié
Parmi le bois, et cil d'a pié
Errant vont la et ça cerchant,
Et tuit li chien vont glatissant,
Courant parmi la praierie
Et qui plus puet as chiens escrie :
« Belacueil, Leesce, alez;
Biaumaintien, Dousregart, courez;
Bonnegrace, Valeur, Droiture,
Jounesce, metez i grant cure;
Et Franchise, par ici va;
Cointise, Bonespoir, de la;
Mesure, Bonnevoulenté,
Cerchiez; Doutance et Privé,
Largesce, Biauparler, a li;
Humilité, Souffrance aussi.

491 sanz — 494 alez — 495 i — 499 maistre — 501 chiens — 502 nuls — 506 voit — 507 sanz; *A omet* il — 509 *A* or — 513 courent, le — 514 ans — 515 ales — 516 regars, coures — 523 largece.

Alez, Biauris, Doucepensee,
Acointement, Deliz m'agree,
Biaurespons et Aseüré,
Desir et Pris, sans fausseté,
Confort, alez i, et Baudour,
Habandonné, et vous, Honneur,
Raison et Savoir et Merci;
Connoissance, cerchiez aussi
Et Bonnefoi, ou plus parfont;
Clip, clop, clap, clop, ou chemin sont;
Criez de la, criez bien haut,
Tapez, ferez, criez : or vaut.
Bien parfont cerchiez les buissons
Avant, chiens, que tantost l'aurons. »
Establi fu aus quatre cors
Du bois qui gardassent dehors
Quatre dames, a chascun une.
La *contesse d'Arminac* une
Qui tient deux levriers bien courans :
Li uns avoit non Hardemens
Et li autre fu Loyauté.
L'autre qui gardoit vers le pré
A deus levriers qu'il amoit mont,
La *vicontesse de Biaumont*.
Li uns levriers fu Cortoisie,
L'autre Biauté, chiere hardie,
Qui trop ot le porc en haïne.
De Malhorques[1] la preus roïne
Tient Biausemblant avecques Joie
Qui contre mesdisans guerroie.
L'autre fu la preus *vicontesse*

525 ales — 527 asseure — 530 honnour — 533 parfon — 537 frapes, feres — 542 armignac, lune — 545 autres, loiaute — 547 quel; A moult — *B* 551 hayne — 552 royne.

1. *Constance d'Aragon*, fille d'Alphonse, roi de Portugal, femme de James II d'Aragon, roi de Majorque (1324-1349), comte de Roussillon et de Cerdaigne.

De Benauges[1], qui o leesce
Tenoit Pitié et Bienceler.
Chascune doit tres bien garder
Pour le sanglier qui doit venir,
Pour li tuer, pour li honnir.
Or est li sangliers hors issus;
A force de chiens est venus;
Dehors le bois s'enfuit corant.
Ilecques mesire Bertrant
Tient un espié a un fer large,
D'un arbre couvert comme targe,
Atandant tousdis le sanglier.
A lui s'en vint comme aversier,
Machant, escumant, droit a li.
Mesire Bertram le feri
Du fer de l'espié sur la teste.
Ilec avant point ne s'areste,
Le cuida ferir de la dent;
Adont saut mesire Bertrant
En un tertre qui moult est haut.
« Ha, sire, fis-je, ne vous chaut;
D'autres fois vous a fait ferir. »
— « Tu dis bien voir, par faus mentir. »
Arriere plus d'une jornee
Le sanglier fuit parmi la pree
Et après li les huit levriers
Et les chiens glatissans darriers
Et les dames sus les chevaux
Courant par combes et par vaus,
Criant moult haut : « Or i parra
Aux levriers, qui le tuera. »

568 atandans, sengler — 569 lui — 571 sus. — 572 iluec, arreste — 575 iert. — 582 derriers — 584 *A B* tombes.

1. *Rosamburge de Périgord*, fille d'Hélie Taleyrand, comte de Périgord, et de Brunissende de Foix ; elle fut la seconde femme de Pierre II de Grailly, vicomte de Benauges, qui était apparenté aux barons de l'Isle-Jourdain.

Le sanglier est tant dechaciez
Qu'a force de chiens est lassez ;
Il est tant las que plus n'en puet;
A un arbre guenchir l'estuet.
Contre chiens la teste gita,
Ferant de la dent ça et la,
Si qu'an a navré plus de trois.
Mesire de Fois vint desfrois,
Courant a pié gita son dart,
Sus l'espaule fiert d'une part
Et le sanglier vint droit a li.
Li contes a travers sailli
Et si li met l'espié devant
Et li sangliers s'en passe avant.
« Ha, fis-je, mesire de Fois,
Com je croi bien qu'il vous connois !
D'autre fois vous a fait anui. »
— « Tu dis voir, si ferai-je lui;
Grant talent ai de li tuer. »
Lors s'en vait bruiant le sanglier;
Tous navrez se mist en un lac.
Lors vint *madame d'Armignac*
Sus son cheval forment criant :
« Alés, mes levriers Hardement;
A lui ! Rendez le moi tué,
Et vous, bon levrier Loyauté,
Sus tous vous le devez bien prendre.
Loyauté, alez le tout fendre,
Car vostre pooir le confont. »
Aussi *madame de Biaumont*
Confortant ses levriers escrie :
A li ! bon levrier Cortoissie,
Que touz dis vous melle courrous.
Biauté, je croi, bien savez vous

590 *A* estuer — 594 foys — 596 *A* espaule — 599 cil li — 602 *A* qui nous — 605 lui — 606 sangler — 607 touz — 610 alez — 612 loiauté — 614 fendre — 617 *A B* ces leuriers — 618 courtoissie.

Comment se tuent mesdisant. »
La royne vient haut criant
De Malhorques a son levrier :
« Biausemblant, alés le chacier.
Et vous Joie, sans nule faute. »
La vicontesse a vois haute
De Benauges crie de gré :
Avant! Bienceler et Pitié;
Tués le mesdisant vaincus ;
Il est navrés, il est férus,
Tantost sera mors, bien le voi. »
Lors vint le chiennet Bonnefoy ,
Le vil sanglier prent par l'oreille.
Maintenant par trop grant merveille
Li sangliers commance a parler :
« Helas ! je ne puis plus durer ,
Il me convient mourir par fort,
Hui destinee est ma mort ,
Et mes termes est hui venus;
Je sui navrés et recreüs,
Rien ne me vaut crier Merci
Ne Courtoisie avecques lui,
Ne Franchise, ne Bonnefoy :
Ils sont trestuit encontre moy
Et touz les bien qui d'amours sont,
Par quoi irai ou plus parfont
D'enfer, que je fui mesdisant ;
Des mon jouvent tout en avant
Tousjours ai esté desloyaus. »
« Pour ce mourrés, traïtre faus ,
Distrent tuit, car bien est reson. »
Lors le feri premier *Gaston*
De Lille de l'espié d'acier.
« Sire, fis-je, itel louier

621 coment — 624 alez — 626 voiz — 628 *A* pitie — 644 tretuit — 646 coi — 648 iouuant — 649 touz — 650 mourrez; *A* traites — 651 raison — 652 premiers.

Avoit lonc temps a deservi. »
Et mesire *Johan* feri
De Gaillart[1] un cop de l'espee.
« Ferés, sire, s'il vous agree,
Que moult vous a fait grant domage. »
Grant coup le fiert sur le visage
Mesire *Olivier de Bort*[2].
« Vous savez bien qu'il vous a tort
Ne quans destourbiers vous a fais. »
Et mesire le fiert après
De Monferrant[3] par le costé.
« Ferez, que trop vous a cousté
Le felon plus que il ne vaut. »
« *Gautonnet* fiert, qui pas ne faut,
D'espee tranchant par l'eschine.
« Sire, fis-je, la grant hayne
Que il vous porte li rendez. »
Mesire *Guirart* vint après
De Chastiaunuef[4], s'i fiert grant cop.
« Sire, fis-je, ne povez trop
Ferir, car tant vos pot haïr. »
Pierre d'Ornesen[5] vint ferir
Le mesdisant de cop de lance.
« Pierre, ce dis-je, en grant doutance
Vous a fait estre mainte fois. »
— « Tu dis voir, et moy tenir coys. »

655 tans ia — 659 dommage — 663 destorbiers — 666 car trop — 667 *A* quil — 672 delez — 679 foys.

1. *Jean de Galart*, seigneur de Limeuil, mari de Philippe de Lautrec (v. 484).
2. Personnage inconnu pour nous.
3. *Aymeri de Biron II*, père de Jean de Biron, qui figure au vers 687, était seigneur de Montferrand.
4. Peut-être *Géraud de Chasteauneuf*, seigneur de Berbeguières, qui figure dans un acte de 1330 comme caution de Guillaume de Biron.
5. *Pierre d'Orbessan*, écuyer, *seigneur d'Ornessan* (dans le comté d'Astarac) figure dans plusieurs actes du temps, entre autres en 1327.

Li *sires de Jumet*[1] i vint,
Un grant glaive en sa main tint.
Courant au felon le gita
Par le flanc, contre li passa.
Raimon Hernaut si grant cop fiert
De Pressac[2] que mire n'i quiert.
Johan de Biron[3] fiert d'un dart
Si qu'il passe de l'autre part.
Bien i fiert *Guirart de Temines*[4]
Si grant cop que par les eschines
En deux moitiez droit le parti.
Mesire *Bertram* bien feri
De Lille, qui miex fu maniers
De ferir sus hiaume d'acier;
Conneü l'avoit autre fois.
Et *Mesire* i fiert *de Fois*
Tant qu'il l'a tout decartelé.
Et je si l'ai dehors gité
Du lac ou il estoit tuez.
Dis mesire Bertrans : « Cornez
La mort du mesdisant felon. »
Il corne et puis dist Gaston :
« Voulez tuit soit a mon plesir
De cestui sanglier departir? »
— « Oïl, » crient tuit hautement.

681 *A omet* i — 684 les flans — 686 presac — 689 *A* tennines — 693 est manier — 694 hiaumes — 696 foys — 697 quil a, decartellé — 700 *A* coures — 702 *A* gascon — 703 plessir — 705 ouil.

1. Personnage inconnu; il y a une localité de *Jumet* dans les Hautes Pyrénées.

2. *Raimond Arnaud de Pressac*, dit le jeune, fils de Raimond Arnaud II et de Marie de Durfort, fut maréchal de l'ost du roi en Guyenne sous le commandement de son ami le comte d'Armagnac, lieutenant du roi.

3. *Jean de Biron*, fils d'Aymeri de Biron II, seigneur de Montferrand, qui figure au vers 665.

4. *Géraud de Cardaillac II, seigneur de Thémines*, fils de Raimond de Cardaillac, seigneur de Thémines. Il épousa, en 1330, Doulce de Cardaillac, sœur de comtesse de Cardaillac, qui figure au vers 461.

Comment chascune dame emporta chascune sa piece du faus mesdisant.

« Jel ferai dont par tel convent :
Que *madame d'Ermignac* preigne
Le premier cartier s' elle daingne;
Et pour ce que miex soit veüs
En Armignac sera pendus
Ens ou meilleur lieu qui i soit.
Après je vueil tout orendroit
Que l'autre quartier par devant
Soit a celle qui le veult tant,
La *vicontesse de Biaumont;*
Et pour ce qu'il la heoit mont,
En Enjou le pende moult lait.
Madame de Mailhorques ait
Du sanglier le destre cartier
De par derriere tout entier
Et qu'an face itel justice.
La *vicontesse* en autel guise
De Benauges en ait sa part
Par derrier le senestre quart
Et si le pande sans delois.
La teste en ait li *quens de Foix*
Sans la langue, et bien se gart
Qu'an haut soit pendus a sa part
En liu ou soit tres bien veüe.
Et la langue fauve et agüe
Mes freres *mesire Bertrans*
Port avec soi, car est nuisans :
Soit pertuissiee a fers agus.
Le cuer ne donrai-je a nus
S'a moi meismes non; je le vueil.
Il fu faus cuer et plain d'orgueil,
D'iniquité et de mesdis.

708 *AB* celle — 711 issoit — 713 cartier — 716 A mlt — 718 malhorques — 721 iustisse — 722 guisse — 729 lieu.

Pour ce le porterai tout dis
En un feu ardent sans cremer.
Ce qu'est ou ventre du sengler
Tantost soit ici tout bruïs,
Car il est tous plains de venins;
Sor terre ne doit remanoir. »
Or est mors, com povez veoir;
Aussi fussent tuit cil qui sont.
Et vous *madame de Biaumont*
Et *d'Armignac,* qui ce voulez,
A touz vos pooirs les tués.
Mes Dous Repos le veult aussi,
Qui de cuer les het; et pour li
Les harrai-je sus toute rien.

EXPLICIT LA CHACE DES MESDISANS.

739 ardant, sanz — 740 *A* cesquest — 741 touz brouis — 742 touz — 748 pouoirs, tuez — 749 ueut — 751 herrai.

Alfred MERCIER.

APPENDICE

Il est certain que dans le poème de la *Chasse aux médisants*, qu'on vient de lire, l'auteur fait preuve d'une très grande connaissance de la langue française, et ce poème même est un témoignage extrêmement curieux de la faveur dont jouissait la culture française parmi les membres de la haute noblesse du midi toulousain au moment même où s'organisait laborieusement parmi la bourgeoisie de Toulouse le *Consistori del Gay Saber* destiné à sauvegarder et à perpétuer la culture provençale. Cependant dans les vers de Raimon Vidal, le méridional montre par-ci par-là le bout de l'oreille.

Voici quelques observations détachées qui le prouvent.

D'abord une question d'orthographe. On sait que le célèbre avocat Guillaume du Breuil, de Figeac, qui plaidait et qui

résidait depuis longtemps à Paris, n'était pas arrivé à se défaire de l'usage méridional de noter les sons de *l* et de *n* mouillés : dans le mémoire autographe qu'il adressa vers 1330 au chancelier de France, il écrit *monsenheur*, *conselh*, *Corbeulh*, etc., et il lui échappe même des finales en *a*, comme *conoissensa*[1]. Raimon Vidal se tient mieux sur ses gardes, mais dans les noms propres il perd de vue l'usage français et écrit : *Sebilla* (289), *Galharde* (325), *Algaya* (369), *Cardelhac* (461), *Assalhie* (471), *Malhorques* (552, 623, 718).

Au vers 314 on lit : *Il lesse aler ;* au vers 547 : *il amoit mout* (un des manuscrits donne *el* au lieu de *il*). Dans les deux cas, il s'agit d'une femme, et *il* est évidemment le féminin provençal *ilh*, si fréquent chez les troubadours.

Le vers 490 est ainsi conçu :

Il est bon se tout est petis.

Se tout est le provençal *si tot* « quoique » : je ne crois pas que le français propre connaisse cette locution.

Seul au sens adverbial de « seulement » se trouve en ancien français, mais il ne paraît pas dépasser les premières années du treizième siècle : sous la plume de Raimon Vidal, qui l'emploie au moins deux fois (vers 23 et 493), c'est un méridionalisme et non un archaïsme. Même observation pour *jouvent* « jeunesse » (648).

Enfin, au vers 510, *cil d'a pié* s'éloigne absolument de l'usage français. A. T.

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1887, p. 645, art. de M. Moranvillé.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

V. Crescini. **Manualetto provenzale.** Drucker, Vérone et Padoue, 1893-94. In-8 de clxv-260 pages.

Le *Manualetto* de M. Crescini se compose d'une introduction grammaticale, d'une chrestomathie et d'un glossaire. Il a été écrit « per uso degli alunni delle facoltà di lettere » d'Italie, mais je crois qu'il rendra les plus grands services à tous ceux qui veulent étudier l'ancien provençal, aussi bien en France qu'en Italie. L'introduction grammaticale est plus qu'une introduction, c'est une véritable grammaire de plus de cent cinquante pages. Je l'ai lue avec le plus grand soin et j'y trouve bien peu de chose à reprendre. M. Crescini, qui a dédié son travail aux « maîtres » Francesco d'Ovidio et Ernesto Monaci, est lui-même passé maître depuis longtemps et je ne puis que rendre hommage à sa science de provençaliste. Voici quelques menues observations que je me permets de lui soumettre :

P. xxxiii iv, M. C. dit que l'on trouve, selon les régions, *cargar* ou *carjar* : je crois que le traitement des deux gutturales est connexe et que l'on trouve d'une part *cargar*, de l'autre *charjar*. Il ajoute que, par exception, on ne trouve que *cavalgar* : mais la forme *chavaljada*, « chevauchée » est la forme ordinaire des chartes de coutumes de la région septentrionale du provençal; par exemple, voyez la charte de Montferrant, art. 83 (*Ann. du Midi*, III, 304; cf. *ibid.*, p. 297).

P. xli, M. C. explique le provençal *det* « doigt » comme une simplification de *deit*, « le provençal ne comportant pas *ei* que l'on trouve en revanche dans l'ancien français *deit* »; mais si le provençal a tant de répugnance pour *ei*, comment se fait-il qu'il dise *freit* « froid », comme M. C. le constate lui-même, sans songer à s'en étonner, à la p. lxii? Le provençal *det* remonte en

réalité à un type du latin vulgaire *ditum*, au lieu de *digitum*, dont il reste à trouver la raison d'être.

P. LX, *lova* (lat. *lupa*) n'est sans doute qu'un lapsus pour *loba*, forme classique du provençal.

P. LXI, M. Crescini explique *savai* par *sœvacum* et *verai* par *veracum;* mais il me paraît impossible d'admettre que *acum* ait pu donner *ai* en provençal, et je crois qu'il faut chercher d'autres types latins pour expliquer ces deux mots. Lesquels, je l'ignore, mais j'aime mieux me résoudre à proclamer mon ignorance que de faire violence à la phonétique.

Au glossaire proprement dit, qui m'a paru très complet, M. C. a joint un index alphabétique des noms propres, avec les identifications nécessaires ou possibles, qui ne mérite pas tout à fait les mêmes éloges. Beaucoup de noms propres ont été omis sans qu'on en voie la raison, par exemple la plupart de ceux qui figurent dans la pièce 42, qui a pour auteur Uc de Saint-Circ. Dans ce que M. C. a relevé et identifié, on peut signaler quelques défaillances. La ville du Limousin appelée *Briva* en provençal s'appelle officiellement aujourd'hui *Brive*, et non *Brives* : la sotte manie de mettre une *s* finale à tort et à travers a assez fait de ravages dans la nomenclature géographique pour que les philologues n'augmentent pas encore de leur chef la liste des mots où cette *s* figure à tort. — Il n'y a aucune vraisemblance à ce que le troubadour *Joan d'Albuçon* soit d'Aubusson (Creuse) : il y avait une famille d'Albuçon en Dauphiné qui pourrait le revendiquer à meilleur titre. — Le *pueg de Messenc*, mentionné par Gavaudan et que M. C. ne connaît pas, est le mont Mézenc, point culminant des Cévennes, dans le Vivarais. — Le *Millau* qui figure dans la célèbre poésie de Sordel, sur le cœur de Blacas, est Millau, chef-lieu d'arrondissement de l'Aveyron et non Milhaud dans le Gard. — *Peitau* et *Peitieu* sont identifiés pêle-mêle avec « Poitou »; en réalité *Peitau* est « Poitou » et *Peitieus* (et non *Peitieu*) est « Poitiers ». A. T.

Ernest DUPUY, **Bernard Palissy, l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain.** Paris, Lecène, Oudin et Cᵉ, **1894.** In-8° de 334 pages.

Le livre de M. E. Dupuy a reçu de la critique parisienne l'accueil le plus flatteur, et il le mérite à tous égards. On trouve

rarement réunis, comme dans ce livre, les qualités de l'érudit et du lettré, grâce auxquelles M. D. a su rendre attrayantes les parties les plus arides de son sujet. Enthousiaste de son héros, il a voulu le connaître tout entier, même dans ce qu'il avait de moins accessible à un lettré : aussi a-t-il eu l'heureuse idée de faire appel au concours de M. Munier-Chalmas, le savant géologue de la Sorbonne, dont la collaboration discrète, mais efficace, donne une valeur particulière à la deuxième et à la troisième partie, « l'artiste, le savant ». Mais l'enthousiasme de M. C. pour maître Bernard ne l'empêche pas à l'occasion de signaler ses travers. Palissy s'est formé lui-même en grande partie, et il n'est que juste de reconnaître qu'il était, selon l'expression de son contemporain La Croix du Maine, « d'un esprit merveilleusement prompt et aigu ». Mais il entre bien de l'ostentation dans l'insistance avec laquelle il proclame qu'il n'a eu pour maîtres que la nature et la pratique. Le « paysan de Xaintonge » est un madré. Entendez-le s'écrier : « Veux-tu que je te die le livre des philosophes où j'ay appris ces beaux secrets? Ce n'a esté qu'un chauderon a demy plein d'eau .. » Il se garde bien de dire qu'il a pris dans Vitruve, traduit par Jean Martin, ce qu'il nous donne comme le fruit de son observation personnelle.

J'ai lu avec un intérêt particulier la quatrième partie du livre de M. C. « l'écrivain ». Tout ce qui y est dit du style de Palissy est excellent, d'une critique à la fois délicate et pénétrante. En ce qui concerne la langue même et en particulier le vocabulaire, j'aurais quelques réserves à faire. Il me semble que M. C. est trop porté à réduire l'influence du dialecte saintongeais sur le français de Palissy, et qu'il se fait une idée fausse des « provincialismes. » Je tiens à m'expliquer là-dessus parce que je retrouve dans le livre de M. C. l'écho de certaines objections qui ont été faites en Sorbonne à la thèse de M. Lanusse, objections auxquelles je ne saurais m'associer.

M. C. signale soixante-dix mots comme étant chez Palissy des « provincialismes », mais il n'en retient que trente-huit dans lesquels « il est permis de reconnaître le langage de l'Aunis et de la Saintonge ». Voici comment il procède à cette épuration. Palissy dit *chaumenir* pour « moisir », mais comme « *chaumenir* se retrouverait dans Rabelais » et que « le glossaire de Jaubert rappelle la tradition du centre de la France sur le pain de la semaine des Rogations qui *chaumenit* toujours », M. C. écarte

chaumenir. Palissy emploie *palezir* pour « pâlir » : mais « *palezir* est donné par Fabre et par Jaubert comme du Berry, par Littré comme provençal » ; donc, enlevez *palezir !* Palissy appelle l'osier *visme* : mais « *visme* est bien près de *vim* ou *bim*, forme du Languedoc », et voilà *visme* exclu. Pour moi, je n'hésite pas à dire : *chaumenir*, *palezir* et *visme*, employés par Palissy, sont des *santonismes*, parce que : 1° ces mots ne sont pas ceux qu'aurait employés à la même époque un Français de Paris, lequel aurait dit à la place *moisir*, *pâlir*, *osier;* 2° ces mots étaient (et sont encore aujourd'hui) usités en Saintonge, et il est certain que si Palissy est né, à ce qu'il semble bien, en Agenais, il est devenu de très bonne heure complètement Saintongeais. Peu importe après cela qu'on dise *chaumenir*, *palezir* et *visme* ailleurs qu'en Saintonge. Si un Limousin écrivant en français emploie *chaumenir* au lieu de *moisir*, je qualifierai cette particularité de *limousinisme* : les mêmes choses ont plusieurs noms selon l'aspect sous lequel on les envisage. Voici maintenant, toujours dans la même voie, une autre pierre d'achoppement pour M. C., c'est « l'ancien français ». Palissy emploie *cherve* pour « chanvre » et *enderce* pour « dartre ». M. C. n'ignore pas que ces mots sont usités en Saintonge; il les écarte pourtant parce que « *enderce* est,comme *cherve*, un mot d'ancien français. » Mais l'ancien français ne forme pas un bloc (pas plus que la Révolution) : il y a dans « l'ancien français » de l'ancien saintongeais, de l'ancien poitevin, de l'ancien picard, etc., aussi bien que de l'ancien français de France. Or, *cherve* et *enderce* n'étant pas usités en français de France, ni jeune ni ancien, sont bel et bien des *santonismes* comme les mots que nous avons cités plus haut. — Voilà, il me semble, dans quel esprit il convient d'étudier la langue de Palissy; à ce compte, l'influence provinciale saintongeaise apparaîtra bien plus considérable que ne le laissent soupçonner les conclusions de M. C.

Je termine par quelques menues observations sur le glossaire. *Aineuses*, *haineuses*. M. C. a absolument tort de rejeter l'excellente correction de l'édition de Niort qui lit *aiveuses*, c'est-à-dire « aqueuses » , et de traduire par « ennemies du feu ». Le saintongeais actuel dit encore *aive*, *aiveux;* et d'ailleurs l'adjectif *éveux* est d'aussi bon français que le substantif *évier* : il est courant au seizième siècle et encore employé de nos jours un peu partout comme terme d'agriculture (Voir le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld et Darmesteter).

Aubarée. Voilà un mot que M. C. aurait pu enregistrer comme un *santonisme*, la forme française était *auberaie, aubraie.* La traduction par « plantation d'aubiers » est inexacte : l'*aubier* (l'Académie écrit *obier*), est une sorte de viorne et Palissy veut parler d'une plantation de peupliers, sinon de saules blancs.

Availlon. « Coquillage ; paraît être un mot saintongeais. » Assurément : dans l'île d'Oleron on dit aujourd'hui *lavagnon*, comme je l'ai constaté moi-même pendant un récent séjour à Saint-Trojan ; mais je suis trop ignorant pour pouvoir dire le nom scientifique de ce coquillage.

Aviz ne signifie pas « perron », mais « escalier à vis » ; le mot est sorti d'une mauvaise coupure, l'*avis* par *la vis.*

Couteleux. « Coquillage ; paraît un mot saintongeais. » C'est apparemment ce qu'on appelle aujourd'hui, à Saint-Trojan, *coutelet;* en français, *couteau de saint Jacques.*

« *Gemble,* œil-de-bouc, coquillage » et « *Iable* (corrigez *Jamble*), coquillage marin » me paraissent ne former qu'un mot et désigner le coquillage qu'on appelle aujourd'hui, en Saintonge *jambe, bernique* ou *morpion de mer* : c'est une sorte de patelle.

A. T.

Axel Duboul, **le Tribunal révolutionnaire de Toulouse.** In-8 de III-168 pages. Toulouse, Privat, 1894.

M. Axel Duboul nous présente une nouvelle étude sur l'époque révolutionnaire. L'historien, érudit et scrupuleux, interroge avant tout les documents originaux et les archives sont par lui minutieusement fouillées. La critique exige aujourd'hui une précision absolue ; le fait s'impose sans artifice ni faux-fuyant. C'est seulement au milieu des parchemins et des papiers poudreux que l'histoire doit être écrite.

Le tribunal révolutionnaire de Toulouse a fonctionné pendant quatre-vingt dix-neuf jours, du 25 nivôse au 3 floréal An II (14 janvier-22 avril 1794) et a connu cent soixante-dix-neuf causes. Cette justice, exceptionnelle et expéditive, était confiée à douze jurés, un accusateur public, trois magistrats et un président. Manœuvres ou propos contre-révolutionnaires, intelligences avec les ennemis de la patrie, outrages aux bons patriotes, tels étaient les griefs et les accusations. Les preuves paraissaient

toujours suffisantes. Le jugement précédait de quelques heures l'exécution à mort. Le département de la Haute-Garonne compte vingt-quatre victimes de la Terreur. Sur les six femmes qui vinrent s'asseoir au banc des accusés, une seule, Mme de Cassand, monta sur l'échafaud. Le livre de M. A. D. est rempli de détails biographiques nouveaux. Nous connaissons maintenant les juges aussi bien que les victimes. Combien sont piquantes les révélations sur ce fastueux comte Jean Dubarry qui, seul, porta la peine de toutes les vilenies de la famille! Pescayre, dans le *Tableau des prisons de Toulouse*, a fourni les plus précieux renseignements. Nous ne pouvons donner ici la liste des détenus et des condamnés. Il ne faut pas substituer une sèche nomenclature au récit très circonstancié que nous avons sous les yeux.

Le 3 floréal An II le Tribunal révolutionnaire disparaît, mais les Jacobins de Toulouse envoient à toutes les Sociétés affiliées une circulaire les engageant à tenir « d'une main le soc qui prépare la terre à produire des moissons fécondes, et, de l'autre, le glaive destiné à frapper tout ennemi de la liberté. » Ce zèle emphatique ne sauve pas les tribunaux d'exception. La Convention amnistie les terroristes. M. A. D., dans un court *appendice*, donne plusieurs documents inédits, un *Journal* du Tribunal révolutionnaire et une liste alphabétique des noms cités. C'est un excellent et substantiel travail d'histoire locale, que nous louons sans réserve, et qui restera comme un des meilleurs tableaux de cette époque si agitée. M. D. a voulu simplement exposer les faits vrais et précis. La critique n'a rien à reprendre.

E. LAPIERRE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES MÉRIDIONAUX

Charente-Inférieure.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1894.

1re liv. P. 21-24. Audiat. Les Agesinates (Angoumoisins). [Sans se prononcer sur l'identification proposée par M. Lièvre et acceptée par M. Bladé, l'auteur suggère une ponctuation différente du texte de Pline, qui mérite d'être prise en considération.] — P. 25 26. Dr Souloumiac. Le cimetière de Moutierneuf. — P. 26-28. L'inscription et les seigneurs de la Barde. — P. 30-32. Denys d'Aussy. La première édition du *Grant Routier de la mer*. — P. 34-37. A. Mondon. Poltrot de Méré et le chevalier de Méré. — P. 40-47. Les Chérade de Montbron et les Martin de Marcellus. — P. 47-48. L. A. L'amiral Latouche-Tréville en prison.

2e liv. P. 126-146. Ch. Dangibeaud. Une justice seigneuriale à la fin du quinzième siècle. Touverac.

3e liv. P. 187-199. L. Audiat. Quelques inscriptions huguenotes. — P. 217-221. Denis d'Aussy. La Saintonge pendant la guerre de Cent Ans. [A suivre.]

4e liv. P. 279-297. Congrès de la Société française d'archéologie à Saintes et à La Rochelle. A retenir cet aveu d'un témoin : « Hâte, précipitation, examen superficiel et fatigue ; on voit tout, on ne regarde rien. »

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts.* Tulle, 1893.

4e liv. P. 501-532. R. Fage. Les États de la vicomté de Turenne. [Suite ; voyez ci-dessus, p. 374.] — P. 533-552. Decoux-Lagoutte. Hommes illustres de Treignac : Antoine de Cous, dix-huitième évêque de Con-

dom. [Suite et fin. Superficiel.] — P. 551-596. L. Guibert. Les premiers imprimeurs de Limoges. [Retrace l'histoire des premières presses limousines de 1495 à la fin du seizième siècle. Ajoute beaucoup à la notice publiée sur le même sujet par Poyet en 1852. A compléter par les articles de MM. Claudin et Fray-Fournier dans le *Bibliophile limousin.*] — P. 597-606. Nobiliaire de la généralité de Limoges publié par l'abbé Lecler. [Suite.] — P. 607-614. Barbier de Montault. Les bras reliquaires exposés à Tulle en 1887. [Étude sur quelques pièces d'orfèvrerie limousine des treizième et quinzième siècles conservées dans les églises de Saint-Fréjoux, Beaulieu et Chamberet.] — P. 615-623. R. Fage. Dictionnaire des médecins limousins. [Lettres N, O, P.] — P. 642-660. Cartulaire d'Uzerche publié par M. J.-B. Champeval. [Suite, nos 487 à 568, xie-xiiie ss.] — P. 661-670. Inventaire des titres du château de Pompadour par le sieur Bonotte en 1765. [Suite.]

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique.* Brive, 1893.

4e liv. P. 513-554. Clément-Simon. Notice sur quelques manuscrits d'une bibliothèque limousine contenant des chansons de troubadours. — P. 567-572. E. Rupin. Tympan de l'église de Martel. [Description et représentation de cette pièce de sculpture du douzième siècle.] — P. 573-577. A. Laveix. Les mines de houille de Lapleau. [Insuffisant.] — P. 577-581. Inventaire du château du Pescher en 1762 publié par M. de Nussac. [Sans intérêt.] — P. 584-621. Journal domestique de Martial de Gay de Nexon, lieutenant général à Limoges, publié par M. Guibert. [S'étend de 1591 à 1603. Contient quelques mentions historiques importantes pour l'histoire locale.] — P. 631-640. X***. Le comte Gabriel-Jules de Cosnac. [Oraison funèbre dans laquelle il n'est point parlé de l'historien que fut M. de Cosnac à ses moments perdus.] — P. 649-651. Léon Lacroix. Courte description de monnaies gauloises et romaines découvertes à Noailles. — P. 654-668. Cartulaire de l'abbaye de Tulle publié par M. J.-B. Champeval. [Suite, nos 520 à 538.]

Drôme.

I. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique,* 1893.

Janv. P. 5-24. A. de Gallier. Deux lettres inédites du maréchal de Tallard. — P. 25-48. A. Lacroix. Barthélemy de Laffemas. — P. 49-55.

R. VALLENTIN Jetons d'aumône valentinois à retrouver. — P. 56-68. A. LACROIX. Luc et sa mosaïque. [Suite.] — P. 69-81. L. EMBLARD. Jacques de Tardivon, dernier abbé de Saint-Ruf. [Fin.] — P. 82-96. Abbé PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. [Suite.]

Avril. P. 105-116. R. VALLENTIN. L'atelier temporaire de Valence (1592). — P. 117-133. A. LACROIX. Châteauneuf d'Isère. [A suivre.] — P. 134-148. Abbé CHEVALIER. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. [Suite.] — P. 149-153. A. LACROIX. Luc et sa mosaïque. [Fin.] — P. 154-161. PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. [Suite.] — P. 162-163. A LACROIX. Les antiquités de Saint-Marcel-lès-Valence. — P. 164-166. A. LACROIX. Notes biographiques : Exupère de Claveyson et Blaise Volet. — P. 169-182. PERROSSIER. Un collectionneur dauphinois : l'abbé de Lesseins. [Suite.] — P. 143-202. J. CHEVALIER. La comtesse de Die. [A propos du livre de M. Sernin Santy, montre avec beaucoup de compétence les difficultés insurmontables que présente la biographie de la célèbre poètesse.]

Juillet. P. 216-239. A. MAZON. Le conflit de Vernoux en 1745. — P. 240-245. BRUN-DURAND. Transaction entre G. de Malleval, commandeur de Châteauneuf-de-Mazenc, en 1579, et Melchionne Philip, dont la maison fut pillée par des soldats (1608). — P. 249-269. A. LACROIX. Châteauneuf-d'Isère. [Suite.] — P. 270-281. J. CHEVALIER. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. [Suite.] — P. 282-289. PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. [Suite.] — P. 290-296. PERROSSIER. L'abbé de Lesseins. [Suite.]

Octobre. P. 305-327. FILLET. Louis Adhémar, premier comte de Grignan (1475-1558). [A suivre.] — P. 328-352. J. CHEVALIER. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. [Suite. P. 352, au lieu de *Semnoresse de Poitiers*, lire *Sennioresse*, c'est-à-dire *Seigneuresse*.] — P. 353-364. A. LACROIX. Châteauneuf-d'Isère. [Fin.] — P. 365-378. PERROSSIER. L'abbé de Lesseins. [Suite.] — P. 379-380. L. A. Démolition de places fortes. [Lettres royaux du 16 décembre 1622. — P. 381-389. PERROSSIER. Essai de bibliographie romanaise. [Suite.]

II. *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, 1894.

Mars-avril. P. 41-59. Abbé PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin. [Suite.] — P. 60-74. MAZON. Chronique religieuse du vieil Aubenas, [Suite.] — P. 75-78. PERROSSIER. Anciennes limites du diocèse de Valence. [Commente un extrait d'un formulaire du quinzième siècle, dans lequel le diocèse de Valence est étendu aux dépens de Die et de

Saint-Paul-Trois-Châteaux.] — P. 78-79. Consecratio ecclesiæ de Vion. [Texte latin de 1493.]

Mai-juin. P. 81-93. U. CHEVALIER. Bibliographie historique du Dauphiné au moyen âge. [Destiné au *Répertoire*, t. II, *topo-bibliographie*.] — P. 94-109. PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin. [Suite.]

Juillet-août. P. 121-135. Abbé FILLET. Histoire religieuse de Saint-Laurent-en-Royans. [A suivre.] — P. 136-153. PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin. [Suite.]

Gard.

Mémoires de l'Académie de Nimes, t. XV, 1892.

P. LXVIII-LXXXIII. A. BARDON. Liste chronologique des seigneurs de Portes. — P. LXXXIV-XCIII. ID. Criées lues à Portes le 15 août 1519. [Texte provençal intéressant qui n'est pas toujours bien lu ni bien compris par l'éditeur.] — P. 1-6. L. ESTÈVE. Découvertes archéologiques. [Deux inscriptions romaines, avec planches.] — P. 7-8. BONDURAND. Inscription de l'église de Carsan. [Dédicace du douzième siècle.] — P. 9-14. LOMBARD-DUMAS. Nouvelle hypothèse sur le rôle de l'hipposandale. — P. 15-23. ID. Sépultures gallo-romaines et wisigothes de Saint-Clément. — P. 25-108. A. BARDON. Listes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville d'Alais. [Troisième liste comprenant les barons et les gouverneurs, précédée d'une longue introduction.] — P. 109-116. G. FABRE. Le premier pasteur de Nimes, Guillaume Mauget. — P. 131-173. BONDURAND. Journal de M. du Rouzier. [Publication de ce livre de raison qui va du 1er janvier au 17 juin 1638; l'auteur se nommait exactement Ant. Teissier, sieur du Rouzier, et habitait Chamborigaud. Ce journal contient beaucoup d'observations météorologiques.] — Annexe, pagination séparée 337-448. Cartulaire des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit, par L. BRUGUIER-ROURE. [Suite.]

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. N° 13, du 28 novembre 1893 au 20 mars 1894.

P. 10-18. DOUAIS. Notice sur la reconstruction de Villaudric au quinzième siècle (8 octobre 1470). — P. 19-21. GALABERT. Notice sur trois Grenadins du seizième siècle : Dominique de Gabre, ambassadeur à Venise; Jacques de Maury, évêque de Bayonne, et Jean Viguier, théologien. —

P. 21-25. De Rivières. L'Assomption à Montmirail. [Série de représentations figurées en 1602, 1606, 1617 ; démolition de 1650.] — P. 28-29. Massip. Inscription tumulaire en latin de l'abbaye de Lézat (1281). — P. 38-39. Pasquier. Diplôme faux de Louis le Débonnaire relatif à l'Andorre. — P. 46-49. Désazars. Note sur les voies romaines aboutissant à Toulouse. — P. 49-51. Delorme. Triens mérovingien trouvé à Blagnac. — P. 54-69. De Lahondès. Armoiries peintes ou sculptées sur les monuments publics et privés de Toulouse. — P. 74. De Rivières. Cloche d'Escassefort (Lot-et-Garonne). [De 1608.] — P. 76-77. Mommeja. Graduel de Sancta Maria Traspontina, à Rome, exécuté sous le patronat d'Ange de Cambolas, général des Carmes. — P. 77-88. Barrière-Flavy. Notes sur six nouvelles stations barbares de l'époque mérovingienne : Solomiac (Gers), Montégut (Gers), Laure (Aude), Saint-Léon (Haute-Garonne), Saint Clément (Gard) et Moulezan (Gard).

II. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, t. V, 1893.

P. 65-94. Vesson. Les prophètes camisards à Londres (1706-1714). — P. 331-370. Roschach. La collection d'autographes du Dr Noulet. [Acquise par les archives municipales de Toulouse ; renferme surtout des documents des dix-huitième et dix-neuvième siècles.] — P. 432-458. Douais. Le pseudo-baptême et les pseudo-serments des compagnons du devoir à Toulouse en 1651.

III. *Revue des Pyrénées*, 1893.

3e fasc. P. 281-297. Desazars. La querelle des Capitouls et de l'Académie des Jeux Floraux au sujet de la statue de Clémence Isaure. [En 1774 et 1775, d'après un dossier trouvé dans des archives de famille.] — P. 298-324. Brutails. Les sources du droit roussillonnais. [Travail important.] — P. 328-331. L. Baurier. Les gentilshommes comningeois volontaires à la campagne de Roussillon en 1639. [Liste trouvée dans les archives de Muret.]

4e fasc. P. 375-401. Bladé. Les Convenae et les Consoranni. [Voy. *Annales du Midi,* VI, 122. — P. 402-418. Jourdanne. Carcassonne. [Conférence de vulgarisation.]

5e et 6e fasc. P. 465-500. P. de Castéras. Une page de l'histoire du Château-Narbonnais : entrevue du roi Charles VI et du comte de Foix Gaston Phœbus ; mœurs du moyen âge. [Sans valeur.] — P. 540-555. F. Marsan. Météorologie ancienne du Midi pyrénéen. [Extraits intéres-

sants d'ouvrages imprimés et de documents inédits depuis 1497.] — P. 575-577. JOURDANNE. *Cabaret* et *Capularietis*. [A propos d'une malheureuse étymologie de M. Geijer (laquelle vise le mot français *cabaret* et non pas, comme le dit M. J., le nom de lieu *Cabaret*), l'auteur revient sur un sujet qu'il a traité déjà à son dam (voy. *Annales du Midi*, III, 120) ; nous déclarons de rechef qu'il est certain que le nom de lieu *Cabaret* vient du latin *Capularietis*, ce dernier ayant été réduit de très bonne heure dans la prononciation courante à *Capuarete*, *Caparet*, et que *Cabardès* représente le dérivé *Caparetense* (cf. *Gavaret* et le dérivé *Gavardan*, etc.). M. J. croit que les trois dernières lettres de *Castelnaudary* correspondent au latin *arietis* et se flatte de voir résoudre par là « cette étymologie de Castelnaudary, qui jusqu'à présent résiste à toutes les investigations. » Il est à peine besoin de faire remarquer que la terminaison de *Castelnaudary* a l'accent sur l'*a*, tandis que le latin *arietis* a l'accent sur la syllabe *et*. Donc il n'y a aucune filiation étymologique entre ces deux phonèmes.]

Gers.

Revue de Gascogne, 1894.

Févr. P. 81-87. Ph LAUZUN. Le château de La Gardère. [Partie descriptive et planche.] — P 88-98. TAUZIN. Chroniques landaises. La Fronde. [Suite.] — P. 99-114. CAMOREYT. Objets antiques trouvés à Lectoure. [Suite.] — P. 115-124 (fin dans le nº d'avril, p. 196-205). L'idiome gascon à la Sorbonne. Compte rendu de la thèse de M. Lanusse (Cf. *Ann. du Midi*, VI, 94) que nous mentionnons ici à cause de l'autorité de l'auteur et des aperçus intéressants qui s'y trouvent. L'explication du gascon *iouen* (avec l'accent sur l'*e*) est bien ingénieuse, si ingénieuse qu'elle m'inspire des doutes et que j'aime mieux croire ce mot dérivé de *juventus* que de *juvenis*.]

Mars. P. 129-143. A. CLAUDIN. Les origines de l'imprimerie à Auch. [Fin.] — P. 145-159. MAUQUIÉ. Les seigneurs de Fimarcon. [Suite. Othon II, 1250-1314.] — P. 161-162. Marquis DE LUPPÉ. Une lettre de Henri IV. [De la Rochelle, le 25 oct. 1587, adressée à M. de Savaillan.] — P. 165-174. Soirées archéologiques. [A signaler surtout une note de M. de Carsalade sur le donjon de Bassoues, avec deux planches, dont l'une représente Arnaud Aubert, archevêque d'Auch, d'après une clef de voute.]

Avril. P. 177-187. BREUILS. Châteaux des comtes d'Armagnac dans quelques villes de leur comté. [A Vic-Fezensac, à Jegun, à Ordan, à Eauze,

à Nogaro, à Eslang, à Riscle et à Castelnau d'Auzan.] — P. 188-195. Camoreyt. Objets antiques trouvés à Lectoure. [Fin.] — P. 206-209. A. Degert. Lettres inédites du cardinal d'Ossat. [A suivre.] — P. 210-224. Soirées archéologiques [Itinéraire de Clément V en Gascogne; inscript. funéraire trouvée près d'Auch; statuettes de la Fortune, de Panthée (3 planches) trouvées à Bezolles et à Sainte-Mère, etc.]

Mai. P. 225-237. Ph. Lauzun. Le château de Lagardère [Partie historique; à suivre.] — P. 238-344. Ch. Palanque. Le pillage du château de Sainte-Christie en 1590. — P. 245-255. A. Degert. Lettres inédites du cardinal d'Ossat. [Suite.] — P. 263-272. Soirées archéologiques. [Les consuls d'Auch et Mgr de Montillet; Antoine de Tournemire, agent de Louis XI; chartes du treizième siècle du monastère de Pessan (analyses faites au dix-huitième siècle).]

Juin. P. 273-289. Tauzin. Chroniques lanlaises. La Fronde. [Suite.]. — P. 290-302. Mauquié. Les seigneurs de Fimarcon. [Suite. Bernard Trencaléon, 1314-1337; en appendice, charte gasconne de 1291.] — P. 303-305. Breuils. Notes bibliographiques sur la liturgie d'Auch à la fin du quinzième siècle. — P. 306-315. A Degert. Lettres inédites du cardinal d'Ossat. [Suite.]

Gironde.

Revue catholique de Bordeaux, 1893 et 1894.

1893, 10 et 25 avril. P. 212-216 et 225-236. Daspit de Saint-Amand. Le couvent de l'Annonciade de la Réole. [Suite.] — P. 247-253. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.]

10 et 25 mai. P. 264-272 D. de Saint-Amand. Le couvent de l'Annonciade de la Réole [Suite.] — P. 282-288 et 311-319. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 289-296. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. I. Histoire de la question. [A suivre.]

10 et 25 juin. P. 343-350 et 376-383. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 353-355. Tamizey de Larroque. Henri IV et le cardinal de Sourdis. — P. 355-366. Allain. Trois lettres inédites de Henri IV. — P. 383-384. A. Dupré. Une page inédite de la guerre de Guyenne en 1650.

10 et 25 juillet. P. 385-397. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. II. Bertrand de Goth. [Se prononce pour Villandraut, contre Uzeste, comme lieu de naissance du pape.] — P. 407-414 et 435-442. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 414-

416 et 442-448. D. de Saint-Amand. Le couvent de l'Annonciade de la Réole. [Suite.] — P. 417-428. L. Drouyn. Monographies paroissiales. II. Doulezon. [A suivre.]

10 et 25 août. P. 449-453 et 504-508. A. Dupré Élection du clergé de Guienne aux États-Généraux. [A suivre.] — P. 453-456. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. III. L'élection pontificale. — P. 475-478. D. de Saint-Amand. Le couvent de l'Annonciade de la Réole. [Fin.] — 469-471. Caudéran. Étymologies girondines. *Bégadan.* [Sans valeur.] P. 481-498. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 489-504. L. Drouyn. Doulezon. [Suite.]

10 et 25 sept. P. 513-523. E. Maufras. Le prieuré de N.-D. de Bellegarde à Lansac. [A suivre.] — P. 523-527. A. Dupré. Élection du clergé de Guienne aux États-Généraux. [Fin.] — P. 528-537. L. Drouyn. Doulezon. [Suite.] — P. 544. Caudéran. Étymologies girondines *Beguey.* — P. 545-554. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle. [A suivre.] — P. 554-567. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. III. L'élection pontificale. [Suite.] — P. 568-570. — A. Dupré. Notes bibliographiques sur saint Paulin.

10 et 25 oct. P. 582-589. L. Drouyn. Doulezon. [Fin.] — P. 596-605 et 609-617. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 608 624. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle [Suite.] — P. 624-632. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. IV. Le Saint-Siège en France et l'itinéraire du pape.

10 ei 25 nov.. P. 651-660. E. Maufras. Le prieuré de N.D. de Bellegarde à Lansac. [Suite.] — P. 660-668. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle. [Suite.] — P. 686-609. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. IV. Le Saint-Siège en France et l'itinéraire du pape. — P. 699-704. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.]

10 et 25 déc. P. 724-730. E. Maufras. Le prieuré N.-D. de Bellegarde à Lansac [Fin.] — P. 762-766. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle. [Suite.]

1894. 10 et 25 janv. P. 5-14. S. Fauché. Le berceau de Clément V et la *Chronique de Bazas.* [Défend sans succès la cause d'Uzeste contre Villandraut.] — P. 26-30. A. Dupré. Les vieux noëls bordelais. — P. 33-43. E. Maufras. Le club des Sans-culottes de Bourg. [A suivre.] — P. 43-51. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. V. Une digression à propos d'Uzeste. [Montre le peu de valeur de la *Chronique d'Uzeste.*] — P. 51-58. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Bar-

rault et les pirates de la Rochelle. [Suite.] — P. 58 64 Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.]

10 et 25 févr. P. 65-71. V. Dubarat. L'affaire du vicomte de Noé, maire de Bordeaux. [Condamné en 1785 à venir faire des excuses au maréchal de Richelieu à Paris, le vicomte de Noé refusa et passa en Espagne.] — P. 72-80. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle. [Suite.] — P. 81-87 et 43-123. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 97-106. E. Berchon. La patrie de Clément V. [Plaidoyer concluant en faveur de Villandraut.] — P. 106-113. E. Maufras. Le club des Sans-culottes de Bourg. [Suite.]

10 et 25 mars P. 137-149. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. VI. Le pape et le roi de France. — P. 150. E. Berchon. La patrie de Bertrand de Goth. [Clôt péremptoirement le débat en faveur de Villandraut en produisant une bulle du pape lui-même qui porte : *locum nativitatis nostre Vignandraldum*.] — P. 151-159 et 175-184. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle [Suite.] — P. 159-160. Caudéran. Étymologies girondines. *Beguey* (suite), *Bègles*. — P. 181-190. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.]

10 et 25 avril. P. 193-195. Le vieux Bordeaux à la bibl. imp. de Vienne. [Communication par M. Tamizey de Larroque d'une lettre de M. Geffroy ; cf. *Ann. du Midi*, VI, 244.] — P. 204-215. F. Lacoste. Nouvelles études sur Clément V. VI. Le pape et le roi de France. — P. 215-224. E. Maufras. Le club des Sans-culottes de Bourg. [Suite.] — P. 225-235. A. Dupré. Visite au musée lapidaire de Bordeaux. [A suivre.] — P. 236-240. Allain. L'instruction primaire dans la Gironde avant 1789. [Suite.] — P. 241-248. Tamizey de Larroque. L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle. [Suite.]

Hérault.

Revue des langues romanes, 1894.

Avril. P. 182-183. P. Marchot. Note sur le traitement de *orium* en franco-provençal.

Mai. P. 216-224. L.-G. Pelissier. Notes italiennes d'histoire de France. [Lettres de condoléances au sujet de la mort de Gilbert de Montpensier (1496] ; délibérations du sénat de Venise en faveur d'Accurse Maynier (1502.] — P. 225-235. P. Delacrau. Index et extrait d'un recueil ma-

nuscrit du dix-huitième siècle ayant appartenu à M. Delvincourt. [Compilation anonyme sur les sujets les plus divers. A suivre.]

Juin. P. 245-250. A. JEANROY. Nouveau texte d'une prière à la Vierge du quatorzième siècle. [Prière connue, dont le premier vers est : *Flors de paradis*, d'après un manuscrit de Sienne.] — P. 268-271. P. DELAGRAU. Index d'un manuscrit du dix-huitième siècle. [Suite.]

Juillet. P. 302-318. M. RAIMBAULT Inventari dou casteu d'Ièro en 1431. [Texte provençal intéressant. P. 312, le mot *panes*, qui embarrase fort l'éditeur, doit être lu *paves* et correspond au français *pavois*.] — P. 319-322. A. JEANROY. Un nouveau manuscrit du glossaire provençal-italien d'Onorato Drago. [Manuscrit de Sienne.] — P. 323-329. J. BUCHE. Deux lettres inédites de Jean de Boyssoné à Voulté et à Guillaume Scève à propos de la première édition des épigrammes de Jean Voulté (1536). [Abondent en renseignements intéressants, et sont soigneusement annotées par l'éditeur.]

Août-sept. P. 341-354. J. BERTHELÉ. Le commerce du Bas-Languedoc au milieu du dix-huitième siècle. [Transcription, bien annotée, d'une sorte de statistique du milieu du dix-huitième siècle, rédigée à l'intendance de Montpellier.] — P. 383-393 J. ROUCAUTE. Lettres inédites de Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc. [Deux lettres de 1587 et 1588 d'après les archives de la Lozère.] — P. 394-427. C. DOUAIS. Poème latin rythmique du quatorzième siècle sur le *Missus est Angelus*] D'après le manuscrit 201 de Toulouse, le seul qui nous ait conservé ce poème.]

Isère.

Bulletin de l'Académie delphinale, T. VII, 1893.

P. 9-424. DELACHENAL. Correspondance de P. Chépy avec le ministre des affaires étrangères (mai 1793-janv. 1798.) — P. 425-466. Abbé MARTIN. La Tour-du-Pin de 1789 à 1793. — P. 474-496. J. PERREAU. Les variations de la frontière française des Alpes. — P. 513-538. Général THOMAS. Grenoble à différents âges. [Avec cartes et plans] — P. 603-623. J. ROMAN. Jetons du Dauphiné. [Fin.] — P. 625-657. V. ARNAUD. La famille de Combourcier. 1re partie : les seigneurs de Ratier et du Monêtier. — P. 673-677. *Le projet de l'histoire de Dauphiné* de Nicolas Chorier. [Ce prospectus a eu une première édition ignorée des bibliographes, en 1653.]

Puy-de-Dôme.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1894.

Janv. P. 9-19. A VERNIÈRE. Notice sur M. l'abbé Chaix de Lavarène. [Mort le 7 oct. 1792; auteur de *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, et de l'*Histoire de N.-D. du Port*.]

Avril. P. 60-93. Abbé CRÉGUT. Etude d'étymologie celtique sur les noms de terroirs de la section de Rouilhas, com. d'Aydat. [L'auteur débute en citant un fragment de l'étude magistrale de M. G. Paris sur les parlers de France : « Nous avons sans cesse du gaulois à la bouche, etc. » Si M. G. Paris lit le travail de M. l'abbé Crégut, il regrettera sans doute ce qu'il a écrit lui-même en voyant l'usage qui en a été fait. Pour M. l'abbé Crégut *Montredon* n'est pas le latin *Montem rotundum*, ni *L'Ouradoux* le latin *Oratorium* : « la racine celtique est *rod*, qui exprime un mouvement en avant,... *Our* et *Dour* sont synonymes en celtique et signifient source, rivière, fontaine; on connaît le fleuve de l'Adour. » Nous voilà ramenés à La Tour-d'Auvergne.]

Mai. P. 100-118. BURIN DES ROZIERS. Le dernier titulaire d'une baronnie au dix-huitième siècle. [François de Monamy de Mirambel, mort le 31 janv. 1814; comme le rappelle l'auteur, les Monamy étaient originaires de la Haute-Marche, mais il est inexact de dire que « chez eux la profession des armes était héréditaire » ; à l'origine, c'est une famille de robe et non d'épée.]

Juin-juillet. P. 145-153. L. GOBIN. Sur un point particulier de la procédure mérovingienne applicable à l'Auvergne : l'*apennis*.

Tarn.

I. — *Albia christiana*, 1894.

N° 1. Janvier. P. 1-6. H. GINESTET. Le clergé du vallon de Thoré pendant la tourmente révolutionnaire (Suite et à suivre.) — P. 7-10. J.-P. QUÉREL. Église Notre Dame-du-Château, de Rabastens. (Suite et à suivre.) — P. 11-14. X. BARBIER DE MONTAULT. Hymnologie cécilienne. (A suivre.) — P. 18-22. Ed. CABIÉ. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.) — P. 23-30. [G. CAZES.] Études sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 31-34. E. F. (FORT.) Le district de Lacaune pendant la Révolution. (Suite et à suivre.)

N° 2. Février. P. 35-40. E. F. [FORT.] Le district de Lacaune pendant la

Révolution. (Suite et à suivre.) — P. 41-46. Elie Rossignol. Inventaire des richesses d'art renfermées dans les églises et autres édifices publics de l'arrondissement de Gaillac. (A suivre.) — P. 47-56. X. Barbier de Montault. La relique de sainte Cécile donnée par le cardinal de Bernis à l'église d'Acquigny (Eure.) — P. 57-60. G. Cazes. Études sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre) — P. 61-66. Ed. Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi, au dix-huitième siècle. (Suite et à suivre.) — Possessions de l'abbaye Saint-Benoît de Castres. M. Cabié publie, d'après l'original, une bulle du Pape Calixte II, du 3 mai 1122, et un accord entre l'évêque d'Albi et l'abbé de Saint-Benoît, de 1231, d'après une copie du fonds Doat, vol. 105.)

N° 3. Mars. P. 69-75. H. Ginestet. Le clergé du vallon de Thoré, pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 76-79. J.-L. Blanquet. Monographie de la ville et du canton ecclésiastique d'Anglés. (Suite et à suivre.) — P. 80-87. Elie Rossignol. Inventaire des richesses d'art renfermées dans les églises et autres édifices publics de l'arrondissement de Gaillac. (Suite et à suivre.) — P. 88-96 [G. Cazes.] Études sur l'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 97-99. E. F. [Fort.] Le district de Lacaune pendant la Révolution. (Suite et fin.)

N° 4. Avril. P. 101-107. H. Ginestet. Le clergé du vallon de Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 108-215. Elie Rossignol. Inventaire des richesses d'art renfermées dans les églises et autres édifices publics de l'arrondissement de Gaillac. (Suite et à suivre.) — P. 116-120. E. F. [Fort.] Les pèlerinages de l'Albigeois. (A suivre.) — P. 121-122. E. F. [Fort.] Le plan de la ville de Gaillac [de 1808; *planche.*]

N° 5. Mai. P. 125-132. G. Cazes. L'église de Lavaur et ses évêques. (Suite et à suivre.) — P. 133-140. J.-P. Quérel. Eglise Notre-Dame du Château [de Rabastens. Suite et fin.] — P. 141-143. E Cabié. Notes statistiques fournies par le clergé du diocèse d'Albi, au dix-huitième siècle. Suite et à suivre.) — P. 144-147. X. Barbier de Montault. Hymnologie cécilienne. (Suite et à suivre.) — P. 150-154. E. F. [Fort.] Les pèlerinages de l'Albigeois. (Suite et à suivre.)

N° 6. Juin. P. 157-162. F. Galabert. Jean-Guillaume Molinier, évêque des Hautes-Pyrénées [1733-1813. A suivre. Représentation d'une crosse d'évêque constitutionnel.] — P. 163. Abbé X... Un dernier mot sur M. Guy. — P. 164. La carte du diocèse de Castres [vers 1700, par le géographe Hubert Jaillot. *Planche.*] P. 165-168. H. G. [Ginestet.] Le vallon de Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à sui-

vre.) — P. 169-172. Ed. Cabié. Possession de l'abbaye Saint-Benoît de Castres. (Suite et à suivre.)

N° 7. Juillet. P. 181-186. F. Galabert. Jean-Guillaume Molinier, évêque des Hautes-Pyrénées (Fin.) — P. 187-192. E. F. [Fort]. et J. Quérel. Les Pèlerinages de l'Albigeois. (Suite et à suivre.) — P. 193-196. Ed. Cabié. Possessions de l'abbaye Saint-Benoît de Castres. (Suite et à suivre.) — P. 198-200. Th. Azémar. Vœux et doléances des habitants de Dourgne, 1789. (A suivre.) — P. 201-204. Dr G. Laurent. Monographie de la paroisse de Saint-Sulpice. (Suite et à suivre.)

N° 8. Août. P. 213-217. H. G. [Ginestet] Le clergé du vallon de Thoré pendant la tourmente révolutionnaire. (Suite et à suivre.) — P. 218-222. E. F. [Fort] Les pèlerinages de l'Albigeois. (Suite et à suivre.) — P. 223-228. B. Maurel. Antoine-Bernard Rous de La Mazelière, curé de Viterbe, confesseur de la Foi. (1746-1796). — P. 229-232. Ed. Cabié. Possessions de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît de Castres. (Suite et à suivre.) — P. 233-236. Dr G. Laurens. Monographie de la paroisse de Saint-Sulpice. (Fin.) — P. 237-242. Th. Azemar. Vœux et doléances de la ville de Dourgne, en 1789. (Suite et à suivre.)

C. P.

II. — *Revue du département du Tarn*, 1894.

Janv.-Fév. P. 1-11. Jolibois. Étude sur l'état social de l'Albigeois au treizième siècle. (A suivre.). — P. 25-27. Portal. Date de la fondation de Pampelonne. [Vers 1290, et non 1280 comme le dit Compayré.] — P. 28-30. A. Vidal. Un peintre castrais au dix-septième siècle. [Publication d'un « bail à faire un tableau » à Antoine Pradier, du 10 nov. 1689.] — P. 31-32. A. Gaillac. Poteries de Giroussens. [Avec Planche.] — P. 36-37. Cabié. Vue de Rabastens du côté du sud. [Avec planche.]

Mars-Avril. P. 68-72. Jolibois. Lettres des Vaudois du Piémont aux protestants de France (1655). — P. 73-81. Ch. Pradel. Suite des *Mémoires* de J. Gaches (1610-1620). [A suivre.] — P. 82-85. Portal. La maison dite du Grand Veneur à Cordes. [Avec planche; édifice du milieu du quatorzième siècle, où se trouve au deuxième étage une scène de chasse bien sculptée. L'auteur montre que la maison appartenait au seizième siècle à noble Huc de Rabastens, sans qu'on puisse savoir qui l'a fait construire.] — P. 86-97. A. Vidal. Reconnaissances des fiefs de la ville d'Albi (seizième siècle.) — P. 98-102. Portal. Chartes de bourgeoisie de Cordes (quatorzième et quinzième siècles). [Photographie et transcription d'une charte provençale de 1330.]

Mai-Juin. P. 121-135. FORESTIÉ. Inventaire du château de Salvagnac en 1606. [Avec planche; quelques livres sont mentionnés.] — P. 136-146. Suite des *Mémoires* de J. Gaches [Suite.] — P. 147-155. JOLIBOIS. État social de l'Albigeois au treizième siècle. [Suite.] — P. 156-161. A. VIDAL. Ce qu'on trouve dans le registre d'un notaire de 1404. [Notaire de Angulis, de Lavaur; les actes sont en latin. M. A. V. en donne quelques extraits qui montrent qu'il n'est pas un paléographe achevé : au lieu de *Altopressa*, lire *Altopassu* (il s'agit de Saint-Jacques du Haut-Pas); au lieu de *Denisula*, lire *de Insula;* au lieu de *sancti populi*, lire *Sancti Papuli* (Saint-Papoul), etc., etc.]

A. T.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

I. *Archives historiques du Bourbonnais*, 1894.

Févr. et mars. P. 80-83. A. BLETTERIE et A. VAYSSIÈRE. Les châteaux du Chaussin et de Montperroux. [Près de Vichy. A suivre.] — P. 84-92. Dr VANNAIRE. Une famille d'artistes provinciaux. Les Mercier. [De Gannat. A suivre.]

Avril. P. 120-128. Dr VANNAIRE. Les Mercier. [Suite et à suivre.]

Juin. P. 173-180. Dr VANNAIRE. Les Mercier. [Fin; promet des pièces justificatives et une planche.]

Juillet. P. 205-210. R. QUIRIELLE. La tombe d'Alix du Breuil. [Une des plus belles tombes gravées de l'époque gothique (1300) qu'il y ait en Bourbonnais; se trouve dans l'église du Breuil, au sud de La Palice.]

II. *Correspondance historique et archéologique*, 1894.

N° 3, 25 mars. P. 70-73. J. CHAVANON. Une lettre missive du quatorzième siècle. [Lettre des maire et jurats de Bordeaux à Renaud de Pons, conservateur des trêves, à propos d'une affaire pendante entre des particuliers de Bordeaux et de La Rochelle (12 fév. 1398). La lettre, écrite en français émaillé de gasconismes, n'est pas moins intéressante au point de vue philologique qu'au point de vue juridique. L'éditeur parait avoir commis quelques légères fautes de lecture : lignes 10, 11, etc., au lieu de *out*, lire *ont* (= franç. *où*); l. 11, au lieu de *non une veritables*, lire *non mie veritables;* l. 73, au lieu de *coulu*, lire *toulu;* l. 81, au lieu de *poison*, lire *prison*, etc.]

N° 4, 25 avril. P. 100-110. LABANDE. Autour du mariage, mœurs et coutumes avignonnaises des quatorzième et quinzième siècles. [Fin.]

N° 5, 25 mai. P. 129-139. MOREL-FATIO. Un grand d'Espagne agent politique de Louis XIV. [Pendant l'ambassade du comte de Rébénac.]

N° 8, 25 août. P. 251-254. L.-G. PELISSIER. P. de Fenouillet, évêque de Montpellier. [Publie une lettre du juge-mage De Trinquière (28 nov. 1644) qui dénonce l'évêque au chancelier Séguier comme « le plus vicieux et meschant homme du monde », et se demande si ce réquisitoire violent est mérité de tous points.]

III. *Ministère de l'instruction publique.* Bulletin archéologique, 1893.

N° 2. P. LXV. Note de M. CAGNAT sur une inscription romaine de Castelmaure (Aude) communiquée par M. BERTHOMIEU. — P. LXXVII. Note de M. DE BARTHÉLEMY sur un moule à méreaux trouvé à Banon (B.-Alpes) par M. ROMAN. — P. LXXXI-LXXIX. Rapport de M. LE BLANT sur deux inscriptions chrétiennes trouvées à Narbonne et communiquées par M. BERTHOMIEU. — P. LXXXVIII-LXXXIX. Rapport de M. DE BARTHÉLEMY sur des sépultures découvertes en Corse par M. X. DE CARDAILLAC. — P. 245-248. F. ANDRÉ. Le pont de Quézac. [Commencé à la fin du quatorzième siècle, planche.] — P. 249-255. ID. Contrat pour la fabrication d'une cloche (1335). [Texte latin relatif à Annonay. Il est singulier que ni l'éditeur ni le membre du Comité qui a fait le rapport n'aient compris que *quando gitabitur campana* veut dire tout uniment « quand on fondra la cloche ».] — P. 256-263. L. BOURDERY. Statuette-applique de la Vierge en émail champlevé. [Objet trouvé en 1893 au Nouhau, comm. de Saint-Amand-Jartoudeix (Creuse) qui semble remonter à la fin du douzième siècle.] — P. 281-313. FORESTIÉ. Quelques inventaires du quatorzième siècle pour servir à la vie privée de nos pères. [Étude intéressante rendue plus précieuse encore par les pièces justificatives, au nombre de neuf, partie en latin, partie en provençal, qui fournissent de précieux matériaux à la lexicographie, malgré quelques fautes de lecture.]

IV. *Ministère de l'instruction publique.* Bulletin historique et philologique, 1893.

N° 3-4. P. 269-272. Abbé BREUILS. Notes sur un bréviaire du quatorzième siècle ayant appartenu à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. [Appartient à un particulier d'Eauze.] — P. 278-281. Abbé MOREL. Ordon-

nance de Charles VIII (Lyon, 20 mars 1497) adressée à Bernard de la Roque et Prudence de Casteldo pour la répression des brigandages commis par les troupes rentrant d'Italie. — P. 511-521. Abbé Fillet. Libertés de Châteauneuf-du-Rhône et de Montpensier. [La concession primitive, faite par Fortanier du Fauga, professeur ès lois, vicaire général de l'évêque de Viviers, et par le procureur de Hugues de Montélimar, est du 11 mars 1297; suit une confirmation du quinzième siècle; le tout en latin, sans aucune note.] — P. 521-547. Mazon. Charte des libertés de Privas (1281), confirmation (1309) et délibération de la communauté de Privas (1690). [Les deux premiers textes sont en latin; le dernier en français. L'éditeur les a soigneusement annotés et fait précéder d'une substantielle introduction, où il rappelle la date des chartes accordées aux localités du Valentinois, du Vivarais et de la région voisine.]

V. *Revue historique*, 1894.

Juillet-août. P. 241-290. Ch. Dufayard. La réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel. [Fin; rien de nouveau en ce qui touche le midi de la France.]

V. *Romania*, 1893 et 1894.

1893. Oct. P. 489-503. A. Thomas. Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique. [Étude d'un phénomène fréquent surtout dans le domaine de la langue d'oïl, mais qui se manifeste aussi dans la région franco-provençale : c'est ainsi que *Leyreta*, nom d'un petit ruisseau du Dauphiné, faisant au cas régime *Leyretan*, ce cas régime s'est conservé dans le nom actuel l'*Hérétang*. De même dans l'expression géographique le *col d'Iseran*, le mot *Iseran* est l'ancien cas régime du nom de la rivière d'*Isère*.] — P. 527-528. D'un comparatif gallo-roman et d'une prétendue peuplade barbare. [Mentionne incidemment quelques comparatifs provençaux conservés dans la nomenclature géographique, par exemple *aguzor* dans *Montaguzor*, aujourd'hui *Montaguson* (Lot-et-Garonne), *sotror*, *sobror*, etc.]

1894. Janv. P. 1-35. P. Meyer. Le couplet de deux vers. [Montre que dans la plus ancienne poésie, aussi bien provençale que française, les vers à rime plate vont toujours par paires; ce n'est qu'à la fin du douzième siècle qu'on a commencé à terminer la phrase après le premier vers de la paire.] — P. 141-146. A. Thomas. Le *t* de la troisième personne du singulier du parfait provençal. [Combat l'explication proposée par

M. Neumann et acceptée par M. Meyer-Lübke, d'après laquelle le *t* final serait dû à la terminaison latine *edit*, et montre que la phonétique oblige impérieusement à faire appel à l'influence non de *dedit*, mais de *stetit*.] — P. 152-156. A. Piaget. L'épitaphe d'Alain Chartier. [Commente le mémoire de l'abbé Requin; pense que la date de 1449 donnée par l'épitaphe comme celle de la mort d'Alain Chartier est fausse, car Alain semble être mort vers 1430.]

Juillet-sept. P. 349-357. P. Meyer. Notice sur un manuscrit de Fréjus contenant des traités de médecine vétérinaire. [Manuscrit provençal sur papier écrit vers le milieu ou la fin du quinzième siècle.] — P. 460-463. A. Thomas. *Bécharu*. [Montre que ce mot français, synonyme de « flamant », n'est pas composé de *bec* et de *charrue*, mais emprunté du provençal *becarut*, « remarquable par son bec ».] — P. 463-465. A. Jeanroy. *Félibre*. [Ce mot, dont l'origine a donné lieu à toutes sortes d'hypothèses, est vraisemblablement une altération de l'espagnol *feligres*, qui correspond au latin *filii ecclesiæ*.]

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Allemagne.

Zeitschrift für romanische Philologie, 1894.

Fasc. 1-2. P. 124-129. O. Schultz. Nat de Mons oder N'At de Mons? [Article assez confus, où l'auteur cherche à prouver qu'on a peut-être eu tort, dans ces dernières années, d'appeler *At de Mons* le troubadour que l'on appelait auparavant *Nat de Mons*. Ses raisons, tirées de bien loin, ne paraissent pas convaincantes, car le troubadour appartenait selon toute probabilité à une famille toulousaine, et un de ses ascendants est appelé en latin *Ato de Montibus* en 1201. Il faut s'en tenir là et ne pas raffiner à plaisir.] — P. 130-137. Id. Zum Uebergange von Eigennamen in Apellativa. [Quelques exemples intéressants empruntés à l'ancien provençal de noms propres de personnes employés adjectivement en mauvaise part, comme *Arnaut, Girbaut, Maimbert*, etc.] P. 196-201. Zenker. Zu den Briefen des Raimbaut von Vaqueiras. [Conteste vivement les conclusions historiques auxquelles est arrivé M. O. Schultz dans son édition récente des lettres de Vaqueiras au marquis de Montferrat.] — P. 268-270. H. Andresen. Zu Bertran de Born. [Me-

nues corrections de texte à propos de la nouvelle édition de M. Stimming.] — P. 270-272. CRESCINI. Per la satira di Pietro d'Alvernia. [Défend la leçon d'un manuscrit qui pour le dernier vers de la strophe 8 porte :

Aquel pe que porta penden,

contre la leçon de deux autres manuscrits :

Aquo que hom porta penden.

M. C. voit dans *pe* non pas le « pied », mais le « pénis »; à quoi M. Grœber, directeur de la *Zeitschrift*, objecte justement que la présence du déterminatif *aquel* ne cadre pas avec cette explication, car « *aquel pe que porta penden* comporterait l'idée d'un pénis qui serait différent de celui qui pend du corps. » Aussi M. Grœber pense-t-il que la leçon primitive est *aquo que hom porta penden*, au-dessus de laquelle quelque scholiaste aura écrit *pe* (pénis) de peur qu'on ne comprît pas. M. C. suppose alors que l'auteur a voulu jouer sur *pe* = « pied » et *pe* = « pénis » et que c'est pour cela qu'il a eu besoin du déterminatif *aquel*. Je m'étonne — s'il m'est permis de donner mon avis en un sujet si épineux — que ni M. Grœber ni M. C. ne se mettent en peine d'établir d'abord l'existence d'un mot provençal *pe* dérivé du latin *penis* avant de s'en prévaloir : j'avoue que je ne le connais pas. En tout cas, je suis de l'avis de M. Grœber sur l'impossibilité de concilier *aquel* avec l'interprétation de M. C., mais je ne le suivrai pas plus loin. *Pe*, ici comme ailleurs en provençal, signifie bien « pied » : il n'y a pas là de jeu de mot, mais une plaisanterie obscène sur le « pied qui pend » qui n'a rien de bien difficile à comprendre.]

Italie.

Accademia dei Lincei. Rendiconti, 1894.

Fasc. 12. E. MONACI. Ancora sopra Giaufrè Rudel. [Pense que l'objet de l'« amour lointain » du troubadour n'était autre qu'Éléonore d'Aquitaine, alors femme de Louis VII.]

CHRONIQUE

La souscription ouverte par la *Revue félibréenne*, sur l'initiative de M. Tamizey de Larroque, en faveur de Peiresc, a produit environ 2,000 francs, qui seront employés à la restauration de la chapelle funéraire des Fabri. Une nouvelle souscription est ouverte pour ériger un monument à Peiresc sur une des places publiques d'Aix. Le Comité de patronage a pour président d'honneur M. Tamizey de Larroque et pour président M. Guibal, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Les souscriptions sont reçues par M. Mouravit, trésorier, place des Prêcheurs, 34, à Aix.

*
* *

L'Académie des lettres, sciences et arts de Montpellier a fixé les conditions dans lesquelles elle décernera le prix fondé par le regretté Adolphe Ricard (cf. *Ann. du Midi*, VI, 241); ce prix sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif à la province de Languedoc.

*
* *

Le prix Anatole Boucherie, fondé par la *Société pour l'étude des langues romanes*, d'une valeur de 100 francs, sera décerné pour la seconde fois, par la Faculté des lettres de Montpellier, dans le courant de l'année 1895, à l'auteur du meilleur travail sur un sujet, laissé au choix des concurrents, d'histoire littéraire ou de philologie romane, comme, par exemple, une étude sur un troubadour ou un trouvère, sur un texte en vers ou en prose du moyen âge, sur un dialecte de la langue d'oc ou de la langue d'oïl. Les mémoires présentés au concours devront parvenir au Secrétariat de la Faculté des lettres au plus tard le 1er avril 1895.

LIVRES NOUVEAUX

France.

Arnaud (E.). Bibliographie huguenote du Dauphiné pendant les trois derniers siècles. Grenoble, Drevet. In-8° de 109 pages.

Duplessier. Sainte Germaine Cousin, vierge et bergère de Pibrac, au diocèse de Toulouse (1579-1601). Paris, Retaux. In-18 de 169 pages.

Le Rév. P. Fages. Histoire de saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe. Maison de la Bonne-Presse, 1894; 2 vol. in-8° de x-354-cxlii et 450-ci pages.

Fermat. Œuvres, publiées par les soins de P. Tannery et Ch. Henry. Tome II, correspondance. Paris, Gauthier-Villars. In-4° de xii-514 pages et fig.

Faure (H.). Recherches historiques sur l'abbaye de Fontfroide. Narbonne, Caillaud. In-8° de 39 pages.

Moris (H.) et Blanchi (A.). Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Nice antérieures à 1792. Nice, Gauthier. In-4° de 23 pages.

Chabrier (G.). Les jurades de la ville de Bergerac. Tome III (1533-1577). Bergerac, imp. gén. du Sud-Ouest. In-16 de xvi-405 pages et planches.

Champeval. Généalogie de la maison de Montbron. Poitiers, Oudin. In-8° de 61 pages.

Reynaud (Hector). Essai d'histoire littéraire. Jean de Montluc, évêque de Valence et de Die. Paris, Thorin. In-8° de 306 pages.

Verlague (abbé). Supplément au dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor de Marseille. Draguignan, Latil. In-8° de 69 pages.

Vie de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse (1274-1297). Vanves, Gannereau. In-18 de 126 pages et grav.

Étranger.

Gellert (B.-F.). Cæsarius von Arelate. II. Leipzig, Heinrichs. In-8° de 30 pages.

Zuccaro (Luigi). Lucera et les colonies provençales de la Capitanate. Foggia, P. Leone. In-12 de 96 pages.

Le Directeur-Gérant,

A. THOMAS.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

BELGIQUE.

ITALIE.

SUISSE.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 2727

ANNALES DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIÈME ANNÉE

Nº 21. — Janvier 1894.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

OUVRAGES DONT IL EST RENDU COMPTE

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

P. Boissonnade. Bertran de Born et les comtes d'Angoulême.
P.-Ant. Brun. Un helléniste du dix-septième siècle : Pierre Bertrand de Mérigon.
Champeval. Notes topographiques sur le cartulaire de Vigeois.
H. Courteault. Le chroniqueur Miquel del Bernis.
G. Doncieux. Note sur la légende de sainte Madeleine.
C. Douais. Notice biographique et littéraire sur Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse.
A. Giry. Les derniers Carolingiens et la Marche d'Espagne.
C. Joret. Basville et les évêques du Languedoc.
A. Mercier. *La chasse aux médisants*, poème français allégorique composé en 1338 dans le Midi de la France, par Raimon Vidal.
F. Pasquier. Coutumes du Fossat (Ariège), textes latin et roman du treizième siècle.
L.-G. Pélissier. Lettres inédites de Marguerite de Valois.
H. Suchier. Note sur quelques manuscrits provençaux disparus.
J. Tardif. Une version provençale d'une Somme du Code (deuxième article).

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT LE 1er JANVIER, LE 1er AVRIL, LE 1er JUILLET ET LE 1er OCTOBRE

Elles forment, à la fin de l'année, un volume de plus de 500 pages.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à
M. ANTOINE THOMAS, *10, rue Léopold-Robert, Paris.*

Le montant des abonnements doit être adressé à
M. PRIVAT, libraire, 45, rue des Tourneurs, Toulouse.

Le prix de l'abonnement est fixé à 12 francs pour l'année courante.
Chaque livraison, 4 francs.

Le prix des années antérieures est fixé à 15 francs.
Chaque livraison.......... 5 francs.

AVIS

Le tome XV de l'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, comprenant le RECUEIL DES INSCRIPTIONS ANTIQUES *de cette province, se vend* EXCEPTIONNELLEMENT SÉPARÉMENT AU PRIX DE **50 francs.**

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

DU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

PRÉCÉDÉ D'UN TRAITÉ DE LA FORMATION DE LA LANGUE

PAR MM.

Adolphe HATZFELD
Professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

Arsène DARMESTETER
Professeur de littérature à la Faculté des lettres de Paris.

AVEC LE CONCOURS DE

M. Antoine THOMAS

Professeur de langue et littérature romane à la Faculté des lettres de Toulouse chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Paris.

La douzième livraison de ce remarquable ouvrage vient de paraître. Bien que ce soit un simple dictionnaire de la langue française et non une encyclopédie, les détails curieux donnés sur l'étymologie, l'histoire pour ainsi dire et les sens divers de chaque mot lui donnent un tel intérêt que l'on ne se contentera pas seulement de le consulter en cas de besoin, mais qu'on lira avec plaisir et fruit les articles relatifs aux mots les plus intéressants. On trouvera notamment dans cette livraison certains termes grammaticaux tels que *en*, *entre*, *encore*, dont l'origine et les acceptations diverses sont des plus curieuses — des verbes tels que *eugendrer*, *engouer*, *entendre*, *entretenir*, *épargner*, *épouser*, *emporter* — à l'occasion desquels on trouvera des détails souvent tout à fait inédits sur l'histoire de la formation de la langue française. — Enfin des mots dont l'étymologie est aussi curieuse que les acceptions et sens divers sont intéressants, tels que *encan*, *encart*, *enfant*, *ennemi*, *enseigne*, *entrée*, *envie*, *éperon*, *épice*, *épingle*, *éponge*, etc.

C'est grâce à cette méthode si rationnelle et à ces renseignements à la fois historiques, littéraires, techniques et grammaticaux si complets que le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Ant. Thomas constitue l'histoire à la fois la plus rationnelle et la plus originale de la formation de la langue française.

Le *Dictionnaire général* formera environ trente livraisons. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 30 francs.

ANNALES DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIÈME ANNÉE

N° 22. — Avril 1894.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

OUVRAGES DONT IL EST RENDU COMPTE

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

P. Boissonnade. Bertran de Born et les comtes d'Angoulême.
P.-Ant. Brun. Un helléniste du dix-septième siècle : Pierre Bertrand de Mérigon.
Champeval. Notes topographiques sur le cartulaire de Vigeois.
H. Courteault. Le chroniqueur Miquel del Bernis.
G. Doncieux. Note sur la légende de sainte Madeleine.
C. Douais. Notice biographique et littéraire sur Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse.
A. Giry. Les derniers Carolingiens et la Marche d'Espagne.
C. Joret. Basville et les évêques du Languedoc.
A. Mercier. *La chasse aux médisants*, poème français allégorique composé en 1338 dans le Midi de la France, par Raimon Vidal.
F. Pasquier. Coutumes du Fossat (Ariège), textes latin et roman du treizième siècle.
L.-G. Pélissier. Lettres inédites de Marguerite de Valois.
J. Tardif. Une version provençale d'une Somme du Code (deuxième article).

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT LE 1er JANVIER, LE 1er AVRIL, LE 1er JUILLET ET LE 1er OCTOBRE

Elles forment, à la fin de l'année, un volume de plus de 500 pages.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à
M. ANTOINE THOMAS, *10, rue Léopold-Robert, Paris.*

Le montant des abonnements doit être adressé à
M. PRIVAT, libraire, 45, rue des Tourneurs, Toulouse.

Le prix de l'abonnement est fixé à 12 francs pour l'année courante.
Chaque livraison, 4 francs.

Le prix des années antérieures est fixé à 15 francs.
Chaque livraison............... 5 francs.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 2021

ANNALES DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIEME ANNEE

N° 23. — Juillet 1894.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

OUVRAGES DONT IL EST RENDU COMPTE

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

P. Boissonnade. Bertran de Born et les comtes d'Angoulême.
Champeval. Notes topographiques sur le cartulaire de Vigeois.
C. Douais. Notice biographique et littéraire sur Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse.
A. Giry. Les derniers Carolingiens et la Marche d'Espagne.
C. Joret. Basville et les évêques du Languedoc.
A. Mercier. *La chasse aux médisants*, poème français allégorique composé en 1338 dans le Midi de la France, par Raimon Vidal.
F. Pasquier. Coutumes du Fossat (Ariège), textes latin et roman du treizième siècle.
L.-G. Pélissier. Lettres inédites de Marguerite de Valois.
J. Tardif. Une version provençale d'une Somme du Code (deuxième article).

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT LE 1er JANVIER, LE 1er AVRIL, LE 1er JUILLET ET LE 1er OCTOBRE

Elles forment, à la fin de l'année, un volume de plus de 500 pages.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à
M. ANTOINE THOMAS, *10, rue Léopold-Robert, Paris.*

Le montant des abonnements doit être adressé à
M. PRIVAT, libraire, 45, rue des Tourneurs, Toulouse.

Le prix de l'abonnement est fixé à 12 francs pour l'année courante.

Chaque livraison, 4 francs.

Le prix des années antérieures est fixé à 15 francs.
Chaque livraison............... 5 francs.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

45, RUE DES TOURNEURS. — TOULOUSE

VIENT DE PARAITRE

ACTA CAPITULORUM PROVINCIALIUM

ORDINIS FRATRUM PRÆDICATORUM

PREMIÈRE PROVINCE DE PROVENCE, PROVINCE ROMAINE, PROVINCE D'ESPAGNE

(1239-1302)

Par C. DOUAIS

PROFESSEUR A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Un volume in-8°. — Prix... 20 francs.

Ce volume apporte une contribution fondamentale pour l'histoire des ordres mendiants et comble une lacune dans la série des documents de l'histoire de France. Le texte annoté est présenté par l'auteur dans une longue introduction critique; il est suivi d'un très long *Index*.

EN VENTE

Assignation des Livres du couvent des Frères-Prêcheurs de Barcelone, par C. Douais. Brochure in-8°. Prix........ 3 »

Les Manuscrits du château de Merville. Notices, extraits et fac-similés, par le même. 1 volume in-8°. Prix............ 7 f. 50

Les Guerres de Religion en Languedoc, d'après les papiers du baron de Fourquevaux (1572-1574). Pièces publiées pour la première fois; par le même. 1 vol. in-8°. Prix.................... 7 »

Une Charte originale de Conques des premières années du onzième siècle; par le même. Brochure in-8°. Prix....... 1 »

AVIS

Le tome XV de l'Histoire générale de Languedoc, comprenant le *Recueil des Inscriptions antiques* de cette province, **se vend exceptionnellement séparément au prix de 50 francs.**

---

louse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 2022

ANNALES DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIÈME ANNÉE

N° 24. — Octobre 1894.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

P. Boissonnade. Bertran de Born et les comtes d'Angoulême.
Champeval. Notes topographiques sur le cartulaire de Vigeois.
C. Douais. Notice biographique et littéraire sur Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse.
A. Giry. Les derniers Carolingiens et la Marche d'Espagne.
F. Pasquier. Coutumes du Fossat (Ariège), textes latin et roman du treizième siècle.
L.-G. Pélissier. Lettres inédites de Marguerite de Valois.
Tamizey de Larroque. Notice sur les abbés de Saint-Maurin en Agenais par Dom du Laura.
J. Tardif. Une version provençale d'une Somme du Code (deuxième article).

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT LE 1er JANVIER, LE 1er AVRIL, LE 1er JUILLET ET LE 1er OCTOBRE

Elles forment, à la fin de l'année, un volume de plus de 500 pages.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à
M. ANTOINE THOMAS, *10, rue Léopold-Robert, Paris.*

Le montant des abonnements doit être adressé à
M. PRIVAT, libraire, 45, rue des Tourneurs, Toulouse.

Le prix de l'abonnement est fixé à 12 francs pour l'année courante.

Chaque livraison, 4 francs.

Le prix des années antérieures est fixé à 15 francs.
Chaque livraison .... 5 francs.

AVIS

Le tome XV de l'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, comprenant le RECUEIL DES INSCRIPTIONS ANTIQUES *de cette province, se vend* EXCEPTIONNELLEMENT SÉPARÉMENT AU PRIX DE **50 francs.**

Toulouse. — Imp. Douladoure-Privat. — 2727

ANNALES
DU MIDI

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE
DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

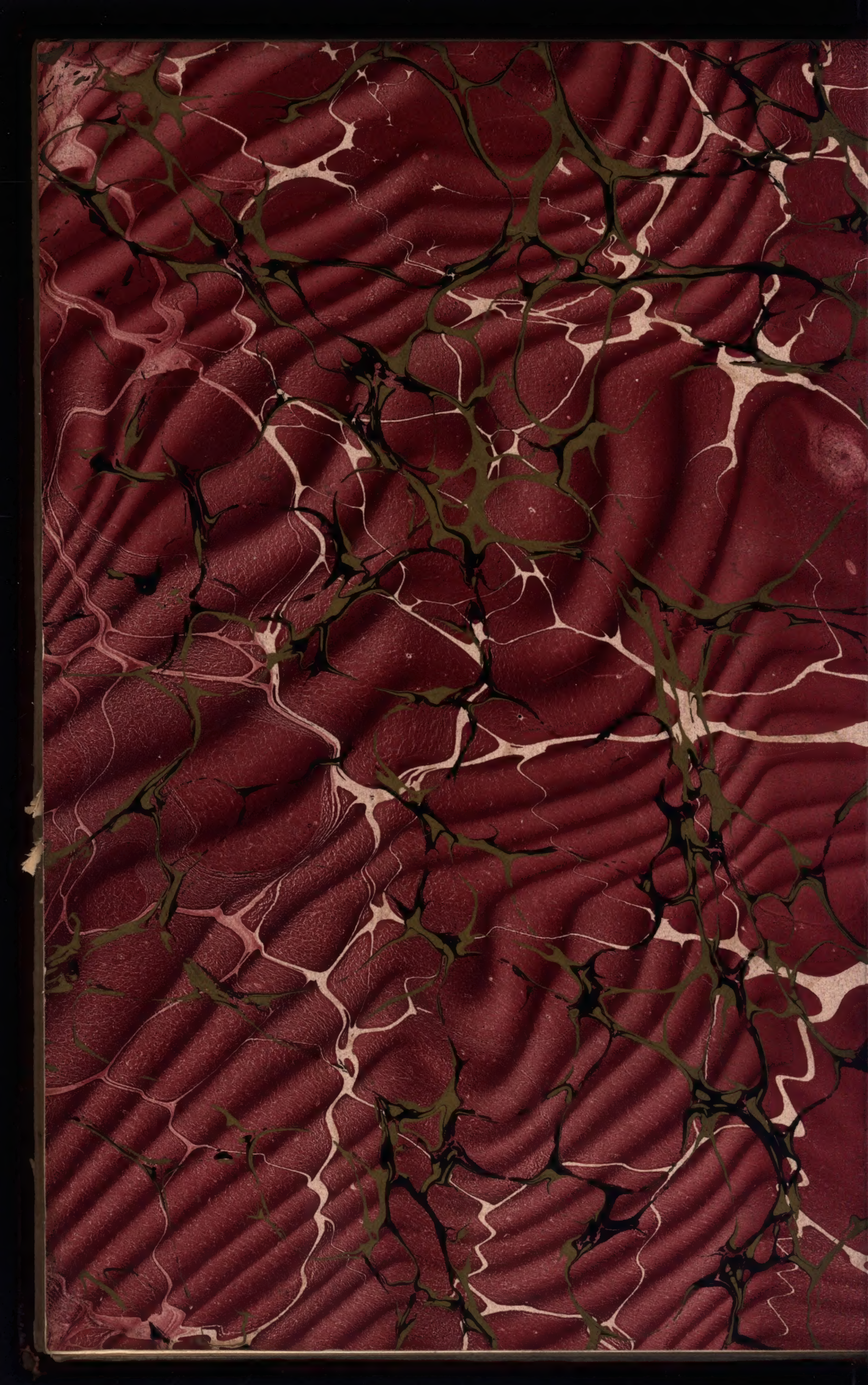
PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE,
CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ROMANE A LA SORBONNE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SIXIÈME ANNNÉE
1894

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
RUE DES TOURNEURS, 45.

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00819 7267

